Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE CANTONALE ET UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE

EX DONO

Léon JEQUIER

1996

51628

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Frontispice

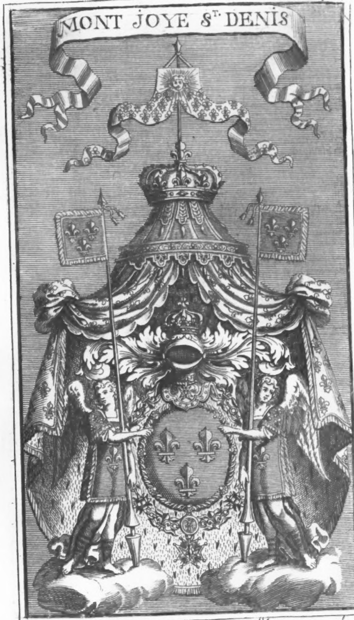

Le Roy premier Chanoine d'honneur de Léglise de Lyon.

Digitized by Google

NOUVELLE MÉTHODE RAISONNÉE DU BLASON, OU DE L'ART HÉRALDIQUE DU P. MENESTRIER,

Mise dans un meilleur ordre, & augmentée de toutes les connoissances relatives à cette Science.

Par M. L***.

A LYON,
Chez Pierre Bruyset Ponthus, rue S. Dominique, près le Cloître des RR. PP. Jacobins.

M D C C L X X.

Avec Approbation et Privilege.

Digitized by Google

AZ
6363
Ros, A
(1)

0/51528

Digitized by Google

Epître. dedicatoir.

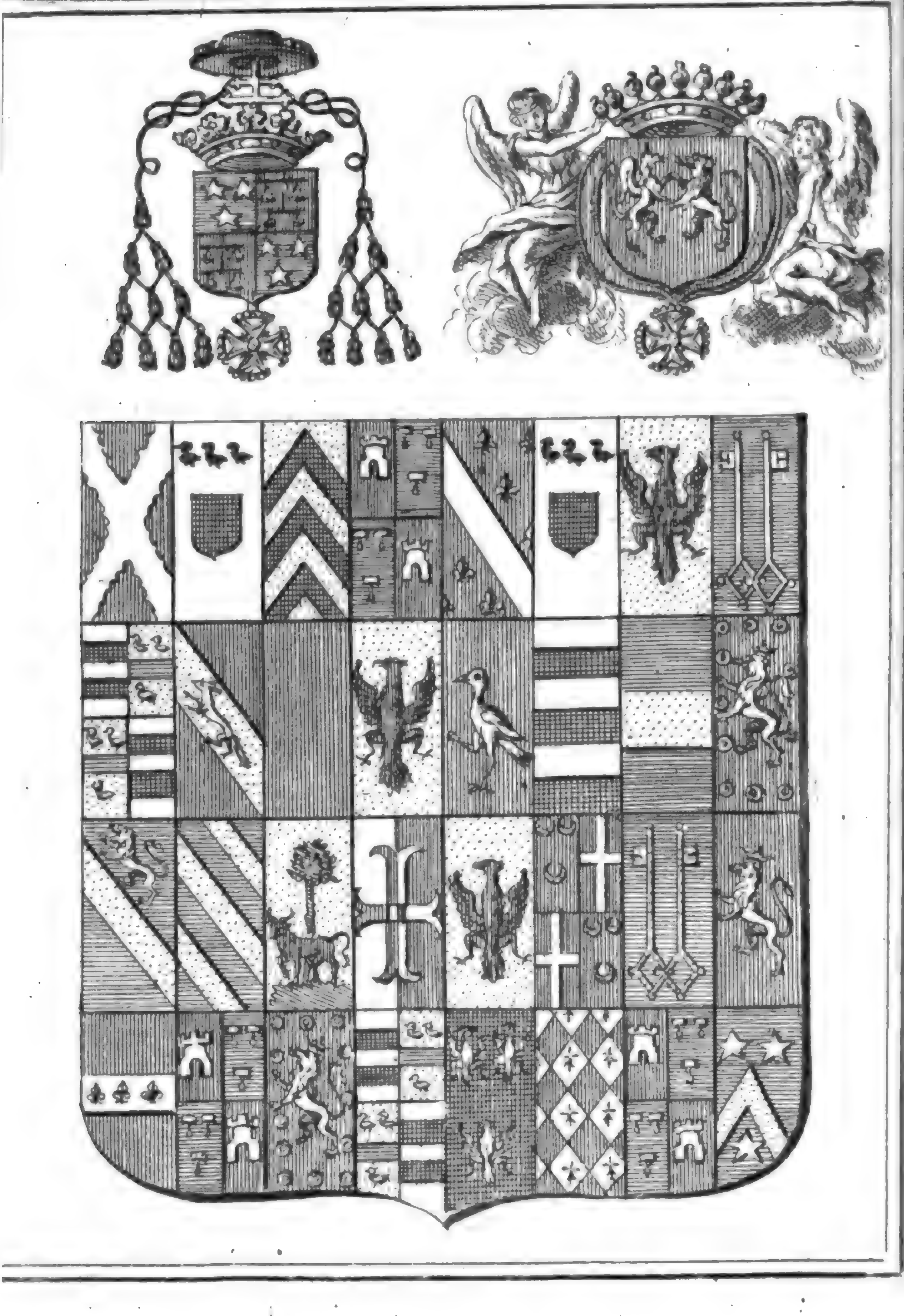

A LA TRES-NOBLE ET TRES-ILLUSTRE

EGLISE DE LYON.

QUI A, POUR PREMIER CHANOINE D'HONNEUR,

LE ROI,

POUR ARCHEVÊQUE, MONSEIGNEUR

ANTOINE DE MALVIN DE MONTAZET,

COMTE DE LYON, PRIMAT DE FRANCE, &c.

ET TRENTE-DEUX CHANOINES, COMTES DE LYON.

TRÈS-NOBLES ET TRÈS-ILLUSTRES SEIGNEURS,

CEt ouvrage étant particuliérement destiné à l'instruction des jeunes Gentilshommes, c'est à juste titre qu'il fut toujours consacré à Votre Eglise, comme au Corps le plus Illustre & le plus Noble du Royaume. Je me fais un honneur & un

Digitized by Google

devoir de Vous en renouveller l'hommage par la Dédicace de cette nouvelle édition, dont les augmentations considérables, aussi curieuses qu'utiles, en font un nouveau livre. Pourroit-il paroître sous des auspices plus favorables ? Vos Noms, TRES-ILLUSTRES SEIGNEURS, *y ajouteront un nouveau prix, & serviront d'exemple à la Noblesse. Elle apprendra de Vous que s'il est avantageux de descendre de ces Familles antiques, il est infiniment plus glorieux encore d'en avoir les sentimens, & qu'une haute naissance n'est qu'un engagement à de grandes vertus.*

Je suis avec un très-profond respect,

TRES-NOBLES ET TRES-ILLUSTRES SEIGNEURS,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

PIERRE BRUYSET PONTHUS.

Digitized by Google

ARMORIAL ACTUEL
DE LA TRÈS-NOBLE
ET TRÈS-ILLUSTRE EGLISE DE LYON.

LE Roi, premier Chanoine d'honneur, *Voyez la Planche du Frontispice, & la page 390.*

Monseigneur Antoine de Malvin de Montazet, Archevêque, Comte de Lyon, Primat de France, porte écartelé au 1 & 4, d'azur à trois étoiles d'or; au 2 & 3, de gueules à deux balances d'or, l'écu entourré du cordon des Comtes de Lyon, au bas duquel pend la Croix, timbré d'une couronne ducale, surmontée d'un chapeau d'Archevêque, la Croix Primatiale passée en pal derriere l'écu.

Le Chapitre porte de gueules à un griffon d'argent & un lyon d'or affrontés; l'écu entourré du collier des Comtes de Lyon, timbré d'une couronne de Comte, deux anges pour tenants.

Le pennon parti de sept, coupé de trois, donne trente-deux quartiers, & représente les armoiries des trente-deux Comtes de Lyon.

Au 1 Quartier, de gueules au sautoir engreslé d'argent, pour M. Marie-Eugene de Montjouvent, Doyen.

Au 2, d'argent à l'écu en abîme de sable, surmonté de trois merlettes de même, pour M. Gabriel-Cesar de S. Aulbin de Saligny, Archidiacre.

Au 3, d'or à trois chevrons de sable, pour M. Hector de Levi, ci-devant Précenteur.

Au 4, écartelé au 1 & 4, de gueules, à la tour crenelée d'argent, maçonnée, ajourée de sable; au 2 & 3, d'azur à trois maillets d'or, pour M. Jean-Antoine de Castellas, Chantre.

Au 5, de gueules semé de fleurs-de-lys d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout, pour M. Joseph-Abel Allemand de Champier, Chamarier.

Au 6, comme au 2, pour M. Jacques de S. Aulbin de Saligny, Grand-Sacristain.

Au 7, d'or à l'Aigle de gueules, pour M. Gabriel de Montmorillon, Grand-Custode.

Au 8, d'azur à deux clefs d'or adossées & entretenues, pour M. François de Clugny, Prévôt.

Au 9, écartelé au 1 & 4, d'argent à deux fasces de sable; au 2 & 3, d'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois cannes de même, pour M. François de Sales-Louis-Augustin Barbier de l'Escoet, Maître du Chœur.

Au 10, de gueules à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur, pour M. Joseph de Fay de Maubourg.

Au 11, de gueules plein, pour M. Hyppolite du Vivier de Lansac.

Au 12, comme au 7, pour M. Laurent-François de Montmorillon.

Au 13, de gueules à la grue marchante d'argent, pour M. François de Gruel du Villars.

Digitized by Google

Au 14, fascé d'argent & de sable de 6 pieces, pour M. Louis de Jouffroy d'Uzelles.

Au 15, d'azur à la fasce d'or, pour M. Gaspard de Pingon. *

Au 16, de gueules au lion d'argent, lampassé, couronné d'or, accompagné de douze besants d'or rangés en orle, pour M. Annet de Chabans.

Au 17, d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion d'or passant dans le sens de la bande, pour M. François-Joachim de Pierre de Bernis, Cardinal, Archevêque d'Alby, Ministre d'Etat.

Au 18, d'azur à trois bandes d'or, pour M. Pierre de Guain de Linars.

Au 19, d'or à l'arbre de sinople, planté sur une terrasse de même, à la vache passante de gueules brochant sur le tout, pour M. Guillaume du Pac de Bellegarde.

Au 20, parti d'argent & de gueules à la croix annillée de l'un à l'autre, pour M. Claude-Gaspard de Lezai de Marnesia.

Au 21, comme au 7, pour M. Simon de Montmorillon.

Au 22, écartelé au 1 & 4, de gueules à trois croissants d'or; au 2 & 3, de gueules à la croix

* La branche dont est M. le Comte de Pingon, portoit autrefois d'azur à la fasce d'or, flanqué en chef & en pointe d'argent pour brisure; mais étant devenue la branche ainée, elle a repris les armes pleines de la Famille, telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

Digitized

d'argent, pour M. Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont.

Au 23, comme au 8, pour M. Louis de Clugny de Thenissey.

Au 24, de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé & couronné d'or, pour M. Silvain-Leonard de Chabannes.

Au 25, de gueules à la bande d'argent, chargée de trois fleurs-de-lys d'azur, pour M. Claude-Hyacinte de Beaumont de S. Quentin.

Au 26, comme au 4, pour M. Guillaume de Castellas de Nuzargues.

Au 27, comme au 16, pour M. Armand de Chabans.

Au 28, comme au 9, pour M. Alexandre-Marie-Joseph Barbier de Kerno.

Au 29, de sable à trois aigles d'or, pour M. Louis-François de Poix de Marecreux, actuellement Précenteur.

Au 30, lozangé d'argent & d'azur, l'argent chargé d'une moucheture de sable, pour M. Gabriel de Bertrand de Richemont.

Au 31, comme au 4, pour M. Jean-Antoine de Castellas.

Au 32, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent, pour M. Marie-Agathange de Bernard de Rully.

Pour les ornemens extérieurs de l'écu, *voyez la page 248*.

Digitized by Google

AVERTISSEMENT.

LA plupart des Méthodes du Blaſon ſuivent dans l'explication des principes, l'ordre alphabetique du Dictionnaire des termes héraldiques. C'eſt celui qu'avoit adopté particuliérement le P. Meneſtrier, dont nous redonnons l'ouvrage ſous une nouvelle forme: mais cet ordre n'ayant aucune liaiſon eſt peut-être la cauſe des difficultés que les jeunes gens éprouvent dans l'étude du Blaſon. Nous lui avons préféré l'ordre des matieres, plus naturel, plus aiſé à retenir, & par conſéquent plus propre au but que nous nous ſommes propoſé.

En parlant des marques extérieures des dignités, des grands emplois, des différens ordres de chevalerie, nous avons penſé qu'on verroit avec plaiſir l'origine, les progrès, les fonctions, les priviléges de ces grandes charges & de ces ordres. L'hiſtoire de ces offices nous a paru appartenir à la ſcience héraldique.

Nous avons décrit les armoiries de tous les Souverains & Etats de l'Europe, marqué la raiſon des différens quartiers qu'ils por-

Digitized by Google

tent, montré quelle étoit l'origine de la Noblesse, quels étoient ses priviléges, ses titres, soit propres soit d'illustrations.

On trouvera la maniere de dresser les preuves de Noblesse, l'arbre généalogique d'un prétendant à un Ordre, ou à un College qui demande des preuves, le pennon paternel & maternel, le pennon direct, & un modéle de généalogie complette d'une famille avec toutes ses branches suivant l'ordre de la succession; de sorte que nous pouvons assurer que cette nouvelle méthode contient absolument toutes les connoissances relatives à l'art du blason, puisées dans les meilleures sources.

Le Dictionnaire a été augmenté de beaucoup de termes dont l'intelligence étoit nécessaire pour lire cet ouvrage avec fruit; entr'autres, on y trouvera les articles, *Ban*, *Arriere-ban*, *Rois d'armes*, *Héraults & Poursuivans d'armes*, *Tournois*, *Pas d'armes*, *Supports*, *Tenants*, *Pavillons*, *&c.*

On n'a pas cru devoir faire mettre le nom des familles au bas des armoiries gravées, afin que les jeunes gens s'accoutumassent à reconnoître les familles par leurs armoiries & les armoiries par les noms de famille.

Digitized by

SOMMAIRE DES LEÇONS.

NOtions préliminaires. Définition du Blason & des armoiries. Antiquité des armoiries. Origine des armoiries. Etimologie du mot Blason. *Division des armoiries. Armoiries de Domaine, de Dignités, de Concession, de Patronage, de Prétention, de Familles & de Societé. Pag. 1 jusqu'à la page 11.*

LEÇON I. *Des Emaux. Ils comprennent deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures. Pag. 12 jusqu'à la p. 14.*

LEÇON II. *De l'Ecu & de ses partitions. Pag. 14 jusqu'à la pag. 19.*

LEÇON III. *Différentes parties de l'Ecu. Méthode pour blasonner des armoiries simples ou composées. Pag. 19 jusqu'à la 35.*

LEÇON IV. *Figures héraldiques. Pieces honorables du premier ordre. Pag. 26 jusqu'à la p. 35.*

LEÇON V. *Pieces honorables mises en nombre. Pieces honorables diminuées. Pag. 37 jusqu'à la pag. 48.*

LEÇON VI. *De l'Ecu couvert de certaines pieces en nombre égal, de maniere qu'il y a autant d'un émail que d'un autre. Pag. 49 jusqu'à la p. 56.*

LEÇON VII. *Pieces honorables du second ordre. Points équipollés. L'Echiquier ou l'Echiqueté. Les frettes ou le fretté. Le treillissé. Les lozanges & le lozangé. Les fusées & le fuselé. Les macles. Les rustes. Les besants. Les tourteaux. Les billettes. Pag. 57 jusqu'à la p. 67.*

LEÇON VIII. *Attributs des pieces honorables. Pag. 67 jusqu'à 75.*

LEÇON IX. *Suite des attributs des pieces honorables. Diverses sortes de croix. Pag. 76 jusqu'à 83.*

LEÇON X. *Suite des attributs des Croix. Pag. 84 jusqu'à la page 90.*

LEÇON XI. *Suite des attributs. Le sautoir & le chevron. Pag. 91 jusqu'à la page 96.*

LEÇON XII. *Suite du même sujet. Le pairle, la bordure, le trescheur, le pal, &c. Pag. 97 jusqu'à la p. 101.*

LEÇON XIII. *Disposition des figures dans l'écusson, selon*

Digitized by Google

leur nombre. Page 102 jusqu'à la page 108.

LEÇON XIV. *Figures naturelles. Le corps humain & ses différentes parties. Pag. 108 jusqu'à la p. 115.*

LEÇON XV. *Suite des figures naturelles. Les quadrupedes. Le lion. Pag. 116 jusqu'à la p. 122.*

LEÇON XVI. *Suite du même sujet, autres quadrupedes. Le cheval, le chameau & l'éléphant. Pag. 122 jusqu'à la page 128.*

LEÇON XVII. *Suite des quadrupedes. Les chiens, les chats, le loup & l'ours. Pag. 129 jusqu'à la 134.*

LEÇON XVIII. *Suite des quadrupedes. Bœuf, taureau, vaches, beliers, moutons, brebis, chevres, licorne, cerfs. Pag. 134 jusqu'à la p 141.*

LEÇON XIX. *Suite du cerf, daims, sanglier, porc-epi, renard, lievre, lapins, &c. Pag. 142 jusqu'à la p. 146.*

LEÇON XX. *Les oiseaux. L'aigle, les cannettes, les merlettes, le coq & le paon. Les oiseaux de proie, le cigne, la cicogne, &c. Pag. 147 jusqu'à la p. 153.*

LEÇON XXI. *Suite des oiseaux. Le phenix, la colombe, le perroquet, &c. le vol, le demi-vol. Les poissons, le dauphin, les bars, &c. les coquilles & vannets. P. 153 jusqu'à la 160.*

LEÇON XXII. *Les insectes, les reptiles. Pag. 161 jusqu'à 164.*

LEÇON XXIII. *Figures chimeriques ou d'invention, anges, têtes de cherubins, sirenes, harpies, dragons monstrueux, griffon, &c. Pag. 165 jusqu'à la p. 169.*

LEÇON XXIV. *Les plantes, arbres, fleurs, fruits, &c. Pag. 169 jusqu'à la p. 176.*

LEÇON XXV. *Suite du même sujet. Fleurs-de-lys, grenades &c. Les astres & les meteores, le soleil, l'ombre de soleil, le croissant, les étoiles, les cometes, les nuages, l'arc-en-ciel. Pag. 176 jusqu'à la p. 183.*

LEÇON XXVI. *Les elemens. Le feu, l'eau, la terre. Pag. 183 jusqu'à la p. 186.*

LEÇON XXVII. *Figures artificielles, instrumens de cérémonies sacrées, instrumens de cérémonies profanes. Vêtemens & ustencîles de menage. Pag. 186 jusqu'à la page 194.*

Digitized by Google

LEÇON XXVIII. *Instrumens de guerre, chasse, pêche & navigation.* Pag. 194 jusqu'à la p. 201.

LEÇON XXIX. *Suite des figures artificielles. Ouvrages d'architecture civile & militaire, figures qui peuvent s'y rapporter.* Pag. 202 jusqu'à la p. 208.

LEÇON XXX. *Suite des figures artificielles. Instrumens propres aux arts & metiers.* Pag. 209 jusqu'à la p. 217.

LEÇON XXXI. *Des brisures pour les Cadets, de la forme des écussons.* Pag. 218 jusqu'à la p. 224.

LEÇON XXXII. *Des partitions extraordinaires.* Pag. 225 jusqu'à la p. 228.

LEÇON XXXIII. *Des ornemens extérieurs. Les couronnes, les casques, le bourlet, les lambrequins & le cimier.* Pag. 229 jusqu'à la p. 239.

LEÇON XXXIV. *Marques des dignités & emplois. Dignités Ecclésiastiques. Cardinal, Primat, Archevêque, Evêque Abbé, &c. Comtes de Lyon, Chanoines de S. Claude, de S. Victor de Marseille, Dames Chanoinesses de Neuville en Bresse, d'Alix & de Leigneu.* Pag. 240 jusqu'à la page 253.

LEÇON XXXV. *Dignites séculieres. Princes du Sang, grands Sénéchaux, Connétables, Chanceliers de France.* Page 253 jusqu'à la p. 266.

LEÇON XXXVI. *Suite des dignites séculieres. Pairs de France. Origine, antiquité, rang des Pairs, noms & armoiries des Pairs actuels.* Pag. 266 jusqu'à la p. 283.

LEÇON XXXVII. *Suite de la Pairie. Hommage des Pairs, reception des Pairs au Parlement, serment des Pairs, leurs fonctions, leur séance au Parlement. Grands d'Espagne, noms des Grands d'Espagne qui sont en France.* Pag. 283 jusqu'à la p. 293.

LEÇON XXXVIII. *Suite des dignités. Maréchal de France, Amiral, Vice-Amiral, Général des Galeres, Grand Maître de l'Artillerie, Grand Maître de France, Grand Chambellan, Grand Ecuyer.* Pag. 294 jusqu'à la p. 308.

LEÇON XXXIX. *Suite des dignités. Grand Bouteiller ou Echanson, Grand Pannetier, Grand Veneur, Grand Fauconnier, Colonel-Général de l'Infanterie, Colonel-Général de la Cavalerie, Colonel-Général des Dragons,*

Digitized by

Colonel des Gardes Françoises, Colonel-Général des Suisses & Grisons. Premier Président du Parlement, Président à Mortier. Pag. 308 jusqu'à la p. 317.

LEÇON XL. *Ordres de Chevalerie. Ordres de S. Michel, du S. Esprit, de S. Louis, du Mérite Militaire, de S. Lazare & du Mont-Carmel, de Malte. Pag. 317 jusqu'à la p. 346.*

LEÇON XLI. *Suite des Ordres de Chevalerie. Ordres de la Toison d'or, de S. Janvier, de la Jarretiere, de Christ en Portugal, de l'Aigle blanc, de l'Aigle noir, de Danebrog, de l'Eléphant, des Chérubins, de l'Annonciade, de S. André de Russie. Ordre Teutonique. Page 347 jusqu'à la page 362.*

LEÇON XLII. *Suite des Ordres de Chevalerie. Ordres de la Ste. Ampoule, de la Genette, de la Couronne Royale, de la Cosse de Genest, du Navire, de l'Etoile, de Notre-Dame du Chardon, du Porc-epic, du Croissant, de l'Epi, de la Cordeliere, de la Charité-Chrétienne, de Ste. Magdelaine, de S. Georges en Franche-Comté, du Bain, de S. André, de S. Jacques de l'Epée, d'Alcantara, de Calatrava, d'Avis, de Notre-Dame de graces, de la Bande, de S. Etienne de Toscane, du Précieux Sang, de S. Lazare & de S. Maurice, de S. Marc, de S. Georges à Genes, du Dragon en Allemagne, de l'Ours, de l'Amour du Prochain, de la Concorde, de la Générosité, de S. George en Baviere, de S. Hubert, de la Tête de Mort, de la Noble-Passion, du Cigne, de S. Rupert, de la Fidélité, de Ste. Catherine en Russie, de l'Epée en Suede, des Dames Esclaves de la Vertu, des Dames pour l'Honneur de la Croix, des Dames de la Croix Etoilée. Pag. 363 jusqu'à la p. 386.*

LEÇON XLIII. *Connoissance des Armoiries par les familles, & des familles par les Armoiries. Armoiries des Empereurs, Rois, Princes, Etats & Républiques de l'Europe. Pag. 386 jusqu'à la p. 410.*

LEÇON XLIV. *Suite des armoiries des Princes Souverains. Pag. 411 jusqu'à la p. 432.*

LEÇON XLV. *Suite des armoiries des Princes. Pag. 433 jusqu'à la p. 442.*

Digitized by Google

Sommaire des Leçons.

Leçon XLVI. *De la Noblesse. Son origine, ses privileges. Derogeance à la Noblesse. Pag. 443 jusqu'à la p. 467.*

Leçon XLVII. *Titres propres à la Noblesse. Ecuyers, Chevaliers. Cérémonie pour la reception d'un Chevalier, son serment, ses prérogatives. Deux sortes de Chevaliers, Chevaliers-Bacheliers, Chevaliers-Bannerets. Dégradation d'un Chevalier. Titres de la Noblesse de Robe : titres d'illustration : Barons, Vicomtes, Comtes, Marquis, Ducs, Duchés, Sire, Damoiseau, Vidame. Pag. 467 jusqu'à la p. 498.*

Leçon XLVIII. *Des preuves de Noblesse. Degrés & quartiers, progression des quartiers, arbre généalogique, pennon paternel & maternel, pennon direct, exemple de généalogie complette, généalogie de la Maison de France, Ducs de Bourbon. Branche des Comtes de Montpensier. Branche des Comtes de la Marche. Branche des Comtes de Vendosme. Maison Royale. Branche d'Espagne. Branche d'Espagne-Sicile. Branche d'Espagne-Parme. Branche d'Orleans. Branche de Bourbon-Condé. Branche de Bourbon-Comti. Branches des Comtes de Soissons, des Ducs de Montpensier, des Seigneurs de Carency & des Seigneurs de Preaux. Depuis la page 499 jusqu'à la page 555.*

Dictionnaire Universel des termes du Blason. Depuis la page 556 jusqu'à la fin.

Fin du Sommaire.

N B. Planche 13, Figure 13, au lieu des armoiries de S. Denouac, blasonnées dans le discours, le Graveur a répété celles de Beaumanoir-Lavardin, gravées dans la *planche 7*.

Digitized by Google

PLACEMENT DES PLANCHES.

Pavillon Royal, vis-à-vis du Frontispice.
Armor. de l'Eglise de *Lyon*, vis-à-vis de l'Epître dédicatoire.
Planches 1, 2 & 3, ensemble entre les pages 24 & 25
Pl. 4, en face de la page 36
Pl. 5, . . de la p. 48
Pl. 6, . . de la p. 56
Pl. 7, . . de la p. 66
Pl. 8, . . de la p. 74
Pl. 9, . . de la p. 82
Pl. 10, . de la p. 90
Pl. 11, . de la p. 96
Pl. 12, . de la p. 100
Pl. 13, . de la p. 106
Pl. 14, . de la p. 114
Pl. 15, . de la p. 122
Pl. 16, . de la p. 128
Pl. 17, . de la p. 134
Pl. 18, . de la p. 140
Pl. 19, . de la p. 146
Pl. 20, . de la p. 152
Pl. 21, . de la p. 160
Pl. 22, . de la p. 166
Pl. 23, . de la p. 168
Pl. 24, . de la p. 174
Pl. 25, . de la p. 182
Pl. 26, . de la p. 188
Pl. 27, en face de la p. 194
Pl. 28, . de la p. 198
Pl. 29, . de la p. 208
Pl. 30, . de la p. 216
Pl. 31, . de la p. 224
Pl. 32, . de la p. 228
Pl. 33, . de la p. 232
Pl. 34, . de la p. 238
Pl. 35, . de la p. 246
Pl. 36, . de la p. 252
Pl. 37, . de la p. 298
Pl. 38, . de la p. 308
Pl. 39, . de la p. 314
Pl. 40, . de la p. 316
Pl. 41, . de la p. 346
Pl. 42, . de la p. 354
Pl. 43 & 44, ensemble, entre les pages 384 & 385
Pl. 45, en face de la p. 406
Pl. 46, . de la p. 418
Pl. 47, . de la p. 434
Pl. 48, . de la p. 442
Pl. 49, ou *Arbre Généalogique*, en face de la p. 506

Carton à placer page 29 *de la Feuille* B.

AVIS AU LECTEUR.

Page 10, *à la marge*, au lieu de planche IV, il faut Planche II.
Page 48, ... au lieu de Planche IV, il faut Planche V.
Page 83, ... au lieu de Planche VIII, il faut Planche IX.
Pages 241, 242, 243. au lieu de Planche XXXIV, il faut Pl. XXXV.
Page 255, . . . au lieu de Planche XXXVI, il faut Pl. XXXVII.

NOUVELLE MÉTHODE DU BLASON, OU DE L'ART HÉRALDIQUE.

NOTIONS PRELIMINAIRES.

LE BLASON est l'Art d'expliquer par des termes convenables les Armoiries qui ſont des marques de nobleſſe & de dignités, compoſées réguliérement de certaines figures & d'émaux, données & autoriſées par le Souverain, pour la diſtinction des perſonnes & des familles.

Définition du Blaſon & des Armoiries.

ON nomme ces marques *Armoiries*, parce qu'on les portoit principalement ſur le bouclier, ſur la cuiraſſe, ſur les cottes d'armes, ſur les bannieres, & qu'elles tirent leur origine des armes.

Antiquité des Armoiries.

C'est à la premiere Croisade que l'Europe doit l'usage des Armoiries, dit M. Vely dans son histoire de France, *tom. 2. pag. 465.* On sait qu'il y a eu de tous temps des figures ou symboles sur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle, celle des Phrigiens un pourceau, celle des Thraciens une mort, celle des Goths un ours, celle des Alains un chat, celle des François un lion, celle des Saxons un cheval. Les particuliers même ornoient leur Ecu de quelques emblêmes qui marquoient, ou leur naissance, ou leurs belles actions, ou leur génie. Mais ce n'étoient que des hiéroglyphes. Le pere & les enfants n'avoient point les mêmes devises : les familles en changeoient souvent. Ces images enfin, toujours de fantaisie, servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse, qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

Il n'y a point eu de véritables Armoiries avant le douzieme siecle. Les savants n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapauds, les trois couronnes, les trois croissants, le lion portant un aigle sur sa queuë, les fleurs-de-lys enfin, apportées du Ciel par un Ange, sont autant de fables aussi absurdes que

Digitized by Google

les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé & aux douze Tribus d'Israël.

On ne voit sur le sceau de nos anciens Rois, que leur portrait, ou celui de quelques Saints, quelquefois des portes d'Eglise, très-souvent des Croix & autres symboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la main droite, & de la gauche une main de justice : sa couronne n'est rehaussée que de fleurons. Louis-le-Gros est assis dans un fauteuil, vétu d'une espèce d'aube, portant un sceptre à trois pointes, & ayant sur la tête une couronne ornée de plusieurs croix. Le premier sceau où l'on voit une fleur-de-lys est de Louis VII, surnommé le Jeune.

Toutes ces variations, dit Pasquier, prouvent que les Armoiries, tant de nos anciens Rois que de leurs sujets, étoient des devises telles qu'il plaisoit à chacun de se choisir.

Ce furent les expéditions de la Terre-Sainte qui les rendirent propres à chaque maison. On les prit d'abord par nécessité. Dans une armée de sept ou huit cent mille hommes, ramassée de vingt à trente nations différentes, il falloit nécessaire-

ment un ſigne pour raſſembler chaque vaſſal ſous la banniere de ſon Seigneur, qui lui-même étoit caché ſous une armure de fer. On ſe vit donc obligé d'imaginer certains ſymboles ſignificatifs, ſoit pour ſe faire remarquer dans les combats, ſoit pour être reconnu des ſiens. On les conſerva dans la ſuite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une Croiſade. Tout ce qui en faiſoit preuve devint une marque d'honneur. On l'arbora ſur ſes étendarts, on la fit graver ſur ſon ſceau, peindre ſur ſon écu, broder ſur ſa cotte d'armes : on s'en para dans les Tournois. Bientôt ceux-même qui n'avoient pas été du voyage de Paleſtine, ſe montrerent jaloux de cette diſtinction. Chaque Seigneur, chaque Gentilhomme voulut auſſi avoir un emblême diſtinctif. On n'eût oſé ſe préſenter à un Pas-d'armes, ſi l'on n'eût eu ſur ſon armure & ſur le caparaçon de ſon cheval quelque deviſe en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme ſiecle, & ſous le regne de ſaint Louis, que les Armoiries paſſerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

TOUTES les ſortes de croix qui ſe trouvent dans les écuſſons, les beſants, les lions, les léopards, les coquilles,

Digitized by Google

les merlettes, ſortes d'oiſeaux qui paſſent la mer tous les ans, les noms même d'azur & de gueules, tirés de l'Arabe & du Perſan, forment autant de démonſtrations que les Armoiries doivent leur naiſſance aux voyages du Levant.

Mais une preuve évidente que les Tournois y ont auſſi beaucoup contribué, ce ſont les autres pieces que l'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les chevrons, les pals, les jumelles faiſoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'aſtres & d'animaux viennent des noms que ſe donnoient les Tenants & les Aſſaillants, noms brillants, ou terribles. Ce n'étoit rien moins que les Chevaliers du ſoleil, de l'étoile, du croiſſant, du lion, du dragon, de l'aigle, du cigne; car chacun étoit alors maître de ſe choiſir ce qu'on a dépuis appellé Armes ou Armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau: delà les fourrures ou pannes, les échiquetés, les vairés, les papelonnés, les faſcés, les gironnés, les fuſelés, les loſangés &c. Les autres les compoſerent des pieces de leur armure: delà les éperons, les fers de lance, les maſſes, les maillets, les épées, les caſques &c. Quelques autres les tirerent de leurs exercices ou amuſements les plus

ordinaires : delà les faucons, les retz, les cors. Ceux-ci adopterent les Armes qu'ils crurent les plus propres à conserver la mémoire de quelque beau fait d'armes, ou de quelque avanture glorieuse pour leur familles : ceux-là se donnerent les premieres venues, par caprice & sans dessein.

Ce fut vraisemblablement à l'occasion de la seconde Croisade que Louis-le-Jeune prit des fleurs-de-lys pour armes, si cependant ce sont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne sont ni lys de jardins, ni lys de marais, mais des iris, vulgairement appellées des *Flambes*. Quelques-uns veulent au contraire que ce soit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite, pointue & tranchante ; les deux autres étoient renversées en croissants : une clavette lioit ces trois pieces ; ce qui formoit, dit-on, le pied de la fleur-de-lys. Quelques-autres conjecturent que ce sont des abeilles mal imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion est la découverte du tombeau de Childeric où l'on trouva quantité d'abeilles d'or massif & de grandeur naturelle.

Quoiqu'il en soit de tous ces divers sentiments, il est du moins certain que

Louis-le-Jeune eſt le premier de nos Rois qui ſoit repréſenté avec des fleurs-de-lys à la main & ſur ſa couronne. Lorſqu'il fit couronner ſon fils, il voulut que la dalmatique & les bottines du jeune Prince fuſſent de couleur d'azur & ſemées de fleurs-de-lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les ſeules Armoiries des Monarques leurs ſucceſſeurs. Tous les ont porté ſans nombre juſqu'au regne de Charles V. Ce n'eſt que depuis ce Prince qu'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France.

Il n'y avoit autrefois que les ſeuls Nobles qui euſſent le droit d'avoir des Armoiries ; mais Charles V, par ſa Charte de l'an 1372, ayant annobli les Pariſiens, il leur permit de porter des Armoiries, &, ſur cet exemple, les Bourgeois les plus notables des autres villes en prirent auſſi.

L'art de décrire les Armoiries s'appelle Blaſon, du mot allemand *Blaſen*, qui ſignifie ſonner du cors, parce que c'étoit autrefois la coutume de ceux qui ſe préſentoient pour entrer en lice dans les Tournois, de notifier ainſi leur arrivée. Enſuite les Héraults ſonnoient de la trompette, blaſonnoient les Armes des Chevaliers, les décrivoient à haute voix,

Ethymologie du mot *Blaſon*.

& se répandoient quelquefois en éloges au sujet des exploits de ces braves.

On l'appelle encore Art Héraldique, parce que c'étoit la fonction des Héraults d'armes de blasonner les Armoiries des Gentilshommes qui se présentoient dans les Tournois, & d'en tenir régistre.

Division des Armoiries.

On distingue sept especes différentes d'Armoiries.

Armoiries de Domaine

1°. Celles de domaine, qui sont celles des terres ou fiefs que possedent les Souverains & les Princes, comme nos Rois qui portent de France & de Navarre.

Les Rois de la Grande-Bretagne qui portent les armes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande jointes ensemble dans un même écusson.

Les Rois d'Espagne qui unissent ensemble les armes de Castille, de Leon, d'Aragon, &c.

Armoiries de Dignités.

2°. Celles de dignités. Elles sont intérieures ou extérieures : les Armes de dignités intérieures sont celles qu'une personne est engagée de porter, comme marque de la dignité dont elle est revétue. C'est ainsi que l'Empereur porte l'aigle impérial.

Les Electeurs, tant ecclésiastiques que séculiers, portent les Armoiries de leur Electorat.

En France, les Ducs & Pairs

Digitized by Google

eccléſiaſtiques anciennement écarteloient des Armes de leur pairie & de celles de leur maiſon ; mais à préſent ils en ont perdu l'uſage.

Le Camerlingue & les Généraux des armées de l'Etat Eccléſiaſtique, portent le gonfanon rond en pavillon avec les clefs en ſautoir.

Les Armes de dignités extérieures ſont toutes les marques placées hors l'écu & déſignant la dignité de la perſonne. Ainſi la thiare & les clefs pour le Pape ; le chapeau rouge pour les Cardinaux ; le chapeau vert avec la croix pour les Archevêques ; le chapeau vert avec la mitre & la croſſe pour les Evêques ; les couronnes, les colliers des Ordres, les maſſes de Chanceliers, les bâtons de Maréchaux de France, les ancres des Amiraux, les étendarts de Cavalerie & de Dragons, les drapeaux d'Infanterie, les mortiers de Préſidents, &c. &c. ſont des Armoiries extérieures de dignités.

3o. Celles de conceſſion. Ces armes contiennent quelques pieces des Armoiries des Souverains, ou même leurs Armoiries entieres, accordées à certaines perſonnes pour les honorer, ou recompenſer leurs ſervices. Armoir. de Conceſſion.

Les Grands Ducs de Toſcane de la maiſon de Medicis, portoient d'or à ſix

Digitized by Google

tourteaux de gueules, posés 1. 2 & 2. 1. Louis XII changea le tourteau du chef, & permit à Pierre II de Medicis, grand Duc, d'en mettre un d'azur à trois fleurs-de-lys d'or à la place.

La maison de Mascranny porte quatre concessions. L'aigle donné par l'Empereur, la clef par le Pape, le casque par un Duc de Modene, & un écu d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or, donné par Louis XIII.

Armoir. de Patronage.

4°. Celles de patronage. Telles sont les Armes de plusieurs villes qui portent en chef les Armes de leurs Souverains. Ainsi Paris, Lyon, Troyes, Rouen, Orleans, &c. portent dans leurs Armoiries un chef de France. Telles sont encore celles de plusieurs Cardinaux, qui joignent à leurs Armes propres celles des Papes qui les ont honorés de la pourpre.

Armoir. de Prétention.

5°. Celles de prétention, qui sont des marques du droit que l'on prétend avoir sur certains fiefs, terres ou royaumes. C'est ainsi que les Rois d'Espagne portent les Armoiries de Sicile, de Bourgogne, de Flandres, &c. Les Rois de Sardaigne, celles de Chipre & de Jerusalem, de Saxe, de Westphalie, &c.

Armoiries de Familles.

6°. Celles de familles, qui sont pleines, brisées ou chargées. Par exemple, le Roi, comme aîné de la maison de

Digitized by Google

France, porte de France plein. M. le Duc d'Orleans brise d'un lambel d'argent. M. le Prince de Condé brise d'un bâton péri en bande de gueules. M. le Prince de Conti, cadet de la branche de Bourbon - Condé, porte comme M. le Prince de Condé, mais il soubrise d'une bordure de gueules.

D'AUTRES Princes & Seigneurs de grandes maisons brisent de la même maniere, suivant les degrés & les éloignements de la souche commune : les Princes de la maison de Lorraine qui sont en France observent reguliérement cet usage.

7°. ENFIN, celles de société, comme les Armes de chapitres, de communautés religieuses, d'universités & de corps des marchands & artisans. Armoiries de société.

MAIS ces marques, qui distinguent ces différentes sociétés, sont plutôt des sceaux que de véritables Armoiries, aussi n'en donnerons-nous aucun exemple.

PREMIERE LEÇON.

TROIS choſes ſont néceſſaires pour compoſer les Armoiries ; les *Émaux*, l'*Écu* ou Champ, & les *Figures*.

Métaux. LES Emaux comprennent 1°. Les *Métaux* qui ſont *Or* qui eſt jaune, & *Argent* qui eſt blanc.

Couleurs. 2°. LES Couleurs qui ſont : *Gueules* qui eſt rouge, *Azur* qui eſt bleu, *Sinople* qui eſt verd, *Pourpre* qui eſt violet, *Sable* qui eſt noir.

Fourrures. 3°. LES *Pannes* ou *Fourrures* qui ſont *Hermine* & *Vair*, auxquelles on peut ajouter la *Contre-Hermine* & le *Contre-Vair*.

PLANCHE I. DANS la gravure on repréſente les émaux du Blaſon par des hachures ou traits dont on eſt convenu : par exemple, l'Or par des points ; *fig.* 1ere. L'Argent par un fond tout uni, & ſans aucun trait ; *fig.* 2. Le Gueules par des traits perpendiculaires, c'eſt-à-dire, de haut en bas ; *fig.* 3. L'Azur par des lignes horizontales d'un flanc de l'Ecu à l'autre ; *fig.* 4. Le Sinople par des lignes diagonales, c'eſt-à-dire, d'un angle à l'autre, de droit à gauche ; *fig.* 5. Le Pourpre auſſi par des lignes diagonales, mais de

Digitized by Google

gauche à droit ; *fig. 6*. Enfin, le Sable par des lignes croiſées ; *fig. 7*.

PLANCHE I.

L'HERMINE & la contre-hermine, le vair & le contre-vair ſe marquent par les traits propres aux émaux de ces fourrures.

LES émaux propres à l'hermine ſont argent ou blanc pour le fond, & ſable pour les mouchetures ; *fig. 8*. Le contraire pour la contre-hermine, c'eſt-à-dire, ſable pour le fond, & argent ou blanc pour les mouchetures ; *fig. 9*.

LE vair eſt toujours d'argent & d'azur, & ſe repréſente par les traits propres à ces deux émaux ; *fig. 11*.

LE contre-vair eſt auſſi d'argent & d'azur : il differe du vair, en ce que, dans ce dernier, le métal eſt oppoſé à la couleur, & dans le contre-vair le métal eſt oppoſé au métal, & la couleur à la couleur ; *fig. 10*.

LE vair en pal ou appointé ſe fait lorſque les vairs de métal & de couleur ſont les uns ſous les autres dans la même poſition, c'eſt-à-dire, quand la pointe d'un vair eſt oppoſé à la baſe de l'autre ; *fig. 12*.

LORSQUE l'hermine ou le vair ſont de couleurs différentes de celles qui leur ſont propres, on dit alors herminé ou vairé de tel ou tel émail. Par exemple, *fig. 13*, il faut dire BEAUFREMONT porte vairé d'or & de gueules.

PLANCHE I.

TELS sont les émaux propres au Blason & qu'il importe de bien connoître, parce qu'une des regles la plus générale est de ne mettre point couleur sur couleur, ni métal sur métal; autrement les armoiries seroient fausses, ou du moins à enquérir. Ce terme sera expliqué plus bas.

QUANT aux fourrures, quoiqu'elles se pratiquent plus ordinairement avec les couleurs, elles peuvent cependant se mettre indifféremment avec les métaux.

LEÇON II.

L'Ecu & ses Partitions.

L'ECU s'appelle fond ou champ : il est simple, ou composé. Le premier n'a qu'un seul émail, sans divisions. Le second, au contraire, peut avoir plusieurs émaux & par conséquent plusieurs partitions ou divisions.

ON compte quatre Partitions principales, dont se forment toutes les autres.

LE parti qui se fait par un trait perpendiculaire de haut en bas & qui partage l'écu en deux parties égales. *Fig. 14*, BAILLEUL porte parti d'hermine & de gueules.

LE coupé, par un trait horizontal. *Fig. 15*, JUSTI, à Venise, porte coupé d'or & d'azur.

Digitized by Google

LE tranché, par un trait diagonal de droit à gauche. *Fig. 16.* CAPPONI porte tranché d'argent & de sable. PLANCHE I.

LE taillé, par un trait diagonal de gauche à droit. *Fig. 17*, ZURICH, canton suisse, porte taillé d'argent & d'azur. Partitions.

LES deux premieres partitions, savoir, le parti & le coupé, forment l'écartelé qui est quelquefois de quatre, de six, de huit, de dix, de douze, de seize cartiers & plus. *Fig. 18*, BIRON porte écartelé d'or & de gueules.

LES deux secondes partitions, c'est-à-dire, le tranché & le taillé donnent l'écartelé en sautoir. *Fig 19*, BERTRAD porte écartelé en sautoir, d'argent & de gueules.

ENFIN, les quatre partitions ensemble donnent le gironné. *Fig. 20*, GROLÉE, en Bresse, porte gironné d'or & de sable.

QUAND le gironné est de huit pieces, comme dans l'exemple cité, on l'appelle simplement gironné; mais quand il y a plus ou moins de girons, il en faut exprimer le nombre : gironné de six, de dix, de douze, de quatorze pieces, &c. Par exemple, des Armoises en Lorraine, porte gironné d'or & d'azur de douze pieces.

TIERCÉ, se dit d'un écu qui est divisé en trois parties égales de différens émaux, ce qui se fait dans le sens des quatre par-

PLANCHE II.

Partitions.

titions, ou ſelon les traits de certaines figures héraldiques dont nous donnerons l'explication dans la ſuite.

LE tiercé par le parti, s'appelle tiercé en pal. *Fig.* 21, N. portoit tiercé en pal de Naples, de Jeruſalem & de Hongrie. Le Roi, en Bourgogne, porte tiercé en pal d'azur, d'argent & de gueules.

LE tiercé qui ſe fait par le coupé, s'appelle tiercé en faſce. *Fig.* 22, N. porte tiercé en faſce d'azur, d'or & de gueules, l'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or, & le gueules chargé d'un croiſſant d'argent. Polani porte tiercé en faſce d'or, d'azur & d'argent.

LE tiercé en bande ſe fait par le trait du tranché. *Fig.* 23, CAUMONT porte tiercé en bande d'or, de gueules & d'azur.

LE tiercé en barre, ſe fait par le trait du taillé. *Fig.* 24, N. porte tiercé en barre d'azur, d'or & de gueules. Verteuil à Bordeaux, porte tiercé en barre d'argent, de gueules & d'azur ; l'argent chargé de trois loſanges de gueules, & l'azur de trois étoiles d'argent ; le tout dans le ſens de la barre ou du taillé.

LES tiercés qui ſe font ſelon les traits de certaines figures héraldiques & qui ne ſe rapportent point aux quatre premieres partitions, ſont 1o. le tiercé en chevron : *Fig.* 25, N. porte tiercé en

chevron

chevron d'argent, de gueules & de sable. Plomet, porte tiercé en chevron d'argent, de sable & d'hermine, l'argent chargé de deux colombes de sable.

PLANCHE II. Partitions.

2°. Le tiercé en pointe ou en mantel. *Fig.* 26, ABSPERG porte tiercé en pointe ou en mantel d'azur, d'argent & de gueules.

3°. Le tiercé en écusson. *Fig.* 27, N. porte tiercé en écusson de gueules, d'argent & d'azur.

4°. Le tiercé en pairle. *Fig.* 28, PRIESEN porte tiercé en pairle d'argent, de sable & de gueules.

ON peut mettre au nombre des partitions le chappé, le chaussé, l'embrassé à dextre ou à sénestre, le vêtu, l'adextré & le sénestré. *Voyez* dans le Dictionnaire des termes du Blason l'explication de ces noms.

Fig. 29, SACHET, au Comté de Bourgogne, porte de gueules à trois pals d'argent, chappé de l'Empire, c'est-à-dire, d'or à l'aigle éployé de sable. Bruncoff, en Suisse, porte d'argent, chappé de gueules. Chisi, à Venise, porte de même. Mombar, en Bourgogne, porte écartelé d'argent & de gueules, chappé de l'un en l'autre.

Fig. 30, D'YONNE, en Savoye, porte de gueules au pal d'argent, chaussé d'or.

Digitized by Google

PLANCHE II. Partitions.

Popon, en Bourgogne, porte de gueules chaussé d'argent. Lickenstin porte d'argent chaussé de gueules. Pulcher-von-Rigers porte d'argent, chaussé-arrondi de sable, à deux fleurs-de-lys du champ, c'est-à-dire, d'argent.

Fig. 31, DIE VOLCKER, à Francfort, porte d'argent à la rose de gueules, embrassé à sénestre de même. Domants, porte d'argent embrassé à sénestre de gueules. Si l'embrassure étoit à dextre, il faudroit l'exprimer.

Fig. 32, PUTOD, en Dauphiné, porte d'or au croissant d'azur, vêtu de même. Bentoux en Dauphiné, porte d'or à un trefle de sinople vêtu de gueules. Gibing, de gueules vêtu d'or. Corrario, d'argent coupé d'azur, vêtu de l'un en l'autre; c'est-à-dire, l'argent chappé d'azur & l'azur chaussé d'argent; ce qui donne le vêtu de l'un en l'autre.

Fig. 33, N. porte d'azur adextré d'argent.

Fig. 34, N. porte d'or sénestré d'azur. Thomassin en Provence, porte de sable, semé de faulx d'or, le manche en haut, adextré & senestré de même.

L'ÉCU, dans les différents temps & & selon les différents usages, a eu diverses formes. Nous renvoyons à la fin pour en donner des exemples, parce

Digitized by Google

que l'on n'a pas ordinairement besoin de désigner la forme de l'écusson pour expliquer par des termes convenables les émaux & les figures qui composent les armoiries. Il faut seulement connoître bien les différentes parties de l'écu, pour exposer clairement les diverses positions que les figures peuvent recevoir : la leçon suivante vous donnera toutes les notions nécessaires pour cela.

PLANCHE II.

LEÇON III.

UNE ou plusieurs figures peuvent recevoir différentes positions par rapport au champ ou à l'écu : ce ne seroit donc rien faire que de ne pas spécifier la situation des figures qui composent les armoiries ; mais, pour cela, il faut bien connoître les différentes parties de l'écu, afin de déterminer exactement l'assiette de chaque figure.

Différentes parties de l'Ecu.

Fig. 37, A, est le centre de l'écu. B, est le point du chef. D, le canton dextre du chef. E, le canton sénestre du chef. F, le flanc dextre. G, le flanc sénestre. C, la pointe. H, le canton dextre de la pointe. I. le canton sénestre.

Digitized by Google

PLANCHE IV.

Une figure ſeule occupe ordinairement le centre de l'écu, comme A. Quand elle eſt ainſi placée, il n'eſt pas néceſſaire d'exprimer ſa ſituation.

Une figure placée au point B, eſt dite ſimplement en chef. Celle qui ſeroit au point D, ſeroit au canton dextre du chef, ou cantonnée en chef à dextre. Elle ſeroit au canton ſéneſtre, ſi elle ſe trouvoit placée au point E.

Une figure au point F, eſt au flanc dextre. Elle eſt au flanc ſéneſtre ſi elle ſe trouve en G.

Elle eſt miſe en pointe, quand elle occupe la place C; ſi elle eſt en H, elle eſt dite au canton dextre de la pointe; en I, elle eſt au canton ſéneſtre auſſi de la pointe.

Deux, trois, ou pluſieurs figures, diſpoſées dans le ſens des lettres D B E, ſont dites rangées en chef: ſi elles ſont comme F A G, elles ſont en faſce: ſi elles ſuivent l'ordre des lettres H C I, elles ſont rangées en pointe: diſpoſées comme B A C, elles ſont en pal; comme D A I, en bande; comme E A H, elles ſont en barre.

Si trois figures gardent l'ordre des lettres D E C, elles ſont dites deux & une, qui eſt la ſituation ordinaire de trois pieces en armoiries. Si elles étoient diſpoſées

comme les lettres H I B, elles seroient dites mal ordonnées, parce qu'elles seroient contre la position usitée.

PLANCHE II.

Les pieces arrangées comme les lettres D E H I, se disent posées deux & deux. S'il y en avoit cinq disposées dans l'ordre B A C F G, on les diroit en croix: comme D E A H I, elles seroient en sautoir: comme D E A C, on diroit alors rangées en pairle. Enfin, les pieces qui suivroient l'arrangement des lettres D B E G I C H F, seroient disposées en orle.

Une figure placée en A, au milieu de plusieurs autres qui seroient différentes par leur forme, seroit en abîme ou au centre de l'écu.

Pour blasonner une armoirie, lorsque le champ n'est chargé d'aucune figure, on doit dire, N. porte plein de tel metal, ou de telle couleur. Par exemple, *fig.* 1, il faut dire, Meneses, Bordeaux, Pui-Paulin, Paernon & Bandinelli à Rome, dont étoit le Pape Alexandre III, portent d'or plein. *Fig.* 2, Bocquet en Normandie, porte d'argent plein.

PLANCHE I.

Fig. 3, Albret, Narbonne, Rubis en Toscane, portent de gueules plein.

Fig. 4, De Barge, en Lorraine, porte d'azur plein.

Fig. 7, Les anciens Comtes de Gournai portoient de sable plein.

PLANCHE I.

QUANT aux fourrures, on dit simplement, *fig.* 8, le Duché DE BRETAGNE, de S. Hermine, Quinson, portent d'hermine. Limoges, Richemont en Bretagne, portent d'hermine à la bordure de gueules.

Fig. 11, DE VISCHI, de Fresnoy en Bretagne, de Vera en Espagne, Soldanery, Uchi, Campomarino en Italie, portent de vair. Villery, en Flandres, porte de vair barré d'une cotice de gueules.

Fig. 10, DUPLESSIS-ANGERS porte de contre-vair.

Fig. 12, MACEDONIA, à Naples, porte de vair en pal, ou appointé, au lion d'argent.

Fig. 13, BEAUFREMONT, Kergorlay, Capinel, le Grand, portent vairé d'or & de gueules. Billy, la Mothe en Vermandois, portent vairé d'or & d'azur. Scepeaux, Willerval en Artois, Massalieu, Kerandais, vairé d'argent & de gueules. Gourvinec, en Bretagne, vairé d'or & de sable. Chailly, dans la même province, vairé d'argent & de sable. Carn, dans la même province, vairé de sable & d'argent; c'est-à-dire, que la premiere piece du côté dextre du chef, est de sable; ce qu'il faut remarquer pour énoncer les émaux, parce que l'on commence toujours par l'émail qui se trouve le plus à droit.

SI l'écu est chargé de figures, il

faut examiner s'il eſt ſimple ; c'eſt-à-dire, ſans partitions, ou s'il eſt composé. PLANCHE II.

Si l'écu eſt ſimple, il faut commencer par le champ, puis on vient aux figures principales, excepté le chef & la bordure ; ajoutant, ſi ces figures ſont chargées ou accompagnées d'autres qui ſoient moindres. Il faut en exprimer le nombre, la ſituation, les émaux : puis on vient au chef & à la bordure, s'il y en a.

Si cependant la piece principale prenoit ſur le chef ou la bordure, dans ce cas, le chef ou la bordure feroit partie du champ : alors il faudroit déſigner ces parties avant la piece principale. Deux exemples éclairciront cette regle.

Fig. 35, La Croisette-Rochefort porte d'azur à vingt-cinq billettes d'or, rangées 5, 5, 5, 5, 5, au chef d'argent, chargé d'un lion paſſant de gueules à la bordure dentelée de même.

Fig. 36, Vendosme ancien, portoit d'argent au chef de gueules à un lion d'azur, armé, lampaſſé & couronné d'or, brochant ſur le tout.

On voit, dans le premier exemple, que le chef & la bordure ne font point partie du champ, c'eſt pourquoi on n'eſt venu à blaſonner ces parties qu'après avoir énoncé les billettes qui ſont les pieces principales dont le champ eſt chargé.

Digitized by Google

PLANCHE II.

Dans le ſecond, on a déſigné le chef avant le lion qui eſt la piece principale, parce que le chef fait partie du champ, puiſque ce lion broche ſur l'un & ſur l'autre.

Si l'écu eſt composé, on commence par les diviſions. S'il s'en trouve plus de quatre, vous obſerverez le nombre de traits qui diviſent, & vous direz : parti de tant, coupé de tant, ce qui donne tant de quartiers. Par exemple,

Fig. 40, Dites parti d'un, coupé de deux, ce qui donne ſix quartiers ; au premier de .... au ſecond de .... au troiſiéme de .... &c.

Fig. 38, Parti de trois, coupé d'un, ce qui donne huit quartiers : au premier de .... au ſecond de .... &c.

Fig. 39, Parti de deux, coupé de trois, ce qui donne douze quartiers ; au premier de .... au ſecond de .... &c. &c. Expliquez chaque quartier en détail, en commençant par ceux du chef & allant de droit a gauche, comme dans la *figure* 2 de la planche troiſiéme. Vous

PLANCHE III.

direz : LA TREMOUILLE porte parti de trois, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers ; au premier, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur becqués, membrés de gueules, qui eſt la Trémouille. Au ſecond, d'or ſemé de fleurs-de-lys d'azur, au canton

Digitized by Google

pl. Ire.

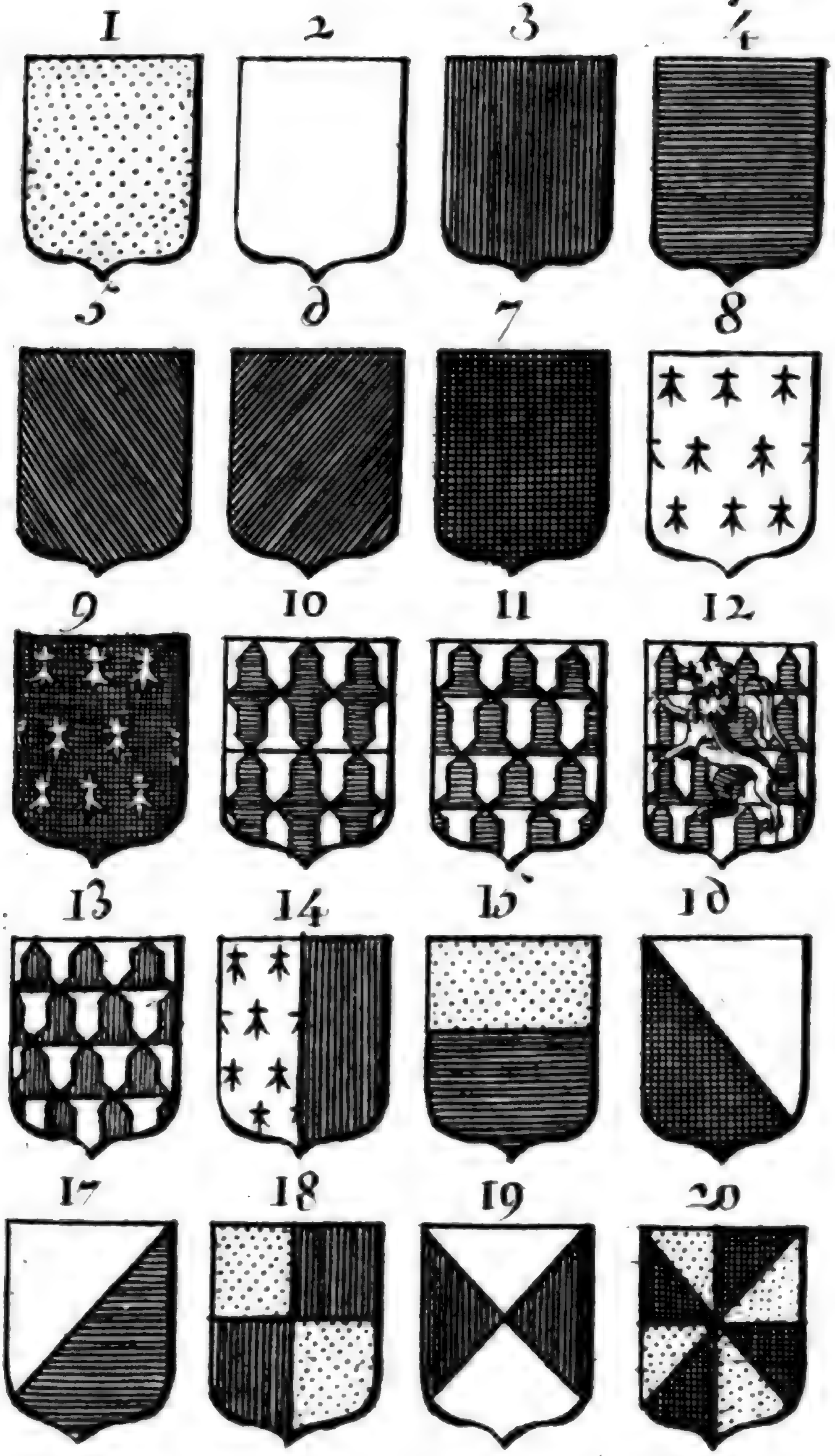

Duflos sc.

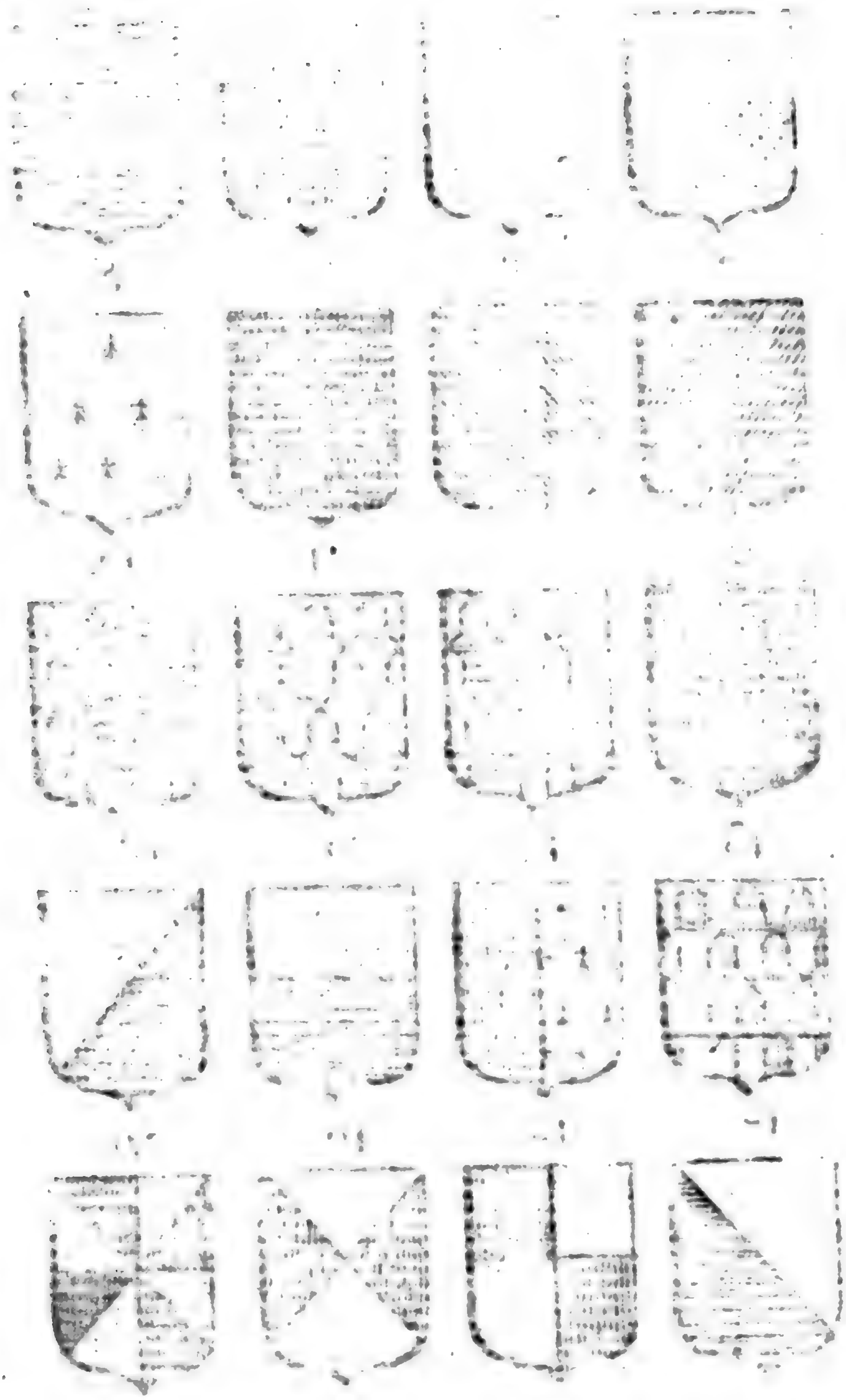

Digitized by Google

Pl. 2.

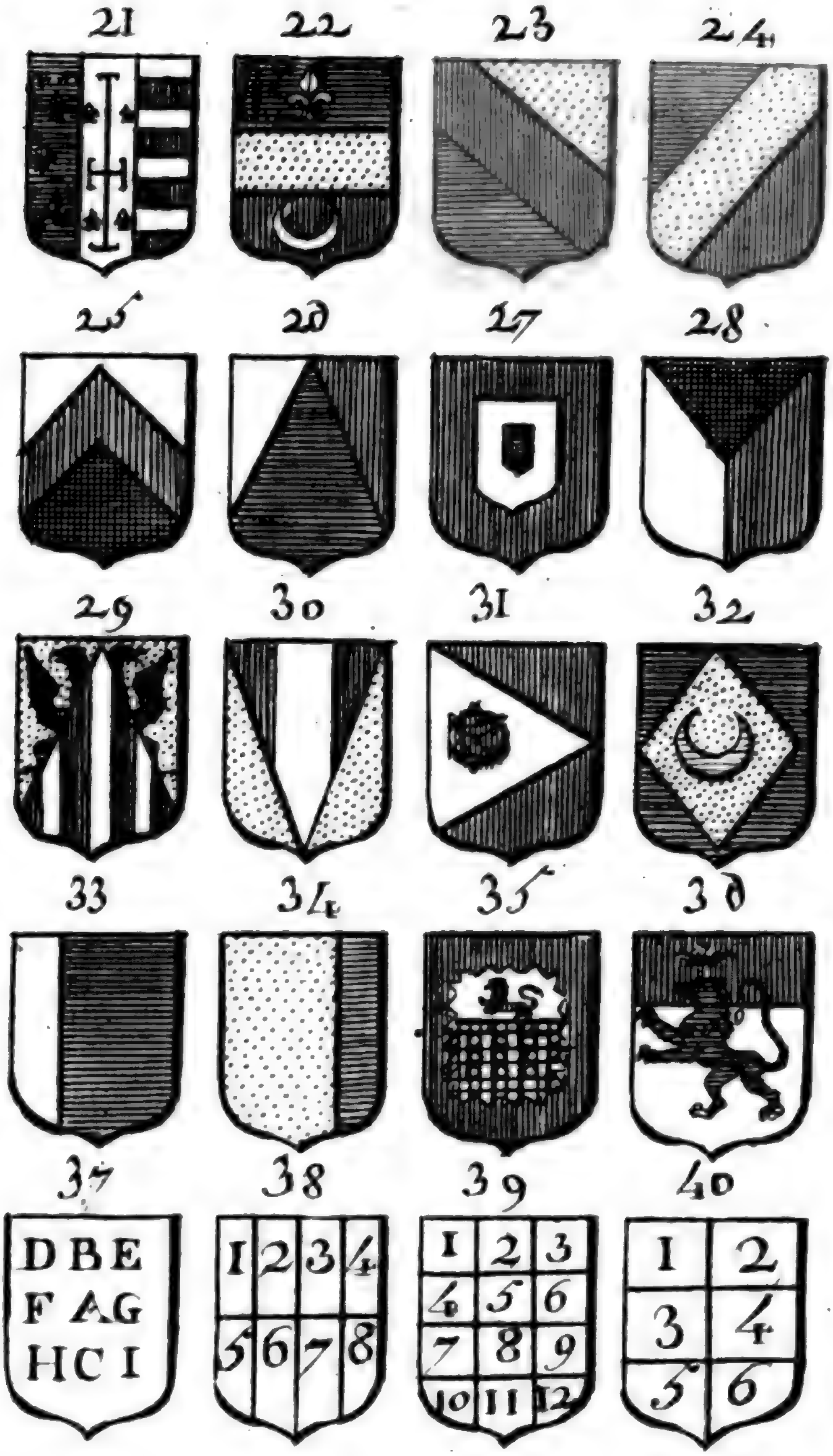

Duflos. fc.

Digitized by Google

Digitized by Google

1

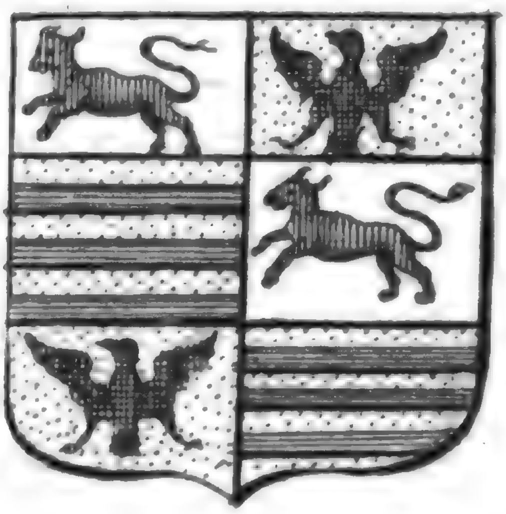

2

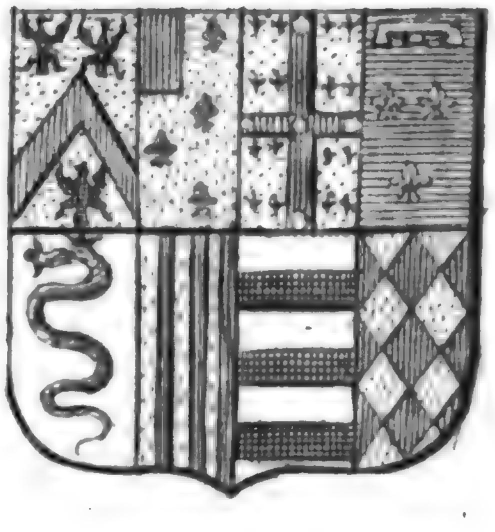

Duflos. f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

de gueules, qui eſt de Thouars. Au troiſiéme, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de ſeize alerions d'azur, qui eſt Montmorency-Laval. Au quatriéme, d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, au lambel de trois pendans d'argent, qui eſt d'Orléans. Au cinquiéme, d'argent à la guivre d'azur en pal, dévorant un enfant iſſant de gueules, couronnée de même, qui eſt de Milan. Au ſixiéme, pallé d'or & de gueules de ſix piéces, qui eſt Amboiſe. Au ſeptiéme, faſcé d'argent & de ſable de ſix piéces, qui eſt de Coetivy. Au huitiéme & dernier quartier, loſangé d'or & de gueules, qui eſt de Craon. PLANCHE III.

S'il ſe trouvoit des quartiers ſemblables, il faudroit les joindre pour les blaſonner enſemble. Par exemple,

Fig. 1ere. PAR, en Styrie, porte parti d'un, coupé de deux, ce qui donne ſix quartiers. Au premier & quatriéme, d'argent à un taureau effarouché de gueules. Au ſecond & cinquiéme, d'or à l'aigle de ſable. Au troiſiéme & ſixiéme, faſcé d'or & d'azur de ſix piéces.

Nous donnerons dans la ſuite des exemples de partitions plus compliquées & plus difficiles à débrouiller. Il ſuffit, pour le préſent, de ſavoir la maniere de compter les quartiers par les lignes qui diviſent.

LEÇON IV.

PLANCHE IV.

LEs figures, ou pieces ordinaires du blason, sont de trois sortes.

1°. Les figures héraldiques ou propres.

2°. Les figures naturelles.

3°. Les figures artificielles.

Figures héraldiques

LEs figures héraldiques, se soudivisent en piéces honorables, ou du premier ordre, & en piéces moins honorables, ou du second ordre.

Piéces honorables du premier ordre.

Les piéces honorables du premier ordre occupent, pour l'ordinaire, par leur largeur, lorsqu'elles sont seules, le tiers de l'écu ; à l'exception du franc quartier, du canton & du giron, qui n'en occupent que la quatriéme partie.

Ces pieces, sont le chef, la fasce, la champagne, le pal, la bande, la barre, la croix, le sautoir, le chevron, le franc quartier, le canton, la pointe ou la pile, le giron, le pairle, la bordure, l'orle, le trescheur, l'écu en abyme & le gousset.

Le Chef.

Le chef, dans sa grandeur réguliere, occupe le tiers de l'écu à la partie supérieure.

Fig. 1, DE GAND, Prince d'Isenghien,

porte de sable au chef d'argent. Avaugour en Bretagne, Quintin Monfort, Montferrat, Château-neuf en Dauphiné, d'argent au chef de gueules. **PLANCHE IV.**

Vivonne, Champagne, maison particuliere, Roubaix, Hargicourt, Ostende, Goussencourt, Coppier en Dauphiné, d'hermine au chef de gueules.

Chatelier, d'Ereac, d'or au chef de sable.

Vintimille, Tende, de gueules au chef d'or. Saluces, Gamaches, Châteaugiron, d'or au chef d'azur. Espernon ancien, d'Urfée, de vair au chef de gueules. Mont-gascon, de gueules au chef de vair.

La Fasce.

La fasce occupe la partie du milieu de l'écu horizontalement.

Fig. 2, Bethune porte d'argent à la fasce de gueules. St. Severin, Ste. Maure, Monthausier, Semicourt, Aubigni portent de même.

Autriche, Bouillon, Louvain, la Poype à Lyon, Lastic en Auvergne, portent de gueules à la fasce d'argent.

Verjon, la Chapelle en Bretagne, Angoulevent, Maizieres en Xaintonge, portent de gueules à la fasce d'hermine.

Pot de Rhodes, d'or à la fasce d'azur.

Gracham, Cicon, de Meurs, portent d'or à la fasce de sable.

Digitized by Google

PLANCHE IV.

Balathier, de ſable à la faſce d'or. Bouton, en Bourgogne, de gueules à la faſce d'or. Mouſſac, de gueules à la faſce d'hermine. Bloſſac, de vair à la faſce de gueules.

La Champagne.

La champagne, de même largeur que le chef, occupe la partie inférieure, ou la pointe de l'écu. L'uſage en eſt très-rare.

Fig. 3, DIE-MANSTEIN, en Suède, porte d'argent à la bande de ſable, à la champagne de gueules.

Brochant porte d'or à l'olivier de ſinople, accoſté de deux croiſſans de gueules, à la champagne d'azur chargée d'un brochet d'argent.

Woodville, en Angleterre, porte de gueules au canton ſéneſtre d'argent, à la champagne de même.

Le Pal.

Le pal occupe le tiers de l'écu perpendiculairement.

Fig. 4, N. porte d'azur, au pal d'or. Des Cars-la-Vauguyon porte de gueules au pal de vair. Bolomier, en Dauphiné, Canali, à Veniſe, portent de gueules au pal d'argent.

Meyſeria, en Breſſe, de ſinople au pal d'argent.

La Bande.

La bande ſe poſe diagonalement de droit à gauche.

Fig. 5. NOAILLES porte de gueules à la bande d'or. Tonnerre, à Châlons en

Bourgogne, Menou en Nivernois, la Care en Bourbonnois, Boſſut, Durfort, portent de même. PLANCHE IV.

Plantey en Breſſe, Raviel en Bourgogne, Lamieres en Ponthieu, portent d'argent à la bande de gueules. La Bande.

Nedonchel en Beauvoiſis, Tournebu en Normandie, Duval en Champagne, portent d'azur à la bande d'argent. La Baume-Saint-Amour, en Bourgogne, porte d'or à la bande d'azur.

Eſcoubleau de Sourdis porte d'azur parti de gueules à la bande d'or. Talaru porte parti d'or & d'azur, à la bande de gueules brochante ſur le tout.

La barre ſe met auſſi diagonalement comme la bande, mais de gauche à droit. La Barre.

Fig. 6, De Courcy, Prévôt de Paris ſous Charles IV, & depuis premier Préſident du Parlement, portoit d'argent à la barre engreſlée de gueules.

Henin de Boſſut, en Flandres, porte de gueules à la barre d'or. Wendecks en Alſace, porte d'azur au canton dextre d'argent, à la barre d'or. Rappach, en Allemagne, d'argent à la barre de gueules. Chalant, en Savoie, porte coupé de gueules & d'argent à la barre de ſable brochante ſur le tout.

La croix doit remplir de chacune de ſes branches le tiers de l'écu, quand elle La Croix.

Digitized by Google

n'eſt point cantonnée ou accompagnée : ce qui ne s'obſerve cependant pas exactement, parce qu'elle fait un plus bel effet lorſqu'elle eſt un peu diminuée.

PLANCHE IV.

La Croix.

Fig. 7, SAVOIE porte de gueules à la croix d'argent. L'Ordre de Malte porte auſſi de gueules à la croix d'argent.

Aſpremont en Lorraine, S. Georges, dont un Archevêque & pluſieurs Comtes de Lyon, la Mare en Normandie, Popoleſchi à Florence, portent au contraire d'argent à la croix de gueules.

D'Albon en Dauphiné, S. André, Suffolk en Angleterre, portent de ſable à la croix d'or.

Barbaſan en Gaſcogne, Briançon en Dauphiné, d'azur à la croix d'or.

La Porte en Dauphiné, Alinge en Savoie, portent de gueules à la croix d'or.

Vaugrigneuſe, en Breſſe, porte de ſinople à la croix d'or, & Sainte Croix de Pagni porte d'or à la croix de ſinople.

Montrichar, en Franche-Comté, porte de vair à la croix de gueules.

Le Sautoir.

Le ſautoir, ou croix de S. André, autrement la croix de Bourgogne, doit avoir les mêmes meſures que la croix ; il ſe met dans le ſens de la bande & de la barre.

Fig. 8, LA GUICHE en Bourgogne, porte de ſinople au ſautoir d'or.

Angennes, de ſable au ſautoir d'or.

Digitized by Google

De Jarente en Provence, Chini, d'or au ſautoir de gueules.

PLANCHE IV.

Sanetay, d'hermine au ſautoir de gueules. Baulon, en Bretagne, de vair au ſautoir de gueules.

Grange en Franche-Comté, Villon en Maconnois, portent de gueules au ſautoir d'or. Parthenay de Maillé, d'argent au ſautoir de ſable. De Vers en Franche-Comté, d'or au ſautoir d'azur, briſé en cœur d'une coquille du champ.

Le Chevron.

Le chevron, eſt une piece qui deſcend du chef de l'écu aux parties dextre & ſéneſtre de la pointe, en s'ouvrant comme un compas.

Fig. 9, DE FETANS, en Breſſe, porte d'azur au chevron d'or.

Eſchalad, Gorrevord en Breſſe, Belanger en Poitou, Champdivers en Franche-Comté, portent de même.

Vaubecour-Nettancourt en Champagne, Deſeſſards en Normandie, de gueules au chevron d'or.

Luyrieu, en Breſſe, d'or au chevron de ſable. Colombiers, dans le pays de Vauds, d'azur au chevron d'argent. Ferri Paſté, Maréchal de France, & la Riviere, en Gaſcogne, de gueules au chevron d'hermine. Champeſtieres, de vair au chevron d'or.

Le Franc quartier.

Le franc quartier, eſt le premier quartier de l'écu, un peu moindre cependant

qu'un vrai quartier d'écartelage. Il sert ordinairement de brisures.

PLANCHE IV.

Fig. 10, BOURNONVILLE porte bandé de gueules & d'or de six pieces, au franc quartier de Montmorenci-Beaussobre, qui est d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre alerions par quartier, le premier d'argent chargé d'une étoile de sable.

Lamoignon porte losangé d'argent & de sable, au franc quartier d'hermine.

Begue de Vilaine, d'argent à deux lions de sable, au franc quartier écartelé de Castille & de Leon.

Le Prévôt, à Paris, porte échiqueté d'or & d'azur au franc quartier d'or, chargé d'un griffon de sable.

La Saile, en Bourbonnois, porte d'or à la croix ancrée de sinople, au franc quartier de gueules.

Arces, en Dauphiné, d'azur au franc quartier d'or.

Le Canton. Le canton est le diminutif du quartier. Il sert aussi de brisures, & il faut exprimer s'il est dextre ou séneſtre.

Fig. 11, THOUARS porte contre-semé de France, c'est-à-dire, d'or semé de fleurs-de-lys d'azur, au canton dextre de gueules.

De Cussé-Bourgneuf, en Bretagne, porte d'argent au sautoir de sable, au canton

Digitized by Google

canton dextre de gueules, chargé de deux poiſſons d'argent en faſce.

PLANCHE IV.

Balencey, dans le Bugey, porte d'hermine au canton ſéneſtre d'argent chargé d'un aigle éployé de ſable.

La Maiſon de Bragance, avant de monter ſur le trône de Portugal, portoit d'argent à cinq écuſſons d'azur poſés en croix, chacun chargé de cinq beſans d'argent en ſautoir, aux cantons dextre & ſéneſtre d'Arragon, parti d'Arragon-Sicile, à la bordure de gueules chargée de ſept châteaux d'or, ſurchargée d'un lambel d'azur.

La Pile *ou* la Pointe.

La pile ou la pointe eſt une piece qui ne différe du chappé, qu'en ce qu'elle eſt plus étroite. Sa poſition ordinaire eſt d'être droite comme dans l'exemple ſuivant.

Fig. 12, MALET porte d'azur à la pointe couſue de gueules chargée d'une étoile d'argent: on verra dans la ſuite ce que veut dire le terme de couſu.

La pointe ſe met en bande, en barre, en faſce: elle peut être renverſée &c. ce qu'il faut avoir ſoin d'exprimer en blaſonnant.

Bredel, au Tirol, d'argent à trois pointes d'azur, à la champagne de gueules.

Du Cuſeau, en Limouſin, d'argent à une pointe renverſée & miſe en barre de gueules, à la bordure de même.

Digitized by Google

PLANCHE IV.

Le Giron.

Le giron eſt une figure triangulaire, ou, pour mieux dire, un quartier du gironné. Il peut avoir différentes ſituations, comme il eſt aiſé de le voir par les quartiers du gironné. Il peut mouvoir du canton dextre ou ſéneſtre, du chef à dextre ou à ſéneſtre, du flanc dextre ou ſéneſtre, & enfin de la pointe à dextre ou à ſéneſtre; ce qu'il eſt important de remarquer pour blaſonner avec exactitude.

Fig. 13, Du Cluseau, en Limouſin, porte d'argent au giron de gueules mouvant du canton dextre.

Le Pairle.

Le pairle eſt une piece compoſée de trois cotices mouvantes des deux angles du chef & de la pointe, qui viennent ſe réunir vers le centre de l'écu en forme d'un Y.

Fig. 14, De Conigan porte d'argent au pairle de ſable.

L'Archevêché de Cantorberi porte d'azur au pairle au pied fiché dor, chargé de cinq croix pattées au pied fiché de gueules, accompagné en chef d'une croix pareille d'or.

La Bordure

La bordure eſt une platte-bande, dont la largeur doit être à peu près la ſixiéme partie du champ; elle en doit toucher les extrémités, & regner tout-au-tour.

Digitized by Google

Fig. 15, SALVAING, en Dauphiné, porte de l'Empire à la bordure de France; c'eſt-à-dire, porte d'or à l'aigle éployé de ſable, langué, membré & diadémé de gueules, à la bordure d'azur ſemée de fleurs-de-lys d'or. PLANCHE IV. La Bordure

Fig. 16, ANJOU porte de France à la bordure de gueules.

De Teligni, de ſable à la bande d'argent & à la bordure de même.

Comme la bordure ſert ordinairement de briſures, on en trouvera dans la ſuite pluſieurs exemples.

L'orle eſt plus étroite que la bordure & ne touche point le bord de l'écu: il en eſt éloigné d'une diſtance égale à ſa largeur. L'Orle.

Fig. 17, D'AINGEVILLE de Millencourt porte d'argent à l'orle de ſable.

De Wornes porte d'azur à l'orle d'argent. Charlot en Picardie, d'argent à l'orle d'azur. Beaucamp, & Randaw en Allemagne, portent de gueules à l'orle d'or. Cornu, en Picardie, de gueules à l'orle d'argent.

Le treſcheur ou eſſonnier ne différe de l'orle qu'en ce qu'il eſt fleuronné. Le Treſcheur *ou* Eſſonnier.

Fig. 18, DE MOYENVILLE, en Picardie, porte d'argent à deux lions affrontés de ſable, enfermés dans un treſcheur de gueules.

PLANCHE IV. Boſſu d'Eſcry, d'or au treſcheur d'azur, au ſautoir de gueules brochant ſur le tout, chargé en cœur d'un ecuſſon auſſi de gueules, ſurchargé d'une bande d'or.

De Scotl, en Angleterre, d'or à trois pointes renverſées de gueules, aboutiſſantes l'une à l'autre à la pointe de l'écu, chargées à l'abyme d'un écuſſon du champ, au treſcheur de même.

L'Ecu en abyme. L'écu en abyme eſt un petit écuſſon dans le centre du grand.

Fig. 19, BARBESIEUX, porte d'or à l'écu en abyme d'azur.

Amance, en Lorraine, d'argent à l'écu en abyme d'azur. Germini, en Lorraine, d'azur à l'écu en abyme d'argent. Vraurin, Maréchal de France en 1345, portoit de même, au lambel d'argent. Brandebourg, dans le duché de Luxembourg, portoit de gueules à l'écu en abyme d'argent.

Le Gouſset. Le gouſſet eſt une piéce aſſez ſemblable au pairle, il n'en differe que parce qu'il eſt plein dans ſa partie ſupérieure.

Fig. 20, N. Porte de gueules au gouſſet d'or. On ne trouve aucun exemple de cette figure dans les armoiries de familles.

Digitized by Google

P. l. 4.

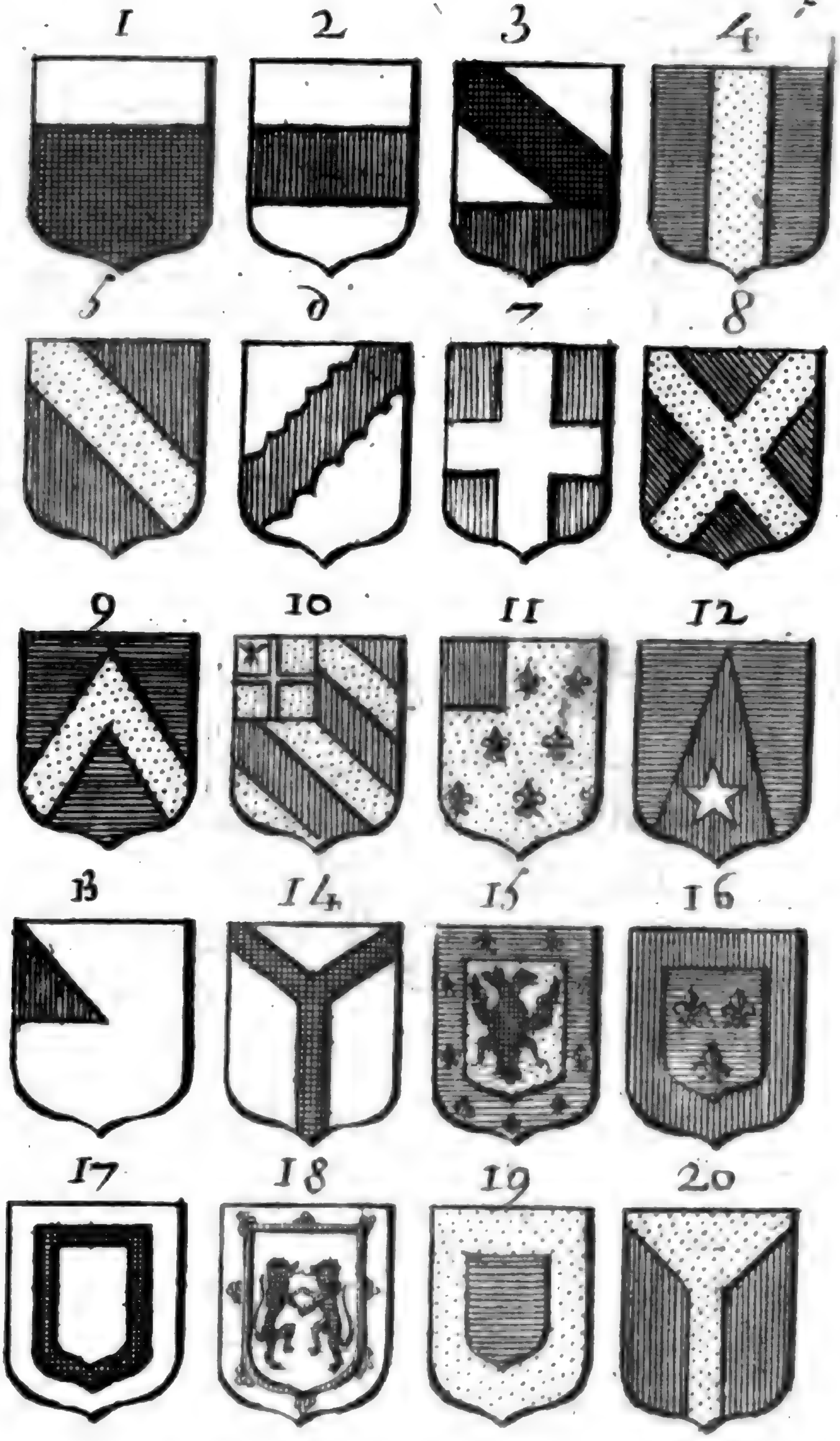

Duflos. f.c.

Digitized by Google

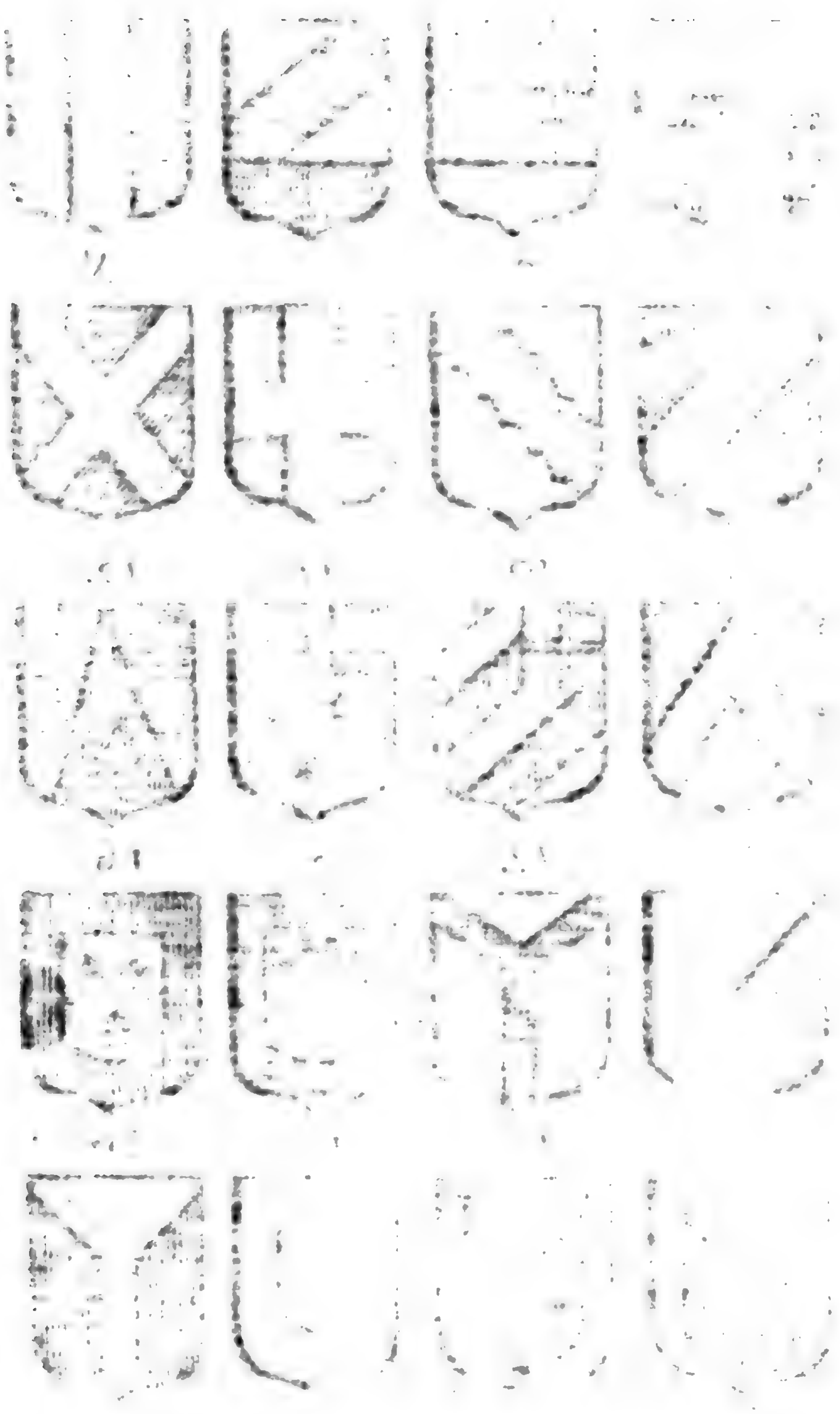

Digitized by Google

LEÇON V.

LES pieces dont nous venons de donner des exemples se multiplient très-souvent, si vous en exceptez la croix pleine & le sautoir plein ; c'est-à-dire, dont les extrémités touchent les bords de l'écu. Ces répétitions se nomment dans le blason *rebattements*, parce que les fasces, les pals, les bandes, les burelles, les cotices, les jumelles, les tierces, les chevrons, &c. sont comme *rebattus*. Il faut alors exprimer le nombre de ces pieces comme dans les exemples suivans. *PLANCHE V.*

Fig. 1ere. HARCOURT, porte de gueules à deux fasces d'or. Les fasces au nombre de 2.

La Riviere en Normandie, Chartres, maison dans le pays de Beausse, Roncherolles, du Bouesc en Poitou, Cailleu, Formentieres, portent d'argent à deux fasces de gueules.

Marigni, Bateste en Normandie, d'azur à deux fasces d'argent.

Beaumenil, Bodin, Fressigni, de gueules à deux fasces d'hermine.

Diest & Namur en Flandres, d'argent à deux fasces d'azur.

Du Bouchet, Marquis de Sourches, Kerjan en Bretagne, les Comtes

d'Isembourg, d'argent à deux fasces de sable.

PLANCHE V.

Gast, en Forez, porte de pourpre à deux fasces cousues d'azur.

Fasces au nombre de 3.

Fig. 2, ESTELAN porte d'argent à trois fasces de gueules.

Boulainvilliers, Croy-Renty, Belloy, Froissart, St. Genest, Galerand de Vaux, la Rue, portent de même.

Got de Rouillac, Rambures, Beaufort, d'or à trois fasces de gueules.

Ruays, de gueules à trois fasces d'hermine. Rostrenam, en Bretagne, d'hermine à trois fasces de gueules.

Bressen, de gueules à trois fasces de vair.

Morin, la Masserie, Anyel en Tourraine, Loudon, d'or à trois fasces de sinople.

Marcilly, Bandinelli, de sable à trois fasces d'or.

La Rocque en Normandie, Magny, Foudras, portent d'azur à trois fasces d'argent.

Au nombre de 4.

Plessis-les-brai sur Seine, porte de sable à quatre fasces d'or.

Corpeaux, de gueules à quatre fasces d'or.

Rollat, d'argent à quatre fasces de sable.

Molembai, d'argent à quatre fasces d'azur.

Digitized by Google

Si le nombre des fasces excede celui de quatre, elles changent alors de nom & s'appellent *Burelles*. PLANCHE V. Burelles.

Fig. 3, CHOURSES *ou* SOURCHES, en Champagne, porte d'argent à cinq burelles d'azur, ou plûtôt de gueules.

Beauje, en Franche Comté, de gueules à cinq burelles d'argent.

D'Argi en Berri, le Fevre portent d'azur à cinq burelles d'argent.

Aubry, Lieu-Dieu, d'or à cinq burelles de gueules. Hemart, dans la Beauce, porte d'argent à six burelles de sable.

Ratault porte d'argent à sept burelles d'azur, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

Fig. 4, HARLAI, à Paris, porte d'argent à deux pals de sable. Les Pals au nombre de 2.

Tarques en Provence, Michelbourg en Flandres, portent d'or à deux pals d'azur.

Buenc, en Bresse, d'azur à deux pals d'or.

Bazoille porte coupé d'or & de gueules à deux pals de l'un en l'autre.

Maignac, de gueules à deux pals de vair, au chef d'or chargé d'un lambel à cinq pendants.

Fig. 5, CHATILLON sur Marne, ou Blois ancien, porte de gueules à trois pals de vair, au chef d'or. Au nombre de 3.

PLANCHE V.

Les Pals au nombre de 3.

Foix, Careto-Final, Raux, portent d'or à trois pals de gueules.

Ternier, Montalier, d'azur à trois pals d'or.

Langeac, d'or à trois pals d'hermine.

Vissac, Moncornet, de gueules à trois pals d'hermine.

Maureni, de sable à trois pals de vair, au chef d'or chargé d'un lion léopardé de sable.

Dompierre, comme Chatillon, à la difference du chef qui est de sable.

Estissac, d'azur à trois pals d'argent.

Candalle, Grailli, portent d'or à trois pals de sinople.

Foulé, d'hermine à la fasce de gueules, à trois pals d'azur brochants sur le tout.

Au nombre de 4.

Fig. 6, N. porte d'azur à quatre pals d'argent.

Arragon, Royaume, porte d'or à quatre pals de gueules. Merode, de gueules à quatre pals d'or, à la bordure engreslée d'azur.

Torsy, d'or à quatre pals de sinople.

Les pals qui se multiplieroient au-dessus de quatre, se nommeroient Vergettes. On n'en connoit aucun exemple.

Les bandes au nombre de 2.

Les bandes multipliées sont ordinairement au nombre de trois; on trouve cependant des armoiries qui portent deux bandes seulement ou quatre. Par exemple,

Digitized by

Ziani à Venise, Aurillac, Launoi en Picardie, portent d'argent à deux bandes d'azur. Barville, dans le Maine, d'argent à deux bandes de gueules. Gaubert, d'or à deux bandes d'azur.

PLANCHE V.

Les Bandes au nombre de 2.

Wehren, dans le pais de Hesse, Lanhore, portent d'argent à deux bandes de sable.

Bracaléoni, en Italie, porte de vair à deux bandes d'argent.

Fig. 7, COETQUEN porte d'argent à trois bandes de gueules.

Au nombre de 3.

Lucinge en Dauphiné, Sémur, Lescun en Gascogne, Myr dans le Vexin, portent de même.

D'Aigle, Usez, Ponthieu, de gueules à trois bandes d'or.

La Balme, Barri, Budos, Aumale en Flandres, Mazurier, d'Amalby, portent d'azur à trois bandes d'or.

Du Blaisel dans le Boulenois, Grignan, d'or à trois bandes d'azur. Lambert, en Dauphiné, d'argent à trois bandes de sable.

Arzac porte de gueules à trois bandes d'argent, au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Belloi d'Ami, porte d'argent à quatre bandes de gueules.

Au nombre de 4.

Si les bandes multipliées excédent ce dernier nombre, on doit les nommer cotices.

Digitized by Google

PLANCHE V.

Cotices.

Fig. 8, SOUVRE' de Courtenvaux portoit d'azur à cinq cotices d'or.

Berthon de Crillon, Rocheguyon, portent d'or à cinq cotices d'azur.

Montrelais, d'or à six cotices d'azur.

Beligni, à Venise, de sable à six cotices d'argent.

Chevrons au nombre de 2.

Le chevron se multiplie comme les pieces précédentes; on en trouve même jusqu'à sept : le nombre de trois est le plus ordinaire.

Case-Nove porte d'argent à deux chevrons d'azur. Ayrault, d'argent à deux chevrons d'or. Joly-Allery, Balla-grange, de sable à deux chevrons d'argent.

Au nombre de 3.

Fig. 9, RICHELIEU porte d'argent à trois chevrons de gueules.

Bassompierre, Château-Gontier, portent de même. Dublé d'Uxelles, Garencheres, Fetigni, portent de gueules à trois chevrons d'or. Créve-cœur porte d'or à trois chevrons de gueules. Gerard, Rozier en Forez, Tenarre, Bourg, Renel, Temericourt, Joubert en Dauphiné, portent d'azur à trois chevrons d'or. Bussi, St. Georges, portent de même, à l'exception que les pointes des chevrons sont écimées; c'est-à-dire, coupées.

Levi-Mirepoix, d'or à trois chevrons de sable. Chantrans, Faverges, St. Marcel,

Digitized by

Machecou, portent de gueules à trois chevrons d'argent.

PLANCHE V. Chevrons au nombre de 3.

Vertaing, Martonville, de gueules à trois chevrons d'hermine.

Le Gallod porte d'hermine à trois chevrons, les premier & troisiéme de sable, le second de gueules.

Amiens, de gueules à trois chevrons de vair.

Morianes, porte au contraire.

Au nombre de 4.

Le Vicomte de Courtrai, en Flandres, porte d'argent à quatre chevrons de gueules.

De Brakele, en Flandres, porte le contraire.

Au nombre de *sept*.

Le Boutillier de Maigremont, dans le Vexin, porte d'azur à sept chevrons d'argent accompagnés d'un cerf courant & contourné en pointe aussi d'argent.

Pieces diminuées.

Les pieces honorables, lorsqu'elles ne sont pas en nombre, doivent remplir, comme il a été dit, le tiers de l'écu. Il arrive quelquefois qu'elles n'ont pas la largeur convenable & qu'elles se trouvent réduites au tiers; alors elles changent de nom. Le chef s'appelle *comble*, ou *chef diminué*, *retrait* ou *rompu*.

Chef diminué ou Comble.

Fig. 10, D'ESTAING porte de France au comble ou chef diminué d'or.

Brumser-von-Rudisheim, en Baviere, porte de sable à six fleurs-de-lys d'argent,

Digitized by Google

3, 2, 1, au chef diminué *ou* comble d'argent.

PLANCHE V.

Chef diminué *ou* comble.

Kemmerer-von-Dalburgk, au Rhin, porte d'azur à ſix fleurs-de-lys d'argent, 3, 2, 1, au chef diminué & danché d'or.

Bourgogne, Comte de Waquene, portoit comme Charles dernier Duc de Bourgogne, briſé d'un chef diminué ou d'un comble d'or.

Pal diminué ou vergette.

Le pal ſe nomme vergette.

Fig. 11, SUBLET DE ROYERS porte d'azur au pal contrebreteſſé d'or, chargé d'une vergette de ſable. (*)

Charles de la Guiche, fils puiné, portoit de la Guiche brizé d'une vergette de gueules.

Polly, à Florence, porte de gueules au pal d'or chargé d'une vergette de vair.

Maſſi, à Florence, porte d'or au pal de ſable chargé d'une vergette d'argent.

Faſce diminuée, *ou* Deviſe.

La faſce s'appelle *faſce en deviſe* ou ſimplement *deviſe.*

Fig. 12, MAZARIN porte d'azur au faiſceau d'armes d'or, armé, fiché & lié d'argent, à la faſce en deviſe, ou ſimplement à la deviſe de gueules chargée de trois étoiles d'or & brochante ſur le tout. *

(*) Remarquez que dans la gravure la faſce-deviſe a trop de largeur, auſſi-bien que la vergette dans les armoiries de Sublet.

Schellemdorf, en Saxe, porte losangé d'azur & d'argent à la devise de gueules.

PLANCHE V. Fasce diminuée *ou* Devise.

Haller, en Alsace, d'or à l'aigle de sable à la devise de gueules.

Yver, en Poitou, d'azur à la devise d'or accompagnée de trois étoiles d'or.

Mirabel, écartelé d'or & de gueules à la devise d'hermine brochant sur le tout.

Il n'est pas nécessaire que la devise occupe le milieu de l'écu, elle se met aussi à la partie inférieure du chef; on en trouve plusieurs exemples; savoir, aux armoiries de Recourt à Dijon, qui portoit de gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or, à la devise en chef surmontée de trois étoiles, le tout d'or. De Poisieux, à Dijon, portoit de gueules à deux chevrons d'argent surmontés d'une devise d'or.

Bande diminuée, *ou* Cotice.

La bande reçoit le nom de cotice *ou* baton en bande.

Fig. 13, Du Terrail porte d'azur au chef d'argent chargé d'un Lion issant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout.

De la Geliere, en Bresse, portoit d'argent à quatre pals de gueules, à la cotice d'azur brochant sur le tout.

Mirebel, en Dauphiné, porte écartelé d'or & de gueules à la cotice d'hermine.

PLANCHE V.

La barre se nomme traverse *ou* bâton en barre.

Barre diminuee, *ou* Traverse.

Fig. 14, LE COMTE DE DUNOIS portoit d'Orléans à la traverse ou bâton en barre de sable : cette traverse de sable fut changée par le Roi Charles VII en une cotice d'argent.

Antoine de Bourgogne, fils de Philippes le Bon, portoit comme son pere, à la traverse de sable.

Le Baton périen bande *ou* en barre.

La cotice *ou* traverse alezée, c'est-à-dire, qui ne touche point les bords de l'écu, s'appelle simplement, savoir, la cotice, bâton péri en bande, & la traverse, bâton péri en barre.

Fig. 20, BOURBON-VENDOSME portoit de France au bâton péri en bande de gueules chargé de trois lions léopardés d'argent.

Champagne diminuée, *ou* Plaine.

On donne le nom de plaine à la champagne reduite au tiers de sa largeur.

Fig. 15, PETITE PIERRE porte de gueules au chevron d'argent, à la plaine d'or.

Sturmen, en Alsace, porte d'or à la fasce de gueules, à la plaine de même.

Jean de Bourgogne-Ameural, fils de Jean Duc de Bourgogne, portoit de Bourgogne à la plaine d'or.

Jumelles.

Les fasces, les bandes & les barres extrêmement diminuées & mises deux à deux, sont appellées *Jumelles* : pour

les blasonner il faut exprimer leur nombre & leur situation, en disant deux ou trois jumelles en fasce, ou en bande, ou en barre &c. PLANCHE V. Jumelles.

Fig. 16, DE GOUFFIER porte d'or à trois jumelles de sable en fasce.

Avanson, en Dauphiné, porte de gueules à deux jumelles d'argent en fasce.

St. Seine, en Bourgogne, porte de gueules à trois jumelles en fasce d'or.

Tussé, de sable à quatre jumelles en fasce d'argent.

Grimonville, en Normandie, porte de sinople à trois jumelles d'argent en bande.

Si elles sont disposées trois à trois, on les nommera tierces & l'on observera la même chose que pour les jumelles. Tierces.

Fig. 17, DAUNE porte d'argent à deux tierces en sautoir, frettées dans le milieu de gueules.

Bourbourg, d'azur à trois tierces d'or en fasce. D'Ardres, en Artois, porte de même avec un chef d'or.

Tiercelin porte d'argent à deux tierces d'azur passées en sautoir, cantonnées de quatre merlettes de sable.

Fig. 19, HUIS, au bas Rhin, porte de gueules à la tierce en bande d'argent & à la fasce d'argent brochant sur le tout.

De Francs, en Maconnois, d'azur à une tierce d'argent mise en barre au

PLANCHE IV.

canton dextre, à la cotice d'argent brochant sur le tout.

L'Hamade ou Hamayde.

Enfin, on nomme hamade *ou* hamayde, trois fasces alezées & terminées en talud.

Fig. 18, AUBERTICOURT, en Hainaut, porte d'hermine à une hamade de gueules.

Vignori, d'argent à une hamade de gueules.

De Hameyde, en Hainaut, porte d'or à l'hamade de gueules.

L'Etaye, le Flanquis & le Filet en croix.

On nomme *étaye* un chevron qui n'a que le quart ou le tiers de sa largeur; *flanquis* le sautoir de même dimension; *filet en croix*, la croix qui n'a de largeur que la quatriéme partie de la croix ordinaire. Nous n'avons point donné d'exemples de ces figures, parce qu'elles sont absolument hors d'usage, & que l'on n'en trouve que dans les blasons de fantaisie. On voit aussi des écussons en nombre; par exemple, Coetlogon porte de gueules à trois écussons d'hermine. Le Gros, en Picardie, de gueules à la bande d'or accompagnée de deux écussons de vair. De Foulaines, d'or à trois écussons de vair bordés de gueules. Cussigny, de gueules à la fasce d'argent chargée de trois écussons d'azur. Pardaillan porte d'argent au lion de gueules accompagné de huit écussons de sinople en orle.

Les Ecussons.

LEÇON

Digitized by

Pl. 5.

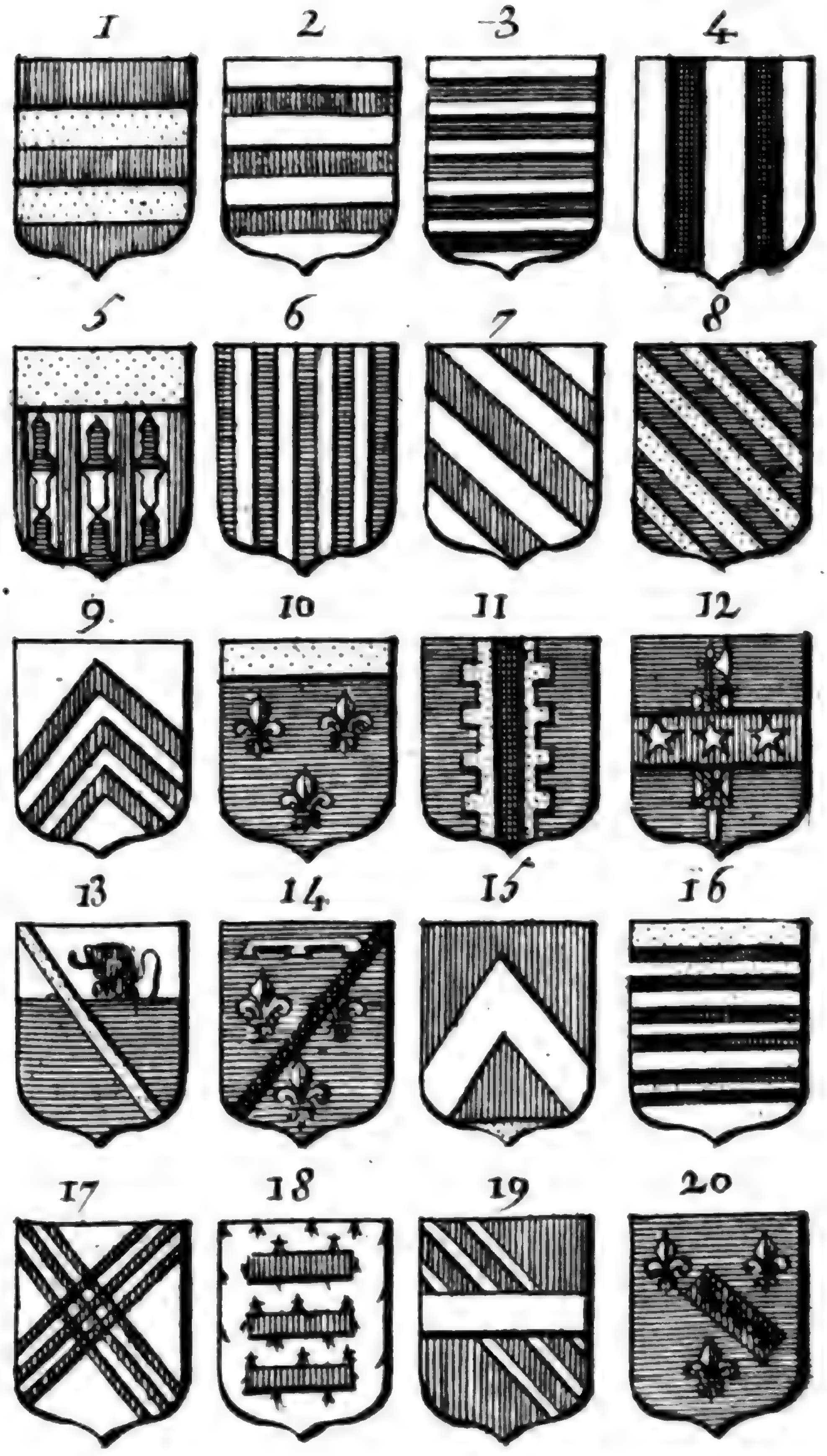

Duflos. fc.

Digitized by Google

LEÇON VI.

LORSQUE l'écu se trouve couvert de pals, de fasces, de bandes, de chevrons &c. en nombre égal, c'est-à-dire, autant d'un émail que d'un autre, de telle maniere que l'on ne puisse dire que tel émail est le fond ou le champ, on doit dire, pallé, fascé, bandé, coticé, chevronné &c. de tant de pieces & de tel émail. *PLANCHE VI.*

Fig. 1, D'AMBOISE porte pallé d'or & de gueules de six pieces. **Pallé de six.**

Launai, Briqueville, Mars, portent de même.

La Balme-Andrenet, pallé de même à la bande de sable brochant sur le tout.

Bligni, pallé de même, au chef d'azur. Montigni, pallé de même, au chef d'argent.

La Rocquette, pallé de même, à la bande de gueules brochant sur le tout.

Forets des Traicts, pallé de même, à la bande d'or. Vouflans porte aussi pallé de même, à la fasce d'or brochant sur le tout.

Fontenai, Gransson, Rosmadec, Rocheboet, Vici portent tous pallé d'argent & d'azur de six pieces.

Digitized by Google

PLANCHE VI. Pallé de six.

Cousonnay, Benneville en Normandie, Severat portent pallé d'argent & de gueules. Saleneuve, de même, à la bande d'or brochant sur le tout.

Ruault en Normandie, Ars, Vautravers, Molon portent pallé d'or & d'azur de six pieces.

Trivulce, à Milan, pallé d'or & de sinople. Bronna, pallé d'argent & de sinople, aussi de six pieces.

Pallé de *huit.*

Fig. 2, AUTEVILLE, en Genevois, porte pallé d'argent & de gueules de huit pieces.

Montferrand, en Gascogne, pallé d'azur & d'argent de huit pieces.

Vergetté.

Si le nombre des pallés excédoit celui de huit, on diroit *Vergetté*; il y en a un exemple dans les armoiries de Bonnin du Cluseau, qui porte vergetté de gueules & d'azur de 12 pieces, les pals de gueules chargés de fusées d'or.

Fascé de *six.*

Fig. 3, POLIGNAC porte fascé d'argent & de gueules de six pieces.

Aboval, Contay, d'Orléans, maison particuliere; Lespinasse, Liniac, Chambellais, Boulainvilliers, Mont en Lyonnois, portent de même.

Moateron, Fontaines, Chalandray, Vaudetar de Persan, Coullonges en Normandie, Villiers, Micheli, portent fascé d'argent & d'azur de six pieces.

Pathes porte fascé d'azur & d'argent.

Digitized by Google

La différence entre cet exemple & le précédent, c'est que, dans celui-ci, le premier fascé est d'azur, & dans l'autre il commence par argent ; ce qu'il est nécessaire de remarquer dans toutes les armoiries de cette espèce.

PLANCHE VI. Fascé de *six.*

Crussol, Grussel portent fascé d'or & de sinople de six pieces.

Coetivi, Taillebourg, Coublan en Flandres, portent fascé d'or & de sable de six pieces. Kergroades, en Bretagne, fascé d'argent & de sable.

Le Chatel, Kerlec portent fascé d'or & de gueules de six pieces. Clermont-Lodeve porte de même, au chef d'hermine.

Coucy, Coet-Menec, Barlaimont portent fascé de vair & de gueules de six pieces.

Fascé de *huit.*

Fig. 4, SAXE porte fascé d'or & de sable de huit pieces, au cancerlin de sinople, en bande, brochant sur le tout.

Le Cancerlin est une espèce de couronne de feuilles de Rue. *Voyez* le Dictionnaire.

St. Amand, Clerembault, de Paluau, portent fascé d'argent & de sable de huit pieces.

Habart porte fascé de huit pieces d'or & d'azur.

La Vieuville, aux Païs-Bas, porte de même, à trois annelets de gueules, brochant sur le premier & second fascé.

Digitized by Google

PLANCHE VI. Fascé de *neuf.*

Fig. 5, DE BAR, en Berri, porte fascé de neuf pieces d'or, d'argent & d'azur.

Quand le fascé passe le nombre de huit, on dit, *Burellé* de tant de pieces.

Burellé de *dix.*

Fig. 6, LA ROCHEFOUCAUD porte burellé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules, le premier *écimé*, brochants sur le tout.

Le Fevre-Caumartin porte burellé d'argent & d'azur.

Vaudemont, Moyencourt, portent burellé d'argent & de sable.

Cahource, en Bretagne, porte burellé d'argent & de gueules, à l'orle de merlettes de sable sur l'argent.

Frezeau de Maillot porte burellé d'argent & de gueules de dix pieces, à la cotice d'or brochant sur le tout.

Burellé de *douse.*

Fig. 7, LES COMTES DE LOOZ, en Flandres, portent burellé d'or & de gueules de douze pieces.

Quinquempoix porte burellé de gueules & d'or de douze pieces.

Montigni, burellé d'argent & d'azur, aussi de douze pieces.

Bandé de *six.*

Fig. 8, MIOLANS porte bandé d'or & de gueules de six pieces.

Avesnes, Rocourt, Villars en Bresse, portent de même.

Fiesque, bandé d'azur & d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE VI.

Bethune ancien, porte bandé d'or & d'azur de six pieces.

Bourgogne ancien, porte de même, à la bordure de gueules. Bandé de *six.*

Montagu, de même que Bourgogne, au franc quartier d'argent.

Dauvet des Marets porte bandé de gueules & d'argent, brisé d'un lionceau de sable sur le premier bandé d'argent.

On trouve quelques exemples de bandés seulement de quatre pieces. Bandé de *quatre.*

Scombourg, dans l'Empire, porte bandé de gueules & d'argent de quatre pieces.

Alamani, bandé d'argent & d'azur de quatre pieces.

Fig. 10, CORSINI, à Florence, porte bandé d'argent & de sable de huit pieces, à la fasce d'azur brochant sur le tout. Bandé de *huit.*

Polhein, dans l'Empire, porte bandé d'argent & de gueules de huit pieces.

Fig. 9, BORSAN porte bandé d'or, de gueules & d'argent, de neuf pieces. Bandé de *neuf.*

Au-dessus de ce nombre, on dit coticé.

Fig. 11, LA NOUE porte coticé de dix pieces d'argent & de sable. Coticé.

Herbelot porte de même, au chef d'or chargé de trois coquilles de sable.

St. Fontaine, Neubourg en Normandie, portent coticé d'or & d'azur du même nombre.

Digitized by Google

PLANCHE VI.

Coticé.

Fig. 12, ESCAIEUL porte coticé de douze pieces d'argent & d'azur.

Turenne, en Limousin, portoit coticé d'or & de gueules aussi de douze pieces.

Montigni, en Normandie, de même, au franc quartier de gueules, à l'orle de coquilles d'argent.

Barré.

Fig. 13, BURGAW, dans l'Empire, porte barré d'argent & de gueules de six pieces.

Le Barré est très rare dans nos armoiries, il est plus fréquent dans les Païs du Nord.

Chevronné.

Fig. 14, HAINAULT ancien, portoit chevronné d'or & de sable de six pieces.

Richebourg porte chevronné d'or & de gueules de six pieces. Daché, en Normandie, de même.

Ploeuc, en Bretagne, chevronné d'hermine & de gueules du même nombre.

On trouve des chevronnés de quatre pieces seulement.

Groser, à Nuremberg, porte chevronné d'or & de gueules de quatre pieces.

Prevning, à Ausbourg, porte chevronné d'azur & d'argent de quatre pieces, à trois fleurs-de-lys mises en pal de l'un en l'autre. *Voyez* dans le Dictionnaire l'explication de ce terme.

Reuport, en Misnie, porte chevronné renversé de quatre pieces.

Digitized by

Egmont, en Hollande, porte chevronné de huit pieces d'or & de gueules. PLANCHE VI. Chevronné.

Egmont, au bas Rhin, porte chevronné des mêmes émaux, mais de douze pieces.

Si les pals, les fasces, les bandes, les chevrons sont opposés ; c'est-à-dire, si ces figures se trouvent divisées par un trait au moyen duquel l'émail de ces figures change, ensorte que le métal soit opposé à la couleur, & la couleur au métal, on doit dire alors, contre-pallé, contre-fascé, contre-bandé, contre-chevronné.

Fig. 25, MEYRANS porte contre-pallé de six pieces d'argent & d'azur, à la fasce d'or brochant sur le tout. Contre-Pallé.

La Grange, Dons portent contre pallé d'or & de gueules de six pieces.

La ville de Malines, qui a retenu les armes de ses anciens Souverains, porte de même.

Revest porte contre-pallé d'argent & d'azur de huit pieces.

Fig. 26, FLACKEN, sur le Rhin, porte contre-fascé d'or & de sable de six pieces. Contre-fascé.

De Fiète, dans l'Isle de France, porte contre-fascé de quatre pieces d'azur & de sable, l'azur chargé d'une branche d'olivier posée en fasce d'or.

PLANCHE VI.

Schonfeldt, en Silesie, porte au contraire contre-fascé de sable & d'or.

Contre-fascé.

Floques, contre-fascé d'argent & de gueules de huit pieces.

Contre-bandé.

Fig. 17, HORBLER, porte parti contre-bandé d'or & de gueules de six pieces.

On dit parti contre-bandé, parce que le trait qui divise les émaux est perpendiculaire ; il pourroit être diagonal de gauche à droit, alors il faudra dire, porte *taillé* contre-bandé.

Contre-chevronné.

Fig. 18, PERGEUSKER, en Baviere, porte parti contre-chevronné de quatre pieces de sable & d'argent.

Westhausen, en Alsace, parti contre-chevronné d'azur & d'or de quatre pieces.

Fig. 19, NIMITS, en Silesie, porte contre-chevronné renversé, d'argent & de gueules, de quatre pieces.

Fig. 20, DE LA HAYE-VENTELET, porte parti de trois traits, contre-chevronné d'or & de gueules de huit pieces, & de l'un à l'autre.

Digitized by Google

Pl. 6.

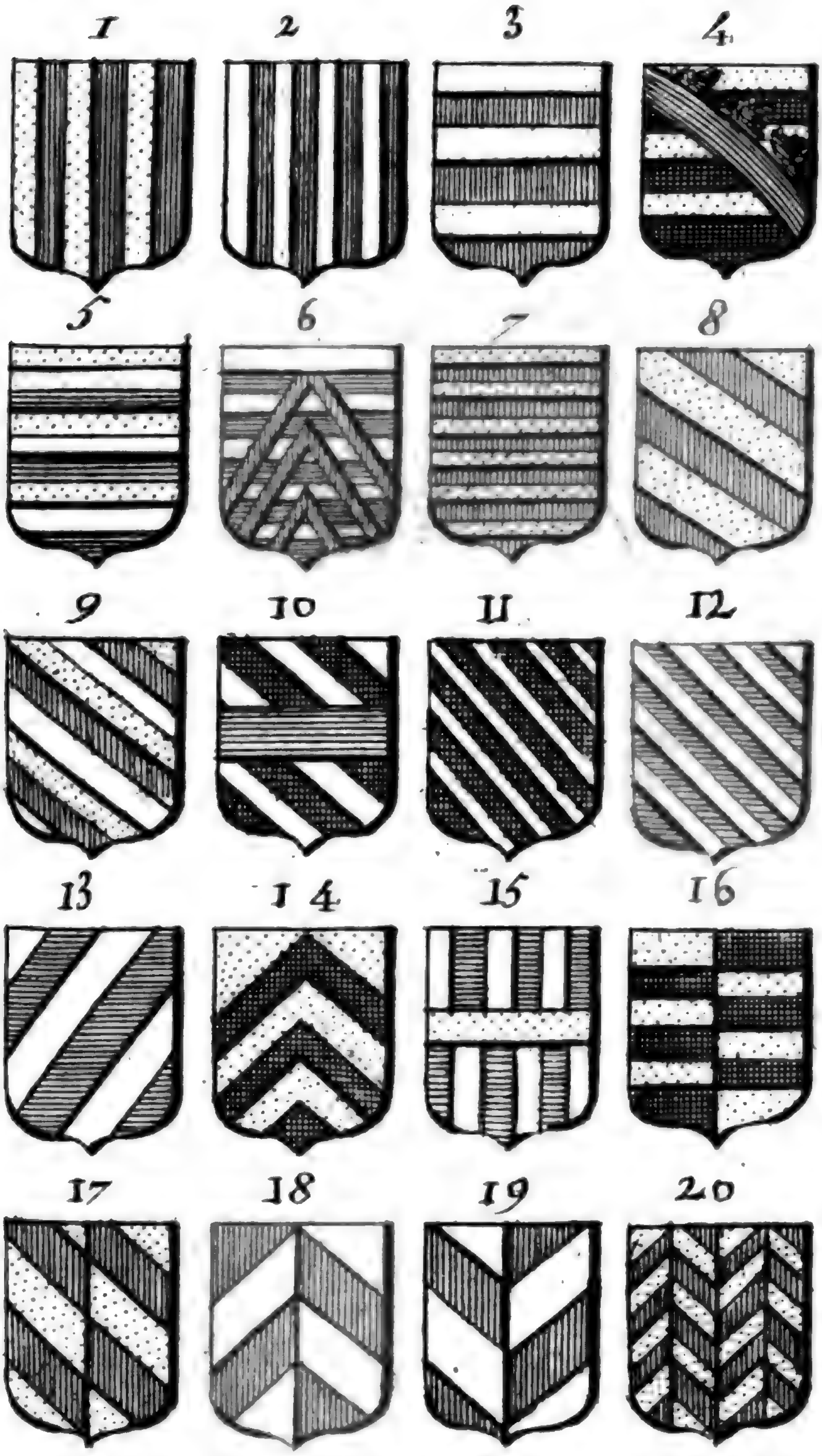

Duflos. f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

LEÇON VII.

LES pieces moins honorables, ou du second ordre, sont 1°. l'*Emmanché*. Il faut exprimer si c'est en pal, en bande ou en fasce, parce qu'il se pratique de plusieurs manieres : il faut aussi exprimer le nombre des pointes.

PLANCHE VII.

Suite des figures héraldiques.

Pieces du second ordre.

2°. *Les Points équipollés* qui sont toujours au nombre de neuf en échiquier.

3°. L'*Echiquier* ou *l'Echiqueté*. On doit exprimer le nombre des traits coupants.

4°. Les *Frettes*, ou le *Fretté* qui sont des bandes & des barres entrelassées au nombre de six. On peut joindre aux frettes le *Treillissé* qui n'en differe que parce qu'il est cloué à l'intersection des bandes & des barres.

5°. Les *Losanges* & le *Losangé*. Pour les losanges on doit en exprimer le nombre & la situation.

6°. Les *Fusées* & le *Fuselé*. Les fusées different des losanges en ce qu'elles sont plus allongées. Pour le fuselé, on doit remarquer si c'est en fasce ou en bande.

7°. Les *Macles* semblables aux losanges, mais percées aussi en losange.

8°. Les *Rustes* qui different des macles en ce qu'elles sont percées en rond.

PLANCHE VII.

9°. Les *Besants* & les *Tourteaux*. Les premiers sont toujours de métal. Les seconds sont toujours de couleurs.

Si ces figures se trouvoient mi-parties de métal & de couleur, on les nommeroit *Besants-Tourteaux* si l'on commençoit par le métal ; mais si l'on commençoit par la couleur, on les appelleroit *Tourteaux-Besants*.

10°. Les *Billettes* qui sont des figures semblables à des briques plus hautes que larges.

On doit en exprimer l'émail, le nombre & la situation.

Emmanché en fasce.

Fig. 2, DE VAUDREY, en Franche-Comté, porte emmanché en fasce d'une pointe & deux demies de gueules sur argent.

Du bois des Bordeaux porte emmanché en face d'argent sur sable, même nombre de pointes.

Heusen-Stein, en Allemagne, emmanché en fasce de deux pointes & deux demies de gueules sur argent.

D'Anstrude, en Bourgogne, emmanché de trois pointes de sable sur argent.

Zandt, en Allemagne, emmanché de deux pointes & une demie à dextre de sable sur argent.

Quiqueran de Beaujeu, en Provence, porte parti contre-emmanché en fasce

Digitized by Google

de trois pointes & deux demies d'or & de gueules.

PLANCHE VII.

Fig. 2, HOTMAN porte emmanché en pal de deux pointes & deux demies d'argent sur gueules.

Emmanché en pal.

D'Assé, dans le Maine, emmanché en pal de trois pointes & une demie d'argent sur sable.

Lupilles porte emmanché d'une pointe & deux demies d'hermine sur gueules.

Montmiral porte tranché-emmanché de deux pointes de gueules sur argent.

Emmanché en bande.

Bubendorf, en Suisse, tranché emmanché de deux pointes & une demie de gueules sur argent.

Fig. 3, BUSSI porte cinq points d'or equipollés à quatre points d'azur.

Points équipollés.

Les Comtes de Genevois portoient de même.

St. Gelais porte cinq points d'azur équipollés à quatre points d'argent.

Aquilar, en Espagne, porte cinq points d'argent chargés chacun d'un lion de gueules, équipollés à quatre points de gueules, chargés chacun d'un château d'or.

L'Echiqueté, garni de pieces d'échiquier, est ordinairement de six traits : quand il y en a moins, il faut le spécifier en blasonnant.

Echiqueté.

Fig. 4, DE DIGOINE porte échiqueté d'argent & de sable.

Digitized by Google

PLANCHE VII.

Echiqueté.

Ventadour, Auxi de Monceaux, Quesnoi, Kergournadec, Courcelles en Poitou, Ximenes en Espagne, portent échiqueté d'or & de gueules.

Ventis à Marseille, Aurac ancien, Hangest en Artois, Merville en Bretagne, Nantouillet, portent échiqueté d'argent & de gueules.

Quignones, en Espagne, échiqueté de gueules & de vair.

Vermandois, échiqueté d'or & d'azur, au chef de France.

Dreux, échiqueté de même, à la bordure de gueules.

Fig. 5, SPANHEIM, en Flandres, porte échiqueté d'or & de gueules, de quatre rangs ou tires.

Fretté.

Fig. 6, D'HUMIERES porte d'argent fretté de sable.

Courchi, Bethisi, Sechelles, portent d'azur fretté d'or.

Plorec, d'hermine fretté d'azur.

Coesmes, de gueules fretté d'hermine.

St. Valeri, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, fretté de même.

Farcy, d'argent fretté d'azur, au chef de gueules.

D'Estrées, d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable. Herbelot fretté de même, au chef d'or chargé de trois coquilles de

fable. D'Amangis en Bourgogne, fretté de même, au chef de gueules. *PLANCHE VII.*

De Thée en Normandie, d'argent fretté d'azur, au franc quartier de gueules.

Fig. 7, BARDONANCHE, en Dauphiné, porte d'argent treillissé de gueules, cloué d'or. **Treillissé.**

Franconville porte d'or treillissé de sable, cloué de même, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.

Porcar, à Rome, porte de gueules treillissé, cloué d'argent, au chef d'or abbaissé sous un chef d'argent chargé d'un porcelet de sable.

Il y a des treillis de quatre pieces cloués ensemble & formant un seul quarré ; on les appelle simplement treillis & non point treillissé : ils sont très-rares. **Treillis.**

Le Comte d'Egernpach, en Allemagne, porte de gueules au lyon d'or enfermé dans un treillis quarré de quatre pieces d'argent, cloué de même.

Fig. 8, BELOT, en Franche-Comté, porte d'argent à trois losanges d'azur 2 & 1, au chef bastillé & cousu d'or. (*Voyez* dans le Dictionnaire l'explication de ces deux termes.) **Losangés.**

Les losanges sont très communs ; nous n'en rapporterons que quelques exemples.

Tudert porte d'or à deux losanges en fasce d'azur, au chef de même chargé de deux besants du champ.

Digitized by Google

PLANCHE VII. Losanges.

De Cordovennes, dans les Cevennes, porte d'argent à sept losanges de gueules, rangées 2, 3, 2.

Cany, en Flandres, porte d'or à dix losanges de gueules, rangées 3, 3, 3 & 1.

Blot-Chauvigni, en Auvergne, porte d'argent à cinq losanges de gueules mises en fasce, au lambel à quatre pendants de sable en chef.

Losangé.

Quand l'écu est tout rempli de losanges, on dit, losangé.

Fig. 9, DE CRAON porte losangé d'or & de gueules.

Angoulême ancien, Noé en Gascogne, Lesparée, Gletins, Jean des barres, Marêchal de France en 1318, portent de même.

Davray en Bretagne, Martas en Guienne, Coustaing, Bonlieu, Turpain, Vauvredai, Ville-neuve en Bourgogne, portent losangé d'or & d'azur.

Turpin de Crissé, Poissy, Espine-fort, Marteville, portent losangé d'argent & de gueules.

Château-dun, losangé d'or & de gueules à la cotice d'argent brochant sur le tout.

De Lamoignon, losangé d'argent & de sable, au franc quartier d'hermine.

Tek, en Allemagne, porte losangé en bande d'or & de sable.

Raimondy-d'Aubeterre porte losangé

Digitized by Google

en bande d'or & d'azur, au chef de gueules.

PLANCHE VII. *Fusées.*

Fig. 10, LA FERTÉ-SENETERRE porte d'azur à cinq fusées d'argent rangées en fasce.

De Nagu, d'azur à trois fusées d'argent en fasce.

De Dinan, en Bretagne, porte de gueules à trois fusées d'hermine mises en fasce, accompagnées de six tourteaux de même, trois en chef & trois en pointe.

La Bretonniere porte de gueules à trois fusées d'or rangées en bande.

Du Bellay porte d'argent à la bande de fusées de gueules, accompagnée de six fleurs-de-lys d'azur posées en orle.

De Ste. Marthe porte d'argent à trois fusées & deux demies de sable en fasce, au chef de même.

Fuselé.

Fig. 11, DU BEC porte fuselé d'argent & de gueules.

Grimaldi porte de même.

Fig. 12, BAVIERE porte fuselé en bande d'azur & d'argent.

Macles.

Fig. 13, ROHAN porte de gueules à neuf macles d'or accolées & aboutées 3, 3, 3.

Le Senechal porte d'azur à neuf macles d'or rangées de même.

Treana, en Bretagne, d'argent à une macle d'azur.

Digitized by Google

PLANCHE VII.

Macles.

Pidoux, de ſable à trois macles d'or diſpoſées en pairle.

Puy-du-fou porte de gueules à trois macles d'argent.

La Vairie porte d'argent à ſix macles d'azur rangées 3, 2, 1.

Tignonville porte de gueules à treize macles d'or poſées 4, 4, 4, 1.

Ruſtes.

Fig. 14, SCHESNAYE, en Flandres, porte de gueules à trois ruſtes d'argent.

Souyneret, en Flandres, de ſable à trois ruſtes d'argent.

Aavaille, auſſi en Flandres, d'or à la faſce de gueules accompagnée de trois ruſtes d'azur.

Beſants.

Fig. 15, RIEUX D'ACERAC porte d'azur à dix beſants d'or poſés 3, 3, 3 & 1.

De Gaſt-Lucé, d'azur à cinq beſants d'or poſés 2, 2, 1.

De Poictiers, en Franche-Comté, d'azur à ſix beſants d'argent 3, 2, 1, au chef d'or.

D'Amerval porte de gueules à trois beſants d'argent.

Tourteaux.

Fig. 16, COURTENAY porte d'or à trois tourteaux de gueules.

Boulogne, Aunay, la Touche, portent de même.

Argenton d'or à trois tourteaux de gueules, l'écu ſemé de croiſettes de même, ou plutôt, porte d'or ſemé de croiſettes

Digitized by Google

croisettes de gueules à trois tourteaux de même.

PLANCHE VII.

Tourteaux.

Miraulmont, l'Eglantier, Avrigni, Grailli, Vaise, d'argent à trois tourteaux de gueules.

Limoge, en Normandie, d'argent à six tourteaux de gueules 3, 2 & 1.

Forestier, d'or à trois tourteaux d'azur.

La Salle, en Poitou, d'argent à trois tourteaux d'azur mis en bande.

Montreuil, en Picardie, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de sinople.

De Brieux en Bretagne, Samay dans le Maine, du Buret en Normandie, portent d'argent à trois tourteaux de sable.

Canisy porte de gueules coupé d'azur à trois tourteaux d'hermines.

Marsant, en Normandie, porte de gueules à deux fasces d'argent surmontées de trois tourteaux de vair en chef.

Tourteaux-besants & Besants-tourteaux.

Fig. 17, NANI, à Venise, porte tranché d'or & de gueules au tourteau-besant sur le tout, tranché de l'un en l'autre.

Fig. 18, FUENSALDA, en Espagne, porte de gueules à six besants-tourteaux d'argent & de sable posés 2, 2, 2; le premier & troisiéme à dextre & le second à séneſtre coupés, les trois autres partis.

Digitized by Google

PLANCHE VII.

On voit, par tous ces exemples de tourteaux & de besants, que la seule chose nécessaire pour blasonner les armoiries qui en portent, est de faire attention au nombre, à la position & aux émaux.

Billettes.

Fig. 19, BEAUMANOIR - LAVARDIN porte d'azur à onze billettes d'argent rangées 4, 3, 4.

De Chastelus, en Bourgogne, porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes rangées en orle, quatre en chef & trois en pointe.

Lospice, en Picardie, porte d'argent à dix billettes de gueules mises 3, 2, 3, 2.

De l'Espinay, en Bretagne, porte d'argent au croissant de gueules, accompagné de six billettes de sable, trois en chef & trois en pointe.

Billettes Percées.

De St. Pern, en Bretagne, porte d'azur à dix billettes d'argent percées en quarré & mises 4, 3, 2, 1.

On en voit quelquefois de percées en rond ; ce qu'il faut spécifier en blasonnant.

La disposition ordinaire des billettes est d'être posées à plomb, comme dans les armoiries de Lavardin ; on en trouve néantmoins quelquefois qui sont couchées dans le sens de la fasce ou de la bande. On aura soin de désigner leur position en blasonnant. Par exemple,

Digitized by Google

Pl. 7.

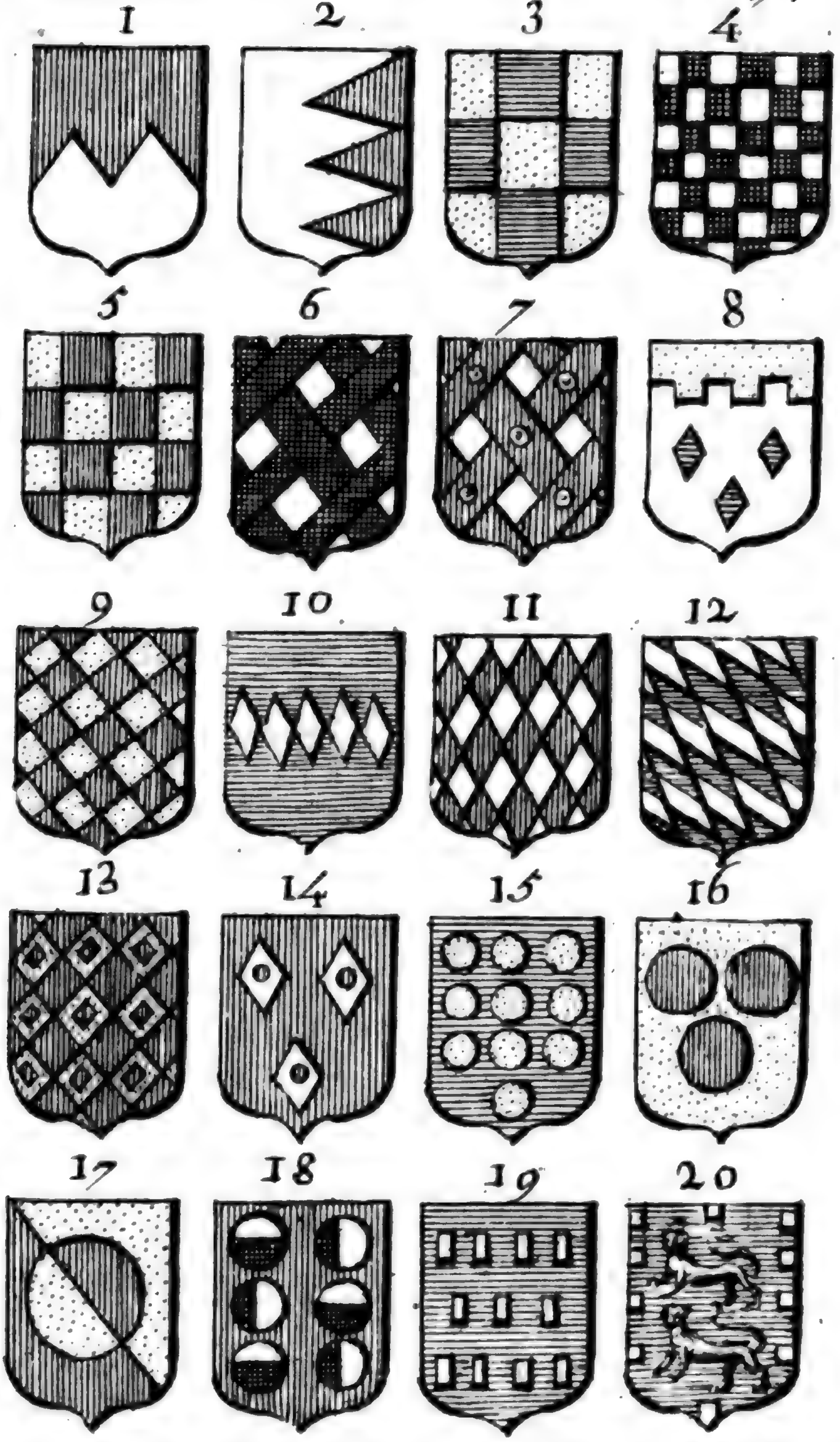

Duflos. f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 20, WESTFRISE, province des Païs Bas, porte d'azur semé de billettes couchées d'argent, à deux léopards d'or l'un sur l'autre. *PLANCHE VII.* Billettes couchées.

D'Abillon, en Guyenne, porte de gueules à cinq billettes d'argent, couchées & posées en pal.

De Chauvirey, en Lorraine, porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes posées dans le sens de la bande, quatre en chef 1 & 3, & trois en pointe.

Huchet de la Bedoiere porte d'azur à six billettes d'argent percées en rond 3, 2, 1.

LEÇON VIII.

TOUTES les pieces du premier ordre ont divers attributs dont on trouvera la définition dans le Dictionnaire, mais qui s'entendront mieux par des exemples. *PLANCHE VIII.* Attributs des Pieces honorables.

Ces pieces peuvent donc être abbaissées, accompagnées, adextrées, aiguisées, alezées, bandées, barrées, bastillées, bordées, bourdonnées, bretessées, brochantes, cablées, cantonnées, chargées, chevronnées, clechées, componnées, contre-bandées, contre-bretessées, contre-fascées, contre-fleuronnées, contre-

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

potencées, cousues, cramponnées, crenelées, denchées, de l'un en l'autre, de l'un à l'autre, dentelées, diaprées, écartelées, échiquetées, écimées, écotées, empoignées, endentées, enfilées, engoulées, engreslées, entées, entrelassées, faillies, fascées, fichées, fleuronnées, florancées, frettées, fuselées, gringolées, haussées, losangées, mouvantes, nébulées, ondées, pallées, parties, patées, peries, pommettées, potencées, recercelées, recroisettées, resarcelées, retraites, senestrées, versées, vivrées, vuidées &c.

Du Chef.

Fig. 1, DES URSINS porte bandé d'argent & de gueules de six pieces, au chef d'or chargé d'une anguille ondoyante d'azur, abbaissé sous un autre chef d'argent chargé d'une rose de gueules.

Cybo porte de gueules à la bande échiquetée d'un trait d'argent & d'azur, au chef d'argent à la croix de gueules, abbaissé sous un autre chef d'or chargé d'un aigle éployé de sable avec un liston d'argent tortillé en fasce, chargé du mot *libertas*.

Les Commandeurs de Malthe portent en chef les armoiries de la religion; par conséquent, si dans les leurs ils ont un chef, ce chef se trouve nécessairement abbaissé sous celui de la religion. Par exemple,

Digitized by Google

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Du Chef.

D'Estampes de Valencey, Chevalier de Malthe en 1629, portoit d'azur à deux pointes d'or posées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes ouvertes de gueules, à la bordure d'argent abbaissée, ainsi que le chef, sous celui de la religion.

D'Estaing, de France au comble d'or abbaissé sous le chef de la religion.

La figure 8eme. de la planche septiéme fournit un exemple d'un chef bastillé & cousu.

Fig. 2, LESDIGUIERES porte de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'argent.

La Croix Chevrieres de Pisançon porte d'azur à une tête de cheval coupée & animée d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois croix d'argent.

La ville de Lyon porte de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France.

St. Mauris, en Franche Comté, porte de gueules à la croix trefflée d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois cœurs d'or.

Sculemberg, Comte de Montdejeu, portoit d'azur au chef cousu de sable chargé de quatre épées d'argent, la pointe haute ou en pal.

Fig. 3, VILLEFARGEAU porte d'argent au chef emmanché de gueule de trois pointes.

Digitized by Google

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIÈCES HONORABLES.

Du Persil porte de sable au chef denché d'or.

Des Prés de Montpesat portoit d'or à trois bandes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

On trouve des chefs échiquetés, losangés, d'hermine, de vair, &c. chargés de differentes figures dont il n'est pas nécessaire de donner des exemples.

De la Fasce.

Fig. 4, COSSE' DE BRISSAC porte de sable à trois fasces denchées d'or ; on dit aussi, à trois feuilles de scie d'or, en fasce.

Quand les dents regardent le haut de l'écu, il faut l'exprimer.

Beri porte d'argent à la fasce denchée de sable, les dents en haut, accompagnée de trois têtes de lévrier de sable accollées de gueules.

Guinieres porte de gueules à deux fasces denchées, la premiere d'or & la seconde d'azur.

Fig. 5, MONTCONIS porte de gueules à la fasce d'argent, abbaissée sous une fasce ondée d'or.

Fig. 6, ROCHECHOUART porte fascé, enté, ondé d'argent & de gueules.

De Maillé porte fascé, enté, ondé d'or & de gueules.

Fig. 7, CARNEVOI porte fascé, denché d'argent & d'azur, au chef de gueules

Digitized by Google

chargé d'un lion léopardé d'or, tenant un massacre de cerf aussi d'or.

Valerani, à Rome, porte fascé, denché de sable & d'or.

Fig. 8, FLEURANGES porte d'or à la fasce échiquetée de deux traits d'argent & de gueules.

La Marck porte de même, au lion issant de gueules.

Andrehan portoit de gueules à la fasce échiquetée de deux traits d'argent & d'azur, accompagnée de six molettes d'éperon d'argent, trois en chef & trois en pointe. Camboust-Coaslin, de gueules à trois fasces échiquetées d'un trait d'argent & d'azur.

Fig. 9, MURARD, à Lyon, porte d'or à la fasce crenellée d'azur de trois pieces, accompagnée de trois têtes d'aigles arrachées & rangées en chef.

Krumenaw, en Silésie, d'argent à la fasce crenellée de quatre pieces de sable.

Die Ziegler, en Misnie, d'argent à la fasce crenellée & maçonnée de gueules, de deux pieces & deux demies.

Fig. 10, MASCAREL porte d'argent à la fasce d'azur diaprée d'or, accompagnée de trois roses de gueules.

Fig. 11, CRONEMBOURG porte d'argent à deux fasces bretessées de sable.

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Fasce.

Digitized by Google

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Fasce.

Buren, dans l'Empire, porte de gueules à la fasce contre-bretessée d'argent.

Lippe, en Saxe, porte d'argent à deux fasces de sable bastillées de cinq pieces.

Fig. 12, NICOLAS DE CLAYE porte de gueules à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de sable, accompagnée de trois têtes de loup d'or.

De St. Anthost, en Bourgogne, d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion léopardé de sable & d'une merlette de même en pointe.

Fig. 13, D'AILLY, en Auvergne, porte de gueules à la fasce ondée d'argent, accompagnée de six cannettes ou merlettes de même, trois en chef & trois en pointe.

D'Esparbez d'Aubeterre porte d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes de sable.

Costaing, en Dauphiné, d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de huit losanges d'or, trois en chef & cinq en pointes, rangés 3 & 2.

D'Aguesseau, d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles 3, 2, 1.

Bonvoust, en Normandie, d'argent à deux fasces d'azur, accompagnées de six merlettes de sable 3, 2, 1.

Dreux de Mello, d'argent à deux

fasces de gueules, accompagnées de huit merlettes en orle de même.

PLANCHE VIII. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES. De la Fasce.

Du Biez, d'or à trois fasces de sable, accompagnées de trois merlettes de sable en chef.

Raimondis, d'or à trois fasces d'azur, accompagnées de trois aigles éployés de sable, rangés entre les deux dernieres fasces.

Du Faur de Pybrac portoit d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, rangés trois en chef & trois en pointe.

De l'Isle-Marivault, de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de sept merlettes de même, quatre en chef & trois en pointe.

Bernage, d'or à trois fasces de gueules, chargées chacune de cinq sautoirs d'argent.

Fig. 14, DE PONS, d'argent à la fasce bandée d'argent & d'azur de six pieces.

On voit, par tous ces exemples, qu'il faut exprimer toutes les figures qui chargent ou qui accompagnent les pieces principales.

D'Aldart, d'argent à la fasce cablée de gueules & de sinople, accompagnée de deux étoiles de gueules en chef & d'un croissant de même en pointe, à l'écu

PLANCHE VIII. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

en abyme d'argent, chargé d'une main gauche appaumée de sable.

L'Ardenois, dans le duché de Bouillon, d'azur à la fasce cablée d'argent. C'est une fasce de tortils de cables ou cordes.

Du Pal.

Fig. 15, NEUF-CHATEL porte d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

Du Pré porte d'or à trois pals d'azur chargés chacun d'une fleurs-de-lys du champ en fasce.

Sterneck, en Suisse, d'argent au pal d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Gruben, dans le duché de Brunswick, porte d'or à deux pals de gueules, accostés de trois roses de même en fasce.

Linibadi, à Rome, porte d'argent à trois pals de sable, accostés de quatre guivres de sinople, affrontés deux à deux.

Fig. 16, DABOLIA porte d'azur à quatre pals ondés d'or.

Fig. 17, FIQUEMONT, en Lorraine, porte d'or à trois pals aiguisés, ou fichés, de gueules, surmontés d'un lion passant ou léopardé de sable.

Fig. 18, DE MIREMONT, en Auvergne, porte d'azur au pal d'argent fretté de sable, accosté de deux fers de lance d'argent.

Frotier, en Poitou, d'argent au pal de gueules, accompagné de dix losanges de

Pl. 8.

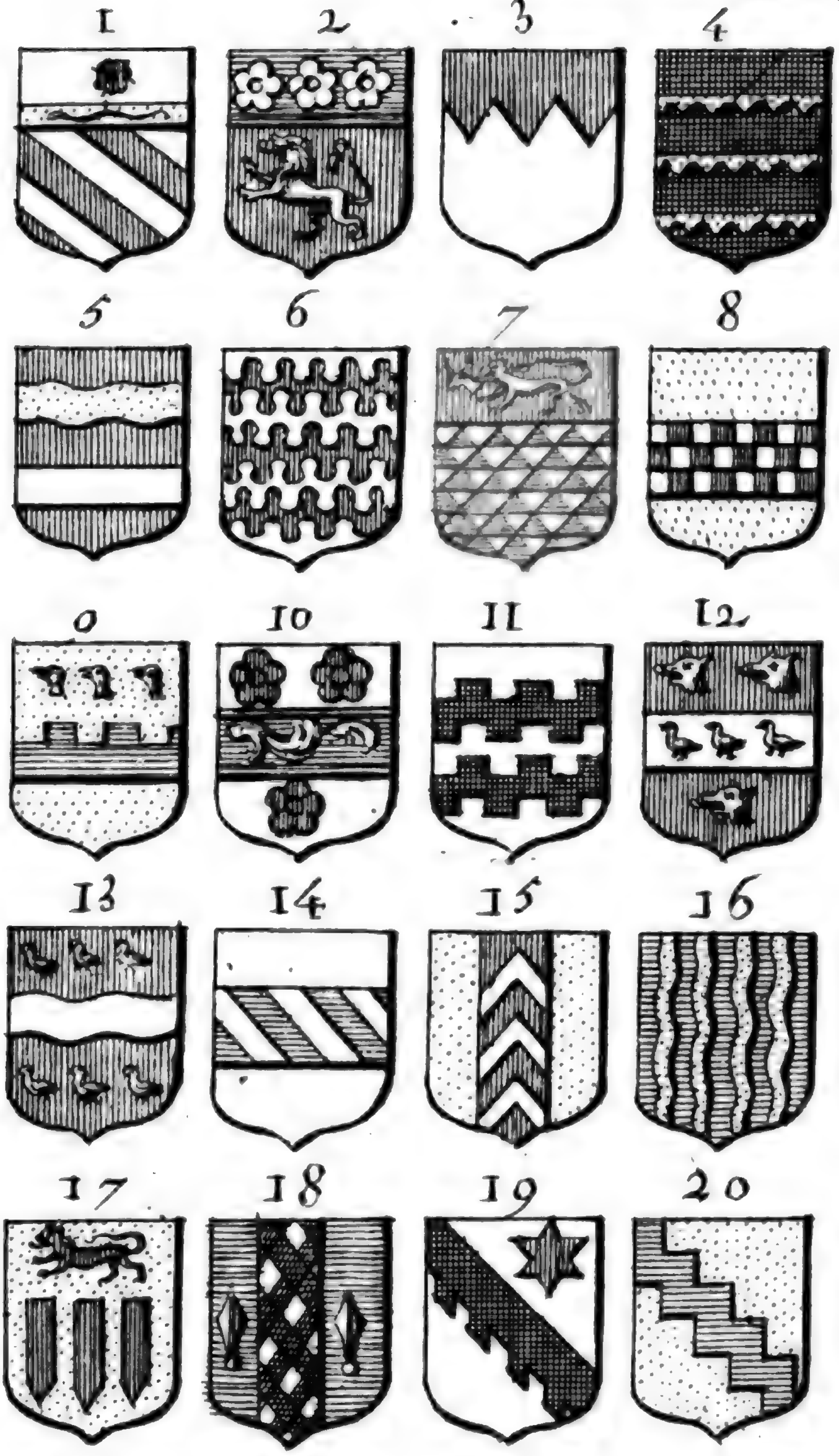

Duflos. fc.

Digitized by Google

même, posées 2, 2 & 1 de chaque côté.

PLANCHE VIII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Bande

Romeu, en Arragon, de gueules à trois pals d'or terrassés & enchainés d'or.

Fig. 19, MORIEN, en Westphalie, porte d'argent à la bande bastillée de sable, accompagnée en chef d'une étoile à six rais de gueules.

Fig. 20, LA BAUME-MONTREVEL, d'or à la bande vivrée d'azur.

Barisani, à Venise, d'azur à trois bandes vivrées d'or.

Andrault, Comte de Langeron, porte écartelé, au premier & quatriéme, d'azur à trois étoiles d'argent, qui est d'Andrault; au second & troisiéme, de gueules à trois fasces vivrées d'argent, à la bande semée de France brochant sur le tout, qui est de Gentien.

LEÇON IX.

PLANCHE IX.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Bande

Fig. 1, BRIÇONNET porte d'azur à la bande componnée d'or & de gueules de cinq pieces, le premier compon de gueules chargé d'une étoile d'or, la bande accompagnée en chef d'une autre étoile de même.

Vallin, en Dauphiné, de gueules à la bande componnée d'argent & d'azur de six pieces.

De Menthon, de gueules au lion d'argent, à la bande componnée d'or & d'azur.

Fig. 2, SCARRON porte d'azur à la bande contre-bretessée d'or.

Grivel de Pesseliere porte d'or à la bande bretessée de sable.

Nagrol, dans l'Empire, porte d'or à trois bandes bretessées d'azur.

Fig. 3, VILLEPROUVÉ porte de gueules à la bande d'or, accostée de deux cotices d'argent.

Gabrieli, en Italie, d'azur à la bande d'or, accostée de trois fleurs-de-lys d'or en chef.

La Gardette, en Auvergne, de gueules à la bande d'or, chargée de deux pals d'azur, accostée de six étoiles

Digitized by Google

d'argent, trois en fasce & trois en pointe

Fig. 4, FAURE porte d'azur à la bande aussi d'azur, enfilée dans trois couronnes d'or. PLANCHE IX. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Fig. 5, TOUARD porte d'azur à la bande engoulée d'or par deux têtes de lion mouvantes des deux angles.

Le Duc de l'Infantada, en Espagne, porte tranché de gueules & d'argent à la bande aussi tranchée d'or & de sinople, engoulée par deux têtes de lion. De la Bande

Andrada, même Royaume, porte de sinople à la bande engoulée de deux têtes de griphons d'or.

Fig. 6, DE CANILLAC porte de gueules à la bande d'or, accompagnée de six roses d'argent en orle.

D'Arzac, en Languedoc, porte d'azur à la bande cousue de gueules, chargée de trois fleurs-de-lys d'argent, accompagnée de trois étoiles rangées en chef d'argent, & d'un mouton d'argent passant sur une terrasse de sinople à la pointe.

D'Avessens, en Languedoc, d'argent à une bande d'azur bordée d'or, potencée & contre-potencée de même, accompagnée en chef d'une rose de gueules, & en pointe d'un aigle au vol abbaissé de sable mise dans le sens de la barre.

De la Cropte de Bourzac, d'azur à

Digitized by Google

PLANCHE IX.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Bande

la bande d'or, accompagnée de deux fleurs-de-lys d'argent, l'une en chef & l'autre en pointe.

D'Escrots, en Bourgogne, porte d'azur à la bande d'or chargée de trois écrevisses de gueules, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef dans le sens de la bande, & une en pointe.

De Laisier, en Auvergne, de sable à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile & d'une rose, & en pointe d'une rose & d'une étoile d'argent, posées dans le sens de la bande.

Macon, en Auvergne, d'azur à la bande d'or, accompagnée de trois étoiles d'or, deux rangées en chef, & une en pointe.

Fig. 7, URETIERES, en Savoye, portoit bandé d'or & de gueules de six pieces, les bandés d'or chargés d'un losange de gueules, & les bandés de gueules chargés, savoir, les deux premiers de deux losanges, & le troisiéme d'un seul losange de gueules.

Fig. 8, WALLIOPI, en Angleterre, d'argent à la bande ondée de sable.

Fig. 9, THOMAS D'EMBRY porte d'azur à la bande d'or, bordée & endentée de gueules.

De la Balme, en Bugey, portoit de gueules à la bande d'argent bordée d'or,

Digitized by Google

PLANCHE IX. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

accompagnée de six besants d'argent en orle.

De la Bande

Fig. 10, LECHERAINE, d'azur à la bande écotée d'or.

Fig. 11, BONS D'ENTREMONT porte d'or à la bande d'azur, empoignée d'une patte de lion de sable mouvant du flanc dextre, la bande chargée de deux étoiles d'or.

Fig. 12, BLANQUET porte d'argent à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, accompagnée de deux croissants de gueules, celui du chef versé.

Thieuville, d'argent à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles de même, posées 1, 3, 3.

Par tous ces exemples cités, on voit que tout l'art du blason consiste à marquer exactement toutes les pieces & les figures, leur position & leur nombre.

De la Croix.

La croix peut recevoir plusieurs attributs, qui la diversifient tellement que l'on en compte plus de quarante. On s'est contenté de faire graver les principales.

On a vu, dans la leçon quatriéme, un exemple de la croix simple ou pleine dans les armoiries de Savoye. On y a joint les blasons de plusieurs familles qui portent de pareilles croix ; il suffira d'ajouter ici quelques noms à cette liste. Par exemple,

PLANCHE IX. Attributs des Pieces honorables. De la Croix

Fabert, Maréchal de France, portoit d'or à la croix de gueules.

Savoye-Villards, Maréchal de France, portoit écartelé, au premier & quatriéme, de Savoye, qui est de gueules à la croix pleine d'argent ; au second & troisiéme, contre-écartelé au 1 & 4 de gueules à l'aigle éployé d'or, au 2 & 3 de gueules au chef d'or, qui est Lascaris.

D'Annebault, Maréchal de France, portoit de gueules à la croix pleine de vair en pal.

Fig. 13, St. Simon porte de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

D'Hangest portoit d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

Catinat portoit d'argent à la croix de gueules, chargée de neuf coquilles d'or.

Fig. 14, d'Aillon du Lude porte d'azur à la croix engreslée d'argent.

Tallard-Hostung porte de gueules à la croix engreslée d'or, chargée en cœur d'un écusson.

La Queille, en Auvergne, de sable à la croix engreslée d'or.

De Ballone, d'azur à la croix engreslée d'or. Coet-Gourheden-Loc-Maria, en Bretagne, de gueules à la croix engreslée d'argent.

Fig. 15, Gadagne porte de gueules

à

à la croix dentelée d'or, ou denchée, ou endentée d'or.

PLANCHE IX.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Croix

Josserand, de sable à la croix dentelée d'or. Bois-Avesne, d'or à la croix dentelée de gueules. Provenchere, d'argent à la croix dentelée de sable. Briele, en Flandres, d'argent à la croix dentelée d'azur. Oisy, d'argent à la croix dentelée de gueules. D'Estournelle, de gueules à la croix dentelée d'argent.

Fig. 16, D'ARGENTRE' porte d'argent à la croix pattée d'azur.

Souvin, d'hermine à la croix pattée de gueules. L'Isle-Jourdain, de gueules à la croix pattée d'or. Parthenai, d'argent à la croix pattée de sable.

De Meules, en Poitou, d'argent à sept croix pattées de gueules, posées 3, 3, 1. Champiré-Baranton porte d'argent à une fasce de six losanges de gueules, accompagnée de sept croix pattées de sable, quatre en chef & trois en pointe.

Fig. 17, XAINTRAILLES porte d'argent à la croix alezée de gueules.

Roy-Nointeau, d'azur à la croix alezée d'or, cantonnée en chef de deux merlettes d'argent. La Rovere, d'argent à la croix dentelée & alezée de sable, chargée en cœur d'un losange du champ. Du Tillet, d'or à la croix pattée & alezée de gueules. De Moulins portoit au con-

Digitized by Google

PLANCHE IX.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

De la Croix

traire. Perné en Saintonge, d'azur à la croix engreslée & alezée d'argent. Olivier-la Chategneraie, d'argent à la croix alezée de sable.

Fig. 18, ALLEGRIN porte parti de gueules & d'argent, à la croix ancrée de l'un en l'autre.

De Damas, d'Aubusson de la Feuillade, Villeneuve en Limousin, la Bastie, Baucé en Poitou, Vauglas, Stainville en Lorraine, Circy, Cousans, portent d'or à la croix ancrée de gueules.

Le Bourgoin en Nivernois, Bussi, d'azur à la croix ancrée d'or. Castel-Fromont, de gueules à la croix ancrée d'or. Kermornan, d'argent à la croix ancrée d'azur. De Brurges en Bresse, de sable à la croix ancrée d'or. Mardoigne, d'or à la croix ancrée de sinople. La Chatre porte de gueules à la croix ancrée de vair.

De Hodicq, d'argent à trois croix ancrées de gueules.

De Pernes d'Espinac, d'or au pal d'azur chargé d'une croix ancrée d'argent.

Fig. 19, VILLEQUIER porte de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes, trois dans chaque canton, rangées 2 & 1.

Francesqui, dans le Dunois, d'azur à la croix fleurdelisée d'or. De la Beyvierres, de gueules à la croix fleurdelisée d'or.

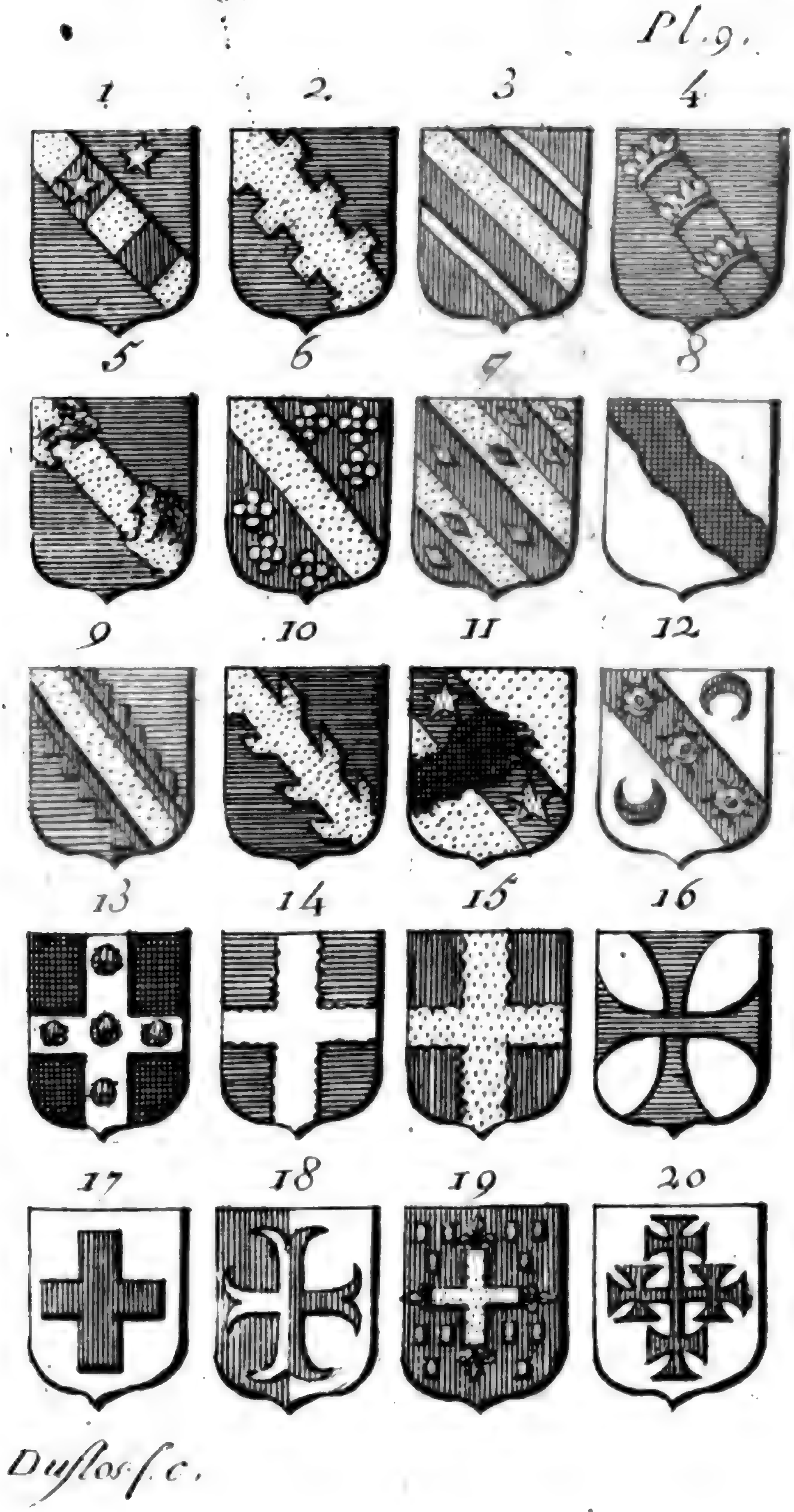

Digitized by Google

De Nully à Paris, de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes de même.

PLANCHE VIII. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES. De la Croix.

Fig. 20. BIERLEY porte d'argent à la croix recroisettée de gueules.

Bouflers porte d'argent à trois molettes d'éperon à six rais de gueules posées 2, 1, accompagnées de neuf croisettes recroisettées au pied fiché de gueules, rangées trois en chef, trois en fasce & trois en pointe; ces trois dernieres mises 2 & 1.

Kolles, en Angleterre, d'azur semé de croisettes recroisettées d'or, à la croix d'or resarcellée de même.

De Lamet, de gueules à la bande d'argent accompagnée de trois croisettes recroisettées au pied fiché, rangées en orle.

Anguien, gironné d'argent & de sable de dix pieces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettées d'argent.

De Mauvoisin, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croix recroisettées d'or.

Croisilles, en Normandie, de sable à trois croix recroisettées d'or.

D'Ernencourt, de gueules à la croix recroisettée d'or, au chef de même chargé de trois palmes de sinople.

Digitized by Google

LEÇON X.

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Fig. 1, RUBAT, en Bugey, porte d'azur à la croix potencée d'or.

Vialard, d'azur au ſautoir d'or, cantonné de quatre croix potencées de même.

Vela-Rodriguez, en Eſpagne, d'or à quatre pals de gueules, à la bordure d'azur chargée de huit croiſettes potencées d'or.

Suite des Croix.

Fig. 2, DE L'ISLE - S. AIGNAN porte de gueules à la croix pommetée, ou bourdonnée, d'or.

Rochas, d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.

Binan, d'azur à la bande dentelée d'or, accompagnée de ſix croix bourdonnées d'or en orle.

Beauprau, d'azur à la faſce de cinq fuſées d'or, accompagnée de ſept croix bourdonnées de même, quatre en chef & trois en pointe.

Manfredy, en Italie, d'argent à la croix pommetée de 12 pieces d'azur.

Fig. 3, TOULOUSE porte de gueules à la croix clechée, vuidée & pommetée d'or.

Venaſque, d'or à la croix clechée, vuidée & pommetée d'or.

Digitized by Google

Busêvent, en Dauphiné, d'azur à la croix trefflée & clechée d'argent.

La Garde, de gueules à trois croix clechées d'or.

Fig. 4, S. GOBERT porte de gueules à la croix trefflée d'argent.

Faye-Joulain, de gueules à la croix trefflée d'hermine.

Hesselin, d'or à deux fasces d'azur, semé de croix trefflées de l'un en l'autre.

Fig. 5, SWIENEZIC, en Pologne, d'azur à la croix Patriarchale, ou de Lorraine, d'argent.

Echaute, de sable à la croix Patriarchale d'argent.

Larcher, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, & d'une croix de Lorraine aussi d'argent en pointe.

Fig. 6, KAER, en Bretagne, porte de gueules à la croix d'hermine gringolée d'or.

Montfort, en Bretagne, d'argent à la croix de gueules gringolée d'or.

Havert, sur le Rhin, d'argent à la croix gringolée de gueules, chaque tête de gringole ou guivre couronnée de même.

Dobblestein, sur le Rhin, d'argent à la croix gringolée de gueules, chargée en cœur d'un carreau du champ, surchargé de cinq tourteaux de sable en sautoir.

Digitized by Google

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Croix.

Fig. 7, VIRY porte de ſable à la croix anillée, ou bien, ouverte en fer de moulin, d'argent.

Fig. 8, DE THOMAS DE LA VALETTE, en Provence, porte écartelé d'azur & de gueules à la croix treſſlée, le pied fiché d'or. On a vu dans les exemples précédens pluſieurs croix au pied fiché.

Fig. 9, WEYERS, ſur le Rhin, porte d'or à la croix recercelée de ſable, chargée en cœur d'un écuſſon ſurchargé de trois tourteaux d'or

Fig. 10, DE TIGNY porte d'argent à la croix pattée, alezée & écartelée de gueules & de ſable.

Fig. 11, OBERPUNT porte écartelé d'argent & de ſable, à la croix écartelée de l'un en l'autre.

Fig. 12, DE GENETINES porte d'argent à la croix ancrée de gueules, au franc-quartier d'azur chargé d'une étoile d'argent.

Fig. 13, DE FUMILIS porte d'or à la croix recercelée & reſarcelée de ſable, chargée de cinq ecuſſons d'argent bordés de gueules.

De Marcilly, d'or à la croix reſarcelée de gueules.

Fig. 14, CHARNAI porte de gueules à trois croix ancrées & fichées d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur.

Digitized by Google

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Croix.

Fig. 15, NORMANVILLE, porte de gueules à la croix à douze pointes d'argent.

Fig. 16, DE GOVEAN, en Piémont, porte d'azur à la croix d'or chargée d'une autre croix de gueules, ſurchargée de cinq beſants d'or, cantonnée de quatre tours ſur un rocher d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit têtes de lions arrachées & affrontées d'or.

Sigongné porte de ſable à la croix d'argent chargée d'une autre croix de gueules, cantonnée de quatre coquilles d'or.

Si la ſeconde croix ne chargeoit pas entiérement la premiere, il faudroit dire, pour la diſtinguer de celle dont on vient de donner des exemples, chargée en cœur d'une croix, ou ſimplement, chargée d'une croiſette. Par exemple, le Maréchal de Damville, du vivant de ſon frere aîné, portoit de Montmorency, la croix chargée en cœur d'une croiſette d'argent. *Voy.* les armes de Montmorency, planche 20, figure 8.

Fig. 17, TSCHETSCHKE porte d'azur à la croix Patriarchale d'argent, le ſecond croiſon cramponné à ſéneſtre vers la pointe.

Fig. 18, L'EVECHE' DE HAMIN, en Allemagne, porte d'azur à une potence

Digitized by Google

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Croix.

cramponnée à séneſtre, croiſonnée & potencée à dextre, d'or.

Fig. 19, BELHOMME, en Italie, porte d'or au chef couſu d'argent, à la croix hauſſée, perronnée de trois degrés de gueules brochant ſur le tout, chargée d'une couronne d'épines de ſinople, & de trois clous de ſable.

Fig. 20, MANEVILLE, en Picardie, porte de ſable ſemé de croiſettes d'argent, au lion de même.

Mondoucet, au pays Chartrain, porte d'argent à trois faſces de gueules, à quatorze croiſettes deux à deux, de l'un en l'autre.

On trouve encore des croix bordées, componées, contre-breteſſées, échiquetées, écotées, loſangées, ondées, d'hermine, de vair, &c. &c. Exemple,

Fredeville, d'argent à la croix de gueules, bordée endentée de ſable.

Bailly, de gueules à la croix componée d'or & d'azur, cantonnée de quatre buſtes de femmes d'argent.

Saliceta, à Genes, d'or à la croix contre-breteſſée de ſinople.

Du Boſc, en Normandie, porte de gueules à la croix échiquetée d'un trait d'argent & de ſable, cantonnée de quatre lions d'or.

Arcella, dans le royaume de Naples,

d'azur à la croix échiquetée de deux traits d'argent & de gueules.

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Croix.

Thomassin, en Franche-Comté, d'azur à la croix écotée & alezée d'or.

Clochester, en Angleterre, d'azur à trois couronnes d'or, une croix écotée aussi d'or mise en abyme.

Savonieres, en Anjou, de gueules à la croix d'argent frettée d'azur.

De l'Isle, en Bretagne, de gueules à la croix ondée, pommetée d'or.

De Thevalle, dans le Maine, losangé d'or & de gueules à la croix d'hermine.

Ardinghelli, à Florence, d'or à la croix losangée d'argent & de sable.

Enfin, nous terminerons cette leçon des croix par rapporter plusieurs exemples de croix cantonnées & chargées. Pour se faire une idée plus distincte de ce que nous allons dire, il faut jeter les yeux sur la *figure huitieme* de la *planche vingtieme* qui représente les armes de la maison de Montmorency, laquelle porte d'or à la croix de gueules cantonnée, d'abord de quatre, & ensuite de seize alerions d'azur, quatre dans chaque canton.

Montmorency-Laval porte de même, la croix chargée de cinq coquilles d'argent.

Montmorency-Luxembourg porte de même, la croix chargée en cœur des

PLANCHE X.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Croix.

armes de Luxembourg, qui ſont d'argent au lion de gueules, la queue fourchue & paſſée en double ſautoir.

Choiſeul porte d'azur à la croix d'or cantonnèe de vingt billetes de même, cinq en ſautoir dans chaque canton.

Mauquenchy, Marêchal de France, portoit d'azur à la croix d'argent cantonnée de vingt croiſettes d'or au pied fiché, poſées en ſautoir.

Il y a des croix appellées croix de Malthe, parce qu'elles reſſemblent à la croix de cet Ordre qui eſt à huit pointes. Elles ſont aiſées à diſtinguer.

Lacoſte, en Provence, porte d'azur à une demie croix de Malthe d'argent en pal, au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Ces exemples ſont plus que ſuffiſants pour apprendre à connoître toutes les croix uſitées dans les armoiries & pour les blaſonner ſuivant les principes de l'art.

Pl. 10.

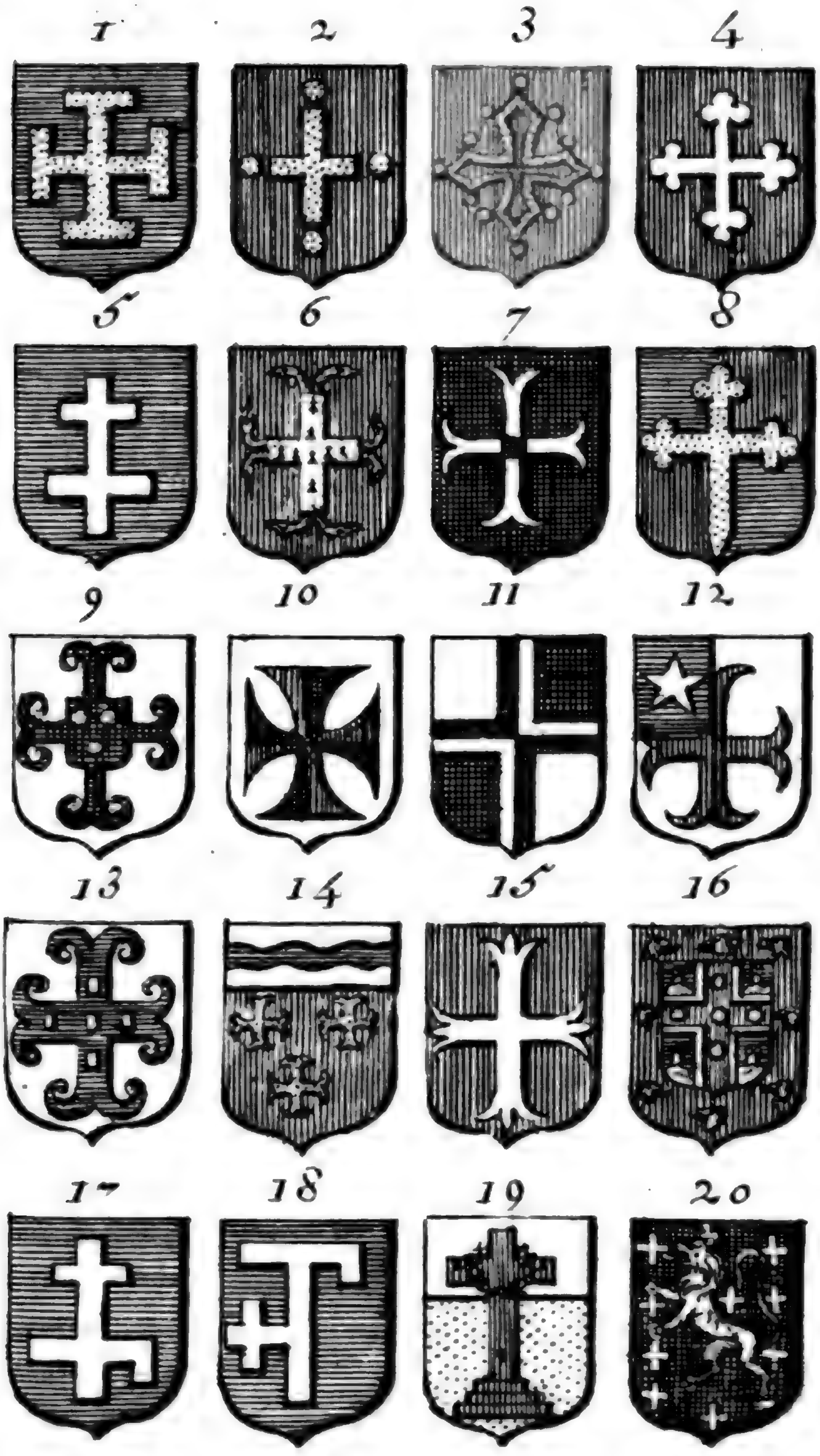

Duflos f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

LEÇON XI.

PLANCHE XI.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Du Sautoir.

LE sautoir peut avoir les mêmes attributs que la croix, à quelques-uns près; par conséquent, ce qui a eté dit pour les croix peut s'appliquer aux sautoirs; nous n'en donnerons donc que peu d'exemples, pour ne pas tomber dans des répétitions trop fréquentes.

Les armes de la maison de la Guiche présentent un sautoir plein.

Fig. 1, BROGLIO porte d'or au sautoir ancré d'azur.

Fig. 2, FROULAI DE TESSE', d'argent au sautoir de gueules, bordé engreslé de sable.

Robert Stuart, Comte de Beaumont-le-Roger, Maréchal de France, portoit écartelé, au premier & quatriéme, d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, à la bordure de gueules chargée de huit fermaux d'or; au second & troisieme, d'or à la fasce échiquetée d'argent & d'azur, à la bordure engreslée de gueules: sur le tout, d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre quintefeuilles de même.

De Mouy, d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre merlettes de même.

Digitized by Google

PLANCHE XI.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Du Sautoir.

Bernard de Graville, de gueules au ſautoir d'argent chargé en cœur d'un croiſſant du champ, accompagné en chef d'une étoile d'or.

Champluiſant, d'hermine au ſautoir de gueules chargé de cinq étoiles d'or.

De Forcheville, de gueules au ſautoir d'argent chargé à ſes extrêmités de quatre merlettes de ſable.

Ripault, de gueules au ſautoir échiqueté d'un trait d'or & d'azur, cantonné de quatre fleurs-de-lys d'or.

Guichenon, de gueules au ſautoir d'or, engoulé de quatre têtes de léopards mouvantes des angles, chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ.

Fig. 3, L'AUBESPINE porte d'azur au ſautoir alezé d'or, cantonné de quatre billettes de même.

Fig. 4, D'ENTRAGUES porte d'azur à trois ſautoirs d'argent, au chef du dernier chargé de trois ſautoirs du premier.

De Theſut, en Bourgogne, d'or à la bande de gueules chargée de trois ſautoirs du champ; c'eſt-à-dire, d'or.

Du Chevron.

Nous avons déja rapporté pluſieurs exemples de chevrons; il nous reſte à faire voir les différents attributs qui conviennent à cette piece.

Les armoiries de la Rochefoucaud fournissent le modèle d'un chevron écimé.

PLANCHE XI.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Du Chevron.

Fig. 5, CLERMONT-GALERANDE porte de gueules à trois chevrons d'or, le premier brisé.

De Clés, en Poitou, d'azur à deux chevrons brisés d'argent.

Fig. 6, D'OPPEDE, en Provence, porte d'azur à deux chevrons faillis, ou rompus sur les flancs, le premier à dextre, le second à sénestre.

Fig. 7, CHAPELAIN porte d'azur au chevron d'argent, abbaissé sous une fasce aussi d'argent, chargée de trois roses de gueules.

Amory porte d'azur au chevron abbaissé d'argent, accompagné de trois étoiles d'or mises en chef & de trois roses en pointe de même, rangées 1 & 2 ou mal ordonnées.

Il n'est pas nécessaire d'exprimer cette disposition de trois figures qui accompagnent un chevron en pointe, parce qu'elles sont ordinairement rangées de cette maniére, 1 & 2.

Fig. 8, VISEMAL porte de gueules au chevron d'argent adextré d'un croissant de même.

Fig. 9, D'AUMONT porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de gueules, quatre en chef & trois en pointe.

PLANCHE XI. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES. Suite du Chevron.

Fig. 10, DE NONANT porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'argent en pointe.

Fig. 11, VILLEROI porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées d'or.

Fig. 12, JACOB porte d'azur au chevron ondé d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or.

Le Clerc de la Verpilliere, à Lyon, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois annelets de sable.

Le Charon, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'une roue de même.

Berkley, en Angleterre, de gueules au chevron d'argent, accompagné de dix croisettes d'argent, six en chef rangées 4 & 2, & quatre en pointe 1, 2, 1.

Gigault de Bellefonds, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.

Vauban, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois treffles de même, au croissant d'argent mis en chef.

De Bourdillon, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois anilles, ou fers de moulins, de sable.

Fig. 13, SALIGDON *ou* SALIGNON porte d'azur au chevron parti d'or & d'argent.

Digitized by Google

Merlon, en Angleterre, d'or à trois chevrons partis, les premier & troisiéme d'azur & de gueules, le second de gueules & d'azur.

Ecker, en Silésie, parti d'argent & de sable, au chevron renversé parti de gueules & d'or.

Fig. 14, DE ST. CYR porte d'or au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une étoile de gueules, & en pointe d'un aigle essorant de sable.

Tocquet, en Bugey, porte de gueules au chevron renversé d'argent, chargé à la pointe d'une étoile de sable, surmonté de deux étoiles d'or posées l'une sur l'autre.

Montalais porte d'or à trois chevrons renversés d'azur.

Fig. 15, GROSTEIN, en Alsace, porte d'or au chevron ployé de sable.

Glauburg, à Francfort, d'argent au chevron ployé de sable, accompagné de trois châteaux de gueules.

Rosheim, en Alsace, d'or au chevron ployé de gueules, chargé de trois roses d'argent.

Saumaise, en Bourgogne, d'azur au chevron ployé d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules.

Fig. 16, VENET porte d'azur à deux chevrons enlassés d'or, un des deux renversé.

PLANCHE XI.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite du Chevron.

Fitz-Hugon, en Angleterre, d'azur à trois chevrons abbaissés & enlassés d'or, au chef de même.

Fig. 17, GERARDS-AUBERS, à Avignon, porte d'argent à la fasce d'azur, chargée de trois chevrons d'or couchés, accompagnée de trois roses de gueules.

Fig. 18, MARSCHALEK, en Baviére, porte de gueules au chevron couché, contourné d'argent.

Fig. 19, D'EFFIAT porte de gueules au chevron fascé ondé d'argent & d'azur, accompagné de trois lions d'or, les deux du chef affrontés.

Fig. 20, VION D'OINVILLE porte d'azur au chevron d'argent, chargé de trois fleurs-de-lys de gueules, accompagné de deux étoiles d'or en chef & d'un lion de même en pointe.

D'Espinay, d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants d'or, un à la pointe & cinq sur les flancs, posés perpendiculairement, ou dans le sens du pal.

St. Han, en Rouannois, d'argent au chevron de sable, chargé de six croissants d'or, trois sur chaque flanc & dans le même sens, accompagné de trois merlettes aussi de sable.

LEÇON

Pl. II.

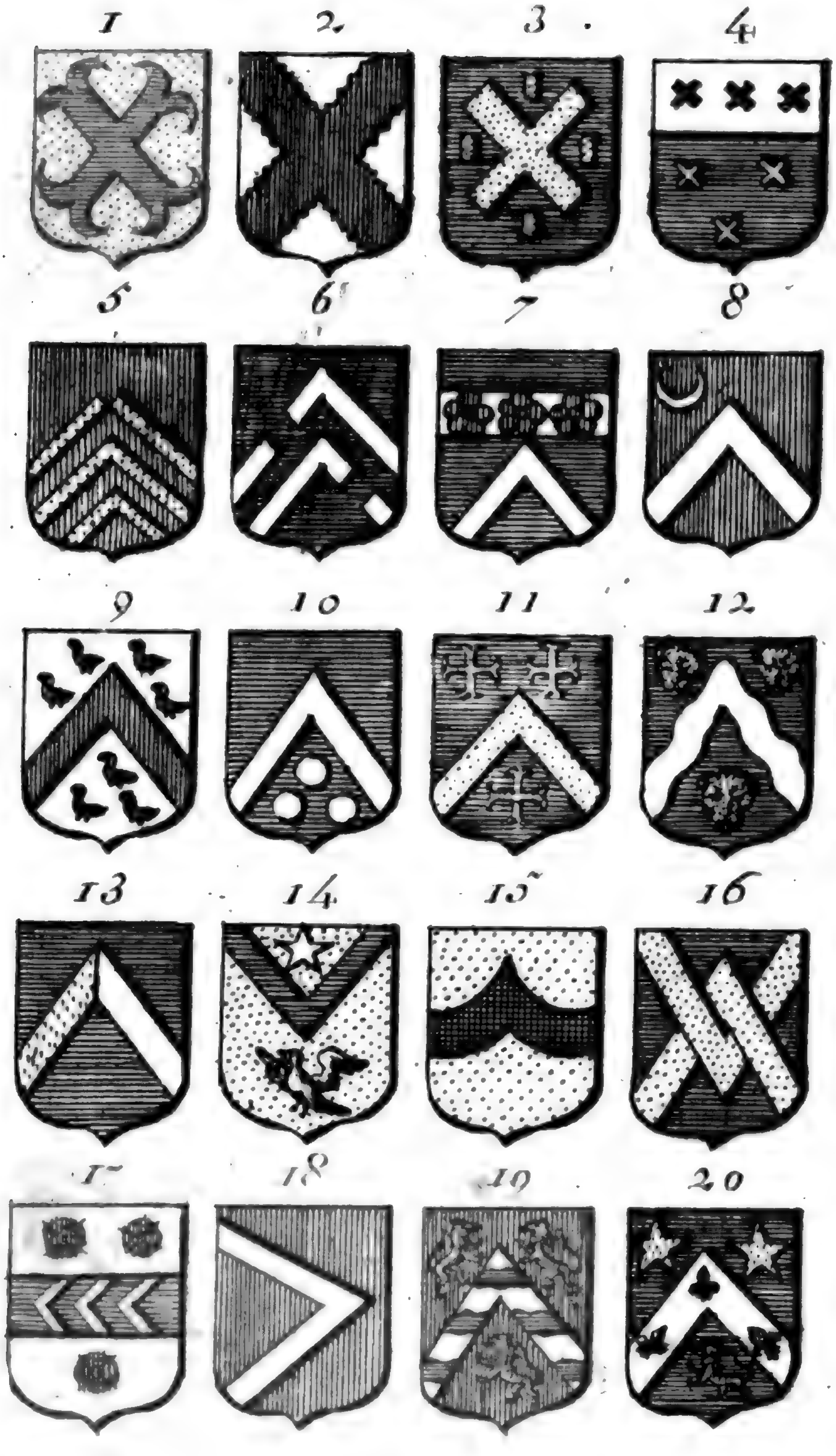

Duflos, f.c.

LEÇON XII.

Fig. 1, STENS, en Misnie, porte de sinople à deux chevrons cousus & appointés de gueules, à la rose d'argent brochant sur les deux pointes des chevrons.

PLANCHE XII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite du Chevron

Fig. 2, DE CONTY, en Picardie, porte d'or au lion de gueules chargé de trois chevrons alezés de vair, brochants sur le tout.

Kerven, en Bretagne, d'azur au chevron alezé d'or, la pointe surmontée d'une croix de même, accompagné de trois coquilles aussi d'or.

Fig. 3, LA GRANGE-TRIANON porte de gueules au chevron dentelé d'argent, chargé d'un autre chevron de sable, accompagné de trois croissants d'argent.

De Villeblanche, en Touraine, de gueules au chevron d'argent, chargé d'un autre chevron d'azur, accompagné de trois quintefeuilles d'or.

Hofer, en Baviere, d'argent à trois chevrons de gueules, crenelés de trois pieces à plomb.

Du Pairle.

Fig. 4, ISSOUDUN porte d'azur au pairle d'or accompagné de trois fleurs-de-lys de même.

Fig. 5, L'Archevêché de CANTORBERY porte d'azur au pairle d'or chargé

G

PLANCHE XII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Des Bordures.

de cinq croix pattées au pied fiché de gueules, accompagné en chef d'une semblable croix d'or.

Voici les principaux attributs des bordures.

Fig. 6, BOURGOGNE porte écartelé au premier & quatriéme, de France à la bordure componnée d'argent & de gueules; au second & troisiéme, bandé d'or & d'azur à la bordure de gueules.

Fitz-James, écartelé au premier & quatriéme, contre écartelé de France & d'Angleterre; au troisiéme d'Ecosse; au quatriéme d'Irlande, à la bordure componnée d'azur & de gueules, les compons d'azur chargés d'une fleur-de-lys d'or, & ceux de gueules d'un léopard d'or.

De Tolede, maison d'Espagne, échiqueté d'argent & d'azur, à la bordure componnée de Castille & de Léon.

Bouliers de la Tour-d'aigues, en Provence, de gueules au chef d'argent, à la bordure componnée de huit pieces, de Jerusalem & de Naples.

Fig. 7, DE SEVE, Baron de Flecheres, à Lyon, porte fascé d'or & de sable à la bordure contre-componnée de même.

Fig. 8, DIE TANGEL, en Turinge, porte fascé de gueules & d'argent à la bordure échiquetée, contre-échiquetée d'un trait de gueules & d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

Suite des Bordures.

Fig. 9, ALENÇON portoit de France à la bordure de gueules besantée d'argent, ou chargée de huit besants d'argent.

St. Didier, d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs-de-lys d'or.

La Tour, en Xaintonge, d'argent à l'aigle de gueules, becqué & membré d'or, à la bordure d'azur chargée de six besants d'or.

Fig. 10, SAUBOURG porte d'argent au pal de gueules, à la bordure denticulée de même.

Canillac-Beaufort porte d'azur au levrier rampant d'argent, à la bordure denticulée de même.

De Ferrierres, de gueules au pal contre-bretessé d'argent, à la bordure denticulée de même.

Fig. 11, BERRI porte de France à la bordure engreslée de gueules.

Charansonnai, d'argent au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueules, à la bordure engreslée aussi de gueules.

Dreux de Baignaux portoit de Dreux; c'est-à-dire, échiqueté d'or & d'azur, à la bordure dentelée ou endentée de gueules.

Brunet, d'or au lion de gueules, à la bordure crenellée de sable.

Fig. 12, GABRIELI, en Italie, porte d'azur à trois besans d'argent croisés

PLANCHE XII.

ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES.

de gueules, un croissant d'argent en abyme, à la bordure endentée d'argent & de gueules.

D'Est de Ferrare, de France à la bordure denchée d'argent sur gueules.

Suite des Bordures.

Fig. 13, LA FAYETTE porte d'or à la bande dentelée de gueules, à la bordure de vair.

Le Clerc, en Picardie, d'azur à trois croissants d'argent, à la bordure d'hermine.

Fig. 14, AUBER porte écartelé d'or & d'azur à la bordure contre-écartelée de l'un à l'autre.

Du Trescheur.

Fig. 15, ECOSSE porte d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné & contre-fleuronné de gueules.

La Mothe-Ferchaud, d'or au croissant d'azur enfermé dans un double trescheur fleuronné & contre-fleuronné de sinople.

D'Escornaix, en Flandres, d'or au double trescheur comme le précédent, au chevron de gueules brochant sur le tout.

Du Pal.

Fig. 16, DES ROLLANDS, en Dauphiné, porte d'azur à trois pals retraits d'or, au cors d'argent en pointe.

Ruesdorf, en Baviére, de sable à trois pals retraits d'argent.

Zirn, en Silésie, de gueules à deux pals d'argent, l'un retrait & l'autre abbaissé, se joignant par les angles en abyme.

Fig. 17, LUDOVISIO, à Rome, porte

Digitized by Google

Pl. 12.

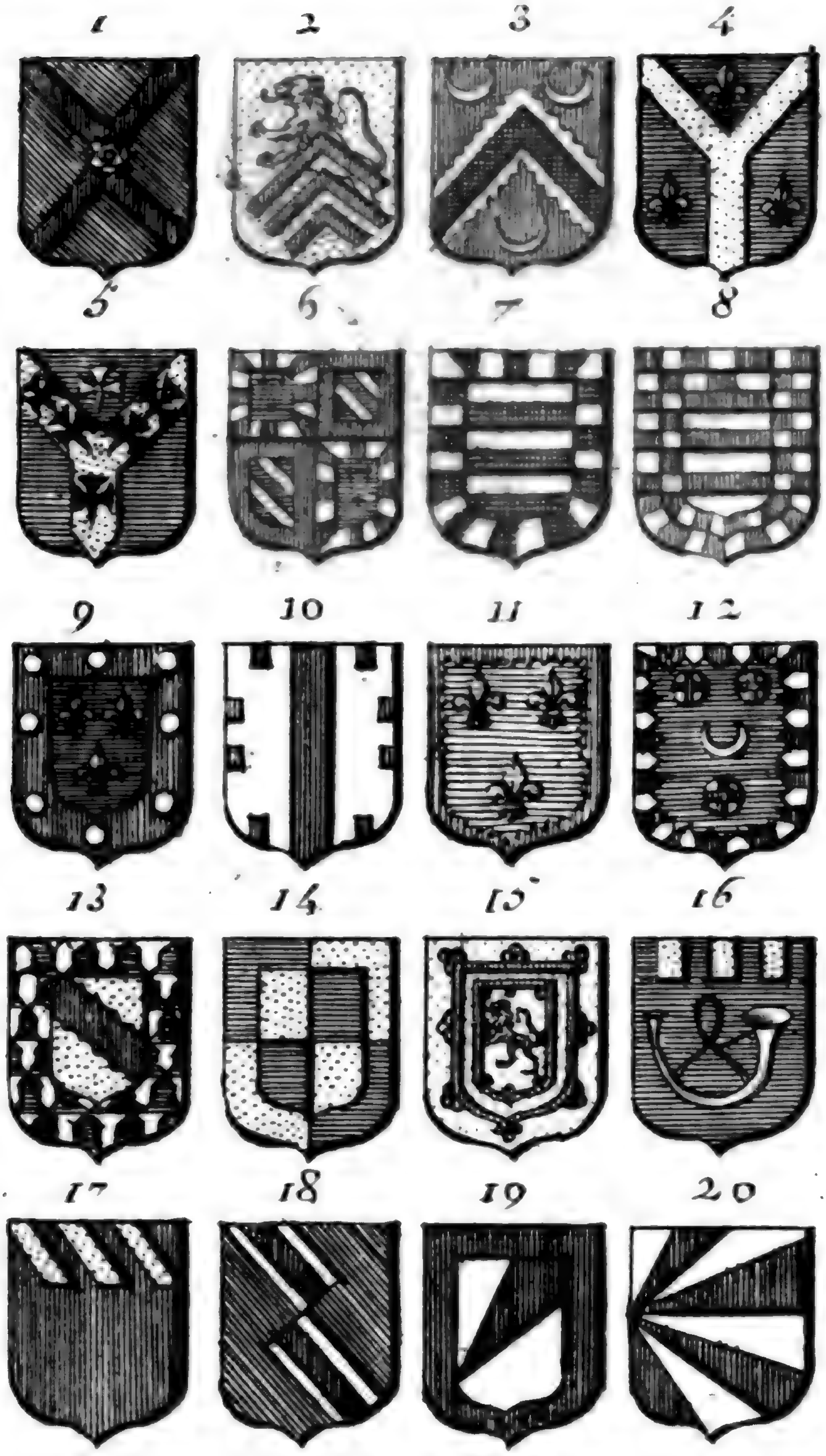

Duflos sc.

Digitized by Google

de gueules à trois bandes retraites d'or.

Fig. 18, DE MONTAGU, en Eſpagne, porte de ſinople à deux bandes d'argent, l'une retraite l'autre abbaiſſée, jointes par les angles en abyme, chargées chacune d'une autre bande de gueules.

PLANCHE XII. ATTRIBUTS DES PIECES HONORABLES. De la Bande

Zorks, en Angleterre, porte d'azur à deux bandes d'argent dans la même poſition que les précédentes.

Fig. 19, DE CUSEAU, en Limouſin, porte d'argent à la pointe renverſée en barre de gueules, à la bordure de même; d'autres diſent, que cette maiſon porte un giron mouvant du flanc dextre, ainſi que ces armoiries ont été blaſonnées à l'article *Giron.*

De la Pointe

Fig. 20, DE KAISSERSTAL, en Allemagne, porte pointé au flanc dextre d'argent & de gueules de huit pieces.

Mailliſy, d'azur à trois pointes d'or renverſées & appointées; c'eſt-à-dire, aboutiſſantes l'une à l'autre.

Wecheimer, en Franconie, d'argent à deux pointes de gueules en faſce, mouvantes à ſéneſtre.

Burckerſroda, en Miſnie, de gueules à trois pointes d'argent en faſce, mouvantes à dextre.

D'Eſtampes, d'azur à deux pointes d'or poſées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes de gueules.

Digitized by Google

LEÇON XIII.

PLANCHE XIII.

Diſpoſition de figures.

QUANT aux Loſanges, fuſées, macles, ruſtes, beſants, tourteaux, billettes, on doit obſerver leur nombre & leur ſituation, parce que le même nombre peut s'arranger diverſement, comme nous avons dit dans la leçon troiſiéme: il ſera bon de la relire avant de blaſonner les écuſſons qui ſuivent.

Une ſeule.

Une ſeule figure occupe ordinairement le milieu de l'écu.

Fig. 1, LA MEILLERAYE porte de gueules au croiſſant d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine.

Quelquefois elle eſt cantonée à dextre ou à ſéneſtre, en chef ou en pointe.

Fig. 2, SWITZ, canton Suiſſe, porte de gueules à la croix d'argent cantonnée à ſeneſtre du chef.

Au nombre de deux.

Deux figures ſe mettent ordinairement en faſce ou en pal.

Coq-Reaumont porte d'azur à deux étoiles d'or en faſce; c'eſt-à-dire, à côté l'une de l'autre, enté en pointe de même.

Montefquieu-d'Artagnan, d'or à deux tourteaux de gueules en pal; c'eſt-à-dire, l'un ſur l'autre.

Au nombre de trois.

Trois figures ſe mettent ordinairement 2 & 1, comme les tourteaux de Courtenai,

& autres dont nous avons déja donné plusieurs exemples.

PLANCHE XIII.

Quelquefois en pal, comme Nara, à Rome, qui porte d'azur à trois croissants d'argent, renversés l'un sur l'autre, ou mis en pal. St. Bausan, de sable à trois annelets d'or en pal.

Disposition des Figures. Au nombre de trois.

Ou bien en chef, comme dans l'exemple suivant.

Fig. 3, TURIN porte de gueules à trois étoiles d'or posées en chef.

Ou en bande. Neudech, en Autriche, porte d'argent à trois coquilles de gueules mises en bande.

Ou en fasce. Walen, en Westphalie, d'or à trois merlettes de sable en fasce.

Ou en pairle. Scindel, de gueules à trois billettes d'argent posées en pairle.

Quatre figures se rangent ordinairement 2, 2.

Au nombre de quatre.

Fig. 4, BEAUVAU porte d'argent à quatre lions, ou lionceaux, de gueules, armés, lampassés & couronnés d'or.

Si la position est différente, on l'exprimera, comme dans les armoiries de St. Priest en Auvergne, qui sont d'or à quatre billettes d'azur, posées 1, 2, 1.

Cinq figures se disposent en sautoir.

Au nombre de cinq.

Fig. 5, D'ORN porte d'argent à cinq annelets de gueules en sautoir.

Des Loges, dans le Maine, d'azur à

cinq fleurs-de-lys d'or en ſautoir.

PLANCHE XIII. Ou bien en croix.

Diſpoſition des Figures *Fig.* 6, ARLATAN, de gueules à cinq loſanges d'argent en croix.

Pimentel, en Eſpagne, de ſinople à cinq coquilles d'argent en croix.

Au nombre de 6. Six figures s'arrangent 3, 2, 1, ou bien 2, 2, 2.

Fig. 7, PRUNELAI porte de gueules à ſix annelets d'or, poſées 3, 2, 1.

Caſtro, d'argent à ſix tourteaux d'azur, 2, 2, 2.

Au nombre de 7. Sept figures ſe diſpoſent 3, 3, 1, ou bien 3, 1, 3, & encore 4, 3, enfin 2, 3, 2.

Fig. 8, MELUN, d'azur à ſept beſants d'or 3, 3, 1, au chef de même.

Fig. 9, COUVRAN, d'or à ſept macles d'azur 3, 1, 3.

Fig. 10, DE L'ETANG, d'argent à ſept fuſées de gueules rangées 4 & 3.

De Cordouenne, en Vivarais, d'argent à ſept loſanges de gueules 2, 3, 2.

Au nombre de 8. Huit figures peuvent ſe mettre en orle.

Fig. 11, D'ARGIES, d'or à huit merlettes de ſable en orle.

Au nombre de 9. Neuf figures ſe rangent 3, 3, 3, comme les macles de Rohan; ou 3, 3, 2, 1, comme,

Fig. 12, MORAINVILLIERS porte d'argent à neuf merlettes de ſable, poſées 3, 3, 2, 1.

Dix figures reçoivent diverſes poſitions; ſavoir, 3, 3, 3, 1, comme les beſants des armes de Rieux-d'Acerac.

PLANCHE XIII.

Diſposition des Figures Au nombre de 10.

Ou 4, 2, 4.

Fig. 13, St. Denouac porte de gueules à dix billettes d'or 4, 2, 4.

Ou 4, 3, 2, 1, comme Renaud-Lallaing, en Provence, qui porte d'or à dix loſanges de gueules, poſées 4,3,2,1.

Ou bien en orle comme dans la

Fig. 14, Cheyna porte de ſable à dix beſants d'or, rangés en orle.

Au nombre de 11.

Onze figures peuvent ſe mettre comme les billettes de Beaumanoir-Lavardin, 4, 3, 4; ou en orle comme les merlettes de Fontenay qui porte d'argent à l'écu en abyme de gueules, & onze merlettes de même en orle. Ainſi des autres figures, en quelque nombre qu'elles ſoient, dont il faut toujours déſigner l'ordonnance.

Au nombre de 13.

Fig. 15, Rodes porte parti de ſable & d'argent à treize étoiles, cinq en pal de l'un en l'autre, accoſtées de huit de l'un à l'autre, quatre d'argent ſur ſable, & quatre de ſable ſur argent.

Du Semé.

Enfin ces pieces ſont dites *ſemées* quand elles rempliſſent tellement l'écu, qu'il s'en perd des moitiés dans les bords. On dit, ſemé de France, quand le champ eſt d'azur & les fleurs-de-lys d'or; ſemé

de besants, de tourteaux, de billettes, de croisettes de cœurs &c. &c.

PLANCHE XIII.

Disposition des Figures Du Semé.

Fig. 16, NAPLES porte semé de France au lambel de trois pendants de gueules.

Conflans - Brienne, d'azur semé de billettes d'or, au lion de même.

Rochefort, d'azur semé de billettes, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.

Beaufort, d'argent semé de billettes de gueules, au lion de même.

St. Martin, en Normandie, d'or semé de billettes de gueules.

Culan, en Poitou, d'argent semé de tourteaux de sable, au sautoir de gueules brochant sur le tout.

Fig. 17, SIMIANE, en Provence, porte d'or semé de fleurs-de-lys & de tours d'azur.

Des Besants & Tourteaux croisés, ou figurés.

Les besants & les tourteaux peuvent être croisés ou figurés. Voyez, pour le premier, ceux de Gabrieli qui sont d'argent croisés de gueules.

Caravaial, en Espagne, porte d'or à la bande de sable, au chef cousu d'or chargé d'un tourteau de sinople croisé d'or.

Maillard, en Bourgogne, porte d'azur au chevron d'or chargé sur la pointe d'un tourteau de sable croisé d'or, accompagné en chef de deux quintefeuilles d'or, & en pointe d'une étoile de même.

Digitized by Google

Pl. 13.

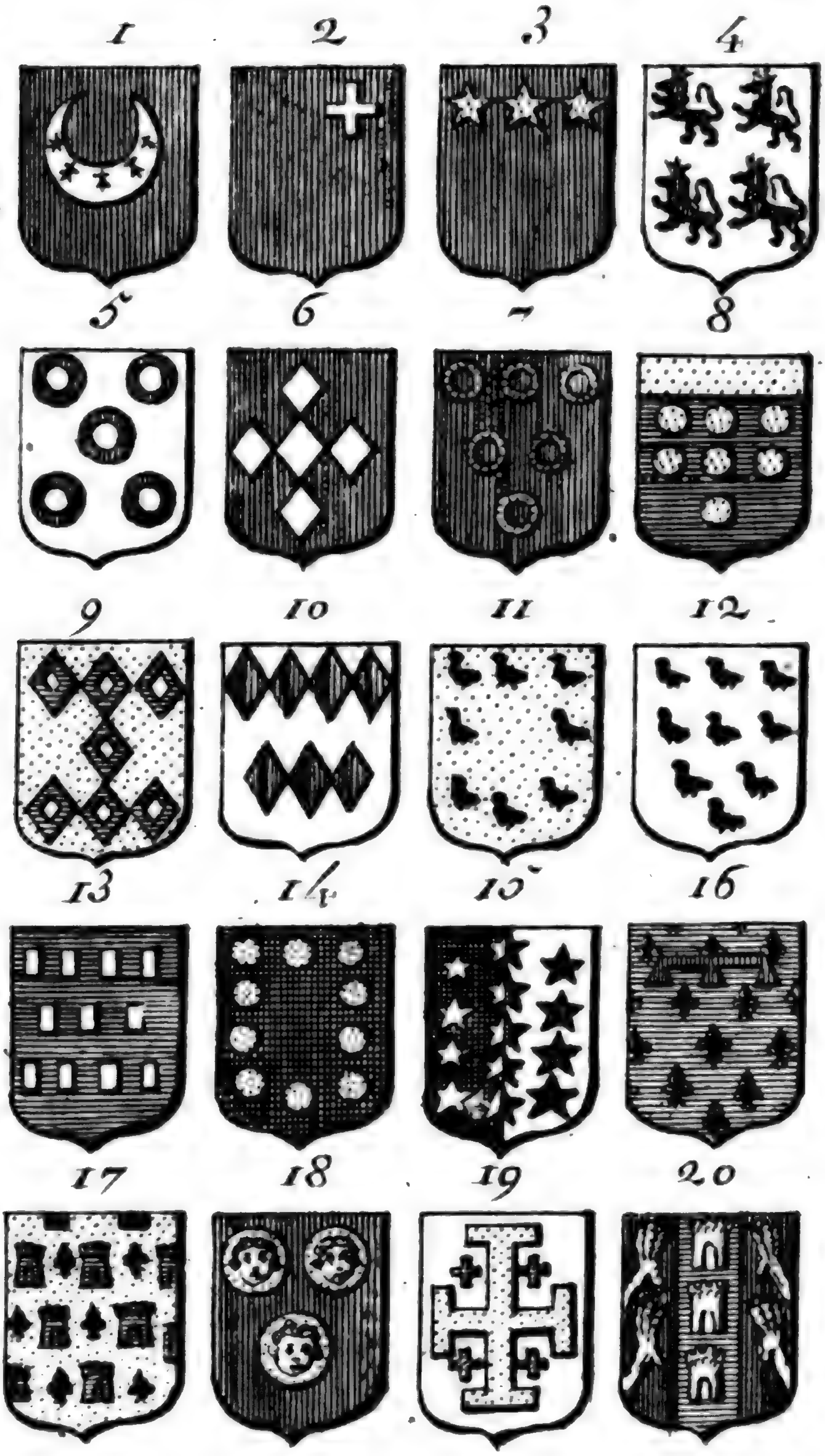

Duflos sc

Digitized by Google

PLANCHE XIII.

Fig. 18, GAMIN porte de gueules à trois besants d'or figurés d'argent.

Armoiries a enquerir.

Nous avons dit que l'on ne mettoit point couleur sur couleur, ni métal sur métal : cependant il est des armoiries où cette regle n'est pas observée. Par exemple,

Fig. 19, JERUSALEM porte d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même.

Ces armoiries sont à *enquérir*; c'est-à-dire, qu'en voyant de telles armes contre l'usage du blason, on est porté à s'enquérir ou à demander la raison de cette maniere extraordinaire.

Fig. 20, CASTRIOT-SCANDERBERG porte de gueules au pal d'azur à enquérir, chargé de trois chateaux d'or maçonnés de sable, accosté de quatre pattes de griffons affrontées d'argent.

Michaeli, à Venise, porte fascé d'azur & d'argent, les fascés chargés de vingt & un besants d'or, savoir, six au premier, cinq au second, quatre au troisiéme, trois au quatriéme, deux au cinquiéme, un au sixiéme ; ces besants d'or sur argent sont à enquérir & ont été ajoutés aux armes de Dominique Michaéli, Doge de Venise, pour conserver le souvenir de ce qu'il fit dans les guerres des Croisades. L'argent ayant manqué, il fit faire des monnoies de cuir avec lesquelles il paya

Digitized by Google

l'armée ; mais, de retour du voyage d'outremer, il retira ces pieces frappées à son coin & remboursa en monnoies d'or & d'argent, ceux qui en étoient chargés.

On ne sait pas toujours les raisons qui ont fait prendre des armes à enquérir; mais cet exemple suffit pour faire comprendre ce que l'on entend par ce terme, & pourquoi certaines familles ont pris de pareilles armes.

LEÇON XIV.

PLANCHE XIV.

FIGURES NATURELLES.

LES figures naturelles, usitées dans le blason, peuvent se ranger sous cinq classes différentes.

1°. Les figures humaines.
2°. Les animaux.
3°. Les plantes.
4°. Les astres & météores.
5°. Les éléments.

DU CORPS HUMAIN.

Les figures humaines sont de l'émail ordinaire du blason, ou de carnation ; c'est-à-dire, de la couleur naturelle qui leur convient. Il faut exprimer si ces figures sont d'hommes ou de femmes, de vieillards ou d'enfants; si elles sont habillées, couronnées, chevelées, &c. Il faut désigner leur attitude ou position, & spécifier tout ce qui peut les caractériser.

Fig. 1, ROCQUEFEUILLE DES DEUX VIERGES porte d'azur à deux filles ou nimphes de carnation, habillées d'argent, chevelées d'or, supportant une fleur-de-lys de même.

PLANCHE, XIV. SUITE DU CORPS HUMAIN.

Fig. 2, La Ville de TREVES porte d'argent à un saint Pierre de carnation, habillé d'azur, le manteau de gueules, tenant de la main droite une clef d'or, & sous le bras gauche un livre de même.

Comares, en Espagne, d'argent à un roi more passant ou marchant de sable, habillé d'azur, enchaîné par le col d'une chaîne d'or mouvante de l'angle séneſtre du chef.

Heynitz, en Misnie, de gueules à un homme de carnation, la tête de profil, les jambes écartées, les bras levés, habillé & couvert d'un chapeau burellé d'argent & de sable de douze pieces, tenant à sa main droite une couronne de laurier de sinople, & à la gauche un fust de lance d'argent.

Monchen, en Baviere, d'argent à un moine, les mains jointes, de carnation, la tête découverte, habillé de sable.

Haydtn-Zum-Dorft, en Autriche, d'or à un homme à demi-corps, le visage de profil & de carnation, habillé de gueules, la tête couverte d'un bonnet à la polonoise de même, tirant d'un arc de sable encoché d'une fleche d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XIV. Suite du Corps humain.

Mannesen, en Suisse, de gueules à deux hommes armés, le casque pannaché en tête, se battant, l'un baissé embrassant par les cuisses l'autre qui le tient & semble vouloir lui assener un coup de sabre, le tout d'argent.

Betteler, en Silésie, d'or à un mendiant passant de carnation, habillé de sable, le manteau & la calebasse d'argent, tenant son bonnet de la main droite, & de la gauche un bâton aussi d'argent.

Gemmel, en Baviére, de gueules au pal d'argent accosté de deux enfants de carnation, tenant un cœur du champ posé sur le pal.

Pfaten, en Suisse, d'or à un prêtre passant de carnation, la soutanne & bonnet quarré de sable, le surplis sans manches, d'argent, tenant des deux mains un livre de même.

La Ville de Dantzig, d'or à la fasce de sinople chargée de deux hommes passant, conduisant chacun une femme, habillés d'argent; accompagnée en chef d'un aigle de sable, & d'une croix de même pattée & alezée en pointe.

Fronheimer, en Baviére, d'argent à un moine de front à genoux, la tête découverte de carnation, habillé de sable, priant dans un livre d'argent qu'il tient de ses deux mains.

Digitized by Google

Andelberg, en Suabe, parti d'argent & de gueules à une femme de carnation, les mains posées sur l'estomac, habillée à l'allemande de l'un en l'autre, les manches rebrassées.

Roten, en Franconie, d'azur à une femme habillée à l'allemande, les bras étendus & tenant à chaque main un poisson d'argent.

Fig. 3, LES GRISONS portent parti d'argent & d'or au sauvage de carnation, couvert & couronné de feuilles de lierre de sinople, tenant de la main droite une massue d'or, la main gauche appuyée sur la hanche.

Fig. 4, DE LESTANG porte d'argent à la tête de jeune homme de carnation.

Bart, en Baviére, de sable à une tête de vieillard d'argent.

De Brune, en Flandres, de gueules à une tête de femme de carnation.

De Caen, d'azur à trois têtes d'enfants d'or, au croissant d'argent en chef, ou au point d'honneur.

Fig. 5. BELO porte d'azur à trois têtes de turcs de carnation, couvertes d'un turban parti tortillé d'or & de gueules.

Fig. 6. LE GENDRE, à Paris, porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de filles échevelées d'or.

Une tête avec la poitrine, sans bras,

Digitized by Google

PLANCHE XIV. SUITE DU CORPS HUMAIN.

ſe nomme *Buſte* : il y en a d'hommes & de femmes, de nuds & d'habillés. Il eſt ordinairement de front ; s'il eſt de profil, il faut le ſpécifier.

Fig. 7, GRAMMONT, en Franche-Comté, porte d'azur à trois buſtes de reines, couronnés à l'antique, habillés d'argent.

Fig. 8, MUNCHAW, en Baviére, porte d'argent au buſte de moine de carnation, habillé de ſable & vu de profil.

Sala, en Miſnie, de ſable à un buſte de femme, couronné & ſupporté par une couronne renverſée d'or.

Lanorinski, en Siléſie, d'argent au buſte de carnation ayant des oreilles d'âne & habillé d'azur.

Le Trouvé, de ſinople à la faſce d'or, accompagnée de trois enfants de carnation, couchés, emmaillottés d'argent, bandés de gueules.

Une tête de ſable, vue de profil, eſt appellée tête de more ; quand elle eſt ornée d'une bandelette ou tortil, on dit qu'elle eſt *tortillée* de tel ou tel émail.

Fig. 9, SAGUIER porte d'argent à une tête de more.

Fig. 10, GONDRIN-MONTESPAN porte d'or à la tour de gueules, maçonnée de ſable, accompagnée en chef de trois têtes de mores tortillées d'argent.

Moreau, d'argent au chevron d'azur accompagné

Digitized by Google

accompagné de trois têtes de mores tortillées d'argent.

PLANCHE XIV.

SUITE DU CORPS HUMAIN.

Un bras droit se nomme *dextrochere*, il est nud, ou habillé, ou armé; c'est-à-dire, couvert de brassarts. Toutes ces différences doivent être spécifiées en blasonnant. Le bras gauche s'appelle *séneſtrochere.* Il reçoit les mêmes attributs.

Fig. 2 1, LA BOURDAISIERE porte d'argent au dextrochere de gueules, mouvant du flanc séneſtre d'une nuée d'azur, tenant une poignée de vesse de sinople.

Fig. 2 2, DANEWITZ, en Silésie, porte d'argent au dextrochere de gueules, la main de carnation tenant par la machoire une hure de sanglier de sable.

Fig. 2 3, VILLIERS-L'ISLE-ADAM porte d'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochere habillé d'un fanon d'hermine, brochant sur le tout, la main d'argent.

De Tourville, de gueules au dextrochere armé, mouvant du flanc séneſtre de l'écu, tenant une épée, surmonté d'un casque tarré de profil d'argent.

Sturmb, en Silésie, de gueules aux dextrochere & séneſtrochore armés, mis en pal d'argent.

Du Chatelier, en Bretagne, de gueules au dextrochere d'argent mouvant de l'angle séneſtre du chef, tenant une fleur-de-lys de même, accompagné de quatre besants, aussi d'argent, mis 1, 2, 1.

Digitized by Google

PLANCHE XIV.

SUITE DU CORPS HUMAIN.

Fig. 14, KUNDIGER, en Misnie, porte de gueules au séneſtrochere, la main ouverte d'argent, habillé de ſable, mis en barre.

Sigriſtlin, en Suiſſe, d'argent au séneſtrochere habillé de gueules, tenant une hache de même, le séneſtrochere mis en barre, la main vers la pointe de l'écu.

Fig. 15, POTIERS DE GESVRES porte d'azur à deux mains appaumées; c'eſt-à-dire, ouvertes d'or; au franc quartier échiqueté d'argent & d'azur.

Fig. 16, SASSÉ porte d'or à trois mains gauches de gueules.

Fauſten, à Francfort, porte d'azur à une main fermée d'argent.

Deux mains droites, l'une dans l'autre, s'appellent *Foi.* Elle ſe met ordinairement en faſce; on la trouve néanmoins quelquefois poſée en bande, ce qu'il faut exprimer.

Fig. 17, DE VIC porte de gueules à une foi parée d'argent, ſurmontée d'un écuſſon d'azur bordé d'or, chargé d'une fleur-de-lys de même.

Si les manches, dont la foi eſt *parée*, ſont d'émail différent de celui des mains, on le ſpécifiera.

Fig. 18, AVENES porte d'azur à une foi d'argent, poſée en bande, parée de pourpre.

Fig. 19, BAVIN, à Paris, porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois mains couchées d'argent.

Le cœur eſt aiſé à reconnoître.

Pl. 14.

Duflos sc

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 20, Le Royaume de DANEMARCK porte d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés & couronnés d'azur.

PLANCHE XIV.

SUITE DU CORPS HUMAIN.

Enfin, on trouve dans les armoiries d'autres parties du corps humain faciles à distinguer par leurs figures. En voici quelques exemples.

Legier, d'azur au chevron d'or accompagné de trois yeux d'agent.

Cossa, en Italie, d'argent à trois bandes de sinople, au chef de gueules chargé d'une jambe & cuisse séneſtre mise en pal d'argent.

Courtin, d'azur à trois jambes & cuisses d'argent posées en triangle & jointes ensemble en abyme, au chef cousu de gueules chargé d'une levrette courante d'argente, coletée & bouclée d'or.

Durant, parti de sable & d'or, au chevron de l'un en l'autre, au chef d'argent chargé de trois têtes de mores de sable.

Telles, écartelé au premier & quatriéme, d'azur à six côtes d'hommes posées en bandes & en barres, en forme de trois chevrons l'un sur l'autre d'argent; au second & troisiéme, d'argent au grillon de sable.

Doussy, de sable à trois os de jambes l'un sur l'autre en fasce.

Barragan, en Navarre, d'or à un cadavre de carnation, couché au pied d'un arbre de sinople, sur la tête & sur les pieds deux corbeaux essorants de sable.

Digitized by Google

LEÇON XV.

PLANCHE XV.

Suite des Figures naturelles.

DES QUADRUPEDES.

LEs animaux sont 1°. les Quadrupedes, 2°. les oiseaux, 3°. les poissons, 4°. les reptiles & les insectes. A ces quatre divisions nous ajouterons les figures allégoriques, chimériques & les monstres.

Les animaux représentés en armoiries regardent ordinairement la droite de l'écu : quand ils regardent la gauche, ils sont *contournés.*

Parmi les quadrupedes, les lions & les léopards tiennent le premier rang, & sont communs dans les armoiries.

La posture ordinaire du lion est d'être rampant; c'est-à-dire, élevé sur les pattes de derriére. S'il est dans une autre situation on doit l'exprimer. On les appelle Lions *passants*, ou *léopardés*, quand ils paroissent marcher.

Le lion est toujours vu de profil; c'est-à-dire, qu'il ne montre qu'un œil.

Le léopard, au contraire, se montre toujours de front; sa posture ordinaire est d'être passant; s'il rampe, on le dit *lionné* ou léopard *rampant.*

Le lion & le léopard ont des termes communs, ils sont armés, lampassés, accollés, membrés, couronnés, adossés,

Digitized by Google

affrontés, contournés, issants, naissants, mornés, diffamés, burellés, bandés, coupés, partis, échiquetés, d'hermine, de vair &c.

PLANCHE XV.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Armé se dit des ongles d'émail différent du reste du corps, *lampassé* de la langue. *Morné* lorsqu'il n'a ni langue, ni dents, ni ongles; *diffamé* lorsqu'il n'a point de queue.

Lions.

Fig. 1, DE PONTAILLER porte de gueules au lion d'or.

Monbazon, Ponty, Sabran en Provence, Mauleon, Rougemont, de Guenegaud, Rostaing en Dauphiné, Verthamont, portent de gueules au lion d'or.

Champlitte, Grammont en Dauphiné, Julien en Bourgogne, &c. d'azur au lion d'or.

Brabant, Châteauneuf en Limousin, Buffiere &c. de sable au lion d'or.

Clisson, Duras, Gramont en Bugei, &c. de gueules au lion d'argent.

Duras-Durfort, écartelé au 1 & 4, d'argent à la bande d'azur, au 2 & 3, de gueules au lion d'argent.

Brederode, d'azur au lion d'argent.

Forcalquier, Andrezel, la Poype St. Sulpis, Orbée en Normandie, Corneville, d'or au lion de gueules.

Le Royaume de Léon, Aigremont, Thermes, la Touche en Bretagne,

PLANCHE XV.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Lions.

Anzerville en Normandie, &c. d'argent au lion de gueules.

Grancey en Bourgogne, Parades de l'Estang, d'or au lion d'azur.

Cassillac, Chamboran, Balbiano en Italie, d'or au lion de sable.

Parsay, Mesgrigny, Chastillon &c. d'argent au lion de sable.

Fig. 2, Le Duché DE CARINTHIE porte d'argent à trois lions léopardés de sable.

Chabanay, d'argent à deux lions léopardés de sable.

Sclevic, d'or à deux lions léopardés d'azur.

Beauval, de gueules à la fasce d'argent chargée d'un lion léopardé de sable.

Fig. 3, BREHAN porte d'or au léopard de sable.

De Jaucourt, en Bourgogne, de sable à deux léopards d'or.

Fig. 4, BEAUCAIRE-PEGUILLON porte d'azur au léopard lionné d'or.

Lyobard, d'or au léopard lionné de gueules.

La Jaille, en Provence, d'argent au léopard lionné de gueules, accompagné de cinq coquilles de même en orle.

Fig. 5, FLANDRES porte d'or au lion de sable, armé, & lampassé de gueules.

Fig. 6, LUSIGNAN porte burelé d'argent

Digitized by Google

& d'azur de 10 pieces, au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, brochant sur le tout.

PLANCHE XV.

SUITE DES QUADRUPEDES. LIONS.

Brique-bec, d'or au lion de sinople, armé, lampassé, couronné d'argent.

Beaujeu, d'or au lion de sable lampassé de gueules, accollé d'un lambel de gueules.

Baudricourt, d'or au lion de sable, lampassé, couronné de gueules.

Tavannes, d'azur au lion couronné d'or.

Matignon, d'argent au lion de gueules couronné d'or.

Fig. 7, GUYENNE porte de gueules au léopard d'or, armé & lampassé d'azur.

Normandie en porte deux de même, & le Royaume d'Angleterre en porte trois.

Fig. 8, GAMACHES porte de sable à deux léopards d'or, armés & lampassés de gueules.

Nompar de Caumont, d'azur à trois léopards d'or.

Destrades, de gueules au léopard couché d'argent sur une terrasse de sinople, sous un palmier d'or.

Fig. 9, DESCORDES porte d'azur à deux lions adossés d'or.

Gillon, en Picardie, porte de même, les queues des lions entrelassées.

Fig. 10, BURGENSIS porte d'azur à

Digitized by Google

PLANCHE XV.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Lions.

deux lions affrontés d'or, ſoutenants de leurs deux pattes une fleur-de-lys de même.

De Leas, d'azur à deux lions affrontés d'or, armés & lampaſſés de gueules.

Les anciens Vidames de Châlons portoient de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de deux lions paſſants ou léopardés de gueules, affrontés.

Fig. 11, FLAMEN porte d'azur à deux lions d'or.

Fig. 12, BARBANÇON porte de gueules à trois lions d'argent, armés & couronnés d'or.

Beauveau en porte quatre. Voyez *pl. 13, fig. 4.*

Fig. 13, Le Duché de GUELDRES porte d'azur au lion contourné d'or, armé, lampaſſé, couronné de gueules.

Fig. 14, Le Comté de CHAROLOIS porte de gueules au lion, la tête contournée d'or, armé & lampaſſé d'azur.

Fig. 15, BALINCOURT porte d'or à trois lions léopardés de ſable l'un ſur l'autre, le ſecond contre-paſſant.

Fig. 16, CHAMPAGNE-LA-SUSE porte de ſable fretté d'argent, au chef d'or chargé d'un lion iſſant de gueules, armé & lampaſſé d'azur.

Belle-combe, en Bourgogne, de gueules à la faſce d'or chargée de trois

fleurs-de-lys d'azur, au lion issant en chef d'argent, armé & lampassé d'azur.

PLANCHE XV.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Lions.

Saconnay, de sable à trois étoiles d'argent, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules.

Joinville, d'azur à trois *broies* d'or, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.

Fig. 17, D'EYLENBURGK, en Allemagne, porte d'or au lion naissant de sable, coupé d'azur à trois étoiles à six rais d'argent. *Voyez* dans le Dictionnaire la différence entre *issant* & *naissant*.

Moreuil, semé de France au lion naissant d'argent en abyme.

Cossart, d'argent à la bande tranchée, crenelée de sinople & de gueules, accompagnée de deux lions naissants de sable.

Fig. 18, SCOMBERG porte d'argent au lion coupé de gueules & de sinople.

De Molan, en Bresse, porte coupé d'or & d'argent, au lion coupé de gueules sur or & d'azur sur argent.

Fig. 19, HESSE porte d'azur au lion bandé d'argent & de gueules, couronné d'or.

Bazoges, d'azur au lion burelé d'argent & de gueules de dix pieces.

Digitized by Google

PLANCHE XV. Suite des Quadrupedes. Lions.

Fig. 20, VAUXBOIS-DUPIN porte coupé d'argent & de ſable au lion coupé de l'un en l'autre.

Catel, en Bretagne, porte coupé de gueules & d'hermine au lion coupé de l'un en l'autre.

Gabians, en Italie, coupé d'or & de ſable au lion coupé de l'un en l'autre.

LEÇON XVI.

PLANCHE XVI. Suite des Lions.

Fig. 1, CHATILLON-LES-DOMBES porte d'argent parti de gueules au lion parti de l'un en l'autre.

Lemps, en Dauphiné, d'or parti de gueules au lion parti de l'un en l'autre.

Fentzl, en Autriche, porte taillé d'or ſur ſable au lion taillé de l'un en l'autre.

Tornaboni, à Florence, écartelé en ſautoir d'or & d'azur au lion écartelé de même de l'un en l'autre.

Meulandt, en Flandres, porte écartelé de ſable & d'or à deux lions affrontés, coupés de l'un en l'autre.

Waldſtein, en Allemagne, porte écartelé d'azur & d'or à quatre lions couronnés & affrontés de l'un en l'autre.

Lombard, à Veniſe, coupé d'azur & d'or au lion léopardé, coupé de l'un en l'autre.

Digitized by Google

Pl. 15.

Duflos. sc.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XVI.

Suite des Quadrupedes.

Lions.

Dalesevola, à Venise, écartelé d'argent & de gueules, au lion écartelé de l'un en l'autre.

Fig. 2, CHABANNES porte de gueules au lion d'hermine, armé, lampassé, couronné d'or.

Montaigu en Bourbonnois, Bagey en Bresse, d'Aubigni en Normandie, portent de même.

Duchemin, en Normandie, de gueules au lion d'hermine.

Fig. 3, MONLOIR porte de gueules au lion de vair, armé & lampassé de sable.

Minutolo, à Naples, de gueules au lion de vair, la tête & les pieds d'or.

Pentzen, au Rhin, d'argent au lion couronné de gueules, semé de besants du premier.

Culan, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, au lion de même brisé d'un lambel de gueules.

Talbot, écartelé au premier & quatrieme, de gueules au lion d'or, à la bordure engreslée d'argent; au 2 & 3, de &c.

Armagnac, écartelé au premier & quatrieme, d'or au lion de gueules; au second & troisieme, de gueules au lion d'or, armé & lampassé d'azur.

Fig. 4, LEON, en Bretagne, porte d'or au lion morné de sable.

Digitized by Google

PLANCHE XVI.
SUITE DES QUADRUPEDES.
Lions.

Hay, en la même Province, de ſable au lion morné d'argent.

Du Halgouet, en la même Province, d'azur au lion morné d'or.

Mornay-Laferté, burelé d'argent & de gueules de 10 pieces, au lion morné de ſable brochant ſur le tout.

Fig. 5, LUXEN, en Siléſie, porte d'azur au léopard lionné, diffamé d'argent.

Senet, en Baviére, d'or au lion naiſſant, diffamé de ſable, couronné du champ, la tête percée d'une épée d'argent en bande, la garde haute.

Grebell, en Suiſſe, de gueules au lion naiſſant, diffamé d'argent, l'épaule chargée d'une étoile du champ.

Hackelberg, en Autriche, d'argent coupé de gueules au lion naiſſant, couronné & diffamé de gueules.

Fig. 6, JAUCOURT porte d'argent à la croix de gueules cantonnée de quatre lionceaux d'azur.

Sareſbery, en Angleterre, d'azur à ſix lionceaux d'or, armés & lampaſſés de gueules, poſés 3, 2, 1.

Fig. 7, LUXEMBOURG porte d'argent au lion de gueules, la queue fourchue, nouée, paſſée en ſautoir, armé, lampaſſé & couronné d'or.

Sutlon, en Angleterre, porte d'or au lion de Sinople, la queue fourchue, nouée & paſſée en ſautoir.

Meulent, de sable au lion d'argent, la queue fourchue & passée en sautoir. (Dans cet exemple la queue n'est pas nouée.)

PLANCHE XVI.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Lions.

De Bournonville, d'argent au lion la queue fourchue & passée en sautoir de sable, armé, lampassé, couronné d'or.

Franquemont, d'argent au lion couronné de gueules, la queue comme celle du lion de Luxembourg.

Bartole portoit d'or au lion de gueules, la queue fourchue (sans être passée en sautoir.)

Dudley, en Angleterre, d'or au lion, la queue fourchue, d'azur.

On ne trouve quelquefois que certaines parties du lion, comme la tête & les pattes : les têtes sont coupées ou arrachées. (*Voyez* dans le Dictionnaire la différence de ces deux termes.) Il faut en exprimer le nombre & la situation. Il en est de même des pattes.

Fig. 8, DE MONTAGU porte d'azur à trois têtes de lions, arrachées d'or, lampassées de sable.

Chalançon, de gueules à trois têtes de lions arrachées d'or.

Fig. 9, LISTENOIS porte de sable à trois têtes de léopards d'argent.

Des-Lions-Despaux, d'azur à la tête de léopard d'or, lampassée de gueules.

Digitized by Google

PLANCHE XVI.

Suite des Quadrupedes.

De Wodode, d'azur à deux têtes de léopards d'or, en fasce.

Boygleon, en Bretagne, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopards d'or.

Lions.

Fig. 10, DES ESSARDS DE MONTAGNE porte d'azur semé de trefles d'or, à la patte de lion posée en bande.

Fig. 11, BONADIES, à Rome, porte d'azur à quatre croissants d'or, deux en chef, un en cœur & un en pointe, celui du cœur soutenu par deux pattes de lion d'or mouvantes de chaque flanc.

Klufer, dans le Duché de Brunswic, d'or à une patte de lion de sable mouvante du flanc séneſtre.

Brancaccio, à Naples, porte d'azur à quatre pattes de lions posées en sautoir; c'est-à-dire, mouvantes des quatre angles de l'écu.

Les autres branches de cette famille portent différemment ces pattes en leurs armes.

Les Ducs de Brancas, en France, portent d'azur au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, accosté de quatre pattes de lions affrontées, mouvantes des flancs.

Cheval.

Le cheval est toujours de profil. Lorsqu'il est nud, c'est-à-dire, sans harnois, il est dit *gai*: s'il est élevé sur les pieds

Digitized by Google

de derriere, on dit qu'il eſt *cabré* ou *effrayé* : ſi l'œil eſt d'émail différent, on le dit *animé* : enfin, lorſque le cheval eſt harnaché, on le ſpécifie en blaſonnant, diſant, ſellé, bridé, bardé, caparaçonné de tel ou tel émail.

PLANCHE XVI.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Cheval.

Fig. 12, ROSSBERG, en Suiſſe, porte d'or au cheval gai, courant de ſable ſur une terraſſe de ſinople.

Du Gué, d'azur au cheval gai paſſant d'or, au chef de même.

Fig. 13, SAXE ancien, ou *Weſtphalie*, porte de gueules au cheval gai, cabré, contourné d'argent.

La Chevalerie, dans le Maine, de gueules au cheval gai, cabré d'argent.

Fig. 14, WERDEREN, en Saxe, porte d'azur au cheval cabré d'argent, ſellé, bridé de gueules.

Rabiel, en Miſnie, d'argent au cheval paſſant de gueules, bridé d'or.

Fig. 15, Le Duché de LITHUANIE porte de gueules au cavalier armé d'argent portant une rondelle, ou bouclier, d'azur, à la croix patriarchale d'argent.

Schomberg de Mertola, de ſable à un écuſſon en abyme d'argent, chargé de bâtons fleurdeliſés, paſſés en croix & en ſautoir, brochant ſur le champ du grand écu ; ſur le tout, d'argent au cavalier armé de ſable.

PLANCHE XVI.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Fig. 16, LA CROIX-CHEVRIERES DE ST. VALLIER porte d'azur à la tête de cheval d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois croisettes d'argent.

Cheval.

Grande-Ville, d'argent à la tête de cheval de sable, animée & bridée d'or.

Zobel, en Franconie, d'argent à la tête de cheval de gueules, animée, bridée de sable.

Chameau.

Fig. 17, GARDANER, en Silésie, porte coupé d'azur & d'argent au chameau de gueules brochant sur le tout.

Fig. 18, GRIMAULT, en Dauphiné, porte d'azur à trois têtes de châmeaux accollées d'or, clarinées d'argent.

Eléphant.

Fig. 19, ELPHINSTON, en Angleterre, porte de gueules à un éléphant d'or.

Slon, en Pologne, porte d'argent à l'éléphant au naturel, passant sur une terrasse de sinople.

Gilgen, en Suisse, d'argent à un éléphant de sable surmonté d'une tour d'or.

Fig. 20, FILTZ, en Silésie, porte parti de gueules & d'argent, à deux proboscides, ou trompes d'éléphants, adossées, les nazeaux en haut, de l'un en l'autre.

LEÇON

Pl. 16.

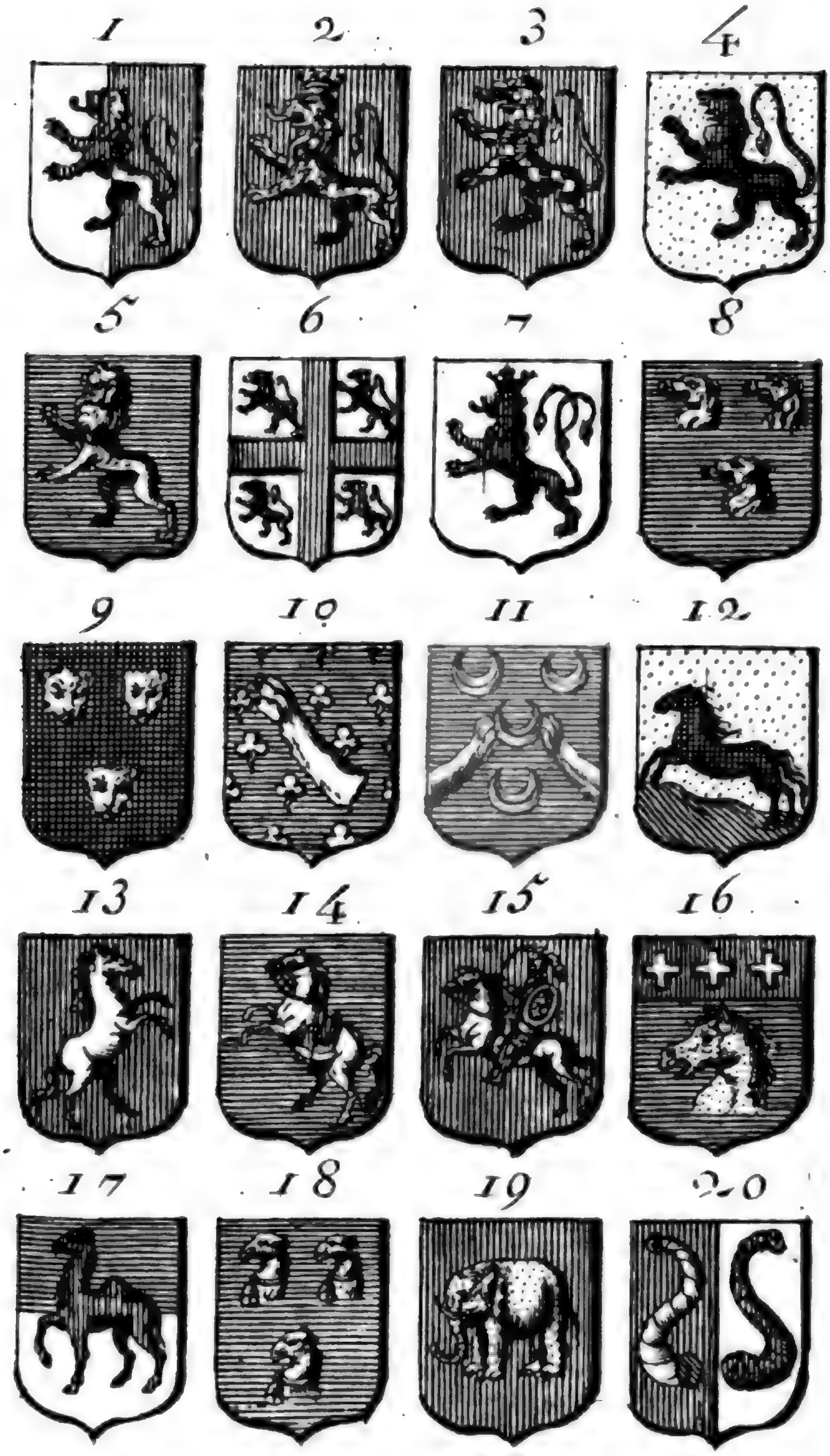

Duflos, sc.

LEÇON XVII.

PLANCHE XVII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Chiens.

ON trouve des chiens de toutes les espèces dans les armoiries. Les plus usités sont les levriers. Ils sont passants, courants, couchés, rampants, assis, accollés, bouclés &c.

Ces termes expliqués ailleurs s'entendront encore mieux par les exemples suivants.

Fig. 1, DES BARRES porte d'or au chien mâtin arrêté, aboyant d'azur, surmonté de trois étoiles de même en chef.

Fig. 2, HUBERT DE LANDREVILLES porte d'argent au chien passant de sable.

Fig. 3, BRACHET-PERUSE porte d'azur à trois chiens bracs couchés, d'argent.

Fig. 4, JARDELAI; en Angleterre, porte d'azur au cerf courant en bande d'or, poursuivi de deux chiens de même.

Fig. 5, BUATIER porte d'or au sanglier de sable, colleté d'un limier de gueules.

Du Lys, en Nivernois, d'azur à trois chiens courants l'un sur l'autre d'or, en fasce, surmontés d'une fleur-de-lys de même.

Goy, d'azur à trois chiens passants l'un sur l'autre d'argent, à la bordure de gueules.

Digitized by Google

PLANCHE XVII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Chiens.

Fig. 6, DE BERNAGE porte d'argent à trois levriers, ou levrettes courantes, de ſable, 2 & 1.

Fig. 7, DE NERI, en Italie, porte de ſable au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, bouclé d'or.

Fig. 8, CHARLOT porte d'argent à la hure de ſanglier de ſable, défendue d'argent, accompagnée de quatre levrettes cantonnées, adoſſées, les têtes affrontées de gueules.

Veroſpio, à Rome, d'azur à deux levriers rampants, affrontés d'argent, ſurmontés de trois étoiles d'or.

Texier, de gueules à la levrette courante en faſce d'argent, accollée & bouclée d'or, ſurmontée d'un croiſſant d'argent en chef.

Nicolai, d'azur au levrier courant en faſce d'argent, accollé & bouclé d'or.

Fig. 9, DE THIERRY porte d'azur à trois têtes de levriers d'argent, accollées de gueules, clouées & bouclées d'or.

On dit *cloué* lorſqu'il paroit ſur le collier des têtes de cloux d'un autre émail.

St. Felix, en Languedoc, d'azur au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, cloué & bouclé d'or.

Le Febvre de l'Aubiere, d'azur au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, bordé, cloué & bouclé d'or.

Digitized by Google

Horitzer, en Autriche, coupé d'or & d'azur au levrier accollé, bouclé de l'un en l'autre. PLANCHE XVII.

Le chat est toujours vu de front, comme le léopard. Il est passant; ce terme s'entend; ou *effrayé* quand il est dressé sur ses pieds. SUITE DES QUADRUPEDES. Chats.

Fig. 10, LA CHETARDIE, en Limousin, porte d'azur à deux chats l'un sur l'autre d'argent.

Fig. 11, CHAFFARDON, de gueules à trois chats passants d'or, les deux du chef affrontés.

Gatta, au Royaume de Naples, d'azur à une chatte d'argent, au lambel de gueules.

Au Chat-Plessis, en Bretagne, de sable au chat effrayé d'argent.

On dit du loup qu'il est langué, onglé, denté, allumé, &c. On doit exprimer aussi sa situation. Loups.

Fig. 12, BISCAYE porte d'argent à deux loups de gueules traversant un chêne de sinople.

Fig. 13, SERNAC porte d'azur au loup rampant d'or, denté, langué, onglé de sable.

Lorsqu'il est chargé de sa proie, on le dit *ravissant*.

Fig. 14, AVELANADA, en Espagne, porte d'or à deux loups de gueules, la

PLANCHE XVII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Loups.

tête contournée, courants l'un sur l'autre, ravissant une brebis d'argent.

Fig. 15, MANDY porte d'argent à trois fasces de gueules, accompagnées de dix louvetaux de sable 3, 3, 3 & 1.

Le Loup de Foix, de gueules au loup passant d'or, denté, langué, onglé d'argent.

De Montluc porte écartelé, au premier & quatriéme d'azur; au premier un loup rampant d'or, au quatriéme une louve de même; au second & troisiéme d'or au tourteau de gueules.

Chantelou, d'or au loup passant de sable, accompagné de trois tourteaux de gueules.

Fig. 16, ST. AMADOUR porte de gueules à trois têtes de loups coupées d'argent.

Fig. 17, MAULNOURRY porte d'argent à trois têtes de loups arrachées de sable.

Loubens de Verdalle, de gueules au loup rampant d'or.

Grateloup, en Bourgogne, de gueules au dextrochere d'or mouvant à sénestre, grattant le dos d'un loup rampant de même.

Louviers, d'or à la fasce de gueules chargée en cœur d'un anneau d'or, accompagnée de trois têtes de loups au naturel.

Digitized by Google

PLANCHE XVII. SUITE DU QUADRUPEDES.

Beautru, d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux roses de même en chef, & d'une tête de loup arrachée d'argent en pointe.

Ours.

L'ours est passant, dressé, ou rampant, & se voit toujours de profil.

Fig. 18, D'OSSUN porte d'or à l'ours passant de sable sur une terrasse de sinople.

De Bern, dans le Duché de Brunswic, porte d'argent à l'ours passant de sable, accollé d'or.

Berne, canton Suisse, de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant en bande de sable.

Fig. 19, DE BERMOND porte d'or à l'ours rampant de gueules, accollé d'un baudrier d'argent, soutenant une épée dans le fourreau de même.

Ourciere, d'argent au chef de gueules, à l'ours debout ou dressé de sable, portant entre ses pattes une couronne d'or, brochant sur le tout.

Senemont, d'argent à l'ours rampant de sable contre un rocher de sinople, semé de fleurs-de-lys d'or.

Les têtes de ces animaux, lorsqu'elles se trouvent séparément, se voient de la même maniére que si ces mêmes animaux étoient tout entiers ; c'est-à-dire, qu'elles sont toujours vues de profil.

Digitized by Google

PLANCHE XVII.

Suite des Quadrupedes.

Ours.

Fig. 20, MONTREUL porte d'argent à trois têtes d'ours emmuselées & enchaînées d'or.

Peyrer, en Suisse, d'or à l'ours naissant de sable.

Klufer, dans le Duché de Brunswic, d'or à une patte d'ours de sable, mouvante de l'angle sénestre du chef.

Stangen, en Thuringe, d'argent à une patte d'ours coupée, mise en pal.

Pfeil, en Silésie, d'argent à deux pattes d'ours de sable passées en sautoir.

LEÇON XVIII.

PLANCHE XVIII.

Bœufs, ou Taureaux.

LE bœuf, ou taureau, peut être passant; s'il est dressé, on le nomme *furieux* ou *effarouché*.

La vache est toujours passante.

Les termes suivants sont communs aux bœufs & aux vaches. On dit pour les uns & les autres, *onglé* pour l'émail des pieds, *accorné* pour les cornes, *accollé* pour le collier, *clariné* pour le clarin, ou sonnette qu'ils ont quelquefois pendue au col.

Les têtes de bœufs qui se voient séparées du corps, s'appellent *rencontres de bœuf* quand elles se présentent de front. Quelquefois elles sont bouclées,

Digitized by Google

Pl. 17.

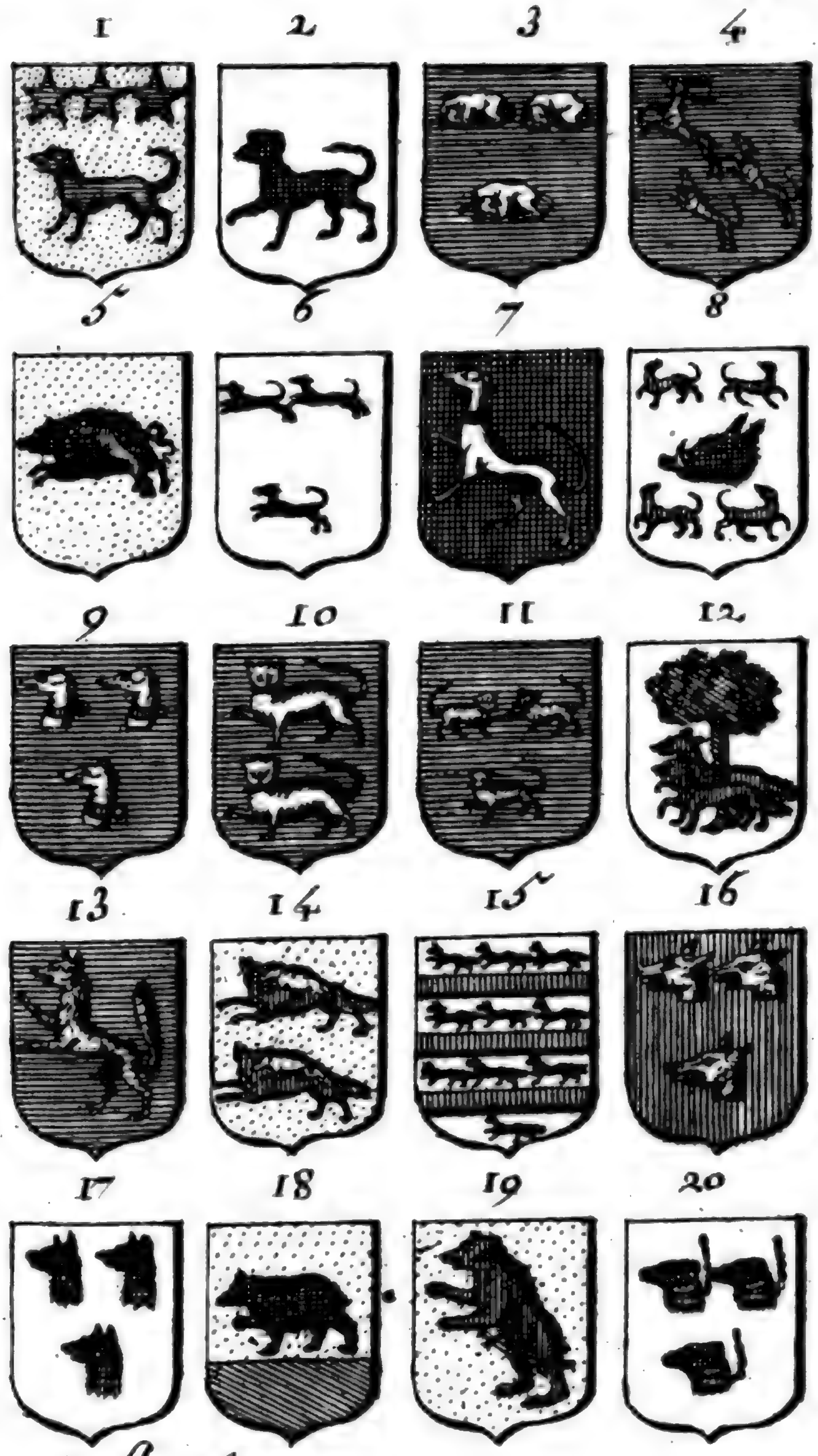

Duflos. sc.

ce qui doit s'entendre d'un anneau passé dans le musle. Si les têtes de bœufs étoient vues de profil, on les appelleroit simplement têtes de bœufs.

PLANCHE XVIII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Bœufs, ou Taureaux.

Fig. 1, DU PLANET porte d'azur au taureau passant d'or.

Rindtorf, d'argent au taureau accollé de gueules.

Bouhier, à Dijon, d'azur au bœuf passant d'or.

Fig. 2, BUCELLI porte d'argent au bœuf, ou taureau furieux, de sable, à la bordure engreslée de même.

Bertier de Sauvigny, à Paris, d'or au taureau furieux de gueules, chargé de cinq étoiles du champ.

Becari, de gueules au bœuf furieux d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

Fenoil, d'azur au taureau furieux d'or, au chevron de gueules brochant sur le tout.

Fig. 3, VACHON, en Dauphiné, porte de sable à la vache d'or.

Puget, en Provence, d'argent à la vache de gueules, la tête sommée d'une étoile d'or.

La Vache du Saussay, de sable à trois gerbes mal-ordonnées d'or, accompagnées de trois croisettes au pied fiché d'argent, au chef d'or chargé d'une vache de gueules.

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Bœuf ou Taureaux.

Fig. 4, BEARN porte d'or à deux vaches l'une ſur l'autre de gueules, onglées, accornées, accollées, clarinées d'azur.

De Madron, d'or à la vache de gueules, onglée, accornée de ſable, accollée, clarinée d'azur, au chef de même chargé de trois étoiles du champ.

Fig. 5, BOUVET porte de gueules au rencontre de bœuf d'or.

Fig. 6, LE BARON DE BERNSTEIN porte d'argent au rencontre de bœuf, ou de bufle, de ſable, bouclé d'or.

Garnier, d'or au chevron d'azur, accompagné de trois rencontres de bœufs de gueules.

Marc, en Dauphiné, d'or au rencontre de bœuf d'azur.

Ury, canton Suiſſe, d'or au rencontre de bufle de ſable, accorné & bouclé de gueules.

Boba, en Piémont, coupé d'argent & de gueules à deux rencontres de bœufs bouclés de l'un en l'autre.

Tingry, d'argent à trois têtes de bœufs de ſable.

Beliers, Moutons, Brebis, Agneaux, Boucs & Chevres.

Les beliers & les moutons ſont paſſants, debout ou ſautants, paiſſants &c. Ils peuvent être accollés, clarinés, accornés. Le belier differe du mouton & de la brebis, en ce qu'il eſt toujours

Digitized by

accorné & que les deux autres ne le ſont jamais.

PLANCHE XVIII. Suite des Quadrupedes. Beliers, Moutons, Brebis, Agneaux, Boucs & Chevres.

La tête d'un belier vue de front, ſe nomme *rencontre de belier.*

Fig. 7, LYTON porte d'argent au belier de ſable paſſant, accorné d'or.

Fig. 8, DE BELLONE, en Eſpagne, porte d'or au mouton ſautant de gueules.

Schafouſe, canton Suiſſe, d'or au belier ſautant de ſable, accorné d'or.

De Montholon, d'azur au mouton d'or, ſurmonté de trois quinte-feuilles d'argent rangées en chef.

D'O-Verigni, de gueules à trois moutons d'argent.

St. Julien, en Dauphiné, d'azur au mouton d'argent, au chef d'or chargé de trois rencontres de taureaux de ſable.

La Ville de Bourges porte d'azur à trois beliers d'argent accornés de ſable, accolés de gueules, clarinés d'or, à la bordure engreſlée de gueules, au chef couſu de France. (le chef broche ſur la bordure, & c'eſt pour cette raiſon qu'en blaſonant, il eſt nommé après la bordure.)

De Senneret, d'azur au mouton d'argent accollé de gueules, clariné d'or.

Fig. 9, BERBISI, à Dijon, porte d'azur à une brebis paiſſante d'argent.

Berbis, en Bourgogne, d'azur au che-

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Beliers. Moutons. Brebis. Agneaux. Boucs & Chevres.

vron d'or, accompagné en pointe d'une brebis paissante d'argent.

Becquet, d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef d'une brebis paissante, & en pointe d'une quinte-feuille de même.

Seguier, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même, en pointe d'un agneau d'argent passant.

Paschal, d'azur à un agneau *paschal* d'argent. Ce mot *paschal* signifie que l'agneau porte une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croix de gueules.

L'Evêché de Brixen, en Allemagne, porte de gueules à un agneau paschal d'argent, diadêmé d'or, passant sur une terrasse de sinople.

La Ville de Rouen, de gueules à l'agneau paschal d'argent, la tête contournée, au chef de France.

Celle de Carcassonne porte de même; au lieu du chef de France, il y a une bordure semée de France.

Fig. 20, PERROT, en Bretagne, porte de sable au rencontre de belier d'or.

Du Mouton, en Maconnois, de gueules à trois rencontres de beliers d'argent.

Fig. 21, DONAT, en Silésie, porte d'or, à une chevre sautante de sable.

Digitized by Google

Chur, en Baviere, d'argent au bouc ſautant de ſable. PLANCHE XVIII. SUITE DES QUADRUPEDES. Beliers &c.

Koſiel, en Pologne, de gueules au bouc paſſant d'argent.

Keller, en Suiſſe, d'or au bouc arrêté de ſable.

Bouc de Gavre, de gueules à trois boucs d'argent, accornés, onglés d'or.

De Cupis, à Rome, d'argent au bouc ſautant d'azur, onglé, accorné, langué d'or.

Licorne. La licorne n'a point de termes particuliers, ſinon que l'on dit qu'elle eſt *en défenſe* lorſqu'elle baiſſe la tête & préſente la pointe de ſa corne.

Fig. 12, VALON, en Bourgogne, porte d'azur à une licorne paſſante d'argent.

Benard de Montbize porte de même.

Charpentier, d'azur à la bande échiquetée d'or & de gueules de deux traits, accompagnée de deux licornes paſſantes d'argent.

Fig. 13, CHEVALIER porte de gueules à la licorne rampante, ou ſaillante, d'argent.

Fig. 14, CHABANNE DE VIONS porte de gueules à la licorne paſſante & en défenſe d'argent.

Fig. 15, SIRDEY, en Bourgogne, porte d'azur à la licorne d'or, onglée & accornée de ſable.

Digitized by Google

PLANCHE XVIII. Suite des Quadrupedes. Licorne.

Fig. 16, VALHAUSERIN porte d'azur à la licorne assise d'argent.

Harling, en Angleterre, d'argent à la licorne assise de sable, onglée, accornée d'or.

Fauche de Dompré, en Franche-Comté, de gueules à trois têtes de licornes, les deux du chef affrontées.

De Germigney, en Franche-Comté, d'azur à deux licornes affrontées d'or, accornées d'argent, les cornes passées en sautoir.

Le Cerf.

Le cerf se voit toujours de profil: sa situation ordinaire est d'être passant ou courant. On le trouve quelquefois gissant ou couché.

Pour exprimer l'émail de son bois, on dit *ramé*, & si l'on veut spécifier le nombre de ses dagues, on dit alors *ramé & sommé* de tant de dagues.

La tête, lorsqu'elle est seule, se présente ordinairement de front, & s'appelle *rencontre de cerf*. Si elle se présente de profil avec une partie du col, on dit simplement *au col & tête de cerf*.

Un bois de cerf attaché à une partie du crane, se nomme *massacre*.

Les perches du bois de cerf séparées, s'appellent *cornes*. On exprime le nombre de cors ou cornichons par ce mot, *chevillé* de tant de cors.

Digitized by

Pl. 18.

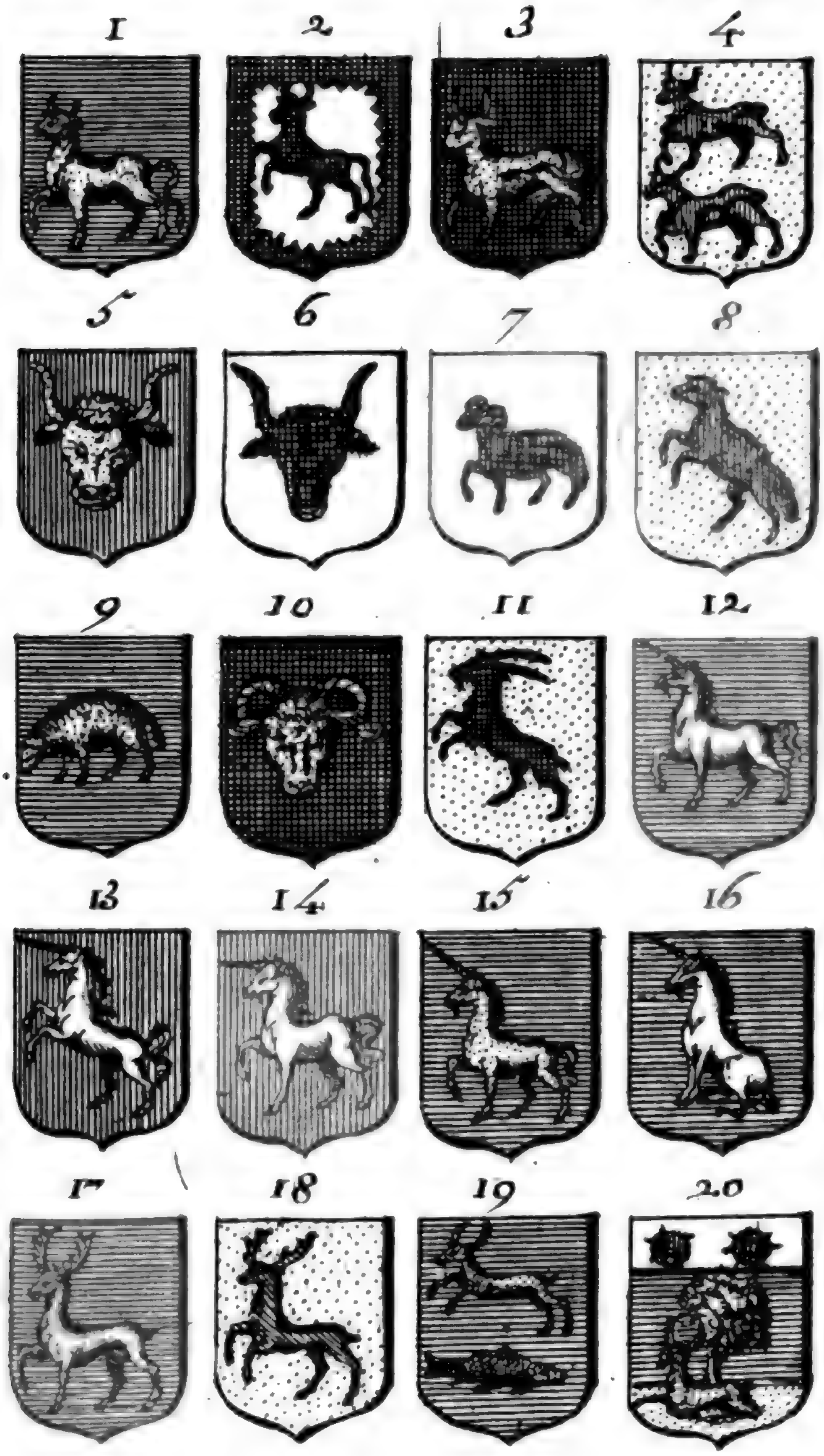

Duflos, s.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XVIII.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Le Cerf.

Quelques termes expliqués, en parlant des autres animaux, peuvent aussi convenir au cerf. En général, on doit désigner, en décrivant les armoiries, tout ce qui est distingué par la situation & par les émaux.

Fig. 17, FROISSARD, en Franche-Comté, porte d'azur au cerf ramé & sommé de treize dagues d'or.

Fig. 18, HIRTZBACH, en Alsace, porte d'or au cerf rampant, sommé de neuf dagues de sinople.

De Mazelane, d'argent au cerf de gueules ramé d'or.

Fig. 19, SENNETON-LA-VERRIERE porte d'azur au cerf courant d'or en chef, & en pointe un poisson contourné de même.

Fig. 20, DE VALLES porte d'azur à l'arbre terrassé d'or, à un cerf gissant ou couché au pied de même, au chef d'argent chargé de deux roses de gueules.

LEÇON XIX.

PLANCHE XIX. Suite des Quadrupedes.

Suite du Cerf.

Fig. 1, MARQUERON, en Bourgogne, porte de ſable au chef d'argent chargé d'une marguerite de gueules, feuillée & ſoutenue de ſinople, au rencontre de cerf d'or brochant ſur le tout.

Poulpry, d'argent au rencontre de cerf de gueules.

Jacob, en Bourgogne, de gueules au rencontre de cerf d'or.

De Sommievre, en Bourgogne, d'azur à deux rencontres de cerf d'or l'un ſur l'autre.

Standley, en Angleterre, d'argent à la bande d'azur chargée de trois rencontres de cerf d'or, accoſtée de deux cotices de gueules.

Fig. 2, KERHARO porte de gueules au col & tête de cerf d'or.

Ferret-Mont-Laurent, d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de trois têtes de cerfs d'or, & en pointe d'une ſphere de même.

Bonshoms, de gueules à deux têtes de cerfs d'or en chef, au levrier courant d'argent en pointe.

Fig. 3, COMPAING porte d'azur à un maſſacre de cerf d'or, ſurmonté d'une fleur-de-lys de même.

Digitized by Google

PLANCHE XIX.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Suite du Cerf.

Fig. 5, WAIBLING, au pays de Hesse, porte de gueules au massacre de cerf d'argent.

Soderini, à Florence, de gueules à trois massacres de cerfs d'argent.

Fig. 4, Le Duc de WITTEMBERG porte d'or à trois cornes de cerfs rangées en fasce, chevillées de cinq cors de sable.

Passart, à Paris, d'azur à trois cornes de cerfs rangées en fasce d'or.

Mosbach, au Rhin, d'azur à une corne de cerf en pal, chevillée de six cors d'argent.

Daims.

Fig. 6, TRUDAINE porte d'or à trois daims de sable.

Abschatz, en Styrie, d'argent à la tête de daim coupée de sable.

La Rochedaim, de sable à trois têtes de daims coupées d'or.

Lescot, en Brie, de sable à une tête & col de chevreuil d'argent, ramée d'or.

Le Sanglier.

Le sanglier est toujours passant & reçoit rarement d'autre émail que sable.

La tête est nommée *hure* & se présente toujours de profil. Sa situation ordinaire est d'être en fasce. Si elle se trouvoit disposée autrement, il faudroit l'exprimer.

Les termes qui sont particuliers au sanglier, sont ceux-ci : *défendu* ou *aux*

PLANCHE XIX.

SUITE DES QUADRUPEDES.

défenses de, pour ses dents appellées défenses ; & *miraille* pour l'émail de l'œil.

Du reste, plusieurs termes, dont on a vu des applications dans les exemples précedents, peuvent aussi lui convenir.

Sanglier.

Fig. 7, LESBAHI porte d'or au sanglier de sable défendu & miraillé d'argent, au chef de gueules chargé de trois roses du champ.

Sanglier, d'or au sanglier de sable.

De Maupeou d'Ableges, d'azur à un sanglier d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Antonis du Hasoy, d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux coquilles de sable, & en pointe d'un sanglier de même.

Fig. 8, DE VINGHE, en Flandres, porte d'or à la hure de sanglier de sable, défendue & miraillée d'argent.

Fig. 9, COUET-GOUSAN, en Bretagne, porte d'argent à la hure de sanglier de sable, le boutoir en haut, défendue & miraillée du champ.

Benevinen de Piré, d'or à la hure de sanglier arrachée de sable, *degoutante* de gueules, (c'est-à-dire, que le sang découle de la partie arrachée.)

Schlanwitz, en Misnie, d'or à la hure de sanglier de sable, le boutoir vers l'angle droit du chef.

Eberspach

PLANCHE XIX.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Eberſpach, en Baviére, d'argent au ſanglier naiſſant de ſable.

Le porc n'eſt guerre uſité dans le Blaſon. Il différe du ſanglier en ce qu'il n'a point de défenſes.

Fig. 10, PORCELET, en Provence, porte d'or au porc de ſable.

Porc-Epic. Renards, Lievres &c.

On trouve enfin dans les armoiries d'autres quadrupedes ; mais ils n'ont point de termes qui leur ſoient particuliers. On ſe contentera d'en exprimer l'eſpece, le nombre, la ſituation & les émaux.

Fig. 11, MAUPEOU porte d'azur au porc-épic d'or.

Fig. 12, MONTEREGNARD porte de gueules au renard rampant d'or.

La Renardiere, d'azur à trois renards paſſant d'or.

Fig. 13, LA TOUR-MAUBOURG, en Vivarais, porte de gueules à la bande d'or chargée d'une fouine de ſable.

Fig. 14, BEYNAC porte de gueules au lievre courant en bande d'argent.

Fig. 15, PERRIN porte d'azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent couché ou giſſant au pied.

Fig. 16, AIDIÉ DE RIBERAC porte de gueules à quatre lapins l'un ſur l'autre, courant en faſce d'argent.

Coetles, en Bretagne, de gueules à une tête de lievre d'or.

PLANCHE XIX.

SUITE DES QUADRUPEDES.

Singes, Hérissons, Ecureuil, &c.

Fig. 17, N. porte d'or à un singe au naturel, assis & contourné.

Coulombier, en Dauphiné, d'argent au singe assis de gueules.

De Vion, d'argent à deux singes au naturel, assis sur leurs queues, affrontés, tenant chacun une pomme de gueules, au croissant de même en pointe.

Fig. 18, N. porte d'argent à un tigre au naturel, contourné & arrêté.

Fig. 19, LA COUS porte d'azur à trois hérissons d'or.

Eroussel, d'argent à trois hérissons de gueules.

Fig. 20, SCHENCKEN porte d'or à deux castors l'un sur l'autre de gueules.

Fouquet, d'argent à un écureuil de gueules.

Le Clerc d'argent à un écureuil assis de gueules, rongeant une pomme d'or soutenue de ses deux pattes de devant.

Taxis, en Espagne, d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, diadêmé de gueules; coupé d'azur au taisson ou bléreau passant d'argent, &c.

Pl. 19.

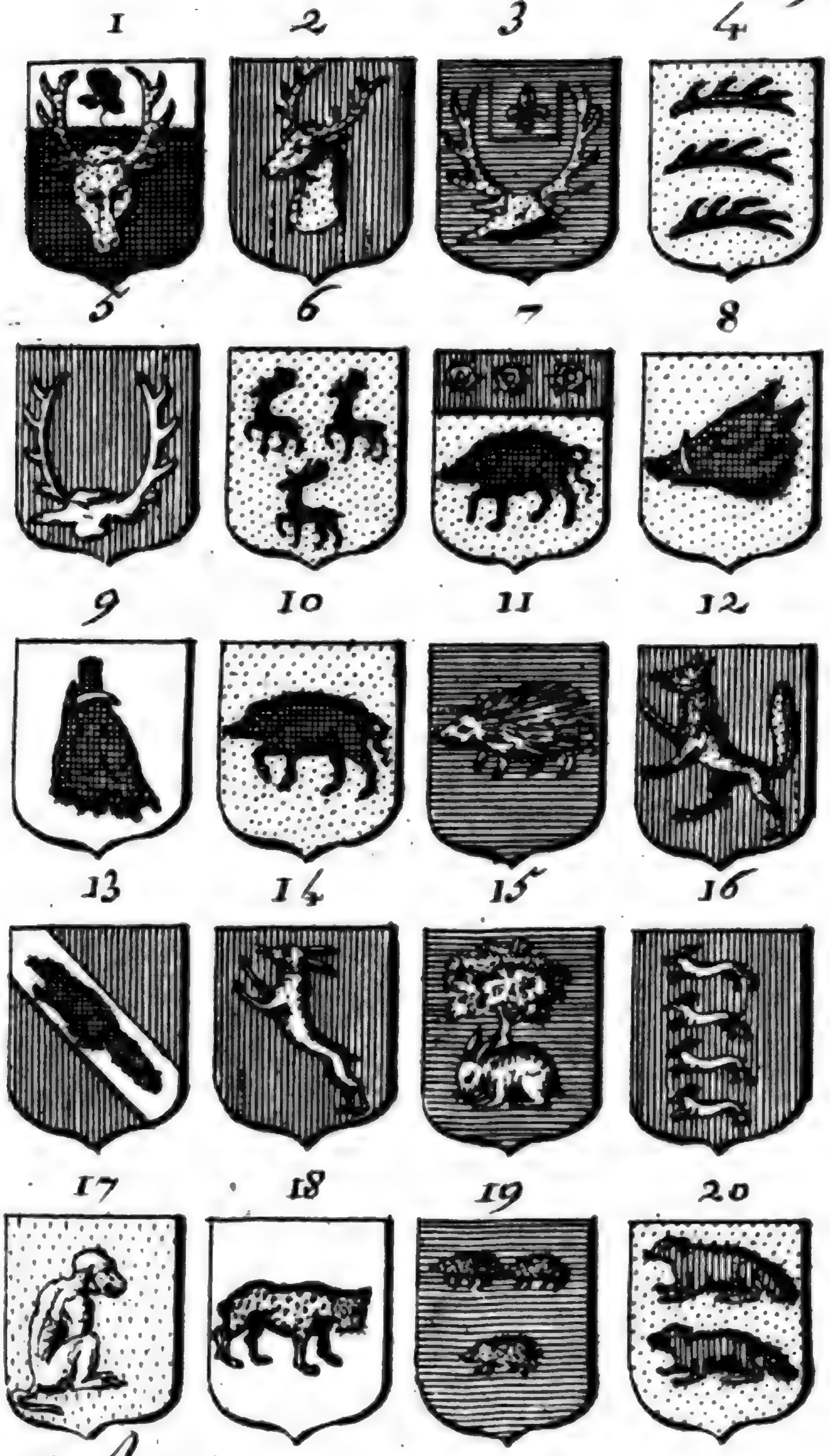

Duflos, f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

LEÇON XX.

DE tous les oiseaux, le plus commun dans le blason, est l'aigle. Sa figure se reconnoit facilement.

PLANCHE XX. Des Oiseaux. L'Aigle.

S'il a deux têtes, il est *éployé* : il peut être *becqué*, *membré*, *langué*, *couronné*, *diadême* d'un autre émail.

Il peut être *naissant* ou *issant*; il est dit *contourné* lorsqu'il regarde la gauche de l'écusson. Il est *onglé* quand les serres seulement sont d'un émail différent du reste du corps. Il est *essorant* s'il paroit prendre sa volée. Enfin, si les bouts des ailes, au lieu d'être élevés vers les angles du chef, tendent au contraire vers le bas de l'écu, on l'exprime, en disant *au vol abbaissé*.

Fig. 1, COLIGNI porte de gueules à l'aigle d'argent, couronné, becqué & membré d'azur.

Fig. 2, L'EMPIRE porte d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, diadêmé de gueules.

Fig. 3, LA ROCHE, en Bretagne, porte écartelé d'argent & de gueules, à l'aigle écartelé de l'un en l'autre.

Fig. 5, FONTLEBON porte d'argent à trois aigles de sable.

Digitized by Google

PLANCHE XX.
SUITE DES OISEAUX.
L'Aigle.

Fig. 4, CATAGNA, à Genes, porte d'or à l'aigle issant de sable, becqué & couronné de gueules, coupé d'argent à trois fasces de gueules.

Le Maingre de Bouçicaut, d'argent à l'aigle éployé de gueules, becqué, membré d'azur.

Le Gentil, en Nivernois, de sinople à l'aigle éployé d'argent, couronné, becqué, membré de gueules, tenant de la serre droite une épée flamboyante d'or.

De Vienne, de gueules à l'aigle d'or.

Grass, parti de sable & d'argent, à l'aigle de l'un en l'autre.

Lampardi, tranché d'argent & d'azur à l'aigle de l'un en l'autre.

Pour l'aigle essorant, voyez *planc. 2 2*, *fig. 1 4.*

Fig. 6, ESPTINGEN, en Suisse, porte d'or à l'aigle couché & contourné de sable.

Lorsqu'il se trouve plus de trois aigles dans un écu, ou que les trois aigles se rencontrent avec d'autres pieces, on les nomme *aiglettes*. Elles ont les mêmes attributs que les aigles, dont elles sont des diminutifs.

Voyez les armes de la Tremouille, *plan. 3*, *fig. 2.*

Prully, d'or à six aiglettes d'azur, posées 3, 2, 1.

Digitized by Google

Ruel, d'or à quatre aiglettes éployées de gueules, posées 2 & 2.

PLANCHE XX.

SUITE DES OISEAUX.

On appelle *alerions* des aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes.

L'Aigle.

Fig. 8, MONTMORENCI porte d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

Lorraine porte d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

Chasay, en Anjou, de gueules à six alérions d'argent, posés 3, 2, 1.

Fig. 9, PREVOST porte d'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'argent.

Leneysen, en Suabe, d'or à une tête & col d'aigle de sable, percé d'une fléche en fasce d'argent.

Fig. 10, MONTAGNE DES ESSARDS porte de gueules semé de trefles d'or, au pied d'aigle en barre de même.

De Bourdeille, d'or à deux pieds d'aigle l'un sur l'autre de gueules, onglés d'azur.

Les Canettes.

Les *canettes* sont des canes qui se représentent toujours de profil.

Fig. 11, DE POYANNE porte d'azur à trois canettes d'argent.

De Bourdeaux, de gueules à trois canettes d'argent.

Pinson de la Martiniere, d'azur au fer de moulin d'argent, accompagné de trois canettes d'or.

Digitized by Google

PLANCHE XX.

SUITE DES OISEAUX.

St. Felici, à Naples, coupé d'argent & de gueules, à six canettes de l'un à l'autre, trois en chef & trois en pointe.

Merlettes.

Les *merlettes* ressemblent assez aux canettes & n'en diffèrent qu'en ce qu'elles n'ont ni bec ni jambes.

Fig. 12, D'ARGIES porte d'or à trois merlettes de sable.

Beauvilliers St. Agnan porte fascé d'argent & de sinople, l'argent chargé de six merlettes de gueules 3, 2, 1.

Le Bret, en Dauphiné, d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre merlettes de sable, chargé en cœur d'un écusson d'argent, surchargé d'un lion de sable.

Le Coq.

Le coq n'a de particulier que les termes de *crêté* & *barbé* pour dénoter l'émail de sa crête & de sa barbe.

Fig. 13, L'HOSPITAL porte de gueules au coq d'argent, crêté, barbé, becqué, membré d'or, tenant un écusson d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

Boucherat, d'azur au coq d'or, crêté, barbé de gueules.

Roussel-Medavi, d'or à trois coqs de gueules.

Michal, de sinople au coq marchant d'argent.

De Chatenay, en Bourgogne, d'argent au coq de sinople, crêté, barbé, onglé

Digitized by Google

de gueules, accompagné de trois roses de même.

PLANCHE XX.

SUITE DES OISEAUX.

Chapponay, d'azur à trois coqs d'or, crêtés, barbés, becqués & membrés de gueules.

Le Coq.

Boldagione, d'argent à la bande d'azur, accompagnée de six crêtes de coqs rangées en orle.

Le Paon.

Le paon se présente ordinairement de front, les plumes de sa queue étalées en rond, ce qui le fait appeller *rouant.*

Fig. 14, DE BELLY, en Bugey, porte d'azur au paon rouant d'or.

St. Paul de Ricaut porte de même. De Vignoles la Hire écarteloit au premier & quatriéme, de sable au cep de vigne d'argent, soutenu d'un échalas de même; au second & troisiéme, d'azur au paon rouant d'or.

Desen, en Misnie, d'azur au paon de profil d'argent, parti de gueules à trois rivieres courantes en bande d'argent.

Le Mairal, d'or au chevron d'azur, accompagné de trois têtes de paons arrachées de même.

On connoit les oiseaux de fauconerie par leurs longes, grillettes, chaperons & perches sur lesquelles on les porte; ce qui fait dire qu'il sont liés ou longés, grillettés, chaperonnés, perchés &c.

L'Epervier.

Fig. 15, L'ESPERVIER porte d'argent

Digitized by Google

PLANCHE XX.

Suite des Oiseaux.

à l'épervier d'azur, membré, longé, grilleté d'or.

L'Epervier.

Fig. 16, BRETEUIL porte d'azur à l'épervier essorant d'or.

Fig. 17, SIGNI porte d'azur à un épervier d'argent empiétant ; c'est-à-dire, tenant en ses serres une perdrix de même.

Fig. 18, GUIBERT porte d'azur à trois éperviers d'argent chaperonnés d'or.

Freval, d'azur au dextrochere habillé, ganté d'argent, mouvant du flanc séneſtre, portant un épervier de même, longé d'or.

Tous les autres oiseaux peuvent entrer dans la composition des armoiries, mais ils n'ont pas d'attributs particuliers. Il suffit d'en exprimer le nom, la situation, le nombre & les émaux qui les distinguent.

Le Cigne.

Fig. 19, CYGNI porte de gueules au cigne d'argent, becqué, membré de sable.

De Foiſſy, en Bourgogne, d'azur au cigne d'argent, becqué, membré de sable.

Garces porte d'azur au cigne nageant sur des ondes d'argent, surmonté de trois étoiles d'or en chef.

Godon, de gueules au cigne d'argent accollé d'une couronne d'or.

La Cicogne.

Fig. 20, SÉGOING porte d'azur à une cicogne d'argent, becquée, membrée de gueules, tenant en son bec un lezard de sinople.

Digitized by Google

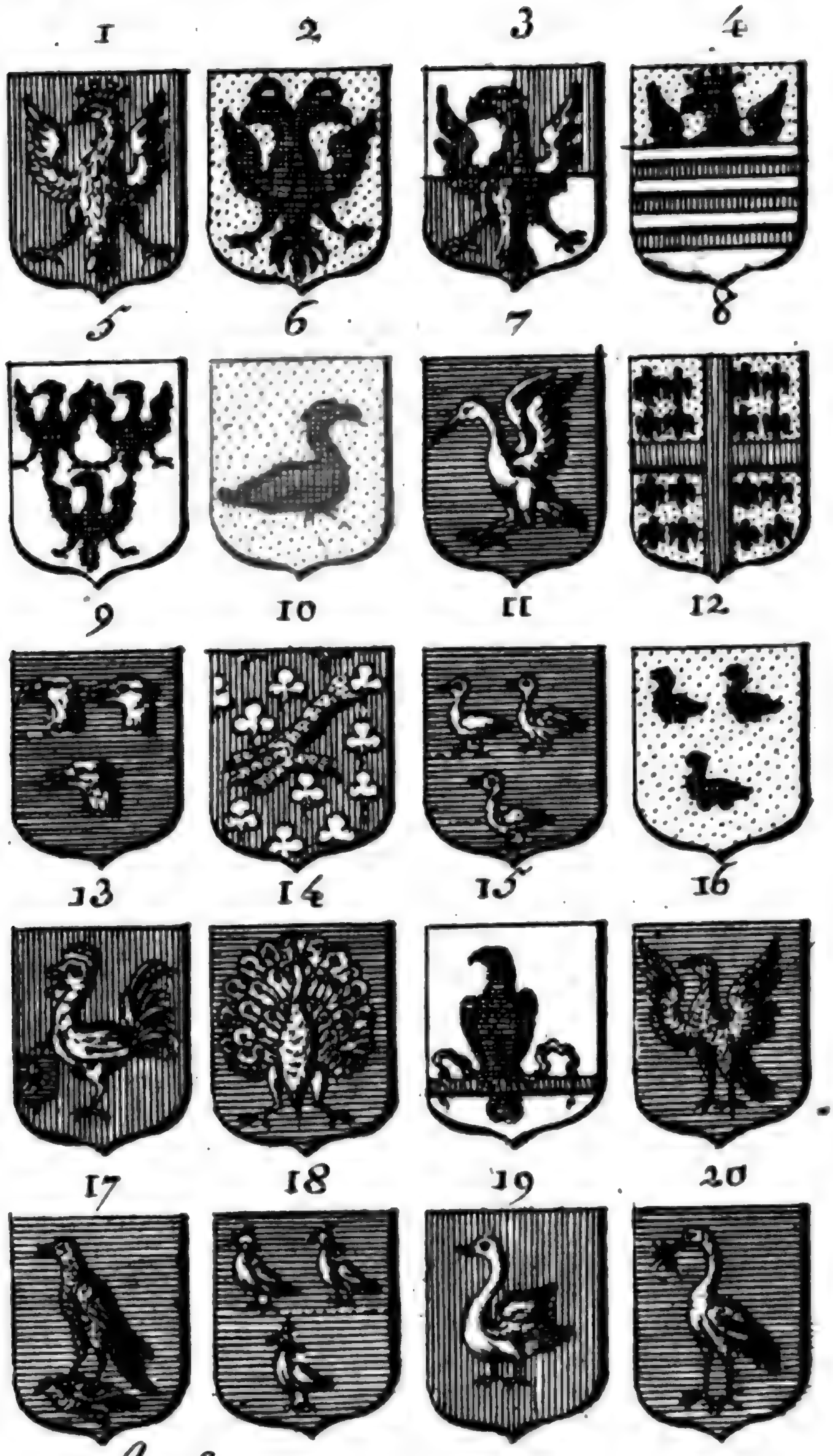

Duflos, f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

Fig. 7, WEYER, en Franconie, porte d'azur à une cicogne essorante d'or. PLANCHE XX. SUITE DES OISEAUX. Perdrix.

D'Albon ancien, portoit d'azur à une perdrix d'argent.

Chartier, d'azur à deux perdrix d'argent sur un tronc d'arbre couché d'or.

LEÇON XXI.

Fig. 1, MARTOTILDE porte d'or au phénix de gueules, soutenu d'un bucher allumé de même. PLANCHE XXI. Le Phénix.

De Phenis, en Limousin, d'azur au phénix soutenu d'un bucher allumé d'or, surmonté d'un soleil de même.

Fig. 2, LE CAMUS porte d'argent au pélican avec sa piété de gueules, (c'est-à-dire, se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits de son sang,) au chef d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or. Le Pélican.

Du Coin, en Bretagne, d'or au pélican avec sa piété d'azur, le sang issant au naturel; c'est-à-dire, de gueules.

Le Mazurier, d'azur au pélican d'or, *sans piété*.

Fig. 3, HUART DE GRAND-RIVIERE porte d'argent au corbeau de sable. Le Corbeau

Corbin-Villarceau, d'argent à trois corbeaux de sable, supportés chacun par un tourteau de gueules.

Digitized by Google

PLANCHE XXI.

SUITE DES OISEAUX.

De Machault, d'argent à trois têtes de corbeaux arrachées de sable.

Corneille.

Cozquerou, en Bretagne, d'argent à une corneille de sable, becquée, membrée de gueules, percée d'une lance en barre aussi de sable.

Colombe.

Fig. 4, PAMPHILI, à Rome, porte de gueules à une colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef cousu parti de trois pieces d'azur, chacune chargée d'une fleur-de-lys d'or.

Guyot, d'or à trois colombes de sinople, membrées de gueules.

Martin-Puylobier, d'azur à une colombe volante en fasce d'argent, portant au bec un rameau d'olivier de sinople.

Le Breton, d'azur à trois colombes d'argent, les deux du chef affrontées, à l'écusson cousu & en abyme d'azur, chargé d'une fleur-de-lys d'or, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules.

Aimart de Château-Regnart, de gueules à une colombe essorante d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Le Perroquet.

Fig. 5, LACAVE porte d'or au perroquet de sinople.

Digitized by Google

Parisot-la-Valette, de gueules au perroquet d'argent, parti de gueules au lion d'or.

PLANCHE XXI.

Suite des Oiseaux. Le Perroquet.

De Hals, d'argent à trois perroquets de sinople. Dormy, d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, & d'un tourteau de sable en pointe.

Mercereil, en Franche-Comté, d'or à deux perroquets adossés, les têtes affrontées de sinople, becqués, membrés, accollés de gueules.

Tourterelles.

Fig. 6, REGNAULDIN porte d'or au laurier de sinople accosté de deux tourterelles affrontées de sable.

Oiseaux au naturel.

Les oiseaux sont quelquefois de couleur naturelle. Alors ils se mettent indifféremment sur couleur ou sur métal.

Fig. 7, GIRARD porte d'azur à trois hérons au naturel.

Raguier, d'argent au sautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel.

Kergreac, en Bretagne, d'argent au chêne de sinople sur lequel est posé un geay au naturel.

Mauger, d'or à trois pies au naturel.

Chevalier, d'azur au héron volant en fasce d'argent.

Tollinger, en Bavière, de gueules à une autruche d'argent tenant à son bec un fer de cheval d'or.

Digitized by

PLANCHE XXI.

Suite des Oiseaux.

Cor, d'azur à une chauve-ſouris de gueules, les ailes éployées & la tête d'or.

Vaucler, en Bretagne, d'argent à trois chouettes de ſable, becquées, membrées de gueules.

Enfin on trouve des oiſeaux dont on ne déſigne point l'eſpece. Il ſuffit d'en marquer la ſituation, le nombre & les émaux. Par exemple,

Charcney, en Dauphiné, d'azur à trois oiſeaux d'argent volant en bande 1 & 2.

Volerot, d'or à cinq oiſeaux d'azur en ſautoir.

Vol & demi-vol.

Une aile d'oiſeau ſeule eſt appellée *demi-vol*; les deux jointes enſemble & adoſſées, de maniere que le bout des plumes ſoit tourné vers les flancs de l'écu, ſont appellées *vol*.

Fig. 8, D'ESPLAN porte d'azur au vol d'or, au chef de même chargé de trois étoiles de gueules.

D'Oſmont, en Normandie, de gueules au vol d'hermine.

De Poix, en Poitou, d'or à deux vols de gueules.

Fig. 9, VATTEVILLE porte de gueules à trois demi-vols d'argent.

Allemand, en Languedoc, de gueules à un demi-vol d'argent.

L'Eschassier, à Paris, d'azur au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures de sable, accompagné de trois demi-vols d'argent. PLANCHE XXI.

DES POISSONS.

La plûpart des poissons se blasonnent facilement, parce qu'ils n'ont rien de particulier. On se contentera d'en désigner l'espece, quand elle sera connue; d'en marquer le nombre, la situation, l'émail & toutes les différences qui pourront se rencontrer.

Le Dauphin.

Le dauphin a cependant des attributs qui lui sont propres. On le dit *allumé* pour l'émail de l'œil; *lorré* pour celui des nageoires; *peautré* pour celui de la queue.

On le dit *pâmé* lorsqu'il est tout d'une couleur, sans œil & sans dents.

Deux poissons adossés, courbés & posés en pal sont appellés *bars*: les saumons se représentent à peu près de la même maniere.

Fig. 10, DAUPHINÉ porte d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré & peautré de gueules.

Fig. 11, LE DAUPHIN D'AUVERGNE portoit d'or au dauphin pâmé d'azur.

Monseigneur le Dauphin porte écartelé de France & de Dauphiné.

On représente ordinairement la tête du dauphin un peu penchée & tournée vers

Digitized by Google

PLAN DE XXI.

le flanc dextre de l'écu, comme dans les deux exemples précédens.

SUITE DES POISSONS.

Si la ſituation étoit differente, il faudroit l'exprimer.

Le Dauphin.

Delphini, à Florence, porte parti d'argent & d'azur à trois dauphins nageant rangés en faſce de l'un en l'autre.

Filtz-James, en Angleterre, d'azur au dauphin couché d'argent.

Ce mot *couche* veut dire qu'il a la tête tournée vers la pointe de l'écu, au lieu d'être tournée au flanc.

Nernier, d'azur à deux dauphins adoſſés d'argent.

Bars.

Fig. 12, LE DUCHE' DE BAR porte d'azur ſemé de croix recroiſettées au pied fiché d'or, à deux bars adoſſés de même.

Clermont-Neſle, de gueules ſemé de trefles d'or, à deux bars adoſſés de même.

Marchins, en Flandres, d'argent au barbeau ou bar de gueules mis en pal.

Rouville, d'azur ſemé de billettes d'or, à deux bars adoſſés d'argent.

Le Bel, de gueules à trois bars d'argent rangés en pal.

Kerchreac, en Bretagne, de gueules à trois bars d'or mis en pairle, les têtes confrontées en cœur, ou en abyme.

Kippenheim, en Alſace, porte de même, à la différence que les queues des bars ſont à l'abyme.

Digitized by Google

PLANCHE XXI.

Suite des Poissons.

Chabots, Saumons, Carpes &c.

Fig. 13, CHABOT porte d'or à trois chabots de gueules.

Fig. 14, SALMES, Principauté, porte de gueules à deux saumons adossés d'argent.

Fig. 15, MANCINI porte d'azur à deux poissons rangés en pal d'argent.

Fig. 16, DE CUSSE', en Bretagne, porte d'argent au sautoir de sable, au canton de gueules chargé de deux poissons d'argent rangés en fasce.

Raoul, d'azur au poisson d'argent mis en fasce, accompagné de quatre annelets de même, trois rangés en chef & un en pointe.

De Blocg, de gueules à trois carpes l'une sur l'autre en fasce d'argent.

Champ-Girault, de sable à trois harengs d'argent mis en pal 2 & 1.

Trouttebeck, en Angleterre, d'azur à trois truites enlassées en triangle d'or.

De Luc-Fontenai porte d'azur au brochet d'argent mis en fasce, surmonté d'une étoile en chef d'or.

Fig. 17, VILLE-BRANCHE, en Bretagne, porte de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois hures de brochets de même.

De Sartine, à Paris, d'or à la bande d'azur, chargée de trois poissons (ou sardines) d'argent, posés en pal.

Digitized by Google

PLANCHE XXI.

Suite des Poissons.

Ecrevisses.

Fig. 18, DE THIARD DE BISSY porte d'or à trois ecrevisses de gueules, deux & une.

Flogny, d'argent à trois ecrevisses de gueules.

Prieur de Chantelou, d'azur à trois ecrevisses d'or.

Coquilles.

Fig. 19, BOURBON ancien, portoit d'or au lion de gueules, à l'orle de huit coquilles d'azur.

D'Amanzé, de gueules à trois coquilles d'or.

Vannets.

Les coquilles qui montrent le dedans s'appellent *vannets* en blason.

Fig. 20, NEYDECK, dans le Tirol, porte d'argent à trois vannets renversés mis en bande de gueules.

Vannelat, d'azur à un vannet d'or.

Stalburger, à Francfort, d'azur à trois vannets d'argent.

Strachuvitz, en Silésie, porte fascé de quatre pieces d'argent & d'azur, à dix vannets renversés, posés trois, deux, trois & deux, de l'un à l'autre.

LEÇON

Pl. 21.

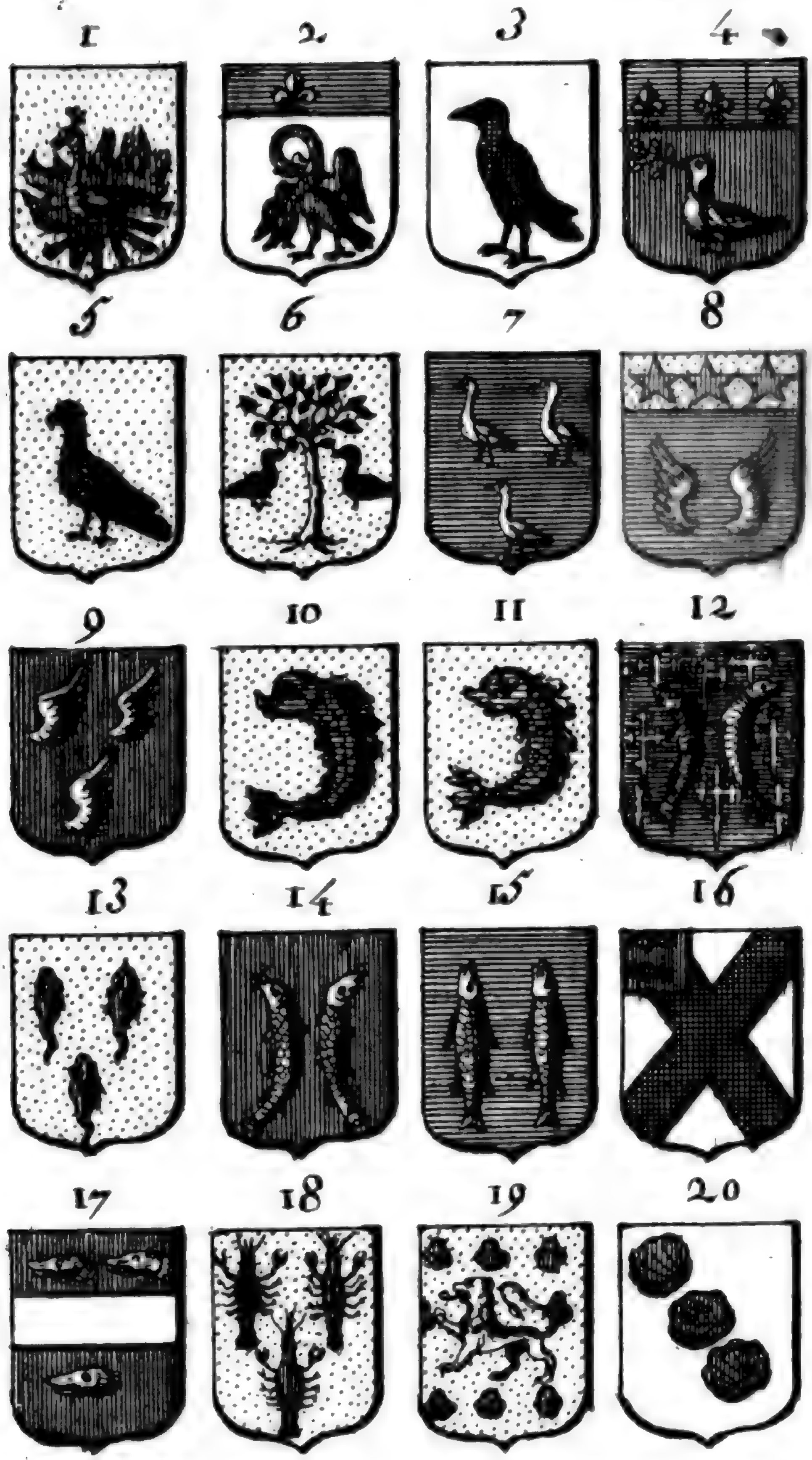

Duflos f. c.

Digitized by Google

Digitized by Google

LEÇON XXII.

LEs insectes, comme les mouches, les abeilles, les sauterelles &c. n'ont point d'attributs particuliers. Ils peuvent être vus volants ou passants.

PLANCHE XXII.

DES INSECTES ET REPTILES.

Mouches, Abeilles, &c.

Fig. 1, BARBERIN porte d'azur à trois abeilles d'or.

Fig. 2, DE THOU porte d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouches ou taons aussi de sable.

Verthon, d'azur à la fasce d'argent chargée d'une mouche de sable.

Boton, d'argent à une ruche de sable, l'écu semé d'abeilles de même.

Fig. 3, BERARD porte d'argent à la fasce de gueules chargée de trois trefles d'or, accompagnée de trois sauterelles de sinople.

Parise, d'argent à trois corbeaux de sable becquetant chacun une sauterelle de sinople qu'ils tiennent sous leurs serres.

Fig. 4, GRILLET porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un grillon passant & en pointe d'une étoile de même.

Grille-Robiac, de gueules à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable.

Les papillons ont quelquefois sur les

Digitized by Google

PLANCHE XXII. DES INSECTES ET REPTILES.

Papillons.

ailes des marques rondes d'émail différent, alors on dit *miraillé*.

Fig. 5, ALLAIRE porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois papillons volants d'argent.

Barrin de la Gallissoniere, d'azur à trois papillons d'or volants.

De Tulles, d'argent au pal de gueules chargé de trois papillons volants d'argent.

Fig. 6, RANCROLLES, en Picardie, porte de gueules au papillon volant d'argent, miraillé de sable.

Boleuvre, en Angleterre, de sable au papillon volant d'argent, miraillé du champ.

On appelle *papelonné* un ouvrage à écailles, tel qu'il est représenté dans la *fig.* 7. Le plein de ces écailles tient lieu du champ & les bordures d'ornements.

Fig. 7, FOULEUSE DE FLAVACOURT porte d'argent papelonné de gueules, semé de trefles renversés de même.

Ronquerolles, de gueules papelonné d'argent. D'Arquainvilliers, d'hermine papelonné de gueules.

Ville, en Savoie, de gueules à deux fasces d'argent papelonnées du champ, semées de flammes de même.

Serpents, Couleuvres, &c.

Les serpents, couleuvres, viperes &c. se mettent ordinairement en pal, quelquefois en fasce, ou en rond le mordant

la queue ; ce qu'il faut toujours exprimer.

Lorſque les ſerpents ou couleuvres paroiſſent dévorer quelqu'autre animal, on les nomme *guivre* ou *biſſe*.

PLANCHE XXII. DES INSECTES ET REPTILES.

Serpents, Couleuvres, &c.

Fig. 8, DE REFUGE porte d'argent à deux faſces de gueules, à deux couleuvres ou ſerpents affrontés d'azur brochant ſur le tout.

Fig. 9, LAUZON porte d'azur à trois ſerpents arrondis ſe mordant la queue.

Fig. 10, ŒLCHINGEN, en Suabe, porte de gueules à la faſce d'argent, chargée d'une couleuvre tortillée & rampante de ſable.

Fig. 11, LE DUCHÉ DE MILAN porte d'argent à la guivre ou biſſe d'azur, couronnée d'or, dévorant un enfant iſſant de gueules.

Puſſay, d'azur à trois ſerpents d'argent, couronnés & langués d'or, mis en pal 2 & 1.

Fleuri, d'azur au ſautoir d'or accompagné de quatre ſerpents de même mis en faſce.

Chiflet, de gueules au ſautoir d'or, accompagné en chef d'un ſerpent arrondi, mordant ſa queue, d'argent.

Bichi, de gueules à une colonne d'argent, la baze & chapiteau d'or, entortillée d'une guivre d'azur, dévorant un enfant iſſant de ſinople.

Digitized by Google

PLANCHE XXII.

DES INSECTES ET REPTILES.

Colbert, d'or à une couleuvre ondoyante en pal d'azur.

Les autres reptiles n'ont rien de particulier, on les reconnoitra aisément à leurs formes.

Lezards.

Fig. 12, LE TELLIER porte d'azur à trois lézards d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Fig. 13, LOSADA porte d'argent à deux lézards de sinople mis en barre, chargés d'une cotice alezée d'argent.

Grenouilles.

Fig. 14, ANDELIN porte d'or à trois grenouilles contournées de sinople.

Limaçons.

Fig. 15, THIBOUST porte de sinople à trois limaçons d'argent, à l'écusson en abyme de même, chargé de trois merlettes de sable.

Alesso, d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre limaçons de même.

Fourmis.

Fig. 16, BIGOT, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois fourmis de sable.

Haubert, de sinople à la fourmilliere d'or, l'écu semé de fourmis de même. Geuffrion, d'azur au lion d'or, à l'étoile de même, cantonné en chef à dextre, à la fasce d'argent brochant sur le tout, chargée de trois fourmis de sable.

LEÇON XXIII.

PLANCHE XXII.

FIGURES CHIMERIQUES.

ON met au nombre des figures chimériques celles qui n'existent pas dans la nature, ou qui n'existent point telles que l'imagination les représente.

Telles sont 1o. les figures ou têtes d'anges & de cherubins. 2o. les centaures, les sirenes, les harpies &c.

3o. Les hydres à plusieurs têtes, les dragons monstrueux, les lions & autres animaux dragonnés, les griffons & autres figures inventées par les peintres & les poëtes.

Anges.

Fig. 17, ENGELSHOFEN, en Baviére, porte d'azur à un ange de front, joignant les mains, l'étole au col d'argent, sur une plaine d'or.

De Limieu, en Picardie, de sable à trois anges de front, joignant les mains d'or.

Fig. 18, DE CAILLY porte d'argent à trois têtes de cherubins de gueules.

Fig. 19, BUOCAFOCO, en Italie, porte de gueules à une tête de cherubin ailée de six pieces, les deux ailes d'en haut élevées & terminées en sautoir, les deux du milieu éployées & abbaissées, les deux d'en bas abbaissées & terminées en sautoir vers la pointe.

Digitized by Google

PLANCHE XXII.

Fig. 20, SATURNINI, à Rome, porte coupé d'or & d'azur au centaure tirant d'un arc encoché de l'un en l'autre.

PLANCHE XXIII.

FIGURES CHIMERIQUES.

Sirenes & Harpies.

Fig. 1, LA SESQUIERE, en Languedoc, porte d'azur à une ſirene ſe peignant & mirant d'argent ſur des ondes au naturel.

Fennden, en Allemagne, de gueules à une ſirene à deux queues qu'elle tient de ſes mains d'or, couronnée de même.

Burdian, en Franconie, de gueules à une ſirene ſans bras d'argent.

Fig. 2, BOUDRAC porte d'or à une harpie de gueules.

Calois de Meſville, de gueules ſemé de fleur-de-lys d'argent, à une harpie de même.

Hydres, Dragons monſtrueux &c.

Fig. 3, N. porte d'argent à une hydre de gueules, armée & lampaſſée de ſinople.

Joyeuſe portoit pallé d'or & d'azur de ſix pieces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or.

Fig. 4, VERVINS porte de gueules au dragon d'or.

Fig. 5, D'ANCEZUNE porte de gueules à deux dragons monſtrueux, à faſces humaines, affrontés d'or.

Montdragon, de gueules au dragon monſtrueux d'or.

Fig. 6, ALTEMBOURG porte d'or au

Pl. 22.

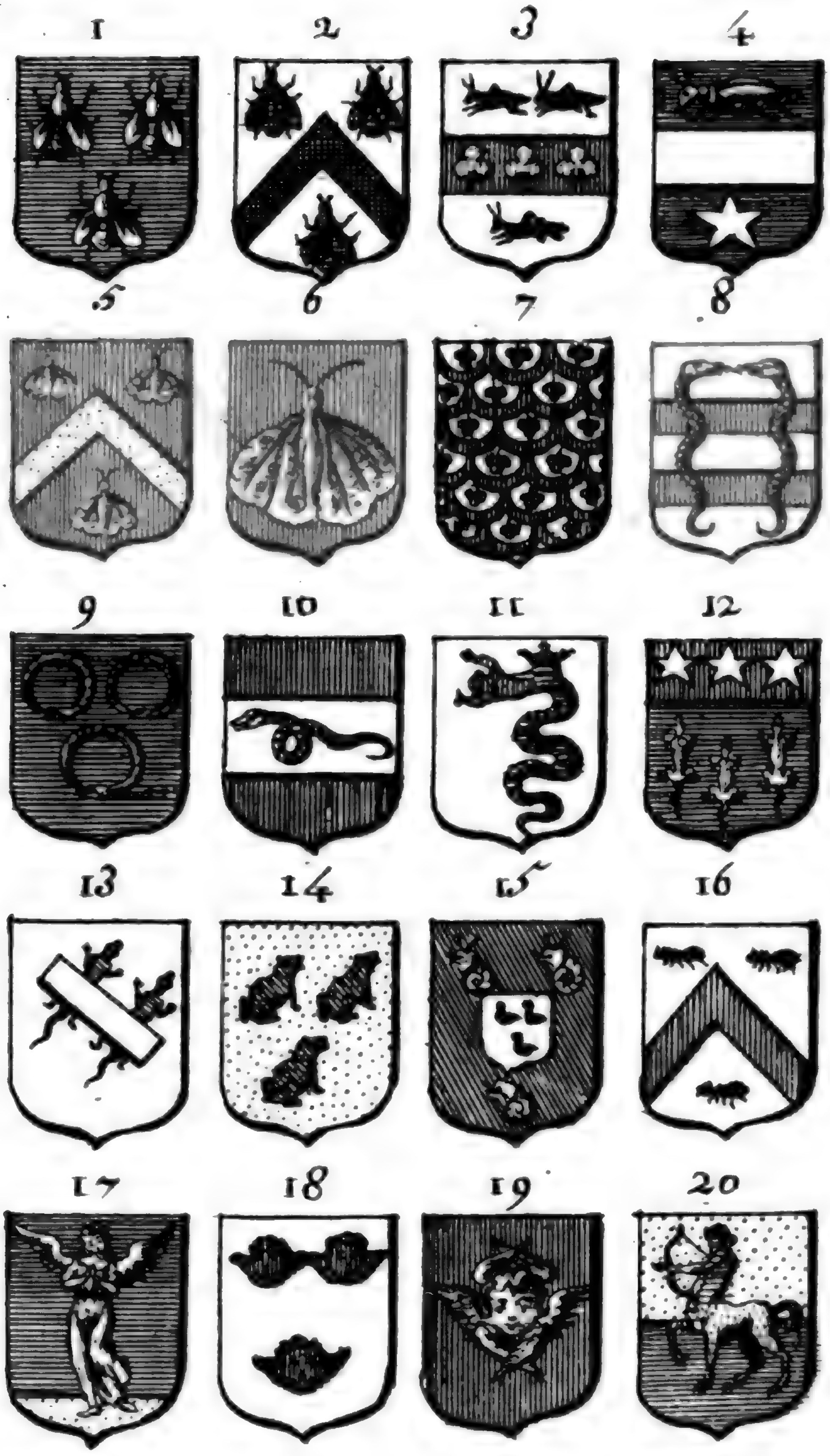

Duflos. f.c.

Digitized by Google

lion dragonné de gueules, couronné, lampassé, armé d'azur.

Fig. 7, DE ST. PIERRE porte d'or à trois coqs dragonnés de sable, crêtés de gueules.

PLANCHE XXIII.

FIGURES CHIMERIQUES.

Dragons, Lions monstrueux, &c.

Fig. 8, DU BREUIL porte d'or au griffon d'azur.

Capeci, d'argent au griffon de gueules. L'Aubespin, d'or à trois griffons d'azur, couronnés, becqués, langués & armés de gueules. Bonpart, en Dauphiné, coupé d'argent & de gueules au griffon de l'un en l'autre. Grattel de Dolomieux, en Dauphiné, d'azur au griffon d'or.

Fig. 9, STYRIE, Province, porte de sinople au griffon sans ailes, d'argent, jettant par la bouche des flammes de gueules.

Fig. 10, DE HOF, en Allemagne, porte de gueules au lion mariné d'or.

Mestich, en Silésie, d'argent au griffon mariné de sable.

Niemptscher, en Silésie, coupé d'argent & de gueules à la licorne marinée de l'un en l'autre.

Fig. 11, FROMENT, en Brie, porte d'azur au lion d'or, la tête humaine de carnation, tournée de front.

Wenger, en Baviére, d'argent au lion de sable, la tête humaine d'un vieillard de carnation, tournée de trois quarts, tortillée d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XXIII.

FIGURES CHIMERIQUES.

Dragons, Lions monstrueux, &c.

Fig. 12, EPLY, en Suisse, porte d'or au lion la queue de paon, d'azur.

Pastcowitz, en Silésie, coupé de sable & de gueules au lion d'argent, la tête de chien, brochant sur le tout.

Weissen, en Carinthie, de gueules au lion la tête de loup, d'argent.

Fig. 13, ERLIN-VON-NORBECK, en Alsace, porte d'azur à un aigle, la tête & col de femme, couronné d'or.

Fig. 14, FLANSEN, dans la Thuringe, porte d'argent à un aigle, la tête de loup de sable, chargé sur l'estomac d'un croissant d'argent.

Fig. 15, BUSDRAGHI porte d'argent au dragon monstrueux, ayant tête humaine dans un capuchon, ailé de gueules.

Fig. 16 REINACH porte d'or au lion de gueules chaperonné d'azur.

Hattes, en Bretagne, d'azur au lion d'argent chaperonné de gueules.

Fig. 17, BUCCAMAZI, à Rome, porte de gueules au lion ailé d'or, coupé d'azur.

Fig. 18, RUSTICULI porte d'or au mont parnasse de sinople, mouvant de la pointe, surmonté du cheval pégase contourné d'argent.

Fig. 19, N. porte d'or au cerf ailé de gueules.

Cadenet, en Bresse, d'azur au taureau furieux ailé d'or.

Pl. 23.

Duflos sc

Digitized by Google

Digitized by Google

Senitz, en Siléſie, de gueules au poiſſon ailé d'argent, mis en bande.

PLANCHE XXIII. FIGURES CHIMERIQUES.

Ainſi des autres figures chimériques qui pourront ſe rencontrer. On aura ſoin, en les blaſonnant, de les décrire de maniere que l'on puiſſe en concevoir la forme & l'attitude, ſans en voir la figure.

Monde.

Une boule cerclée & ſurmontée d'une croix, s'appelle en blaſon *monde*.

Fig. 20, BREMONT porte de gueules à la tour crenellée de deux pieces d'argent, maçonnée de ſable, ſurmontée d'un monde d'or, cerclé & croiſé d'argent.

L'Electeur Palatin porte, pour armoiries de ſon électorat, un écuſſon de gueules chargé d'un monde d'or.

LEÇON XXIV.

PLANCHE XXIV. DES PLANTES. Arbres.

LES arbres ſont quelquefois d'un ſeul émail. Quelquefois leurs tiges & leurs fruits ſont de couleur différente, &, pour l'exprimer, on ſe ſert des mots *fuſté* pour la tige, *fruité* pour le fruit, à l'exception du chêne, pour lequel on dit *englanté*. Si les racines paroiſſent, les arbres ſont dits *arrachés*.

Fig. 1, LOMENIE porte d'or à l'arbre arraché de ſinople, au chef d'azur chargé de trois loſanges d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XXIV.

DES PLANTES.

Arbres.

Fig. 2, MAUGIS porte d'azur à l'arbre d'or.

Nogaret, d'argent au noyer de ſinople arraché.

Tagliavia, en Sicile, d'azur au palmier d'or.

La Villeléon, en Bretagne, d'argent à un houx de ſinople, au chef de ſable fretté d'or.

Du Freſne, d'or au frêne de ſinople.

L'Eſtourge, coupé de pourpre & d'argent à un cyprès de ſinople brochant ſur le tout.

Sapin, d'azur au ſapin arraché d'or.

On voit par ces exemples, qu'il faut, autant qu'il eſt poſſible, déſigner l'eſpece de l'arbre.

Fig. 3, ST. PONS DE THOMIERES porte d'argent à l'orme de ſinople fuſté de ſable.

Fig. 4, DE MOUSSY, porte d'or au pin de ſinople, fruité d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Du Perrier, en Dauphiné, d'or au poirier de ſinople fruité du champ.

Verſe, en Flandre, de ſable au pommier d'or, fruité de gueules.

Fig. 5, MISSIRIEN, en Bretagne, porte d'argent au chêne de ſinople englanté d'or, au canton de gueules chargé de deux haches d'armes adoſſées d'argent.

D'Orgeoise, de gueules à trois fleur-de-lys d'argent, au chef de même chargé d'un chêne à deux branches passées en sautoir de sinople, englanté d'or. PLANCHE XXIV. DES PLANTES. Arbres.

Fig. 6, MONTOLIVET porte d'or à un olivier arraché de sinople.

On appelle *redorte*, une branche de frêne ou d'un autre arbre retortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y en a sans feuilles, & d'autres avec des feuilles. Redorte.

Fig. 7, TORTA, à Naples, porte d'azur à une redorte feuillée de trois pieces d'or.

Knippinck, en Allemagne, parti d'or & de gueules à une redorte sans feuilles de sable.

Seckendorf, en Franconie, d'argent à une redorte de lierre de deux pieces, feuillée de huit pieces de gueules.

Le crequier est une espece de prunier sauvage mal dessiné. On le représente à peu près comme un chandelier à sept branches. Créquier.

Fig. 8, CREQUI porte d'or au crequier de gueules.

Drancourt, d'argent au crequier de gueules.

De Yflinger, en Suisse, de gueules au crequier à cinq branches d'or.

On ne trouve quelquefois que des

PLANCHE XXIV.

DES PLANTES.

Chicots & Troncs d'arbres.

troncs ou chicots d'arbres. Il faut en désigner le nombre & la position.

Fig. 9, GOUYON porte d'or à deux chicots de gueules rangés en fasce.

Stumpfen, dans la Hesse, d'argent à deux troncs d'arbres arrachés, ébranchés, passés en sautoir de gueules.

Chênel, en Xaintonge, d'argent à trois chicots droits de sinople.

D'Argelot, d'or à deux troncs d'arbres arrachés de sable, mis en pal.

Arbre sec.

De Bescot, coupé d'or & de gueules à l'arbre sec au naturel brochant sur le tout.

Quand il se trouve des feuilles séparées, il faut remarquer l'espece, le nombre, la position, &c.

Feuilles.

Fig. 10, DE LA VIEUVILLE porte d'argent à six feuilles de houx rangées 3, 2, 1, d'azur.

Fig. 11, FIGUEROA, en Espagne, porte d'or à cinq feuilles de figuier de sinople en sautoir.

Bonnevil, dans le Valois, d'or au chevron de sable, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople.

Clapisson, d'or au lion de sable, accompagné de trois feuilles de persil de sinople.

Gerbes & Epis.

Fig. 12, GEVAUDAN, Province, porte de gueules à la gerbe d'or liée du champ.

Auſt, de ſable à trois gerbes d'or liées de gueules.

DES PLANTES. Gerbes & Epis.

Champeaux, dans la Brie, d'azur à la gerbe d'or liée de gueules, béquetée de deux pigeons affrontés d'or.

Orgemont, d'azur à trois épis d'or.

Boulone, d'azur à la faſce d'or, chargée de trois roſes de gueules, accompagnée de trois épis d'or.

Piolans, de gueules à ſix épis d'or rangés 3, 2, 1, à la bordure de même.

Blanot, d'azur à trois épis d'or mouvants d'un croiſſant d'argent.

Fruits.

Quant aux différents fruits qui ſe rencontrent dans les armoiries, il faut en déſigner l'eſpece, le nombre & la ſituation. S'ils ſont accompagnés de feuilles, on les dit *feuillés*; s'ils pendent à une branche, ils ſont *ſoutenus*.

Fig. 13, ABBOT, en Angleterre, porte d'hermine au pal de gueules chargé de trois poires d'argent.

Peruti, à Florence, d'azur à trois poires d'or. Du Perenno, en Bretagne, de même, à la fleur-de-lys d'argent en abyme.

Fig. 14, FRIZON porte d'or à trois fraiſes de gueules, feuillées de ſinople.

Moriſot, en Bourgogne, d'argent à trois mûres de ſable, à la quinte-feuille de gueules en abyme.

Digitized by Google

PLANCHE XXIV. DES PLANTES. Fruits.

Fig. 15, RAGUENAU, en Poitou, porte d'azur à trois melons d'or.

Favier du Boulai, de gueules à trois concombres d'argent.

Fig 16, GAST-BAVORNY porte d'or à trois pommes d'azur.

De Pommereul, d'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes d'or.

Aplepy, d'argent à la bande de sable chargée de trois pommes d'or ombrées de gueules.

Fig. 17, N. porte de gueules à trois pommes de pin d'or 2 & 1, surmontées d'un lion léopardé d'argent.

Basset, en Dauphiné, d'azur à la pomme de pin d'or.

De Talhouet, en Bretagne, d'argent à trois pommes de pin renversées de gueules.

Mayot, d'or à cinq pommes de pin de sinople, posées 2, 2, 1.

Fig. 18, ROCCI, à Rome, porte d'or au raisin de gueules soutenu d'un pampre de sinople, au chef cousu du champ chargé d'un aigle de sable.

Fraguier, d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois raisins de même.

Olier-Nointel, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois raisins au naturel, feuillés de sinople.

De Thoisy, en Bourgogne, d'azur à

Digitized by Google

Pl 24

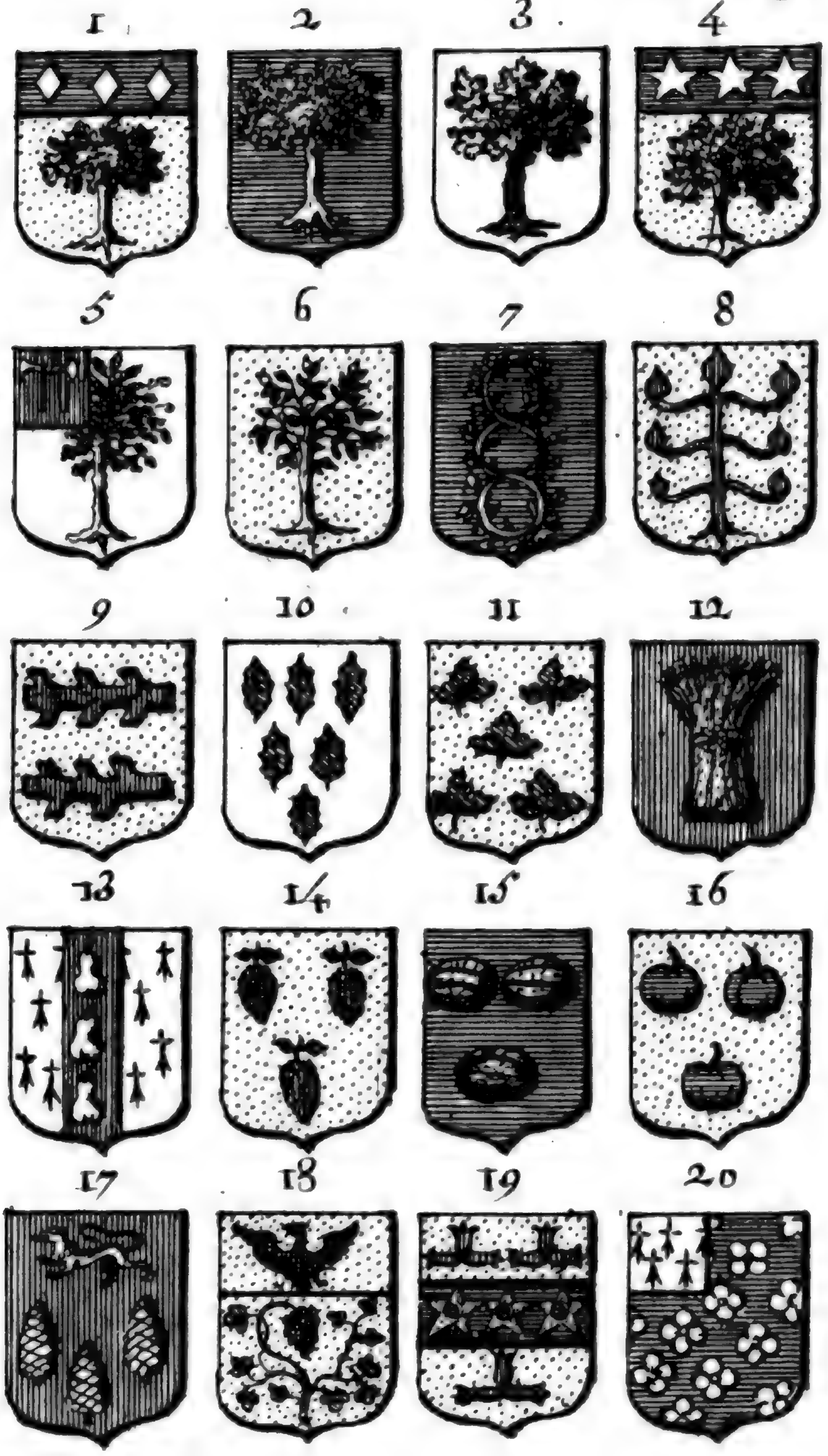

Duflos f.c.

Digitized by Google

Digitized by Google

trois glands d'or. Le Fevre, d'argent à trois glands de sinople.

PLANCHE XXV. DES PLANTES.

Martin des Hurlieres, d'argent à trois glands feuillés & soutenus de sinople.

Fruits.

Des noisettes dans leur fourreau, en termes de blason, se nomment *coquerelles*.

Fig. 19, HUAUT DE MONTMAGNI porte d'or à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperons d'or, accompagnée de trois coquerelles de gueules.

Fleurs.

Des fleurs de quatre ou cinq feuilles rondes, percées par le milieu, se nomment *quarte* ou *quinte-feuilles*.

Fig. 20, PHELIPPEAUX porte d'azur semé de quarte-feuilles d'or, au canton d'hermine.

Cette maison écartele au 2 & 3, de Cottereau, qui est d'argent à trois lézards de sinople.

Philippes de Poges, de gueules à six quarte-feuilles d'argent 3, 2, 1.

Louvet, de gueules à quatre pals cousus d'azur, le tout semé de quarte-fueilles d'argent.

D'Oliwa, en Pologne, d'argent à la bande d'azur, chargée de trois quarte-feuilles de gueules.

De Breauté, d'argent à une quinte-feuille de gueules.

Patornay, en Franche-Comté, d'azur à une quinte-feuille d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XXIV. DES PLANTES. Fleurs.

D'Argouges, écartelé de gueules & d'azur, à trois quinte-feuilles de gueules sur le tout, posées 2, 1.

Le trefle est une herbe à trois feuilles avec une petite queue. Voyez la *planche 16, fig. 10*.

Du Prat, d'or à la fasce de sable, accompagnée de trois trefles de sinople.

Grosset, d'argent à neuf trefles de sinople mis en croix.

De Luzac, de sable à neuf trefles d'or mis 3, 3, 3.

LEÇON XXV.

PLANCHE XXV. Suite des Fleurs.

TOUTES sortes de fleurs peuvent entrer dans la composition des armoiries. Elles n'ont de particulier que les termes de *tigé* pour la tige, & *feuillé* pour les feuilles qui les accompagnent.

La rose est dite *boutonnée* lorsque son cœur n'est pas de la même couleur que la fleur.

Les fleurs-de-lys qui se voient aux armoiries de France & autres, ne sont pas à la vérité des fleurs véritables, cependant nous les rangerons dans cette classe à cause du nom. On les connoit assez à leur figure, sans qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Quand

Digitized by Google

PLANCHE XXV.

SUITE DES PLANTES.

DES FLEURS.

Quand elles sont coupées par le bas, de sorte qu'il n'en paroît que la partie d'en haut, on ajoute, en blasonant, ce mot *au pied nourri*. Le lys peint au naturel, tel qu'il croît en terre, s'appelle dans le blason *lys de jardin*.

Fig. 1, FRANCE porte d'azur à trois fleurs-de-lys d'or.

Fig. 2, VIGNACOURT porte d'argent à trois fleurs-de-lys au pied nourri de gueules.

De Goy porte parti d'or & d'azur à trois fleurs-de-lys au pied nourri de gueules, brochant sur le tout.

Goldy, en Suisse, coupé d'argent & de gueules à deux roses de gueules sur argent & à la fleur-de-lys au pied nourri & renversé d'argent sur gueules.

Fig. 3, LE FEBVRE D'ORMESSON porte d'azur à trois lys de jardin d'argent, tigés & feuillés de sinople.

Anjorant, d'azur à trois lys de jardin au naturel. Grassin, de gueules à trois lys de jardin d'argent, tigés, feuillés de sinople.

Joli, d'azur à un lys au naturel, au chef d'or chargé d'une croix pattée & alezée de sable.

Fig. 4, BONNEAU porte d'azur à trois grenades d'or, ouvertes de gueules.

Granata, en Espagne, d'azur à cinq

Digitized by Google

PLANCHE XXV.

SUITE DES PLANTES.

Fleurs.

grenades d'or, ouvertes de gueules en sautoir.

Grenade, Royaume, d'argent à la grenade de gueules feuillée de sinople.

De Bacouet, en Picardie, d'or à trois ancholies d'azur.

Babut, à Nevers, d'argent à trois fleurs de pensées, feuillées & soutenues d'azur.

Thumeri, d'or à la croix engrêlée de sable, cantonnée de quatre tulipes de gueules, tigées, feuillées de sinople.

Paviot, d'or à trois têtes de pavots de sinople.

ASTRES, METEORES.

Soleil.

Le soleil se reconnoît assez par sa figure. Il est toujours d'or. Quand il est de couleur, il prend le nom *d'ombre de soleil.*

Fig. 5, D'ALIGRE porte burelé d'or & d'azur, au chef du dernier chargé de trois soleils du premier.

Barault, d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre soleils de même.

Fig. 6, SOLIS, en Espagne, porte d'or à une ombre de soleil de gueules, à la bordure componnée de vair & de gueules.

Solages, d'or à l'ombre de soleil de gueules.

Hurault de Chiverni, d'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.

PLANCHE XXV.
Astres, Meteores.
Croissants.

La position du croissant est d'être montant ; c'est-à-dire, que ses cornes regardent le chef de l'écu. Quand il est placé différemment, on l'exprime, en disant, *versé* quand les cornes regardent la pointe de l'écu ; *tourné* lorsqu'elles regardent le flanc dextre ; *contourné* si elles regardent le flanc séneſtre. *Tournés en bande*, *adossés*, *appointés*, *affrontés*, *mal-ordonnés*, termes qui s'entendent assez, & dont nous allons donner des exemples.

Fig. 7, DE MONTAIGU, en Franche-Comté, porte de gueules au croissant d'argent.

De Thorigny, en Normandie, d'argent au croissant de gueules.

De Rouvray, en Bourgogne, de gueules au croissant d'argent, accompagné de sept billettes de même, trois en chef, deux en fasce & deux en pointe.

Des Essars, de gueules à trois croissants d'or. Marguillet, d'azur à trois croissants d'argent, l'un sur l'autre, en pal.

Tous ces croissants sont montants & par conséquent dans leur position ordinaire.

Fig. 8, NARA, en Italie, porte d'azur à trois croissants versés l'un sur l'autre, en pal d'argent.

De Castelnau, d'or au croissant renversé de gueules.

Digitized by Google

PLANCHE XXV.

ASTRES, METEORES.

Croissants.

Luna, dans le Royaume de Naples & en Espagne, porte d'argent au croissant renversé, échiqueté d'or & de sable, coupé, échiqueté de même.

Fig. 9, STROZZI porte d'or à la fasce de sable chargée de trois croissants tournés d'argent.

Dambach, en Alsace, de gueules au croissant tourné d'or.

Fig. 10, FULACH, en Suisse, porte d'or au lion de gueules, parti d'azur au croissant contourné d'argent.

Edelsten, en Suabe, de sable à deux croissants contournés l'un sur l'autre d'or, parti du premier à deux barres du second.

Fig. 11, BANES, en Dauphiné, porte d'azur à trois croissants mal-ordonnés, les deux de la pointe adossés d'argent.

Zirchaw, en Silésie, d'azur à trois croissants, les deux du chef adossés, celui de la pointe versé d'argent.

Dety, à Florence, d'azur à trois croissants tournés en bande d'argent 2 & 1; c'est-à-dire, que les cornes sont tournées du coté de l'angle dextre du chef.

Lunati, en Italie, d'azur à trois croissants, les deux du chef appointés ou affrontés, celui de la pointe montant d'argent.

Michailles, d'azur à deux croissants d'or l'un sur l'autre, celui de la pointe

Digitized by Google

versé d'or, accostés de quatre besants de même.

PLANCHE XXV.

ASTRES, METEORES.

Etoiles.

L'étoile est ordinairement de cinq pointes. S'il y en a davantage, il faut le spécifier en blasonnant.

Fig. 12, MONTAUTL porte d'or à la bande de sable chargée en cœur d'une étoile d'argent, accompagnée de trois étoiles de gueules, deux rangées en chef & une en pointe.

Vigier, d'or à trois étoiles d'azur. Bernard de Montessus, d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

Champier, d'azur à une étoile d'or. De Migieux, de sable à trois étoiles d'argent. Nérestang, d'or à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles du champ.

Hardouin de Perefixe, d'azur à neuf étoiles d'argent posées 3, 3, 3. Fonseca, en Espagne, d'or à cinq étoiles de gueules en sautoir.

Fig. 13, PREVOST, en Suisse, porte parti de gueules & d'azur à une étoile à six rais d'or brochant sur le tout.

La Place-Fumechon, d'azur à une étoile à six rais d'or, au lambel d'argent. Linstten, en Suisse, d'argent à trois étoiles à six rais de gueules.

Fig. 14, GALIVA, à Venise, porte écar-

Digitized by Google

PLANCHE XXV.

ASTRES, MÉTEORES.

Etoiles.

telé d'argent & de ſable à une étoile à huit rais écartelée de l'un en l'autre.

Iſegi, à Veniſe, parti d'argent & de gueules à une étoile à huit rais partie de l'un en l'autre. Chateauneuf, d'or à une étoile à huit rais de gueules. Le Laboureur, d'azur à une étoile à huit rais d'or, au chef endenté de même. Heride, de gueules à une étoile à huit rais d'argent, chargée d'un aigle éployé de ſable.

De Baux portoit de gueules à une étoile à ſeize rais d'argent.

Comete.

La comete eſt environnée quelquefois de clarté, à la différence de l'étoile; quelquefois elle eſt caudée; c'eſt-à-dire, qu'elle peut avoir une trace de lumiere.

Fig. 15, DU HOULLEY porte d'azur à trois cometes caudées d'argent.

Meliorati, à Rome, d'azur à la comete caudée d'or. Criſpi, à Rome, d'azur à une licorne paiſſante d'argent ſur une terraſſe de ſinople, ſurmontée en chef d'une comete caudée d'or.

On voit auſſi dans quelques armoiries

Nuages.

des nuages, l'arc-en-ciel ou d'autres météores. Les nuages reçoivent pluſieurs poſitions & diverſes couleurs, ce qu'il faut déſigner.

Fig. 16, MORELLI porte d'azur au nuage d'argent mis en bande, traverſé de trois flammes de même.

Pl. 25

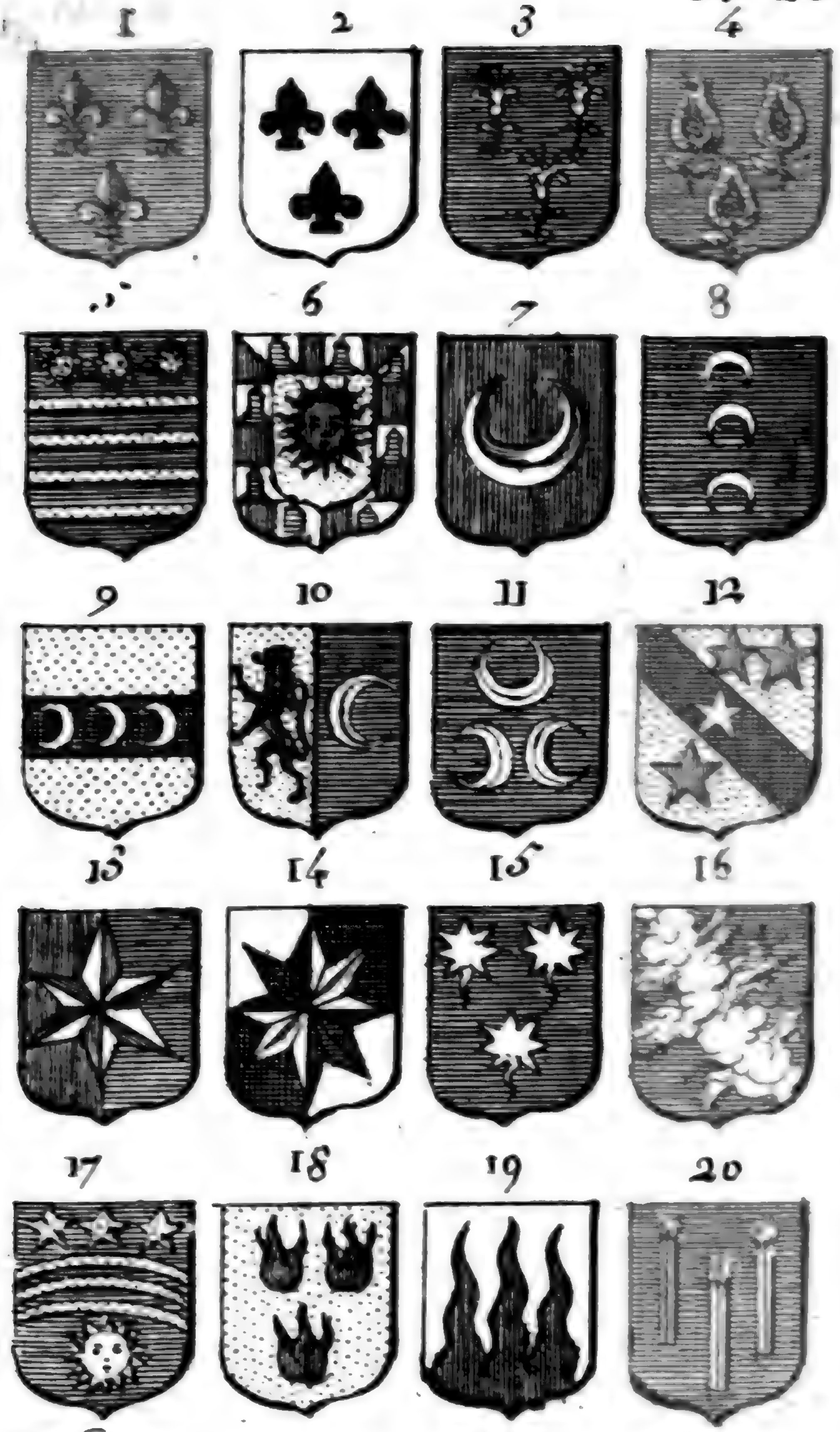

Duflos

Digitized by Google

Digitized by Google

L'arc-en-ciel se peint toujours au naturel & se met en fasce un peu ceintré.

PLANCHE XXX. Astres Meteores. Arc-en-Ciel.

Fig. 17, CLARET porte d'azur à l'arc-en-ciel au naturel, surmonté de trois étoiles d'or, & accompagné en pointe d'un soleil d'argent.

Mozen, en Misnie, porte de même, mais sans étoiles.

LEÇON XXVI.

Des Elemens. Le Feu.

LES élémens qui entrent dans la composition des armoiries, sont le feu, l'eau, la terre & tout ce qui dépend de ces trois élémens.

Sous le feu on comprend les flammes, les flambeaux allumés, les charbons ardents, &c.

Fig. 18, MONTAIGU porte d'or à trois flammes de gueules posées 2, 1.

De Chaumelis, en Bourgogne, d'or au chef de gueules, chargé de trois flammes du champ.

Du Perray, d'azur à la palme d'or mise en fasce, accompagnée de trois flammes de même.

Fig. 19, BATAILLE, en Bourgogne, porte d'argent à trois flammes de gueules mouvantes de la pointe.

Fig. 20, BERTRAND, en Velay,

PLANCHE XXVI.

SUITE DES ELEMENS.

Le Feu.

porte d'azur à trois flambeaux d'argent allumés de gueules, mis en pal, 2, 1.

La Fare, en Languedoc, d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueules, rangés en pal.

Prandner, en Baviére, d'or à deux flambeaux de sable passés en sautoir, allumés d'argent.

Fig. 1, BRANDSCHIDT, en Alsace, porte fascé de gueules & d'argent de six pieces, au bâton noueux de sable mis en bande, allumé d'argent.

Schurstab, en Allemagne, d'argent à deux bâtons noueux de sable, passés en sautoir, allumés de gueules.

Fig. 2, CARBONIERE, porte bandé d'azur & d'argent de huit pieces, l'argent semé de charbons de sable, allumés ou ardents de gueules.

L'Eau.

L'eau renferme les fontaines, les rivieres, les ondes, &c.

Fig 3, LA FONT, en Languedoc, porte de gueules à la fontaine d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de neuf étoiles d'or 5, 4.

Fig. 4, TRANCHEMER porte de gueules, coupé, ondoyé d'argent, au couteau d'or emmanché de même, plongé dans le coupé d'argent.

Fig. 5, LAUTERBACK, dans la Hesse, porte de gueules à une riviere courante en bande d'argent.

Digitized by

De Gilſe, dans le même Pays, de ſinople à trois rivieres courantes en faſce d'argent.

PLANCHE XXVI.

Suite des Elemens.

L'Eau.

Fig. 6, DE PONTAC porte de gueules au pont à cinq arches d'argent, ſupportant deux tours de même ſur une riviere d'argent ombrée d'azur.

Fig. 7, DE LEGUE, en Dauphiné, de gueules ſemé de gouttes d'eau ou de larmes d'argent.

La Terre.

La terre ne ſe voit point en armoiries dans ſa forme naturelle, mais on en trouve ſouvent des parties comme des montagnes, des collines, des terraſſes, des rochers, &c.

Fig. 8, DE VAUX porte d'argent à la montagne de ſable ſurmontée d'un aigle de gueules.

Fig. 9, FREYBERG, en Allemagne, porte d'or au lion diffamé, naiſſant de ſable, tenant un chicot d'argent, ſoutenu d'une colline à trois coupeaux d'argent, mouvant de la pointe.

On entend par *coupeau*, le ſommet arrondi des montagnes ou collines.

Fig. 10, RIVOIRE porte de ſinople au rocher d'or.

Le Chancelier de l'Hôpital portoit d'azur à une tour d'argent plantée ſur un rocher de même, au chef couſu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Digitized by Google

PLANCHE XXVI. Suite des Elemens. La Terre.

De Bachod, en Bugei, d'azur au rocher à trois pointes d'or, ſurmonté d'une étoile de même, accoſtée de deux croiſettes d'argent.

Fig. 11, DE WOODE, en Angleterre, porte d'argent au pin de ſinople, planté ſur une terraſſe de même.

Fig. 12, DES PRUETZ, en Languedoc, porte d'azur à une chapelle d'argent ſur une terraſſe d'or ombrée de ſinople, au chef d'argent, chargé de deux arbres de ſinople.

LEÇON XXVII.

Des Figures artificielles.

LES figures artificielles, admiſes dans le blaſon, peuvent ſe réduire aux ſuivantes.

1°. Les inſtruments de cérémonies ſacrées ou profanes.

2°. Les vêtements & uſtenciles de ménage

3°. Les inſtruments de guerre & de chaſſe, de pêche & de navigation.

4°. Les bâtiments, l'architecture civile & militaire, & tout ce qui en dépend.

5°. Les inſtruments des arts & métiers.

On verra, dans les leçons ſuivantes, des exemples de la plûpart de ces figures, & on expliquera les attributs qui leur conviennent.

Digitized by Google

Les instruments de cérémonies sacrées sont les calices, les coupes, les chandeliers d'église, les encensoirs, les *gonfanons* ou bannieres à plusieurs pendants, dont il faut toujours exprimer le nombre, &c.

PLANCHE XXVI.
DES FIGURES ARTIFICIELLES.
Instruments des Cérémonies sacrées.

Fig. 13, GALICE, Royaume d'Espagne, porte d'azur semé de croix treflées au pied fiché d'or, au calice ou coupe couverte aussi d'or.

Saint Fuscien, de gueules semé de trefles d'or, à trois coupes couvertes de même 2, 1.

Fig. 14, BOUTEILLER de Senlis porte d'or à la croix de gueules chargée de cinq coupes découvertes du champ.

Fig. 15, L'ARGENTIER DE CHAPPELAINE porte d'azur à trois chandeliers d'église d'or.

Fig. 16, DE SENS DE FOLLEVILLE porte de gueules au chevron d'argent accompagné de trois encensoirs d'or.

Fig. 17, AUVERGNE porte d'or au gonfanon de gueules, à trois pendants, frangé de sinople.

Plusieurs maisons d'Allemagne portent des gonfanons dans leurs armes. Le Comte d'Asperg, par exemple, porte de sable au gonfanon parti d'argent & de gueules de trois pendants.

Digitized by Google

PLANCHE XXVI.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instrumenss de Cérémonies sacrées.

Fig. 18, DU GREZIL porte de gueules à troisses crosses d'or 2, 1, à la bordure de même.

Plusieurs Abbayes & Evêchés portent des crosses dans leurs blasons. Laon, semé de France à une crosse mise en pal.

Fig. 19, La Province DE SAINTONGE porte d'azur à la mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs-de-lys d'or.

Fig. 20, L'HERMITE, de sinople au dixain de chapelet ou à la patenôtre d'or posée en chevron, la croix en haut, accompagnée de 3 quinte-feuilles d'argent.

Les instruments de cérémonies profanes sont les couronnes, les sceptres, pierres précieuses, comme diamants, &c. qui se peignent ordinairement au naturel; les rais qui sont des bâtons fleuronnés, mis comme les rais d'une roue. On les nomme rais d'escarboucle, quand ils ont en cœur une pierrerie de ce nom.

PLANCHE XXVII.

Instruments de Cérémonies profanes.

Fig. 1, TOLEDE, Royaume d'Espagne, porte de gueules à la couronne fermée d'or.

De Cussan, en Velay, d'azur à la couronne fermée d'or.

Fig. 2, SUEDE, Royaume, d'azur à trois couronnes ouvertes d'or.

D'Estampes, d'azur à deux pointes d'or posées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes ouvertes de gueules.

Digitized by Google

Pl 26

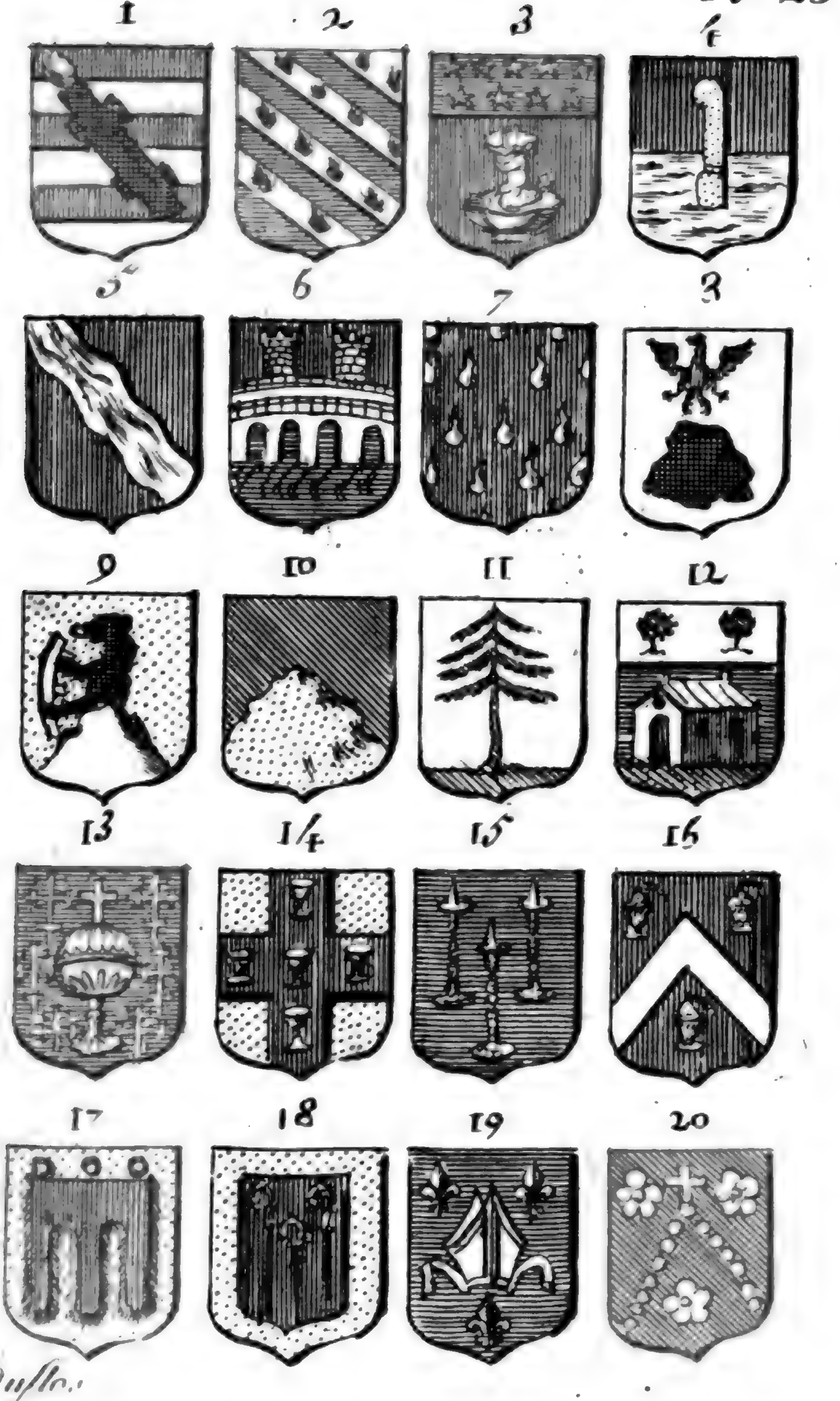

Cepedes, parti d'or & de gueules à deux couronnes ouvertes de l'un en l'autre.

PLANCHE XXVII. SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de Cérémonies profanes.

Alsace, de gueules à la cotice d'argent accompagnée de six couronnes d'or ouvertes rangées en orle.

Fig. 3, REMEFORT porte d'azur à trois couronnes antiques d'argent.

Fig. 4, MILLY porte d'azur à trois couronnes de laurier d'or.

Fig. 5, DE MEAUX porte d'argent à cinq couronnes d'épines de sable 2, 2, 1.

Grantz, en Allemagne, de gueules à la couronne de roses blanches feuillées de sinople.

Fig. 6, BRANDEBOURG, Electorat, porte d'azur au sceptre en pal d'or.

Fig. 7, CLEVES, Duché, porte de gueules au rais d'escarboucle d'or.

Ray, en Bourgogne, porte de même.

Pierre-Vive, d'or à trois pals de gueules, chaque pal chargé en chef d'un diamant au naturel.

Duret de Chevery, d'argent à trois diamants en triangle au naturel, enchassés d'or.

Rubis, d'or à trois rubis au naturel.

Rebours, de gueules à sept diamants en losange au naturel, enchassés de sable, posés 3, 3, 1.

Toutes sortes de vêtements peuvent entrer dans la composition des armoiries.

Digitized by Google

PLANCHE XXVII.

Suite des Figures artificielles.

Vétements & Ustencilles de ménage.

Il est inutile de les décrire, leur figure les fera assez connoitre. Ils peuvent être frangés, houppés[1], doublés, rebrassés, &c. tous ces termes s'entendent.

Fig. 8, BODUNGEN porte d'argent au bonnet ou chapeau d'azur doublé & rebrassé d'hermine, sommé d'une plume ou plumage de gueules.

De Vaux, en Bourgogne, d'azur à trois bonnets albanois d'or.

Les bonnets albanois sont faits à peu près comme ceux de nos dragons.

Hiltemair, en Allemagne, de gueules à trois chapeaux à l'antique d'argent.

Ces chapeaux à l'antique sont des especes de bonnets posés de front, dont la forme est élevée en pyramide & les bords retroussés.

Fig. 9, LE ROYER porte d'argent à la fasce cousue d'or, chargée d'un lion passant de gueules, accompagnée de trois chaperons ou capuchons aussi de gueules.

Fig. 10, ESCLAVONIE porte d'or au chapeau de sable, bordé, cordonné & houppé de gueules.

Bodenek, en Allemagne, d'argent au chapeau cordonné, houppé de gueules, les cordons passés en double sautoir & garnis chacun d'une seule houppe.

De Tresco, en Angleterre, burellé

Digitized by Google

d'argent & d'azur de 10 pieces, à trois chapeaux de gueules, cordonnés de trois roses de même.

PLANCHE XXVII.

Suite des Figures artificielles. Vêtements & Ustenciles de ménage.

Fig. 11, HASTICHE porte de gueules à une manche en fasce d'or.

Fig. 12, HASTINGS, en Angleterre, porte d'or à la manche *mal-taillée* de gueules. C'est ainsi qu'on appelle dans le blason une espece de manche d'habit bizarre.

Plusieurs maisons en Angleterre portent de ces manches dans leurs armes.

Fig. 13, KOLBSHEIM, en Alsace, porte de gueules à une houssette ou bottine d'argent éperonnée de même.

Drocomir, en Pologne, de gueules à trois houssettes éperonnées d'argent.

Il y en a qui sont cantonnées; c'est-à-dire, dont les pieds tournent aux extrémités de l'écu, l'un à l'angle dextre du chef, un autre au côté séneстre, le troisiéme vers la pointe, & le haut se joint en cœur par un triangle.

Fig. 14, RABENSTEINER, en Allemagne, porte de gueules à trois houssettes armées, éperonnées, cantonnées d'argent, jointes en cœur par un triangle de même.

Jean Stuart, Connêtable de France sous les Rois Charles VI & Charles VII, portoit de France à la bordure de gueules

Digitized by Google

PLANCHE XXVII.
Suite des Figures artificielles.
Vétements & Ustenciles de ménage.

chargée de huit fermaux d'or, écartelé d'or à la fasce échiquetée d'argent & de sable de trois traits, à la bordure engrêlée de gueules, & sur le tout, de gueules à trois houssettes cantonnées, armées d'hermine, éperonnées d'or,

On voit encore en armoiries plusieurs autres especes de vêtements qu'il est inutile de détailler, & que l'on reconnoîtra aisément par leurs formes.

Les ustenciles de ménage sont assez fréquens dans le blason. On aura soin de les désigner par leurs noms, d'en marquer la situation, le nombre, les émaux & les différents attributs qu'ils peuvent recevoir.

Fig. 15, Romieu, en Provence, porte d'argent à la bourse, ou gibeciére de pelerin, d'azur, chargée d'une coquille d'or, couronnée d'argent.

Toustain, à Paris, d'azur à trois bourdons de pelerin, un en pal & deux en sautoir, chargés au milieu d'une gibeciére, accostés de deux croissants appointés d'or.

Fig. 16, Monfort, en Hollande, porte d'argent à trois chaises à l'antique de gueules.

Fig 17, de Lara, en Espagne, porte de gueules à deux chaudieres ou chauderons fascés d'or & de sable, & dans chacune

Digitized by Google

chacune huit serpents de sinople, issants des côtés de l'anse ou corniere, quatre de chaque côté.

PLANCHE XXVII.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ustenciles de ménage.

Les Gusmans, autre maison d'Espagne, portent d'azur à deux chaudieres échiquetées d'or & de gueules, les anses componnées de même, à douze serpents de sinople, issants six de chaque côté, à la bordure componnée de Léon & de Castille.

Chevalier, en Flandres, d'or à trois chauderons de sable.

Montboucher du Bordage, en Bretagne, d'or à trois marmites de gueules.

Une anse semblable à celle des marmites ou chauderons, se nomme *corniere*.

Fig. 18, LABENSCHKER, en Silésie, porte d'azur à la corniere d'argent.

Madrotski, en Pologne, de gueules à la corniere d'or en pointe, surmontée d'une fleche d'argent, traversée vers le milieu d'une lame d'épée aussi d'argent.

Nowigma, en Pologne, d'azur à une épée d'argent garnie d'or, soutenue d'une corniere renversée en pointe aussi d'or.

Fig. 19, DE BROSSE, en Picardie, porte d'azur à trois brosses d'or, à la bordure componée d'argent & de gueules.

Fig. 20, ESPEIGNES porte d'azur au peigne d'argent accompagné de trois étoiles d'or.

Digitized by Google

PLANCHE XXVII. Suite des Figures artificielles.

Tunſtal, en Angleterre, de ſable au chevron d'argent accompagné de trois peignes de même.

On trouve encore d'autres uſtenciles de ménage, tels que des vaſes de différentes formes, des fioles, des pots à fleurs, des miroirs qui ſont ordinairement à l'antique ; c'eſt-à-dire, ronds, bordés & pommetés d'un autre émail; des poeles, des ſoufflets, &c. Pour blâſonner toutes ces figures, il ſuffit d'en déſigner le nom, la poſition, le nombre & l'émail.

LEÇON XXVIII.

PLANCHE XXVIII. Des Inſtruments de guerre, chaſse, pêche & navigation.

LEs inſtruments de guerre & de chaſſe ſont les épées, les badelaires, qui ſont des épées courtes, larges & recourbées, les dards, les lances, les haches, les étriers, les éperons, les molettes d'éperons, les caſques, les cuiraſſes, les trompettes, les armes à feu, les cors, les huchets, les couples de chien, &c. &c.

Pour les épées, on doit ſpécifier ſi elles ſont nues ou dans le fourreau, ſi elles ont la pointe en haut ou en bas, de quel émail elles ſont montées ou garnies.

Fig. 1, DU LIS porte d'azur à une épée d'argent en pal, la pointe en haut, montée d'or, ſurmontée d'une couronne

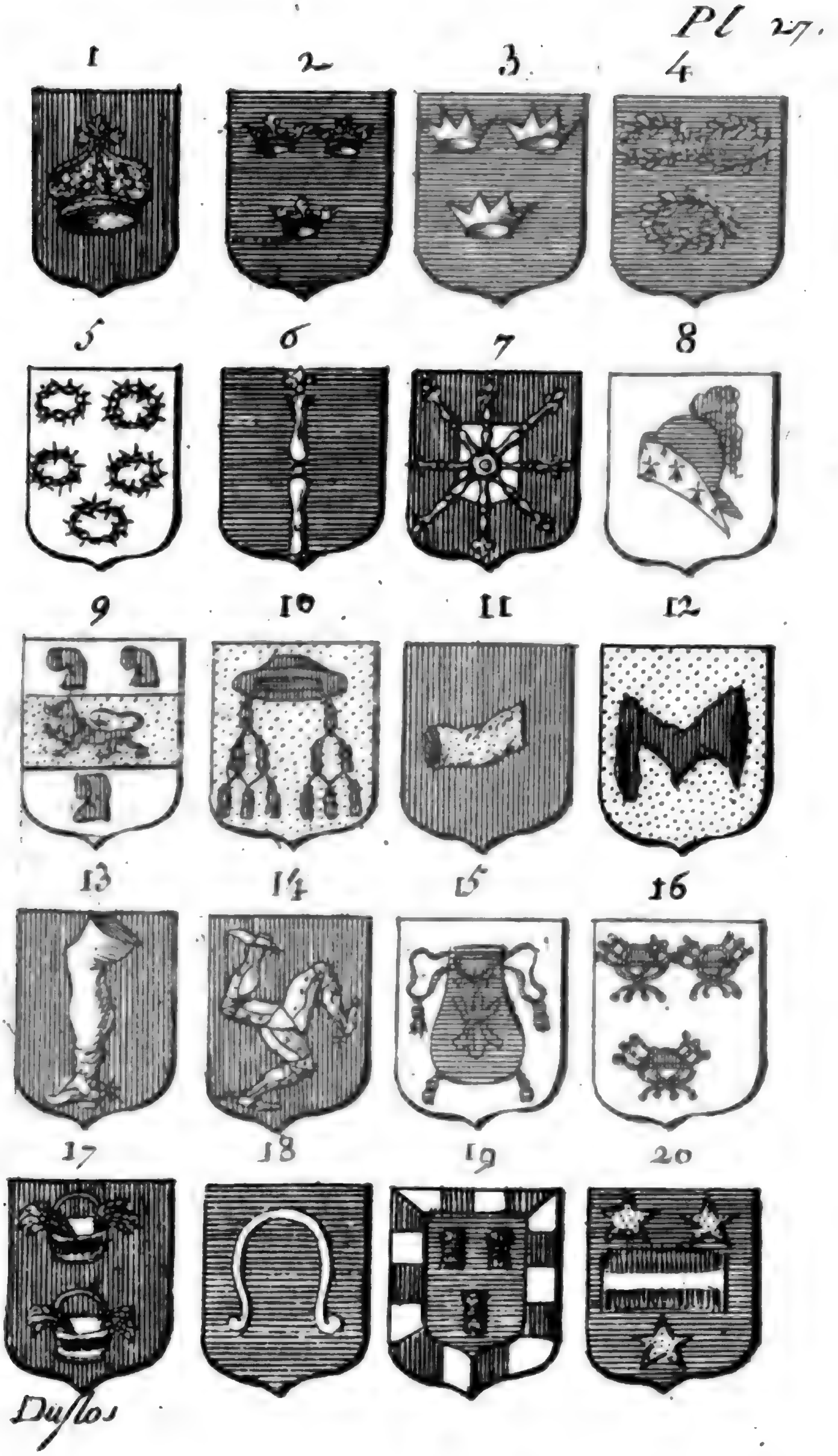
Pl 27.
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
Dufloș

Digitized by Google

& accostée de deux fleurs-de-lys de même.

PLANCHE XXVIII.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de guerres, chasse & navigation.

Fig. 2, D'ARMES, en Nivernois, porte de gueules à deux épées, les gardes en haut, posées en chevron renversé, à la rose d'or en chef, à la bordure engrêlée de même.

Fig. 3, D'ESPARON porte d'or à la bande de gueules, chargée d'une épée d'argent dans son fourreau de sable, entortillée de son ceinturon de même.

Fig. 4, LABADIE porte d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, les pointes en haut.

Marbeuf, en Bretagne, porte de même, à la différence que les pointes sont en bas.

Stapleton, en Angleterre, de gueules à trois épées d'argent rangées en pairle, les gardes apointées en abyme.

Fig. 5, COURT-JAMBE porte échiqueté d'argent & de sable à deux badelaires d'or dans leur fourreau de gueules, liés, virolés d'or, posés en fasce.

On nomme *bouterolle*, le bout du fourreau d'un badelaire.

Fig. 6, ANGRIE, Duché, porte d'argent à trois bouterolles de gueules.

Bruyset, en Bugey, porte d'azur à trois pointes d'or en fasce mouvantes du flanc sénestre, à trois besants en pointe,

Digitized by Google

PLANCHE XXVIII.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de guerre, chasse & navigation.

au chef d'argent chargé de trois bouterolles de gueules.

Les fleches ou dards sont quelquefois *encochées*; c'est-à-dire, posées sur la corde de l'arc; *empennées* pour marquer que les pennons ou plumes dont elles sont garnies, sont d'un autre émail.

Fig. 7, ARC porte d'azur à un arc d'argent, à la fleche encochée de même, empennée d'or, chargée de deux autres fleches d'or empennées d'argent, mises en sautoir.

Arcussis, en Provence, d'or à la bande d'azur accompagnée de trois arcs de geules mis en pal.

Schelmen, en Allemagne, d'argent à deux arcs adossés de geules mis en pal.

Arc, en Italie, d'argent à trois arcs de sable couchés ou mis en fasce.

De Suramont, d'azur à trois fleches d'or, une en pal, deux en sautoir, liées en cœur par deux serpents de sinople.

Pilles, de gueules à trois fleches d'argent en bande.

De Quayrel, de gueules à une fleche d'argent la pointe en bas.

Arbaleste de Melun, d'or au sautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre arbalêtes de gueules.

Fig. 8, SOLDATI, en Italie, porte d'azur à une lance d'or accostée à dextre

d'une masse d'armes & à sénestre d'une épée aussi d'or, à la fasce d'argent brochant sur le tout.

PLANCHE XXVIII.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de guerre, chasse & navigation.

De Villeneuve, en Provence, de gueules fretté de lances d'or, semé d'écussons de même, à l'écu en abyme d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

Fig. 9, FERRIER porte d'argent à trois fers de picques d'azur.

Les otelles sont des bouts de fer de pique que quelques-uns appellent amandes pelées, parce qu'elles en ont à peu près la forme.

Fig. 10, COMMINGES porte de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir.

Pour les casques ou heaumes vous remarquerez s'ils sont de front ou de profil, & de quel coté de l'écu ils sont tournés.

Fig. 11, CATIN, en Bourgogne, porte d'azur au casque d'argent vu de profil, tourné à dextre, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.

Margaillan, en Dauphiné, de gueules a trois casques d'argent de profil, tournés à dextre.

Fig. 12, SCADEN, en Westphalie, porte d'azur au casque d'argent posé de front, le dessus couvert de petits panaches d'or, cimé de trois guidons, le premier de gueules, le second d'argent, le troisiéme d'or.

PLANCHE XXVIII. SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES. Instruments de guerre, chasse & navigation.

Fig. 13, DU VENDEL porte de gueules à trois gantelets d'armes d'argent.

Bras de fer-Château fort, d'azur à trois gantelets d'armes fermés en poing.

Les molettes d'éperons ne différent des étoiles qu'en ce qu'elles sont percées par le milieu.

Fig. 14, DE VILLARS porte d'azur à trois molettes d'éperons d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

De Berulle, de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperons de même.

On trouve quelquefois les éperons entiers avec leurs branches & les sous-pieds; ce qu'il faut spécifier.

Fig. 15, LA SABLE porte d'azur à deux éperons d'or l'un sur l'autre, celui de la pointe contourné, les sous-pieds de gueules, liés en cœur de même.

Les étriers n'ont rien de particulier.

Fig. 16, MOLAMBAY, en Flandres, porte d'argent à deux étriers de gueules, les chappes liées d'or, au franc-quartier de gueules à la bande d'argent.

Satelin, en Suede, d'or à une selle, les étriers pendants de gueules.

Les boucles qui se mettent au baudrier, s'appellent en blason *fermaux*. Elles sont ordinairement rondes: quand elles sont d'autre figure, on doit l'exprimer.

Digitized by Google

Pl. 28.

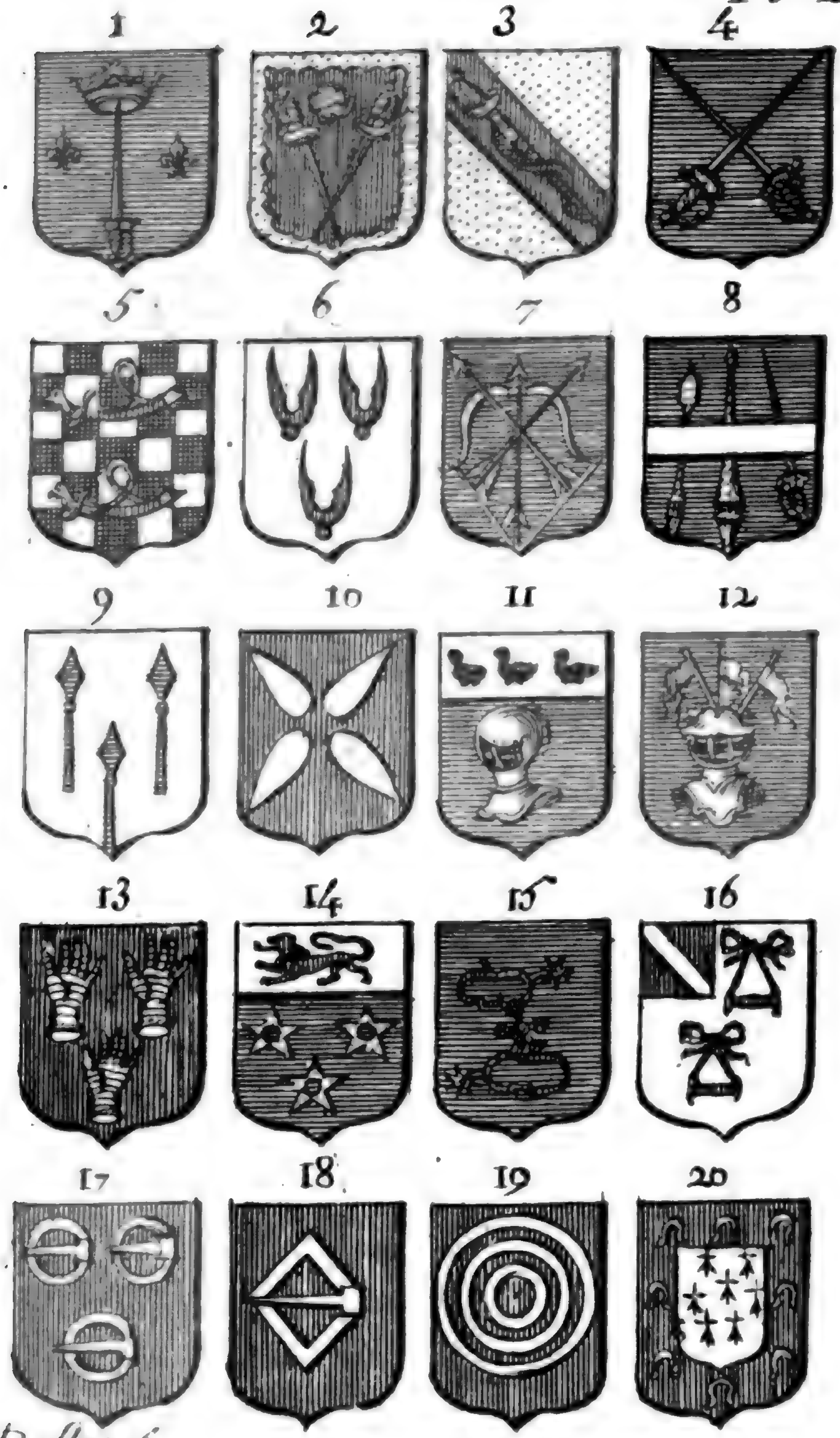

Duflos fc.

PLANCHE XXVIII.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de guerre, chasse & navigation.

Fig. 17, GRAVILLE porte de gueules à trois fermaux d'argent.

Fig. 18, KERSAUZON porte de gueules au fermail en losange d'argent.

On entend assez le terme d'*anneau* ou *annelet*. Pour la forme, voyez la *pl.* 13, *fig.* 5 & 7.

On en trouve quelquefois plusieurs concentriques & ils prennent le nom de *vires*.

Fig. 19, VIRIEU porte de gueules à trois vires d'argent.

Les fers à cheval se mettent ordinairement les pointes en haut, quelquefois ils sont cloués.

Fig. 20, DE FERRIERES porte d'hermine à la bordure de gueules chargée de huit fers à cheval d'or.

PLANCHE XXIX.

Fig. 1, BARONNAT porte d'or à trois guidons d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent.

Fig. 2, CHAMONT porte de gueules au dextrochere armé d'argent, mouvant à senestre, portant un guidon semé de France, le trabe d'argent; c'est ainsi qu'on nomme le bâton qui supporte l'étendart ou banniere.

Tels sont à peu près les instruments de guerre les plus usités dans le blason On y voit aussi des canons, des fus[illegible] des hallebardes, des beliers anciens [illegible] ...ls, ..., des

PLANCHE XXIX.
SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.
Inſtruments de guerre, chaſſe & navigation.

haches d'armes, des maſſes, de maſſues; des cuiraſſes, des chauſſe-trapes, qui ſont des fers à quatre pointes tellement diſpoſées qu'une des pointes eſt toujours dreſſée. Les anciens en ſemoient dans les chemins pour arrêter la cavalerie. Cette figure ne differe de l'étoile qu'en ce qu'elle n'a que quatre pointes & que l'étoile n'en a jamais moins de cinq.

Les cors ou huchets ſont des eſpeces de cors de chaſſe. On les dit *enguichés* pour déſigner l'émail du bout par lequel on les embouche; *viroles* à cauſe des cercles dont ils ſont ornés; *liés* pour le cordon dont ils ſont attachés. Voyez la *plan. 12, fig. 16*, vous y verrez un cor d'argent, enguiché, virolé, lié d'or.

Les Princes d'Orange portent d'or au cor d'azur, enguiché, virolé, lié de gueules.

Couple eſt un bâton avec deux attaches dont on ſe ſert pour coupler les chiens de chaſſe.

Beaupoil porte de gueules à trois couples de chiens d'argent, les attaches d'azur. Les couples ſe mettent ordinairement en pal.

Un navire eſt *équippé* ou *habillé* lorſqu'il a tous ſes agrêts. Voy. *la plan. 48, fig. 10*, qui repréſente les armoiries de la ville de Paris qu'il faut blaſonner de la ſorte:

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments de guerre, chasse & navigation.

Paris porte de gueules au navire habillé d'argent, flottant sur des ondes de même, au chef semé de France. Si les voiles étoient d'émail différent, il faudroit l'exprimer en disant, au navire de .... habillé de ...

Le Mort, en Berri, porte de sinople au navire d'or habillé d'argent.

Lorsque le navire est sans mats & sans voiles, on l'appelle *Navire arrêté.*

Die Segger, en Autriche, porte d'azur au navire arrêté d'or.

Les voiles séparées du navire sont dites voiles enflées ou en pouppe.

Matherons, en Provence, porte d'azur au rocher d'argent dans une mer de pourpre, surmonté d'une voile en pouppe d'or.

Quand les ancres ont leur partie d'émail différent, on doit le spécifier par leurs noms particuliers. Le *trabs* c'est le bois ou traverse d'en haut; la *stangue* c'est la tige; les *gumenes* sont les cables avec lesquels l'ancre est attachée.

Fig. 3, GARANDEAU porte d'or à l'ancre de sable.

Fig. 4, VAILLANT DE GUELIS porte d'azur à l'ancre d'argent, le trabs de sable, surmontée de deux molettes d'or.

Goadefroy, en Angleterre, de gueules à une ancre d'argent, la stangue d'azur, le trabs d'or.

Digitized by Google

LEÇON XXIX.

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Des ouvrages d'Architecture civile & militaire, & des choses qui peuvent y avoir rapport.

LES ouvrages d'architecture civile & militaire sont les tours, châteaux & dépendances, portes, églises, villes, colonnes, ponts, &c. &c.

Les châteaux sont composés de deux ou plusieurs tours, & d'une espece de logement. Lorsque les tours sont surmontées de tourelles, on les dit *sommées* de tant. Ils sont *maçonnés* lorsque la séparation des pierres est marquée d'un émail différent.

Fig. 5, DE CASTILLE, à Paris, porte d'azur au château sommé de trois tours d'or.

Fig. 6, CASTELNAU porte de gueules au château d'argent maçonné de sable.

Un écu divisé par des lignes comme les pierres d'un bâtiment, se dit aussi *maçonné*.

Fig. 7, MARILLAC porte d'argent maçonné de sable, la piece en cœur d'azur chargée d'un croissant d'or.

Les tours ont les mêmes attributs que les châteaux : on dit qu'elles sont *donjonnées*, quand elles sont surmontées d'une ou plusieurs tours.

Fig. 8, CHATEAUNEUF-ROCHEBONNE

porte de gueules à trois tours donjonnées d'or, maçonnées de fable.

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ouvrages d'Architecture civile & militaire.

La Tour-Gouvernet, d'azur à la tour d'argent maçonnée de fable, au chef cousu de gueules chargé de trois casques ou heaumes d'or tournés de profil.

D'Ornano, de gueules à la tour donjonnée d'or, écartelé d'argent à un lion de gueules, au chef d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

Journefort, d'azur à la tour donjonnée d'argent, supportée par deux lions d'or surmontés de deux étoiles de même.

Fig. 9, DE MONTAIGU, en Dauphiné, porte de gueules à la tour donjonnée de deux pieces l'une sur l'autre d'argent.

Le Gruyer, en Bourgogne, de fable à la tour d'or, donjonnée de deux pieces à côté l'une de l'autre.

Quand les tours n'ont point de donjon, mais seulement des crenaux, on doit dire crenelées de tant de pieces.

Fig. 10, LA TOUR-MONTBELET porte de gueules à trois tours crenelées de trois pieces d'or.

Chissey, en Bourgogne, d'azur à trois tours crenelées de quatre pieces d'or, maçonnées de fable.

La Salle, en Auvergne, de gueules à la tour crenelée de quatre pieces d'argent, soutenue de deux pieux fichés d'or.

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ouvrages d'Architectures civile & militaire.

De Gournai, en Lorraine, de gueules à trois tours crenelées d'or, posées en bande.

Argenlieu, d'or à cinq tours d'azur crenelées, posees en sautoir.

Ajouré se dit lorsque les jours ou fenêtres sont d'un émail différent du bâtiment. La tour de Castille, royaume, est ajourée d'azur.

Si les tours sont quarrées, on aura soin de le marquer en blasonnant, comme aussi lorsqu'elles sont couvertes & girouettées. Ce dernier attribut peut convenir aux châteaux.

Fig. 21, DE FERRIERES, en Bourgogne, porte d'argent à la tour quarrée & crenelée de gueules.

Carbonele, de gueules à trois tours quarrées & crenelées d'argent.

Fig. 22, CHATELAIN porte d'azur au château couvert, girouetté d'argent.

Faydet, de gueules à une tour couverte d'or.

Si les portes & fenêtres paroissoient fermées d'un grillage de fer, on diroit de ces tours ou châteaux qu'ils sont grillés. Par exemple, on doit dire, Tourteville porte d'azur à la tour crenelée de quatre pieces d'or, maçonnée, grillée de sable, au chef d'or.

Les herses, ou porte-coulisses sont

des grillages de bois, dont les membrures, qui posent à terre, sont aiguisées & garnies de fer. On les plaçoit autrefois sur les passages des portes : elles servoient à en fermer l'entrée contre les surprises.

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ouvrages d'Architecture civile & militaire.

Fig. 13, DE VIELLE-MAISON porte d'azur à une herse d'argent,

Un *bris* est un fer propre à soutenir les portes.

Fig. 14, N. porte d'or au bris de sable.

Les ponts peuvent avoir une ou plusieurs arches. Ils peuvent être maçonnés, surmontés de tourelles, crenelés &c. ce qu'il faut toujours désigner en blasonnant.

Fig. 15, N. porte d'or au pont de gueules d'une seule arche.

De Pontevez, en Provence, de gueules au pont de deux arches d'or, maçonné de sable.

Pontbriant, d'azur au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable.

Fig. 16, QUERCY, Province, porte de gueules au pont de cinq arches d'argent sur une riviere d'azur, surmonté de cinq tourelles d'argent, chacune surmontée d'une fleur-de-lys d'or.

De Pontac, de gueules au pont de cinq arches d'argent sur une riviere de même ombrée d'azur, maçonné de sable, surmonté de deux tours d'argent.

PLANCHE XXIX.
Suite des Figures artificielles.
Ouvrages d'Architecture civile & militaire.

Stampa, en Suisse, parti d'argent & de sable au pont à deux arches d'or sur le tout, supportant deux tours de même, au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Essoré se dit d'un bâtiment dont le toit est d'un autre émail.

Fig. 17, Leschitz, en Silésie, porte d'azur à une halle essorée d'or, soutenue de gueules, sur une terrasse d'argent.

La ville de Munster porte d'azur à l'église d'argent essorée du champ.

Immenhausen, ville d'Allemagne, porte d'azur à trois tours d'argent essorées de gueules sur une terrasse d'argent, à l'écu d'or chargé d'un lion de gueules, couronné, armé, lampassé d'azur en pointe.

Quant aux autres ouvrages d'architecture, tels que les colonnes, les portes, les portails, les maisons, les villes, les églises &c, ils n'ont point d'autres attributs que ceux qui conviennent aux tours & aux châteaux.

Fig. 18, Valence, Royaume d'Espagne, porte de gueules à une ville fermée de murs flanqués de tours, crenelés d'argent, maçonnés de sable.

Rogier de la Ville porte d'argent à une ville sur un rocher d'azur, surmontée de trois étoiles de gueules.

Merville-Prelles, de sable à une ville

d'argent, au lion léopardé d'or en pointe.

Fig. 19, ALBRICI, dans le royaume de Naples, porte d'argent à la porte ouverte de deux battants de ſinople, ſupportant un lion léopardé de gueules.

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ouvrages d'Architecture civile & militaire.

Portnaw, en Allemagne, de gueules à la faſce d'argent, à la porte ouverte à deux battants d'or, ferrée de ſable, ſommée d'un pignon à trois montants, brochante ſur le tout, ſoutenue d'une colline à trois coupeaux de ſinople mouvante de la pointe.

De la Porte, de gueules au portail d'or.

Port, en Suiſſe, coupé de gueules & d'argent à deux portes ouvertes à deux battants de l'un en l'autre, barrés en ſautoir d'or; c'eſt-à-dire, chaque battant de porte eſt chargé d'un ſautoir d'or.

Pignon ou *pignoné* ſe dit d'une eſpece de muraille qui ſe termine en pointe par carreaux les uns ſur les autres à pluſieurs montants.

Fig. 20, SALERN, en Baviére, porte d'argent au pignon de ſable de deux montants, au chef de gueules.

On peut blaſonner ainſi : d'argent à la champagne pignonée de deux montants de ſable, au chef de gueules.

Richen, en Suiſſe, porte d'azur, coupé, maçonné, pignoné de deux montants d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XXIX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Ouvrages d'Architecture civile & militaire.

Klamftein, en Baviére, porte de fable, tranché, maçonné, pignoné de deux montants d'argent.

Hoenftein porte d'argent à la fafce pignonée de trois montants de fable.

Neuhoter porte d'argent taillé de gueules à deux étoiles de l'un en l'autre, parti d'argent au pignon de trois montants couché en fafce de fable, accompagné de deux étoiles de même.

Kelner, de fable à trois fleurs-de-lys en fafce d'argent, coupé, maçonné, pignoné de trois pieces à deux montants chacune d'argent.

Profer, de gueules, coupé, pignoné renverfé de deux montants fur argent.

Un pan de muraille joint à une tour s'appelle *avant-mur*. Par exemple,

La Tour du Pin porte de gueules à la tour féneftrée d'un avant-mur, crenelée d'or, maçonnée de fable.

LEÇON

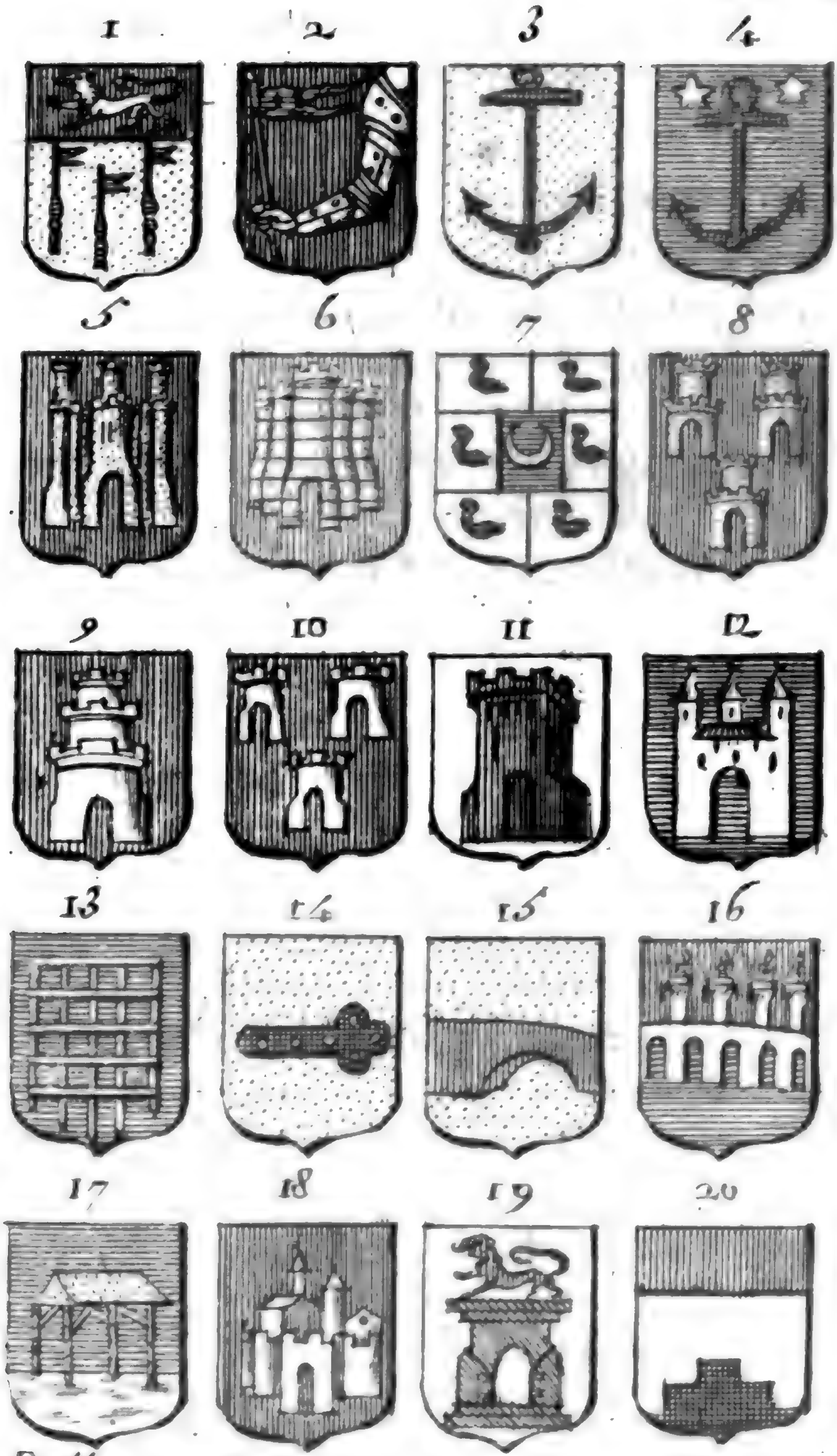

Dufflos. f c.

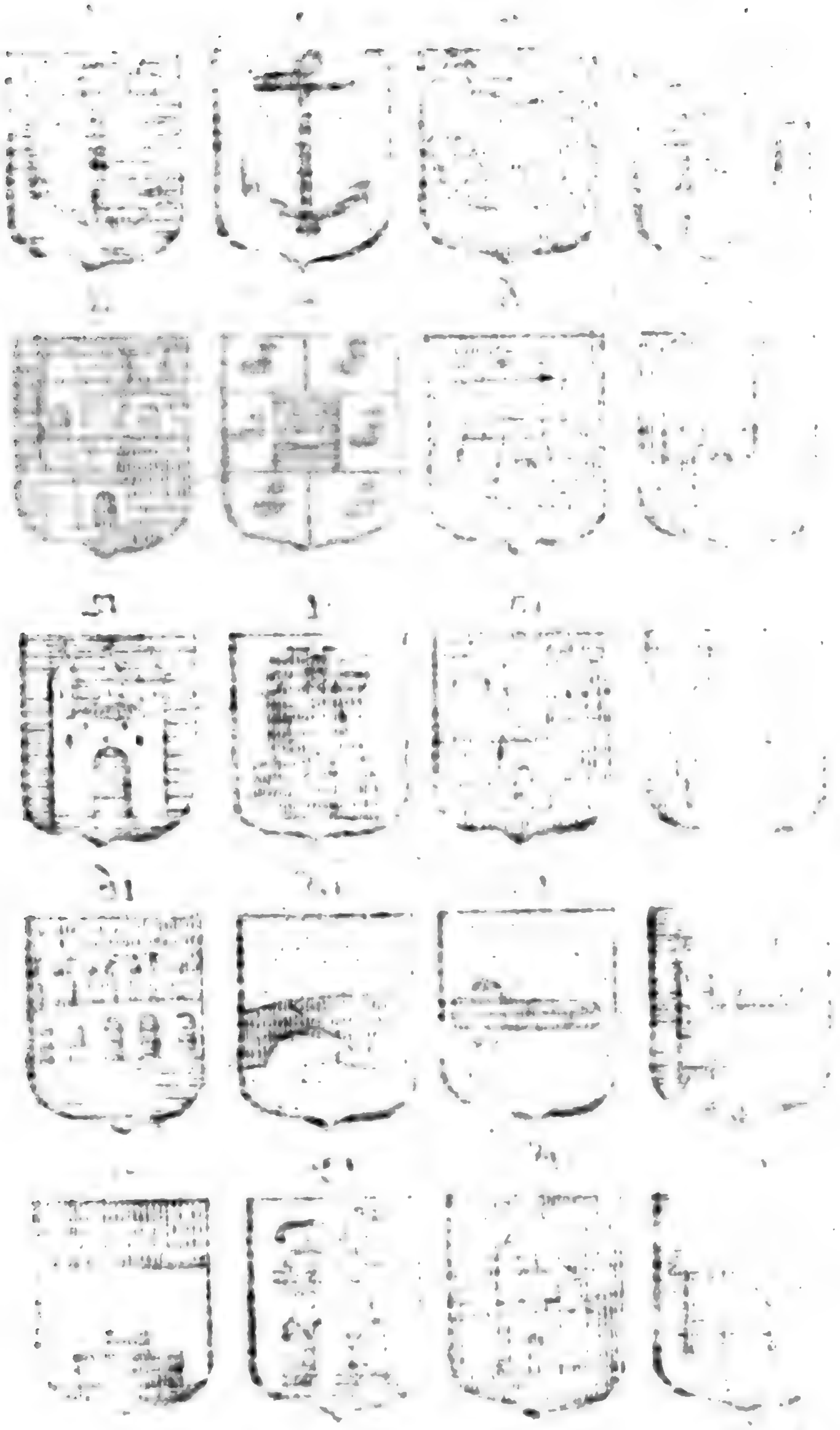

Digitized by Google

PLANCHE XXX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Des Inſtruments propres aux Arts & Métiers.

LEÇON XXX.

NOus ne donnerons pas des exemples de tous les inſtruments des arts & métiers qui peuvent entrer dans le blaſon. Il ſuffira d'en marquer les principaux & qui ſe rencontrent le plus communément. Ces inſtruments ſont 1°. ceux de muſique, comme harpes, lyres, violons, &c.

Fig. 1, IRLANDE, Royaume, porte de gueules à la harpe d'or.

Arpajon porte de même.

Du Perron, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois harpes d'or.

Lanſchaden, d'or à la harpe de ſable. Touchard, dans l'Orléanois, d'azur à la harpe d'argent.

Fig. 2, SUETING, en Angleterre, porte d'azur à trois violons d'argent le manche en bas, 2, 1.

Luzi, de gueules à deux luths d'argent rangés en faſce.

Fig. 3, KERMASSEMANT, en Bretagne, porte de ſinople à trois grelots d'or.

Gaſtelier, à Paris, d'azur au chevron d'or accompagné de trois grelots de même.

Bretagne, en Bourgogne, d'azur à la

Digitized

PLANCHE XXX.

Suite des Figures artificielles.

Instruments des Arts & Métiers.

fasce ondée d'or, accompagnée en chef de trois grelots de même, & en pointe d'un croissant d'argent.

D'Anglure, d'or semé de grelots d'argent soutenus de croissants de gueules.

2°. Les instruments de différents métiers, comme maillets, marteaux, doloires, buttes, rateaux, charrues, faux, faucilles, &c. &c.

Fig. 4, MAILLI porte d'or à trois maillets de sinople.

Rollaincourt, d'argent à trois maillets de gueules.

Des Maillots, en Bourgogne, d'azur à trois maillets d'or.

Feuquieres, en Picardie, de gueules au maillet d'or surmonté d'une couronne de même.

De Monchy, en Picardie, de gueules à trois maillets d'or.

De Ruddere en Flandres, d'Hamere à Gand, portent de même.

Fig. 5, BACQUEVILLE porte d'or à trois marteaux de gueules.

Limbeuf, d'azur à trois marteaux d'or.

Hellande, en Normandie, d'argent à la bande de gueules chargée de trois marteaux d'or, posés dans le sens de la bande.

Fig. 6, DE CROY porte écartelé au 1er & 4me, d'argent à trois fasces de gueu-

les ; au 2 & 3me, d'argent à trois doloires de gueules 2 & 1, les deux du chef adossées.

PLANCHE XXX.

Suite des Figures artificielles. Instruments des Arts & Métiers.

La doloire est un instrument de charpentier & de tonnelier pour doler le bois ; c'est-à-dire, le blanchir & l'unir pour pouvoir être travaillé. Cet instrument est une espece de hache large & recourbée.

Mutischen, d'azur à trois doloires d'or.

Varennes, d'or à deux doloires ou haches adossées en sautoir.

Baudri, en Italie, d'azur à trois doloires d'argent rangées en fasce l'une sur l'autre.

Grigny, en Flandres, d'or à trois doloires ou haches de sable, les deux du chef adossées.

Fig. 7, Butet porte d'argent à trois buttes d'azur.

La butte, en termes de blason, est le fer dont les maréchaux se servent pour parer les pieds des chevaux. Cet instrument s'appelle communément le boutoir.

Fig. 8, de Rhetel porte de gueules à trois rateaux d'or.

Fig. 9, Witzendorf, en Saxe, porte d'argent à deux rateaux emmanchés de sable passés en sautoir, posés sur une terrasse de sinople.

Rechenberg, en Allemagne, de gueules

au rateau emmanché d'or mis en pal.

PLANCHE XXX. SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES. Instruments des Arts & Métiers.

Schelen, en Misnie, d'azur au rateau emmanché d'or mis en pal, à la bordure de gueules.

Fig. 10, DE ROSTAING porte d'azur à une devise d'or accompagnée en pointe d'une roue aussi d'or.

Charrier, à Lyon, d'azur à une roue d'or clouée de gueules.

Bossuet, d'azur à trois roues d'or.

Fig. 11, MULHAUSEN, ville d'Allemagne, porte de gueules à une roue d'horloge d'argent.

Cette roue est crenelée, & n'a qu'une croisée au lieu de rayons.

Fig. 12, CAHORSI porte d'argent à une roue de sainte Catherine de gueules.

C'est ainsi que l'on nomme ces roues armées de pointes.

Gentil, en Limousin, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois roues de sainte Catherine de même, une épée nue en pal, la pointe haute, brochant sur le tout d'argent, garnie d'or.

Les anilles sont des fers de moulins qui se mettent au milieu de la meule en forme de crochets adossés, ayant une ouverture quarrée dans le milieu.

Fig. 13, St. CHERON porte d'or à une anille ou fer de moulin de sable.

Bailleul, en Normandie, d'hermine à l'anille de gueules.

PLANCHE XXX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments des Arts & Métiers.

De Mazilles, en Bourgogne, de gueules à l'anille d'argent, à la bordure engrêlée de même.

Coudette, en Picardie, d'argent à trois anilles de gueules.

Fig. 14, HAUTEFORT porte d'azur à trois forces d'or. Les forces sont des ciseaux à tondre les draps ou à couper les cuirs.

Langen, dans le Duché de Brunswick, d'argent à une force de gueules en pal.

Aldenberg, en Baviére, d'argent à une force de gueules mise en bande.

Fig. 15, FAUQUIERES, en Franche-Comté, porte d'azur à trois faux d'or.

De Seyturier, d'azur à deux faux d'argent emmanchées d'or mises en sautoir & affrontées.

Dufaulx, en Normandie, d'azur à trois faux d'argent, le ranchier, c'est-à-dire le fer, en bas.

Kempley, en Angleterre, de gueules à trois ranchiers d'argent mis en fasce.

Ratelwitz, en Silésie, de sable à deux ranchiers adossés d'argent.

Grolandt, en Allemagne, de sable à trois ranchiers mis en pairle d'argent, une rose d'or en abyme.

Fig. 16, MOYERE, en Flandres, porte

Digitized by Google

PLANCHE XXX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Instruments des Arts & Métiers.

de gueules à trois faucilles d'argent emmanchées d'or, les pointes en cœur.

Le Ragois, d'azur à l'aigle d'argent tenant en sa serre droite un rameau d'or, au chef d'argent chargé de trois faucilles de gueules en pal.

Altingen, en Suabe, de gueules à trois faucilles d'argent emmanchées d'or, rangées en fasce, les pointes vers le chef.

Haudt, en Franconie, d'argent à trois faucilles de gueules, rangées en fasce, les pointes en bas.

Fig. 17, JOINVILLE porte d'azur à trois broies d'or en chevrons, posées une & deux.

On dit qu'un *broie* est un instrument propre à briser le chanvre, laquelle a été mal dessinée. D'autres disent que c'est un caveçon pour serrer les narines du cheval, afin d'en jouir plus facilement dans le travail du maréchal. On l'appelle ordinairement *moraille*.

Le pays de Gex porte d'azur à trois broies ou morailles d'or en fasce l'une sur l'autre, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.

Fig. 18, DAMAS DE JOUANCY porte d'argent à une hie de sable accompagnée de six roses de gueules en orle.

La *hie* est un instrument dont on se

Digitized by Google

servoit autrefois pour enfoncer les pavés : d'autres l'appellent poteau de mer. Cette piece est rare en armoiries. Sa figure, comme il est aisé de le voir, est longue, allant en élargissant dans le milieu, garnie aux extrêmités de deux anneaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre.

PLANCHE XXX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Chaines.

On trouve assez communément dans le blason des chaînes. Il suffira d'en désigner l'ordonnance & l'émail.

Fig. 29, MENDOÇA-BAEZA porte de gueules à la bande de sinople bordée d'or, une chaîne de même mise en orle, brochant sur le tout.

Romeu, en Arragon, de gueules à trois pals d'or terrassés de même, enchaînés d'une chaîne d'or en fasce.

Telles de Meneses, en Espagne, d'or à la chaîne d'azur en bande.

Abarga, dans la Navarre, d'or à la chaîne d'azur mise en orle & en bande, la bande accompagnée de deux pantoufles échiquetées d'or & de sable.

Galicaia, d'or à quatre chaînes d'azur mouvantes des quatre angles, attachées en cœur par un anneau de même.

Le Royaume de Navarre porte dans ses armes une chaîne rangée selon toutes les partitions de l'écu & en orle.

La cloche est *bataillée* lorsque le battant est d'un émail différent.

Digitized by Google

PLANCHE XXX.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Fig. 20, BELLEGARDE porte d'azur à la cloche d'argent bataillée de ſable.

Saint Yon, d'azur à la croix loſangée d'or & de gueules, cantonnée de quatre cloches d'argent bataillées d'azur.

Meranie, de ſinople à la croix de vair cantonnée de quatre cloches d'or.

St. Clar, d'or à la cloche d'azur bataillée d'argent.

Frelag, dans le Duché de Brunſwick, de ſable à la cloche d'argent.

PLANCHE XXXI.

Clefs.

Les clefs peuvent être en pal, en faſce, adoſſées, affrontées, en ſautoir, les anneaux entrelaſſés, &c. On déſignera toutes ces poſitions.

Fig. 1, TRICASTEL porte d'or à la clef en pal de gueules, au lieu de gueules à la clef d'argent.

Schluſelberg, en Allemagne, de gueules à la clef renverſée, l'anneau en loſange pommeté d'argent, poſée ſur un rocher d'or mouvant de la pointe.

Chate, en Auvergne, de gueules à la clef d'argent en bande.

Fig. 2, BEAUCHAMP-REZIN porte d'azur à deux clefs d'or rangées en faſce.

Fig. 3, CLERMONT porte de gueules à deux clefs d'argent adoſſées, paſſées en ſautoir.

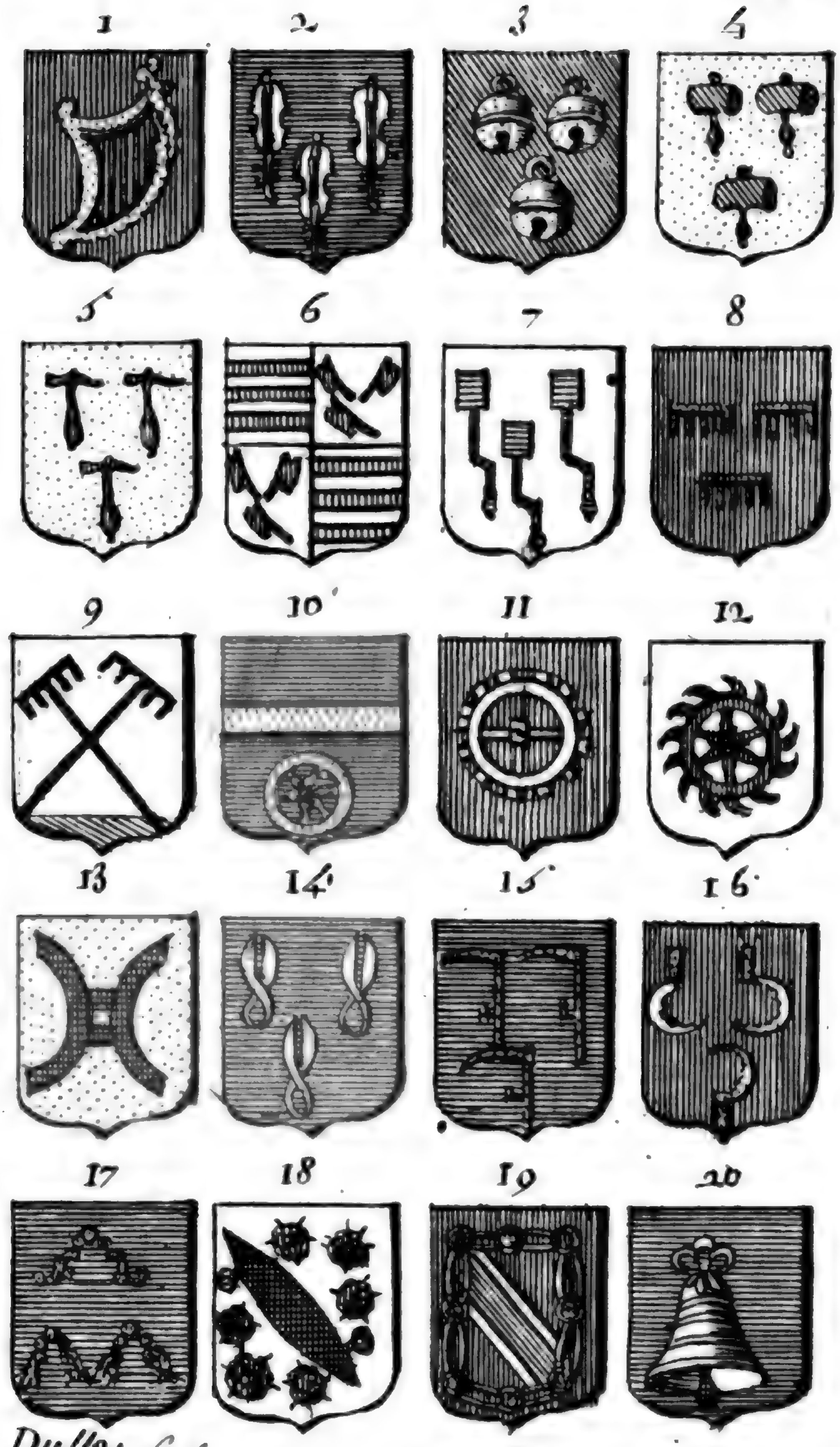

Duflos. f. c.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLANCHE XXXI.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES,

Fig. 4, CLUNI porte d'azur à deux clefs d'or adoſſées en pal, les anneaux en loſange & entrelaſſés.

Fagundes, en Portugal, d'argent à cinq clefs d'azur miſes en pal, diſpoſées en ſautoir.

Clefs.

Fig. 5, CHIAVARO porte de gueules à deux clefs d'argent affrontées, miſes en pal.

Roc.

Roc, en termes de blaſon, eſt la tour du jeu d'échecs. On le repréſente comme dans la

Fig. 6, ROQUELAURE porte d'azur à trois rocs d'argent.

Rochette, en Dauphiné, d'azur à trois rocs d'or.

Bernard de Champigni porte écartelé de ſable & d'argent à quatre rocs de l'un en l'autre; ſur le tout, d'azur à la fleur-de-lys d'or.

LEÇON XXXI.

PLANCHE XXXI. DES BRISURES.

BRISURE, en termes de blason, est un changement dans les armoiries pour distinguer les branches d'une même famille. On peut briser de plusieurs manieres différentes ; savoir, par le changement de toutes les pieces, en conservant seulement les émaux ; par le changement des émaux ; par le changement de la situation des quelques figures, ou par la diminution du nombre des pieces semblables ; par l'addition de quelque piece nouvelle ou par l'accroissement du nombre des pieces semblables ; par les partitions ou les écartelures ; par le changement dans la forme des figures ; enfin par le changement des Cimiers.

La premiere maniere a été fort en usage dans les commencements ; ainsi les Ducs de Bourgogne de la premiére branche, les Comtes de Vermandois & les Comtes de Dreux, sortis de la maison de France, se contenterent d'en retenir les émaux.

Les Ducs de Bourgogne porterent bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules.

Les Comtes de Vermandois porterent

Digitized by Google

échiqueté d'or & d'azur, au chef de France.

PLANCHE XXXI.

DES BRISURES.

Les Comtes de Dreux, échiqueté d'or & d'azur, à la bordure de gueules.

Cette maniere de briser altéroit tellement les armoiries qu'il n'étoit gueres possible de reconnoître l'origine des familles qui brisoient ainsi.

La seconde, qui se faisoit par le changement des émaux, a eu aussi le même inconvénient depuis que le grand nombre de maisons qui portent des pieces semblables ne se distinguent que par les émaux : aussi l'usage en est devenu très-rare.

Ainsi les Grolées de Bresse portoient gironné d'or & de sable ; ceux de Dauphiné portent gironné d'argent & de sable.

Les Clermonts de Dauphiné, de gueules à deux clefs en sautoir d'argent ; les Clermonts de Savoie, qui ont la même origine, portent d'or à deux clefs en sautoir de sable.

Les ainés de Mailli portent d'or à trois maillets de sinople ; ceux de cette maison établis en Bourgogne portent de gueules aux maillets d'or. D'autres branches portent d'or aux maillets de sable, d'or à trois maillets d'azur.

PLANCHE XXXI.

DES BRISURES.

Cette maniere de briser étoit très-commune dans les Pays-Bas, comme on le voit par les armoiries des différentes branches d'Arschot, de Hornes, d'Enghien, &c. &c.

La troisiéme maniere se fait par le changement dans la situation des pieces.

Les ainés de Bon, à Venise, portoient parti de gueules & d'argent; les cadets porterent parti d'argent & de gueules.

Surian, coupé de sable sur argent à la croix ancrée de l'un en l'autre; les puînés prirent coupé d'argent sur sable à la croix ancrée de l'un en l'autre.

La quatriéme maniere se fait par le retranchement de quelqu'une des pieces différentes ou semblables.

La maison de Foix, qui se disoit issue de celle de Barcelone, portoit de gueules à trois pals d'or.

Les Comtes de Barcelone en portoient quatre.

La maison de Choiseul porte d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes, cinq dans chaque canton rangées en sautoir : quelques branches cadettes brisent en retranchant deux de ces billettes dans les cantons de la pointe.

L'addition d'une piece nouvelle aux

armoiries pleines de la famille est la cinquiéme maniere de briser : c'est aussi la plus commune & presque la seule en usage dans le Royaume.

PLANCHE XXXI. DES BRISURES.

Les Princes du Sang de France brisent tous de cette maniere.

Les pieces dont on se sert ordinairement pour brisures sont le lambel, la bordure, le bâton péri, c'est-à-dire, racourci & en abyme, le canton, la molette d'éperon, le croissant, l'étoile, le besant, la coquille, la croisette, la tierce ou quinte-feuille, & autres semblables qui n'alterent pas considérablement le blason principal.

Fig. 7, ORLEANS porte de France au lambel à trois pendants d'argent pour brisure.

Fig. 12, ORLEANS-ANGOULÊME portoit d'Orleans, le lambel chargé de trois croissants de gueules pour brisure.

Anjou porte de France à la bordure de gueules.

Berri, de France à la bordure engrêlée de gueules.

Artois, de France au lambel de gueules chargé de neuf châteaux d'or.

Fig. 8, BOURBON, de France au bâton péri en bande de gueules pour brisure.

Digitized by Google

PLANCHE XXXI.

DES BRISURES.

Conti, issu de Bourbon-Condé, porte de Bourbon, brisé d'une bordure de gueules.

Fig, 9, BOURGOGNE-MONTAGU portoit de Bourgogne ancien, brisé d'un canton d'hermine.

Les différentes branches de la maison de Montmorenci brisoient les unes par un lambel, d'autres par une étoile en cœur. *Fig.* 10, MONTMORENCI-MONTBERON.

Quelques-unes, comme la branche DE LAVAL, par des coquilles; *fig.* 11.

L'accroissement des pieces semblables est une sorte de brisure dont on trouve des exemples.

La maison de Clare portoit d'or à trois chevrons de gueules; les Comtes de Pembrock, cadets de cette maison, porterent l'écu plein de chevrons.

Le changement dans la forme des figures sert aussi de distinction : la maison de la Baume porte pour armes, d'or à la bande d'azur; la branche de Mont-revel porte cette bande vivrée pour distinctif. On peut encore briser en écartelant les armes de sa maison avec les armes d'une famille dans laquelle on a pris alliance; ainsi Bourbon St. Paul écarteloit de Bourbon & de Luxembourg:

Digitized by Google

Orleans - Longueville écarteloit de Longueville & de Bourbon.

PLANCHE XXXI. DES BRISURES.

En Allemagne, les branches d'une famille ne se distinguent ordinairement que par les cimiers différents, soit par le nombre, soit par la forme.

DE LA FORME DE L'ECU.

Nous avons renvoyé jusqu'à présent à parler des différentes formes que l'on donne à l'écu, parce que sa forme est indifférente pour blasonner les armoiries, puisqu'on ne l'exprime point, si ce n'est toutefois l'écu à banniére que quelques familles ont conservé comme une marque de distinction.

L'écu a eu différentes formes, selon la diversité des temps & des pays.

L'antique étoit couché & de forme triangulaire, comme on le voit par la *fig.* 13. On le présente couché, parce que c'étoit ainsi qu'il se plaçoit lorsqu'il étoit suspendu à sa courroie.

L'écu des Seigneurs Bannerets étoit quarré; *fig.* 19.

On nommoit *Seigneurs Bannerets* ceux qui pouvoient faire porter leur banniere ou étendard à la guerre.

On trouve des écus échancrés du côté droit, à la partie supérieure. Cette échancrure servoit à poser la lance & à la mettre en arrêt.

Digitized by Google

PLANCHE XXXI.

DE LA FORME DE L'ÉCU.

Les Allemands portent leur écuſſons en cartouches de différentes manieres; *fig.* 17.

Les Eſpagnols le portent arrondi par le bas; *fig.* 15.

Les François le portent à peu-près comme les Eſpagnols, à la différence qu'ils y conſervent une petite pointe en bas; *fig.* 14.

Les Italiens lui donnent la forme ovale; *fig.* 16.

Les écus accollés ſont portés par les femmes mariées : le premier écuſſon repréſente les armes de leur époux, & le ſecond les leurs; *fig.* 18.

Les filles mettent leurs armoiries dans des écus en loſange; *fig.* 20.

LEÇON

Pl. 31.

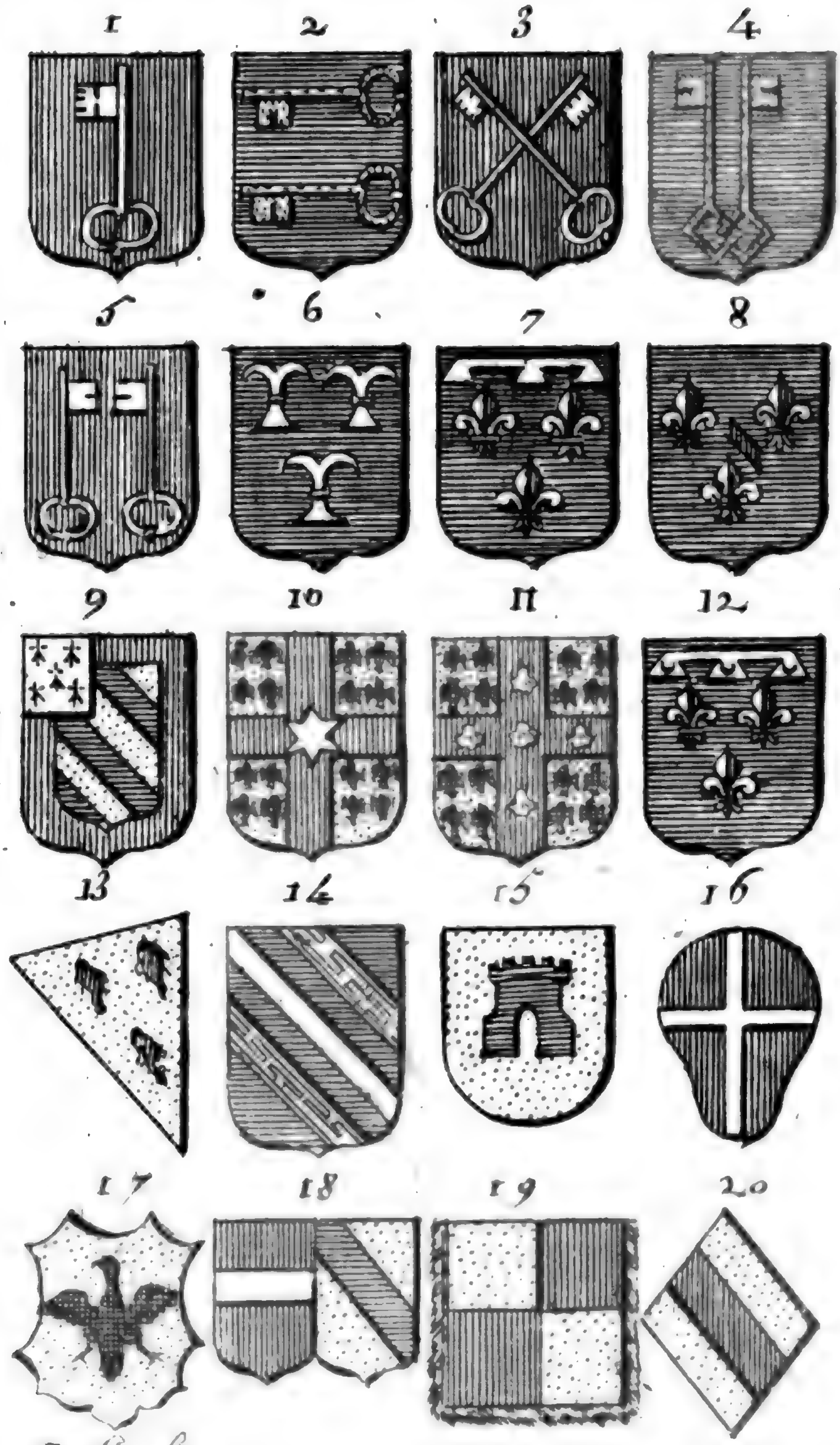

Duflos sc.

LEÇON XXXII.

OUTRE les divisions générales & ordinaires dont il a été parlé, il en est d'autres plus difficiles à expliquer, parce que les lignes ou traits suivent, en se repliant, différentes directions. Pour blasonner ces sortes de partitions, il faut examiner dans quel sens les lignes partagent le champ, & de quels traits principaux elles approchent davantage. Il est difficile de donner des définitions exactes de ces figures extraordinaires : quelques exemples suffiront pour faire entendre la maniere dont on doit les décrire en blasonnant.

PLANCHE XXXII.

PARTITIONS EXTRAORDINAIRES.

Fig. 1, FROMBERG, en Baviére, porte mi-coupé vers le chef, mi-parti vers la pointe, & recoupé d'argent & de gueules.

Fig. 2, AUSBERG, en Baviére, porte mi-coupé vers la pointe, mi-parti en remontant vers le chef, & recoupé d'argent & de sable.

Fig. 3, D'ARPO, porte mi-coupé en chef, failli en taillant, & recoupé de gueules & d'argent.

Fig. 4, N. porte parti d'argent & d'or, enté en pointe d'azur, l'argent

P

PLANCHE XXXII.

PARTITIONS EXTRAORDINAIRES.

chargé d'une chausse-trape de gueules; ou tiercé en pairle renversé d'argent, d'or & d'azur.

Fig. 5, PRIESEN, en Misnie, tiercé en pairle d'argent, de sable & de gueules.

Fig. 6, KAWFUNGEN, en Misnie, porte mi-tranché au-dessous du chef, mi-taillé en remontant vers le chef, & retranché au flanc de l'écu, d'or & de gueules.

Fig. 7, TALE, dans le païs de Brunswick, porte écartelé en équerre de gueules & d'argent.

Fig. 8, BEURL, en Stirie, de gueules à une pointe ou giron d'or, mouvant du flanc sénestre depuis le chef, chargé d'un autre giron de sable.

Fig. 9, KOLLERE, en Poméranie, de gueules, chappé, chaussé ou vêtu d'argent; autrement, d'argent à une grande losange aboutissant aux quatre flancs de l'écu.

Fig. 10, CORRARO, à Venise, porte coupé d'argent & d'azur, vêtu de l'un en l'autre : ou coupé d'argent & d'azur, à une grande lozange coupée de l'un en l'autre.

Fig. 11, GLEISENTHAL, en Misnie, porte de sable à une fasce d'argent *dejointe* au milieu, une moitié haussée vers le chef,

Digitized by Google

l'autre abbaissée vers la pointe & aboutée, c'est-à-dire, se touchant par les angles.

PLANCHE XXXII.

PARTITIONS EXTRAORDINAIRES.

Fig. 12, WOODVILLE, en Angleterre, d'argent à la fasce-canton dextre de gueules: ou de gueules au canton séneſtre d'argent, à la champagne de même.

Fig. 13, YATTON, en Angleterre, porte d'argent à deux fasces de gueules, la premiere fasce-canton dextre.

Wisbecker, en Baviére, porte d'argent au chef barré de gueules.

Windischgræts, en Allemagne, porte pour troisiéme quartier d'écartelage, de sable au chef-chevron d'argent.

Meunsingen, en Allemagne, de gueules au chef-pal d'argent.

Mendorf, en Baviére, d'argent au chef-pal de sable; c'est ainsi qu'on appelle les chefs contigus à d'autres figures honorables & de même émail.

Fig. 14, LINDEC ZU LIZANA porte d'azur au giron d'or, mouvant du canton dextre de la pointe en forme de croissant, versé vers le canton séneſtre.

Fig. 15, N. porte tranché cannelé d'or & d'azur, enté arrondi en pointe d'argent.

Fig. 16, DIE HOCHSTETER, en Autriche, porte taillé cannelé d'or & d'azur. Il peut y avoir des chefs, des fasces, des bandes, des croix, des bordures &c. can-

PLANCHE XXXII.

PARTITIONS EXTRAORDINAIRES.

nelées. Le cannelé ne differe de l'engrêlé, qu'en ce que celui-ci a les pointes en dehors, celui-là au contraire les a en dedans.

Fig. 17, N. porte tranché de l'angle du chef au milieu du flanc sénestre, de là taillé vers l'angle dextre de la pointe, de gueules & d'argent, l'argent chargé d'une chausse-trape de sable. On peut blasonner cet écusson plus simplement en disant, d'argent à la chausse-trape de sable, embrassé à sénestre de gueules.

Fig. 18, TANBERG, en Baviére, porte de gueules à une pointe d'argent mouvant de deux coupeaux arrondis de même.

Fig. 19, SEYBOLSDORF, en Baviére, porte taillé, pignonné de trois pieces, d'argent & de gueules.

Fig. 20, KUNIGE, en Tyrol, porte tranché d'argent & de gueules, fiché sur l'argent.

Ces exemples suffisent, pour voir de quelle maniere on doit rapprocher ces figures ou divisions extraordinaires, de celles qui sont plus usitées dans le blason.

Digitized by Google

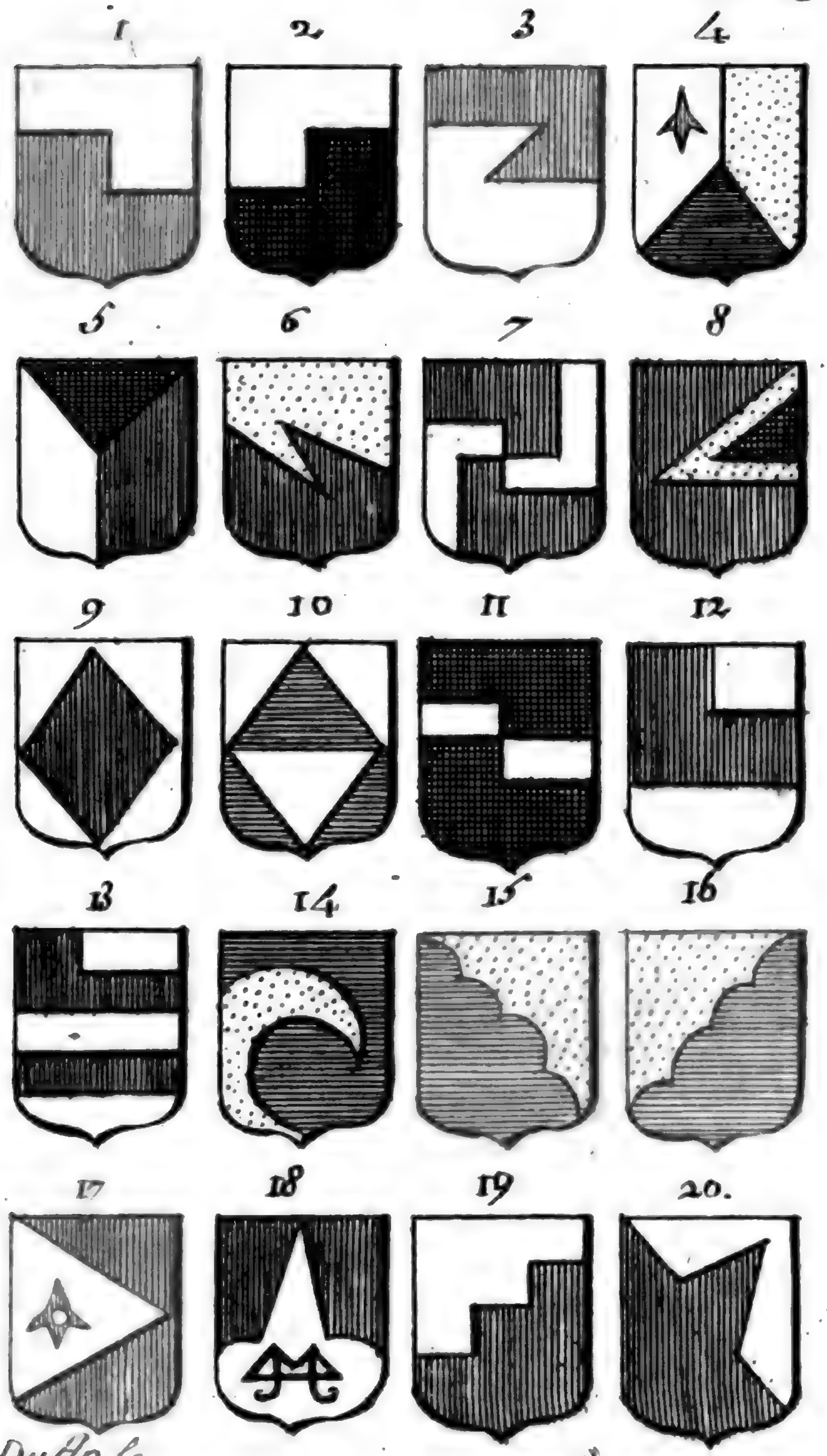

Duflo sc

Digitized by Google

Digitized by Google

LEÇON XXXIII.

PLANCHE XXXIII.

DES ORNEMENS EXTERIEURS.

CE n'eſt point aſſez de connoître les armoiries & de les blaſonner, il faut encore ſavoir diſtinguer les ornemens & les marques d'honneur qui accompagnent quelquefois les armoiries.

Ces marques d'honneur & ces accompagnemens, ſont les *Couronnes*, les *Caſques*, les *Cimiers*, les *Lambrequins*, les *Marques des emplois*, & les *Ordres de Chevalerie.*

Des Couronnes.

Les Couronnes diſtinguent les Souverains & les degrés ſupérieurs de la Nobleſſe: le Pape, l'Empereur, les Rois, les Ducs, les Comtes, les Marquis, les Barons &c.

PLANCHE XXXV.

Fig. 1, La Couronne Papale, ou la Tiare, eſt un bonnet rond & élevé, cerclé d'une triple couronne, ſommé d'un globe cintré & ſurmonté d'une croix, avec deux pendants derriere comme aux mîtres des Evêques. L'ancienne tiare n'étoit ornée que d'une couronne: Boniface VIII fut le premier qui en ajouta une ſeconde, & Benoît XII en mit une troiſiéme.

Derriere l'écu des armes du Pape, ſont deux clefs paſſées en ſautoir, l'une d'or & l'autre d'argent, liées d'une ceinture de

Digitized by Google

PLANCHE XXXIII.

DES ORNEMENS EXTÉRIEURS.

même, chargée de croisettes de sable, & quelquefois la croix triple passée en pal. La tiare & les clefs sont les marques distinctives de la dignité Papale : la tiare marque son rang, & les clefs sa jurisdiction; c'est pourquoi, lorsque le Pape est mort, on représente ses armes avec la tiare seulement sans les clefs.

Des Couronnes.

Fig. 1, La Couronne Impériale est un bonnet ou tiare ouverte dans le milieu, avec un demi-cercle d'or, qui porte le globe du monde, cintré & sommé d'une croix, le cercle de la couronne orné de fleurons & enrichi de pierreries.

Fig. 2, Celle des Rois de France est un cercle d'or relevé de huit fleurs-de-lys, cintré de huit diadêmes qui le ferment, & qui portent au-dessus une double fleur-de-lys, qui est le cimier de France.

Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait pris la couronne fermée, lorsqu'en 1495 il prit la qualité d'Empereur d'Orient: cependant l'on voit des écus d'or & autres monnoyes de Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est point fermée. Il paroit donc qu'on doit rapporter cet usage à François I, qui ne vouloit ceder en rien à Charles-Quint, & à Henri VIII Roi d'Angleterre, qui avoient pris la couronne fermée.

PLANCHE XXXIII.
DES ORNEMENS EXTERIEURS.
Des Couronnes.

Fig. 3, Celle de M. le Dauphin est fermée de quatre dauphins en forme de diadêmes, soutenant de leurs queues une double fleurs-de-lys, le cercle de même que la précédente.

Fig. 4, Celle des Rois d'Espagne, de Sicile, de Pologne, de Portugal, de Sardaigne, de Danemarck, de Suede, est un cercle d'or, ornée de fleurons & fermée de huit diadêmes surmontés d'un globe cintré & sommé d'une croix.

Fig. 5, Celle des Rois d'Angleterre a son cercle rehaussé de croix pattées & de fleurs-de-lys alternativement, elle est sommée comme la précédente, d'un globe surmonté d'une croix pareille à celles du cercle.

Fig. 6, Celle des Princes du Sang de France, est un simple cercle rehaussé de fleurs-de-lys sans diadêmes. C'est ce qu'on appelle couronne ouverte, à la différence des précédentes qui sont fermées par des diadêmes.

Fig. 7, La Couronne du Grand Duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de trefles, avec la fleur-de-lys de Florence, ou fleur-de-lys épanouie au milieu.

Fig. 8, Les Archiducs, les Electeurs & Princes Souverains de l'Empire, portent pour couronne, un bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine, orné de pierreries &

PLANCHE XXXIII.

DES ORNEMENS EXTERIEURS.

Des Couronnes.

diadêmé d'un demi cercle d'or garni de perles, sommé d'un globe qui soutient une croix.

Fig. 9, Les Princes & Comtes de l'Empire ne portent que le bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine, sans diadême.

La Noblesse porte aussi sur ses armoiries des couronnes, que, pour cette raison, on appelle *Couronnes de Casques*, ou *Couronnes d'Ecussons*. Elles sont de différentes formes, selon les divers dégrés de Noblesse ou d'illustration. On en distingue de six sortes principales, savoir la Couronne de Duc, de Marquis, de Comte, de Baron, de Vicomte & de Vidame.

Fig. 10, La couronne Ducale est un cercle d'or, orné de fleurons à fleurs d'ache, ou de persil, enrichi de perles & de pierreries.

Fig. 11, La couronne de Marquis est ornée de fleurons & de grosses perles, mêlées alternativement.

Fig. 12, Celle de Comte est composée de perles seulement sur un cercle d'or.

Fig. 13, Celle de Baron est une espece de bonnet entortillé de perles, posées en bandes.

Fig. 14, La couronne de Vicomte n'est réhaussée que de quatre grosses perles seulement.

Fig. 15, Les Vidâmes, au lieu de

Digitized by Google

PL. 33.

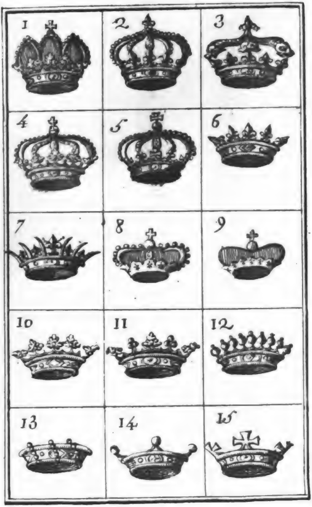

Digitized by Google

quatre perles, relevent leur couronne par quatre croix pattées.

PLANCHE XXXIV. DES ORNEMENS EXTERIEURS.

Le Vidame étoit autrefois celui qui suppléoit à l'Evêque pour aller à la guerre, à cause des fiefs qu'il possédoit, il étoit aussi chargé de la défense du diocèse. Aujourd'hui ce titre de Seigneurie est rare: les plus considérables sont les Vidames d'Amiens, de Chartres & de Rheims.

Des Casques.

Le Casque étoit la marque de chevalerie, comme l'écu étoit la marque de noblesse. C'est dans les tournois & fêtes d'armes, qu'on commença à placer le casque avec tous ses ornemens au-dessus des armoiries. On les exposoit ainsi les premiers jours des assemblées destinées à ces fêtes, afin que les Seigneurs qui devoient assister à ces spectacles, les allassent reconnoître pour pouvoir ensuite distinguer, par les livrées ou devises, ceux qui feroient mieux en ces combats, où les Chevaliers, cachés sous leur armure, ne pouvoient être connus que par ces signes extérieurs.

L'ancienne situation des casques, dans la plupart des armoiries, étoit d'être tourné de profil, placé sur la pointe gauche de l'écu penchant & incliné. Aussi les anciens Hérauts d'armes, ne parlent point des différentes situations que les modernes

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV. DES ORNEMENS EXTÉRIEURS. Des Casques.

donnent aux casques, qui servent de timbre aux armoiries; on voit même celles de Charles VI, de Louis XI & de Philippe Duc de Bourgogne, timbrées d'un casque fermé & de profil; mais les Hérauts modernes observent trois choses à l'égard des casques, sa *matière*, sa *forme* & sa *situation*.

Quant à la matiére, ils veulent que ceux des Rois & des Empereurs soient d'or, bordés & damasquinés de même. Ceux des Princes & grands Seigneurs doivent être d'argent, bordés & damasquinés d'or; enfin ceux des Chevaliers & simples Gentilshommes, ne seront que d'acier poli, ornés d'une broderie d'or.

Pour la forme, ils représentent celui des Souverains ouvert & sans grilles, & les autres grillés de tant de grilles, suivant le rang & la dignité des personnes; enfin quant à la situation, ils le placent de front, de tiers ou de profil.

Fig. 1, Le casque des Rois & des Empereurs est tout d'or, brodé & damasquiné, taré de front, la visiere entiérement ouverte & sans grilles. Cette façon de casque est le symbole d'une pleine puissance.

Fig. 2, Les Princes le portent aussi d'or, posé de front, la visiere moins ouverte que celle des Rois, & sans grilles.

Fig. 3, Les Ducs, les Maréchaux de France, les grands Officiers, les Seigneurs titrés, les Chefs de Compagnies Souveraines, le portent d'argent, bordé & damasquiné d'or, taré de front & fermé de onze grilles.

PLANCHE XXXIV. DES ORNEMENS EXTERIEURS. Des Casques.

Fig. 4, Les Gentilshommes Chevaliers portent le casque d'argent, bordé d'or, grillé & taré en tiers, c'est-à-dire, posé moitié de front.

Fig. 5, Les Gentilshommes d'ancienne race, non Chevaliers, le portent d'acier poli, taré de profil, la visiere fermée de grilles.

Fig. 6, Les nouveaux Ennoblis portent un casque d'acier en profil, dont le nazal & l'avantaille sont tant soit peu ouverts.

Au reste, toutes ces différences sont de nouvelle invention. Tous les casques anciens sont fermés & simples, la plupart posés de profil comme nous l'avons remarqué plus haut.

Les Allemands multiplient les casques, pour la distinction des fiefs, parce que le casque étant chez eux la principale marque de noblesse, ils ont voulu marquer, par la multiplication des timbres, les droits de substitution, la diversité des fiefs, & le nombre de voix qu'ils avoient dans les cercles où ils entrent, à raison

PLANCHE XXXIV.

DES ORNEMENS EXTERIEURS.

de leurs fiefs, & repreſentent autant de perſonnes qu'ils ont de fiefs de cette nature. Nous rapporterons des exemples de cet uſage, en blaſonnant les armes de quelques Maiſons d'Allemagne.

Du Bourlet.

Le *Bourlet* eſt un tour de livrée, rempli de bourre & tourné comme une corde, que les anciens Chevaliers portoient dans les tournois, il étoit ordinairement de la couleur des émaux de l'écu, ou des couleurs que les Chevaliers choiſiſſoient.

On appelle autrement ce bourlet que les ſimples Gentilshommes mettent ſur leurs caſques, *treſque*, *torque*, ou *tortil*. Voyez les *fig. 5 & 6*.

Des Lambrequins.

Les *Lambrequins* ſont des morceaux d'étoffe découpés, qui deſcendent du caſque, qui coeffent & embraſſent l'écu pour lui ſervir d'ornement. C'étoit l'ancienne couverture des caſques, comme la cotte d'armes étoit celle de l'armure, pour garantir de la chaleur, de la pluye & de la pouſſiére, & faire reconnoître les Chevaliers dans la mêlée. Ils ſervoient auſſi à ſoutenir & à lier les cimiers qui étoient de plumes. Les lambrequins formés de feuillage, entremêlés les uns dans les autres, ſont plus nobles que ceux qui ſont compoſés de plumes naturelles. Leur origine vient des anciens chaperons qui ſervoient autrefois de coeffure.

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

DES ORNEMENS EXTERIEURS.

Quelques-uns veulent que les lambrequins représentent les rubans & les livrées que les Dames prenoient soin d'achemer, c'est-à-dire, d'ajuster au casque, d'où leur est venu le nom d'*achement*.

Des Lambrequins.

Le fond & le gros du corps des lambrequins doivent être de l'émail du champ de l'écu, mais leurs bords doivent être de ses autres émaux.

Quelques Hérauts ont appellé *Volet* cet habillement du casque, lorsqu'il étoit leger, parce qu'il voletoit au gré du vent, & n'étoit attaché qu'avec le tortil ou bourlet, composé de cordons & de rubans entrelacés des couleurs & métaux du Chevalier. D'autres lui ont donné le nom de *Capeline*, quand il étoit fait en maniere de cape. On l'a aussi appellé *Mantelet*, quand il étoit large & court & enveloppoit le casque & l'écu, ce qui lui avoit fait donner aussi le nom de camail. Plusieurs anciens monuments nous représentent cet ornement de casque de l'une & l'autre de ces deux manieres, *fig. 7*.

Du Cimier.

Le *Cimier* est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui est au-dessus du casque. L'usage en est de l'antiquité la plus reculée. Hérodote en attribue l'invention aux Cariens, qui les premiers portoient des aigrettes & des plumes sur leurs casques. Les Rois d'E-

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

DES ORNEMENS EXTÉRIEURS.

Du Cimier.

gypte portoient pour *cimier* des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Pyrrhus portoit un grand panache entre deux cornes de bouc. Les anciens guerriers ornoient ainsi leurs casques, pour donner plus de terreur à leurs ennemis, par la vue des dépouilles des animaux qu'ils avoient domptés, ou pour se donner une mine plus formidable, en rehaussant leur taille par cet ajustement.

Les cimiers de plumes sont plus fréquens que les autres, & ils sont faits souvent d'une masse de plumes d'autruche, de héron ou de paon. Ces touffes de plumes, dans les anciens tournois, étoient nommés *plumails* ou *plumarts*, elles se mettoient dans des tuyaux sur de hauts bonnets, comme on en voit dans les armoiries des grandes familles d'Allemagne.

Souvent le cimier représentoit une piece du blason de l'écu, comme un aigle, un lion, une fleur-de-lys, mais jamais de ces pieces que l'on nomme honorables, comme pals, fasces, bandes &c. quelquefois aussi le cimier étoit de fantaisie, sans avoir égard aux pieces des armoiries. On en changeoit même à volonté, parce qu'il ne tenoit lieu dans le blason, que de devise & d'ornement.

Le cimier étoit autrefois en Europe,

Digitized by Google

PL.34.

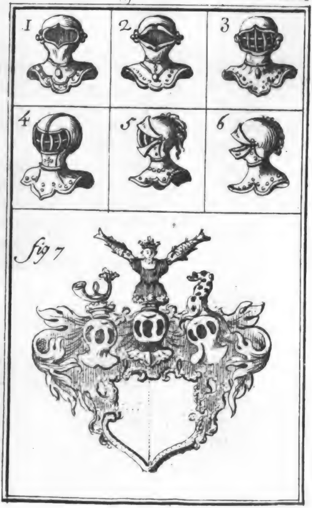

Digitized by Google

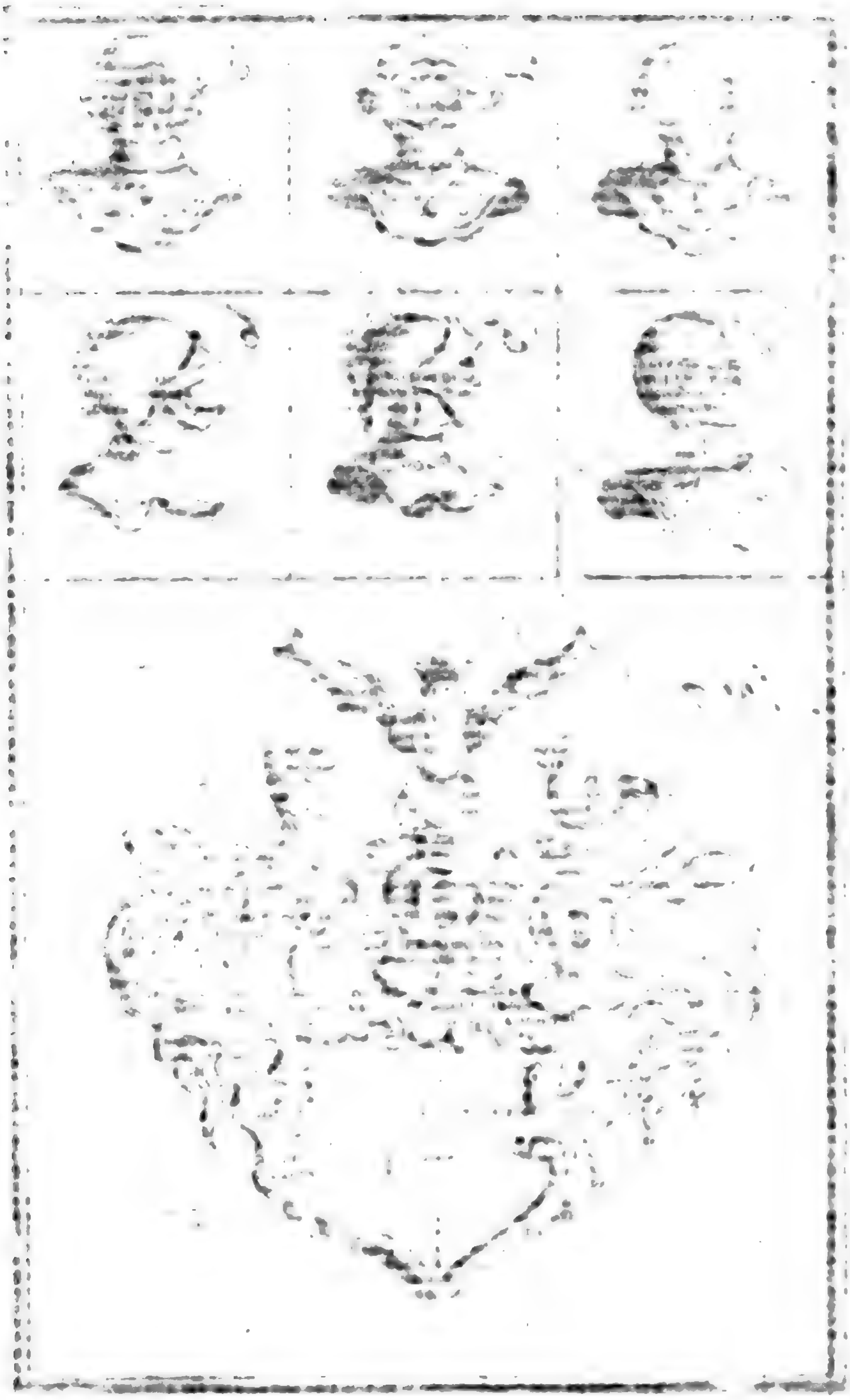

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

DES ORNEMENS EXTERIEURS.

Du Cimier.

une plus grande marque de nobleſſe que l'armoirie, parce qu'on le portoit aux tournois, où on ne pouvoit être admis ſans avoir fait preuve de nobleſſe. Le Gentilhomme qui avoit aſſiſté deux fois à ces tournois ſolemnels, étoit ſuffiſamment blaſonné & publié, c'eſt-à-dire, reconnu pour noble, & il portoit deux trompes en cimier ſur ſon caſque de tournois: de là viennent tant de cimiers à demi cornets, que pluſieurs auteurs ont pris mal à propos pour des proſboſcides ou trompes d'éléphant.

En Allemagne, la différence des cimiers diſtingue les branches d'une même famille & ſert de briſure.

Fig. 7, Ecu timbré de trois caſques, le premier de front & couronné, ayant pour cimier une femme de carnation, habillée de gueules, couronnée d'or, les bras étendus & élevés, chargés de deux poiſſons d'argent les têtes affrontées: le ſecond, tiers de profil, auſſi couronné, ayant pour cimier un cors ou huchet lié & virolé: le troiſiéme, auſſi tiers de profil, affronté avec le ſecond, ayant pour cimier un léopard naiſſant au naturel. Les trois caſques ornés de leurs lambrequins des émaux de l'ecu.

LEÇON XXXIV.

PLANCHE XXXIV.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Ecclésiastiques.

LEs dignités ou emplois dont on porte les marques dans les armoiries, sont ecclésiastiques ou séculiers. Nous parlerons d'abord des dignités ecclésiastiques, parmi lesquelles le Pape tient le premier rang. Nous avons dit, dans la leçon précédente, quelles étoient ses marques de dignité. Nous aurons occasion d'en toucher encore quelque chose dans l'article des Souverains de l'Europe.

Cardinaux.

Les Cardinaux sont des princes ecclésiastiques, qui ont voix active & passive dans le conclave, lors de l'élection du Pape. Ils composent le conseil & le sénat du Souverain Pontife. Le nombre en a été fixée à 70 par le Pape Sixte V, dont six Cardinaux Evêques, cinquante Cardinaux Prêtres & quatorze Cardinaux Diacres.

Dans leur premiére institution, les Cardinaux n'étoient autre chose que les prêtres principaux, ou les curés des paroisses de Rome; il se regardoient comme au-dessous des Evêques, puisque leur cardinalat vaquoit quand ils étoient élevés à la dignité épiscopale.

Mais dans le XI siecle, la grandeur du Pape

Pape s'étant extrêmement accrue, il voulut avoir un conseil de Cardinaux, plus élevés en dignités que ces anciens Prêtres. Il est vrai que l'ancien nom est demeuré; mais ce qu'il exprimoit n'est plus. Il se passa un assez long temps, sans qu'ils prissent le pas sur les Evêques, ou qu'ils s'attribuassent à eux seuls, à l'exclusion du Clergé de Rome, le droit d'élire le Pape: mais dès qu'une fois ils ont été en possession de ces privileges, ils ont eu bientôt après le chapeau rouge & la pourpre; en sorte que, croissant toujours en grandeur, ils se sont enfin élevés au-dessus des Evêques, par la seule dignité du Cardinalat.

PLANCHE XXXIV.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Ecclesiastiques.

Cardinaux.

Cependant les Evêques, conservant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas sur les Cardinaux, dans les assemblées & les cérémonies publiques, en présence même du Pape. Cela se voit dans l'acte de dédicace de l'Eglise de Marmoutier, par le Pape Urbain II, l'an 1090, lorsqu'il vint en France tenir le Concile de Clermont; car, dans cette cérémonie, Hugues Archevêque de Lyon, tenoit après le Pape, le premier rang, les autres Archevêques & Evêques le suivoient, & après eux venoient les Cardinaux Prêtres & Diacres, qui avoient accompagné le Pape dans ce voyage.

Digitized by Google

PLANCHE XXXIV.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Ecclésiastiques.

Cardinaux.

Aujourd'hui les Cardinaux précédent les Archevêques & les Evêques : ils prétendent même avoir le pas ſur les Electeurs de l'Empire, parce qu'ils éliſent le Pape ; cependant le Doge de Veniſe ne leur cede pas, ni les Ducs & Pairs de France, ni les Grands d'Eſpagne, & encore moins les Electeurs, qui ont eu quelques fois des Cardinaux pour Miniſtres.

Pour marque de leur dignité, ils timbrent leur écuſſon d'un chapeau rouge, garni de cordons de ſoie rouge, entrelacés en lozange, avec cinq rangs de houppes qui augmentent en nombre, & font en tout pour chaque cordon quinze de chaque côté, poſées 1, 2, 3, 4 & 5 ; l'écu accollé par derriere d'une croix en pal : *fig.* 2.

A Rome, nul Cardinal, quoique Prince, ne met de couronne ſur ſes armoiries : en France ils prennent ordinairement la couronne ducale.

La couleur rouge purpurine eſt particuliére aux Cardinaux, non-ſeulement à leur habillement de tête, mais à leurs robes, camails & mantaux. Cette couleur leur fut donnée pour les faire reſſouvenir que comme Jeſus-Chriſt a répandu ſon ſang précieux, ils ſont établis dans l'Egliſe militante pour la défendre juſqu'à la perte du leur ; ils portent la croix en

pal, pour marquer le crucifiement. *PLANCHE XXXIV.*

Le Primat eſt un Archevêque qui eſt établi au-deſſus d'un ou de pluſieurs Métropolitains. Il exerce auſſi ſes droits de Primatie ſur ſes propres Dioceſains & ſur les Evêchés qui ſont ſes Suffragans; de ſorte qu'il a pluſieurs degrés de Juriſdiction qu'il fait exercer par des Officiaux différens, ayant pour la primatie un Official primatial, pour juger les appellations qui ſont interjetées de l'Official Métropolitain.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Eccleſiaſtiques.

Primats.

Dans les pays où l'établiſſement des grands Patriarches n'a point été reçu, comme en France, c'eſt le Primat qui en tient lieu, de maniere que la dignité de Primat pour ces provinces eſt la premiere dignité dans l'Egliſe après celle du Pape. L'Archevêque de Lyon eſt en poſſeſſion de la juriſdiction primatiale ſur les Métropoles de Tours, de Sens & de Paris, parce qu'il eſt Primat des provinces Lyonnoiſes.

Il y a ſept autres Archevêques en France qui ſe diſent Primats, celui de Sens ſe dit Primat de Germanie & des Gaules. Les Archevêques de Bourges & de Bordeaux ſe diſent tous deux Patriarches d'Aquitaine. Ceux d'Arles & de Vienne ſe diſputent la primatie de la Gaule Narbonnoiſe. Ceux de Rouen & de Narbon-

ne, se pretendent aussi Primats dans l'étendue de leurs provinces.

PLANCHE XXXV.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Ecclesiastiques.

Primat.

Le Primat, pour marque de sa dignité, timbre ses armoiries d'un chapeau verd orné de cordons entrelacés, garnis de dix houppes de même 1, 2, 3 & 4, ajoutant derriere l'écu une croix double ou Patriarchale; *fig. 3.* Si le Primat étoit Cardinal, il prendroit les ornemens qui conviennent à cette dignité, avec la croix double qui est la marque distinctive de la primatie.

Archevêque

L'Archevêque est un prélat métropolitain, qui est pourvu d'un Archevéché qui a sous lui plusieurs Evêques suffragans.

Le nom d'Archevêque n'a pas toujours été employé dans l'Eglise. S. Athanase, qui vivoit dans le IV siecle, est le premier qui le donna à Alexandre son prédécesseur. Au Concile de Calcédoine, tenu en 451, les Grecs donnerent le titre d'Archevêque au Pape S. Leon, ils l'avoient déjà donné aux Evêques des principales villes de l'orient. Chez les Latins, Isidore de Séville est le premier qui en parle, d'où l'on conclut que le titre d'Archevêque n'étoit gueres connu en occident avant Charlemagne.

Par rapport à l'ordre & au caractere, un Archevêque n'est pas plus qu'un Evêque: ils ont l'un & l'autre la même puis-

Digitized by

ſance ſpirituelle, la même dignité pontificale; mais l'Archevêque a les fonctions d'un miniſtère plus étendu, plus grand, plus privilégié.

PLANCHE XXXV.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Eccleſiaſtiques.

Archevêque

C'eſt à l'Archevêque de confirmer l'élection des Evêques ſes Suffragans, c'eſt à lui qu'appartient le droit de les conſacrer, ou de commettre leur conſécration à un autre Prélat. L'Archevêque à le droit de convoquer les Conciles provinciaux, après avoir obtenu pour cela la permiſſion du Roi; il en eſt le Préſident & le principal Juge.

Les Archevêques ſont ſeuls en droit de porter le *Pallium*, comme une marque de la plénitude du Sacerdoce, & de la dépendance de leurs Suffragans à leur égard. Ils peuvent porter le manteau violet ſur le rochet par toute leur province, y célébrer *in Pontificalibus*, y faire porter leur croix haute, à moins que les Evêques n'ayent privilege au contraire, poſtérieur au Concile de Vienne, tenu en 1312. Les Bulles de Jubilé doivent être envoyées aux Archevêques, qui les envoyent aux Evêques leurs Suffragans.

Pour marque de leur dignité, ils portent une croix ſimple par derriere l'écu, qui eſt ſurmonté d'un chapeau verd, avec les cordons garnis de dix houppes de même, rangées 1, 2, 3 & 4; *fig.* 4.

PLANCHE XXXV.

MARQUES DE DIGNITÉ ET EMPLOIS.

Dignités Ecclésiastiques.

Grand Aumônier de France.

Le Grand Aumônier de France ; c'est ainsi qu'on appelle dans le Royaume le premier Officier ecclésiastique de chez le Roi. Cette dignité que l'on regarde comme office de la Couronne, ne s'accorde plus qu'à des Ecclésiastiques d'une naissance distinguée, revêtus ordinairement de la Pourpre Romaine. Il semble représenter cet ancien Archi-Chapelain ou Chancelier, qui avoit autrefois tant de droits & de pouvoirs dans la Cour de nos Rois.

Le Grand Aumônier dispose du fonds destiné pour les aumônes du Roi, célebre le service divin dans la chapelle de Sa Majesté, quand il le juge à propos, ou nomme les Prélats qui doivent officier, les prédicateurs &c. Il est l'Evêque de la Cour, faisant toutes les fonctions de cette dignité, dans quelque Diocèse qu'il se trouve, sans en demander la permission aux Evêques des lieux. Il donnoit autrefois les Provisions des Maladreries de France, & prétendoit qu'il lui appartenoit de gouverner, de visiter, & de réformer les Hopitaux du Royaume, sur-tout quand ils sont gouvernés par des laïques. Les édits de nos Rois, les arrêts du Parlement l'ont maintenu pendant quelque temps dans la possession de ce droit. Il a l'intendance de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris. Il prête serment de fidé-

Digitized by Google

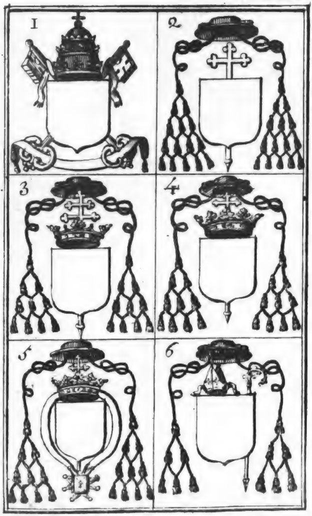

Digitized by Google

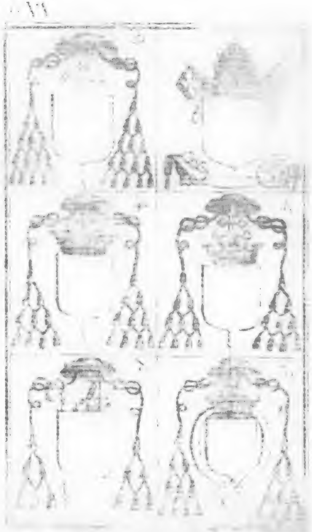

Digitized by Google

lité entre les mains du Roi, & eſt Commandeur né des Ordres de Sa Majeſté.

PLANCHE XXXV.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Eccleſiaſtiques.

Pour marque de ſa Dignité, il porte au-deſſous de l'écu un livre couvert de ſatin bleu, avec les armes de France brodées en or & argent ſur le plat, l'écu entouré du cordon bleu avec la croix. Il porte en outre le chapeau, les houppes & les autres marques de ſon ordre, avec la couronne de Duc; *fig. 5.*

Evêques.

Les Evêques portent le chapeau de même couleur que les Archevêques; mais ſeulement à trois rangs de houppes, ſix de chaque côté, rangées 1, 2 & 3, l'écu ſurmonté de la mître poſée de front à dextre, & à ſéneſtre, la croſſe tournée en déhors; *fig. 6.*

PLANCHE XXXVI.

Les Prélats aſſociés à l'Ordre du Saint Eſprit, portent de plus l'ordre du Saint Eſprit, qui eſt un cordon bleu & la croix au bas: *fig. 6.*

Les Evêques ou Archevêques Princes accoſtent l'écu de leurs armes d'une croſſe en pal à dextre & d'une épée, la pointe haute à ſéneſtre.

Prélats Princes de l'Empire.

Les Archevêques ou Evêques Princes de l'Empire portent les marques de leur ordre, comme nous l'avons dit ci-deſſus; mais ils ajoutent de plus l'épée à dextre, & la croſſe à ſéneſtre paſſées en ſautoir derriere l'écu timbré d'une couronne de

l'Empire, comme celle des Electeurs, entouré du manteau fourré d'hermine, & armorié du blason sur le replis ; *fig. 1.*

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignité's Ecclesiastiques.

Pairs de France.

Les Prélats Pairs de France, portent aussi le manteau & la couronne de Duc ou de Comte, suivant la Pairie.

Abbés Réguliers.

Les Abbés Réguliers timbrent leur écusson d'une mître posée de front à dextre, la crosse en pal tournée en dedans, posée derriere l'écu à sénestre ; *fig. 2.*

Abbesses.

Les Abbesses portent l'écu en lozange, entouré d'un chapelet, la crosse posée en pal derriere l'écu. Autrefois elles ne portoient point de couronne, aujourd'hui elles en prennent une convenable à la famille dont elles sont ; *fig. 3.*

Abbés Commendataires Seçuliers.

Les Abbés Commandataires portent la mître & la crosse tournée en dedans, le tout surmonté d'un chapeau noir avec les cordons, & trois houppes de chaque côté de même couleur, rangées 1 & 2 ; *fig. 4.*

Les Prieurs portent aussi derriere l'écu le bâton prieural fait comme un bourdon. Les grands Chantres de Cathédrales prennent de même une masse ou bâton couronné, qui représente le bâton que les grands Chantres ont coutume de porter à l'Eglise.

Comtes de Lyon.

Messieurs les Chanoines-Comtes de Lyon, en vertu des Lettres-Patentes données à Versailles au mois de Mars 1745, registrées en Parlement le 7 Avril suivant,

Digitized by Google

portent au col un cordon rouge de feu, lizeré de bleu céleste, auquel pend une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée dans chaque angle d'une fleur-de-lys d'or, les pointes de la croix jointes par quatre couronnes de Comte d'or, perlées d'argent; au milieu une medaille de gueules & S. Jean-Baptiste sur une terrasse de sinople, avec cette légende: *Prima Sedes Galliarum.* Sur le revers de la croix est S. Etienne lapidé, avec cette légende: *Ecclesia Comitum Lugduni.* Ils entourent l'écu de leurs armes du même cordon, du bas duquel pend la croix que l'on vient de décrire. Ils timbrent d'une couronne de Comte, & pour supports, ils prennent un griffon d'argent à dextre, & un lion d'or à séneftre, qui sont pris des armes du Chapitre: *fig. 5.*

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignités Ecclésiastiques.

Comtes de Lyon.

Messieurs les Chanoines de S. Claude, en Franche-Comté, avant la sécularisation du Chapitre, portoient une croix épiscopale, sur laquelle étoit gravée l'image de S. Claude. L'Abbaye ayant été érigée en Evêché, & le Monastere en Chapitre séculier en 1742, Messieurs les Chanoines conserverent la même croix jusqu'en 1750, que le Roi jugea à propos de la changer par arrêt de son Conseil, ordonnant qu'à l'avenir la croix seroit d'or, l'image de S. Claude gravée sur

Chanoines de S. Claude.

Digitized by Google

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Ecclesiastiques.

Chanoines de S. Claude.

un des côtés, chaque branche égale & longue de demi pouce, une fleur-de-lys dans chacun des angles, les fleurons s'alongeant de chaque côté le long des bras de la croix, autour de laquelle regne un petit cercle d'or : le ruban est noir. Les preuves pour entrer à S. Claude ont toujours été de seize quartiers ; c'est-à-dire, qu'il faut établir la noblesse sur la tête du trisayeul paternel & du trisayeul maternel par titres originaux prouvant noblesse, ou par prescription, qui s'établit alors en remontant au-dessus des trisayeuls dont on prouve la noblesse, & une filiation de 100 ans sans lacune, le tout par titres originaux. La preuve de prescription est le seul cas où les qualifications prises dans les contrats de mariage puissent servir.

Chanoines de S. Victor.

Par Lettres-Patentes du mois de Mars 1760, le Roi permet aux Prevôt, Dignités & seize Chanoines du Chapitre de l'Eglise insigne, & noble Collégiale de S. Victor de Marseille, de porter une croix d'or émaillée de blanc, à huit pointes terminées par un bouton, cantonnée de quatre fleurs-de-lys, avec un medaillon dans le milieu, représentant, d'un côté S. Victor Patron de l'Eglise, à cheval, armé de toutes piéces, perçant de sa lance un dragon renversé, avec cette devise à l'entour, *Divi Victoris Massiliensis* ; &

Digitized by Google

de l'autre l'Eglise de S. Victor, avec cette devise, *Monumentis & Nobilitate insignis* : les deux pointes supérieures de la croix, couronnées d'une couronne de Comte, le ruban auquel est suspendue la croix est couleur de feu, moiré sans lizeré ni bande.

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Ecclesiastiques.

Chanoines de S. Victor

Messieurs les Chanoines de S. Victor entourent l'écu de leurs armes d'un cordon où est écrit la devise, *Divi Victoris Massiliensis*, au bas duquel pend une croix telle que nous venons de la décrire, & de plus il la mettent derriere l'écusson comme les Commandeurs Grands-Croix de S. Louis.

Chapitre de Neuville-les-Dames.

Le Prieuré & Chapitre régulier de Neuville-les-Dames en Bresse, ayant été Sécularisé en 1755, en vertu d'une Bulle de N. S. P. le Pape, datée du 7^e^. des kalendes d'Avril de l'an 1751, les Dames Chanoinesses, au lieu d'une croix d'or qu'elles portoient auparavant, en prirent une semblable à celle de MM. les Comtes de Lyon, dans le milieu de laquelle est représentée d'un côté l'image de la Sainte Vierge, & de l'autre celle de Sainte Catherine, patrone du Chapitre. Le ruban est bleu céleste, lizeré de couleur de feu, & se porte en écharpe.

Le Chapitre de Neuville est composé d'une Doyenne, d'une Chantre, d'une Secrette, de vingt Chanoinesses prébendées, & de plusieurs autres non prébendées.

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Ecclésiastiques.

Chapitre de Neuville-les-Dames.

Une Demoiselle ne peut être admise dans le Chapitre, même en qualité de Chanoinesse d'honneur, sans faire preuve de noblesse de nom & d'armes, de cinq générations du côté paternel, sans compter la présentée, & du côté maternel, il faudra prouver que la mere de la présentée est Demoiselle.

Les preuves doivent être examinées & vérifiées par deux Chanoines-Comtes de Lyon, & les places de Chanoinesses sont à la nomination de Monseigneur l'Archevêque de Lyon, qui en expédie un brevet à la Demoiselle, dont les preuves ont été agréées par le Chapitre de Neuville.

Chapitre d'Alix.

En 1755, le Roi, par Lettres-Patentes du mois de Janvier, accorda aux Dames Chanoinesses d'Alix, dans le Diocèse de Lyon, la permission de porter une croix d'or à huit pointes, cantonnée de quatre fleurs-de-lys, émaillée de blanc, bordée d'or, une medaille au milieu, chargée d'un S. Denis décapité, portant une robe de pourpre, un surplis blanc, une étole de pourpre sur un fond rouge, avec cette légende, *Auspice Galliarum Patrono*: sur le revers est une Vierge tenant l'Enfant Jésus, émaillée en bleu, sur une terrasse de sinople, entourée d'une légende, *Nobilis insignia voti.* La croix surmontée d'une couronne de Comte, suspendue à

Digitized by Google

PL.36.

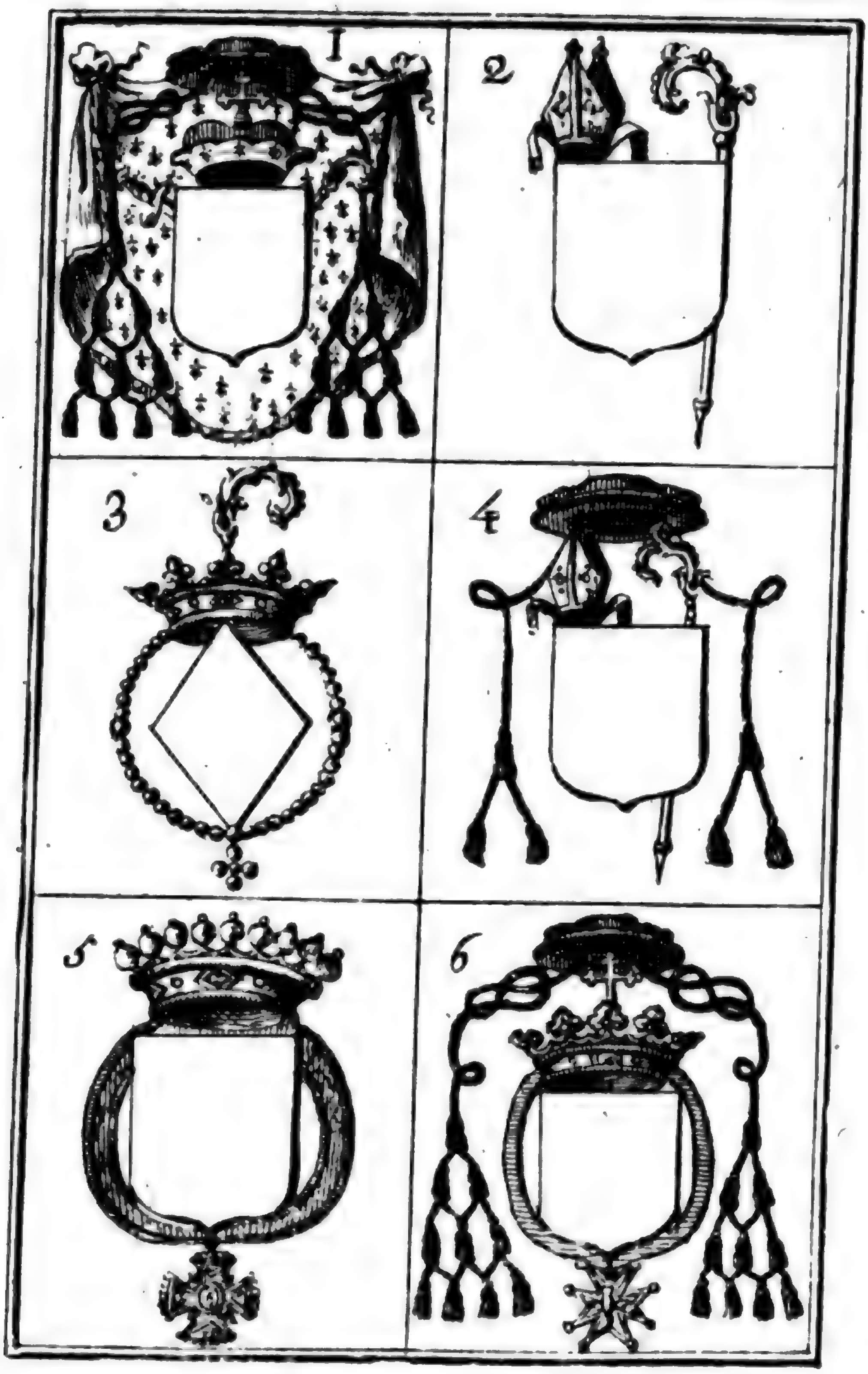

Digitized by Google

un ruban couleur de feu. Les Chanoinesses le portent en écharpe, & elles en entourent l'écu de leurs armes.

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Ecclesiastiques.

Chapitre de Leigneu.

En 1757, le Chapitre Noble de Sainte Marie de Leigneu obtint du Roi la permission de porter une croix d'or émaillée de blanc, de même forme que la précédente, au milieu de laquelle on voit d'un côté une Sainte Vierge, & de l'autre un S. Benoît avec cette légende: *Louis XV en a honoré le Chapitre en l'an 1757.* Cette croix est suspendue à un ruban blanc lizeré de bleu des deux côtés, & se porte en écharpe par les Dames Chanoinesses, qui en décorent aussi l'écusson de leurs armes.

LEÇON XXXV.

PLANCHE XXXVII.

Dignite's Se'culieres.

Princes du Sang.

ON appelle *Princes du Sang*, ceux qui sont issus de race Royale, parce qu'ils sont du sang auquel la Royauté & la Souveraineté est affectée, non simplement à droit héréditaire, mais à droit de Sang & de leur Chef, & comme un patrimoine substitué à toute la Famille Royale.

Les Princes du Sang constituent un corps à part, & un ordre de dignité suprême qui surpasse de beaucoup toutes les autres dignités du Royaume. Ils pré-

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Seculieres.

Princes du Sang.

cédent par-tout les Ducs & Pairs & les Grands, lors même qu'ils n'ont pas de Pairies : & entr'eux ils ont rang selon leur proximité à la Couronne. Ils portent le nom de l'apanage de leur pere, mais jamais *le nom de France*, reservé au seuls fils ou petit fils du Roi: ils brisent les armes de France de différentes manieres, pour marquer les différentes branches. La qualité de Prince du Sang donne rang & préséance à ceux qui la possédent, mais elle n'emporte point jurisdiction, à moins qu'elle ne soit jointe à d'autres charges. Ce fut Charles de Bourbon, qui en 1583, débattit le premier la préséance contre le Cardinal de Guise, & l'emporta.

Tous les Princes du Sang sont Conseillers-nés du Conseil privé du Roi, & même de son Parlement, sans qu'ils soient tenus d'en faire serment, ainsi que les Pairs: il est vrai que sans serment ils ne peuvent assister qu'aux audiences du Parlement. Toutes les prérogatives des Pairs, sans exception, leur appartiennent. Ils sont exemts de tous péages, & même de rien payer pour les Sceaux du Roi. Ils assistent & opinent au procès & jugement des Princes, & des Pairs. Ils doivent être exceptés de tous cartels & défis, & il leur est défendu, par une Ordonnance du Roi S. Louis, de combattre aux joutes &

Digitized by Google

tournois, tant la conservation des Princes du Sang, a été jugée nécessaire pour le bien & la tranquillité du Royaume.

PLANCHE XXXVI.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Seculieres.

Princes du Sang.

Les Princes du Sang forment trois branches, outre la Maison Royale.

Celle d'Orleans, qui porte de France brisé d'un lambel à trois pendants d'argent.

Celle de Bourbon-Condé, qui porte de France au bâton peri en bande de gueules.

Celle de Bourbon-Conti, sortie de celle de Condé, & qui porte de Bourbon-Condé, brisé d'une bordure de gueules, l'écu de leurs armes entouré des colliers des Ordres du Roi, timbré d'une couronne de Prince du Sang : *fig. 1.*

Sénéchaux.

Sous la premiere race de nos Rois, les Maires du Palais s'emparerent du Commandement des Armées, quoique leur charge ne fût d'abord qu'un office de la Cour, non-militaire.

Quand ils n'y étoient pas, c'étoit quelque Duc ou quelque Comte qui commandoit. Sous la seconde Race, lorsque nos Rois ne conduisoient pas leurs Armées en personne, ils choisissoient pour leurs Lieutenants-Généraux, quelques-uns de leurs vassaux les plus distingués par leur noblesse, par leur rang, par leurs richesses & par leur expérience dans la guer-

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Séculieres.

Sénéchaux.

re. Ce choix fut arbitraire jusqu'à ce que le commandement fût attaché à certaines charges ou dignités.

Les Sénéchaux de France sont les plus anciens Officiers, & les plus considérables de ceux qui ont servi sous la seconde Race, & dans le commencement de la troisiéme. L'office de grand Sénéchal étoit établi long-temps auparavant, & même sous la premiere Race; mais il étoit alors subordonné aux Maires du Palais, ensuite aux Ducs & Princes des François. Ces deux grandes dignités éteintes, celle de Sénéchal devint la premiere & la plus considérable du Royaume. Ses fonctions ne furent plus bornées, comme auparavant, au gouvernement intérieur de la maison des Rois, ils réunirent encore le commandement des armées, & l'administration de la justice. Ils eurent le premier rang à la Cour, & quand nos Rois firent signer leurs chartres par les grands Officiers, le Sénéchal signa toujours le premier.

Cet office avoit des fonctions tout à fait semblables à celle du Grand-Maître de la Maison, & en particulier la fonction de servir le Roi dans les festins de cérémonie, & c'est par cette raison qu'on lui donne le titre de *Dapifer*, c'est-à-dire, qui sert le Prince à table; mais il fut dans la suite infiniment relevé par le comman-

dement

Digitized by Google

dement des Armées, & par des prérogatives ſemblables à celles qui furent depuis attribuées à la charge de Connétable : de ſorte qu'il paroît que le Connétable & le Grand-Maître partagerent les fonctions du Grand-Sénéchal quand cette dignité fut éteinte. Le dernier qui fut pourvu de cet Office fut Thibaut, dit le bon, Comte de Blois & de Chartres, ſous Louis VII : il mourut en 1191.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Se'culieres.

Sénéchaux.

Toutes les Chartres données par nos Rois juſqu'en 1262, font mention qu'il n'y avoit point de Grand-Sénéchal, *Dapifero nullo*; *Dapiferatu vacante*; comme ſi cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais ſeulement vacante. Quoiqu'il en ſoit, nos Rois ne nommerent plus à cette dignité ſuprême. Le Connétable lui ſucceda pour le fait de la guerre, & le Grand-Maître de la Maiſon du Roi, dans les fonctions qui regardoient l'intérieur du Palais.

Les Comtes d'Anjou de la premiere race, ſe prétendoient Grands-Sénéchaux héréditaires. Cette prétention leur fut confirmée par le Roi Louis le Gros. Guillaume de Garlande, qui avoit été nommé Sénéchal, fit hommage au Comte d'Anjou de cette charge, & ſe reconnut ſon Lieutenant.

Connétable.

Le ſeul nom de Connétable, en latin

PLANCHE XXXVII.

Marques de Dignités et Emplois.

Dignités Séculieres.

Connétable.

Comes stabuli, suffit pour faire comprendre que, dans l'origine, cet office n'étoit pas militaire, comme il l'est devenu depuis. Il avoit assez de ressemblance avec celui du Grand-Ecuyer, qui a l'intendance sur les écuries du Roi.

Mais, après l'extinction de la charge de Sénéchal, celle de Connétable devint la premiere dans les Armées & dans l'Etat, avec les plus insignes prérogatives.

Le Connétable étoit, après le Roi, chef souverain des Armées de France, & tenoit ailleurs rang immédiatement après les Princes du Sang, ensuite desquels il avoit aussi séance au Parlement. On dit que le premier qui éleva cette charge jusques à commander souverainement tous les gens de guerre, sans excepter les Princes du Sang, fut Matthieu, second du nom, Baron de Montmorenci. C'est lui qui le premier porta à côté de ses armes, pour marques de sa dignité, deux épées nues la pointe haute, soutenue chacune d'un dextrochere armé de gantelets, mouvant d'un nuage. Depuis ce temps, le Connétable a eu droit de marcher le premier devant le Roi, à main droite, tenant l'épée nue dans toutes les cérémonies publiques, & d'être assis à côté & à la droite de Sa Majesté, lorsqu'elle tenoit son Lit de Justice, ou les Etats généraux.

Il avoit droit de prendre une journée de ſolde de tous les gens de guerre détenus au gages du Roi dès le premier payement, & généralement de tous ceux qui étoient payés par les Tréſoriers de Guerre, excepté les Princes du Sang, & les Officiers & Soldats de Marine.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignité's Se'culieres.

Connétable.

Le Connétable avoit le commandement de l'armée, même lorſque le Roi y étoit préſent. Il choiſiſſoit tel poſte qu'il jugeoit à propos. Il le prénoit toujours à l'avant-garde ou dans la premiere ligne dans les batailles,& à l'arriere-garde dans les retraites.

Charles VI ayant propoſé au Connétable de Cliſſon de reſter auprès de ſa perſonne à la bataille de Roſebeque, ce Seigneur s'en excuſa, en diſant au Roi, qu'il ne pouvoit pas faire ce tort aux Gens d'Armes qui devoient l'accompagner dans la bataille, & à l'avant-garde qu'il devoit commander.

Une des raiſons du mécontentement du Connétable de Bourbon, ſous François I, fut que dans la marche de l'armée en Flandres, contre celle de Charles V, le Roi voulut que l'avant-garde fut commandée par le Maréchal de Châtillon.

La dignité de Connétable donnoit un ſi grand relief à celui qui la poſſédoit, qu'un attentat commis contre ſa perſonne

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignités Séculieres.

Connétable.

étoit censé être un crime de Leze-Majesté, comme il paroît par le jugement rendu contre Pierre de Craon en 1392, pour avoir attenté à la personne d'Olivier de Clisson. Ce Seigneur & ses complices furent condamnés comme criminels de Leze-Majesté.

Le Connétable assistoit, avec les Pairs du Royaume, aux jugemens où il s'agissoit de juger un Pair. Ce privilége lui fut confirmé l'an 1324, sous le regne de Charles IV, au sujet d'un procès entre la Comtesse de Flandre Pair du Royaume, & Jean de Neelle.

Cette éminente dignité fut toujours possédée par des Seigneurs de la plus haute naissance & très-riches. L'histoire remarque, comme une chose singuliére, qu'elle eût été donnée par le Roi Charles V, à Bertrand du Guesclin, qui n'étoit que simple Gentilhomme. Du Guesclin se défendit long-temps de l'accepter, entre autres excuses, il représentoit au Roi *qu'il étoit venu de pauvre noblesse*, & pour ce n'oseroit bonnement commander pour le fait & exercice de l'office, aux Princes du Sang, ayant charge de gens d'armes, ainsi ne s'en pourroit acquiter; & s'il le vouloit entreprendre, seroit chargé d'envie: à quoi le Roi répondit, qu'il n'avoit frere, neveu, ne cousin, ne autre son su-

Digitized by Google

jet qui ne lui obéît. La chose arriva comme le Roi l'avoit prévue: jamais Connétable n'exerça cette charge avec plus d'autorité & de satisfaction, tant la réputation de valeur & de droiture avoit rendu du Guesclin respectable.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités séculieres.

Connétable

Le Connétable recevoit l'investiture de sa charge par l'épée royale que le Roi lui mettoit en main. Il faisoit hommage-lige & prêtoit serment entre les mains du Roi.

Cet Officier avoit une Jurisdiction dont le siége étoit à la Table de Marbre. Cette Jurisdiction, depuis la suppression du Connétable, est encore exercée par les Maréchaux de France; le Doyen des Maréchaux y préside.

Cette charge fut supprimée, après la mort du Connétable de Lesdiguieres, par le Roi Louis XIII en 1627. Les motifs qu'il apporte de cette suppression, sont les gros appointemens qu'il falloit donner à cet Officier, & la trop grande puissance que les Connétables s'étoient attribuée au préjudice de l'Autorité Royale.

La marque du Connétable, dans les armoiries, étoit deux épées nues de chaque côté de l'écu, la pointe haute, soutenues par un dextrochere armé de gantelets, mouvant d'un nuage.

Chancelier de France.

Le Chancelier de France est le chef

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Séculieres.

Chancelier de France.

de la Justice & de tous les Conseils du Roi. Il est le premier Président né du Grand Conseil: il peut aussi, quand il le juge à propos, venir présider dans tous les Parlements & autres Cours.

Il est la *bouche du Roi* & l'interprête de ses volontés: c'est lui qui les expose dans toutes les occasions où il s'agit de l'administration de la Justice. Lorsque le Roi vient tenir son Lit de Justice au Parlement, le Chancelier est au-dessous de lui; dans une chaise à bras couverte de l'extrémité du tapis qui est au pieds du Roi: c'est lui qui recueille les suffrages, & qui prononce: il ne peut être récusé.

Sa principale fonction est de veiller à tout ce qui concerne l'administration de la Justice dans tout le Royaume, d'en rendre compte au Roi, de prévenir les abus qui pourroient s'y introduire, & de réformer ceux qui s'y seroient glissés. C'est encore une de ses fonctions de dresser, conformément aux intentions du Roi, les Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes qui ont rapport à la Justice. C'est à lui que l'on s'adresse pour obtenir l'agrément de tous les Offices de Judicature. La foi & hommage des fiefs de dignité, mouvans immédiatement du Roi, à cause de sa Couronne peut être faite entre les mains du Chancelier. Il ne

seroit pas aisé de détailler, dans un ouvrage tel que celui-ci, toutes les fonctions, droits & prérogatives de cette éminente dignité : il suffit d'avoir indiqué les plus considérables.

Dignités Séculieres.

Chancelier de France.

L'Office de Chancelier revient à peu près à celui qu'on appelloit *Questeur du Sacré Palais* chez les Romains. On lui a donné différens noms dans les différens temps. Sous la premiere race, la plupart de ceux qui exerçoient la fonction de Chancelier, sont nommés *Référendaires.* Sous la seconde race, on les appella *Archi-Chanceliers, Grands* ou *Souverains Chanceliers, Archi-Notaires,* parce qu'ils étoient préposés au-dessus de tous les *Notaires* ou *Secretaires* du Roi. On leur donna aussi quelquefois le nom d'*Apocrisiaires*, qui signifie celui *qui rend les réponses d'un autre.*

Sous la troisiéme race, & sur-tout depuis Baudouin premier, qui fut Chancelier de France sous le Roi Robert, il paroit que ceux qui firent cette fonction, ne prirent plus d'autre titre que celui de *Chancelier* de France, & que depuis ce temps ce titre leur fut réservé à l'exclusion des Secretaires du Roi, ou Greffiers subalternes, qui prenoient auparavant le nom de *Chanceliers.*

Le Chancelier fut d'abord nommé par

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Séculieres.

Chancelier de France.

le Roi ſeul : dans la ſuite il fut élu en Parlement par voie de ſcrutin, en préſence du Roi. Guillaume de Dormans fut le premier élû de cette maniére. Louis XI changea cet ordre, & depuis ce temps c'eſt le Roi ſeul qui nomme le Chancelier. Le Parlement n'a aucune Juriſdiction ſur lui.

Cet Office n'eſt point héréditaire, mais à vie ſeulement. Le Chancelier eſt reçu ſans informations de vie & mœurs. Ses proviſions ſont préſentées par un Avocat dans toutes les Cours Souveraines, l'Audience tenante, y ſont lues, publiées & enregiſtrées ſur les concluſions des Gens du Roi. Le Chancelier eſt qualifié de *Chevalier* & de *Monſeigneur.*

Dès le temps de Henri I, on voit que le Chancelier ſignoit les Chartres de nos Rois avec les grands Officiers de la Couronne. Il aſſiſtoit avec eux aux procès & jugemens des Pairs. Au Sacre du Roi, c'eſt lui qui appelle les Pairs chacun en leur rang.

Le Chancelier n'étoit précédé que par le Connétable : depuis la ſuppreſſion de cette dignité, l'office de Chancelier eſt préſentement le premier de la Couronne. Celui qui en eſt revêtu a rang, ſéance & voix délibérative après les Princes du Sang.

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Se'culieres.

Chancelier de France.

Autrefois le Chancelier venoit ſouvent ſiéger au Parlement. Le Cardinal de Dormans, Arnaud de Corbie & Pierre de Morvillers, firent les ouvertures du Parlement, & reçurent les ſermens des Avocats & Procureurs. M. le Chancelier de Voiſin prit ſéance au Parlement le 14 Mars 1715, il étoit à la petite Audience en robe violette, & vint à la grande Audience en robe de velours rouge, doublée de ſatin. On plaida devant lui un appel comme d'abus, & il prononça l'Arrêt.

Quoique le Chancelier ne ſoit établi que pour le fait de la Juſtice, on en a vu pluſieurs qui étoient en même temps de grands Capitaines, & qui commandoient dans les armées. Tel fut Pierre Flotte, qui fut tué à la bataille de Courtrai les armes à la main le 11 Juillet 1302. M. le Chancelier Seguier fut envoyé à Rouen en 1639, à l'occaſion d'une ſédition; il commandoit les armées & on prenoit le mot de lui.

Il a droit d'avoir chez lui des tapiſſeries ſemées de fleurs-de-lys avec les armes de France, & les marques de ſa dignité. Sur ſes armes il porte un mortier de toile d'or, rebraſſé d'hermine, poſé ſur une couronne ducale ou ſans couronne, pour cimier une figure repréſentant la France,

PLANCHE XXXVII.

Marques de Dignités et Emplois.

Dignités Séculieres.

tenant le ſceptre de la main droite, & les grands ſceaux du Royaume de la gauche: derriere l'écu, deux grandes maſſes d'argent doré paſſées en ſautoir, avec le manteau rouge orné de rayons d'or vers le haut, & fourré d'hermine. Il eſt diſpenſé de faire ou de rendre aucune viſite. Il termine ſes lettres miſſives par ſon nom ſeulement, ſans mettre au bas *Votre &c.*

LEÇON XXXVI.

Pairs de France.

LA Pairie eſt la premiere dignité de l'Etat. Les Pairs ſont les Grands du Royaume, & les premiers Officiers de la Couronne. Ce ſont eux qui compoſent la Cour du Roi, que par cette raiſon, l'on appelle auſſi *la Cour des Pairs.*

L'origine des *Pairs* en général eſt beaucoup plus ancienne que celle de la Pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la Couronne commencerent à devenir héréditaires.

Sous la premiere & ſeconde race de nos Rois, on entendoit par le mot *Pairs*, des perſonnes de condition égale. Dans le Xe. ſiecle les vaſſaux d'un même Seigneur s'appelloient pairs, non qu'ils fuſſent pairs ou égaux à leurs Seigneurs,

Digitized by Google

mais parce qu'ils étoient égaux entr'eux. C'étoit un usage constant parmi les Francs de ne pouvoir être jugé que par ses pairs. Ce droit appartenoit à tout citoyen libre; mais plus particuliérement aux Grands de l'Etat, dont le sort faisoit toujours une de ces causes majeures que les Rois ne pouvoient juger que dans les assemblées des Parlements. De-là vient qu'aujourd'hui, dans les affaires criminelles des Pairs, il est encore d'usage au Parlement d'inviter le Roi d'y venir prendre place.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Se'culieres.

Pairs de France.

La Pairie a eu différens états. Au commencement de la Monarchie, on ne connoissoit que les distinctions personnelles. Le service militaire étant la seule profession des Francs, les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les seules distinctions qui pussent déterminer entr'eux l'égalité ou la supériorité. Le choix des Juges pairs, ou égaux en dignité, ne pouvoit être pris que sur le titre personnel ou le grade de l'accusé. Tel fut d'abord le premier état de la Pairie, que l'on peut appeller aussi son premier âge.

L'établissement des fiefs, en introduisant une nouvelle forme dans le gouvernement, laissa subsister le même esprit. La valeur militaire fut toujours la baze du systême politique. Les titres militaires furent attachés à la possession d'un fief

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Seculieres.

Pairs de France.

qui donnoit droit d'exercer la justice avec ses pairs ou pareils, dans les assises du fief dominant, & chacun devoit être jugé par les Seigneurs du même ordre.

Tout fief avoit ses pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvants de lui, & les possesseurs de ces fiefs, égaux entr'eux, composoient la cour du Seigneur suzerain ou dominant. Il falloit quatre Pairs pour rendre un jugement, si le Seigneur en avoit moins, il en empruntoit de son suzerain.

Le Vicomte de Thouars avoit ses pairs, comme on le voit dans un jugement rendu en 929, pour l'Eglise de S. Martin de Tours. Le Comte de Champagne comptoit sept pairs dans sa cour; celui de Vermandois six: le Comte de Ponthieu avoit aussi les siens, & il en étoit de même dans chaque Seigneurie principale. Cette police des grands fiefs forme le second état, ou le second âge de la pairie qui devint ensuite réelle, c'est-à-dire, que le titre de Pair fut attaché à la possession d'un fief de même valeur & de meme rang que celui des autres vassaux.

Enfin le troisieme âge de la pairie est celui où les *Pairs de France* commencerent à être distingués des autres Barons, & où le titre de *Pair du Roi* cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats de la Couronne, mais fut reservé à ceux qui

Digitized by Google

possédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie. Le premier acte où l'on voit la distinction des Pairs d'avec les autres Barons du Royaume, est une certification d'Arrêt fait à Melun en 1216. Les Pairs nommés sont l'Archevêque de Rheims, les Evêques de Langres, de Châlons, de Beauvais, de Noyon, & Eudes Duc de Bourgogne. Ensuite sont nommés plusieurs autres Evêques & Barons.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignités Seculieres.

Pairs de France.

L'institution des douze Pairs de France par Charlemagne, est une fable qui ne mérite pas d'être refutée. Tout ce que l'on peut dire de plus certain sur l'origine des anciennes pairies, c'est que, sous le regne de Charles III dit le simple, le Royaume fut distribué en sept grandes provinces ou Seigneuries, & plusieurs Comtés dépendans de ces grandes Seigneuries. Les provinces furent données aux Maisons les plus puissantes de l'Etat & formerent sept grandes pairies mouvantes de la Couronne, & qui étoient le Duché de France, qui faisoit le domaine de Hugues Capet, & qui, par conséquent, fut réuni à la couronne, par l'avènement de ce Prince au Trône François.

Le nombre des pairies fut réduit à six, savoir, les trois Duchés de Bourgogne, de Normandie, de Guienne, & les trois Com-

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS ET EMPLOIS.

Dignités Séculieres.

Pairs de France.

tés de Champagne, de Flandre & de Toulouse.

On ne peut pas fixer également l'origine des Pairies Ecclésiastiques. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on les voit paroître au Sacre de Philippe-Auguste, le 1 Novembre 1179, & ce fut Louis VII qui engagea le Duc de Bourgogne à unir le Comté de Langres à l'Evêché, afin que l'Evêque relevât immédiatement du Roi & qu'il pût être Pair de France, voulant rendre plus mémorable le Sacre de son fils Philippe, par la convocation & la présence des douze Pairs. Du temps de Louis VII, il n'y avoit que onze Pairs de France, parce qu'il n'y avoit alors, dans le domaine de nos Rois, que six grands vassaux laïques & cinq Evêques aussi vassaux immédiats de la Couronne, à cause de leurs Baronies. Le Roi ajouta l'Evêque de Langres pour remplir le nombre de douze, & remplacer en quelque sorte le Duché-pairie de France qui n'existoit plus depuis la réunion qui en avoit été faite à la Couronne.

Les six pairies laïques sont insensiblement tombées dans le domaine du Roi. La Normandie fut confisquée sur Jean Sans-terre par Philippe-Auguste, ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI, & reconquise par Charles VII.

Digitized by Google

La Guienne fut auſſi confiſquée ſur le même & dans le même temps en 1202 ; mais il ne fut pas entiérement depoſſédé. Le Roi S. Louis rendit à Henri I, Roi d'Angleterre, fils & ſucceſſeur de Jean, tous les grands fiefs de Guienne ſoumis par Philippe-Auguſte, à condition de l'hommage. Henri de ſon côté renonça à toutes ſes ptétentions ſur la Normandie, l'Anjou & la Touraine. Ses ſucceſſeurs ont poſſedé le Duché de Guienne juſqu'au temps de Charles VII, qui chaſſa les Anglois du Royaume, & réunit cette grande province à ſa Couronne en 1453. Le Comté de Toulouſe fut auſſi réuni ſous S. Louis en 1270, par le decès d'Alphonſe ſon frere ſans enfants. Le Comté de Champagne revint au Roi en 1284, par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne Reine de Navarre & Comteſſe de Champagne. Enfin Charles le Hardi Duc de Bourgogne, ayant été tué à la bataille devant Nancy le 5 Janvier 1477, Louis XI réunit ce Duché à la Couronne. Une partie de la Flandre ayant été conquiſe a auſſi été réunie ; de maniere qu'aujourd'hui les ſix Pairies Eccléſiaſtiques ſont ſans contredit les plus anciennes.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.

Dignite's Se'culieres.

Pairs de France.

Dans ces premiers temps, les Pairs n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en Pairie, ſoit parce que les uns ſe

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Dignite's Se'culieres.

Pairs de France.

firent Pairs eux-mêmes, ſoit parce qu'on obſervoit alors peu de formalités dans la conceſſion des titres & des dignités; mais la plupart des anciennes Pairies laïques ayant été réunies à la Couronne, on en créa de nouvelles par Lettres-Patentes.

Les premiéres lettres d'éreƈtion en pairie que l'on trouve, ſont celles qui furent données à Philippe le Hardi, chef de la ſeconde Maiſon Royale de Bourgogne, en 1364. Le Roi Jean ſon pere le créa Pair de ce Duché, qu'il venoit d'acquérir par la mort de Philippe de Rourre, dernier Duc de la premiere Branche Royale de Bourgogne, décédé en 1361.

Ces nouvelles éreƈtions de pairies, ne furent d'abord faites qu'en faveur des Princes du Sang. Les deux premiéres furent le Comte d'Artois & le Duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois & de Jean Duc de Bretagne, tous deux Princes du Sang de France.

On érigea dans la ſuite, pluſieurs autres pairies en faveur d'autres Princes du Sang, & notamment le Duché de Normandie qui fut retabli en 1351, par le Roi Jean en faveur de Charles ſon fils premier Dauphin, & qui fut Roi ſous le nom de Charles V.

On

On érigea de même successivement pour divers Princes de la Maison Royale le Duché d'Alençon en 1268, de Bourbon, en 1308, d'Orleans en 1345, celui de Normandie qui fut encore rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres dans la suite. Les Princes du Sang ne jouissoient point alors, comme à présent, du titre & des prérogatives de la Pairie, à moins qu'ils ne possédassent quelques terres érigées en Pairies.

PLANCHE XXXVII. MARQUES DE DIGNITE'S &c. Dignite's Se'culieres. Pairs de France.

Long-temps après les nouvelles créations de Pairies faites pour les Princes du Sang, on en fit aussi en faveur des Princes étrangers. Le premier qui obtint cette grace fut le Duc de Nevers en 1549. Les Princes de la maison de Lorraine, de celle d'Armagnac, obtinrent aussi cet honneur. Enfin on en créa pour d'autres Seigneurs qui n'étoient ni Princes du Sang, ni Princes étrangers. La premiére érection de cette sorte fut, selon quelques-uns, celle de la Baronie de Montmorenci en 1551.

Depuis ce temps les érections de Duchés-Pairies, en faveur des simples Seigneurs, ont été multipliées à mesure que nos Rois ont voulu illustrer quelques-uns des Seigneurs de leur Cour.

Présentement les Pairs de France sont 1°. Les Princes du Sang, lesquels sont Pairs nés lorsqu'ils ont atteint l'âge de 20

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Dignité's Séculieres.

Pairs de France.

ans, qui est le temps de la majorité féodale. 2°. Les Princes légitimés qui sont aussi Pairs nés. 3°. Les Pairs Ecclésiastiques qui sont au nombre de sept; savoir, les six anciens Pairs qui sont aujourd'hui les premiers & qui précédent tous ceux qui ne sont pas Pairs-nés, & l'Archevêque de Paris Duc de S. Cloud; mais le rang de cette Pairie se regle par celui de son érection qui n'est que de 1690. 4°. Les Ducs & Pairs laïques: ces Pairs, suivant la date de leur érection & l'ordre de leur séance au Parlement, sont:

Le Duc d'Uzez, en 1572. Il porte écartelé, au 1er. & 4eme. fascé d'or & de sinople de 6 pieces, qui est Crussol, parti d'or à trois chevrons de sable, qui est Levi: au 2eme. & 3eme. contre-écartelé, au premier & dernier, d'azur à trois étoiles d'or posées en pal, qui est Gourdon-Genouillac, au 2 & 3, de gueules à trois bandes d'or, qui en Galiot; sur le tout, d'or à trois bandes de gueules, qui est Uzez.

Le Duc d'Elbœuf, Prince de Lambesc, en 1582. Ses armes sont, parti de 3 traits, coupé d'un, ce qui donne huit quartiers: au 1er. fascé d'argent & de gueules de huit pieces, qui est Hongrie; au 2, semé de France au lambel de trois pendants de gueules, qui en Anjou-Sicile; au 3, d'argent à la croix potencée

d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, qui est Jerusalem; au 4, d'or à quatre pals de gueules, qui est Arragon; au 5, semé de France à la bordure de gueules, qui est Anjou moderne; au 6, d'azur au lion contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueules, qui est Gueldres; au 7, d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules, qui est Brabant; au 8, d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, qui est Bar; sur le tout, d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, qui est Lorraine, parti d'or à six tourteaux donc cinq de gueules & celui du chef plus grand d'azur, chargé de trois fleurs-de-lys d'or, pour le grand Duché de Toscane: le grand écusson brisé par une bordure de gueules.

Le Duc de Montbazon, en 1595. Il porte écartelé, au 1er. contre-écartelé, 1er. & 4eme. de France à la cotice componnée d'argent & de gueules, qui est Evreux; au 2eme. & 3eme. de gueules à la chaîne rangée selon toutes les partitions & en double orle, qui est Navarre; le second & troisiéme de France: au second grand quartier, d'argent à la fasce de gueules, à la bordure d'azur, qui est Saint Severin, parti d'Arragon: au troisiéme grand quartier d'argent à la guivre

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Dignité's Séculieres.

Pairs de France.

ondoyante en pal d'azur, devorant un enfant issant de gueules, qui est Milan; parti de Lorraine: au quatriéme grand quartier, d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuronné & contre-fleuronné de même: sur le tout de gueules à neuf macles d'or rangés 3, 3, 3, qui est Rohan, parti d'Hermine, qui est Bretagne.

Le Duc de la Tremoille, en 1599, dont les armes sont: parti de trois coupé d'un; qui font 8 quartiers: au 1er. d'or à un chevron de gueules accompagné de 3 aiglettes d'azur, becquées, membrées de gueules, qui est la Tremoille; au 2 de Bourbon; au 3 fascé d'or & de sable de 6 pieces, qui est Coëtivy; au 4, d'Orleans: au 5, de Milan: au 6, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de 16 alérions d'azur, qui est Montmorenci-Laval: au 7, contre-fermé de France au canton de gueules, qui est Thouars: au 8, losangé d'or & de gueules, qui est Craon.

Le Duc de Sulli, en 1606. Il porte d'argent à la fasce de gueules.

Le Duc de Luynes & Chevreuse, en 1619. Il porte écartelé au 1er. & 4eme. d'or au lion de gueules couronné de même: au 2eme. & 3eme. de Rohan.

Digitized by Google

Le Duc de Brissac, en 1620, qui porte de sable à trois fasces denchées par le bas, ou trois feuilles de scie d'or.

Le Duc de Richelieu, en 1631. Ses armes sont d'argent à trois chevrons de gueules.

Le Duc de Fronsac, en 1634. Il s'arme comme le Duc de Richelieu.

Le Duc de Rohan-Chabot, Prince de Leon, en 1652. Il porte parti de 2, coupé d'un, ce qui donne 6 quartiers: au 1er. de Navarre; au 2. de Bretagne; au 3, d'Ecosse; au 4, d'argent au lion de gueules, la queue fourchue & passée en double sautoir, couronné, armé & lampassé d'or, qui est Luxembourg; au 5, d'azur à la croix d'argent, qui est de.... au sixieme, d'or au lion de sable, qui est de.... sur le tout, écartelé au 1er. & 4eme. de Rohan; au 2 & 3, d'or à trois chabots de gueules, qui est Chabot.

Le Duc de Bouillon, en 1652. Il porte écartelé, au 1 & 4, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable, qui est la Tour; au 2, d'or à trois tourteaux de gueules, qui est Bourlogne; au 3, coticé d'or & de gueules, qui est Turenne; sur le tout, d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, qui est Auvergne, parti de gueules à la fasce d'argent, qui est Bouillon.

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Dignité's Séculieres.

Pairs de France.

Le Duc de Grammont, en 1663, lequel porte pour armes, écartelé au 1er. d'or au lion d'azur, armé, lampassé de gueules, qui est Grammont; au 2 & 3, de gueules à trois fleches d'argent empennées d'or, la pointe en bas, qui est d'Aster; au 4, d'argent au levrier de gueules, accollé & bouclé d'azur, à la bordure de sable chargée de huit besans d'or, qui est d'Aure; sur le tout, écartelé au 1er. & 4eme. de gueules à trois fasces ondées d'argent, qui est Toulongeon; au 2eme. & 3eme. de gueules à trois jumelles d'argent, qui est Saint Cheron.

Le Duc de Villeroi, en 1663. Il porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées d'or.

Le Duc de Mortemar, 1663. Ses armes sont parti de 3, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers: le 1er. de gueules au croissant de vair, qui est de Maure; le 2 de Bourbon; le 3 de Rohan; le 4 burelé d'argent & d'azur de 10 piéces aux trois chevrons de gueules, le premier écimé, qui est la Rochefoucaud; le 5 de Milan; le 6 de Navarre; le 7 de gueules au pal de vair, qui est d'Escars; le 8 de Bretagne; sur le tout, fascé ondé, enté d'argent & de gueules de 6 pieces, qui est Rochechouart.

Le Duc de Saint Aignan, en 1663, dont les armes se blasonnent ainsi : fascé d'argent & de sinople de 6 pieces, les fascés d'argent chargés de six merlettes de gueules, 3, 2, 1.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Dignite's Se'culieres.

Pairs de France.

Le Duc de Tresmes, en 1663. Il porte parti de 3, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers: au 1, de Luxembourg; au 2, de Bourbon ; au 3, de gueules à la croix d'argent, qui est Savoye ; au 4, de Lorraine ; au 5, d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux dragons aussi d'argent, qui est Baillet ; au 6, d'or au chef de gueules, chargé au franc-quartier d'un écusson de Montmorenci, dont le 1er. cantonnement est d'argent à une étoile de sable, qui est Aunoy ; au 7, de Montmorenci ; au 8, d'argent au chef de gueules, à un lion d'azur armé, lampassé, couronné d'or, brochant sur le tout, qui est Vendôme-ancien ; sur le tout, d'azur à deux mains dextres appaumées d'or, au franc-quartier échiqueté d'argent & d'azur, qui est Potier.

Le Duc de Noailles, en 1663. Il porte de gueules à la bande d'or.

Le Duc d'Aumont, en 1665, dont le blason est écartelé, au 1er. d'argent au chevron de gueules accomgagné de 7 merlettes de même, 4 en chef & 3 en pointe, qui est Aumont ; au 2e. de gueu-

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Dignités Séculieres.

Pairs de France.

les à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de 12 billettes de même, qui est Villequier; au 3e. écartelé 1 & 4, de Chabot; au 2, de Luxembourg; au 3, de gueules à une comete à 16 rais d'argent, qui est de Baux; au 4 grand quartier de Rochechouart; sur le tout, de gueules au chef échiqueté d'argent & d'azur de 2 traits, qui est de Rochebaron.

Le Duc de Bethune-Charost, en 1672. Il porte comme le Duc de Sulli, brisé d'un lambel de gueules.

Le Duc de Villars, en 1710, qui a pour blason, d'azur à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

Le Duc d'Harcourt, 1710. Il porte de gueules à deux fasces d'or.

Le Duc de Fitz-James, en 1710. Il écartele, le 1er. & 4e. contre-écartelé de France & d'Angleterre; le 2 d'Ecosse; le 3 d'Irlande à la bordure de 16 compons, 8 d'azur & 8 de gueules, les compons d'azur chargés d'une fleur-de-lys d'or, & les compons de gueules d'un léopard d'or.

Le Duc de Chaulnes, en 1711. Il porte écartelé au 1er. & 4e. d'Albert; au 2 & 3, de gueules à deux rinceaux ou ranseaux d'alisier passés en double sautoir, au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui est Ailli.

Digitized by Google

Le Duc de Rohan-Rohan, Prince de Soubise, en 1714. Il porte parti de 3, coupé d'un : au premier, d'Evreux ; au 2, de Navarre ; au 3, d'Arragon ; au 4, d'Ecosse ; au 5, de Bretagne ; au 6, de Milan ; au 7, de St. Severin ; au 8, de Lorraine ; sur le tout de Rohan.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S. &c.

Dignités Séculieres.

Pairs de France.

Le Duc de Brancas-Villars, en 1716. Ses armes sont d'azur au pal d'argent chargé de trois tours crenellées de gueules, accompagné de quatre pattes de lion affrontées d'or, mouvantes des deux flancs de l'écu.

Le Duc de Valentinois, Prince de Monaco, en 1716. Ses armes sont : écartelé au 1er. & 4e. d'argent au lion de gueules couronné d'or, qui est de Goyon-Matignon dont est le Prince de Monaco ; au 2, d'Orleans-Longueville ; au 3, de Bourbon-Saint-Pol ; sur le tout, fuselé d'argent & de gueules, qui est Grimaldi.

Le Duc de Nevers, en 1721. Il porte écartelé au 1er. & 4e. d'azur à la hache d'armes d'argent dans un faisceau d'or lié d'argent, posée en pal, à la fasce en devise de gueules, chargée de trois étoiles d'or, qui est Mazarini ; au 2 & 3, d'azur à deux poissons d'argent rangés en pal, qui est Mancini.

Le Duc de Biron, en 1723, qui porte écartelé d'or & de gueules, l'écu en banniere.

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Dignités Séculières.

Pairs de France.

Le Duc de la Valiere, en 1723. Ses armes sont : coupé de gueules & d'or, au lion léopardé coupé d'argent & de sable.

Le Duc d'Aiguillon, 1750. Il porte écartelé au 1er. & 4e. d'or à trois hures de sanglier de sable qui est Vignerot ; au 2 & 3, de Richelieu.

Le Duc de Duras, en 1757. Il a pour blason, écartelé au 1er. & 4, d'argent à la bande d'azur ; au 2 & 3, de gueules au lion d'argent.

Le Duc de la Vauguyon, en 1759. Il porte écartelé au 1er. & 4, de gueules au pal de vair, à la bordure engrêlée d'argent, qui est d'Escars-la-Vauguyon ; au 2 & 3, de Bourbon-Carency, qui est d'azur à trois fleurs-de-lys d'or au baton peri de gueules posé en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure de gueules ; sur le tout, d'argent à trois feuilles de houx de sinople, qui est Quelen, parti d'argent au sautoir de gueules, qui est d'Estuert de Caussade.

Le Duc de Choiseul, en 1759. Il porte d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes de même, qui est Choiseul ; le milieu de la croix chargé d'un écusson d'or, à la croix ancrée de gueules, pour Stainville.

Le Duc de Praslin, en 1762. Il porte de Choiseul.

Le Duc de la Rochefoucaud, en 1762. Il porte burellé d'argent & d'azur de 10 pieces, à trois chevrons de gueules, le premier écimé.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

LEÇON XXXVII.

Suite de la Pairie.

LES Pairs de France faisoient autrefois deux hommages au Roi, un pour le fief auquel étoit attachée la Pairie, à cause du Royaume, l'autre pour la Pairie, & qui avoit rapport à la Royauté. Mais depuis long-temps le fief & la Pairie sont unis, & les Pairs ne font plus qu'un seul hommage pour l'un & pour l'autre.

Hommage des Pairs.

Les Rois & autres Princes étrangers, ne sont pas dispensés de l'hommage pour les Pairies qu'ils possédent en France. Jean Sans-terre, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & de Guienne, refusant de prêter la foi & hommage à Philippe-Auguste,& accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus Comte de Bretagne son neveu, ayant été ajourné plusieurs fois, & n'ayant point comparu, fut condamné à mort par jugement des Pairs de France, & ses Duchés confisqués en 1202.

Le Duché de Guienne étant retourné depuis au Roi d'Angleterre, ce Prince en fit hommage-lige au Roi S. Louis en 1259.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Suite de la Pairie.

Hommage des Pairs.

Edouard fit pareillement hommage-lige en 1331.

On voit dans la chronique de Flandre la forme de l'hommage que le Comte de Flandre rendoit au Roi. Ce Prince s'asseoyoit dans sa chaise royale, accompagné des Pairs ou de tels autres Seigneurs qu'il jugeoit à propos. Le Comte marchoit vers lui tête nue & déceint, & se mettoit un genoux en terre. Le Roi assis mettoit les mains du Comte dans les siennes, le Chancelier, ou autre que le Roi à ces fins ordonnoit, s'adressant au Comte lui parloit ainsi : *Vous devenez homme-lige du Roi votre Souverain Seigneur, pour raison de la Pairie & Comté de Flandre & de tout ce que vous levez & tenez de la Couronne de France, & lui promettez foi & hommage & service contre tous, jusqu'à la mort inclusivement, sauf au Roi ses droits en autre chose, & l'autrui en toutes.* Le Comte repondoit: *Oui, Sire, je le promets*: puis il se levoit & baisoit le Roi en la joue. Le Comte ne donnoit rien pour relief; mais les Hérauts & Sergens butinoient la robe du Comte, son chapeau, sa bourse, son épée &c.

On peut voir à ce sujet le procez-verbal de l'hommage fait à Louis XII par Philippe Archiduc d'Autriche, en 1499, pour son Comté de Flandre. L'Archi-

t jusqu'à Arras où Mr. le Chan- è transporta pour recevoir son ge.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite de la Pairie.

Reception des Pairs au Parlement.

ais l'arrêt du 30 Avril 1643, és Chambres assemblées, il faut être moins de 25 ans pour être reçu en de Pair. Il faut faire profession de gion Catholique.

ecclésiastique peut être Pair ; mais gieux ne peut pas l'être.

nouveau Pair n'est reçu qu'après des ations de vie & moeurs.

t reçu par la Grand'Chambre seule ; outes les Chambres doivent s'assem- uand il s'agit d'enregistrer des let- ortant érection en Pairie.

recipiendaire est obligé de quitter pée pour prêter serment. Elle reste nt cette cérémonie entre les mains emier Huissier.

Serment des Pairs.

idant long-temps les Pairs ne prê- serment que comme Conseillers en our. Le Roi de Navarre dit qu'il *Conseiller-né* au Parlement ; mais du i de Mr. de Harlay premier Prési- , on établit une nouvelle formule de ent pour les Pairs. Ils jurent au- l'hui *de se comporter comme un sage ignanime Duc & Pair, d'être fidele oi, & de le servir dans ses très-hautes ès-puissantes affaires.*

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Suite de la Pairie.

Les Pairs ont été créés pour ſoutenir la Couronne, comme les électeurs furent établis pour le ſoutien de l'Empire : c'eſt ainſi que le Procureur général s'en expliqua en la cauſe des Archevêque & Archidiacres de Reims, en 1410.

Fonctions des Pairs.

Au ſacre du Roi les Pairs font une fonction royale, il y repréſentent la Monarchie, ils ſoutiennent tous enſemble la couronne du Roi; ils reçoivent le ſerment qu'il fait d'être le Protecteur de l'Egliſe & de ſon peuple.

Outre les fonctions communes à tous les Pairs, ils en ont encore chacun de particulieres.

L'Archevêque de Reims a le privilége de ſacrer & couronner le Roi. L'Evêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'Archevêque lorſqu'il va recevoir ſa Majeſté à la porte de l'Egliſe; ils ſont auſſi députés pour aller chercher le Roi à ſon Palais & pour l'accompagner dans toute la cérémonie. L'Evêque de Laon porte la ſainte ampoule, celui de Langres le ſceptre, celui de Beauvais porte le manteau royal, celui de Châlons l'anneau, & celui de Noyon porte la ceinture ou le baudrier. Les ſix anciens Pairs laics ſont repréſentés par d'autres Pairs que le Roi commet à cet effet. Le Duc de Bourgogne porte la couronne,

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite de la Pairie.

& ceint l'épée au Roi ; le Duc de Normandie porte la premiére banniere quarrée ; le Duc de Guienne, la seconde : le Comte de Toulouse porte les éperons, le Comte de Champagne, la banniere royale ou l'étendart de la guerre ; enfin celui de Flandre porte l'épée du Roi.

Fonctions des Pairs.

Anciennement les Pairs souscrivoient les chartres & autres actes publics du Roi, pour les rendre plus authentiques. Ce fut sans doute conformément à cet ancien usage, que l'Empereur Maximilien demanda à Louis XI que les Princes du Sang souscrivissent au traité d'Arras de l'an 1482, parce que, dit-il, les Princes sont *subrogés au lieu des Pairs*.

Mais la principale fonction des Pairs est d'assister le Roi de leurs conseils dans ses affaires les plus difficiles, & de lui aider à rendre la justice dans sa Cour : c'est là la fin principale de leur institution.

Séance au Parlement.

Les Pairs ont entrée, séance & voix délibérative à la Grand'Chambre du Parlement, & autres Chambres assemblées toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y venir.

La place des Pairs aux audiences de la Grand'Chambre, est sur les hauts siéges, à la droite du premier Président : les Princes occupent les premiéres places, après eux sont les six Pairs Ecclésiastiques,

PLANCHE XXXVII.

MARQUÉS DE DIGNITÉ'S &c.

Suite de la Pairie.

Séance au Parlement.

comme plus anciens, ensuite les autres Pairs, suivant l'ordre de l'érection de leurs Pairies. Lorsque le premier banc ne suffit pas, on forme un second rang avec des banquettes. Le Doyen des Conseillers, ou, en son absence, le plus ancien doit être assis sur le premier banc des Pairs, pour marquer l'égalité de leurs fonctions.

Aux Lits de Justice, les Pairs laïcs précédent les Evêques Pairs, les laïcs ont la droite; les ecclésiastiques furent obligés de la leur céder au Lit de Justice de 1610.

Aux séances ordinaires du Parlement, les Pairs n'opinent qu'après les Présidens & les Conseillers-Clercs; mais aux Lits de Justice, ils opinent les premiers.

Autrefois les Pairs quittoient leur épée pour entrer au Parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commencerent à en user autrement, malgré les remontrances du Parlement, qui représenta au Roi que ce privilege n'appartenoit qu'à lui seul, en signe de sa dignité Royale; & que François fils du feu Roi François I, étant Dauphin, & le Duc de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte.

Toutes les causes des Pairs qui regardent le Domaine, ou patrimoine de leurs Pairies, ou celles qui peuvent toucher leur personne & leur état, doivent être jugées,

jugées, la Cour *suffisamment garnie de Pairs.*

PLANCHE XXXVII. MARQUES DE DIGNITE'S &c. *Suite de la Pairie.* Séance au Parlement.

La Cour est suffisamment garnie de Pairs, ou du moins elle est en droit de juger un Pair, lorsque les Pairs ont été légitimement convoqués, quand même ils n'y seroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût présent; en ce cas les Pairs sont représentés par le Parlement qui est toujours la Cour des Pairs, soit que les Pairs soient présens, ou absens.

Pour marque de leur dignité, les Ducs & Pairs entourent leur écusson d'un manteau ducal fourré d'hermine, & armorié sur le replis, l'écu timbré d'une couronne de Duc: *fig. 4.*

L'usage de mettre des manteaux fourrés d'hermine & armoriés sur les replis, autour des armoiries des Princes & des Ducs ne remonte pas à 200 ans. Le premier que l'on trouve est celui des armoiries des Ducs de Lorraine dans l'Armorial Allemand.

Aujourd'hui les Princes & les Ducs le mettent comme la marque de leur dignité. Cet usage n'a pas passé aux autres Pairs: il est en quelque sorte particulier à la France. Il vient sans doute de la maniere dont les Princes & les Grands Seigneurs s'habilloient autrefois dans les jours

de cérémonie. Les monumens de la Monarchie Françoise nous représentent les Seigneurs & les Dames vêtus de longues robes armoriées de leur blason. On voit, dans un livre manuscrit des hommages du Comté de Clermont en Beauvoisis, une migniature qui représente la prestation de serment faite par Louis II Duc de Bourbon au Roi Charles V. Les principaux Seigneurs, tant de la suite du Roi que de celle du Duc, sont vêtus de la maniere dont on vient de le dire. Le Roi est assis sur son Trône, revêtu de son manteau royal semé de fleurs-de-lys d'or, fourré d'hermine : le Duc de Bourbon met ses mains jointes entre celles du Roi. Il est vêtu d'azur semé de fleurs-de-lys, traversé d'une cotice de gueules, qui étoit son blason. A côté du Roi sont, le Dauphin, dont la robe est écartelée de France & de Dauphiné, & le Duc d'Orleans, dont la robe est aussi semée de France, le lambel d'argent sur la poitrine ; le Duc d'Anjou avec la bordure de gueules ; le Duc de Berri avec la bordure engrêlée ; le Duc de Bourgogne, écartelé de France à la bordure componnée d'argent & de gueules, & de Bourgogne. Jean d'Artois, Comte d'Eu, porte la brisure d'Artois, qui est un lambel chargé de châteaux.

Plus bas sont cinq Seigneurs de la suite

avoir, le Connétable du Guesd'argent à l'aigle éployé de onné, traversé d'une cotice de près lui viennent les Maréchaux e & de Blainville, Hugues de Grand-Maître des Arbalêtriers, Vienne, Amiral de France, ; de leurs blasons.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Suite de la Pairie.

Séance au Parlement.

du Duc de Bourbon, on voit eaujeu, vêtu d'or au lion de gé d'un lambel de gueules; le Redonchel, d'azur à la ban- Regnaut de Trie, d'or à la eules, surchargée d'une aumponnée d'argent & d'azur de sable &c.

; portoient des robes parties de leurs maris & des leurs. usage dans un tableau qui ntrevue de la Reine Jeanne femme de Charles V, & de Bourbon sa mere; sa robe France & de Bourbon; les suite sont habillées de la , c'est-à-dire, mi-parties le leurs armes. On trouve es monumens de ces temps- it cet usage. On peut con- les volumes 2 & 3 des la Monarchie Françoise, . P. Dom de Montfaucon.

[orne]mens ayant cessé d'être de[...] [p]assé dans les ornemens des Princes & des Ducs.

[Outre les D]ucs & Pairs, il y a encore [d]es Ducs par brevet. Le Duc [...] n'est point Pair, & par consé[quent n'a p]oint séance au Parlement. Sa [dignité est h]éréditaire & passe à ses des[cendants l]orsque les lettres ont été véri[fiées au Pa]rlement.

[Lorsque l]es lettres n'ont point été véri[fiées, le ti]tre de Duc est personnel à celui [à qui le R]oi l'a accordé. Il jouit des hon[neurs du] Louvre sa vie durant : son titre [ne passe p]oint à ses descendants. L'anti[quité du] Duché donne le rang à la Cour, [&] l'antiquité de la Pairie le donne [au Parl]ement.

[En é]crivant aux Ducs, on leur donne [quelqu]efois le titre de *Grandeur* & de [*Mons*]*eigneur*, mais sans obligation. Dans [les Act]es on les appelle *Très-haut & Très-[puissa]nt Seigneur*; en leur parlant, on les [appel]le *Monsieur le Duc*.

[En] Espagne, le titre de *Grand* est un [nom] appellatif, honorifique, distinctif [que] le Roi donne aux personnes qu'il [veut] honorer. Les Grands se couvrent [dev]ant le Roi, ou avant de lui parler, [ou] après lui avoir parlé ; ou seulement en [se] mettant en leur rang avec les autres.

c'est cette différence qui donne les trois classes de Grands d'Espagne.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S. &c.

Suite de la Pairie.

Grands d'Espagne.

☞ Charles V confirma à 16 principaux Seigneurs, les priviléges de *Grandesse.* Cet Empereur, Roi d'Espagne, accorda les mêmes honneurs à beaucoup d'autres. Ses Successeurs en ont depuis augmenté le nombre. Les Grands d'Espagne ont à la Cour de France, les mêmes honneurs que les Ducs.

Les Grands d'Espagne en France, sont :

Le Comte de Noailles.
Le Duc de Nivernois.
Le Duc de Villars.
Le Comte de Valentinois.
Le Marquis de Brancas.
Le Comte d'Egmont-Pignatelli.
Le Comte d'Havré & de Croï.
Le Prince de Robecque.
Le Prince de Beauvau.
Le Comte de Tessé.
Le Prince de Chimay.
Le Marquis de Gamaches.
Le Comte de Perigord.
Le Comte d'Hautefort.
Le Prince de Ghistelle.
Le Comte de Busançois.
Le Marquis d'Ossun.

Dans les armoiries, ils ne prennent d'autres marques que la couronne ducale.

ÉÇON XXXVIII.

dignité de *Maréchal de France* fut par Philippe-Auguste en 1583. evint une dignité militaire avant ile de Connétable le fût. Les quatre rs Maréchaux de France furent de ne famille, savoir, Alberic Clement fût que *Marechal du Roi*, & non *hal de France;* Henri son frere; fils d'Henri Clement, & Henri II om.

tte dignité ne fut pas toujours à vie. ppe de Valois fit quitter la dignité *Maréchal de France* au Seigneur de euil pour le faire gouverneur de Jean ls qui lui succéda. Arnoul d'Andre-aussi quitta, sous Charles V, la di- de *Maréchal de France* pour avoir de *Porte-Oriflamme.*

a raison en étoit que ces grandes char-étoient regardées comme incompati- en France. Sous Philippe-Auguste il eut qu'un *Maréchal de France.* Sous ouis il y en eut deux. Sous Charles , il y en eut davantage, parce que ri Roi d'Angleterre en faisoit de son . Henri II en fit quatre, Francois en ajouta un cinquiéme: Charles

IX en ajouta deux nouveaux, Henri III deux autres à son retour de Pologne. Le nombre est fut fixé à quatre par ce Prince; mais Henri IV, soit pour recompenser les services de quelques grands Seigneurs, soit pour s'accommoder avec les Chefs de la Ligue, fut contraint d'en augmenter le nombre, qui fut très-multiplié sous le Regne de Louis XIII, & encore plus sous Louis XIV.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉ'S. &c.

Suite des Dignités.

Maréchal de France.

Il y a déja fort long-temps que la dignité de *Maréchal de France* est du nombre de celles qu'on appelle *charges de la Couronne*, comme le remarque l'Auteur de l'histoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un tribunal appellé la *Connétablie*, pour juger des querelles sur le point d'honneur, & diverses autres choses qui ont rapport à la guerre & à la Noblesse. Dans les provinces, ils ont leurs subdélégués. C'étoient autrefois des commissions, aujourd'hui ce sont des charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la charge de *Maréchal de France* étoit de 500 livres, dont ils ne jouissoient que quand ils en faisoient les fonctions, & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi quand ils alloient en campagne; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considérables : ils sont

Digitized by Google

de 12000 livres, même en temps de paix. Sous Henri IV, ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'armée, leur revenu augmente, puisqu'ils ont 8000 livres par mois de quarante-cinq jours, & que le Roi leur entretient un Secretaire, un Aumônier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les gens de guerre ont toujours rendu de grands honneurs aux Maréchaux; mais Louis XIV en a réglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un corps de garde, l'Officier fait mettre les soldats sous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les villes où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service ou non, ils ont une garde de cinquante hommes, y compris deux sergens & un tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant ou Enseigne, avec drapeau. Dans un camp, les gardes de la tête prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les tambours battent aux champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon.

Il n'y a que sous le regne de Louis XIV qu'on est parvenu à la dignité de Maré-

chal de France par le ſervice de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château-Renaut, & le deux derniers Maréchaux du nom & de la maiſon d'Eſtrées en ont frayé la route.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite des Dignités.

Maréchal de France.

Le plus ancien Maréchal de France préſide au tribunal, & porte pour marque de ſa dignité, deux mains armées mouvantes d'un nuage aux deux flancs de la pointe, l'une ſoutenant une épée la pointe haute, l'autre un bâton d'azur ſemé de fleurs-de-lys d'or, comme on le voit dans la *fig.* 5.

Les autres ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur ſemés de fleurs - de - lys d'or, paſſés en ſautoir derriere l'écu de leurs armes. Voyez la *fig* 6.

Ils ſont un ſerment entre les mains du Roi quand ils ſont revêtus de cette dignité.

Amiral.

L'Amiral commande en chef les armées navales. Ce nom vient de l'Arabe *Amir*, ou plutôt *Emir*, qui ſignifie Seigneur, Gouverneur ou Chef d'armées. Il y avoit autrefois en France un Amiral du Ponent & un Amiral du Levant. Ces deux charges ont été réunies en une ſeule. Dans bien des Etats, quand l'Amiral en charge ne commande pas en perſonne une flotte, l'Officier qui la commande en ſon abſence prend ce titre, qui n'eſt alors qu'acciden-

Digitized by Google

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite des Dignités.

Amiral.

tel ; mais en France, il n'y a jamais qu'un Amiral ; les Commandans de nos flottes ne sont appellés que Vice-Amiraux, même en l'absence de l'Amiral. Les Vice-Amiraux peuvent être Maréchaux de France, ou sont au moins Lieutenans-Généraux, & au-dessous de ces Lieutenans-Généraux sont les Chefs d'Escadre. Ces deux dernieres dignités sont à peu près de la date de celles des Lieutenans-Généraux, & des Maréchaux de Camp de terre.

L'Amiral a la nomination de tous les Officiers des siéges généraux ou particuliers de l'Amirauté, & la justice s'y rend en son nom. C'est de lui que les Capitaines & Maîtres de vaisseaux équipés en marchandises doivent prendre leurs congés, passe-ports, commissions & saufconduits.

Il a la dixiéme partie des prises qui se font en mer & sur les gréves, & celle des rançons & des répresailles ; le tiers de ce qu'on tire de la mer ou de ce qu'elle rejette, le droit d'ancrage, tonne & balise.

L'Amiral n'a point de séance au Parlement, suivant l'arrêt rendu à la réception de l'Amiral de Chatillon en 1551. Les anciens Amiraux n'avoient point de jurisdiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans ou Officiers de robe longue : mais en 1626, le Cardinal de Ri-

PL. 37.

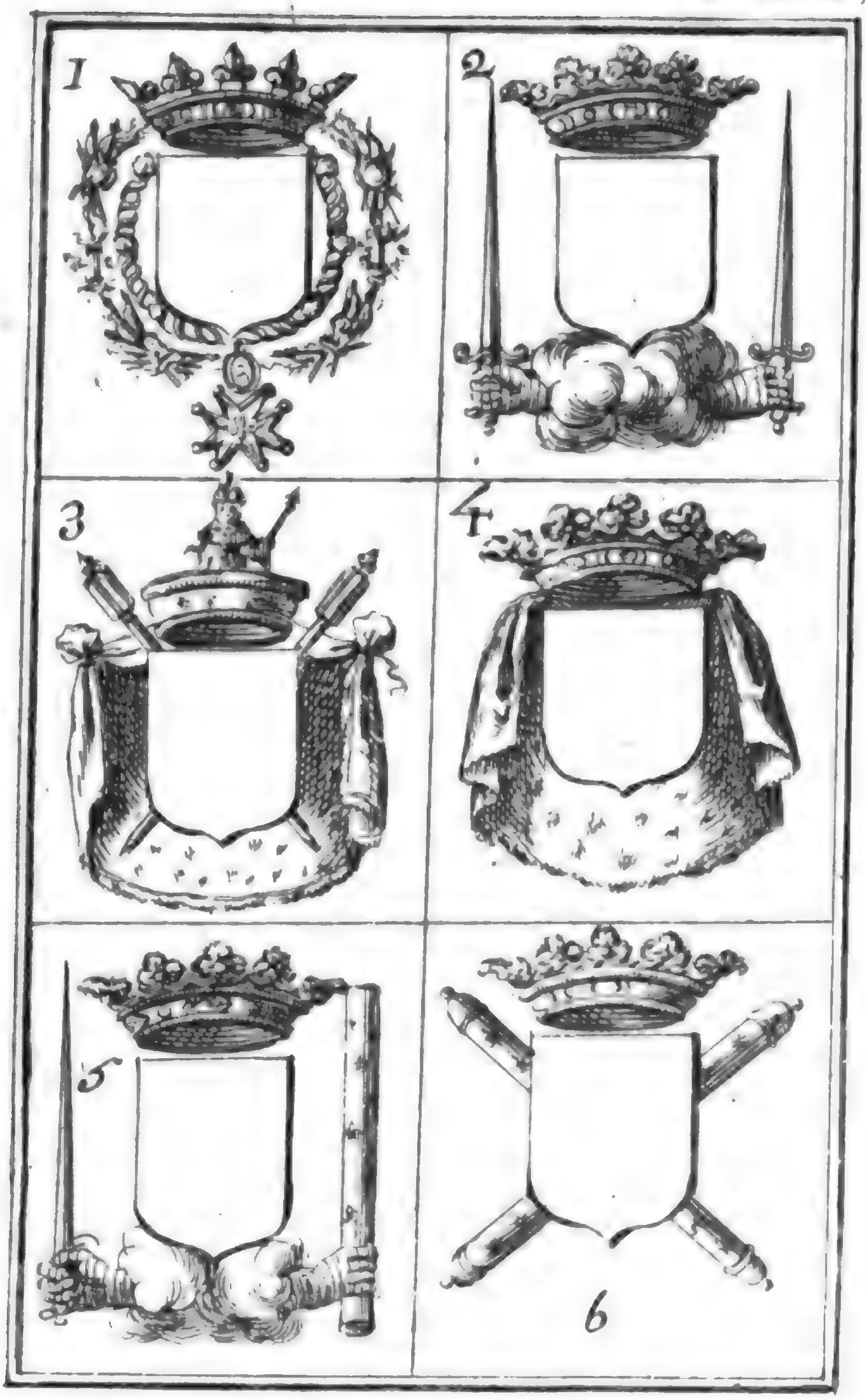

Digitized by Google

chelieu, en se faisant donner le titre de Grand-Maître & Surintendant du Commerce & de la Navigation, au lieu de la charge d'Amiral, qui fut alors supprimée, se fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de marine, même des prises & débris de vaisseaux. La charge de Surintendant-Général de la navigation fut supprimée après la mort du Duc de Beaufort, arrivée en 1669, & celle d'Amiral fut retablie en faveur du Comte de Vermandois, avec le titre d'Officier de la Couronne.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite des Dignités.

Amiral.

En rétablissant cette grande charge, le Roi en a borné le pouvoir, se reservant le droit de nommer les Vice-Amiraux, Lieutenans-Généraux, Chefs d'Escadre, Capitaines, Lieutenans, Enseignes, Pilotes de ses vaisseaux, fregates, brulôts &c.

Autrefois il y avoit des Amiraux en France pour toutes les provinces maritimes. Le Duc de Guise en 1626, se prétendoit Amiral de Provence. En Bretagne la qualité d'Amiral est jointe à celle de Gouverneur de cette province. C'est pourquoi Louis XIV donna le gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouse, afin que l'Amirauté de cette province, fût réunie à la charge d'Amiral Général de France.

PLANCHE XXXVIII

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Suite des Dignités.

L'Amiral a sa jurisdiction à la table de marbre du palais à Paris, & porte pour marque de sa dignité deux ancres d'or passées en sautoir derriere l'écu de ses armes, le trabs d'azur semé de fleurs-de-lys d'or : *fig.* 1.

Vice-Amiral.

Le Vice-Amiral est un Officier-Général qui représente la personne de l'Amiral & qui a la seconde dignité dans la marine. Louis XIV créa en 1669, deux Vice-Amiraux de ses armées navales, l'un du levant & l'autre du ponent. Les Vice-Amiraux portent pour marque de leur grade une ancre d'argent en pal derriere l'ecu de leurs armes : *fig.* 2.

Général des Galeres.

Le Général des Galeres étoit un des principaux Officiers qui commandoit les Galeres & tous les bâtiments qui portent voiles latines. Il avoit une jurisdiction, une police navale, & un arsenal de construction indépendans de l'Amirauté de France. Il ne reconnoissoit de supérieur en mer, que la personne de l'Amiral. Cette charge a été supprimée & le corps des Galeres réuni à la marine.

Le Général des Galeres portoit pour marque de sa dignité un grappin d'or en pal derriere l'écu de ses armes, le trabs d'azur semé de fleurs-de-lys. Le grappin en une ancre à quatre bras, telle que celle des galeres & des vaisseaux de bas bord.

PLANCHE XXXVII.

MARQUES DE DIGNITÉS. &c.

Suite des Dignités.

Grand-Maître de l'Artillerie.

Le Grand-Maître de l'Artillerie étoit en France le Chef ſuprême de l'Artillerie.

Par les proviſions que le Roi lui faiſoit expédier il avoit la ſurintendance, l'exercice, l'adminiſtration & le gouvernement de l'état & charge de Grand-Maître & Capitaine-Général de l'Artillerie de France, tant deçà que delà les monts & les mers, dedans & dehors le Royaume, païs & terres étant ſous l'obéiſſance & la protection de Sa Majeſté.

Il ne ſe faiſoit aucuns mouvements de munitions d'Artillerie dans le Royaume, que par ſes ordres, ou de ſes Lieutenans & Officiers, à qui il donnoît des commiſſions particulieres pour cet effet, enſuite des ordres qu'il recevoit du Roi.

Tous les marchés ſe faiſoient en ſon nom, ſtipulant pour Sa Majeſté. Il arrêtoit le compte général de l'Artillerie que le Tréſorier rend à la Chambre des Comptes, où le Grand-Maître étoit reçu comme Ordonnateur de tous les fonds qui ont rapport à la dépenſe de l'Artillerie.

Le Grand-Maître avoit encore un privilége dont il n'étoit point fait mention dans les proviſions de ſa charge ; c'eſt que quand on prenoit une ville ſur laquelle on avoit tiré le canon, les cloches des Egliſes, les uſtenciles de cuivre & autre métal, lui appartenoient, & devoient

PLANCHE XXXVIII

MARQUES DE DIGNITÉ'S &c.

Suite des Dignités.

Grand-Maître de l'Artillerie.

être rachetés d'une ſomme d'argent par les habitans, à moins que dans la capitulation on ne fût convenu du contraire.

Il avoit encore le droit, en entrant & en ſortant d'une place où il y avoit de l'Artillerie, d'être ſalué de cinq volées de groſſes piéces de canon, ſans préjudice du plus grand nombre, auquel il pourroit avoir droit par ſa naiſſance, ou par quelqu'autre qualité.

Le Grand-Maître prêtoit ſerment entre les mains du Roi, au moins depuis que cette charge avoit été érigée en charge de la Couronne par le Roi Henri IV, en faveur de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1601.

Il avoit un grand nombre d'Officiers, & même des corps de troupes ſous ſa juriſdiction & dans ſa dependance, aux Offices deſquels il pourvoyoit, & donnoit à la plupart des proviſions en vertu de ſa charge.

Pour marque de ſa dignité, il mettoit au-deſſous de l'écu de ſes armes deux canons ſur leurs affûts: *fig. 3.*

Cet Officier avoit ſuccédé au *Grand-Maître* des *Arbalêtriers* de France qui avoit la Surintendance ſur tous les Officiers des machines de guerre, avant l'invention de l'Artillerie. On trouve dans notre hiſtoire une ſuite de ces Grands

Officiers depuis Saint Louis jusques à François I.

PLANCHE XXXVIII

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite des Dignités.

La charge de Grand-Maître de l'Artillerie a été supprimée au mois de Décembre 1755, sur la demission de Mr. le Comte d'Eu, & l'administration de tout ce qui en dépendoit réunie au bureau de la guerre.

Grand-Maître de France.

Le Grand-Maître de France est un Officier de la Couronne appellé autrefois *Souvrain Maître d'Hôtel du Roi.* Il a le commandement sur tous les Officiers de la maison & de la bouche du Roi, qui lui prêtent tous serment de fidélité, & des charges desquels il dispose. Depuis Arnoul de Wesemale, qualifié *Souvrain Maître d'Hôtel du Roi* Philippe le Bel, vers l'an 1290, on compte quarante-deux Grands-Maîtres de France jusqu'à M. le Prince de Condé qui est aujourd'hui revêtu de cette charge.

Pour marque de sa dignité, il porte deux grands bâtons de vermeil doré, passés en sautoir derriere l'écu, les bouts d'en haut terminés par une couronne Royale: *fig. 4.*

Cet Office faisoit autrefois partie de celui de Grand Sénéchal.

Grand Chambellan.

Le Grand Chambellan est un des Grands Officiers de la Couronne, qui a la Surintendance sur tous les Officiers de la chambre du Roi.

PLANCHE XXXVIII

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Grand Chambellan.

Sa principale fonction étoit de coucher dans la chambre du Roi, au pied du lit de Sa Majesté, comme on le remarque aux états des Rois Philippe le Bel & Philippe le Long ; c'est pourquoi, aux lits de justice, à l'assemblée des Etats, le Grand Chambellan doit *Gésir*, c'est-à-dire, être couché au pied du Trône de nos Rois.

Le Grand Chambellan étoit inférieur au Grand Chambrier; mais l'Office de celui-ci, après avoir perdu beaucoup de ses anciennes prérogatives, a enfin été supprimé par François I en 1545, & le Grand Chambellan est entré dans toutes ses fonctions.

Quand le Roi s'habille, le Grand Chambellan lui donne sa chemise, honneur qu'il ne cede qu'aux Fils de France & aux Princes du Sang. Au Sacre du Roi, il lui chausse les bottines, & le revêt de la dalmatique & du manteau royal. Dans les autres cérémonies il a son siége derriére le Trône ou fauteuil du Roi, excepté aux lits de justice, où il est assis aux piéds de Sa Majesté, sur un carreau de velours violet semé de fleurs-de-lys d'or. Lorsque le Roi est décédé, il ensevelit le corps, accompagné des Gentilshommes de la chambre. Cette charge est une des plus anciennes de la Couronne, & a toujours été exercée par des Seigneurs de la plus

plus haute distinction. L'histoire nous a conservé la suite des Grands Chambellans depuis Gauthier, Seigneur de la Chapelle & de Nemours, qui possédoit cette importante charge sous Louis le Jeune & Philippe-Auguste en 1200, jusqu'à M. le Duc de Bouillon qui la posséde aujourd'hui. On compte quarante-deux Grands Chambellans. Le Duc de Bouillon est le quatriéme de sa maison, dans laquelle cette charge est depuis 90 ans.

PLANCHE XXXVIII.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Grand Chambellans

Les Comtes de Tancarville, & après eux les Ducs de Longueville-Orleans, ont prétendu que la charge de Grand Chambellan étoit héréditaire dans leur postérité; mais ce fut une simple prétention sans titre.

Les marques de sa dignité sont deux clefs d'or, dont l'anneau se termine en couronne royale, passées en sautoir derriere l'écu de ses armes: *fig.* 5.

Grand Ecuyer.

Le Grand Ecuyer de France est un des grands Officiers de la Couronne. Le Surintendant des Ecuries de nos premiers Rois étoit nommé *Comte* ou *Prefet* de l'*Etable*. Il veilloit sur tous les Officiers de l'Ecurie. Il portoit l'épée du Roi dans toutes les grandes occasions, ce qui le faisoit nommer *Protospataire*: en son absence, il étoit remplacé par un Officier que l'on nommoit *Spataire*. Lorsque le

PLANCHE XXXVIII.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités

Grand Ecuyer.

commandement des armées fut donné au Connétable & aux Maréchaux de France, le *Spataire* qui sous eux étoit Maître de l'Ecurie, en eut toute la Surintendance. Il y avoit, sous Philippe-le-Bel en 1294, un Roger, surnommé l'Ecuyer, à cause de son emploi, qui étoit qualifié de Maître de l'Ecurie du Roi, titre qui a passé à ses successeurs.

En 1316 Guillaume Pisdoë fut créé premier *Ecuyer* du Corps & Maître de l'Ecurie du Roi, & ce titre fut donné à ses successeurs jusques à Philippe de Geresmes, qui, par Lettres-Patentes du 19 Septembre 1399, fut créé *Ecuyer* du Corps & Grand-Maître de l'Ecurie du Roi. Tannegui du Chatel, pourvu de la même charge sous Charles VII, fut quelquefois qualifié de *Grand Ecuyer*. Enfin, au commencement du regne de Louis XI, Alain Goyon fut honoré par le Roi du titre de Grand Ecuyer de France, & ce titre est resté à tous ses successeurs en la même charge.

Le Grand Ecuyer prête serment entre les mains du Roi & presque tous les autres Officiers des Ecuries le prêtent entre les siennes. Il dispose des charges vacantes de la grande & petite Ecurie & de tout ce qui est de la dépendance des Ecuries, ce qui est très-considérable, tel que des

Digitized by Google

charges & offices d'Ecuyers de la grande Ecurie de sa Majesté, des *Ecuyers Cavalcadours*, des Gouverneurs, Sous-Gouverneurs, Précepteurs & Maîtres des Pages &c.

PLANCHE XXXVIII.

MARQUES DE DIGNITE'S &c.

Suite des Dignités.

Grand Ecuyer.

Le Grand Ecuyer ordonne de tous les fonds qui sont employés aux dépenses de la grande Ecurie, du Haras, de la livrée de la grande & petite Ecurie, & des habits de livrée pour plusieurs corps d'Officiers de la Maison du Roi.

Nul Ecuyer ne peut tenir dans le Royaume Académie de Gentilshommes pour monter à cheval, sans la permission expresse du Grand Ecuyer.

Le Roi lui fait quelquefois l'honneur de lui donner place dans son carosse, & il peut marcher proche la personne de Sa Majesté, quand le Roi est à cheval, à la campagne.

Aux entrées que le Roi fait à cheval dans les Villes de son Royaume, ou dans les Villes conquises où il est reçu en cérémonie, le Grand Ecuyer marche à cheval directement devant la personne du Roi, portant l'épée royale dans le fourreau de velours bleu parsemé de fleurs-de-lys d'or, avec le baudrier de même étoffe, son cheval caparaçonné de même. C'est ainsi qu'il marcha à la cérémonie faite à la majorité de Louis XIV, aux entrées de

Digitized by Google

PLANCHE XXXVIII. leurs Majestés en 1660. Il a aussi séance au Lit de Justice à côté du Grand Chambellan, qui s'assied toujours aux pieds du Roi dans ces sortes de cérémonies, où l'on voit le Grand Ecuyer immédiatement devant S. M. portant l'épée royale s'asseoir à la droite du Roi, au bas des premiers degrés du Lit de Justice. Il met l'épée royale aux deux côtés de l'écu de ses armes : *fig. 6*.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Grand Ecuyer.

LEÇON XXXIX.

PLANCHE XXXIX.

Le Grand Bouteiller-Echanson.

LE Grand Bouteiller de France, ou le Grand Echanson, étoit un des cinq grands Officiers de la Couronne, qui signoit dans toutes les Patentes de nos Rois, ou du moins qui assistoit à leur expédition. Il avoit séance entre les Princes, & disputoit le pas au Connétable. Il prétendoit avoir droit de présider à la Chambre des Comptes, & l'on trouve en effet sur les régistres de cette Chambre, qu'en 1397 Jean de Bourbon, Grand Bouteiller de France, y fut reçu comme premier Président. Depuis même, cette prérogative fut anexée par Edit du Roi à cette charge ; mais, soit négligence du titulaire, soit disposition contraire de la part du Souverain, ce privilège ne subsista

Digitized by Google

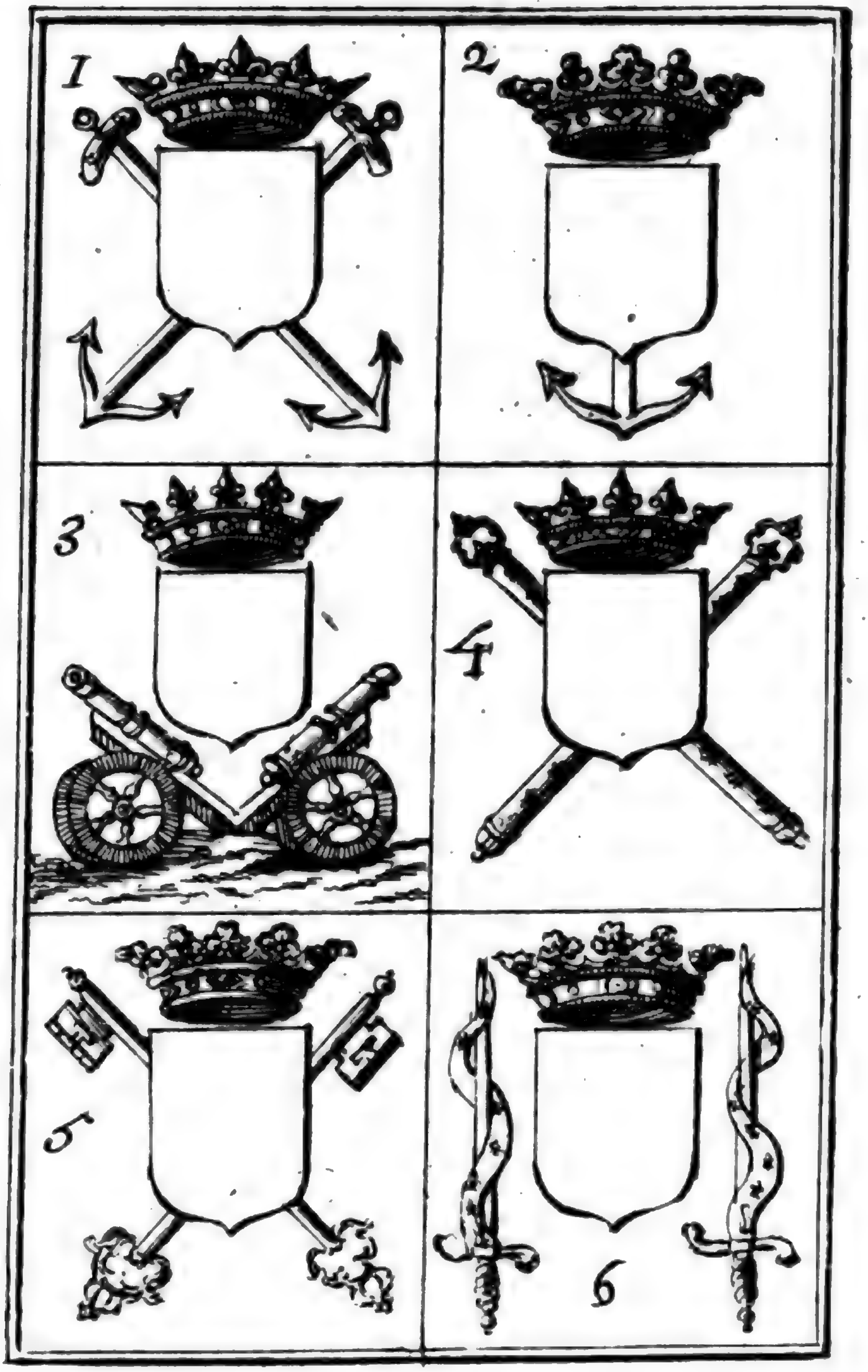
1
2
3
4
5
6

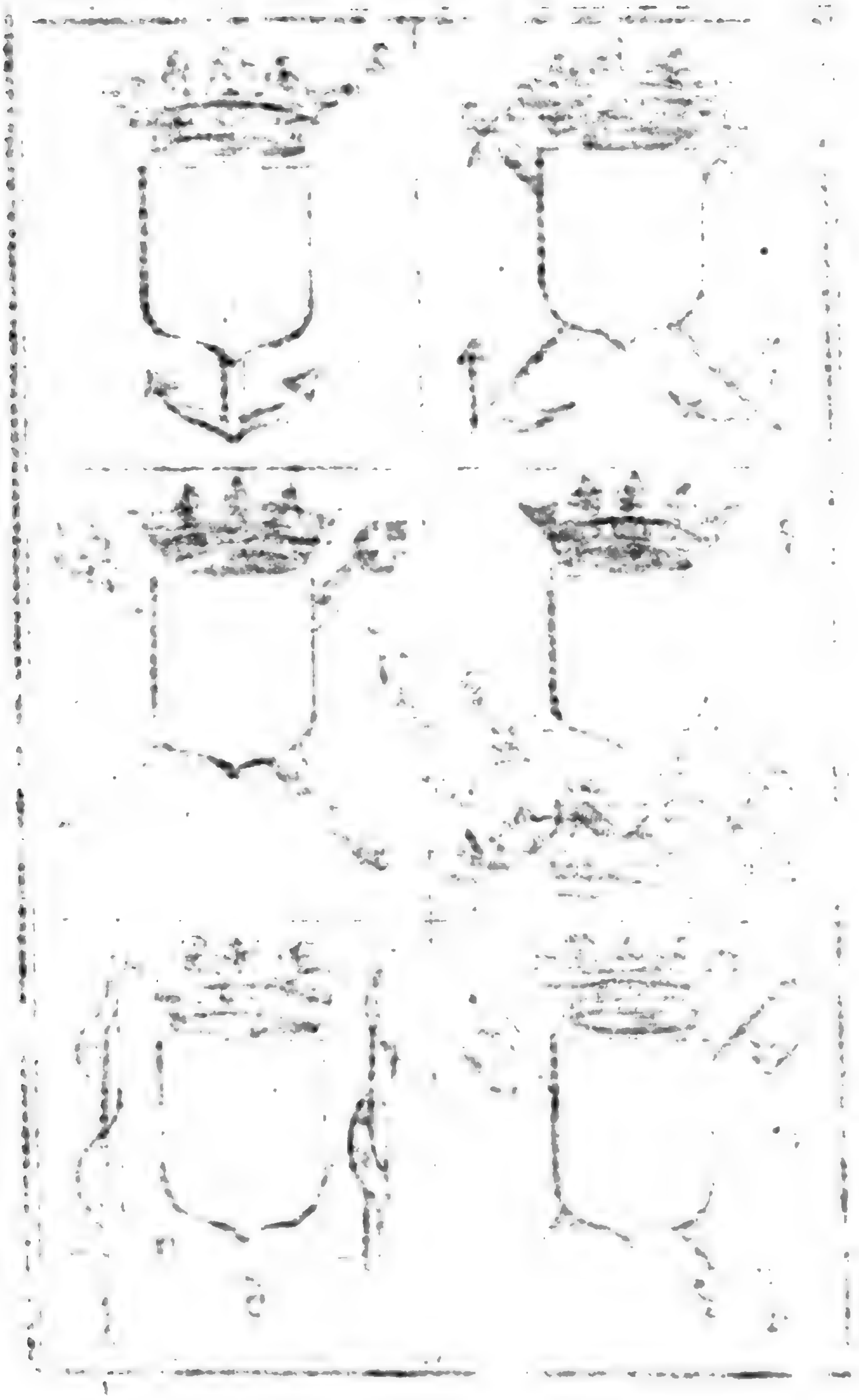

pas. Cette dignité étoit très-considérable du temps de Charlemagne, & étoit regardée comme un des principaux postes du Palais.

PLANCHE XXXIX.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Les marques de sa dignité sont, deux flacons d'argent dorés, sur lesquels sont les armes du Roi, placés de chaque côté de l'écu de ses armes: *fig.* 1.

Grand Panetier.

Le Grand Panetier de France avoit anciennement jurisdiction sur tous les Boulangers, demeurant dedans & hors les portes de Paris, droit de visite & de confiscation, avec une Jurisdiction dans l'enclos du Palais, nommée la *Paneterie*, laquelle étoit exercée par un Lieutenant-Général. Les Boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit, *bon denier* & le *pot de romarin.*

Cet office étoit possédé par un homme du premier rang. Burchard de Montmorenci étoit Panetier de France en 1333. Il fut maintenu dans sa Jurisdiction, par arrêt rendu contre les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris. Mais en 1711 le Roi la supprima par un édit donné au mois d'Août. Le Grand-Panetier a encore sous lui des Ecuyers-Tranchans, & il fait l'essai des viandes.

Il met au bas de l'écu de ses armes, la nef d'or & le cadenat qu'on pose à côté du couvert de Sa Majesté: *fig.* 2.

PLANCHE XXXIX.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

L'office de Grand Veneur de France n'eſt pas fort ancien, & n'étoit connu, ſous le regne du Roi Charles VI, que ſous le nom de Maître Veneur & Gouverneur de la Venerie du Roi. Il a la Surintendance ſur tous les Officiers de la Venerie. Il prête ſerment entre les mains de S. M.

Grand Veneur.

Depuis Geffroi Maître Veneur du Roi en 1231, ſous Saint Louis, juſqu'à M. le Duc de Penthievre, qui occupe aujourd'hui cette charge, on compte 36 Grands Veneurs.

Les marques de ſa dignité ſont deux grands cors d'or avec leur enguichure, de chaque côté de ſes armes : *fig. 3.*

Grand Fauconier.

Le Grand Fauconier de France étoit connu autrefois ſons le nom de *Maître Fauconier du Roi.* L'origine de cette charge eſt de l'an 1250. Jean de Beaune l'exerça juſqu'en 1258. Etienne Grange étoit *Maître Fauconier* en 1274. Tous ſes Succeſſeurs ont eu la même qualité juſqu'à Euſtache de Gaucourt, qui fut établi *Grand Fauconier de France* en 1406.

Ce Grand Officier a différentes ſortes de gages. Outre les gages ordinaires & ceux pour ſon état & appointement, il en a comme Chef du Vol pour corneille & l'entretien de ce Vol ; pour l'entretien de quatre Pages, pour l'achat & fournitures

de leurres, de gants, de chaperons, de sonnettes, de vervelles & armures d'oiseaux, & pour l'achat des oiseaux. Il prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Il nomme à toutes les charges de Chefs de Vol, lorsqu'elles vacquent par mort ; à la reserve de celle des Chefs des oiseaux de la chambre & du cabinet du Roi, & de celles de Gardes des aires, des forêts de Compiegne, de l'Aigle, & autres forêts royales.

PLANCHE XXXIX.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Grand Fauconier.

Le Grand Fauconier a seul le droit de commettre qui bon lui semble pour prendre les oiseaux de proie en tous lieux, plaines & buissons du Domaine de Sa Majesté.

Les Marchands Fauconiers François ou étrangers sont obligés, à peine de confiscation de leurs oiseaux, de venir les présenter au Grand Fauconier avant de les exposer en vente.

Si le Roi étant à la chasse veut avoir le plaisir de jetter lui-même un oiseau, les Chefs, pourvus par le Grand Fauconier, présentent l'oiseau au Grand Fauconier qui le met ensuite sur le poing de Sa Majesté. Quand la proie est prise, le picqueur en donne la tête à son Chef, & le Chef au Grand Fauconier qui la présente au Roi.

Pour marque de sa dignité, il met au

PLANCHE XXXIX.

Marques de Dignités &c.

Suite des Dignités

bas de ses armes deux leurres qui renferment des becs, ongles & ailes. Ces leurres sont d'azur semés de fleurs-de-lys d'or : *fig. 4.*

Grand Louvetier.

Le Grand Louvetier à la Surintendance sur tous les Officiers de la Louveterie. Cet office étoit déja très-considérable sous François I, & a toujours été possédé par des Seigneurs de distinction. Celui qui en est revêtu n'a d'autre supérieur que le Roi, entre les mains duquel il prête serment. Il a, de même que les autres Grands Officiers, la supériorité sur tous les offices qui sont de sa dependance. Il en dispose, & met des Lieutenans dans plusieurs provinces qui prenent la qualité de Lieutenans de la Louveterie. Ces Lieutenans ont sous eux des Officiers, & tous sont commensaux de la Maison du Roi, jouissent des priviléges attachés à cette qualité, & sont employés pour leurs gages dans l'état de la Venerie & Fauconerie, quoiqu'ils ne dépendent aucunement du Grand Veneur ou du Grand Fauconier.

Le Grand Louvetier porte à ses armes deux rencontres ou têtes de loup au dessous de l'écu : *fig. 5.*

Colonel Général de l'Infanterie.

Le Colonel Général de l'Infanterie étoit autrefois le premier Officier de ce corps. Cette charge créée sous François I en 1544, fut érigée en charge de la Cou-

ronne par le Roi Henri III, en faveur du Duc d'Epernon, en 1584.

PLANCHE XXXIX.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités

Colonel Général de l'Infanterie.

Ce Prince attribua au Colonel Général le pouvoir de nommer à toutes les charges qui vacqueroient dans l'Infanterie Françoise, sans excepter même celle de Mestre de Camp du Régiment des Gardes. Il lui donna aussi une Justice particuliere pour juger de la vie & de l'honneur des gens de guerre, sans être obligé d'y appeller d'autres Officiers que les siens. Il lui donna des appointement considérables. Les honneurs qu'on lui rendoit étoient extraordinaires ; la garde étoit montée devant son logis par deux compagnies avec le drapeau. Les grandes prérogatives attachées à cette charge, qui rendoient cet Officier trop puissant, & maître, pour ainsi dire, de toute l'Infanterie, donnerent lieu à sa suppression, qui arriva à la mort du second Duc d'Epernon, en 1661. Elle fut retablie en faveur de M. le Duc de Chartres, Fils de M. le Regent, en 1721; mais ce Prince ayant prié Sa Majesté d'accepter sa démission de cet office, il fut de nouveau supprimé par l'ordonnance du 8 Décembre 1730, & les Mestres de Camp d'Infanterie ont pris depuis la qualité de *Colonels.*

Le Colonel Général portoit pour marque de sa dignité, six drapeaux des cou-

PLANCHE XXXIX.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités

Colonel Général de Cavalerie.

leurs du Roi, blanc, incarnat & bleu; passés en sautoir derriere l'écu de ses armes : *fig. 6*.

Le Colonel Général de la Cavalerie jouit aussi de grands priviléges. Cet emploi ne fut erigé en titre d'office que sous Charles IX, en faveur de Claude de Lorraine Duc d'Aumale. Cette charge fut d'abord partagée en deux. Il y avoit le Colonel Général en deça des monts, & le Colonel Général en delà des monts.

Sous Louis XIII, il y eut aussi deux Colonels Généraux, l'un de la Cavalerie Françoise, & l'autre de la Cavalerie Allemande. Cette derniere fut bientôt supprimée & réunie à la premiére.

Le Colonel Général est en droit, tout le temps qu'il est à l'armée, d'exiger du corps de la Cavalerie un escadron pour sa garde. Il se contente ordinairement d'un détachement de cinquante maîtres, commandé par un Capitaine.

Les Inspecteurs de Cavalerie doivent lui envoyer un extrait de chacune de leurs revues, afin qu'il puisse avoir l'honneur d'en rendre compte personnellement au Roi.

Le Maréchal des Logis de la Cavalerie est obligé d'apporter l'ordre chaque jour à son Colonel Général.

Chaque Officier de Cavalerie est obligé

Digitized by Google

PL. 39.

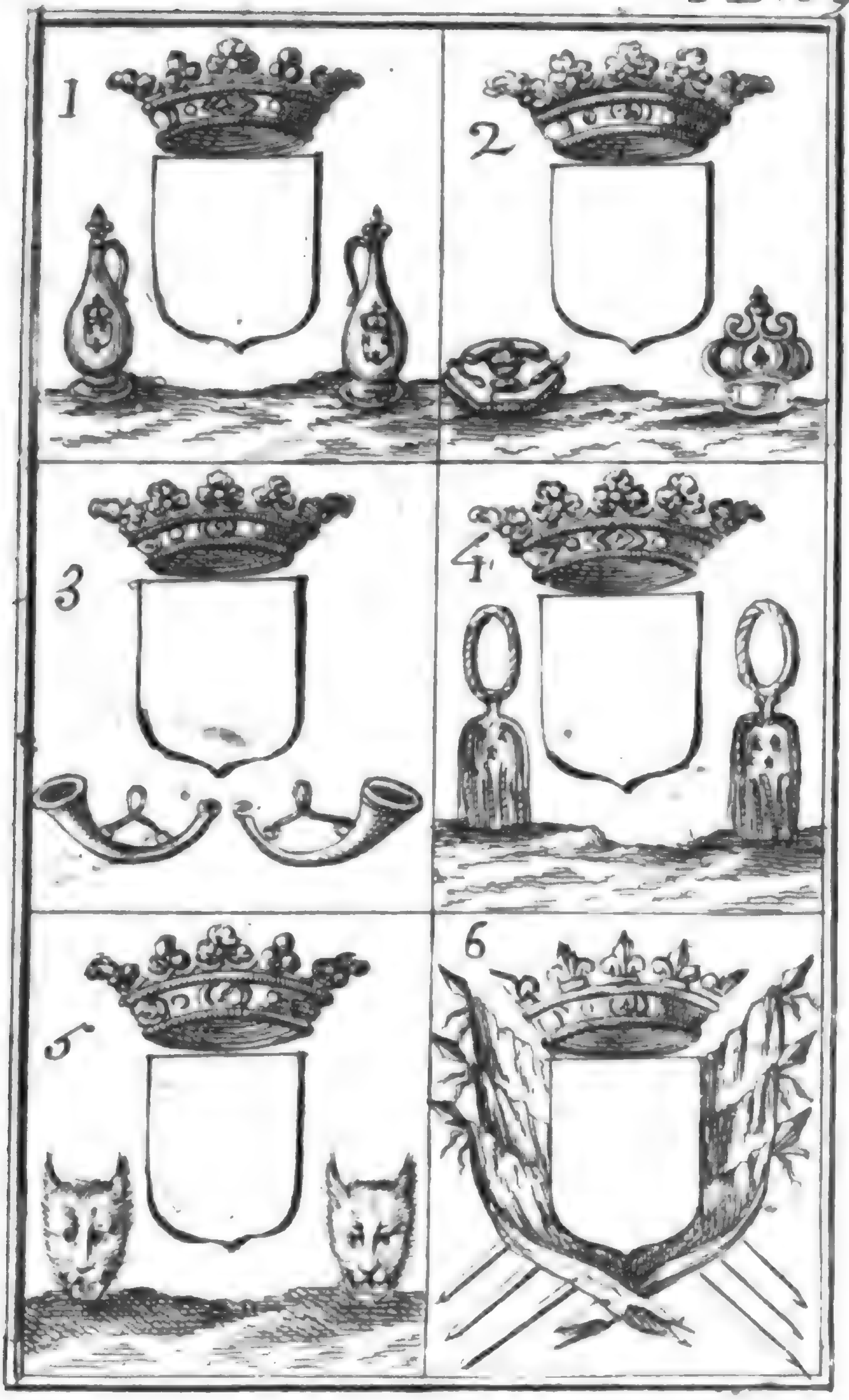

Suite des Dignités

de prendre l'attache du Colonel Général, comme aussi de lui rendre compte de ce qu'il a vu à sa garde ou de ce qui s'est passé dans son détachement, quand il est de retour. Il ne doit sortir du camp ou de l'armée aucun Officier de Cavalerie commandé, que le Colonel Général n'en soit informé. Tels sont à peu près les privilèges de cet office, un des plus distingués & des plus honorables du Royaume. — Colonel Général de la Cavalerie

Les marques de sa dignité sont six cornettes aux armes de France passées en sautoir derriere l'écu de ses armes : *fig. 1.*

La charge du Colonel Général des Dragons a été créée par Louis XIV, en 1668, en faveur du Duc de Lausun. Ses privilèges sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux du Colonel Général de la Cavalerie. — Colonel Général des Dragons.

Il porte pour marque dix étendarts semés de France, passés en sautoir derriere l'écu : *fig. 2.*

Le Colonel du Regiment des Gardes-Françoises est de service toute l'année, & a doit de porter chez le Roi le bâton de commandement, semblable à celui des Capitaines des Gardes du Corps. Depuis la suppression de la charge du Colonel Général de l'Infanterie, le Colonel des Gardes porte pour marque de son rang six drapeaux de ce Regiment passés en sautoir — Colonel des Gardes-Françoises.

PLANCHE XL.

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite des Dignités.

Colonel Général des Suisses & Grisons.

derriere l'écusson de ses armes. Les drapeaux sont bleus, sémés de fleur-de-lys d'or, separés en quatre quarrés par une croix blanche : *fig.* 3.

La charge de Colonel Général des Suisses & Grisons n'étoit autrefois qu'un emploi passager, & cependant toujours occupée par un Prince. Elle fut erigée en titre d'office par le Roi Charles IX, en faveur de Charles de Montmorenci, fils du Connétable, en 1571. Dans cette institution la Compagnie des Cent-Suisses de la garde fût exceptée du commandement que ce Chef doit avoir sur toute les troupes de cette nation.

Cette charge n'est point charge de la Couronne ; cependant celui qui en est pourvu prête serment entre le mains du Roi. Toutes les troupes Suisses lui sont subordonnées. Il nommoit autrefois à toutes les places de Colonels & de Capitaines ; mais depuis la mort du Comte de Soissons le Roi s'est reservé ce droit.

Il est Chef d'une Compagnie que l'on appelle la *Generale*, qui marche à la tête du Regiment des Gardes-Suisses quoiqu'elle fasse un corps à part. A l'armée il doit avoir pour sa garde une compagnie avec un drapeau, quand il y a des Regimens Suisses dans l'armée, independamment de celle qu'il doit avoir à cause de

PL. 40.

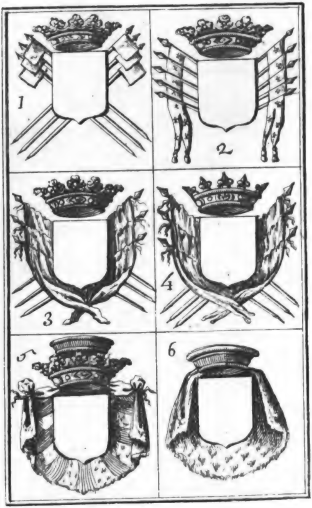

Digitized by Google

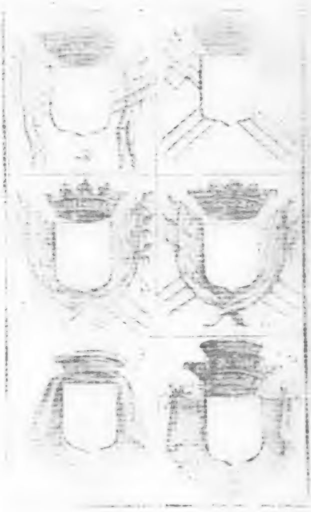

Digitized by Google

ſa naiſſance ou de ſon caractere d'Officier Général.

PLANCHE XL.

MARQUES DE DIGNITES &c.

Suite des Dignités.

Il porte pour marque de ſa dignité ſix drapeaux du Regiment de Garde-Suiſſes, paſſés en ſautoir derriere l'écu de ſes armes. Les drapeaux ſont compoſés des couleurs de la livrée du Général : *fig.* 4.

Premier Préſident.

Le premier Préſident au Parlement porte pour marque de ſa dignité la Robe d'écarlate doublée d'hermine, miſe en forme de manteau ducal avec les crochets d'or ſur l'épaule, l'écu timbré d'une couronne ducale ſurmontée d'un Mortier de velours noir, enrichi de deux larges paſſements d'or : *fig.* 5.

Préſident à Mortier.

Les Préſidens à Mortier ont la Robe d'écarlate comme le premier Préſident, à la différence qu'il n'y a point de crochets d'or ſur l'épaule. Ils prennent auſſi la couronne ducale ſurmontée d'un Mortier de velours noir orné d'un ſeul galon : *fig.* 6.

LEÇON XL.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

COmme les colliers des différents Ordres de Chevalerie ſont un des principaux ornements du blaſon, il eſt néceſſaire de ſavoir les déchifrer, & de connoître à quels Ordres ces colliers appartiennent; à quelle occaſion & par qui ces Ordres ont été inſtitués, quelles ſont leurs fonctions, leurs priviléges, leurs habillemens &c.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Nous commencerons par les Ordres les plus distingués dans les différentes Cours de l'Europe, dont on a fait graver les croix & le collier. Nous parlerons ensuite succintement des autres moins connus & dont la plupart ne sont plus en usage.

Ordre de S. Michel.

Louis XI, pour se concilier les Grands de Royaume & se les attacher davantage, institua en 1469, un Ordre de Chevalerie sous la protection de Saint Michel. Cet Ordre ne devoit être composé que de 36 Chevaliers. Il n'en créa d'abord que 15, se reservant de nommer les autres au premier Chapitre; mais le nombre de 36 ne fut point rempli de son regne.

Les Chevaliers, en recevant le collier, promettoient au Roi un attachement inviolable pour toute leur vie, de le suivre à la guerre, de lui garder le secret de tous ses desseins, & s'obligeoient à plusieurs autres choses de cette nature. Le Roi de son côté, s'engage envers les Chevaliers de les protéger, de les maintenir dans tous leurs priviléges, & de n'entreprendre aucune guerre, aucune affaire importante qu'aprés les avoir consultés, excepté dans les affaires qui demanderoient un grand secret & une grande célérité.

Il donna aux Chevaliers un collier d'or

PLANCHE XLI. ORDRES DE CHEVALERIE. Ordre de S. Michel.

fait à coquilles entrelassées l'une à l'autre & posées sur une chainette d'or, où pendoit une medaille représentant Saint Michel. Le collier devoit être du poids de deux cent écus d'or, & ne pouvoit être enrichi d'aucunes pierreries. Il appartenoit à l'Ordre après la mort du Chevalier, ses héritiers étoient obligés de le remettre dans l'espace de trois mois entre les mains du Trésorier.

Les Chevaliers étoient obligés de porter tous les jours ce collier à découvert, excepté lorsqu'ils étoient à l'armée, en voyage, dans leurs maisons, ou à la chasse: pour lors ils portoient seulment une médaille attachée à une chaine d'or, ou à un cordonnet de soie noire.

L'Habit de cérémonie est un grand manteau de damas blanc ou de toile d'argent trainant à terre avec une broderie d'or tout autour, représentant le collier de l'Ordre: il est fourré d'hermine, le chaperon est de velours cramoisi orné de la même broderie, & sous le manteau les Chevaliers portent un habit court de même étoffe que le chaperon.

L'Ordre de S. Michel perdit beaucoup de son premier éclat sous les Regnes de François II & de Charles IX, par le grand nombre de Chevaliers qui furent faits, au delà de celui porté par les

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de S. Michel.

ſtatuts. Il ſe fit même pendant ces temps de trouble pluſieurs réceptions dans les provinces par les Chevaliers de l'Ordre à qui la commiſſion étoit adreſſée ſans avoir beaucoup d'égard au mérite ou à la naiſſance. L'établiſſement de l'Ordre du Saint Eſprit par Henri III, le fit décheoir encore davantage, quoique ce Prince eût declaré dans la création de ſon nouvel Ordre, qu'il vouloit & entendoit que celui de S. Michel demeurât en ſa force & vigueur, & qu'il fût obſervé, comme il avoit été pratiqué depuis ſa première inſtitution. C'eſt pour cette raiſon que tous les Chevaliers du Saint Eſprit prennent l'Ordre de S. Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir le collier du Saint Eſprit. Ils entourent l'écu de leurs armes des deux colliers, & ſe qualifient Chevaliers des Ordres du Roi. Il faut excepter ſeulement les Prélats qui ne ſont point faits Chevaliers de S. Michel.

Louis XIV voulant relever cet Ordre, avili en la perſonne de pluſieurs de ceux qui ſe qualifioient Chevaliers, ordonna en 1661 & en 1665, à tous ceux qui avoient été reçus dans ledit Ordre, de porter, ou d'envoyer aux Commiſſaires nommés par Sa Majeſté, les titres & preuves de leur nobleſſe & de leurs ſervices : défendant à ceux qui ne ſatisferoient

point

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de S. Michel.

point à cette ordonnance de se qualifier Chevaliers de S. Michel & de porter la marque de l'Ordre. Le nombre des Chevaliers fut réduit à cent, outre les Chevaliers du Saint Esprit. Sa Majesté veut qu'à l'avenir nul ne puisse être admis à cet Ordre qu'il ne fasse profession de la Religion Catholique, preuve de Noblesse au moins de deux races, & d'avoir servi le Roi & l'Etat en des emplois considérables dans les armées, au moins l'espace de dix ans, & dans ceux de Justice pendant le même-temps; se réservant Sa Majesté d'honorer de cet Ordre ceux qui l'auroient mérité par des services signalés rendus à son Etat ou à sa Couronne.

Aujourd'hui la marque de cet Ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre fleurs-de-lys d'or, chargée en cœur d'une médaille représentant S. Michel foulant au pied un dragon, le tout émaillé au naturel. Cette croix est attachée à un grand ruban noir que les Chevaliers portent en écharpe. Le grand collier est toujours comme nous l'avons décrit plus haut & comme on le voit dans la *fig.* 1 de la *Pl.* 41.

Ordre du S. Esprit.

Henri III, en établissant l'Ordre du S. Esprit, se proposa, comme Louis XI, de réunir les Grands du Royaume divisés par les factions, & crut les attacher plus in-

X

Digitized by Google

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

violablement à ſa Couronne par ces marques de diſtinction, & par le ſerment particulier que les Chevaliers devoient prêter en recevant cet Ordre.

Ordre du S. Eſprit.

Il le mit ſous la protection du S. Eſprit, en mémoire des bienfaits ſignalés qu'il avoit reçu du ciel le jour de la Pentecôte. En effet, il étoit né, il avoit été élu Roi de Pologne, & il étoit parvenu à la Couronne de France le jour de la Pentecôte.

Fig.2. Il donna aux Chevaliers un collier du poids de deux cent écus d'or, compoſé alternativement de la lettre H, d'une fleur-de-lys d'or, d'où ſortent des flammes émaillées couleur de feu, & d'un chiffre que Henri IV changea depuis en un trophée d'armes : à ce collier pend une croix d'or émaillée de blanc avec une fleur-de-lys d'or dans chacun des angles, & dans le milieu une Colombe d'un côté, & de l'autre une médaille repréſentant l'image de S. Michel, parce que, comme nous l'avons dit, tous les Chevaliers du S. Eſprit ſont auſſi reçus Chevaliers de S. Michel, à l'exception des Prélats qui portent une Colombe des deux côtés de leurs croix.

Le manteau de l'Ordre eſt ſemblable à celui de S. Michel pour la forme ; mais il en diffère par la couleur. Il eſt de ve-

lours noir semé de flammes d'or, orné tout autour d'une broderie qui représente le grand collier, la croix brodée en argent sur la poitrine. Le chaperon est de toile d'argent à fond verd brodé comme le manteau ; la doublure est de satin orangé. Le manteau se porte retroussé du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Sous le manteau, les Chevaliers portent des chausses & pourpoints de satin blanc. Les souliers sont blancs ; mais le bout de l'empeigne est de velours noir. L'habillement de tête est une toque de velours noir rehaussée de plumes blanches.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du S. Esprit.

Le nombre des Chevaliers est fixé à cent, auquel nombre seroient compris quatre Cardinaux, quatre Archevêques, Evêques ou Prélats, le Grand Aumônier de France qui est Commandeur-né, sans être obligé de faire preuve de noblesse, le Chancelier & Garde des Sceaux, le Prévôt Maître des C rémonies, le Grand Trésorier & le Greffier, tous assujétis aux mêmes preuves que les Chevaliers. Outre ces quatre Grands Officiers-Commandeurs, compris dans le nombre des cent Chevaliers, il en est d'autres qui ne sont point Commandeurs. Ces Officiers sont, l'Intendant, le Généalogiste, le Herault d'Armes, l'Huissier, les Tresoriers & Controlleur du marc d'or. Ces Officiers

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du S. Esprit.

ne portent point la croix de l'Ordre brodée sur leurs habits; mais seulement une croix plus petite, attachée à la boutonniere avec un ruban bleu.

C'est un des statuts irrévocables de l'Ordre, pour tous les Commandeurs & Chevaliers de porter toujours la croix brodée en argent sur le côté gauche des manteaux, robes & autres habillements de dessus, & la croix d'or au col pendante à un large cordon bleu céleste. Les Chevaliers & Commandeurs laïcs la portent en écharpe de droit à gauche, les Commandeurs Ecclésiastiques la portent au col pendante sur la poitrine.

Le Souverain Chef & Grand-Maître a seul le droit de recevoir les Chevaliers. La Grande-Maîtrise est unie irrévocablement à la Couronne, sans qu'elle puisse jamais en être séparée. Les Rois jurent à leur Sacre l'observation des statuts de l'Ordre.

Nul ne peut-être admis dans l'Ordre s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, s'il n'est Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, & n'ait, pour le regard des Princes, 25 ans accomplis, & 35 pour les autres.

Aucun Chevalier-Commandeur n'est reçu dans l'Ordre du S. Esprit, qu'il ne

soit aussi Chevalier de S. Michel, (à l'exception des Commandeurs Ecclésiastiques;) c'est pourquoi, la veille qu'il doit recevoir l'habit & le collier du S. Esprit, il est fait Chevalier de l'Ordre de S. Michel. Il se met à genoux devant le Roi qui le frappe légerement sur les épaules avec une épée nue, en lui disant : *De part S. Georges & de par S. Michel, je vous fais Chevalier.* Le lendemain il se trouve à l'Eglise où il se met à genoux devant le Roi pour prêter le serment de l'Ordre, après lequel, le Prevôt & Maître des cérémonies, présente au Roi le manteau pour le donner au Chevalier. En le donnant, le Roi dit : *L'Ordre vous revêt du manteau de son amiable Compagnie & union fraternelle, à l'exaltation de notre foi & religion Catholique : au nom du Pere, & du Fils, & du S. Esprit.* Le grand Trésorier présente ensuite à Sa Majesté le collier, qu'elle met au col du Chevalier, en disant : *Recevez de notre main le collier de notre Ordre du benoist Saint-Esprit, auquel nous, comme Souverain Grand-Maître, vous recevons, & ayez en perpétuelle souvenance la mort & passion de N. S. & R. J. C. en signe de quoi nous vous ordonnons de porter à jamais, cousue en vos habits exterieurs la croix d'icelui, & la croix d'or au col, avec un ruban de*

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du S. Esprit.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du S. Esprit.

couleur bleu celeste, & Dieu vous fasse la grace de ne contrevenir jamais aux vœu & serment que vous venez de faire, lesquels ayez perpetuellement en votre cœur, etant certain que si vous y contrevenez en aucune sorte, vous serez prive de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les statuts de l'Ordre: au nom du Pere &c. à quoi le Chevalier repond: *Sire, Dieu m'en donne la grace, & plutôt la mort que jamais y faillir, remerciant très-humblement votre Majesté, de l'honneur & bien qu'il vous a plu me faire.* Et en achevant il baise la main du Roi.

Les Chevaliers, & grands Officiers-Commandeurs, sont payés de la somme de trois mille livres de pension par chacun an, sur leurs simples quittances. De plus, ils sont exempts de contribuer au ban & arrière-ban, de payer aucuns rachats, lods, ventes, quints & requints, tant des terres qu'il vendent que de celles qu'ils peuvent acheter: ils ont leurs causes commises aux requêtes du Palais à Paris. Ils sont francs & exempts de tous emprunts, subsides, impositions, péages, travers, passages, fortifications, gardes & guets de villes & châteaux. Enfin ils ont l'honneur de manger avec le Roi à la même table les jours de cérémonie de l'Ordre.

Henri III ne se contenta pas de distin-

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du S. Esprit.

guer ainsi, par ces marques d'honneur & par ces priviléges, les Chevaliers de son Ordre, il voulut aussi qu'ils se distinguassent par la piété. Il les exhorta d'assister tous les jours à la Messe, & les jours de Fêtes à la célébration des Offices divins. Il les obligea à dire chaque jour un chapelet d'un dixain qu'ils doivent porter sur eux, l'Office du S. Esprit avec les Hymnes & Oraisons, comme il est marqué dans le livre qu'on leur donne à leur réception, ou bien les sept Pseaumes de la pénitence, avec les Oraisons qui sont dans le même livre. Il fit plusieurs autres reglemens de piété qu'on peut voir dans les statuts de cet Ordre, imprimés en 1703.

Ordre de S. Louis.

L'Ordre Royal & Militaire de S. Louis fut institué par le Roi Louis XIV, pour récompenser les Officiers de ses troupes & leur donner une marque de distinction particuliere. Ceux qui sont revêtus de cet Ordre sont appellés *Chevaliers de Saint Louis*; ils portens à la boutonniere de leur habit, une croix d'or attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a, dans l'Ordre de S. Louis, huit Grands Croix & 24 Commandeurs. Les Grands-Croix portent la croix attachée à un large ruban couleur de feu qu'ils mettens en écharpe, & outre cela ils portent une croix en broderie d'or sur leurs habil-

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de S. Louis.

lemens de dessus. Pour les Commandeurs ils portent la croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le Roi est le Grand-Maître de cet Ordre. M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la Couronne doivent le porter.

Il y a des Commandeurs qui ont 4000 livres de pension,& d'autres 3000 livres ; il y a aussi nombre de simples Chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables.

Outre les Commandeurs & Grands-Croix dont nous avons parlé, il y a encore trois Officiers, qui sont le Trésorier, le Greffier & l'Huissier. Les deux premiers jouissent des mêmes décorations que les Grands-Croix. Le nombre des Chevaliers n'est point limité.

Personne ne peut être reçu dans cet Ordre s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, s'il n'a servi sur terre ou sur mer en qualité d'Officier au moins pendant dix années. Le Chevalier pourvu doit prêter serment de vivre & mourir dans la Religion Catholique, d'être fidèle au Roi, & de ne se départir jamais de l'obéissance qui lui est due & à ceux qui commandent sous ses ordres, de défendre de tout son pouvoir, envers & contre tous, l'honneur &

les droits de Sa Majesté & de sa Couronne, de ne jamais quitter son service pour passer à celui de quelque Prince étranger sans une permission expresse de Sa Majesté &c. Après le serment il est reçu Chevalier par l'épée & l'accolade.

PLANCHE XLI. ORDRES DE CHEVALERIE. Ordre de S. Louis.

Fig. 3. La croix de cet Ordre est d'or à huit pointes, comme celle de l'Ordre du S. Esprit, émaillé de blanc avec des fleurs-de-lys d'or dans les angles; au milieu est un cercle dans lequel est d'un côte l'image de S. Louis armé de cuirasse, ayant par-dessus le manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier & de la gauche une couronne d'épines & les clous de la Passion, avec cette légende tout autour: *Ludovicus Magnus instituit 1693*, & de l'autre côté du cercle, il y a une épée dont la pointe perce une couronne de laurier attachée avec un ruban blanc, avec cette légende autour: *Bellicæ virtutis præmium.*

PLANCHE XLIV.

Fig. 1. Dans les Armoiries, les Grands-Croix entourrent l'écusson de leurs armes du grand cordon rouge & mettent par derriere la Grand'Croix de l'Ordre. Les Commandeurs ne mettent que le grand cordon rouge; & les simples Chevaliers mettent la croix de l'Ordre attachée a un nœud de ruban rouge au bas de l'écu de leurs armes.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre du Mérite Militaire.

L'Ordre du Merite militaire a été institué par le Roi Louis XV, en faveur des Officiers de ses Troupes nés en païs où la religion protestante est établie. Les rangs & les marques d'honneur de cet Ordre sont les mêmes que dans celui de Saint Louis.

Fig. 4. Le cordon est bleu foncé : la croix est d'or émaillé de blanc, sur un des côtés au milieu est une épée en pal avec ces mots : *Pro virtute bellica*, sur le revers une couronne de laurier avec cette legende : *Lud. XV instituit, 1759.*

Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel.

L'Ordre de S. Lazare est un Ordre militaire qui fut institué à Jérusalem par les Chrétiens d'Occident, lorsqu'ils se furent rendus maîtres de la Terre Sainte. Les fonctions de cet Ordre étoient d'avoir soin des pélerins, de les garder & de les défendre sur leur route des insultes des Musulmans. Quelques auteurs disent qu'il a été institué en 1119. Le Pape Alexandre IV le confirma par une Bulle en 1255, & lui donna la regle de S. Augustin. Les Chevaliers de cet Ordre ayant été chassés de la Terre Sainte, il s'en rétira une partie en France, où ils possédoient déja la terre de Boigni, près Orléans, que le Roi Louis VII leur avoit donnée, & dans laquelle ils fixerent leur résidence. En 1490, Innocent VIII réunit l'Or-

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

dre de S. Lazare en Italie à celui de Malte. Leon X l'y rétablit au commencement du XVI siécle. En 1572, Gregoire XIII l'unit en Savoye à l'Ordre de S. Maurice que le Duc Emmanuel-Philibert venoit d'instituer. En 1608, cet Ordre fut uni en France à celui de Notre Dame du Mont-Carmel, institué par Henri IV; & Louis XIV lui accorda plusieurs priviléges. Les Chevaliers de S. Lazare & du Mont-Carmel peuvent se marier & posséder en même-temps des pensions sur bénéfices. Il est composé d'environ 650, Laïcs-Prieurs & Freres servans d'armes, qui jouissent des Commanderies ainsi que des pensions sur bénéfices.

Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel.

Fig. 5. La croix de cet Ordre est d'or à huit pointes, d'un côté émaillée d'amarante avec l'image de la Ste. Vierge au milieu environnée de rayons d'or, & de l'autre côté émaillée de sinople avec l'image de S. Lazare, les angles de la croix cantonnés d'une fleur-de-lys d'or. Cette croix est attachée à un grand ruban de couleur amarante qui se porte au col ou en écharpe. Les Freres servans ne portent qu'une médaille aux mêmes émaux attachée à la boutonniere par une chaine sans ruban.

Les jours de Cérémonie, le Grand-Maître est revêtu d'une dalmatique de toile

Digitized by Google

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel.

d'argent, & par dessus d'un grand manteau trainant de velours amarante, semé de fleur-de-lys d'or, de chiffres & de trophées en broderie d'or & d'argent ; les chiffres forment le nom de Marie au milieu de deux couronnes.

L'habit des Chevaliers de Justice consiste en une dalmatique de satin blanc, sur laquelle est une croix de la hauteur & de la largeur de la Dalmatique, écartelée de couleur tannée & de sinople, & par dessus un grand manteau trainant de velours amarante, sur le côté gauche duquel est brodée une croix de l'Ordre avec l'image de la Sainte Vierge en milieu.

Les Chevaliers Ecclésiastiques ou Chapelains portent un camail de velours amarante avec la croix de l'Ordre brodée au côté gauche.

Le manteau des Freres servans n'est que de drap, ayant sur le côté gauche la médaille en broderie.

Les novices ont seulement un petit manteau de satin verd avec une espéce de capuchon.

Le Herault d'Armes porte une dalmatique de velours amarante, chargée par devant des armes de l'Ordre en broderie, lesquelles sont d'argent à la croix écartelée de couleur tannée & de sinople, l'écu timbré d'une couronne ducale.

Tous, à l'exception des Ecclésiastiques, portent une toque de velours noir avec des plumes noires & une aigrette. PLANCHE XLI.

Pour être reçu dans l'Ordre, il faut faire preuve de Noblesse de trois générations ou de quatre quartiers. Le Grand-Maître peut néanmoins dispenser de la rigueur des preuves ceux qui ont rendu des services considérables au Roi ou à l'Ordre, & les recevoir Chevaliers de grace. ORDRES DE CHEVALERIE. Ordre de S. Lazare & du Mont-Carmel.

Le Roi est Souverain Chef & Fondateur de l'Ordre, & il nomme le Grand-Maître, qui écartele ses armes de celles de l'Ordre & de sa maison. Les Chevaliers entourrent ordinairement leur écu du ruban auquel pend la croix, & ils mettent derriere, la grand'croix de l'Ordre : *fig.* 1. PLANCHE XLIV. Quelques-uns au lieu du ruban, mettent le cordon qui avoit été projetté pour cet Ordre, mais qui n'a pas encore été approuvé. Il doit être d'or, composé alternativement d'une M & d'un A entrelasses, & de trois grosses perles : *fig.* 5. PLANCHE XLI.

Le Chevalier, en recevant la croix, fait vœu entre les mains du Grand-Maître, ou de son représentant, d'observer les commandemens de Dieu & de l'Eglise, de servir d'un grand zele à la défense de la foi, lorsqu'il lui sera commandé par ses supérieurs, d'excercer la charité & la miséricorde envers les pauvres, & sur-tout les

Digitized by Google

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

lépreux, de garder au Roi une inviolable fidélité, & à Monseigneur le Grand-Maître de lui rendre une parfaite obéissance, & de garder toute sa vie la chasteté libre & conjugale.

Ordre de Malte.

L'Ordre de Malte : c'est ainsi qu'on appelle un Ordre religieux & militaire, fondé vers l'an 1099 par un Gentilhomme François nommé Gérard, qui se dévoua avec plusieurs jeunes Gentilshommes au service des pauvres & des pélerins dans l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem.

Cet Ordre a eu plusieurs autres noms : on les a appellés *Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem*, ou *les Chevaliers de. S Jean de Jerusalem : les Chevaliers de Rhodes*, *la Religion de Malte*, ou *les Chevaliers de Malte* & c'est le nom qu'on leur donne dans l'usage ordinaire en France.

Des Marchands d'Amalfi au Royaume de Naples, environ l'an 1048, bâtirent à Jérusalem une Eglise du rit latin, qui fut appellée *Sainte Marie la Latine*, & ils y fonderent aussi un Monastere de l'Ordre de S. Benoit, pour recevoir les pélerins, & ensuite un Hôpital auprès de ce Monastere, pour y avoir soin des malades hommes & femmes, sous la direction d'un Maître ou Recteur qui devoit être à la nomination de l'Abbé de Ste. Marie la Latine. On y fonda de plus une Chapelle en

l'honneur de S. Jean Baptiſte, dont Gérard Tung, provençal de l'Iſle de Martigues, fut le premier Directeur. PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

En 1099, Godefroi de Bouillon ayant pris Jéruſalem, enrichit cet Hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France. D'autres imiterent ſa libéralité; & les revenus de l'Hôpital ayant augmenté conſidérablement, Gérard, de concert avec les Hoſpitaliers, reſolut de ſe ſéparer de l'Abbé & des Religieux de Ste. Marie la Latine, & de faire une Congrégation à part, ſous le nom & la protection de S. Jean Baptiſte; ce qui fut cauſe qu'on les appella *Hoſpitaliers*, ou *Freres de l'Hôpital* de S. Jean de Jéruſalem.

Paſchal II, par une bulle de l'an 1113, confirma les donations faites à cet Hôpital, qu'il mit ſous la protection du S. Siége, ordonnant qu'après la mort de Gérard, les Recteurs ſeroient élus par les Hoſpitaliers. Raymond du Puy, ſucceſſeur de Gérard, fut le premier qui prit la qualité de Maître. Il donna une regle aux Hoſpitaliers qui fut approuvée par Calixte II, l'an 1120.

Tel fut le premier état de l'Ordre de Malte. Ce premier Grand-Maître voyant que les revenus de l'Hôpital ſurpaſſoient de beaucoup ce qui étoit néceſſaire à l'entretien des pauvres pélerins & des mala-

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

des, crût devoir employer le ſurplus à la guerre contre les infidéles. Il s'offrit donc dans cette vue au Roi de Jéruſalem. Il ſépara ſes Hoſpitaliers en trois claſſes ; les Nobles qu'il deſtina à la profeſſion des armes pour la défenſe de la foi & la protection des pélerins, les Prêtres ou Chapelains pour faire l'Office ; & les Freres ſervans qui n'étoient pas Nobles furent auſſi diſtinés à la guerre. Il regla la maniére de recevoir les Chevaliers, & tout cela fut confirmé l'an 1130, par Innocent II, qui ordonna que l'étendard de ces Chevaliers ſeroit une croix pleine d'argent en champ de gueules, laquelle fait encore les armes de cet Ordre.

Après la perte de Jéruſalem, ils ſe retirerent d'abord à Margat, enſuite à Acre qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur l'an 1290. Après la perte entiere de la Terre Sainte, les Hoſpitaliers avec Jean de Villers leur Grand-Maître ſe retirerent dans l'Ile de Chypre, où le Roi Gui de Luſignan, qu'ils y avoient ſuivi, leur donna la ville de Limiſſon : ils y demeurerent environ dix-huit ans. En 1308, ils prirent l'Iſle de Rhodes ſur les Sarraſins & s'y établirent ; ce n'eſt qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de *Chevaliers*. On les appella *Chevaliers de Rhodes*. Andronic, Empereur de Conſtantinople.

nople, accorda au Grand-Maître Foulque de Villaret l'investiture de cette Isle. L'année suivante, secourus par Amedée IV Comte de Savoye, ils se défendirent contre une armée de Sarrasins, & se maintinrent dans leur Isle. En 1480, le Grand-Maître d'Aubusson la défendit encore contre Mahomet II, & la conserva malgré une armée formidable de Turcs, qui l'assiéga pendant trois mois; mais Soliman l'attaqua l'an 1522, avec une armée de trois cent mille combattans, & la prit le 24 Décembre, après que l'Ordre l'eut possédée 213 ans. Après cette perte le Grand-Maître & les Chevaliers allerent d'abord en l'Isle de Candie; puis le Pape Adrien VI, & son Successeur Clement VII, leur donnerent Viterbe: enfin Charles-Quint leur donna l'Isle de Malte qu'ils ont encore; c'est de là qu'ils ont pris le nom de *Chevaliers de Malte*; mais leur véritable nom est celui de *Chevaliers de l'Ordre de S. Jean Jérusalem*, & le Grand-Maître, dans ses titres, prend encore celui de *Maître de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem, Gardien des Pauvres de N. S. J. C.* Les Chevaliers lui donnent le titre d'*Eminence*, & les sujets celui d'*Altesse*.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

L'Ordre de Malte ne possède plus en Souveraineté que l'Isle de Malte & quelques autres petits endroits aux environs,

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

dont les principaux sont Gose & Comnio. Le gouvernement est monarchique & aristocratique; monarchique sur les habitans de Malte & des Isles vosines, & sur les Chevaliers, en tout ce qui regarde la régle & les statuts de la Religion; aristocratique dans la décision des affaires importantes, qui ne se fait que par le Grand-Maître & le Chapitre. Il y a deux Conseils; l'un ordinaire, qui est composé du Grand-Maître, comme chef des Grands-Croix; l'autre complet, qui est composé des Grand-Croix, & des deux plus anciens Chevaliers de chaque langue.

Par les langues de Malte, on entend les différentes nations de l'Ordre; il y en a huit: Provence, Auvergne, France, Italie, Arragon, Allemagne, Castille & Angleterre. Le Pilier, (comme on dit) de la langue de Provence est Grand-Commandeur; celui de la langue d'Auvergne est Grand-Maréchal; celui de France est Grand-Hospitalier; celui d'Italie est Grand-Amiral; celui d'Arragon Grand-Conservateur ou Drapier, comme on disoit autrefois. Le Pilier de la langue d'Allemagne est Grand-Bailli; celui de Castille Grand-Chancelier. La langue d'Angleterre, qui ne subsiste plus depuis le schisme d'Henri VIII, avoit pour chef le Turcopolier, ou Colonel de la cava-

lerie. La langue de Provence eſt la première, parce que Gerard & Rémond du Puy, Fondateurs & premiers Grands-Maîtres, étoient Provençaux.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

Dans chaque langue il y a pluſieurs Grands-Prieurés & Bailliages capitulaires. L'hoſtel de chaque langue s'appelle auberge, à cauſe que les Chevaliers de ces langues y vont manger & s'y aſſemblent d'ordinaire. Chaque Grand-Prieuré a un nombre de commanderies: les commanderies ſont ou magiſtrales, ou de juſtice, ou de grace. Les magiſtrales ſont celles qui ſont annexées à la Grande-Maîtriſe; il y en a une en chaque Grand-Prieuré. Les commanderies de juſtice ſont celles qu'on a par droit d'ancienneté ou d'amélioriſſement. L'ancienneté ſe compte du jour de la réception, mais il faut avoir demeuré cinq ans à Malte, & avoir fait quatre caravanes contre les Turcs & les Corſaires. Les commanderies de grace ſont celles que le Grand-Maître ou les Grands-Prieurs ont droit de conſerver; ils en conſervent une tous les cinq ans & la donnent à qui il leur plaît. On compte en France 240 commanderies.

Le Chevaliers nobles ſont appellés *Chevaliers de Juſtice*, & il n'y a qu'eux qui puiſſent être Baillis, Grand-Prieurs & Grands-Maîtres. Les Chevaliers de grace

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

ſont ceux qui, n'étant pas nobles, ont obtenu, par quelques ſervices importans, ou quelque belle action, la faveur d'être mis au nombre des nobles. Les Freres ſervants ſont de deux ſortes : 1°. les Freres ſervans d'armes, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des Chevaliers ; & les Freres ſervans d'Egliſe, dont toute l'occupation eſt de chanter les louanges de Dieu dans l'Egliſe conventuelle, & d'aller chacun à ſon tour ſervir d'Aumônier ſur les vaiſſeaux & ſur les galeres de le Religion. Les Freres d'obédience ſont des Prêtres qui, ſans être obligés d'aller à Malte, prennent l'habit de l'Ordre, en ſont les vœux, & s'attachent au ſervice de quelqu'une des Egliſes de l'Ordre ſous l'autorité d'un Grand-Prieur, ou d'un Commandeur auquel ils ſont ſoumis.

Les Chevaliers de majorité ſont ceux qui, ſuivant les ſtatuts, ſon reçus a 16 ans accomplis. Les Chevaliers de minorité ſont ceux qui ſont reçus dès leur naiſſance ; ce qui ne ſe peut faire ſans diſpenſe du Pape. Les Chapelains ne peuvent être reçus que depuis dix ans juſqu'a quinze : après quinze ans il faut un bref du Pape ; juſqu'a 15 il ne faut qu'une lettre du Grand-Maitre : on les nomme *Diaco*. Ils ſont preuve qu'ils ſont d'honnête famille, ils payent à leur réception une ſomme qu'on nomme droit de paſſage, & qui eſt de cent écus d'or.

Pour les preuves de noblesse, dans le Prieuré d'Allemagne, il faut 16 quartiers, & par conséquent remonter jusqu'au trisayeul paternel & maternel. En France il suffit de huit quartiers & de remonter jusqu'aux bisayeuls.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

Tous les Chevaliers sont obligés, après leur profession, de porter sur le manteau ou sur le juste-au-corps, du côté gauche, la croix de toile blanche à huit pointes; c'est la veritable marque de l'Ordre.

Les Chevaliers de Malte son reçus dans l'Ordre, en faisant toutes les preuves de noblesse requises par les statuts ou avec quelque dispense: la dispense s'obtient du Pape par un bref, ou du Chapitre général de l'Ordre, & est ensuite enterinée au sacré Conseil. Les dispenses ordinairement se donnent pour quelques quartiers où la noblesse manque, principalement du côté maternel.

Les Chevaliers sont reçus d'âge, ou de minorité, ou pages du Grand-Maître. L'âge requis par les statuts est de 16 ans complets pour entrer au noviciat à 17 ans & faire profession à 18.

Celui qui souhaite d'être reçu dans l'Ordre, doit se présenter en personne au chapitre ou à l'assemblée du Grand-Prieuré dans l'étendue duquel il est né. Le présenté doit apporter son extrait baptistaire en forme authentique; le mémo-

Digitized by Google

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

rial de ses preuves, contenant les extraits des titres qui justifient sa légitimation & sa noblesse, ainsi que celle des familles du côté paternel & maternel. Il doit joindre à ces pieces le blason & les armes de sa famille peint avec ses émaux & couleurs sur du vélin. Lorsqu'il est admis, la commission pour faire ses preuves lui est délivrée par le Chancelier du Grand-Prieuré. Si le pere ou la mere, ou quelqu'un des ayeux est né dans un autre Grand-Prieuré, le Chapitre donne une commission rogatoire pour y faire les preuves nécessaires.

Les preuves de noblesse se font par titres & contrats, par témoins, épitaphes, titres & autres monumens.

Les commissaires font aussi une enquête, si les parens du présenté n'ont point dérogé à leur noblesse par marchandise, trafic ou banque; & il y a à cet égard une exception pour les Gentilshommes des Villes de Florence, de Sienne & de Lucques qui ne dérogent point en exerçant la marchandise en gros. Après que les preuves sont faites, les commissaires les rapportent au chapitre, ou à l'assemblée, & si elles y sont admises, on les envoie à Malte sous le sceau du Grand-Prieur. Le présenté étant arrivé à Malte, les preuves sont examinées dans l'assemblée de la langue de laquelle est le

Digitized by Google

Grand-Prieuré, où il s'est présenté, &, si elles sont approuvées, il est reçu Chevalier, & son ancienneté court de ce jour, pourvu qu'il paye le droit de passage, qui est de deux cent cinquante écus d'or, & qu'il fasse profession aussitôt après le noviciat, autrement il ne compte son ancienneté que du jour de sa profession, si l'on suit à la lettre les statuts & les réglemens ; mais l'usage est que le retardement de profession ne nuit point à l'ancienneté. On ne peut neanmoins obtenir aucune commanderie sous l'avoir faite. On paye ordinairement le passage au Receveur de l'Ordre dans le Grand-Prieuré. Les preuves sont quelquefois rejetées à Malte ; &, en ce cas, on rendoit autrefois la somme qui avoit été payée ; mais depuis il a été ordonné par de nouveaux decrets, qu'elle demeureroit acquise au trésor. Outre cette somme, le nouveau Chevalier paye aussi le droit de la langue, qui est reglé suivant l'état & le rang où le présenté est reçu.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

La réception des Chevaliers de minorité, qui, en vertu d'une Bulle du Grand-Maître, sont ordinairement reçus à six ans, & par grace spéciale à cinq ans & au-dessous, exige d'autres formalités. Leur ancienneté court du jour porté par leur Bulle de minorité, pourvu que leur

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE

Ordre de Malte

passage soit payé un an après. On obtient d'abord le Bref du Pape à Rome, puis on poursuit l'expédition de la Bulle à Malte, le tout coute environ 15 pistoles d'or. Le passage est de 1000 écus d'or pour le trésor, avec 50 écus d'or pour la langue, ce qui fait près de 4000 livres; on ne les rend point, soit que les preuves soient réfusées, soit que le présenté change de résolution, ou meure avant sa réception. Le privilége du présenté de minorité est qu'il peut demander une assemblée extraordinaire pour y obtenir une commission, afin de faire ses preuves, ou pour les présenter, sans attendre le chapitre ou l'assemblée provinciale. Il peut aller à Malte dès l'âge de 15 ans, y commencer son noviciat, & faire profession à 16; mais il n'est obligé d'y être qu'à 25 ans pour faire profession à 26 au plus tard, à faute de quoi il perd son ancienneté, & ne la commence que du jour de sa profession. Dès que ses preuves sont reçues, il peut porter la croix d'or, que les autres ne doivent porter qu'après avoir fait leurs vœux.

A l'égard des Chevaliers-Pages, le Grand-Maître en a 16 qui le servent depuis douze ans jusqu'à quinze; & à mesure qu'il en sort, d'autres les remplacent. Après avoir obtenu de son Eminence leur

lettre de page, ils doivent ſe préſenter au chapitre ou à l'aſſemblée provinciale pour obtenir commiſſion de faire leurs preuves à l'âge d'onze ans. Lorſqu'elles ſont admiſes, ils vont à Malte faire leur ſervice, à quinze ans ils commencent leur noviciat, & font profeſſion à 16. Leur paſſage eſt de 250 écus d'or, & on ne le rend point ſi leurs preuves ſont rejetées. Leur ancienneté court du jour qu'ils entrent en ſervice.

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte.

Les Chapelains-Diacos & Freres ſervans, peuvent être Gentilshommes ou Nobles de nouvelle création, mais ce n'eſt pas une condition eſſentielle; il ſuffit qu'ils ſoient d'une famille honnête. Il y a auſſi des Servans d'office employés à Malte au ſervice de l'Hôpital, & à de ſemblables fonctions; des Donnés ou Demi-Croix, qui ſont mariés, & qui portent une croix d'or émaillée à trois branches ſeulement; celle des Chevaliers eſt à quatre, auſſi-bien que celle des Chapelains & Servans d'armes; mais ceux-ci ne la portent que par permiſſion du Grand-Maître.

Outre la croix octogone de toile, qui eſt la marque de l'Ordre, lorſque les Chevaliers, tant Novices que Profès, vont combattre contre les Infidéles, ils portent ſur leur habit une ſoubre-veſte rouge,

PLANCHE XLI.

ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Malte

chargée devant & derriere d'une grande croix blanche sans pointe. L'habit ordinaire du Grand-Maître est une sorte de soutane de tabis ou de drap noir ouverte par le devant, & liée d'une ceinture d'où pend une grosse bourse, pour marquer la charité envers les pauvres, suivant l'institution de l'Ordre. Par dessus ce vêtement il porte une robe de velours noir, ou plus communément un manteau à bec. Au devant de la soutane & sur la robe ou manteau, vers la manche gauche, est une croix à huit pointes.

Tous les Chevaliers portent une croix d'or émaillée de blanc, attachée à un ruban noir. La croix est à huit pointes, quatre fleurs-de-lys dans les angles : *fig.* 6.

Dans les armoiries, les Chevaliers de Malte portent en chef les armes de la Religion, de gueules à la croix pleine d'argent. Les Commandeurs & Grands-Croix mettent de plus, derriere l'écu de leurs armes, la croix de l'Ordre, avec un chapelet autour : *fig.* 2.

PLANCHE XLIV.

PL. 41.

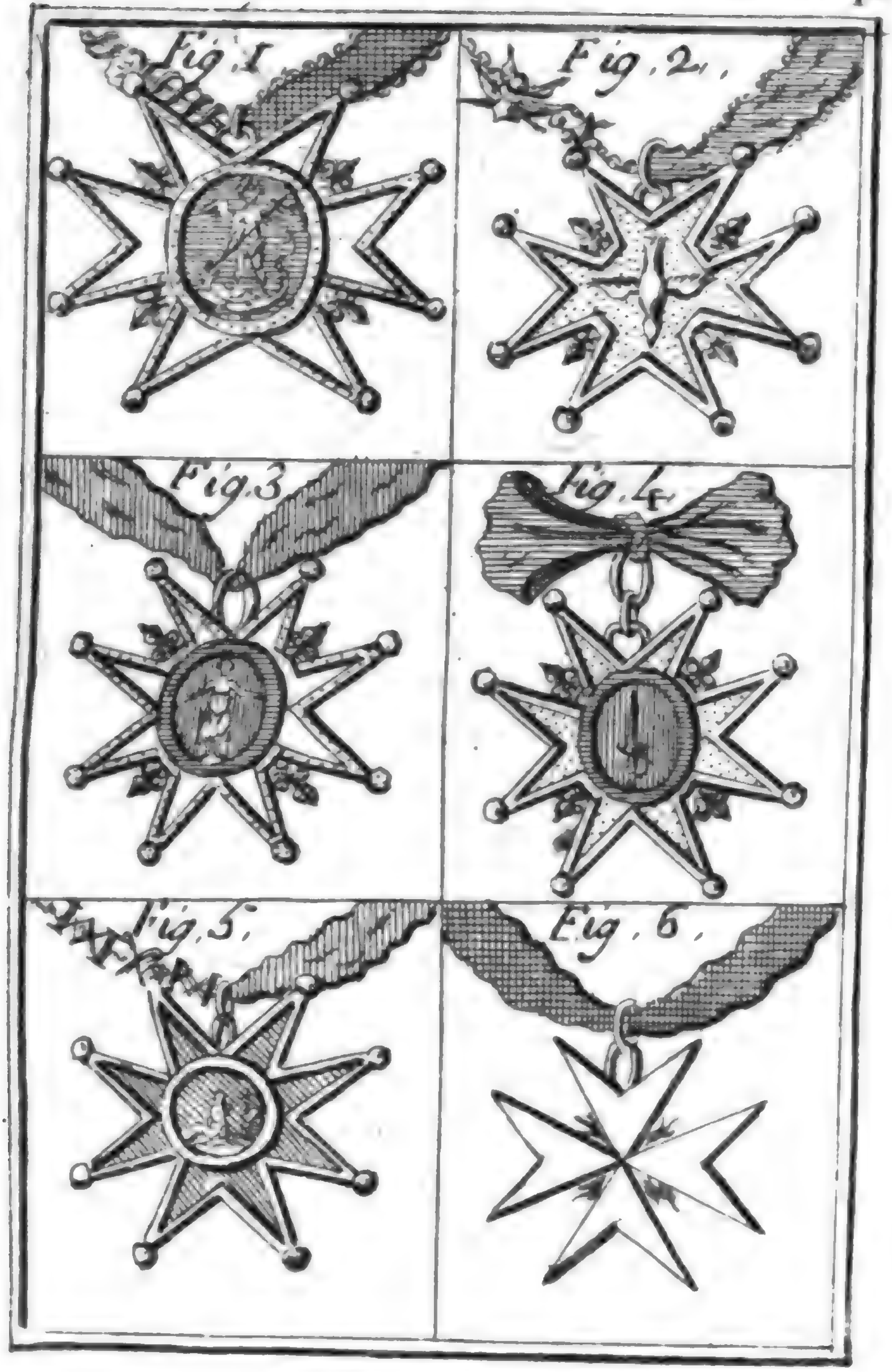

Digitized by Google

LEÇON XLI.

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de la Toison d'Or.

L'Ordre de la Toison d'Or est un ordre militaire, institué par Philippe-le-Bon Duc de Bourgogne en 1429. Il a pris son nom de la représentation de la Toison d'Or (*fig. 2.*) que les Chevaliers portent au bas d'un collier composé de fusils & de pierres à feu, & cailloux étincelans de flammes de feu, avec ces mots, *ante ferit quàm flamma micet*; & pour devise *pretium non vile laborum.*

Les historiens ne conviennent point du motif qui porta ce Prince à fonder un Ordre de Chevalerie sous ce nom; ce qui est certain c'est qu'il l'institua dans la Ville de Bruges, le jour de son mariage avec la Princesse de Portugal, & le premier Chapitre se tint à Lille, où ce Prince dressa les statuts qui ont souffert dans la suite plusieurs changemens. Le nombre des Chevaliers ne devoit être que de 31; Charles V le porta à 51; aujourd'hui il n'est plus limité.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de velours cramoisi doublé de satin blanc. Le manteau ouvert au côté droit & retroussé sur le bras gauche; dessous le manteau une robe de toile d'argent. La tête couverte d'un chaperon,

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de la Toison d'Or.

tel qu'on les portoit au temps de la fondation, qui est de velours violet. Les bords du manteau sont ornés d'une broderie d'or, qui représente le grand collier.

Hors les jours de cérémonie les Chevaliers portent au col la Toison suspendue à un ruban couleur de feu.

Le Roi d'Espagne est le Chef & Grand-Maître de l'Ordre de la Toison, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne. L'Empereur fait aussi des Chevaliers de la Toison d'Or, se prétendant aux mêmes droits.

Les Chevaliers entourent l'écu de leurs armes du grand collier que nous avons décrit plus haut.

Ordre de S. Janvier.

L'Ordre de S. Janvier, fut institué le 2 Juillet 1738, par l'Infant Dom Carlos, Roi de Jérusalem & des deux Siciles.

Fig. 2. La marque de l'Ordre est une croix à huit pointes émaillée de blanc & bordée d'or; sur le milieu est représenté S. Janvier Evêque, à demi-corps dans des nues. Le collier est composé d'attributs d'Eglise & du chiffre de S. Janvier. Sur le revers on voit un livre, sur lequel sont deux phioles de gueules, entourées de deux palmes de sinople. Ces phioles font allusion au miracle qui se fait tous les ans à Naples, sur le sang de S. Janvier, qui se

liquéfie quand on approche le vase dans lequel il est contenu, du chef du S. Evêque. Les jours ordinaires, les Chevaliers portent la croix attachée à un large ruban bleu, comme les Chevaliers du S. Esprit.

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de la Jarretiere.

L'Ordre de la Jarretiere est un Ordre militaire institué par Edouard III en 1350, sous le titre des suprêmes Chevaliers de l'Ordre le plus noble de la *Jarretiere*.

Cet Ordre est composé de 26 Chevaliers, ou Compagnons, tous Pairs ou Princes, dont le Roi d'Angleterre est ou le Chef ou le Grand-Maître,

Ils portent à la jambe gauche, une jarretiere de velours bleu, garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise brodée, *Honni soit qui mal y pense*.

Cet Ordre de Chevalerie forme un corps ou société qui a son grand & son petit sceau, & pour Officiers un Prélat, un Chancelier, un Greffier, un Roi d'armes & un Huissier.

L'Ordre de la Jarretiere est sous la protection de S.t Georges, Patron titulaire d'Angleterre. L'assemblée ou chapitre se tient au Château de Windsor, dans la Chapelle de S. Georges, où l'Ordre entretient un Doyen, douze Chanoines & des sou-Chanoines avec 26 pensionnaires, ou pauvres Chevaliers.

L'habit de cérémonie est la Jarretiere,

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de la Jarretiére.

avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours. Aux Fêtes solemnelles ils ont un surtout, un manteau, un bonnet de velours, un collier composé de la représentation de la Jarretiére, avec une rose émaillée dans le milieu : ces Jarretiéres sont entrelassées de nœuds faits de cordons d'or avec des houppes : au bas du collier pend l'image de S. Georges armé de toutes pieces sur un cheval émaillé de blanc.

L'habit ou surtout est de velours cramoisi, le manteau de velours bleu ; le bonnet est de velours noir, avec un cercle d'or autour, orné de pierreries, surmonté des plumes blanches & d'une aigrette noire. Sur le côté gauche du manteau les Chevaliers portent en broderie la Jarretiere enfermant un soleil : *fig. 3*.

Quand ils ne portent pas le manteau, ils portent cette broderie sur leurs habits, la Jarretiere à la jambe gauche, & un grand cordon bleu en écharpe de gauche à droite, où pend une médaille d'or émaillée ornée de diamans, & représentant S. Georges.

Cet Ordre est, de tous les Ordres de Chevalerie séculiere, le plus ancien & le plus illustre. Depuis son institution, il y a eu huit Empereurs & vingt-sept ou vingt-huit Rois étrangers, outre un très-grand

Digitized by Google

nombre de Princes Souverains étrangers qui ont été Chevaliers de cet Ordre.

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de la Jarretiere.

Les Auteurs varient sur son origine, les uns prétendent qu'Edouard institua cet Ordre en l'honneur de la Comtesse de Salisburi, qui en dansant laissa tomber sa jarretiere que le Roi ramassa. D'autres veulent que ce soit en mémoire de la fameuse victoire remportée sur les François à la bataille de Crécy, parce que, disent-ils, le Roi donna le signal du combat en déployant sa jarretiere.

Le nombre des Chevaliers est toujours resté au nombre de 26, y compris le Roi d'Angleterre qui en est le Chef. L'Evêque de Wincester est Prélat-né de l'Ordre; celui de Salisburi se prétend Chancelier: il est vrai qu'Edouard créa cet office en faveur de Richard de Beauchamp Evêque de ce siége, & que six de ses Successeurs le furent après lui; mais depuis ce temps le Roi en a disposé autrement. L'Office de Greffier a toujours été rempli par le Doyen de Windsor.

Ordre de Christ en Portugal.

L'Ordre de Christ fut fondé en Portugal par le Roi Denis I, en 1318, pour animer sa Noblesse contre les Maures. Le Pape Jean XXII confirma cet Ordre en 1320 & lui réunit tous les biens des Templiers qui avoient été supprimés. Il lui donna la Regle de St. Benoit. D'abord les Cheva-

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Christ en Portugal.

liers firent les trois vœux essentiels de pauvreté, chasteté & obéissance; mais Alexandre VI leur permit de se marier.

Les Chevaliers se rendirent recommandables par les victoires qu'ils remporterent sur les Maures. Les Rois de Portugal les comblerent de faveurs & de biens. Cet Ordres possede encore aujourd'hui plus de 450 commanderies. Il a eu douze Grand-Maîtres jusques au Roi Jean III, auquel le Pape Adrien VI accorda l'administration de l'Ordre l'an 1522; mais, en 1550, Jules III unit pour toujours la Grand-Maîtrise à la Couronne de Portugal, & depuis ce temps les Rois ont pris le titre d'Administrateurs perpétuels de l'Ordre de Christ.

Fig. 4. La marque de cet Ordre est une croix pattée, haussée de gueules, chargée d'une croix pleine & haussée d'argent. Le collier est une chaine d'or à trois rangs.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de laine blanche fermé de tous côtés, qui s'attache autour du cou avec deux cordons blancs qui pendent jusqu'à terre & qui se retrousse sur les deux bras. Au devant du manteau est la croix de l'Ordre en broderie.

Ordre de l'Aigle blanc.

L'Ordre de l'Aigle-Blanc est un Ordre de Chevalerie institué en Pologne, selon quelques historiens, en 1325, par Uladislas

PLANCHE XLII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

las V, lorſqu'il maria ſon fils Caſimir avec la Princeſſe Anne fille du Duc de Lithuanie. Le Roi de Pologne Frederic-Auguſte de Saxe renouvella cet Ordre en 1705, afin de s'attacher par cette diſtinction les principaux Seigneurs, dont pluſieurs penchoient pour Staniſlas.

Ordre de l'Aigle blanc

Fig. 5. Les Chevaliers de cet Ordre portent une croix d'or à huit pointes, émaillée de gueules, bordée d'argent, cantonnée de flammes de feu, chargée en cœur d'un aigle blanc qui a ſur l'eſtomac une autre croix de même, environnée des armes & des trophées de l'Electorat de Saxe, & de l'autre côté le nom du Roi en chiffres avec cette diviſe; *Pro Fide, Rege & Lege*, le tout ſurmonté d'une petite couronne de diamants. Le collier eſt compoſé d'aigles d'or couronnés & enchainés. Hors les jours de cérémonie les Chevaliers portent la croix attachée à un grand cordon bleu paſſé en écharpe; ils portent auſſi cette croix brodée ſur le côté gauche de leurs habits & manteaux.

Ordre de l'Aigle noir.

L'Ordre de l'Aigle noir fut inſtitué par Frederic Electeur de Brandebourg, en 1701, lorſqu'il fut couronné Roi de Pruſſe.

La marque de cet Ordre eſt une croix d'or émaillée d'azur, cantonnée de quatre aigles éployés de ſable; la croix char-

Digitized by Google

PLANCHE XLII.

Suite des Ordres de Chevalerie.

Ordre de l'Aigle noir.

gée en cœur d'un cercle renfermant le chiffre du Roi : *fig. 6*.

Le collier est composé d'aigles, & d'un gros diamant où il y a F. R. écartelé & entourré de quatre couronnes électorales ; mais les jours ordinaires les Chevaliers portent la croix suspendue à un ruban orangé, passé en écharpe de gauche à droit. Ils portent aussi sur leurs habits une étoile brodée en argent, au milieu de laquelle est un aigle éployé de sable tenant dans sa serre gauche une couronne de laurier, & dans la droite un foudre avec cette devise, *Suum cuique*.

PLANCHE XLIII.

Ordre de Danebrog.

L'Ordre militaire de Danebrog en Danemarck fut institué le jour de la fête de St. Laurent, en 1219, par Waldemar II Roi de Danemarck, à l'occasion d'un drapeau qui tomba, dit-on, miraculeusement du ciel, dans une bataille que ce Prince livroit aux Livoniens, & qui ranima le courage de ses troupes. Ce drapeau, sur lequel on voyoit une croix blanche, fut nommé en langage du pais *Danebrog* ou *Danenburg*, c'est-à-dire, la force, ou le fort des Danois. On le portoit à la tête des troupes comme autrefois l'Oriflamme en France ; mais ce drapeau ayant été perdu vers l'an 1500, & l'Ordre de Chevalerie institué par Waldemar s'étant insensiblement éteint, Christian V,

Digitized by Google

PL. 42.

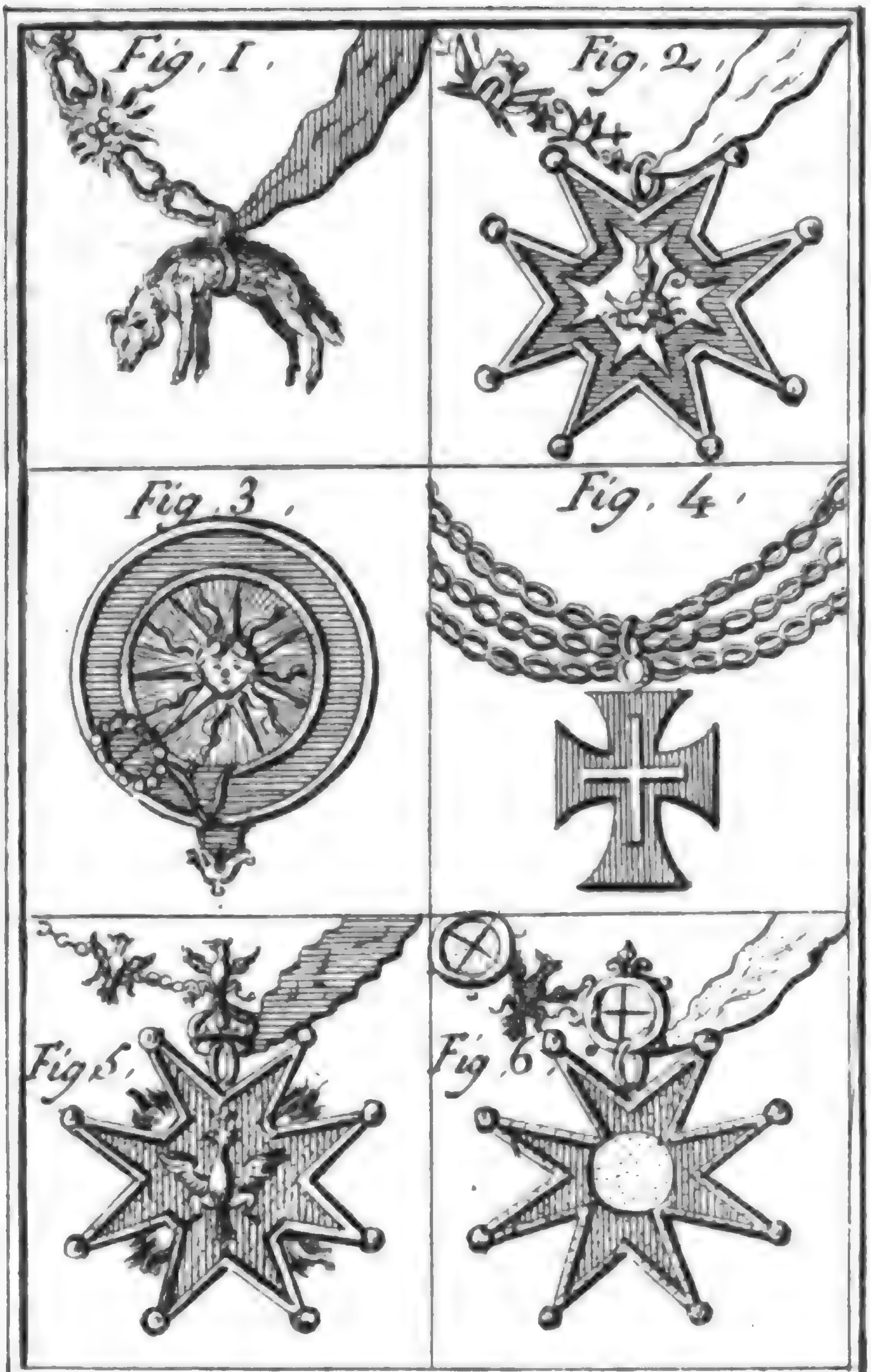

Digitized by Google

Roi de Danemarck, le renouvella à la naissance de son fils ainé, en 1671.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de Danebrog.

Fig. 1. La marque de cet Ordre est une croix pattée émaillée de blanc, chargée de ozne diamans avec ces lettres G. S. Dans les cérémonies les Chevaliers prennent pour collier une chaine composée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, dont la premiere désigne le nom de l'instituteur, & la seconde celui du restaurateur. Dans les autres jours ils portent la croix au bout d'un grand ruban blanc bordé de rouge en écharpe de droit à gauche, & sur leur juste-au-corps une étoile brodée en argent, surmontée d'une croix d'argent bordée de gueules avec ces mots, G. V. *Restitutor.*

Quoiqu'on ait attention à la naissance dans le choix des Chevaliers, il suffit d'avoir rendu des services importans au Royaume pour être honoré de cet Ordre.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de couleur aurore doublé de satin blanc. Ce manteau est ouvert par devant.

Ordre de l'Eléphant.

L'Ordre de l'Eléphant est un Ordre militaire fort ancien & fort honorable que conférent les Rois de Danemarck, & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité & du plus rare mérite. Ceux qui aspirent à cet honneur,

PLANCHE XLIII.

Suite des Ordres de Chevalerie.

Ordre de l'Elephant.

sont obligés de recevoir auparavant l'Ordre militaire de Danebrog.

On attribue communément l'institution de cet Ordre à Christiern, vers l'an 1478.

Fig. 2. La marque de cet Ordre est une chaine d'Or à laquelle pend un Eléphant émaillé de blanc, le dos chargé d'un château de gueules maçonné de sable, le tout posé sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. A la droite de l'Eléphant, il y a cinq diamans en croix, & à gauche le chiffre du Roi. Quelques auteurs disent que le collier est composé alternativement de tours & d'Eléphans entrelacés, chaque Eléphant du collier ayant une housse bleue.

Quant à l'habillement de cérémonie, les Chevaliers portent un grand manteau de velours cramosi doublé de satin blanc, dont la queue traine de deux aunes, avec un chaperon par derriere attaché au manteau: les cordons qui le lient sont d'argent & de soie rouge, le haut-de-chausses & le pourpoint de satin blanc & les bas couleur de perle. Ils portent sur le côté gauche du manteau une rose en broderie entourée de rayons. Leur chapeau est de velours noir avec un bouquet de plumes rouges & blanches. Ce qui distingue le Roi, c'est que les plumes de son chapeau

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

font blanches avec une aigrette noire, & que son manteau est doublé d'hermine.

Hors les jours de cérémonie, les Chevaliers portent l'Eléphant au bout d'un grand cordon bleu en écharpe de droit à gauche.

Ordre des Chérubins & des Séraphins.

On rapporte l'institution de l'Ordre des Chérubins à Magnus Roi de Suede, en 1334.

Fig. 3. Le collier est composé de chérubins avec double chainon, & de croix patriarchales de sinople, à cause de l'Archevêché d'Upsal. Au bas du collier est attachée une ovale d'azur, où il y a un Nom de Jesus, & en pointe quatre clous de la passion émaillés de blanc & de noir.

Ordre de l'Annonciade.

L'Ordre militaire de l'Annonciade, en Savoye, doit son établissement à Amédée Comte de Savoye, qui l'institua en 1355. Cet Ordre fut d'abord appellé l'Ordre du collier, & porta ce nom jusqu'au regne de Charles III, surnommé le Bon, qui, en 1518, lui donna celui de l'Annonciade, & fit représenter dans la médaille qui pend au bas du collier l'Annonciation de la Ste. Vierge. Il voulut que le collier fût d'or, du poids de deux cent écus, composé des lettres F. E. R. T. entrelacées de lacs d'amour, & separées de quinze roses d'or dont sept émaillées de blanc, sept de rouge & celle d'en bas

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de l'Annonciade.

partie de blanc & de rouge ; le collier bordé de deux épines d'or ; & qu'au bas du collier, il y eut la repréſentation du myſtere de l'Annonciation dans un cercle fait de trois lacs d'amour : *fig. 4.*

Les aſſemblées de cet Ordre doivent ſe tenir en la Chartreuſe de Pierre-Chatel en Bugey ; aujourd'hui elles ſe tiennent dans l'hermitage de Camaldoli ſur la montagne de Turin.

L'habit que les Chevaliers portent dans les cérémonies a reçu pluſieurs changemens. D'abord le manteau fut blanc, enſuite noir : du temps de Charles-le-Bon il fut rouge cramoiſi, frangé & bordé de lacs d'amour d'or, doublé de blanc, & celui du Souverain fourré d'hermine ; puis bleu, doublé de taffetas blanc ſous le Duc Emmanuel-Philibert; & enfin Charles-Emmanuel ordonna qu'il ſeroit à l'avenir de couleur amarante, doublé de toile d'argent à fond bleu.

On a interpreté différemment les quatre lettres F. E. R. T. les uns diſent qu'elles ſignifient *Frappez, entrez, rompez tout*, & veulent qu'Amedée prit ces paroles pour deviſe, en inſtituant l'Ordre du collier. D'autres les interpretent par ces mots, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit*, en memoire de la belle action d'Amédée-le Grand, qui fit lever aux Sarraſins

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre de l'Annonciade.

le siége de Rhodes en 1310; mais Guichenon, dans son histoire de la Royale Maison de Savoye, rapporte une monnoie de Louis de Savoye, Baron de Vaud, qui mourut en 1301, où l'on voit la même devise FERT sans ponctuation, ou séparation de lettres. On voit la même devise sur une monnoye de Thomas II du nom, pere d'Amedée-le-Grand. D'où il suit que cette devise est antérieure à l'institution de l'Ordre du collier, & à la défense de Rhodes. Le même historien avoue qu'il n'a rien trouvé dans l'histoire qui puisse donner une explication certaine de ces quatre lettres ou du mot FERT; en conséquence il n'admet aucune des interprétations que les auteurs ont voulu y donner.

Ordre de S. André de Russie.

L'Ordre de St. André en Russie est un Ordre militaire institué par le Czar Pierre I.

Fig. 5. La marque de cet Ordre est une croix de S. André, dans le milieu de laquelle est un ovale où sont ces mots : *Le Czar Pierre, Conservateur de la Russie* : la croix surmontée d'une couronne attachée au bout d'un grand cordon blanc ; dans les autres angles, l'aigle de Russie éployé, celui de la pointe chargé d'un écusson surchargé d'un cavalier armé ; sur le revers est l'image de St. André avec les

PLANCHE XLIII.

lettres S. A. Le grand collier est une chaine d'or chargée de roses.

Suite des Ordres de Chevalerie.

Ordre Teutonique.

L'Ordre Teutonique commença à peu près de la même maniére que celui des Hospitaliers & des Templiers. Ce fut vers l'an 1190 que cet Ordre fut établi dans la Palestine en faveur des pauvres Allemans qui faisoient le voyage de la Terre Sainte. Ce furent d'abord des moines qui devinrent bientôt des conquérans.

Quelques particuliers Allemans des villes de Bremen & de Lubeck ayant compassion des soldats malades & blessés dans le temps que les Chrétiens faisoient le siége d'Acre, changerent leur tente en un Hôpital pour y recevoir les soldats de leur nation. Cet office de charité donna naissance à cet Ordre fameux. La ville d'Acre ayant été prise, Henri Valpot fut élu premier Grand-Maître; il bâtit à Acre une Eglise & un Hôpital. Ce fut la premiere maison de l'Ordre. Le Pape Calixte III confirma cet institut, & accorda aux Hospitaliers Teutoniques tous les privilèges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem. Il leur donna pour habillement un manteau blanc chargé au côté gauche d'une croix pattée de sable.

Conrad, Duc de Suabe, appella les Freres Teutoniques en Prusse vers l'an 1230,

Digitized by Google

pour soutenir les Chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre Teutonique.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatriéme Grand-Maître, Hermand de Salze. Ils conquirent la Prusse & bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzig, de Konisberg & quelques autres. Ils soumirent aussi la Livonie. Leur nom de *Freres* se changea en celui de *Seigneurs*, &, comme tels, les Grands-Maîtres exigérent les honneurs qu'on rend aux plus grands Princes.

Quelque temps après, la division s'étant mise dans l'Ordre, les Rois de Pologne en profiterent; la Prusse se révolta, & Casimir IV reçut l'hommage des Chevaliers. Enfin, Albert Marquis de Brandebourg, Grand-Maître de cet Ordre, quitta la Religion Romaine, renonça à sa dignité de Grand-Maître, soumit la Prusse & en chassa les Chevaliers qui ne voulurent pas imiter son exemple; ceux-ci se retirerent à Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet événement que l'Ordre Teutonique, autrefois si riche & si puissant, qui a possédé en toute Souveraineté la Prusse Royale & Ducale, la Livonie, les Duchés de Curlande & de Semigal se trouve n'avoir à présent que quelques

PLANCHE XLIII.

Suite des Ordres de Chevalerie.

Ordre Teutonique.

commanderies qui suffisent à peine à l'entretion du Grand-Maître & d'une poignée de Chevaliers.

Dans le temps de sa splendeur, on comptoit 28 Commandeurs de Villes, non compris le Grand-Hospitalier, le Drapier & le Trésorier; 46 Commandeurs de Châteaux, 81 Hospitaliers, 35 Maîtres de Couvens, 65 Celleriers, 40 Maîtres-d'Hôtels, 35 Proviseurs, 18 Pannetiers, 39 Maîtres de la pêche, 93 Maîtres de Moulins, 700 simples Freres qui pouvoient aller en campagne, 162 Prêtres ou Freres de chœur, 6200 Serviteurs.

Le Prince Charles de Lorraine est actuellement Grand-Maître de cet Ordre. L'Archiduc Maximilien, frere de l'Empereur, a été élu Grand-Maître-Coadjuteur.

Fig. 6. La marque de l'Ordre est une croix potencée de sable, chargée d'une croix fleurdelisée d'or, surchargée en cœur d'un écusson d'or à l'aigle éployé de sable becqué, membré de gueules. La croix de sable fut donnée à l'Ordre par l'Empereur Henri VI; la croix d'or par Jean Roi de Jérusalem; l'aigle impérial par l'Empereur Frederic II, & les fleurs-de-lys qui terminent la croix d'or, par le Roi Saint Louis. Cette croix est attachée à une chaine d'or.

LEÇON XLII.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

Ordre de la Ste. Ampoule.

L'ORDRE de la Sainte Ampoule. Cet Ordre ne se confére qu'aux quatre Seigneurs qui possédent les Baronies de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louversi, qui relevent de l'Abbaye de St. Remi. Ils se qualifient Barons Chevaliers de la Sainte Ampoule. Ils portent le dais lorsqu'on la transporte de l'Abbaye de St. Remi à la Métropole de Rheims pour le Sacre des Rois.

La marque de cet Ordre est une croix d'or émaillée de blanc, chargée d'une colombe tenant de son bec la Ste. Ampoule, cantonnée de quatre fleurs-de-lys d'or. Le ruban est noir.

Ordre de la Genette.

L'Ordre de la Genette fut institué, dit-on, par Charles-Martel, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur Abderame Chef des Sarrasins, parce qu'entre les dépouilles prises sur l'ennemi, on trouva une grande quantité de riches fourrures de genette.

La marque de cet Ordre est un collier d'or à trois chainons entrelacés de roses émaillées de rouge : au bas du collier pendoit une genette d'or sur une terrasse émaillée de fleurs.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

L'Ordre de la Couronne Royale eut pour fondateur le Roi Charlemagne. Les Chevaliers portoient une couronne en broderie d'or ſur le devant de leurs habits avec cette diviſe : *Coronabitur legitimè certans*. Nos anciens hiſtoriens ne font aucune mention de ces deux Ordres.

Ordres de la Couronne Royale, & de la Coſse de Geneſt.

L'Ordre de la Coſſe de Geneſt, fut inſtitué par le Roi S. Louis, à la ſolemnité de ſon mariage. Il fut en vigueur juſques au regne de Charles VI. La deviſe étoit, *Exaltat humiles*. Le collier de cet Ordre étoit composé de coſſes de geneſt entrelacées avec des fleurs-de-lys d'or renfermées dans des lozanges cléchées : au bas pendoit une croix fleurdeliſée. On voit la deſcription fidéle de ce collier, dans un ancien regiſtre de la Chambre des Comptes de Paris, de l'an 1393, où ſe trouve un compte rendu par Charles Poupart, Argentier du Roi, dans lequel il y a la dépenſe faite pour le collier du Roi, & pour ceux que l'on envoya au Roi d'Angleterre & à quelques Seigneurs Anglois.

Ordre du Navire.

L'Ordre du Navire & du double Croiſſant, a été inſtitué, ſelon quelques-uns, par le Roi S. Louis, au ſecond voyage que ce Prince fit outre-mer en 1269. On dit que le collier étoit fait de doubles coquilles entrelacées de doubles croiſſans, ſou-

tenant un navire équippé d'argent flottant sur des ondes de même. Les coquilles représentoient le port d'Aigues-mortes où ce Prince s'embarqua ; les croissans signifioient que c'étoit pour combattre les Infidéles qui suivoient la loi de Mahomet ; le navire dénotoit le trajet de mer.

PLANCHE XLIII. SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE. En France. *Ordre de l'Etoile.*

L'Ordre de l'Etoile, ou l'Ordre de Notre-Dame de la Noble Maison, est la premiere institution de Chevalerie dont notre histoire fasse mention. On voit encore la lettre circulaire que le Roi Jean écrivit aux Seigneurs qu'il avoit désignés pour recevoir cet Ordre. Ce fut au Palais Royal de S. Ouen, ou de Clichi près Paris, que la cérémonie de cette institution fut célébrée au mois d'Octobre 1351.

Les Chevaliers devoient porter une cotte blanche & par-dessus un manteau vermeil fourré de vair, à la différence du Roi dont le manteau étoit fourré d'hermine, ils devoient porter en broderie une étoile d'or sur le mantelet, le collier étoit un tortil de chaînons d'or à trois rangs, entrenoués de roses d'or, alternativement émaillées de blanc & de rouge. Au bas pendoit une étoile d'or. La devise de l'Ordre étoit *Monstrant Regibus astra viam.* La lettre du Roi qui marque quel sera l'habit des Chevaliers ne parle point du collier. Cet Ordre tomba dans l'avi-

PLANCHE XLIII.

Suite des Ordres de Chevalerie.

En France.

lissement par le trop grand nombre de Chevaliers qui y furent admis: il fut entiérement supprimé sous le regne de Charles VIII.

Ordre de Notre-Dame du Chardon.

L'Ordre de Bourbon, ou de Notre-Dame du Chardon, eut pour Instituteur & premier Chef ou Grand-Maître Louis II Duc de Bourbon, surnommé le Bon, qui donna le collier de cet Ordre à plusieurs Seigneurs de sa Cour, dans l'Eglise de Moulins, le jour de la Purification de la Sainte Vierge, l'an 1370. Il falloit, pour être reçu dans cet Ordre, faire preuve de noblesse de Chevalerie, & être sans reproche. Le nombre des Chevaliers fut fixé à 26, en comptant le Prince qui en étoit le Chef & Souverain.

L'habillement des Chevaliers étoit tel: une robe de damas incarnat à larges manches, ceinte d'une ceinture de velours bleu, doublée de satin rouge, avec le mot *Esperance* en broderie: les boucles & ardillons de fin or, ébarbillonés & échiquetés avec l'émail verd comme la tête d'un chardon; le grand manteau de satin bleu céleste, doublé de satin rouge, & le grand collier d'or composé de lozanges entieres & de demies, à double orle, émaillées de verd, cléchées & remplies de fleurs-de-lys & de lettres capitales en chacune des lozanges émaillées de rouge,

faisant le mot *Espérance* : au bout du collier pendoit une ovale dans laquelle étoit l'image de la Sainte Vierge, entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles, un croissant d'argent sous les pieds : au bas de l'ovale une tête de chardon émaillée de verd : le bonnet de velours verd rebrassé de velours cramoisi, sur lequel étoit un écu d'or chargé de la devise *Allen* posée en fasce, cotoyée de deux rangs de perles.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

Ordre du Porc-Epic.

L'Ordre du Porc-Epic, ou du Camail, doit son institution à Louis de France Duc d'Orleans, second fils du Roi Charles V. En 1394, ce Prince voulant rendre plus solemnelles les cérémonies du baptême de son fils, institua cet Ordre composé de 25 Chevaliers, y compris le Duc qui en étoit Chef. Les Chevaliers devoient faire preuve de quatre races. Leur habillement consistoit en un manteau de velours violet, le chaperon & le mantelet d'hermine; une chaîne d'or au col au bout de laquelle pendoit un Porc-Epic, avec cette devise, *Cominus & eminus*. Cet Ordre fut aussi appellé *du Camail*, parce que le Duc d'Orleans donnoit, avec le collier, une bague d'or garnie d'un Camayeu ou pierre d'Agathe, sur laquelle étoit gravée la figure d'un Porc-Epic. Louis XII, fils de Charles d'Orleans, étant

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

parvenu à la Couronne, conféra le collier à quelques Chevaliers ; mais après sa mort l'Ordre fut aboli. Il paroit que cet Ordre se donnoit quelquefois à des femmes, puisque, dans une création de Chevaliers du 8 Mars 1438, le Duc d'Orleans le donna à Mademoiselle de Murat & à la femme du Sieur Potron de Saintrailles.

Ordre du Croissant.

L'Ordre du Croissant fut institué par René d'Anjou, Roi de Sicile & Comte de Provence. Cette institution se fit à Angers, l'an 1448, sous la protection de S. Maurice qui fut déclaré chef de cette Chevalerie.

Pour y être admis, il falloit être Duc, Prince, Marquis, Comte ou Vicomte, ou issu d'ancienne Chevalerie, Gentilhomme de quatre races. Ces Chevaliers s'engageoient par serment à plusieurs pratiques de piété. Tous les ans, le jour de S. Maurice, ils élisoient un chef, auquel on donnoit le nom de Sénateur ; ils devoient lui obéir dans tout ce qui concernoit le bien de l'Ordre. Les jours de cérémonie, ils portoient des manteaux longs jusques à terre ; savoir, le Prince ou Chef de l'Ordre, un manteau de velours cramoisi fourré d'hermine ; les Chevaliers un manteau de même, fourré de menu vair : sous ces manteaux ils avoient des robes

Digitized by Google

robes de damas gris fourrées de même : sur la tête des chaperons couverts & doublés de velours noir, avec cette différence que ceux des Chevaliers avoient un bord d'or, & ceux des Ecuyers un bord d'argent : ils portoient tous sous le bras droit un croissant d'or *émaillé*, sur lequel étoient écrits en lettres bleues ces mots, *loz en croissant*. Le nombre des Chevaliers étoit fixé à cinquante.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

L'Ordre de l'Epi & de l'Hermine, ainsi appellé à cause du collier, fut institué par François I Duc de Bretagne, pour 25 Chevaliers nobles & sans reproche. Leur habillement de cérémonie étoit un grand manteau de damas blanc doublé de satin incarnat, le mantelet & le chaperon de même, par dessus le grand collier de l'Ordre, composé d'épis de bled entrelacés avec des lacs d'amour, le tout d'or ; au bas une hermine émaillée de blanc sur une terrasse de sinople avec cette devise : *A ma vie.*

Ordre de l'Epi.

L'Ordre de la Cordeliere fut institué par la Reine Anne de Bretagne, en faveur des Dames de sa Cour. La marque étoit un cordon blanc fait en lacs d'amour & qui se termine par deux glands qui retombent en bas.

Ordre de la Cordeliere.

L'Ordre de la Charité Chrétienne eut pour fondateur Henri III Roi de France;

Ordre de la Charité Chrétienne.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

Ordre de la Charité Crezienne.

Il institua cette Chevalerie en faveur des Soldats estropiés au service. La marque devoit être une croix ancrée en broderie de satin blanc bordée d'azur, chargée en cœur d'une lozange d'azur à une fleur-de-lys d'or, avec cette devise : *Pour avoir bien servi.* Ce Prince assigna des revenus à cet Ordre sur les Hôpitaux & Maladreries du Royaume ; il lui donna une maison située dans le fauxbourg S. Marcel à Paris : cette institution étoit d'une très-grande utilité ; mais ce Prince n'en put voir l'exécution. Henri IV voulut suivre les vûes de son Prédécesseur, mais il ne réussit pas plus heureusement. L'établissement magnifique de l'Hôtel-Royal des Invalides remplit parfaitement le but que s'étoient proposés les deux Monarques.

Ordre de St. Magdalaine

L'Ordre de Sainte Magdelaine fut proposé au Roi Louis XIII en 1614, par un Gentilhomme Breton, nommé Jean Chesnel, Seigneur de la Chappronaye. Le vœu principal que les Chevaliers devoient faire, étoit de renoncer aux duels, rencontres & autres querelles particulieres qui ne regarderoient pas l'honneur de Dieu, ou le service du Roi. Ils devoient avoir une maison près de Paris, où il y auroit toujours cinq cent Chevaliers, dont cent monteroient tous les jours la garde chez le Roi ; dans cette maison, qui

devoit être appellée l'*Auberge Royale*, les Chevaliers se seroient formés à tous les exercices qui conviennent à la noblesse & à l'état militaire.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

Ordre de St. Magdalaine.

La proposition du Gentilhomme plut au Roi, qui le fit Chevalier de cet Ordre projetté ; mais les grandes difficultés qui se rencontrerent pour fournir à un établissement si considérable firent échouer le projet. Il étoit reservé à Louis-le-bien-aimé, de procurer à la Noblesse de son Royaume une Ecole, où les jeunes Gentilshommes peuvent apprendre toutes les sciences nécessaires au mêtier de la guerre.

Ordre de St. Georges.

L'Ordre ou la Confrairie de S. Georges au Comté de Bourgogne, doit être mis au nombre des Ordres de Chevalerie, puisque, pour y être reçu, il faut faire preuve de Noblesse du côté paternel, & du côté maternel. Les Chevaliers ou Confreres font serment à leur réception, de maintenir dans la province la pureté de la Religion Catholique & l'obéissance au Souverain. En 1569 il fut reglé que les Confreres feroient serment de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & d'obéir à Philippe II Roi d'Espagne, & à ses Successeurs au Comté de Bourgogne. Autrefois on recevoit des

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

En France.

Ordre de S. Georges.

femmes dans cette Confrairie ; car, dans une liste de Confreres, l'on trouve Henriette de Vienne Dame de Rougemont, & Jeanne de Chauvirey. Ces Confreres prennent aujourd'hui la qualité de Chevaliers de S. Georges, & portent pour marque de distinction, un S. Georges à cheval terrassant un dragon, le tout d'or du poids d'une pistole ou plus, à volonté, attaché à la boutonniere avec un ruban bleu. Ils entourent l'ecu de leurs armes de ce ruban auquel pend le S. Georges.

Angleterre & Ecosse.

Ordre du Bain.

L'Ordre du Bain, en Angleterre, tire son nom de ce que tous les Chevaliers étoient obligés de se baigner la veille de leur réception. Quelques Auteurs prétendent que l'institution de cette Chevalerie est de Henri IV Roi d'Angleterre ; d'autres la font beaucoup plus ancienne.

La marque de cet Ordre est un cordon rouge porté en écharpe, au bout duquel est attaché un anneau d'or, renfermant trois couronnes royales en champ d'azur, avec la devise *Tria in unum*, & une guirlande qui pend en bas.

Ordre de S. André.

L'Ordre de S. André, ou du Chardon & de la Rue, fut, selon toutes les apparences, institué par Jacques V Roi d'Ecosse en 1534. Les Chevaliers n'étoient qu'au nombre de douze : ils portoient pour marque, les jours de cérémonie, un col-

lier composé de chaînons faits en forme de chardon, avec son feuillage entremêlé de feuilles de rue, & au bas une médaille d'or avec l'image de S. André : les autres jours, ils portoient cette médaille attachée à un ruban verd, en écharpe : sur leurs habits ils avoient un chardon en broderie, entouré d'un cercle d'or, avec cette légende : *Nemo me impune lacesset.*

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Angleterre & Ecosse.

L'Ordre de S. Jacques de l'Epée, doit sa naissance à la charité de 13 Gentils-hommes, qui se dévouerent à la garde des chemins qui conduisoient à S. Jacques, & à protéger les pélerins. Ils firent d'abord les trois vœux de Religion, mais le Pape Alexandre III, en confirmant ce nouvel Ordre militaire, permit aux Chevaliers de se marier. La Bulle est de l'an 1175. Ces Chevaliers étant devenus très-puissants par les conquêtes qu'ils firent sur les Maures, & par la libéralité des différens Princes, le Roi de Portugal a fait unir à sa Couronne la Grande-Maîtrise de cet Ordre établi dans ses Etats ; & Ferdinand & Isabelle demanderent au Pape la même grace pour la Grande-Maîtrise de l'Ordre établi dans le reste de l'Espagne.

Espagne & Portugal.

Ordre de S. Jacques de l'Epée.

Pour être reçu Chevalier il faut faire preuve de Noblesse de quatre races, tant du côté paternel que maternel, comme

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Espagne & Portugal.

Ordre de S. Jacques de l'Epée.

aussi qu'aucun des ancêtres du présenté n'ont été Juifs, Sarrasins ou Hérétiques, ou repris par l'Inquisition. Les Chevaliers ne peuvent se marier qu'après avoir obtenu du Roi une permission par écrit, parce que les femmes doivent faire les mêmes preuves que leurs maris. Le Conseil établi par les Rois d'Espagne pour gouverner les Ordres de S. Jacques de Calatrava & d'Alcantara, dont les Grandes-Maîtrises sont annexées à la Couronne, doit nommer des Commissaires pour faire les informations.

Les Chevaliers présentement font vœux de pauvreté, d'obéissance & de chasteté conjugale: à ces trois vœux, ils en ajoutent un quatriéme, ordonné dans le chapitre général tenu en 1652, savoir de défendre & de soutenir, tant en public qu'en particulier, la croyance de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

L'habit de l'Ordre est un manteau blanc, avec une croix rouge fleurdelisée & terminée en épée, sur la poitrine.

Les Chevaliers de Portugal portent la croix fleurdelisée aussi par le bas.

Ordre d'Alcantara

L'Ordre d'Alcantara, appellé auparavant de S. Julien, du Poirier, a eu à peu près les mêmes commencemens que l'Ordre de S. Jacques, de faire la guerre aux Maures. Cet Ordre fut confirmé comme

Digitized by Google

Ordre militaire, par le Pape Alexandre III en 1177. La Grande-Maîtrise fut annexée à la Couronne d'Espagne par le Pape Adrien VI. Les Chevaliers eurent la permission de se marier en 1540. Leur habit de cérémonie consiste dans un manteau blanc, chargé sur le côté gauche d'une croix verte fleurdelisée. Ils font les mêmes vœux que les Chevaliers de S. Jacques. Les armes de l'Ordre sont d'or au Poirier de sinople, accompagné en pointe de deux entraves d'azur.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Espagne & Portugal.

Ordre d'Alcantara.

Ordre de Calatrava.

L'Ordre de Calatrava fut aussi institué pour combattre les Maures. Alexandre III l'approuva en 1164. La Grande-Maîtrise est aussi annexée à la Couronne d'Espagne. Les Chevaliers font les mêmes vœux que ceux d'Alcantara, ils sont habillés de même, mais la croix de Calatrava est rouge. Les armes de l'Ordre sont d'argent à la croix fleurdelisée de gueules, cantonnée en pointe de deux entraves de sable.

Ordre d'Avis.

L'Ordre d'Avis, en Portugal, commença par l'union de quelques Gentilshommes qui firent entr'eux une société, dont le but principal étoit de combattre les Maures. Il fut confirmé comme Ordre militaire, en 1162. Jean III, Roi de Portugal, fit unir à sa Couronne la Grande-Maîtrise de cet Ordre. Les Chevaliers

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

portent pour habit de cérémonie un grand manteau blanc, chargé vers l'épaule gauche d'une croix de sinople, fleurdelisée, accompagnée en pointe de deux oiseaux de sable affrontés.

Espagne & Portugal.

Ordre de Notre-Dame de Graces.

L'Ordre de Notre-Dame de Graces, en Espagne, reconnoit pour son Fondateur Jacques I Roi d'Arragon, qui l'institua à Barcelone en 1223. Les Chevaliers portoient sur la poitrine un écu de gueules, à une croix d'argent, coupé d'Arragon, & parti de Sicile, la couronne royale sur l'écu.

Ordre de la Bande.

L'Ordre de la Bande fut institué par le Roi Alphonse XI en 1332, pour distinguer ceux qui l'avoient bien servi. Ils portoient pour marque un cordon rouge en écharpe. Philippe V a renouvellé cet Ordre, qui avoit cessé d'être en usage.

Italie.

Ordre de S. Etienne.

L'Ordre de S. Etienne de Toscane, fut établi par Cosme I Grand-Duc, en mémoire de la victoire qu'il remporta proche Marciano, l'an 1554, le jour que l'Eglise célebre la Fête de S. Etienne Pape & Martyr. Il y a dans cet Ordre des Chevaliers de Justice, des Chapelains & des Freres servans. Les Chevaliers de Justice font preuve de Noblesse de quatre races. Il y a aussi des Ecclésiastiques, obligés aux mêmes preuves. Les uns & les autres portent la croix rouge à huit

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Italie.

pointes, orlée d'or, sur le côté gauche de l'habit & sur le manteau. Les Chapelains ou Prêtres d'obédience sont veritablement religieux & font les trois vœux : ils portent la même croix orlée seulement de soie jaune. Les Freres servans la portent de même, mais du côté droit.

Ordre de S. Etienne.

L'habit de cérémonie des Chevaliers est un grand manteau de camelot blanc, doublé de taffetas incarnat avec les cordons de même couleur. Celui des Chapelains est une soutane blanche, doublée de taffetas rouge, un camail de même, où est la croix de l'Ordre & le rochet. Les Freres servans ont un manteau de serge avec les manches étroites, aussi doublé de taffetas rouge; la croix de l'Ordre sur le côté droit.

Les Chevaliers font vœu de pauvreté, de charité & d'obeissance. Outre l'habit de l'Ordre ils portent au col une croix d'or à huit pointes, émaillée de gueules, suspendue à une chaine d'or à laquelle elle est attachée par trois chaînons.

Ordre du précieux Sang.

L'Ordre militaire du précieux Sang fut institué par Vincent de Gonzagne IV Duc de Mantoue, en 1608, en honneur des trois Goutes de Sang de J. C. que que l'on conserve à Mantoue. Le collier de l'Ordre est composé d'ovales d'or,

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Italie.

Ordre du précieux Sang.

entrelacées par des chaînons: sur un de ces ovales sont élevés en émail blanc ces mots, *Domine probasti*, & sur d'autres sont des flammes de feu qui brûlent autour d'un creuset: au bout de ce collier pend une ovale, où sont représentés deux Anges émaillés au naturel, tenant un Ciboire couronné, avec ces mots à l'entour: *Nihil hoc triste recepto:* quant à l'habit c'est une robe de soie cramoisie, semée de creusets d'or en broderie, ouverte pardevant, trainant à terre, ayant de larges manches, & bordée tout autour d'une broderie qui représente le collier. Sous cette robe, les Chevaliers ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or: les bas sont aussi de soie cramoisie.

Ordre de St. Lasare.

L'Ordre de St. Lazare, fondé dans la Terre Sainte, mais qui avoit des établissemens dans les différens pays de l'Europe, fut supprimé par le Pape Innocent VIII, puis rétabli par le Pape Pie IV. L'Ordre de St. Lazare en France fut réuni à celui du Mont-Carmel institué par Henri IV. En Savoye il fut uni à celui de St. Maurice qui venoit d'être institué par Emmanuel-Philibert, en 1572.

Les Chevaliers font preuve de noblesse & portent pour marque de leur dignité, une croix d'or trefflée, émaillée de blanc, attachée avec un ruban verd.

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

L'Ordre de St. Marc, à Venise, ne se confere qu'à des nobles qui se sont signalés par leurs services. On ne convient pas du temps où il fut institué. La marque est une médaille d'or, sur laquelle est représenté uu lion aîlé qui tient une épée nue & un livre ouvert, avec ces paroles, *Pax tibi, Marce, Evangelista meus*. Sur le revers de la médaille se voit le nom du Doge regnant ou son portrait dans lequel il est représenté à genoux pour recevoir un étendard de la main de St. Marc. Cette médaille se porte surpendue à une chaine d'or.

Italie. Ordre de S. Marc.

L'Ordre de S. Georges à Gènes, a pour marque une croix d'or formée en trefle, chargée en cœur d'une couronne attachée à trois chaînons d'or, avec le ruban de même.

Ordre de St. George de Genes.

Nous ne parlerons pas des Ordres de Notre Dame de Lorette, du Lis, de St. Pierre & de St. Paul, de St. Jean de Latran, parce que ceux qui reçoivent ces marques de distinction, ne faisant pas preuve de noblesse, ou de service militaire, ne peuvent pas être regardés comme de véritables Chevaliers.

L'Ordre du Dragon renversé doit son institution à l'Empereur Sigismond, en 1418. Le collier de cet Ordre étoit fait de deux tortils à doubles chaines d'or,

Allemagne. Ordre du Dragon.

Digitized by Google

PLANCHE XLIII.

Suite des Ordres de Chevalerie.

Allemagne.

avec des croix patriarchales de sinople : au bout pendoit un dragon renversé, les ailes étendues, émaillées de diverses couleurs ; & journellement les Chevaliers portoient une croix de sinople fleurdelisée.

Ordre de l'Ours.

L'Ordre de l'Ours, de St. Gal, reconnoît pour son fondateur l'Empereur Frederic II, en 1213. La marque de cet Ordre étoit une chaine d'or, au bout de laquelle pendoit dans une médaille d'argent un ours émaillé de noir sur une terrasse de sinople. Dans la suite il y fut ajouté par trois Chefs, fondateurs de la liberté des Suisses, une chaine faite de feuilles de chêne qui entoure la premiére.

Ordre de de l'Amour du prochain.

L'Ordre de Chevalerie de l'Amour du prochain fut institué en 1708 par l'Impératrice Elizabeth-Christine. Les Chevaliers portent à la boutonniere une croix d'or à huit pointes émaillée de blanc, au milieu de laquelle sont ces mots : *Amor proximi.* Le ruban est rouge.

Il y a aussi un Ordre militaire institué par l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Boheme, sous le nom de Marie-Therese, & un autre en Hongrie sous celui de St. Etienne de Hongrie : mais nous ignorons quelle est la marque de ces deux Ordres.

Ordre de la Concorde.

L'Ordre de la Concorde a pour instituteur Chrétien-Ernest Margrave de Brandebourg, en 1660. La marque de cet Or-

Digitized by Google

dre est une croix d'or à huit pointes émaillée de blanc, au milieu est une médaille chargée de deux branches d'olivier, passant par deux couronnes en sautoir, avec ce mot à l'entour, *Concordant* : de l'autre côté on lit le nom du Fondateur & l'année de l'institution de l'Ordre : la croix surmontée d'une couronne électorale, & attachée a un ruban orangé.

PLANCHE XLIII. SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE. **Allemagne.**

Ordre de la Générosité.

L'Ordre de la Générosité fut établi en 1685 par Frederic III, Electeur de Brandebourg & Roi de Prusse, lorsqu'il étoit encore Prince électoral. Il donna à ses Chevaliers une croix d'or émaillée d'azur à huit pointes, ayant pour devise dans le milieu, ce mot, *La Générosité*. Le ruban est bleu.

Ordre de S. George défenseur.

L'Ordre de St. Georges défenseur de l'Immaculée Conception doit son érection à Charles-Albert Electeur de Baviére, qui l'institua par concession papale à Munich, l'an 1729. La marque de cet Ordre est une croix à huit pointes, chargée en cœur de l'image de St. Georges à cheval tuant un dragon : ou lit sur le collier de l'Ordre ces mots : *Fid. just. & fort.* qui y sont arrangés alternativement entre des colonnes surmontées d'un globe impérial, ayant pour supports deux lions armés d'nn sabre.

L'Ordre de S. Hubert fut institué en

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Allemagne.

Ordre de S. Hubert.

1444, par Gérard Duc de Juliers, de Cleves & de Berg, pour rendre graces au Ciel des victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis. La marque de cet Ordre est une croix pattée d'or, ornée de pierreries, cantonnée de rayons d'or, chargée en cœur d'une médaille d'or qui représente S. Hubert à genoux devant la croix qui lui apparoit entre les cornes d'un cerf. Les Chevaliers portent cette croix attachée à un large ruban rouge en écharpe & sur le côté gauche de leurs vêtemens, la croix de l'Ordre en broderie d'or & d'argent, au milieu de laquelle est un cercle où on lit ces mots : *In fide sta firmiter.*

Ordre de la Tete de Mort.

L'Ordre de la Tête de Mort eut pour instituteur Silvius Nimrod, Duc de Wirtemberg en Silésie, l'année 1652. La marque de cet Ordre est une tête de mort, dans un nœud de ruban noir : la tête de mort entourée d'un ruban blanc en forme de devise, où sont écrits ces mots : *Memento mori* : le tout suspendu à un ruban noir.

Ordre de la Noble-Passion.

L'Ordre de la Noble-Passion, fut institué par Jean-Georges, Duc de Saxe Weissenfels, en 1704, pour inspirer des sentimens d'élévation & de grandeur à la Noblesse de ses Etats. La marque de l'Ordre est un grand ruban blanc bordé d'or, que les Chevaliers portent en écharpe de

droit à gauche, au bout duquel pend une étoile d'or chargée d'une croix de gueules, surchargée d'une médaille d'azur, où sont en or ces deux lettres J. G. le tout entouré d'un cercle d'or émaillé de blanc, où il y a ces mots: *J'aime l'honneur qui vient par la vertu*: de l'autre côté sont représentées les armes de la Principauté de Querfurt, avec ces mots: *Société de la Noble Passion, instituée par J. G. D. D. S. Q. 1704.*

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Allemagne.

Ordre du Cigne.

L'Ordre du Cigne, au Duché de Cleves, a été institué par les Princes de cette maison, en mémoire du Chevalier du Cigne. Le collier de cet Ordre est une chaîne d'or à trois rangs, au bout de laquelle pend un cigne émaillé de blanc sur une terrasse de sinople.

Ordre de Rupert.

L'Ordre de S. Rupert a pour Fondateur Jean-Ernest de Thun, Archevêque de Saltzbourg, en 1701. La marque de cet Ordre est une croix à huit pointes émaillée de blanc, dans le milieu une médaille émaillée de rouge, avec l'image de S. Rupert; sur le revers une croix rouge: le tout attaché à une chaîne d'or.

Royaume du Nord.

Ordre de la Fidelité.

L'Ordre de la Fidélité, institué par Chrétien VI Roi de Danemarck, en 1732, pour l'anniversaire de son mariage, a pour marque une croix d'or pleine, émaillée de blanc, chargée en cœur d'un

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Royaumes du Nord.

écusson de gueules, écartelé au 1ér. & 4eme. d'un lion du Nord, au 2 & 3 d'un aigle; sur le tout, d'azur au chiffre du Roi & de la Reine : sur le revers on lit ces mots : *In felicissimæ unionis memoriam* : cette croix est attachée à un grand ruban de soie bleu turquin, tissu d'argent sur les bords : la croix cantonnée de rayons d'or.

Ordre de Ste. Catherine.

L'Ordre de Ste. Catherine, en Russie, fut institué par le Czar Pierre I, en 1715, tant pour les Seigneurs que pour les Dames. La marque est un ruban blanc en écharpe de droit à gauche, au bout duquel pend une médaille enrichie de diamans, chargée de l'image de Ste. Catherine, & sur le côté gauche de l'habit une étoile en broderie, au milieu de laquelle est une croix avec cette devise, *Par l'amour & la fidelité envers la patrie.*

Ordre de l'Epée.

L'Ordre militaire de l'Epée, en Suede, fut institué sous Gustave I Roi de Suede, en 1523. La marque de cet Ordre a changé plusieurs fois ; mais aujourd'hui les Chevaliers portent une croix à huit pointes, accompagnée, dans chaque angle, d'une couronne de Duc, la croix surmontée d'une couronne fermée, soutenue par deux épées en sautoir, les pointes en bas, les gardes d'or, les lames émaillées d'azur, dans le milieu une médaille d'azur

à une

PL. 43.

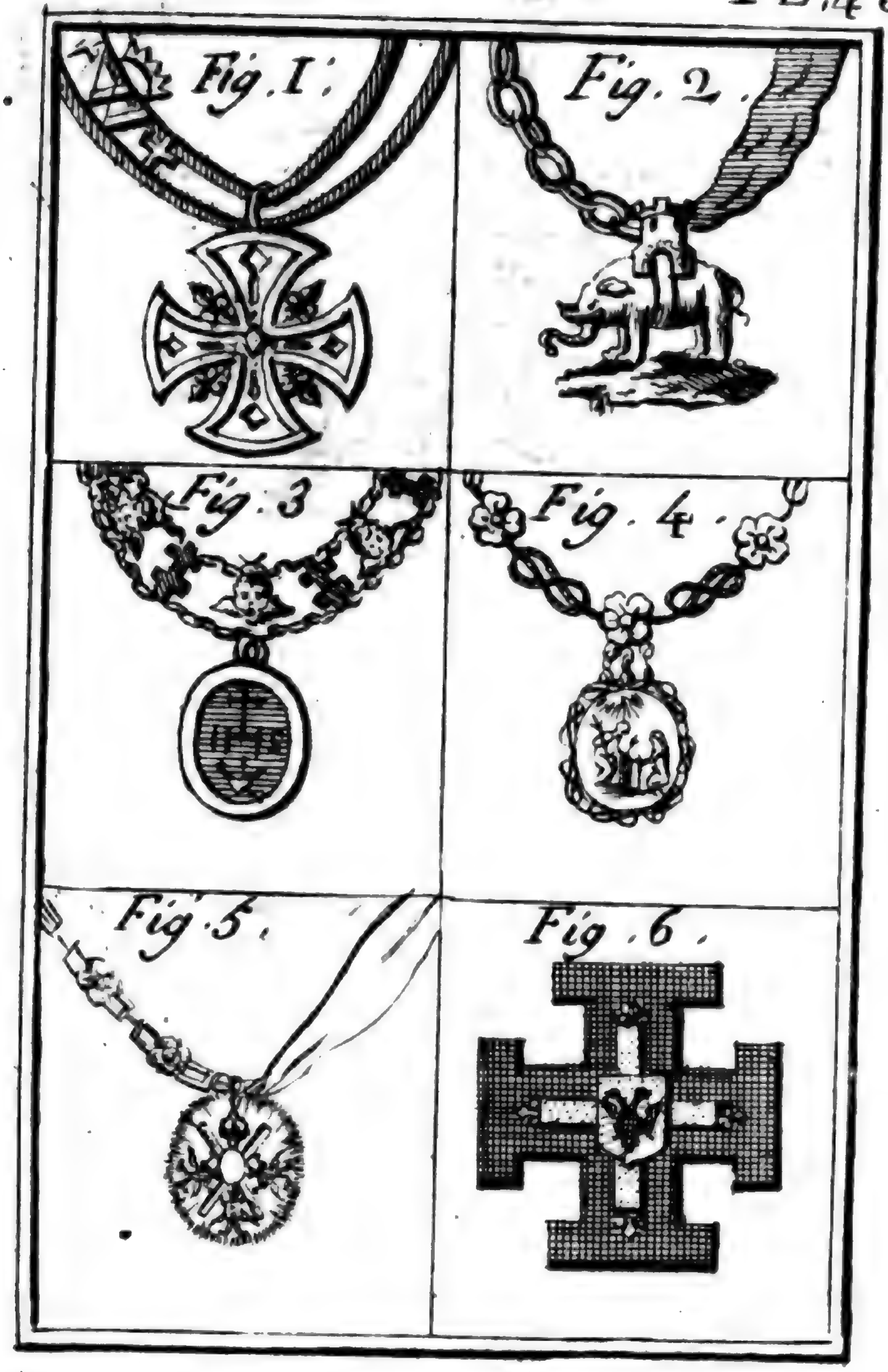

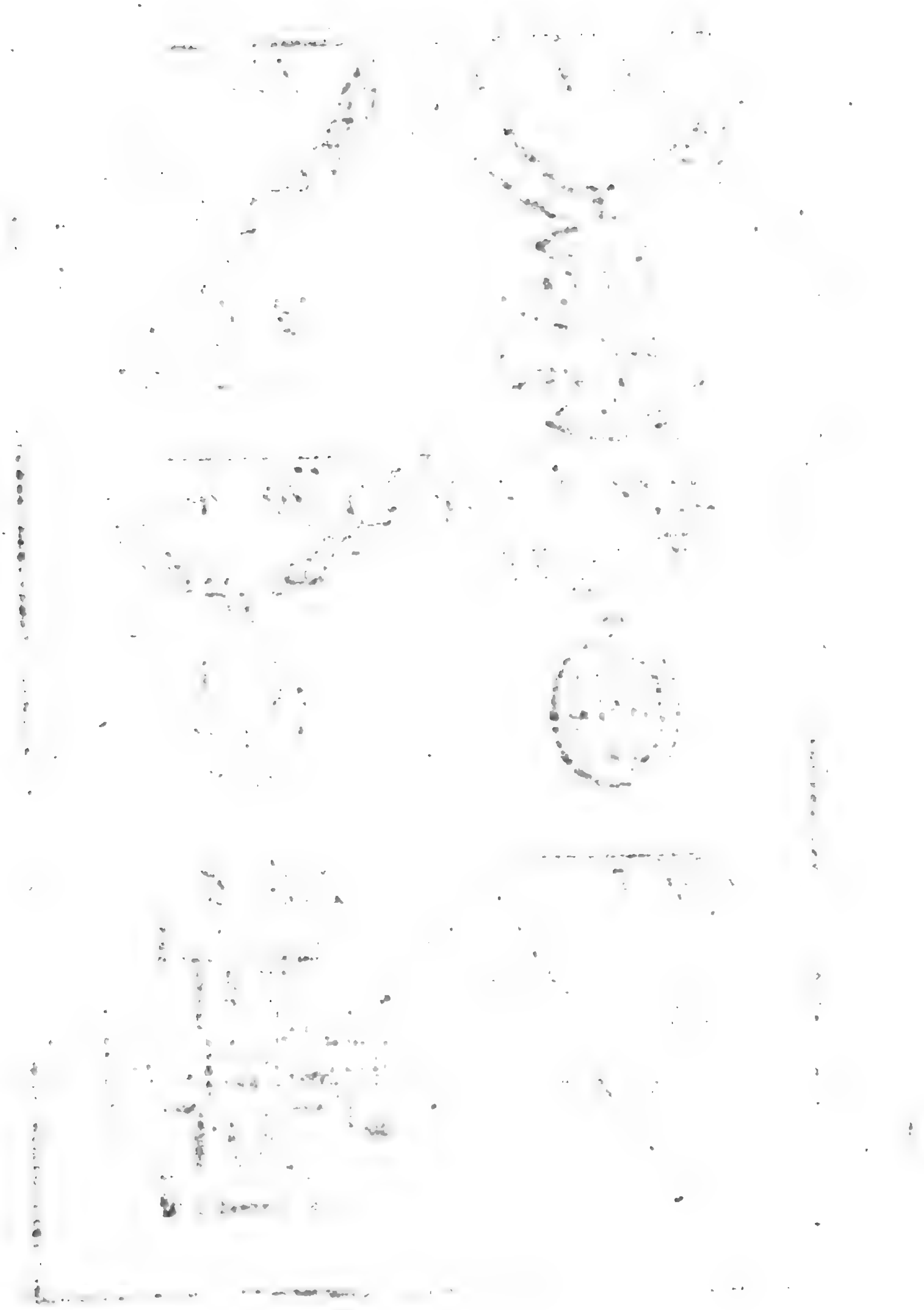

Digitized by Google

Pl. 44.

Fig 1e.

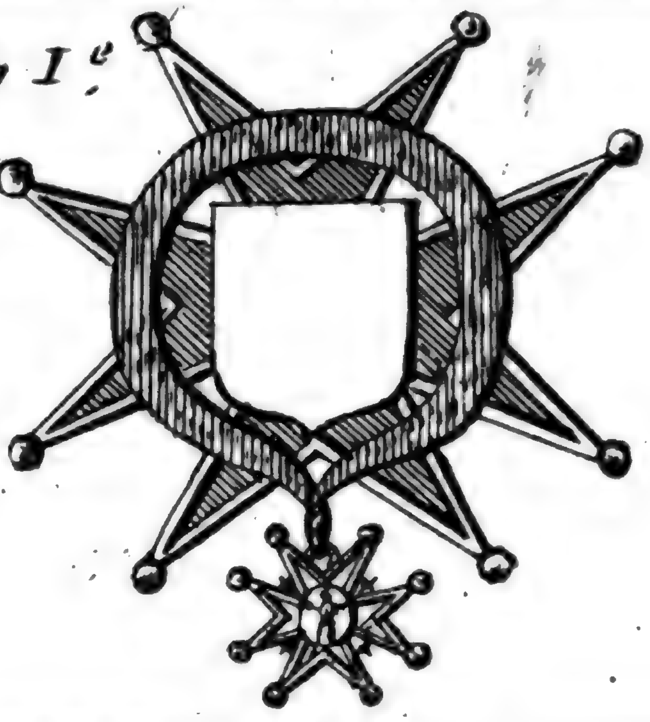

Fig 2e

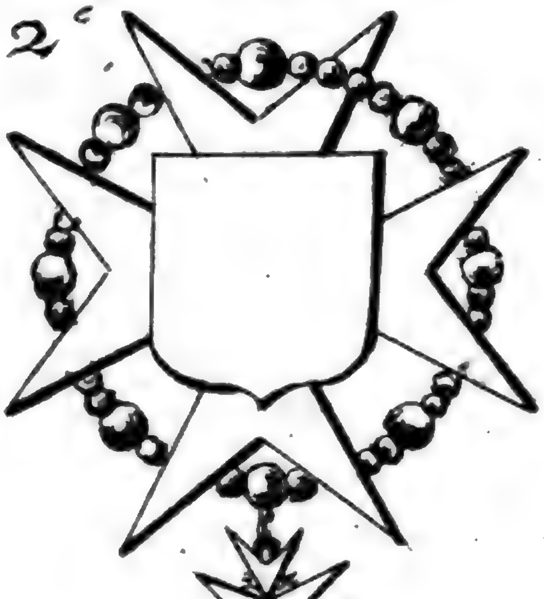

Digitized by Google

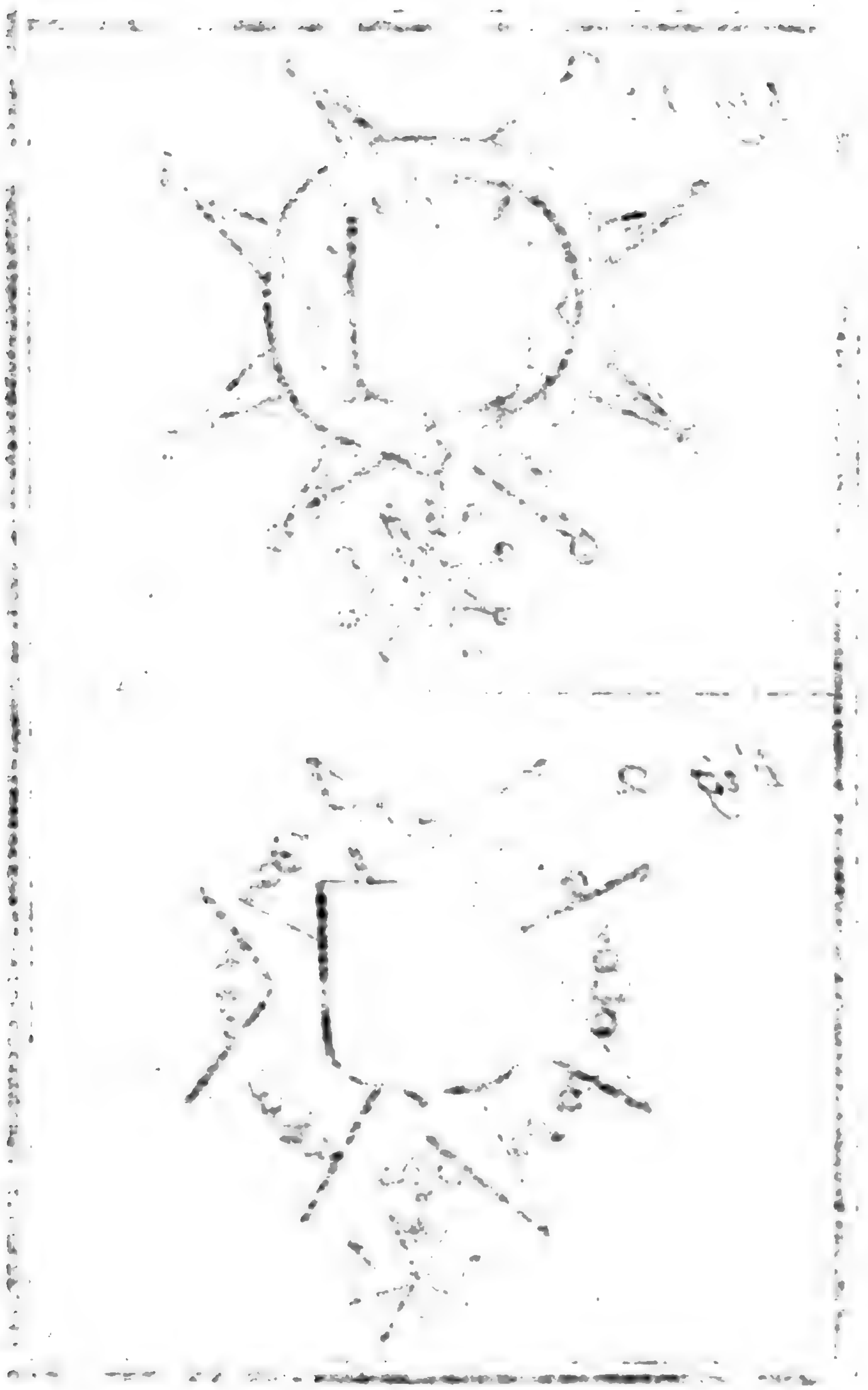

à une épée en pal, la pointe haute, d'argent, montée d'or, accompagnée de trois couronnes d'or; avec ces mots pour devise: *Pro patria*: le collier composé d'épées en sautoir, dont alternativement les pointes en haut & les pointes en bas.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

L'Ordre des Dames esclaves de la vertu fut institué par l'Impératrice Eleonore de Gonzague, en 1662, dans le dessein de faire regner la piété parmi les Dames de sa Cour. La marque est un soleil d'or environné d'une couronne de laurier, avec cette devise: *Sola triumphat ubique.*

Ordres de Chevalerie pour les Dames.

Ordre des D. Esclaves de la vertu.

L'Ordre de Chevalerie des Dames réunies pour honorer la croix de N. S. fut institué par la même Princesse en 1668, à l'occasion de l'incendie qui arriva au palais de l'Empereur, où les flammes parurent avoir respecté un crucifix d'or qui renfermoit du bois de la vraie Croix. Pour marque de cet Ordre, les Dames portent sur le côté gauche, au bout d'un ruban noir, une croix d'or dont les quatres bras sont terminés par une étoile d'argent; en cœur sont deux petites branches couleur de bois, posées en sautoir, quatre aigles impériales aux quatre angles, soutenant cette devise: *Salus & gloria.*

Ordre des D. pour l'Honneur de la Croix.

L'Ordre des Dames de la croix étoilée fut institué en 1757, par l'Impératrice

Ordre des D. de la croix étoilée.

PLANCHE XLIII.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordres de Chevalerie pour les Dames.

Reine de Hongrie & de Boheme. La marque de cet Ordre est une croix pattée émaillée de blanc, dans le milieu une médaille à fond blanc chargée d'une fasce de gueules, entourée de cette devise: *Fortitudo*, & au revers d'un chiffre composé d'un M. T. F. doublé, entouré d'un émail verd: le ruban est blanc.

LEÇON XLIII.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES PAR LES FAMILLES, ET DES FAMILLES PAR LES ARMOIRIES.

LA science du Blason ne consiste pas seulement dans la connoissance des traits, des émaux & des différentes figures qui composent les Armoiries: ce n'est pas assez de savoir les déchiffrer & les expliquer par les termes convenables; il faut encore s'accoutumer à connoître les Familles par les Armoiries, & les Armoiries par les Familles: il faut savoir rendre compte des écartelures & des différens quartiers qui composent les Armoiries des grandes Familles, ou par alliance, ou par prétention, ou par concession &c. il faut connoître les principales Maisons de l'Europe & les plus distinguées du Royaume.

Armoiries des Empereurs, Rois, Princes Etats & Republiques de l'Europe.

Il faut commencer par les Armoiries de toutes les Maisons Souveraines & de leurs Domaines, comme sont les Empires

d'Allemagne, de Russie; les Royaumes de France, de Navarre, de Castille, de Leon, d'Aragon, de Portugal, des deux Siciles, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de Pologne, de Suede, de Danemarck &c. des Maisons de Lorraine, d'Autriche, de Saxe, de Baviere, de Brandebourg, de Brunswick, de Hesse, de Bade, de Wirtemberg, de Mecklebourg, &c. des Provinces, des Républiques, des Etats les plus célébres, &c. parce que ce sont principalement ces Armoiries qui se presentent tous les jours dans les monnoies, dans les étendarts, dans les sceaux & dans les monumens publics.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armories des Souverains de l'Europe.

La forme de l'Ouvrage n'a pas permis de faire graver les Armoires des différens Etats & de la plûpart des grandes Maisons avec tous leurs quartiers; on s'est contenté de représenter les principaux & les plus caracteristiques. Mais, après avoir fait remarquer ces quartiers, on donnera la description fidéle de tous les autres dont ou rendra raison.

Fig 1. Les armes de l'EMPEREUR sont d'or à l'aigle éployé de sable, cerclé, becqué, langué, membré de gueules; l'écu timbré d'un casque ouvert & sans grilles, bordé, damasquiné d'or, sommé d'une couronne impériale, orné de ses lambre-

l'Empereur

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains de l'Europe.

l'Empereur.

quins. Cet aigle fait les armes propres de l'Empire, & eſt chargé en cœur d'un écu aux armes de la Maiſon de l'Empereur, c'eſt-à-dire, d'un écu parti de trois coupé d'un, ce qui donne huit quartiers : le premier faſcé d'argent & de gueules de huit pieces, pour le Royaume de *Hongrie :* le ſecond, ſemé de France au lambel de gueules de quatre pendans, pour le Royaume de *Naples* : le troiſiéme d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croiſettes de même, pour le Royaume de *Jeruſalem* : le quatriéme d'or à quatre pals de gueules, pour le Royaume d'*Aragon :* le cinquiéme ſemé de France à la bordure de gueules, pour le Duché d'*Anjou :* le ſixiéme d'azur au lion contourné d'or, armé, lampaſſé & couronné de gueules, pour le Duché de *Gueldres :* le ſeptiéme d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, pour le Duché de *Brabant :* le huitiéme d'azur ſemé de croix recroiſettées, au pied fiché d'or, à deux bars adoſſés de même, pour le Duché de *Bar* : ſur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui ſont les armes propres de la Maiſon de *Lorraine*, parti d'Autriche. L'écu ſurmonté d'une couronne d'Eſpagne, le tout environné du collier de l'Ordre de la Toiſon d'Or.

Pour ſupports deux griffons partis de ſable & d'or : ces griffons ſont les ſupports propres aux armes de l'Empereur, comme on le voit dans le grand ſceau de l'Empereur Leopold en 1658. Les ſupports propres aux armes de la Maiſon de Lorraine ſont deux aigles au naturel couronnés d'or & accollés d'un chapelet d'or au bout duquel pend une croix patriarchale qu'on nomme auſſi dans le blaſon croix de Lorraine.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

l'Empereur.

Le tout poſé ſous un pavillon de drap d'or ſémé d'aigles éployés de ſable, fourré d'hermine, ſommé d'un chêne d'or pour cimier.

Le *pavillon* eſt une couverture en forme de tente qui revêt & enveloppe les Armoiries des Rois & des Souverains qui ne dépendent que de Dieu & de leur épée.

Il eſt compoſé de deux parties; du comble, qui eſt ſon chapeau, & de la courtine, qui en eſt le manteau.

On appelle *ſupports* les figures d'animaux qui paroiſſent de chaque côté ſoutenir & porter l'écu.

L'Empereur prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Empereur des Romains, Ceſar toujours Auguſte, & Sacrée Majeſté;* on lui donne le titre de *Majeſté Impériale:* en parlant de lui, on dit: l'*Empereur*, & en lui parlant, on dit : *Sire.*

Titre de l'Empereur.

Digitized by Google

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Roi de France.

Fig. 2. Le Roi de FRANCE porte d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, qui est *France*, parti de gueules à la chaîne d'or posée en double orle & selon toutes les partitions de l'écu, qui est *Navarre :* ou bien deux écus joints & accollés, l'un de France & l'autre de Navarre.

L'écu timbré d'un heaume ou casque d'or, bordé, damasquiné, taré de front, tout ouvert & sans grilles, orné de ses lambrequins d'or, d'azur & de gueules, couronné d'une Couronne Royale.

Pour tenans deux anges revêtus de cottes d'armes, aux armes, l'un à droit, de *France*, l'autre à gauche, de *Navarre*, tenant chacun une banniere aux mêmes armes. L'écu environné des colliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit : le tout sous le Pavillon Royal d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, fourré d'hermine, bordé, frangé & houppé d'or, comblé d'une grande Couronne Royale, sommée comme la précédente d'une double fleur-de-lys d'or, qui est le cimier de *France ;* le tout surmonté d'un pannonceau ondoyant, semé de France, attaché au bout d'une picque d'or terminée en double fleur-de-lys, au dessus duquel est un billet volant où se lit le cri de guerre de *France*, qui est *Mont-Joye Saint Denis.*

On expliquera ailleurs ce que c'est que le cri de guerre.

On appelle *tenans* les figures d'anges ou les figures humaines qui soutiennent l'écu. PLANCHE XLV.

Le Roi prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre.* Il y a des cas où il joint ceux de *Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Diois, Comte de Provence, Forcalquier & terres Adjacentes ; Sire de Mouzon.* CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c. *Armoiries des Souverains &c.*

On lui donne le titre de *Majesté Très-Chrétienne :* le Pape lui donne celui de *Fils ainé de l'Eglise.* En parlant de lui, on dit : *Sa Majesté*, &, en lui parlant, on dit : *Sire.* Titre du Roi.

Fig. 3. Le Roi d'ESPAGNE portoit écartelé, au premier contre-écartelé au 1er. & 4e. de gueules au château d'or, sommé de trois tours de même, maçonné, ajouré d'azur, qui est de *Castille ;* le 2e. & 3e. d'argent au lion de gueules, qui est *Leon :* le second grand quartier, d'or à quatre pals de gueules qui est *Aragon*, parti d'un écartelé en sautoir dont les quartiers du chef & de la pointe sont aussi d'or à quatre pals de gueules, & ceux des flancs d'argent à l'aigle de sable, couronné d'or, langué, membré de gueules, qui est *Sicile ;* enté de *Grenade* qui est d'argent à une grenade de gueules, tigée, feuillée de sinople : le troisiéme grand quartier de gueules à la fasce d'ar- Roi d'Espagne.

Digitized by Google

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Roi d'Espagne.

gent, qui eſt *Autriche*, ſoutenu de *Bourgogne-Ancien*, qui eſt bandé d'or & d'azur de ſix pieces, à la bordure de gueules : le quatriéme, ſemé de France à la bordure componnée d'argent & de gueules, qui eſt *Bourgogne-Moderne*, ſoutenu de *Brabant*, qui eſt de ſable au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules ; le grand écuſſon enté en pointe, d'or au lion de ſable, armé & lampaſſé de gueules, qui eſt *Flandre*, parti d'argent à l'aigle de gueules, pour le Marquiſat d'*Anvers* ; ſur le tout, de France à la bordure de gueules, qui eſt *Anjou*.

Mais le Roi aujourd'hui regnant a fait quelques changemens dans ces quartiers, & porte parti d'un, coupé de deux ; le premier d'*Aragon*, reparti d'*Aragon-Sicile* ; le ſecond d'*Autriche* reparti de *Bourgogne-Moderne* ; le troiſiéme de *Naples* ; le quatriéme de *Toſcane* ; le cinquiéme de *Bourgogne-Ancien* ; le ſixiéme de *Brabant*, enté-arrondi en pointe de *Flandre*, parti d'*Anvers* ; ſur le tout, écartelé de *Caſtille* & de *Leon*, & ſur le tout du tout, d'*Anjou*.

L'écu entouré de l'Ordre de la Toiſon d'Or, ſoutenu par deux lions d'or tenant chacun un étendart aux mêmes armes, timbré d'un caſque à la royale, couronné de la Couronne d'Eſpagne, orné

de lambrequins d'or & d'hermine : le tout posé sous un Pavillon Royal chargé des armes de Castille, de Leon & d'Anjou, sommé d'une couronne d'où sort une tour d'or qui est le cimier de *Castille*, supportant un lion de gueules, tenant d'une patte une épée, & de l'autre un globe cerclé & croisé d'or, qui est le cimier de *Leon*.

PLANCHE XLIᵉ. CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c. *Armoiries des Souverains &c.*

Roi d'Espagne. Titre.

Le titre du Roi d'Espagne est : *Par le grace de Dieu, Roi de Castille, de Leon, d'Aragon, des deux Siciles, de Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de Tolede, de Valence, de Galice, de Majorque, de Minorque, de Seville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, d'Algesir, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, de la Terre Ferme, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant, de Milan, Comte de Hasbourg, de Flandres, de Tyrol, de Bourgogne & de Barcelone, Seigneur de Biscaye & de Malines* &c. On le qualifie de *Majesté Catholique*.

Le Roi des deux Siciles

Fig. 4. Le Roi des deux *Siciles* portoit écartelé au 1ᵉʳ. & 4ᵉ. de *Naples*, au 2 & 3ᵉ. de *Sicile* ; sur le tout, contre-écartelé de *Castille* & de *Leon* ; sur le tout du tout, d'*Anjou* : mais le Roi d'Espagne, en mettant son Fils sur le trône des deux Siciles, changea les armes en cette manié-

re : écartelé au 1er. & 4e. de *Naples* ; au second, contre-écartelé de *Castille* & de *Leon*, parti d'*Aragon-Sicile* ; au troisiéme, de *Portugal*, parti de *Bourgogne-Ancien* ; enté demi-arrondi de *Flandre* ; séneftré de *Toscane* : l'écu timbré d'un heaume & Couronne Royale, entouré du collier de S. Janvier, soutenu par deux lions d'or : le tout placé sous un pavillon semé des armes de *Castille*, *Leon*, *Sicile*, *Anjou*, sommé dé la tour de Castille surmontée de l'aigle de Sicile pour cimier.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Le Roi des deux Siciles.

Titre.

Il prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi des deux Siciles* : on lui donne celui de *Majesté*.

Roi de Portugal.

Fig. 5. Le Roi de PORTUGAL porte pour armes d'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chargés de cinq besans d'argent mis en sautoir, à la bordure de gueules chargée de sept châteaux de Castille. Le timbre & la couronne comme le Roi d'Espagne, les lambrequins d'argent, d'azur, de gueules & d'or. Le pavillon de drap d'argent semé d'écussons d'azur chargés de besans d'argent, bordé de gueules chargé de châteaux d'or, fourré d'hermine. Pour supports deux dragons aîlés d'or, cimier un dragon de même, l'écu entouré de l'Ordre de Christ.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Le Roi de Portugal prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de Portugal & des Algarves, en deçà & en delà des mers, & de l'Afrique, Seigneur de la Guinée & des pays conquis en Ethiopie, Arabie, Perse, & aux Indes.* On lui donne le titre de *Majesté très-Fidéle.*

Le Roi de Pologne.

Fig. 6. Le Roi de POLOGNE porte écartelé, au premier & quatriéme, de gueules à l'aigle d'argent, becqué, langué, membré & couronné d'or, qui est Pologne ; au second & troisiéme, de gueules au cavalier armé d'argent, tenant de la main droite une épée, & de la gauche un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarchale d'or, pour le grand Duché de *Lithuanie*; sur le tout les armes de sa maison. L'écu entouré de l'Ordre de l'aigle blanc, surmonté d'une couronne royale. Le Roi de Pologne, prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de Pologne, grand Duc de Lithuanie.*

Le Roi de Sardaigne.

Fig. 7. Le Roi de SARDAIGNE, Duc de Savoye, porte écartelé, au premier contre-écartelé, le premier de *Jérusalem* ; le second, burelé d'argent & d'azur de 10 pieces au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, pour *Lusignan*, au troisiéme, d'or au lion de gueules, armé, couronné d'or, lampassé d'azur, pour le Royaume d'*Armenie* ; au quatriéme,

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Le Roi de Sardaigne.

d'argent au lion de gueules, la queue fourchue, passée en double sautoir, armé, lampassé & couronné d'azur, pour *Luxembourg* : au second grand quartier, de gueules au cheval gai, contourné & effaré d'argent, pour la *Haute Saxe*, parti fascé d'or & de sable de huit pieces, au cancerlin de sinople brochant sur le tout en bande, pour *Saxe moderne*; enté-arrondi en pointe d'argent à trois bouterolles de gueules, pour *Angrie*; au troisiéme grand quartier, d'argent semé de billettes de sable, au lion de même brochant sur le tout, armé & lampassé de gueules, pour *Chablais*, parti de sable au lion d'argent, armé & lampassé de gueules, qui est *Aoste* ; au quatriéme grand quartier, cinq points d'or équipollés à quatre points d'azur, qui est *Genevois*, parti d'argent au chef de gueules, pour *Montferrat*, enté en pointe d'or à l'aigle de sable, pour *Maurienne*; sur le tout, d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de maures de sable, tortillées d'argent, pour le Royaume de *Sardaigne* ; & sur le tout du tout, de gueules à la croix d'argent, qui est *Savoye*. L'écu surmonté d'un casque & d'une couronne royale, orné de lambrequins de gueules & d'argent, entouré du collier de l'Annonciade, supporté par deux lions léo-

pardés d'or; le tout posé sous un pavillon royal de drap d'argent semé de roses, de lacs d'amour & de flammes de gueules, frangé, bordé & houppé d'or, fourré d'hermine, surmonté d'une couronne royale, sommé d'une lance à laquelle est attaché un panonceau de gueules, chargé d'une croix d'argent.

PLANCHE XLV. CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Le cri de guerre est, *S. Maurice,* ou *Savoye*, ou *Bonnes nouvelles.*

Roi de Sardaigne.

Le titre du Roi de Sardaigne est: *Par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, Duc de Savoye, de Chablais, d'Aoste, de Genevois & de Montferrat; Prince de Piémont, d'Achaie, de Morée & d'Oneglia; Marquis de Saluces, de Suse & d'Italie; Comte d'Asti, de Geneve, de Nice, de Tende & de Romont; Baron de Vaux; Seigneur de Verceil, de Friburg, de Marro, de Prella, de Novello; Marquis de Ceva; Comte de Coconas; Prince & Vicaire perpetuel du saint Empire Romain en Italie; Roi de Chipre &c.*

Titre.

Fig.8. Le Roi de DANEMARCK porte une croix pattée d'argent bordée de gueules, qui est *d'Oldembourg*, cantonnée de quatre quartiers; au premier, d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés d'azur l'un sur l'autre, armés, lampassés, couronnés de gueules, pour *Danemarck*; au second, de gueules au lion couronné d'or, tenant

Roi de Danemarck

PLANCHE LIV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Roi de Danemarck

une hache d'armes d'argent emmanchée d'or, pour le Royaume de *Norvege*; au troisiéme, d'azur à trois couronnes d'or, pour la *Suede*, soutenu d'or à deux lions d'azur l'un sur l'autre, qui est *Slesvic*, au quatriéme, d'or à dix cœurs de gueules surmontés d'un lion léopardé d'azur, qui est *Gothie* ou *Jutland*, soutenu de gueules au dragon aîlé & couronné d'or, pour *l'Ancien Royaume des Vandales*; sur le tout, de gueules à trois feuilles d'ortie d'argent, chargé d'un petit écusson coupé d'argent & de gueules, pour *Holstein*, parti de gueules au cigne d'argent accollé d'une couronne d'or, becqué & membré de sable, qui est *Stormarie*, coupé de gueules au cavalier armé d'argent, qui est *Ditmarse*; sur le tout du tout, d'or à deux fasces de gueules, pour *Oldemburg*, parti de gueules à une croix pattée d'argent, qui est *Delmenhorst*. L'ecu entouré des Ordres de Danebrock & de l'Eléphant, supporté par deux Sauvages au naturel, couronnés & ceints de lierre, surmonté d'une couronne royale, environné d'un pavillon de drap d'or semé de cœurs de gueules & de lions léopardés d'azur, fourré d'hermine.

Titre.

Il prend le titre de: *Par la grace de Dieu, Roi de Danemarck, de Norvege, des Vandales & des Goths; Duc de*

Digitized by Google

Slesvic, de Holstein, de Stormarie & de Ditmarse; Comte d'Oldemburg & de Delmenhorst. On lui donne celui de *Majesté Danoise.*

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Le Roi de Suede.

Fig. 9. Le Roi de SUEDE porte écartelé, au premier & quatriéme, d'azur à trois couronnes d'or, pour la *Suede*; au second & troisiéme, d'argent à trois barres d'azur, au lion de gueules brochant sur le tout, pour le Royaume des *Goths*; sur le tout, parti d'un, coupé de deux, au premier d'argent à la croix de Lorraine de gueules, qui est *Hirschfeld*; au second, de sable coupé d'or, le sable chargé d'une étoile à seize rais d'or, qui est *Ziegenhain*; au troisiéme, d'or au léopard de gueules armé & couronné d'azur, pour *Catzenellnbogen*; au quatriéme, de gueules à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre, armés & lampassés d'azur, pour *Dietz*; au cinquieme, coupé de sable & d'or, le sable chargé de deux étoiles à seize rais d'or, pour *Nidda*, au sixiéme, de *Holstein*, pour le Comté de *Schaumburg*; sur le tout, d'azur au lion bandé d'argent & de gueules, qui est *Hesse*; l'écu surmonté d'une couronne royale, entouré du collier de l'Ordre des Séraphins, posé sous un pavillon royal d'azur semé de couronnes d'or, bordé, frangé de même, fourré d'hermine, supporté par deux lions,

Digitized by Google

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Roi de Suede.

Il se dit : *Par la grace de Dieu, Roi de Suede, des Goths & des Vandales ; grand Prince de Finlande ; Duc de Scanie, d'Estonie, de Livonie, de Carelie, de Bremen, de Verden, de Stetin, de Pomeranie, des Cassubes & des Vandales ; Prince de Rugen ; Seigneur d'Ingrie & de Wismar ; Landgrave de Hesse ; Prince de Hirchfeld ; Comte de Catzenellnbogen, de Dietz, de Ziegenhain, de Nidda, de Schaumburg &c.*

Titre

On lui donne le titre de *Majesté Suédoise.*

Le Roi d'Angleterre

Le Roi d'ANGLETERRE porte écartelé, au premier & quatriéme, contre-écartelé 1er. & 4me. de *France*, 2me. & 3me. *d'Angleterre*, qui est de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, armés, lampassés d'azur ; au second grand quartier, d'*Ecosse* ; au troisiéme, d'azur à la harpe d'or, qui est d'*Irlande* : l'écu entouré de la Jarretiere, sommé de la couronne royale propre à l'Angleterre, supporté à dextre par un léopard couronné d'or, & à sénestre par une licorne d'argent accollée d'une couronne d'or d'où pend une chaîne de même. Pour cimier un léopard.

Titre.

Le Roi d'Angleterre prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, d'Ecosse & d'Irlande, Electeur & Archi-Trésorier du saint Empire Romain &c.* On lui donne celui de *Majesté Britannique.*

Le

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Le Roi de Prusse.

Fig. 11. Le Roi de PRUSSE, Electeur de Brandebourg, porte coupé de 4, le premier coupé parti de six, ce qui fait sept quartiers: le premier d'or au lion contourné de gueules, couronné d'or, lampassé d'azur qui est *Berg*: le second, d'or au lion de sable, qui est *Juliers* : le troisiéme, d'argent à l'aigle de sable, accollé d'une couronne d'or, les ailes chargées d'un petit annelet de même, pour le duché de *Prusse*: au quatriéme, d'argent à l'aigle de gueules, chargé d'un demi cercle d'or, qui est *la marche de Brandebourg*; au cinquiéme, de gueules, coupé d'argent, à la bordure de même, pour *Magdebourg*: au sixiéme, de gueules à l'escarboucle d'or en son écu d'argent, qui est *Cleve*; au septié-d'or au lion de gueules, à la bordure componnée de gueules & d'argent, pour le *Burgraviat*.

Le second coupé, parti de trois, ce qui donne quatre quartiers; le premier du second coupé, ou le huitiéme, d'argent au griffon couronné & contourné de sable, qui est de *Poméranie*: au neuviéme, d'azur au griffon contourné d'or, pour le duché de *Stetin*: au dixiéme, d'or au griffon de sable, pour le duché de *Cussubie*: au onziéme, d'or au griffon falcé de gueules & de sinople, qui est *Vandalie*: les deux autres coupés partis de six, qui

Digitized by Google

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Roi de Prusse.

sont quatorze quartiers: le premier du troisiéme coupé, ou le douziéme, d'or à la fasce échiquetée de gueules & d'argent, pour *la Marck*: au treiziéme, parti d'or & de gueules, qui est *Halberstadt*: au quatorziéme, d'argent surmonté d'une croisette de même, pour *Crossen en Silesie*: au quinziéme, d'argent au griffon contourné, fascé d'or & de sinople, pour *Stargard*: au seiziéme, d'argent à l'aigle de sable, pour *Schvviebus en Silesie*: au dix-septiéme, de gueules à deux clefs d'argent en sautoir, les anneaux en bas, pour *Minden*: au dix-huitiéme, d'argent à trois chevrons de gueules, qui est *Ravensberg*: au dix-neuviéme, ou premier du quatriéme coupé, écartelé d'argent & de sable, pour le Comté de *Zollern*: au vingtiéme, de gueules, coupé d'un échiqueté d'argent & d'azur, le gueules chargé d'un lion issant & couronné d'or pour *Usedon*: au vingt-uniéme, de gueules au griffon mariné d'argent, contourné, qui est *Wolgast*: au vingt-deuxiéme, de gueules à la croix ancrée d'argent, qui est *Cammin*: au vingt-troisiéme, d'or au griffon de sable, aîlé d'argent, pour *Barth*: au vingt-quatriéme, d'argent à deux bâtons passés en sautoir, alezés d'azur, cantonnés de quatre étoiles de même, qui est *Gutzkou*: au vingt-cinquiéme, de

gueules à l'aigle d'argent, pour le Comté de *Rupen*, à la champagne de gueules diaprée d'argent, ou de gueules plein, pour le droit de *Régale* ; ſur le tout, d'azur au ſceptre d'or, pour *l'Electorat de Brandebourg* : l'écu ſurmonté d'une Couronne Royale, entouré du collier de l'aigle noir, poſé ſous un pavillon de drap d'argent ſemé d'aigles de ſable fourré d'hermine, & pour tenans, deux ſauvages caſqués, chacun tenant en main un étendart d'argent chargé d'un aigle de ſable.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Roi de Pruſſe.

On voit ſouvent les armes du Roi de Pruſſe, Electeur de Brandebourg, timbrées de neufs caſques avec leurs cimiers. Il eſt à propos de les decrire, afin que cet uſage, fort commun en Allemagne, n'embarraſſe pas un commençant. Le premier caſque, qui ſe met au milieu, eſt ſurmonté d'une couronne & d'un vol d'azur, chaque demi-vol chargé d'un ſceptre d'or, pour l'électorat de *Brandebourg*; le ſecond eſt ſurmonté de l'aigle de ſable du troiſiéme quartier, pour *la Pruſſe* : le troiſiéme eſt ſurmonté d'un pélican avec ſa piété, pour *Magdebourg* : le quatriéme eſt ſommé d'un demi griffon d'argent, aîlé de ſable, accollé de gueules, pour *Juliers* : le cinquiéme a pour cimier une tête de bœuf de gueules accornée d'argent, bouclée de même, les cornes ſortant à travers d'une couron-

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Roi de Prusse.

ne d'or, bordé en bas d'un échiqueté d'argent & de gueules de 2 traits, pour *Cleves* & *La Marck*: le sixiéme est couronné & surmonté d'un paquet de plumes de paon, pour *Berg*: le septiéme est couvert d'un bonnet électoral, sur lequel est un lion de sable, couronné de gueules, entre les cornes d'un buffle fascé d'argent & de gueules, pour le Burgraviat de *Nuremberg*: le huitiéme est paré d'une couronne de Prince de laquelle sort un chapeau à l'antique fort élevé orné au haut d'un bouton d'or & de plumes de paon, pour *Stetin*: le neuviéme de même, couronné & paré d'une queue de paon, pour la *Pomeranie.*

Titre.

Le titre du Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, est: *Par la grace de Dieu, Roi de Prusse; Margrave de Brandebourg; Grand Chambellan & Prince Electeur du Saint Empire Romain; Prince Souverain de Neuchatel & de Vallangin; Duc de Magdebourg, de Cleves, de Juliers, de Berg, de Stetin, de Pomeranie, des Cassubes & des Vandales, de Mecklenbourg, & de Crossen en Silesie; Burgrave de Nuremberg; Prince de Halberstadt, de Minden & de Cammin, des Vandales, de Schwerin, de Rotzenbourg & de Mœurs; Comte de Hohen-Zollern, de Rupin, de la Marck, de Ravensberg, de Hohenstein, de Tecklenbourg, de Lingen, de Schwerin,*

de Buren & de Leerdam ; Seigneur & Baron de Turnhout ; Seigneur de Ravenstein, des Païs de Stargard, de Rostock, de Carembourg, de Buton & de Breda ; Prince d'Oost-Frise &c. &c. On lui donne le titre de *Majesté Prussienne*.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Margraves de Brandebourg.

Les Margraves de Brandebourg, des branches de *Shvvet*, de *Bareith*, d'*Anspach*, portent à peu près les même quartiers que la branche électorale, mais dans une autre disposition. L'écu est parti de trois, coupé de quatre : au premier, de *Stetin* : au second, de *Prusse* : au troisiéme de *Magdebourg* : au quatriéme, de *Pomeranie* : au cinquiéme, de *Mecklenbourg*, qui est d'or au rencontre de bufle de sable, couronné de gueules, bouclé d'argent : au sixiéme, de *Cassubie* : au septiéme, des *Vandales* : au huitiéme de *Crossern* : au neuviéme, d'*Halberstadt* : au dixiéme, de *Jagerndorff*, qui est d'argent à l'aigle de sable chargé en cœur d'un croissant d'argent : au onziéme, de *Nuremberg* : au douziéme, de *Minden* : au treiziéme, de la principauté de *Schvverin* : au quatorziéme, de *Cammin* : au quinziéme, de *Stargard* : au seiziéme, de *Ratzebourg*, qui est de gueules à la croix pattée d'argent : au dix-septiéme, de *Rostock*, qui est d'or à la tête de buffle de profil en bande, de sable, couronnée de gueules, accornée d'argent : au

Digitized by Google

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Margraves de Brandebourg.

dix-huitiéme, de *Hohen-Zollern*: au dix-neuviéme, de gueules à un bras d'argent mouvant d'un nuage à sénestre, tenant des doigts un anneau d'or, pour le Comté de *Schvverin*: au vingtiéme, coupé de gueules & d'or, pour la Seigneurie de *Stargard*: à la champagne de gueules plein, pour les droits de regale: sur le tout, de la *Marche de Brandebourg*.

Le timbre est aussi de neuf casques, le premier couronné, surmonté d'un vol de gueules, chaque demi-vol chargé d'un demi cercle d'argent, pour *Brandebourg*; le second, de *Prusse*; le troisiéme, de *Magdebourg*; le quatriéme, de *Pomeranie*: le cinquiéme, de *Mecklenbourg*, lequel est couronné de cinq pals aiguisés & aboutés par le bas, dont le 1 d'azur, le 2 d'or, le 3 de gueules, le 4 d'argent, le 5 de sable; les pals surmontés d'une tête de bufle de sable, couronnée de gueules, accornée d'argent, posée de profil, derriere laquelle se voit une queue de paon qui s'attache par en bas, au haut des pals. Le sixiéme, de *Nuremberg*: le septiéme, de *Halberstadt*, lequel est couronné & sommé d'un dextrochere armé d'argent, tenant deux palmes de sinople: le huitiéme, de *Minden*, aussi couronné surmonté d'un lion à mi-corps, contourné, de gueules, tenant deux clefs en sautoir d'argent: le

PL. 45.

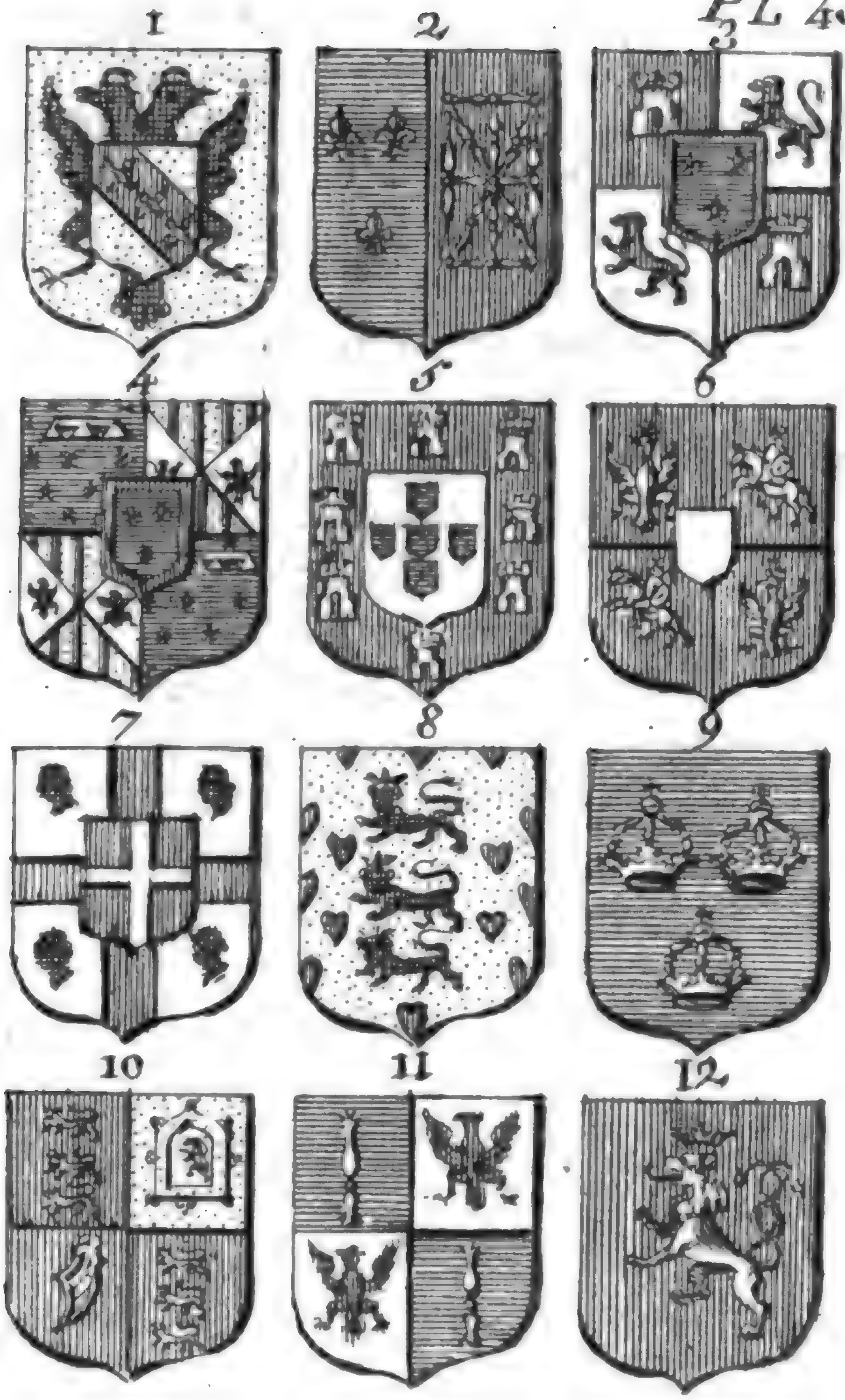

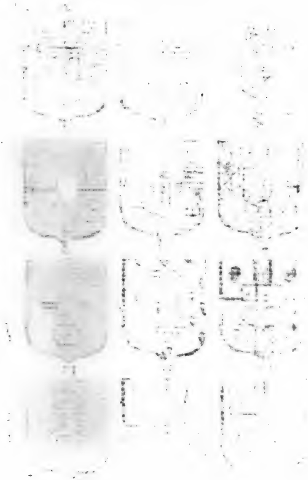

Digitized by Google

neuviéme, de *Hohen-Zollern*, couronné, surmonté d'une tête & col de dogue, écartelé des émaux de *Zollern*.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Le titre des Margraves est: *N. Margrave de Brandebourg, Duc de Prusse, de Magdebourg, de Stetin, de Pomeranie, des Cassubes, des Vandales, de Mecklenbourg & de Crossen en Silesie; Burgrave de Nuremberg; Prince de Halberstadt, de Minden, de Cammin, de Verden, de Schwerin, & de Rotzebourg; Comte de Hohen-Zollern & de Schwerin; Seigneur de Rostock & de Stargard.*

Margrave de Brandebourg.

Fig. 12. Le Royaume de BOHEME porte pour armoiries, écartelé, au premier, de gueules au lion d'argent, la queue fourchue & passée en double sautoir, pour la *Boheme*: au second, d'or à l'aigle de sable couronné d'or, chargé en cœur d'un croissant d'argent, surchargé d'une croix de gueules, pour la *Silesie*: au troisiéme, d'azur à l'aigle échiqueté d'argent & de gueules, qui est du *Margraviat de Moravie*: au quatriéme, d'azur à la muraille d'or, maçonnée de sable, parti d'argent au bœuf de gueules ventré d'argent, pour les *Margraviats de la haute & basse Lusace.*

Royaume de Boheme.

Le titre du Roi de Boheme sera rapporté à l'article d'Autriche.

PLANCHE XLVI.

Fig. 1. Le Royaume de HONGRIE porte écartelé; au premier, fascé d'argent & de

Royaume de Hongrie.

PLANCHE XLVI.

Connoissance des Armoiries &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Royaume de Hongrie.

gueules de huit pieces, parti d'azur à la croix patriarchale d'argent, sortant d'une couronne d'or, posée sur une terrasse de sinople, pour le Royaume de *Hongrie* : au second, d'azur à trois têtes de léopards, couronnées d'or, pour le Royaume de *Dalmatie* : au troisiéme, échiqueté d'argent & de gueules de six traits, pour le Royaume de *Croatie* : au quatriéme d'or à un dextrochere vêtu de gueules, armé d'un badelaire d'argent, pour le Royaume d'*Esclavonie*.

Le titre du Roi de Hongrie sera rapporté à l'article d'Autriche.

Empereur des Russies.

Fig. 2. L'Empereur ou l'Impératrice des RUSSIES porte d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, langué, membré, diadêmé de gueules, pour l'*Empire d'Orient*; l'aigle chargé en cœur d'un écu de gueules à un cavalier d'argent tenant une lance dont il tue un dragon au naturel, pour la *Russie*; chaque aile chargée de trois petits écussons; au premier de la droite d'azur à une couronne fermée d'or posée sur deux sabres croisés d'argent, pour *Astracan*; au second, d'or à deux ours affrontés de sable, tenant dans les pattes exterieures un siége de gueules, & dans les intérieures deux sceptres d'or, pour *Novogorod* : au troisiéme, d'azur à un ange d'argent armé d'or, pour *Kievv* : au premier

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

l'Empereur des Russies.

de la gauche, de gueules à deux loups affrontés d'argent, tenant chacun deux fleches croisées & renversées de même, pour la *Siberie :* au second, d'argent au dragon couronné de sable, pour *Casan :* au troisiéme, de gueules au lion couronné d'or, soutenant une croix d'argent pour *Wilsdimerie.*

L'écu timbré d'une Couronne Impériale & entouré du collier de l'Ordre de St. André.

Titre.

Le titre est : *Par la grace de Dieu, Impératrice, Protectrice de la grande & petite Russie ; Czarine de Moscou, de Kiovv, de Wolodimir & de Novogorod ; Reine de Casan, d'Astracan & de Siberie ; Dame de Pleskovv; Grande Duchesse de Smolensko, de Tvverski, de Jughorski, de Permski, de Wiatski, de Belgarski, &c. Dame & Grande Princesse de Novogorod, & des Provinces Inferieures; Souveraine de Czernikovv, de Reson, de Rostovv, de Jaroslovv, de Bieloserseki, d'Udorski, d'Obdorski, de Condiaski & de toutes les côtes du Nord ; Dame du Pays d'Iver, de Cartalinski; Princesse de Circassie & de Gore ; Grande Duchesse de Finlande ; Duchesse de Livonie & d'Ingrie, Souveraine & Heritiere de plusieurs autres Seigneuries & pays du côté d'Orient, d'Occident & du Nord.*

On lui donne aussi le titre de *Majesté Impériale.*

Digitized by Google

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Fig. 3. L'Empereur de Turquie porte de sinople au croissant d'argent, l'écu enveloppé d'une peau de lion en forme de manteau, surmonté d'un turban enrichi de diamans & d'une aigrette filée de verre; derriere l'écu, les bâtons en sautoir, terminés par un croissant auxquels pendent des queues de cheval.

L'Empereur de Turquie.

Titre.

Les titres ordinaires sont: *Par les graces du tout-puissant Créateur, Seigneur des Seigneurs, Dominateur Souverain en Arabie, en Perse & dans la Grece, le Roi des Rois, Glorieux, Grand, Invincible & toujours victorieux; Empereur de Constantinople; Distributeur des Couronnes aux plus Grands Princes de la terre; Souverain Maître des deux mers & de tous les Pays adjacens; Seigneur de l'Orient & de l'Occident; Protecteur des Sacrées & Augustes Villes de la Mecque & de Médine, & d'une infinité d'autres Pays, Royaumes & Empires, Isles, Peuples, & de tant de Milliers de Millions de valeureux Soldats qui reposent sous l'Obeïssance & Justice de Moi qui suis Empereur par la grace de Dieu; le recours des plus Grands Princes du Monde, & refuge des honorables Empereurs.*

On lui donne le titre de *Hautesse*: en parlant de lui, on dit: *le Sultan, le Grand Seigneur, le Grand Turc.*

Digitized by Google

LEÇON XLIV.

Fig. 4. LE Patrimoine de S. Pierre & l'Etat Ecclésiastique, portent pour armes d'azur à deux clefs, l'une d'or & l'autre d'argent, en sautoir, surmontées d'une tiare papale d'or.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Patrimoine de S. Pierre

Fig. 5. Le Duc de Parme porte écartelé, au premier & quatriéme, d'or à six fleurs-de-lys d'azur 3, 2, 1; au second & troisiéme, d'Autriche, pour le Duché de *Parme*; sur le tout, contre-écartelé de Castille & de Leon, comme *Infant d'Espagne*, & sur le tout du tout, *d'Anjou*, pour sa Maison.

Duc de Parme.

Son titre est: *Par la grace de Dieu, Infant d'Espagne, Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalle.* On lui donne celui *d'Altesse Royale.*

Titre.

Fig. 6. Les armes de la Maison d'Autriche sont de gueules à la fasce d'argent; mais cette puissante maison joint ordinairement à ses armes propres, celles des Domaines qu'elle possede, ou sur lesquels elle a des prétentions; en conséquence, elle porte écartelé, le premier contre-écartelé, au 1 de *Hongrie*; au 2 de *Boheme*; au 3 de *Dalmatie*, parti de *Croatie*; au 4 d'*Esclavonie*; sur le tout, d'*Autriche*:

Autriche.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Autriche.

au second grand quartier, d'*Aragon*, parti de *Sicile*; sur le tout, d'or au lion de gueules couronné d'azur, pour *Hasbourg*, origine de la Maison d'Autriche; au troisiéme grand quartier, contre-écartelé, au 1, de *Brabant*, au 2, d'or à trois lions léopardés de sable, l'un sur l'autre, pour *Souabe*, au 3, d'azur à trois tours jointes par des murs d'argent, surmontés de deux mains de même, au chef d'or chargé de l'aigle de l'Empire, pour *le Marquisat d'Anvers*; au 4, de *Flandres*; sur le tout, de *Bourgogne-ancien* : au quatriéme grand quartier, contre-écartelé; au 1, de *Naples*; au 2, de *Jérusalem*; au 3, d'or à l'aigle éployé de sable, pour *la Lombardie*; au 4, de *Milan*.

Titre.

Le titre est : *Par la grace de Dieu, Impératrice des Romains; Reine de Hongrie, de Boheme, des deux Siciles, de Jérusalem, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie; Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Brabant, de Milan, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Wurtemberg, de la haute & basse Silésie; Margrafienne du saint Empire Romain, de Burgau, de Moravie, de la haute & basse Lusace; Princesse & Comtesse de Hasbourg, de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Tyrol, de Pfird, de Ky-*

bourg, de Goeritz; Langrafienne d'Alsace; Marquise d'Anvers; Comtesse de Namur, Dame de Malines & de Salins &c. PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

On lui donne le titre de *Majesté Impériale, Royale & Apostolique.* Ce dernier titre est attaché à la Couronne de Hongrie.

Le grand Duc de Toscane.

Fig. 7. Le Grand Duc de Toscane, porte parti de 3, coupé d'un. Au 1, de *Hongrie,* au 2, de *Naples*; au 3, de *Jérusalem,* au 4, d'*Aragon*; au 5, d'*Anjou-moderne*; au 6, de *Gueldres*; au 7, de *Juliers*; au 8, de *Bar*; sur le tout, de *Lorraine,* parti de *Toscane,* qui est d'or à cinq tourteaux de gueules, posés en orle 2, 2, 1, surmonté d'un sixiéme d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or: l'écu surmonté de la couronne de Grand Duc, (*pl. 33. fig. 7.*) entouré de l'Ordre de S. Etienne: pour cimier un oiseau tenant dans sa serre droite un anneau auquel pend un billet où est écrit ce mot: *Semper.*

Titre.

Le titre du Grand Duc est: *Par la grace de Dieu, Grand-Duc de Toscane, Archiduc d'Autriche &c.*

Electorat de Mayence.

Fig. 8. Les armes de l'Electorat de Mayence sont écartelées, au 1 & 4, de gueules à une roue d'argent; au 2 & 3, coupé endenté de gueules & d'argent.

Titre.

Le titre de l'Electeur est: *Par la grace de Dieu, Archevêque du S. Siege de Ma-*

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

yence, Grand Chancelier dans l'Allemagne, Prince & Electeur du S. Empire Romain. Il a aussi le titre d'*Eminentissime*, quoiqu'il ne soit pas Cardinal.

Electorat de Treves.

Fig. 9. Les armes de l'Electorat de Treves sont, d'argent à la croix de gueules.

Le titre est, *Par la grace de Dieu, Archevêque de Treves, Grand Chancelier dans les Gaules & dans le Royaume d'Arles, Electeur du S. Empire Romain &c.*

Electorat de Cologne.

Fig. 10. L'Electorat de Cologne porte pour armes écartelé, au 1, d'argent à la croix de sable, pour *Cologne*; au 2, de gueules à un cheval gai d'argent, pour la *Westphalie*; au 3, d'*Angrie*; au 4, d'azur à un aigle d'argent, becqué, membré d'or, pour le Comté d'*Arensberg*. L'Electeur prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Archevêque de Cologne, Grand Chancelier en Italie, Electeur du S. Empire Romain. &c.*

Ces trois Electeurs joignent aux armes de l'Electorat, celles de leurs Maisons ; ils ajoutent aussi à leur titre ceux qui sont particuliers à leurs familles.

Electeur de Saxe.

Fig. 11. L'Electeur de SAXE porte parti de deux, coupé de sept, la partition du milieu coupée de huit ; au 1, d'or au lion passant, contourné & fascé d'argent & de gueules, pour le *Langraviat de Thuringe*; au 2, de Saxe, pour le *Duché de Saxe*; au 3, d'or au lion passant de sable,

pour le *Margraviat de Misnie*; au 4, d'or au lion contourné de sable, pour *Juliers*; au 5, de *Cleves*; au 6, de *Berg*; au 7, d'azur à l'aigle couronné d'or, le 8 vuide pour laisser place à l'écu sur le tout; au 9, d'argent à trois bouterolles de gueules; ces deux quartiers sont pour les Principautés d'*Angrie* & de *Westphalie*; le 10, d'azur à l'aigle couronné d'or, pour le *Palatinat de Saxe*; le 11 vuide à cause de l'écu sur le tout qui occupe la place de deux quartiers; le 12, de sable à l'aigle d'or, pour le *Palatinat de Turinge*; au 13, d'argent au bœuf de gueules ventré d'or, pour le *Margraviat de la haute Lusace*; au 14, d'azur à un mur d'or maçonné de sable, pour le *Margraviat de la basse Lusace*; au 15, d'or à deux pals d'azur, pour *Landsberg en Osterlande*; au 16, d'azur au lion passant, contourné, coupé d'or & d'argent, pour *Pleissen*; au 17, d'or semé de cœurs de gueules au lion passant de sable, pour le *Comté d'Orlamunde*; au 18, de gueules à une demi-aigle d'argent, parti d'argent à quatre fasces de gueules, pour le *Burgraviat de Magdebourg*; au 19, d'argent à trois cornes de cerf volant de gueules, pour le *Comté de Brene*; au 20, d'argent à une rose de gueules boutonnée d'or, ornée de quelques feuilles de sinople, pour le *Burgraviat d'Altem-*

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur de Saxe.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur de Saxe.

burg; au 21, d'argent à trois fasces d'azur, pour le *Comté d'Eisemberg*; au 22, d'argent à trois chevrons de gueules, pour *Ravensberg*; au 23, d'or à la fasce échiquetée d'argent & de gueules de 2 traits, pour *la Marck*; au 24, de gueules plein, pour *les Droits de Regale*; au 25, d'or à une poule de sable crêtée & barbée de gueules, montée sur un tertre de sinople, parti de gueules à deux bars d'or cantonnés de quatre roses de même, l'un pour *Henneberg*, & l'autre pour *Barby*; sur le tout, c'est-à-dire, à la place des 8 & 11 quartiers, coupé de sable & d'argent à deux épées de gueules en sautoir, les pointes hautes, pour la dignité de *Grand Maréchal & Electeur de l'Empire.*

L'écu timbré de dix casques, le 1 par la droite, qui est *de la haute Lusace* est couronné, surmonté d'un vol d'azur chargé d'un pan de muraille d'or; le 2 pour le *Palatinat de Saxe*, est couronné & sommé d'un aigle d'or couronné de même; le 3 est pour *Cleves & la Marck*; le 4, qui est de *Thuringe*, est aussi couronné, & paré d'une paire de cornes de buffle d'argent, avec des feuilles d'or en déhors attachées de distance en distance aux nœuds des cornes; le 5, qui est de *Saxe*, est aussi couronné & surmonté d'un bonnet à l'antique, lequel est encore surmonté d'une

d'une couronne ornée de plumes de paon, le tout émaillé des armes de Saxe & posé entre deux cornes de buffle, parties de sable & d'argent, parées en déhors de cinq banderoles de chaque côté, parties de même; le 6, qui est de *Misnie*, est surmonté d'un buste d'homme manchot, coeffé d'un bonnet à la dragonne, & habillé en pals de gueules & d'argent; le 8 est de *Berg*; le 9, qui est d'*Engern* ou d'*Angrie*, est surmonté d'un large chapeau, sur lequel s'élevent deux tuyaux ornés de plumes de paon; le 10, qui est pour la *Basse Lusace*, est surmonté d'un bonnet électoral, au-dessus duquel est une tête d'aigle d'argent.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes

Electeur de Saxe.

L'Electeur prend le titre de: *Par la grace de Dieu, Grand Marechal, Prince & Electeur du S. Empire Romain; Duc de Saxe, de Juliers, de Cleves, de Berg, d'Angrie & de Westphalie; Margrave de Misnie, de la haute & basse Lusace; Burgrave de Magdeburg; Prince & Comte de Henneberg; Comte de la Marck, de Ravensberg & de Barby; Seigneur de Ravenstein &c.*

Titre.

Les Ducs de Saxe-Weimar, de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen, de Saxe-Hildburghausen & de Saxe-Cobourg, portent les mêmes armes que celles de l'Electeur; mais la disposition des quartiers

Ducs de Saxe.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Ducs de Saxe.

est différente. Ils s'arrangent ainsi : parti de deux, coupé de cinq ; le premier de *Juliers* ; le 2 de *Cleves* ; le 3 de *Berg* ; le 4 de *Thuringe* ; le 5 vuide pour faire place à l'écu sur le tout ; le 6 de *Misnie* ; le 7 du *Palatinat de Saxe* ; le 8 vuide pour l'écu sur le tout ; le 9 du *Palatinat de Thuringe* ; le 10 d'*Orlamund* ; le 11 de *Lansberg* ; le 12 de *Pleissen* ; le 13 d'*Altemburg* ; le 14 d'*Eisemberg* ; le 15 de *Brene* ou d'*Angrie* ; le 16 de la *Marck*, le 17 de gueules plein, pour *les Droits de Regale*, parti d'*Henneberg* ; le 18 de *Ravensberg* : sur le tout de *Saxe*.

Les Ducs de Saxe-Weimar ajoutent aux quartiers ci-dessus quatre autres, savoir ; de sable au léopard rampant & contourné d'or, pour le *Comté de Sayn* ; 2, d'argent à deux pals de sable, pour celui de *Witgenstein* ; 3, de gueules aux châteaux donjonnés de deux tourelles d'argent, pour *Hombourg* ; 4, de sable à la barre d'argent chargée de trois têtes de cochons de sable, pour *Freisburg*.

Les Ducs de Saxe-Gotha n'en ajoutent que deux ; savoir, 1°. de gueules à une colonne d'argent couronnee d'or, pour la Seigneurie de *Rohemhild* : 2°. d'azur au lion rampant d'argent, pour la Seigneurie de *Tonna en Gleichen*.

Timbres.

Les uns & les autres timbrent de six

Digitized by Google

Pl. 46

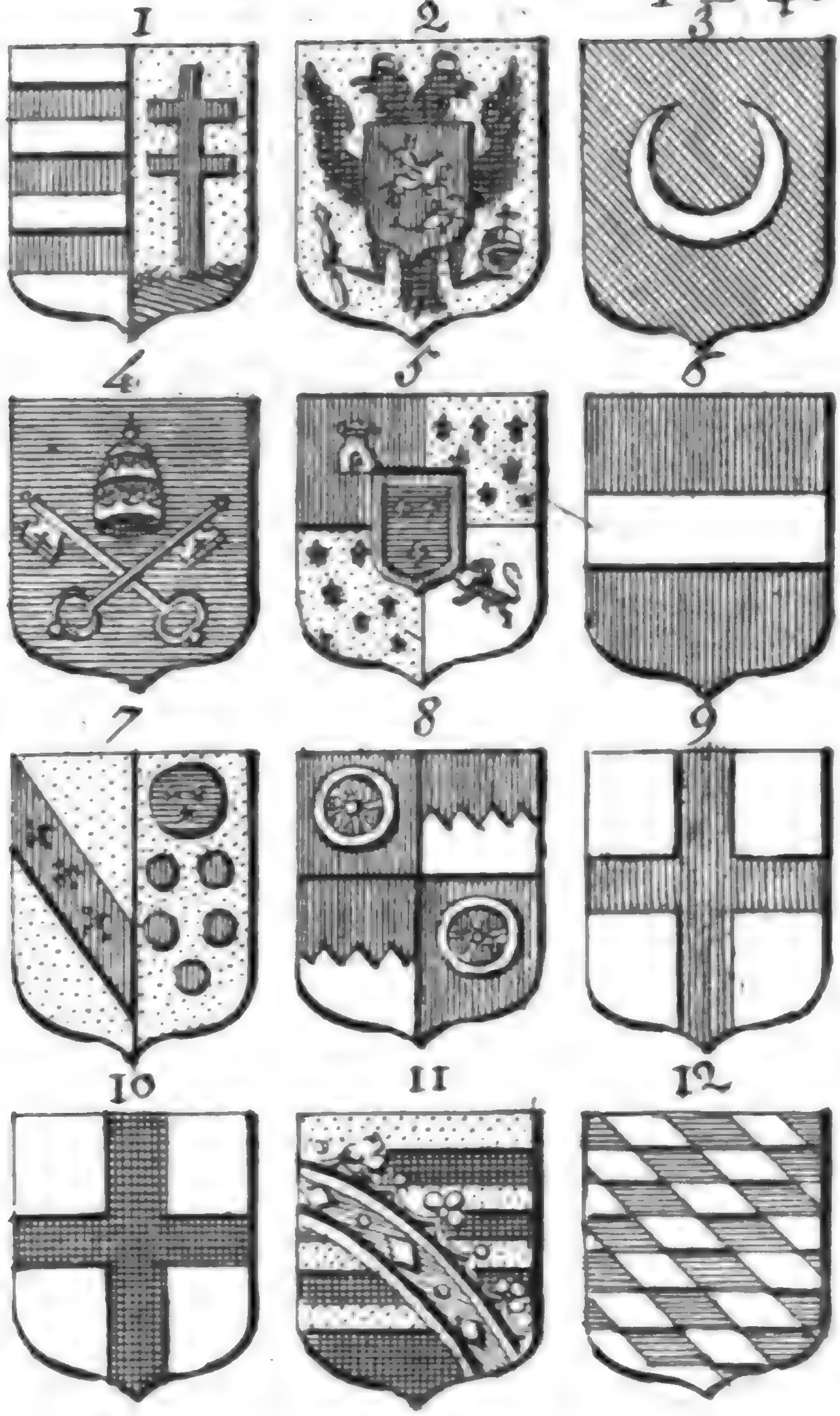

Digitized by Google

casques ouverts, dont le 1 de *Saxe*, le 2 de *Misnie*, le 3 de *Thuringe*, le 4 de *Juliers*, le 5 de *Cleves*, le 6 de *Berg*.

PLANCHE XLVI.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Ils prennent pour titre : *Par la grace de Dieu, Duc de Saxe, de Juliers, de Cleves, de Berg, d'Angrie & de Westphalie ; Langrave de Thuringe, Margrave de Misnie; Comte & Prince de Henneberg, Comte de la Marck & de Ravensberg ; Seigneur de Ravenstein* &c.

Electeur de Baviere.

Fig. 12. L'Electeur de Baviere porte écartelé; au 1 & 4, fuselé en bande d'argent & d'azur, pour *le Duché de Baviere ;* au 2 & 3, de sable au lion d'or, couronné, lampassé, armé de gueules, pour le *Palatinat du Rhin ;* sur le tout, de gueules au globe impérial d'or, pour la dignité de *Grand-Maître d'Hôtel de l'Empire.*

L'écu timbré de deux casques ; le premier, pour le *Palatinat,* est couronné, surmonté d'un lion acculé & couronné d'or entre deux cornes de buffle fuselées d'argent & d'azur, parées en dehors de petites branches feuillées d'or, posées de distance en distance ; le 2, pour *Baviere,* est surmonté d'un lion acculé d'or, couronné de gueules, accosté d'un vol fuselé des armes de Baviere, bordé de feuilles d'or ; les lambrequins du premier casque de sable & de gueules, ceux du second d'argent & d'azur ; pour supports deux lions d'argent.

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Les titres sont: *Par la grace de Dieu, Duc de la Haute & Basse Baviere & du Haut Palatinat; Grand-Maître & Electeur du S. Empire Romain; Langrave de Leuchtenberg.*

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur Palatin.

Fig. 1. L'Electeur Palatin porte parti de trois, coupé d'un; au premier, du *Palatinat du Rhin*, reparti de *Baviere*; au second, de *Juliers*; au troisiéme de *Cleves*, au 4 de *Berg*; au 5, d'argent au lion d'azur couronné d'or, pour le *Comté de Veldentz*; au 6, de la *Marck*; au 7, de *Ravensberg*; au 8, d'or à la fasce de sable, pour la Principauté de *Mœurs*; sur le tout, de gueules à la couronne impériale, pour la dignité de Grand Trésorier de l'Empire.

L'écu timbré de cinq casques ouverts. Le premier, c'est-à-dire, celui du milieu, est pour le *Palatinat*; le 2, à droite du premier, pour *Baviere*; le 3, à gauche du premier, pour *Juliers*; le 4, pour *Cleves*; le 5, pour *Berg*. Ces casques ont été blassonnés ci-devant.

Titre.

Le titre de l'Electeur Palatin est: *Par la grace de Dieu, Comte Palatin du Rhin; Grand Tresorier & Electeur du S. Empire Romain; Duc de Baviere, de Juliers, de Cleves, de Berg; Prince de Mœurs; Comte de Veldentz, de Spanheim, de la Marck, de Ravensberg; Seigneur de Ravenstein &c.*

Digitized by

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Princes Palatins.

Le Prince Palatin, Duc de deux Ponts, porte les mêmes armes que l'Electeur, mais les quartiers sont ainsi disposés: parti de trois, coupé d'un, au 1 de *Baviere*, au 2 de *Juliers*, au 3 de *Cleves*, au 4 de *Berg*, au 5 de *Veldentz*, au 6 de la *Marck*, au 7 de *Ravensberg*, au 8 de *Mœurs*, & sur le tout, du *Palatinat*; l'écu timbré comme celui de l'Electeur.

Les titres sont les mêmes que l'Electeur, à la reserve de celui de *Grand Trésorier & Electeur du S. Empire.*

Le Prince Palatin, Duc de Birkenfeld-Gelnhausen, porte parti de trois, coupé d'un; 1 & 6, du *Palatinat*; au 2 & 5, de *Baviere*; au 3, de *Veldentz*; au 4, échiqueté de gueules & d'argent, pour le Comté de *Spanheim*; au 7, d'argent à trois écussons de gueules, pour *Rappolstein*; au 8, d'argent à trois têtes d'aigles de sable, couronnées d'or, pour *Hohenach*.

L'écu timbré de six casques. Le 1 sommé d'un buste de vieillard vêtu d'argent, à trois écussons de gueules, la tête couverte d'un bonnet à la Polonoise d'argent bordé de gueules, pour *Rappolstein*; le 2 sommé d'une tête & col de chien d'or, lampassé & accollé de gueules, pour *Veldentz*; le 3 pour le *Palatinat*; le 4 pour *Baviere*; le 5 surmonté d'un chapeau de gueules & d'argent, rebrassé d'argent & de gueules

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur de Brunsvvick ou de Hanover.

de l'un en l'autre, orné d'une large queue de paon au naturel, pour *Spanheim*; le 6 sommé d'un vol fermé de sable, chargé de trois bâtons noueux & emmanchés d'or & d'argent, pour *Hohenach*.

Les titres sont: *Par la grace de Dieu, Comte Palatin du Rhin; Duc de Baviere; Comte de Veldentz, de Spanheim, de Rapolstein, de Hohenach* &c.

Fig. 2. L'Electeur de Brunswick-Lunebourg ou d'Hanover porte parti de deux coupé de cinq; au 1 de gueules à deux léopards l'un sur l'autre d'or, pour le *Duché de Brunsvvick*; au 2, de *Saxe Ancien*, ou de *Westphalie*; au 3, d'or semé de cœurs de gueules au lion d'azur, pour le *Duché de Lunebourg*; au 4, d'azur au lion couronné d'argent, pour le Comté d'*Eberstein*; le cinquiéme vuide pour faire place à l'écu sur le tout; le 6 de gueules au lion d'or, à la bordure componnée d'argent & d'azur, pour le Comté de *Hombourg*; le 7 d'azur au lion d'argent; & au dessous, pour 8e quartier, d'argent à l'aigle éployé d'azur, pour le Comté de *Diepholt*; le 9 vuide pour faire place à l'écu sur le tout; le 10 de gueules au lion d'or; & au dessous, pour le 11e d'or à trois fasces de gueules, pour le *Comté de Lauterberg*; au 12, en revenant au flanc dextre, d'argent au cerf de sable, pour le Comté de *Clettemberg*; au 13, sous l'écu sur le tout, d'argent

à deux pattes d'ours adossées, mises en pal; coupé, fascé de gueules & d'argent; recoupé, gironné d'argent & d'azur, pour les Comtés de *Hoja* & de *Bruchussen*; au 14, échiqueté d'argent & de gueules, pour le Comté de *Honstein*; la pointe de l'écu, d'argent à une perche de bois de cerf de gueules, chevillée de quatre cors, posée en fasce, parti d'argent à la perche de bois de cerf de sable, chevillée de quatre cors, posée en fasce, pour les Comtés de *Reinstein* & de *Blankenbourg*; sur le tout de gueules à une couronne impériale d'or, pour la dignit: d'*Archi-Tresorier de l'Empire*. L'écu timbré de cinq casques ouverts, le 1 surmonté d'une queue de paon entre deux perches de bois de cerf, dont l'une de gueules & l'autre d'argent, pour *Holstein - Lauterberg*, le 2 surmonté de deux pattes d'ours pour *Hoja*, le 3 surmonté d'une colonne sommée d'une couronne d'or du milieu de laquelle s'éleve une queue de paon terminée par une étoile rayonnante d'or, la colonne traversée d'un cheval gai courant d'argent; le tout accosté de deux faucilles appointées d'argent, emmanchées de gueules, parées sur le dos de petites houppes de plumes de paon, pour *Brunsvvick*; le 4 sommé de deux cornes de buffle coupées d'argent & de gueules, entre lesquelles six

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur de Brunsvvick ou de Hanover.

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

banderolles coupées de même, pour *Bruchussen*, le 5 sommé de deux cornes de buffle d'argent, accostées de deux perches de bois de cerf, l'une de sable, & l'autre de gueules, pour *Reinstein & Blankemburg*; les lambrequins d'or, de gueules & d'argent: les cinq casques sont couronnés.

Electeur de Hanovre

Le titre est: *Par la grace de Dieu, Roi de la grande Bretagne; Duc de Brunsvvick & de Lunebourg, Archi-Tresorier Prince & Electeur du S. Empire &c.*

Ducs de Brunswick.

Les Ducs de Brunsvvick-Wolfenbutel & de Bevern ont les mêmes quartiers que l'Electeur, ils ne different que dans l'arrangement. Ils portent parti de deux, coupé de trois; au premier, de *Lunebourg*, au 2 de *Brunsvvick*, au 3 *d'Herbenstein*, au 4 de *Homburg*, au 5 de *Lautenberg*, au 6 *d'Hoja* & de *Bruchussen*, au 7 & 8 de *Diepholt*, au 9 de *Honstein*, au 10 de *Reinstein*, au 11 de *Clettenberg*, au 12 de *Blanckenburg*. Le timbre est absolument le même.

Titre.

Ils se titrent: *Par la grace de Dieu, Ducs de Brunsvvick, de Lunebourg, de Blakenburg &c.*

Les Electeurs ornent aussi l'écu de leurs armes d'une autre maniere, & plus simple que cette multiplicité de heaumes & de cimiers.

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Les Electeurs Ecclésiastiques timbrent leur écu d'un bonnet d'électeur ; ils passent l'épée & la crosse en sautoir par derriere, & enveloppent le tout d'un manteau ducal armorié de leurs armes sur les replis, fourré d'hermine.

Les Electeurs lais font de même. Ils se contentent du bonnet électoral & du manteau ducal.

Ducs de Wirtemberg.

Fig. 3. Les Ducs de Wirtemberg-Stuttgard & Wirtemberg-Oëls portent écartelé, 1 fuselé en bande d'or & de sable, pour le Duché de *Teck* ; au 2, d'azur à la banniere d'or, chargée de l'aigle impérial, posée en bande, pour la dignité de *Porte-Etendart de l'Empire* ; au 3, de gueules à deux truites d'or adossées, mises en pal, pour le Comté de *Montbeliard* ; au 4, d'or au buste d'un vieillard au naturel, vêtu de gueules, couvert d'un bonnet de gueules rebrassé d'argent, pour la Seigneurie d'*Heidenheim* ; sur le tout, d'or à trois perches de bois de cerf de sable en fasce, pour le Duché de *Wirtemberg*.

Cinq casques font le timbre de ces armoiries, le premier, c'est-à-dire, le plus à droit, couronné & sommé d'un demi-aigle de sable, pour la dignité *de Porte-Etendart* ; le second aussi couronné, sommé d'un cors de chasse de gueules, lié, enguiché, virolé d'or, l'enguichure gar-

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Ducs de Wirtemberg

nie de plumes d'argent, d'azur & de gueules, pour la dignité de grand *Veneur*, attachée au Comté *d'Urach* incorporé dans celui de *Wirtemberg*; le 3 couronné, surmonté d'un buste d'une jeune fille, habillée de gueules, couronnée d'or, ayant deux truites au lieu de bras, les têtes attachées à la poitrine, pour *Montbeliard*; le 4 sommé d'une tête & col de chien fuselé d'or & de sable, pour *Teck*; le 5 surmonté du buste du 4eme quartier, pour *Heidenhim*: les lambrequins du milieu d'or & de gueules; ceux des côtés d'or & d'azur.

Princes de Bade.

Fig. 4. Les Margraves de Bade-Baden portent parti de deux, coupé de deux; au 1r. échiqueté de gueules & d'argent, pour le *bas Comte* de *Spanheim*; le 2, d'argent à une rose de gueules, coupé d'or, pour le 3 quartier, au sanglier de sable sur une terrasse de sinople, pour le Comté *d'Eberstein*; au 4, d'argent au lion de gueules couronné d'or, pour le *Langraviat de Brisgau*; au 5, de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable, pour *Baden-Weiller*; au 6, qui tient lieu de l'ecu sur le tout, d'or à la bande de gueules, pour le *Margraviat de Bade*; au 7, d'azur au demi-vol d'argent en fasce, chargé d'un croissant d'or, pour *Usenberg*; au 8, d'or au lion issant de gueules, coupé, fascé,

Digitized by Google

ondé d'azur & d'argent, pour *Ræteln* ; au 9, d'or à la fasce de gueules, pour *Lahr*, parti d'or au lion de sable couronné d'or, pour *Muhlberg* ; au 10, échiqueté d'azur & d'or, pour le haut Comté de *Spanheim*.

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Princes de Bade.

L'écu est timbré de deux casques que nous ne decrirons pas, pour éviter une prolixité qui pourroit devenir ennuyeuse. Les exemples que nous avons donnés suffisent pour mettre au fait de l'usage des Allemands, qui décorent ainsi leurs écussons.

Les Margraves de Bade-Durlack portent les mêmes armes ; mais les quartiers sont autrement disposés. Le 1 est de *Brisgau*, le second *d'Usemberg*, le 3 du Bas-Comté de *Spanheim*, les 4 & 6 *d'Eberstein*, le 5 servant d'écu sur le tout, de *Bade*, le 7 de *Baden-Weiller*, le 8 de *Ræteln*, le 9 de *Lahr*, le 10 de *Muhlberg* : le timbre comme celui de Bade-Baden.

Landgraves de Hesse.

Fig.6. Les Landgraves de Hesse, qui sont Hesse-Cassel, Hesse-Philipsthal, Hesse-Reinfels, Hesse-Darmstadt, & Hesse-Hombourg, portent parti d'un, coupé de deux ; au 1er. d'argent à la croix de Lorraine pattée de gueules, pour la principauté de *Hirschfeld* ; au 2, coupé de sable & d'or, le premier chargé d'une étoile d'or, pour le Comté de *Ziegenhain* ; au

PLANCHE XLVII.

Connoissance des Armoiries &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Landgraves de Hesse.

3, d'or au léopard lionné de gueules, armé & couronné d'azur, pour le Comté de *Catzenellnbogen*; au 4, de gueules à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, pour le Comté de *Dietz*; au 5, coupé de sable & d'or, le premier chargé de deux étoiles d'or, pour le Comte de *Nidda*; au 6 de *Holstein-Schaumburg*, pour le Comté de *Schaumburg*; sur le tout, d'azur au lion bandé d'argent & de gueules de huit pieces, couronné d'or, pour le *Langraviat de Hesse*: le tout timbré de cinq casques.

Leur titre est: *Par la grace de Dieu, Langrave de Hesse; Prince de Hirschfeld; Comte de Catzenellnbogen, de Dietz, de Ziegenhayn, de Nidda, de Schaumburg, Seigneur d'Eppstein, de Plesse, d'Ister, de Frankenstein.*

Ducs de Holstein.

Fig. 7. Les Ducs de Holstein, qui sont Holstein-Sanderbourg, Holstein-Beck, Holstein-Eutin, Holstein-Gluksbourg, Holstein-Ploën, portent coupé, le 1er de *Norvege*, parti de *Schlesvvic*; le second de *Holstein*, qui est de gueules à trois feuilles d'ortie d'argent, chargées d'un petit écusson coupé d'argent & de gueules, parti de *Ditmarsen*, reparti de *Stormarn*; sur le tout, écartelé d'*Oldemburg* & de *Delmenhorst*. Ces quartiers ont été blasonnés à l'article du Roi de Danemarck. L'écu timbré de trois casques, pour *Norvege*, *Schlevisc* & *Holstein*.

Le titre de ces Princes est : *Héritier de Norvege, Duc de Schlesvvic, de Holstein, de Stormarn & de Ditmarse; Comte d'Oldemburg & de Delmenhorst.*

Suite des Armoiries des Princes.

Duc de Mecklenbourg.

Les Ducs de MECKLENBOURG-Schwerin & Mecklenbourg-Strelitz portent parti d'un, coupé de deux; au premier, d'or au rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, accorné & bouclé d'argent (*fig.8.*) pour *Mecklenbourg;* au 2, d'azur au griffon d'or, pour la principauté de *Wenden;* au 3, d'azur au griffon d'or, coupé de sinople, à la bordure d'argent, pour la *Principauté de Schvverin, autrefois Evêché;* au 4, de gueules à la croix pattée d'argent, pour la *Principauté de Ratzeburg, autrefois Evêché;* au 5, de gueules à un bras d'argent mouvant d'un nuage à séneſtre, tenant en ses doigts un anneau d'or, pour le Comté de Schwerin; au 6, de *Rostock;* sur le tout, de *Stargard,* qui est coupé de gueules & d'or.

L'écu timbré de cinq casques : le premier au milieu pour *Mecklenbourg,* le 2 de *Stargard,* le 3 de *Wenden,* le 4 de *Schvverin,* le 5 de *Ratzeburg.*

Titre.

Leurs titres sont aussi les mêmes : *Duc de Mecklenbourg; Prince des Vandales, de Schvverin & de Ratzeburg; Comte de Schvverin, de Rostock & de Stargard.*

Les Princes d'ANHALT sont Anhalt-

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Princes d'Anhalt.

Deſſau, Anhalt-Bernbourg, Anhalt-Schaumbourg, Anhalt-Coëthen, Anhalt-Zerbſt. Ils portent tous les mêmes armes, à l'exception des Princes d'Anhalt-Zerbſt qui ont ajouté d'autres quartiers. On les blaſonne de cette maniere: parti de deux, coupé de deux; au premier, d'argent à un ours de ſable, accollé, couronné d'or, grimpant ſur un pan de muraille de gueules qui penche, à la porte d'or, pour marquer *l'origine des Princes d'Anhalt, qui deſcendent des anciens Berengers;* au 2, d'or à cinq faſces de ſable pour le Comté de *Ballenſtoedt;* au 3, échiqueté d'argent & de ſable, pour *Aſcanie;* au 4, écartelé d'or & de gueules, pour la Seigneurie de *Walderſee;* au 5, qui eſt l'écu ſur le tout, d'argent à un demi-aigle de gueules, pour l'électorat de Brandebourg que la Maiſon d'Anhalt perdit en 1322, parti de *Saxe*, pour l'électorat de Saxe que cette Maiſon perdit en 1423; (*fig.* 9.) au 6, d'azur à deux barres d'or, pour le Comté de *Warmſdorff;* au 7, d'azur à l'aigle d'argent, membré d'or, pour le Comté de *Mechlingen;* au 8, de gueules plein, pour les *droits de regale;* au 9, comme au premier quartier, excepté que l'ours n'eſt point couronné, pour la Seigneurie de *Bernburg*: l'écu timbré de trois caſques, le premier au milieu pour *Anhalt*, le 2

de *Beringen*, le 3 d'*Ascanie*. Ces Princes ajoutent quelquefois aux quartiers que nous avons décrit, celui de *Saxe*, celui du *Palatinat de Saxe* & celui de *Brene*; alors ils ajoutent les trois timbres de ces derniers quartiers.

PLANCHE XLVII. CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Princes d'Anhalt.

Anhalt-Zerbst porte parti de trois, coupé de trois; au premier, de *Saxe*; au 2, du Duché de *Westphalie*; au 3, d'*Angrie*; au 4, de *Ballenstoedt*; au 5, de *Beringen*; les 6 & 7 vacans pour faire place à l'écu sur le tout; le 8 d'azur au lion couronné d'or, pour *Jeverns*; au 9, d'*Ascanie*; au 10, de *Waldersee*; au 11, de *Warmsdorff*; au 12, d'or au lion de sable couronné d'or, pour *Kniphausen*; au 13, de *Muhlingen*; au 14, du *droit de Regale*; au 15, de *Bernburg*; au 16, d'azur à une tête de chien d'argent accollée d'or, soutenue de l'angle en chef de deux branches de palmier d'or passées en sautoir, pour *Walther-Nieuburg*.

L'écu timbré de 7 casques: le 1 d'*Anhalt*, le 2 de *Saxe*, le 3 de *Westphalie*, le 4 de *Beringen*, le 5 d'*Ascanie*, le 6 d'*Angrie*, le 7 de *Jevern*; il est surmonté de trois plumes d'autruche, celle du milieu d'or & les deux autres d'argent. C'est ce casque qui est particulier à la Maison d'*Anhalt-Zerbst*.

Titres.

Les titres des Princes d'Anhalt sont: *Prince d'Anhalt, Duc de Saxe, d'An-*

grie & de Westphalie; Comte d'Ascanie; Seigneur de Zerbst & de Bernburg. Le Prince d'Anhalt-Zerbst ajoute de *Jevern* & de *Kniphausen*.

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Princes & Comtes de Furstemberg

Fig. 5. Les Princes & les Comtes de *Furstemberg* portent d'or à l'aigle de gueules, becqué, membré d'azur, qui sont les armes propres de la Maison de *Furstemberg*, à la bordure ondée d'argent & d'azur, prise des Armoiries de *Blumen-Eck* dont la Maison de Furstemberg hérita: l'aigle chargé en cœur d'un écu écartelé, au 1 & 4 de gueules à la banniere d'argent, pour le Comté de *Werdenberg*; au 2 & 3, de sable à la barre engoulée d'argent, pour le Comté de *Heiligenberg*. L'écu timbré de trois casques: le premier pour *Furstemberg*, le 2 pour *Werdenberg*, le 3 pour *Heiligenberg*.

Titre.

Le titre est: *Prince & Landgrave de Furstemberg; Comte d'Heiligenberg* & de *Werdenberg; Prince du Saint Empire Romain.*

LEÇON

LEÇON XLV.

LE Duc de MODENE porte écartelé; au 1 & 4, d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, couronné de gueules, qui est de l'*Empire*; le 2 & 3, de France à la bordure endentée de gueules & d'argent, qui est de *Ferrare*, l'écartelure divisée par un pal de gueules chargé de deux clefs, l'une d'or & l'autre d'argent, en sautoir, surmonté de la tiare papale, & sur le tout, (*fig. 10.*) d'azur à un aigle d'argent, couronné, becqué, membré d'or, pour la Maison d'*Este*, le heaume couronné d'or, surmonté d'un aigle issant de sable.

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Le Duc de Modene.

Le titre est: *Par la grace de Dieu, Duc de Modene & de Reggio; Prince de Carpi & de Corregio; Seigneur de Frignano, de Carfagnana, de Corragio &c.*

Titre.

Le Grand-Maître de MALTE porte écartelé, au 1 & 4, de gueules à la croix d'argent, pour l'*Ordre de Malte*; au 2 & 3, des armes de sa maison: *fig. 11.*

Grand Maître de Malte.

Une couronne de Duc sert de timbre, & il enveloppe ses armoiries d'un manteau ducal.

Fig. 12. Le Prince de MONACO porte écartelé, au 1 & 4, d'argent au lion de

Prince de Monaco.

Digitized by Google

PLANCHE XLVII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

PRINCE DE MONACO.

gueules, armé, lampassé, couronné d'or, pour *Goyon-Matignon*; au 2 & 3, fuselé d'argent & d'azur, pour *Grimaldi* ou *Monaco*. Le heaume est couronné d'or, & a pour cimier une fleur-de-lys d'or au milieu d'une palme & d'une branche d'olivier. Les tenans sont deux moines, vêtus de robe longue, ceint, tête nue, soutenant l'écu d'une main & de l'autre une épée nue.

Le titre est: *Par la grace de Dieu, Prince Souverain de Monaco, de Menton & de Roquebrun; Duc de Valentinois; Pair de France; Marquis de Baux; Comte de Cardales; Baron de Buy & de Calvinet; Seigneur de S. Remi, &c.*

PLANCHE XLVIII.

Venise.

La République de VENISE porte parti de trois, coupé de trois, ce qui forme seize quartiers; le 1 d'azur à l'aigle d'argent, qui est de *Frioul*; le 2 d'argent à la croix de gueules, pour *Padoue*; le 3 d'argent à la croix de gueules, dans les cantons du chef une étoile à seize rais de gueules, pour *la Marche de Tarvis*; au 4, d'azur à la croix d'or, cantonnée en chef de deux têtes & vols d'oiseau de même, qui est de *Bellune*; au 5, d'azur à la croix d'or, pour *Verone*; au 6, d'argent au lion d'azur, pour *Brixen*; au 7, de gueules à la croix d'argent, pour *Vicentz*; au 8, de gueules à une tour donjonnée de deux

PL. 47

Digitized by Google

pièces d'argent, pour *Feltrino*; au 9, parti de gueules & d'or, pour *Bergame*; au 10, coupé de gueules & d'argent, pour *Crema*; au 11, d'azur au demi vaisseau d'or, qui est de *Corfou*; au 12, d'azur à l'hyacinte d'argent, qui est de *Zante*; au 13, d'azur à la tour d'argent, du *Territoire Adriatique*; au 14, de sinople à la citadelle d'or, surmontée d'un lion de Venise, pour la presqu'isle de *Rodigine*; au 15, d'argent à la croix de gueules, pour *Zephalonie*; au 16, de sinople au cheval gai, contourné d'argent, pour les Isles de *Kresbo* & d'*Absore*; cinq écussons sur le tout disposés en croix, le 1 qui est au centre, (*fig.* 1.) d'azur au léopard aîlé, ou lion de S. Marc, couronné d'or, tenant une épée, & un livre d'or où sont écrits ces mots: *Pax tibi, Marce, Evangelista meus*, le bonnet de Doge sur le petit écu; le 2 du chef, écartelé de *Chypre* & de *Jérusalem*; le 3 en pointe, de *Candie*; le 4 à dextre, d'*Istrie*; le 5 à séneftre, de *Dalmatie*, d'*Esclavonie* & d'*Albanie*. Le tout posé sous un manteau ducal, surmonté d'un grand bonnet pointu brodé d'or, environné d'un cercle d'or couvert de pierreries. La République prend quelquefois la couronne fermée, à cause du Royaume de *Chypre*.

PLANCHE XLVIII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Venise.

Le titre est: *La Sérénissime & très-puis-*

Titre.

PLANCHE XLVIII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

ſante République de Veniſe: celui du Doge eſt: *Le Séréniſſime Prince & Seigneur de Veniſe.*

Fig. 2. La République de GENES porte d'argent à la croix de gueûles, l'écu couronné d'une couronne royale, pour le *Royaume de Corſe.*

On lui donne le titre de *Séréniſſime*, & au Doge, celui d'*Illuſtriſſime Prince.*

Hollande.

La République de HOLLANDE, ou les ſept Provinces Unies, portent pour armes celles des ſept Provinces, & un huitiéme quartier pour l'union. Le premier, d'or au lion de gueules, pour la *Hollande*, le 2 d'azur au lion contourné d'or, armé, lampaſſé, couronné de gueules, parti d'or au lion de ſable, pour *Gueldres*, coupé d'or au lion de gueules, pour le Comté de *Zutphen*; au 3, d'or au lion iſſant de gueules, coupé, faſcé, ondé d'argent & d'azur de ſix pieces, pour *Zeeland*; au 4, tranché d'argent & de gueules, pour *Utrecht*; au 5, (*fig.* 3.) de gueules au lion d'or tenant un faiſceau de ſept fleches d'argent, pour l'*Union*: ce quartier occupe juſqu'à la pointe de l'écu, & par conſéquent eſt double des autres; au 6, d'azur ſemé de billettes d'or, à deux léopards d'or l'un ſur l'autre, pour *Friſe*; au 7, d'or au lion de gueules, à la faſce ondée d'azur brochant ſur le tout, pour *Overiſel*; au 8, d'or à

l'aigle éployé de sable, chargé en cœur d'un écu aux armes d'Autriche, pour *Groningue*: pour cimier un faisceau de sept fleches liées ensemble. La République prend aussi la couronne royale.

PLANCHE XLVIII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Ces Provinces Unies prennent le titre de *Hautes Puissances* ou *Etats Généraux*.

Suite des Armoiries des Princes.

La Confédération, ou République des treize CANTONS SUISSES, porte parti de trois, coupé de deux, ce qui fait douze quartiers: le 1. taillé d'argent & d'azur, pour *Zurich*; le 2 (*fig. 4.*) de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, pour *Berne*; le 3 parti d'argent & d'azur, pour *Lucerne*; le 4 d'or à la tête de buffle de sable, muselée de gueules, pour *Ury*; le 5 de gueules à la croisette d'argent cantonnée à sénestre, pour *Schvvitz*; le 6 coupé de gueules & d'argent à une double clef de l'un en l'autre, pour *Undervvalde*; le 7 d'argent à la fasce d'azur, pour *Zug*; le 8 de gueules à un pélerin d'argent, pour *Glaris*; le 9 d'argent à un étui de crosse, ou au lys renversé de sable, pour *Bâle*; le 10 coupé de sable & d'argent, pour *Fribourg*; le 11 coupé de gueules & d'argent, pour *Soleurre*; au 12, d'argent au bouc saillant de sable, couronné d'or, pour *Schaffouse*; à la champagne d'argent, chargée d'un ours debout de sable, pour *Appenzell*. L'écu surmonté d'un grand chapeau.

Suisses.

PLANCHE XLVIII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

On leur donne le titre de : *Très-Nobles, & très-Illustres Seigneurs*, ou de *Louables Cantons.*

Geneve.

Fig. 6. La République de GENEVE porte d'argent à un demi aigle éployé de sable, parti de gueules à une clef d'argent en pal : l'écu surmonté d'une couronne de Marquis.

Titre.

Le Roi de France lui donne le Titre de : *Nos très-chers & bons amis les Sindics & Conseillers de la ville de Geneve.* Le Roi de Sardaigne celui de : *Magnifiques Seigneurs* ; les autres Rois & les Electeurs de l'Empire : *Nobles & bons amis.*

Lucque.

Fig. 5. La République de LUCQUE porte d'azur au mot *libertas* d'or posé en bande, accosté de deux cotices d'or.

Titre.

Le titre de la Republique est : *La Sérénissime Republique de Lucque.* Les Sénateurs ont celui d'*Excellentissimes*, & le Gonfalonier celui de *Serenissime Prince* & d'*Excellence Principale.*

Raguse.

Fig. 9. Celle de RAGUSE porte d'argent à trois bandes de gueules, au mot *libertas* d'or en fasce, brochant sur le tout. L'écu surmonté d'une couronne de Marquis.

St. Marin.

Fig. 12. Celle de St. MARIN porte d'argent à trois montagnes de sinople, sur les pointes desquelles sont trois autels antiques de même où il se brule continuelle-

Digitized by Google

ment des parfums. L'écu timbré d'une couronne de Marquis.

PLANCHE XLVIII.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Le Dauphin.

Fig. 7. MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, héritier présomptif de la Couronne de France, porte écartelé, au 1er. & 4e. de France; au 2 & 3, d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré, peautré de gueules, pour le *Dauphiné.* L'écu surmonté d'une couronne particuliere, décrite ailleurs, (*voy. Pl. 33, fig. 3.*) & entourré des colliers des Ordres du Roi.

Titre

Son titre est : *De France, Dauphin de Viennois.*

Bouillon.

Fig. 8. Le Duc Souverain de BOUILLON porte écartelé ; au 1 & 4, *de la Tour* ; au 2, de *Boulogne* ; au 3, de *Turrene* ; sur le tout, d'*Auvergne*, parti de *Bouillon.*

Titre.

Son titre est: *Prince Souverain de Bouillon; Duc d'Albret & Chateau-Thierri; Pair de France*, &c.

Paris.

Fig. 10. La Ville de PARIS porte de gueules au navire habillé d'argent, flottant sur des ondes de même, au chef semé de France.

Lyon.

Fig. 11. La Ville de LYON porte de gueules au lion d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

OBSERVATIONS.

Après avoir acquis la connoissance des Armoiries des Princes, Etats & Républiques, il faut étudier celles des plus grandes maisons du Royaume, surtout

de celles qui ont donné des Ducs & Pairs, des Connétables, des Chanceliers, des Maréchaux de France & des Grands Officiers de la Couronne, des Présidens à Mortier, des Barons des Etats de Bretagne, de Languedoc, de Bourgogne (on trouvera presque toutes ces Armoiries repandues dans le corps de l'ouvrage) &c. Il faut ensuite consulter les armoriaux des provinces, & particuliérement de la province avec laquelle on a le plus de rapport.

OBSERVAT. SUR LA CONNOISSANCE DES ARMOIRIES & DES FAMILLES.

Pour fixer davantage l'imagination, on s'appliquera d'abord à connoître les Armoiries les plus simples, comme sont les Armoiries où il n'y a qu'un chef, qu'une fasce, qu'une bande, qu'un pal, qu'un chevron, qu'un sautoir, qu'une croix &c. En parlant de ces pieces, nous avons eu l'attention de rapporter plusieurs maisons qui portent de même, ou avec différence d'émaux. On remarquera les maisons qui portent ces pieces redoublées en même nombre, les différences qui s'y rencontrent &c. & si l'on veut s'en rendre l'usage plus familier, on fera bien de dessiner soi-même ces Armoiries, d'y mettre les couleurs & le nom; l'expérience démontrera bientôt qu'il n'est pas si difficile qu'il le paroit d'abord, d'acquérir la connoissance des Armoiries par les familles, & des familles par les Armoiries.

Quant aux figures naturelles ou artificielles, comme les lions, les aigles, les tours, les épées, &c. quoiqu'elles paroissent admettre moins de varietés & que souvent elles se rencontrent absolument les mêmes pour différentes familles, cependant, avec un peu d'attention & d'expérience, on viendra à bout de les distinguer aussi facilement que les figures héraldiques. Par exemple, il y a peut-être plus de six cent maisons qui portent pour armes un lion seul; mais, outre les émaux qui varient beaucoup, il y a de ces lions qui sont couronnés, armés, lampassés; d'autres seulement couronnés, d'autres simplement armés ou lampassés les émaux; de ces différences multiplient encore les varietés: il y en a d'hermine, de vair, de vairés, de bandés, de fascés, de partis, de coupés, de losangés &c. Il faut faire attention à toutes ces différences, remarquer les maisons qui portent absolument de même & celles qui différent par quelques-uns de ces attributs.

OBSERVAT. SUR LA CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Il faut dire la même chose des aigles & des autres animaux qui se rencontrent fréquemment dans le Blason.

Les figures artificielles varient aussi à l'infini par les émaux, les différentes positions & les différens attributs dont elles sont susceptibles.

Digitized by Google

OBSERVAT. SUR LA CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

On en a cité un assez grand nombre d'exemples pour diriger la marche que l'on doit tenir afin de ne les point confondre.

Enfin, on observera avec une attention particuliere les maisons qui portent plusieurs quartiers ; on en remarquera les causes, dont les plus ordinaires sont les alliances honorables avec les Princes ou les grandes maisons du Royaume, ou avec étrangéres, les substitutions de noms & d'armes, les prétentions, les concessions &c. Nous avons donné des exemples de toutes ces choses dans la description des Armoiries des Princes, des Royaumes, des Ducs & Pairs de France : ces exemples doivent suffire pour donner une connoîssance exacte de cette pratique, & l'habitude levera toutes les difficultés qui effrayent ceux qui commencent à étudier le blason, & ils seront convaincus par l'expérience que ces connoîssances ne sont pas aussi difficiles à acquerir qu'elles le paroissent au premier coup d'œil.

PL. 48

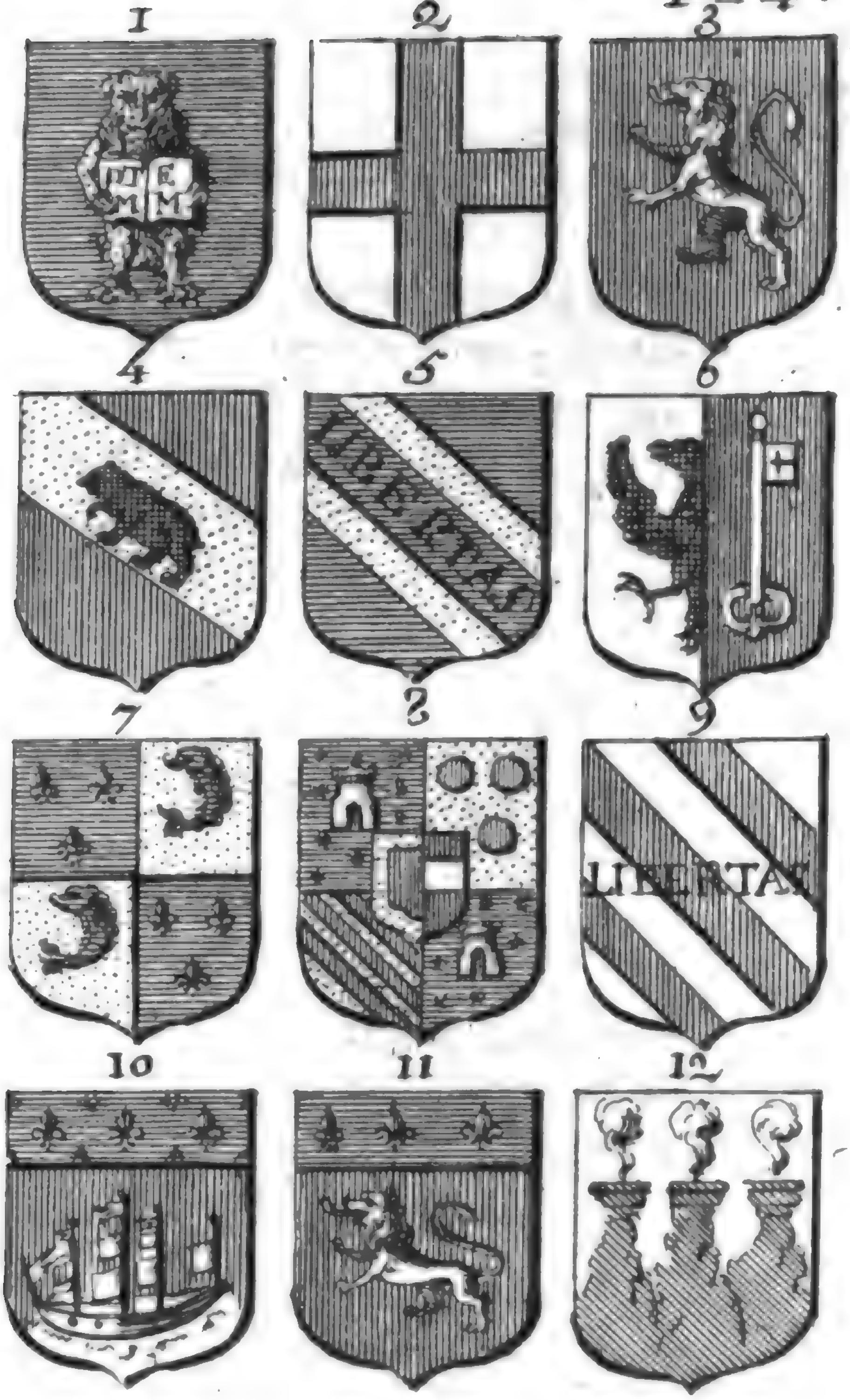

LEÇON XLVI.

DE LA NOBLESSE.

LA Noblesse est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés & les fait jouir de plusieurs priviléges.

Origine de la Noblesse

Cicéron dit que la Noblesse n'est autre chose qu'une vertu connue, parce qu'en effet, le premier établissement de la Noblesse tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu.

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la Noblesse; mais, quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables, & qu'il fût à désirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la Noblesse; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités; il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, soient gratifiés de la même distinction.

La Noblesse des sentimens ne suffit pas pour attribuer la Noblesse proprement dite, qui est un état civil, que l'on ne peut acquérir que par quelqu'une des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables, qui, dans certains pays, donnent

DE LA NOBLESSE.

la qualité de *Noble*, ſans communiquer les autres titres de vrai Nobles, ni tous les priviléges attachés à la Nobleſſe proprement dite.

Origine de la Nobleſſe

La nature a fait tous les hommes égaux; elle n'a établi entr'eux d'autre diſtinction que celle qui réſulte des liens du ſang, telle que la puiſſance des peres & meres ſur leurs enfants; mais les hommes, jaloux chacun de s'élever au-deſſus de leurs ſemblables, ont été ingénieux à établir entr'eux diverſes diſtinctions, dont la Nobleſſe eſt une des principales.

Il n'y a guere de Nation policée qui n'ait eu quelqu'idée de la Nobleſſe. Il eſt parlé des Nobles dans le Deutéronome: on entendoit par là ceux qui étoient connus & diſtingués du commnn, & qui furent établis Princes & Tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit, dans l'ancienne loi, une ſorte de Nobleſſe attachée aux aînés mâles, & à ceux qui étoient deſtinés au ſervice de Dieu.

Quoique les Turcs ne connoiſſent pas la Nobleſſe, telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une eſpece de Nobleſſe attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme Cherifs: ils ſont en telle vénération, qu'eux ſeuls ont droit de porter le turban verd, & qu'ils ne peuvent point être reprochés en juſtice.

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

Il y a en Russie beaucoup de Princes & de Gentilshommes. Anciennement, & jusqu'au commencement de ce siécle, la Noblesse de cet Etat n'étoit pas appréciée par son ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'Etat. Le Czar Théodore porta un terrible coup à toute la Noblesse. Il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la Cour ses chartres & ses priviléges: il s'en empara & les jetta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de Noblesse de ses sujets, seroient fondés uniquement sur leur mérite, & non pas sur leur naissance. Pierre-le-Grand ordonna pareillement que, sans aucun égard aux familles, on observeroit le rang selon la charge & les mérites de chaque particulier: cependant, par rapport à la Noblesse de naissance, on divise les Princes en trois classes, selon que leur origine est moins ou plus illustre. La Noblesse est de même divisée en quatre classes; savoir, celle qui a toujours été regardée égale aux Princes; celle qui a des alliances avec les Czars; celle qui s'est élevée par son mérite, sous les regnes d'Alexis & de Pierre I; enfin les familles étrangeres, qui, sous le même regne, sont parvenues aux premieres charges.

Chez les Romains.

Les Romains, dont nous avons emprun-

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

Chez les Romains.

té plusieurs usages, avoient aussi une espece de Noblesse, & même héréditaire. Elle fut introduite par Romulus, lequel divisa ses sujets en deux classes, l'une de Sénateurs, qu'il appella Peres, & l'autre composée du reste du peuple, qu'on appella les Plébéiens, qui étoient comme sont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par succession de temps, les descendans de ces premiers Sénateurs, qu'on appelloit Patriciens, prétendirent qu'eux seuls étoient habiles à être nommés Sénateurs, & conséquemment à remplir toutes les dignités & charges qui étoient affectées aux Sénateurs, telles que celles des Sacrifices, les Magistratures, enfin l'administration presque entiere de l'Etat. La distinction entre les Patriciens &, les Plébéiens étoit si grande, qu'ils ne prenoient point d'alliance, ensemble ; &, quand tout le peuple étoit convoqué, les Patriciens étoient appellés chacun par leur nom, & par celui de l'auteur de leur race, au lieu que les Plébéiens n'étoient appellés que par Curies, Centuries ou Tribus.

Les Patriciens jouirent de ces prérogatives, tant que les Rois se maintinrent à Rome : mais, après l'expulsion de ceux-ci, les Plébéiens, qui étoient en plus grand nombre que les Patriciens, acquirent tant d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

admis dans le Sénat, ensuite aux Magistratures, puis au Consulat, & enfin jusqu'à la Dictature & aux fonctions des Sacrifices : de sorte qu'il ne resta d'autre avantage aux Patriciens sur les Plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs, si non la gloire d'être descendus des premieres & plus anciennes familles nobles de Rome.

Origine de la Noblesse.

Chez les Romains.

On peut comparer à ce changement, celui qui est arrivé en France sous la troisieme Race, lorsque l'on a ennobli des roturiers, & qu'on les a admis à posséder des fiefs & certains offices, qui, dans l'origine, étoient affectés aux Nobles.

Outre la Noblesse de dignité, il y avoit chez les Romains, une autre espece de Noblesse attachée à la naissance, que l'on appelloit ingénuité. On n'entendoit autre chose par ce terme, que ce que nous appellons une bonne race, une bonne famille.

Il y avoit trois dégrés d'ingénuité; le premier, de ceux que l'on appelloit ingénus simplement ; c'étoient ceux qui étoient nés des parens libres, & qui eux-mêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le second dégré d'ingénus étoit de ceux appellés *gentiles*, c'est-à-dire, qui avoient *Gentem & familiam*, qui étoient d'une ancienne famille.

Le troisiéme dégré d'ingénuité étoit

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

Chez les Romains.

composé de Patriciens, qui étoient descendus des deux cent premiers Sénateurs institués par Romulus, & aussi, selon quelques-uns, des autres cent Sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

Mais depuis que les Plébéiens furent admis à la Magistrature, ceux qui y étoient élevés participerent à la Noblesse qui étoit attachée à cet emploi, avec cette différence seulement, qu'on les appelloit hommes nouveaux, *Novi homines*, pour dire qu'ils étoient nouvellement ennoblis.

De ces trois dégrés d'ingénuités, il n'y avoit d'abord que le dernier; savoir, celui des Patriciens, qui eût la Noblesse proprement dite, qui étoit celle de dignité.

Ainsi la Noblesse, plus ou moins ancienne, provenoit toujours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple assemblé, appellés *Magistratus Currules & Magistratus populi Romani*, tels que la place d'Edile, de Questeur, de Censeur, de Consul & de Dictateur.

Les Sénateurs qui n'avoient point eu les grands offices, ni leurs prédécesseurs, n'étoient pas non plus au commencement reputés Nobles; mais depuis que les Plébéiens furent admis aux grands offices, la Noblesse fut donnée aux Sénateurs.

La valeur militaire étoit fort estimée, mais elle n'attribuoit qu'une Noblesse imparfaite

imparfaite, que l'on peut appeller considération, plutôt qu'une Noblesse proprement dite.

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse.

Chez les Romains.

Les Chevaliers Romains n'étoient pas non plus reputés Nobles, quoique l'on se fit honneur d'être issu *Ex Equestre familiâ.*

Les vrais Nobles étoient donc 1°. les Patriciens, c'est-à-dire, ceux qui étoient des trois cent premiers Sénateurs; 2°. ceux qui étoient élevés aux grandes Magistratures; 3°. les Sénateurs; 4°. ceux dont le pere & l'ayeul avoient été successivement Sénateurs, ou avoient rempli quelque Office encore plus élevé; d'où est venu cette façon de parler, que la Noblesse attachée à la plupart des offices, ne se transmet aux descendans que *Patre & Avo Consulibus.*

Mais la Noblesse des Sénateurs ne s'étendoit pas au-delà des petits enfans, à moins que les enfans ou petits enfans ne possédassent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la Noblesse.

Ces Nobles avoient droit d'images, c'est-à-dire, d'avoir leurs images & statues au lieu le plus apparent de leur maison: leur postérité les gardoit soigneusement: elles étoient ornées des attributs de leurs Magistratures, autour desquelles leurs gestes étoient décrits.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

Chez les Romains.

Au reste, la Noblesse Romaine ne faisoit pas, comme parmi nous, un ordre à part; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à son nom, comme on met aujourd'hui les titres d'*Ecuyer* & de *Chevalier*, c'étoit seulement une qualité honorable qui servoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les Empereurs les choses changerent de face; on ne connoissoit plus les anciennes familles Patriciennes qui étoient la plupart éteintes ou confondues avec des familles Plébéiennes: les grands offices, d'où procédoit la Noblesse furent la plupart supprimés, d'autres conférés au gré des Empereurs: le droit d'images fut peu à peu anéanti, & la Noblesse qui procédoit des offices de la République fut tout-à-fait abolie: les Empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée, telles que celles de *Comte*, de *Prefet*, *de Proconsul*, de *Consul*, de *Patrice*.

Les Sénateurs de Rome conserverent seuls un privilége, c'étoit que les enfans des Sénateurs, qui avoient eu la dignité d'Illustre, étoient Sénateurs-nés, ils avoient entrée & voix délibérative au Sénat lorsqu'ils étoient en âge: ceux des simples Sénateurs y avoient entrée, mais non pas voix, de sorte qu'ils n'étoient pas

Digitized by Google

vrais Sénateurs; ils avoient ſeulement la dignité de *Clariſſime*, & même les filles, & étoient exempts des charges & peines auxquelles les Plébéiens étoient ſujets.

Origine de la Nobleſſe

Chez les Romains.

Les enfans des Décurions & ceux des vieux Gendarmes, appellés *Veterani*, étoient auſſi exempts des charges publiques; mais ils n'avoient pas la Nobleſſe.

Au reſte, la Nobleſſe chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux Citoyens de Rome : les étrangers, même ceux qui habitoient d'autres villes ſujettes aux Romains, & qui étoient Nobles chez eux, étoient appellés *Domi Nobiles*, c'eſt-à-dire, Nobles chez eux, ou à leur maniere ; mais on ne les reconnoiſſoit pas pour Nobles à Rome.

L'infamie faiſoit perdre la Nobleſſe, quoiqu'elle ne fît pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France.

En France, la Nobleſſe tire ſa premiere origine des Gaulois, chez leſquels il y avoit l'Ordre des Chevaliers, diſtingués des Druides & du commun du peuple. Les Romains ayant fait la conquête des Gaules, y établirent peu-à-peu les regles de leur Nobleſſe.

Enfin, lorſque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules ſur les Romains, cette nation victorieuſe forma le principal corps de la Nobleſſe en France.

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

En France.

On sait que les Francs venoient des Germains, chez lesquels la Noblesse héréditaire étoit déjà établie, puisque Tacite, en son livre II des mœurs des Germains, dit que l'on choisissoit les Rois dans le corps de la Noblesse. Ce terme ne signifioit pas la valeur militaire; car Tacite distingue clairement l'une & l'autre. *Reges ex Nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

Les Nobles faisoient tous profession de porter les armes; ainsi l'on ne peut douter que les Francs, qui étoient un essain des Germains, & qui aiderent à Clovis à faire la conquête des Gaules, étoient tous Nobles d'une Noblesse héréditaire, & que le surnom de Franc qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impositions, désigne en même temps leur Noblesse, puisque cette exemption dont ils jouissoient étoit fondée sur leur qualité de Nobles.

Il y avoit donc, au commencement de la Monarchie, trois sortes de Nobles: les uns qui descendoient des Chevaliers Gaulois, qui faisoient profession de porter les armes, d'autres qui venoient des Magistrats Romains, lesquels joignoient l'exercice des armes à l'administration de la justice & au gouvernement civil & des finances; & la troisiéme sorte de No-

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse En France.

blesse étoient les Francs, qui, faisant tous profession des armes, étoient exempts de toutes servitudes personnelles & impositions, ce qui les fit nommer Francs, à la différence du reste du peuple qui étoit presque tout serf; & cette franchise fut prise pour la Noblesse même, de sorte que franc, libre ou noble, étoient ordinairement des termes synonymes.

Dans la suite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formerent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faisoient profession des armes étoient reputés Nobles, également de quelques nation qu'ils tirassent leur origine.

Toute sorte de Noblesse fut d'abord exprimée par la seule qualité de Noble; ensuite la simple Noblesse par la qualité d'Ecuyer, laquelle venoit des Romains.

L'on appella Gentilhomme celui qui étoit Noble de race, & Chevalier celui qui étoit ennobli par l'accolade, ou qui étoit de race de Chevalier.

On distingua aussi les Nobles en trois classes; savoir, les Chevaliers Bannerets qui avoient droit de porter Banniere, & devoient soudoyer cinquante hommes d'armes. Le Bachelier étoit un Chevalier qui n'ayant pas assez de bien pour lever Banniere, servoit sous la Banniere d'au-

Digitized by Google

trui. L'Ecuyer portoit l'écu du Chevalier.

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse.

En France.

La haute Noblesse fut elle-même divisée en trois classes; dans la premiere, les Princes; dans seconde, les Ducs, Comtes, Marquis & Barons; dans la troisiéme, les simples Chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la Noblesse; la premiere étoit par la profession des armes; la seconde étoit par l'investiture d'un fief; la troisiéme étoit par l'exercice des grands Offices de la Couronne & de la Maison du Roi, & des grands Offices de Judicature; la quatriéme étoit par des lettres d'ennoblissement.

Présentement la profession des armes n'ennoblit pas indistinctement tous ceux qui l'exercent: la Noblesse Militaire n'est acquise que par certains grades & après un certain temps de service.

La possession des fiefs, même de dignité, n'ennoblit plus.

Il y a cependant encore quatre sources différentes d'où l'on peut tirer la Noblesse; savoir, de sa naissance ou ancienne extraction; du service militaire lorsqu'on est dans le cas de l'Edit du mois de Novembre 1750; de l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la Noblesse; enfin par des lettres d'ennoblissement, moyennant finance, ou sans

finance, en considération du mérite de celui qui a obtenu les lettres.

DE LA NOBLESSE.

En France.

Le Roi a seul, dans son Royaume, le pouvoir d'ennoblir : néanmoins anciennement plusieurs Ducs & Comtes s'ingéroient de donner des lettres de Noblesse dans leurs Seigneuries, ce qui étoit une entreprise sur les droits de la Souveraineté. Les Régens du Royaume en ont aussi donné. Il y avoit même des Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de province qui en donnoient, & même quelques Evêques & Archevêques.

Enfin, il n'y eut pas jusqu'à l'Université de Toulouse qui en donnoit. François I, passant dans cette ville, accorda aux Docteurs-Régens de cette Université le privilége de promouvoir à l'Ordre de Chevalerie ceux qui auroient accompli le temps d'étude & de résidence dans cette Université, ou autres qui seroient par eux promus & aggrégés au degré doctoral & Ordre de Chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainsi la Noblesse, ou ne le faisoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du Roi, ou c'étoit de leur part une usurpation.

La Noblesse accordée par des Princes étrangers à leurs sujets & Officiers, n'est point reconnue en France à l'effet de jouir des priviléges dont les Nobles

DE LA NOBLESSE.

En France.

François jouissent dans le Royaume, à moins que l'étranger qui est Noble dans son pays n'ait obtenu du Roi des lettres portant reconnoissance de sa Noblesse, ou qu'il ne tienne sa Noblesse d'un Prince dont les sujets soient tenus pour regnicoles en France, & que la Noblesse de ce pays y soit reconnue par une réciprocité de priviléges entre les deux Nations, comme il y en a quelques exemples.

Les batards des Princes sont Gentilshommes, mais ceux des Gentilshommes sont roturiers, à moins qu'ils ne soient légitimés par mariage subséquent.

Priviléges de la Noblesse.

Les Nobles sont distingués des roturiers par divers priviléges : ils en avoient autrefois plusieurs dont ils ne jouissent plus à cause des changements qui sont survenus dans nos mœurs. Il est bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

Anciens Privileges des Nobles.

La Noblesse étoit autrefois le premier Ordre de l'Etat : présentement le Clergé est le premier, la Noblesse le second.

Les Nobles portoient tous les armes & ne servoient qu'à cheval : eux seuls, par cette raison, pouvoient porter les éperons : les Chevaliers en avoient d'or, les Ecuyers d'argent, les roturiers servoient à pied ; c'est de là qu'on disoit : *vilain ne sait ce que valent eperons.*

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Les anciennes ordonnances diſent que les Nobles étant priſonniers de guerre, doivent avoir double portion.

En France.

Anciens Priviléges des Nobles.

Le vilain ou roturier étoit ſemond pour la guerre, ou pour les plaids, du matin au ſoir ou du ſoir au matin ; pour ſemondre un Noble, il falloit quinzaine.

Dans l'origine des fiefs, les Nobles étoient ſeuls capables d'en poſſéder.

La chaſſe n'étoit permiſe qu'aux Nobles.

La femme Noble, dès qu'elle avoit un hoir mâle, ceſſoit d'être propriétaire de ſa terre : elle n'en jouiſſoit plus que comme uſufruitiere, bailliſte, ou gardienne de ſon fils ; en ſorte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à ſon préjudice, par quelque contrat que ce fût ; elle pouvoit ſeulement en léguer une partie au-deſſous du quint pour ſon anniverſaire ; au lieu que le Pere Noble, ſoit qu'il eût enfans ou non, pouvoit diſpoſer comme il vouloit du tiers de ſa terre.

Le Noble, en mariant ſont fils, ou en le faiſant recevoir Chevalier, devoit lui donner le tiers de ſa terre, & le tiers de la terre de ſa mere, ſi elle en avoit une.

Quand on demandoit à un Noble, qui n'étoit pas encore Chevalier, une partie de ſon héritage, il obtenoit, en le demandant, un répit d'un an & un jour.

DE LA NOBLESSE.

En France.

Anciens Priviléges de la Noblesse.

Du temps que les duels étoient permis, les Nobles se battoient en duel à cheval entr'eux, & contre un roturier lorsqu'ils étoient défendeurs : mais lorsqu'un Noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit se battre à pied. Lorsque le Seigneur, pour quelque méfait d'un Noble son vassal, confisquoit ses meubles, le Noble qui portoit les armes avoit droit de garder son palefroi ou cheval de service, le roussin de son Ecuyer, deux selles, un sommier ou cheval de somme, son lit, sa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de sa femme, une de ses robes, son anneau, une ceinture & la boucle, une bourse, ses guimpes ou linges qui servoient à lui couvrir la tête.

La femme Noble qui marioit sa fille sans le conseil du Seigneur, perdoit ses meubles ; mais on lui laissoit une robe de tous les jours, & ses joyaux à l'avenant, si elle en avoit, son lit, sa charrette, deux roussins, & son palefroi si elle en avoit un.

Le mineur Noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, si son Pere étoit mort saisi des biens que l'on répétoit.

Au commencement, les Nobles ne payoient point les aides qui s'imposoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leur personne. Dans la suite,

lorsqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit, aussi bien que les gens d'Eglise, sur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, sauf néanmoins aux Elus à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos, s'il y avoit quelque soupçon de fraude. Quelques Nobles alloient jusqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres provisions destinées pour Paris, qui passoient sur leur terre, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

DE LA NOBLESSE.

En France.

Anciens Privilèges de la Noblesse.

Il étoit défendu à toutes personnes, de faire sortir de la vaisselle d'argent hors du Royaume, excepté aux Nobles qui en pouvoient faire sortir, mais néanmoins en petite quantité & pour l'usage de leur maison seulement.

Les plus notables d'entre les Nobles devoient avoir un étalon ou patron de monnoies, afin que leur poids & leur aloi ne pussent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les Nobles étoient punis plus rigoureusement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le Noble perdoit l'honneur & répons en Cour, tandis que le vilain, qui n'avoit point d'honneur à perdre, étoit puni en son corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de saisie dans les maisons des Nobles, lorsqu'ils avoient hors de leurs maisons des effets que l'on pouvoit saisir.

DE LA NOBLESSE. En France. *Anciens. Priviléges des Nobles.*

Les Nobles avoient aussi un privilége singulier dans l'Université d'Angers : les roturiers qui y étoient devoient payer 20 sols par an, au lieu que les Docteurs Régens devoient, pour les Nobles ou Prélats, se contenter de ce que ceux-ci leur présenteroient volontairement : mais, dans la suite, les Nobles furent taxés à 40 sols par an.

Les Nobles demeurant dans le bourg de Carcassone, prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenses communes de ce bourg.

L'Ordonnance de 1315, pour les Nobles de Champagne, dit que „ nul Noble ne sera mis en gehenne, (c'est-à-dire, à la question ou torture) si ce n'est pour cas dont la mort doive s'ensuivre, & que les présomptions soient si grandes qu'il convienne le faire par droit & raison. „

Priviléges actuels des Nobles.

Les priviléges actuels des Nobles consistent, 1°. A pouvoir prendre la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, selon que leur Noblesse est plus ou moins qualifiée, & à communiquer les mêmes qualités & les priviléges qui y sont attachés à leurs femmes, quoique roturieres, & à leurs enfans & autres descendans mâles & femelles.

2°. A être admis dans le corps de la Noblesse, assister aux assemblées de ce

corps, & à pouvoir être député pour ce même corps.

DE LA NOBLESSE. En France. Priviléges actuels des Nobles.

3°. Les Nobles sont présentement le second Ordre de l'Etat, c'est-à-dire, que la Noblesse a rang après le Clergé & avant le tiers Etat, lequel est composé des roturiers. Les Nobles ont le rang & la préséance sur eux dans toutes les Assemblées, Processions & Cérémonies, à moins que les roturiers n'ayent quelques autres qualités ou fonctions qui leur donnent la préséance sur ceux qui ne sont pas revêtus du même emploi, ou de quelque emploi supérieur.

4°. Les Nobles sont seuls capables d'être admis dans certains Ordre réguliers, militaires & autres, & dans certains Chapitres, Bénéfices & Offices, tant Ecclésiastiques que Séculiers, pour lesquels il faut faire preuve de Noblesse: en cas de concurrence, ils doivent être préférés aux roturiers.

5°. Ils ont aussi des priviléges dans les Universités pour abréger le temps d'Etude & les dégres nécessaires pour obtenir des Bénéfices en vertu de leurs grades.

Suivant la Pragmatique, le Concordat, & l'Ordonnance de Louis XII, art. VIII, Bacheliers en Droit Canon, s'ils sont Nobles *ex utroque parente*, & d'ancienne lignée, sont dispensés d'étudier pendant

DE LA NOBLESSE.

En France.

Privilèges actuels des Nobles.

cinq ans ; il suffit qu'ils ayent trois ans d'étude, & les Réligieux même, quoique morts civilement, jouissent en ce cas de la prérogative de leur naissance, lorsqu'ils sont nés de parens Nobles.

La Pragmatique regle aussi que pour le tiers des prébendes des Eglises Cathédrales ou Collégiales reservées aux Gradués, les personnes Nobles de pere & de mere, ou d'ancienne famille, ne seront pas sujets aux mêmes regles que les roturiers; qu'il leur suffit d'avoir étudié six ans en Théologie, ou trois ans en Droit Canon ou Civil, ou cinq ans dans une Université privilégiée, en faisant apparoir aux Collateurs de leurs dégrés & de leur Noblesse en bonne forme.

Le Concile de Latran permet aussi aux Nobles de distinction & aux Gens de Lettres, *Sublimibus & Litteratis*, de posséder plusieurs dignités ou personnats dans une même Eglise, avec dispense du Pape.

6o. Ils sont aussi seuls capables de prendre le titre des fiefs, des dignités, tels que ceux de Baron, Vicomte, Comte, Marquis, &c.

7o. Ils sont personnellement exempts de tailles & de toutes les impositions accessoires que l'on met sur les roturiers, & peuvent faire valoir par leurs mains

Digitized by Google

une ferme de quatre charrues ſans payer de taille. Il y a des provinces où les priviléges à cet égard ſont encore plus grands. En Dauphiné, & dans quelques autres endroits, les Nobles payent moins de dixme que les roturiers.

Priviléges actuels des Nobles.

8°. Ils ſont auſſi exempts des bannalités, corvées & autres ſervitudes lorſqu'elles ſont perſonnelles & non réelles.

9°. Ils ſont ſeuls naturellement capables de poſſéder des fiefs, les roturiers ne pouvant en poſſéder que par diſpenſe, en payant le droit de Franc-Fiefs, auquel les Nobles ne ſont pas ſujets.

10°. Ils ont droit de porter l'épée, & ont ſeuls celui de porter des armoiries timbrées.

11°. Ils ont la garde Noble de leurs enfans.

12°. Dans certaines coutumes leurs ſucceſſions ſe partagent noblement, même pour les biens roturiers.

13°. Quelques coutumes n'établiſſent le douaire légal qu'entre Nobles; d'autres accordent entre Nobles un douaire plus fort qu'entre roturiers.

14°. La plupart des coutumes accordent au ſurvivant des deux conjoints Nobles un préciput légal, qui conſiſte en une partie des meubles de la communauté.

15°. Les Nobles ne ſont pas ſujets à la

DE LA NOBLESSE.

En France.

Privilèges actuels des Nobles.

milice, parce qu'ils sont obligés de marcher lorsque le Roi convoque le ban & l'arriere-ban.

16°. Ils ne sont pas sujets au logement des gens de guerre, sinon en cas de nécessité.

17°. En cas de délit, les Nobles sont exempts d'être fustigés; on leur inflige d'autres peines moins ignominieuses, & s'ils meritent la mort, on les condamne à être décolés, à moins que ce ne soit pour trahison, larcin, parjure, ou pour avoir corrompu des témoins; car l'atrocité de ces délits leur fait perdre le privilége de Noblesse.

18°. La femme Noble de son chef, qui épouse un roturier, rentre dans son droit de Noblesse après la mort de son mari.

19°. Les Nobles, comme les roturiers, ne peuvent présentement chasser que sur les terres dont ils ont la Seigneurie directe, ou la haute Justice; tout ce que les Nobles ont de plus à cet égard, c'est que l'Ordonnance des Eaux & Forêts permet aux Nobles de chasser sur les étangs, marnes & rivieres du Roi. En Dauphiné, les Nobles, par un droit particulier à cette province, ont le droit de chasser, tant sur leurs terres, que sur celles de leurs voisins.

20°. Les Nobles peuvent assigner leurs débiteurs Nobles au tribunal du point d'honneur,

d'honneur, qui se tient chez le doyen des Maréchaux de France.

DE LA NOBLESSE. En France. *Priviléges actuels des Nobles.*

21°. Ils peuvent porter leurs causes directement aux Baillifs & Sénéchaux, au préjudice des premiers Juges du Royaux : leurs veuves jouissent du même privilége ; mais les nobles & leurs veuves sont sujets à la jurisdiction des Seigneurs.

22°. Ils ne sont sujets en aucun cas, ni pour quelque crime que ce puisse être, à la jurisdiction des Prévôts des Maréchaux, ni des Juges Présidaux en dernier ressort.

23°. En matiére criminelle, lorsque leur procès est pendant à la Tournelle, ils peuvent demander, en tout état de cause, d'être jugés la Grand'Chambre assemblée, pourvû que les opinions ne soient pas commencées.

Au reste, nous ne prétendons pas que les priviléges des Nobles soient limités à ce qui vient d'être dit ; il peut y en avoir encore d'autres qui nous soient échappés : nous donnons seulement ceux-ci, comme les plus ordinaires & les plus connus.

Dérogeance à la Noblesse

La Noblesse se perd par des actes de dérogeance ; savoir, par le commerce, l'exercice des arts méchaniques, l'exploitation des fermes d'autrui, l'exercice de

DE LA NOBLESSE.

En France.

Dérogeance de Noblesse.

certaines charges, viles & abjectes; comme de *Sergent* &c.

Le commerce maritime, ni le commerce en gros ne dérogent pas. En Bretagne, aucun commerce ne déroge, suivant un privilége particulier à la Noblesse de cette province. Les nobles qui font trafic des marchandises & usent de bourse commune contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturieres; & les biens acquis pendant ce temps se partagent également pour la premiere fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais, il leur est libre de reprendre leur noblesse & les priviléges qui y sont attachés, toutes & quantes fois bon leur semblera, en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain Juge Royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au greffe, & notifiée aux Marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa noblesse, pourvû qu'il vive noblement; & les acquêts nobles faits par lui, depuis cette déclaration, se partagent noblement. C'est ce qu'on appelle *Noblesse qui dort*, c'est-à-dire, dont la jouissance est suspendue par quelque acte contraire.

Lorsque le pere ou l'ayeul, ou tous les deux ont dérogé, les enfans ou les

Digitized by Google

petits-enfans doivent obtenir des lettres de réhabilitation qui les remettent dans le même état que s'il n'y avoit point eu de dérogeance.

DE LA NOBLESSE.

En France.

Dérogeance de Noblesse.

Mais s'il y avoit plus de deux ancêtres qui eussent dérogé, il faudroit de nouvelles lettres de noblesse.

Le crime de Leze-Majesté fait perdre la noblesse à l'accusé, & à tous ses descendans; à l'égard des autres crimes, quoique suivis de condamnations infamantes, ils ne font perdre la noblesse qu'à l'accusé & non pas à ses enfans.

LEÇON XLVII.

Titres propres à la Noblesse.

LA Noblesse a des titres particuliers pour marquer les différens degrés & les différentes illustrations dont elle est décorée.

Comme anciennement les Nobles ou Gentilshommes faisoient tous profession de porter les armes, les degrés dans la milice & les noms qui les exprimoient devinrent des titres propres pour distinguer les différens degrés de Noblesse. Les Gentilshommes ajouterent ces titres après leur noms & surnoms, pour désigner leur qualité de *Nobles*.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Il y avoit deux degrés dans la milice, celui d'*Ecuyer* & celui de *Chevalier.*

Titres propres à la Noblesse.

Ecuyers.

On appelloit *Ecuyers*, dans l'ancienne milice, des Gentilshommes qui faisoient le service militaire à la suite des Chevaliers, avant que de parvenir eux-mêmes à la dignité de Chevalier.

La fonction des Ecuyers étoit d'être assidus auprès des Chevaliers & de leur rendre certains services à l'armée & dans les tournois. Ils portoient les armes du Chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir. Ils étoient à pied ou à cheval, selon que les Chevaliers alloient eux-mêmes. Ils n'avoient pas le droit de se vêtir aussi magnifiquement que les Chevaliers; &, de quelque naissance qu'ils fussent, quand ils se trouvoient avec les Chevaliers, ils avoient des siéges plus bas qu'eux & un peu écartés en arriere; ils ne s'asseyoient point à table avec eux, fussent-ils Comtes ou Ducs. Un Ecuyer qui auroit frappé un Chevalier, si ce n'étoit en se défendant, étoit condamné à avoir le poing coupé.

On tient communément que le nom d'*Ecuyer* vient du latin *Scutum*, d'où l'on a fait *Scutarius*, *Scutifer*, & que les Ecuyers furent ainsi nommés parce qu'ils portoient l'écu des Chevaliers dans les joûtes & tournois.

Dès qu'un jeune Gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des

mains des femmes, pour le confier aux hommes. Une éducation mâle & robuste le préparoit de bonne heure aux travaux de la guerre, dont la profession n'étoit pas distinguée de celle de Chevalerie. Au défaut des secours paternels, une infinité de Cours de Princes & de hauts Seigneurs offroient des écoles toujours ouvertes, où la jeune Noblesse recevoit les premieres leçons du métier qu'elle devoit embrasser.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Ecuyers.

Les premiéres places que l'on donnoit à remplir aux jeunes Gentilshommes qui sortoient de l'enfance étoient celles de *Pages*, *Varlets* ou *Damoiseaux*. Les fonctions de ces pages étoient les services ordinaires des domestiques auprès de la personne de leur maître ou maîtresse. Ils les accompagnoient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisoient leurs messages, les servoient à table & leur versoient à boire. On leur donnoit des leçons sur l'amour de Dieu, sur les devoirs qu'il faut rendre aux Dames & sur le respect dû au caractere auguste de la Chevalerie. C'étoit ordinairement les Dames qui donnoient aux jeunes Pages les leçons de Religion & de *Courtoisie* : on les formoit aussi à tous les exercices convenables à leur naissance & à leur âge.

De l'état de Page le jeune Gentilhomme passoit à celui d'Ecuyer : il devoit être âgé

DE LA NOBLESSE

Titres propres à la Noblesse.

Ecuyers.

de quatorze ans pour parvenir à ce grade qui lui étoit conferé avec des cérémonies religieuses. Le jeune Gentilhomme, nouvellement *sorti hors de Page*, étoit présenté à l'autel par son Pere ou sa Mere, qui chacun un cierge à la main, alloient à l'offrande. Le Prêtre célébrant prenoit de dessus l'autel une épée & une ceinture sur laquelle il faisoit plusieurs bénédictions & l'attachoit au côté du jeune candidat, qui commençoit alors seulement à la porter. Sans doute que le but de cette cérémonie étoit d'apprendre aux jeunes gens l'usage qu'ils devoient faire des armes, qui pour la premiére fois leur étoient remises entre les mains.

Il devoit servir au moins sept ans en qualité d'Ecuyer, parce que l'âge fixé pour le grade de Chevalier étoit vingt & un an; à moins qu'une haute naissance ou de grandes actions le dispensassent de cette loi.

Les Ecuyers se divisoient en plusieurs classes différentes, suivant les emplois auxquels ils étoient appliqués; savoir, l'Ecuyer du corps ou de la personne du Maître, on l'appelloit aussi l'*Ecuyer d'honneur*, l'Ecuyer de la chambre, ou le Chambellan, l'Ecuyer tranchant, l'Ecuyer d'écurie, l'Ecuyer d'échansonnerie, l'Ecuyer de paneterie &c. C'étoit sur eux que les Sei-

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Ecuyers.

gneurs ſe repoſoient du ſoin de leurs maiſons ; ils ſervoient à table, découpoient les viandes, faiſoient les honneurs aux étrangers qui venoient viſiter leurs maitres, ils les accompagnoient dans les chambres qu'ils leur avoient eux-mêmes préparées. Approchant de plus près de la perſonne de leur Seigneur, admis à leur familiarité, ils pouvoient encore mieux profiter des modéles qu'ils ſe propoſoient d'imiter.

Ils avoient ſoin de dreſſer les chevaux à tous les uſages de la guerre, ils tenoient les armes de leurs Maîtres toujours propres & luiſantes. Toutes les nuits un Ecuyer faiſoit la ronde dans les chambres & dans les cours du château.

Si le Maître montoit à cheval les Ecuyers s'empreſſoient à l'aider en lui tenant l'étrier, ils portoient ſon armure, l'aidoient à s'en revêtir, conduiſoient dans les routes les chevaux de bataille qu'ils donnoient à leur Maître lorſqu'il falloit combattre l'ennemi, ils demeuroient derriere lui pendant le combat pour lui fournir des armes & le ſecourir en cas d'accident, ils gardoient les priſonniers que les Chevaliers leur confioient pendant la chaleur du combat. Ce ſpectacle étoit pour les Ecuyers une leçon vivante d'adreſſe & de courage, & un puiſſant motif pour faire

naître dans le cœur de cette jeune Noblesse l'envie de se signaler par de semblables exploits.

Titres propres à la Noblesse.

Ecuyers.

Pendant la paix ils ne s'occupoient que des exercices propres à les endurcir à la fatigue & à les former à l'art de la guerre. Ils paroissoient dans les tournois, ils s'essayoient les uns contre les autres la veille du grand tournois où les Chevaliers seuls devoient combattre ; ils y faisoient montre de leur force & de leur adresse, & tâchoient par toutes sortes de moyens de mériter l'honneur de la Chevalerie.

Chevaliers.

C'étoit à 21 ans, & après beaucoup d'épreuves, que l'Ecuyer pouvoit prétendre à ce grade suprême qui faisoit toute l'ambition de la Noblesse. C'étoit le prix le plus insigne qu'on pût proposer dans les occasions périlleuses de la guerre pour redoubler le courage des guerriers. On le regardoit comme un caractere qui imprimoit des sentimens élevés au-dessus de l'humanité. C'étoit aussi la recompense la plus capable de payer les plus grands travaux & d'acquiter les plus grands services rendus au Souverain & à la patrie, c'étoit le grade le plus éminent dans la milice.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Le grade de Chevalier étoit la premiere dignité dans l'Ordre Militaire. Cette dignité se conferoit par une espece d'investiture accompagnée de certaines cérémonies & d'un serment solemnel.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Nobleſſe.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Des jeûnes auſtères, des nuits paſſées en prieres avec un Prêtre & des parrains dans des Egliſes ou dans des Chapelles, les Sacremens de Pénitence & d'Euchariſtie reçus avec dévotion, des bains qui figuroient la pureté néceſſaire dans l'état de Chevalerie, des habits blanc, pris à l'imitation des Néophites, comme le ſymbole de cette même pureté, un aveu ſincere de toutes les fautes de ſa vie, une attention ſerieuſe à des ſermons, où l'on expliquoit les principaux articles de la Foi & de la Morale Chrétienne, étoient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le Novice alloit être ceint de l'épée de Chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entroit dans une Egliſe & s'avançoit vers l'autel avec cette épée paſſée, en écharpe à ſon col. Il la préſentoit au Prêtre célébrant, qui la béniſſoit & la remettoit enſuite au col du Novice. Celui-ci, dans un habillement très-ſimple, alloit enſuite, les mains jointes, ſe mettre à genoux aux pieds de Seigneur ou de la Dame qui devoit l'armer. Cette ſcène auguſte ſe paſſoit dans une Egliſe, ou dans une Chapelle, & ſouvent auſſi dans la ſalle ou dans la cour d'un Palais, ou d'un Château, & même en pleine campagne. Le Seigneur ou le Chevalier à qui le Novice préſentoit l'épée recevoit en même temps

son serment, que l'on sera peut-être bien aise de voir tel que les anciens auteurs nous l'ont conservé.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Serment.

Ils promettoient 1. de craindre, de révérer & de servir Dieu religieusement, de combattre pour la Foy de toutes leurs forces, & de mourir plustost de mille morts, que de renoncer jamais au Christanisme.

2. De servir leur Prince souverain fidellement, & de combatre pour lui & pour la Patrie très-valeureusement.

3. De soustenir le bon droit des plus foibles, comme des veufves, des orphelins, & des Damoiselles en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la necessité le requerroit, pour-veû que ce ne fust contre leur honneur propre, ou contre leur Roy ou Prince naturel.

4. Qu'ils n'offenseroient jamais aucune personne malicieusement, ny n'usurperoient le bien d'autruy, mais plustost qu'ils combatroient contre ceux qui le feroient.

5. Que l'avarice, la recompense, le gain & le profit, ne les obligeroit à faire aucune action, mais la seule gloire & vertu.

6. Qu'ils combatront pour le bien & pour le profit de la chose publique.

7. Qu'ils tiendront & obeïront aux ordres de leurs Generaux & Capitaines qui auront droit de leur commander.

8. Qu'ils garderont l'honneur, le rang,

Digitized by Google

& l'ordre de leurs compagnons, & qu'ils n'empieteront rien par orgueil, ny par force sur aucun d'iceux.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Serment.

9. Qu'ils ne combatront jamais accompagnez contre un seul, & qu'ils fuiront toutes fraudes & supercheries.

10. Qu'ils ne porteront qu'une espée, à moins qu'ils ne soient obligez de combatre contre deux ou plusieurs.

11. Que dans un Tournoy, ou autre combat *à Plaisance*, ils ne se serviront jamais de la pointe de leurs espées.

12. Qu'estans pris en un Tournoy prisonniers, ils seront obligez par leur foy & par leur honneur, d'executer de point en point les conditions de l'emprise; outre qu'ils seront obligez de rendre aux vainqueurs, leurs armes & leurs chevaux, s'ils les veulent avoir, & ne pourront combatre en guerre ny ailleurs sans leur congé.

13. Qu'ils doivent garder la foy inviolablement à tout le monde, & particulierement à leurs compagnons, soustenans leur honneurs & profit entierement en leur absence.

14. Qu'ils s'aimeront, & s'honnoreront les uns les autres, & se porteront ayde & secours toutes les fois que l'occasion s'en presentera, & ne combatront jamais l'un contre l'autre, si ce n'est par mesconnoissance.

DE LA NOBLESSE. *Titres propres à la Noblesse.* Chevaliers. *Cérémonies pour la création d'un Chevalier.* Serment.

15 Qu'ayans fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou avanture estrange, ils ne quitteront jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit.

16. Qu'en la poursuite de leur queste ou avanture, ils n'éviteront point les mauvais & perilleux passages, ny ne se destourneront du droit chemin, de peur de rencontrer des Chevaliers puissans, ou des monstres, bestes sauvages, ou autre empechement, que le corps & le courage d'un seul homme peut mener à chef.

17. Qu'ils ne prendront jamais aucun gage ny pension d'un Prince estranger.

18. Que commandans des troupes de gendarmerie, ils vivront avec le plus d'ordre & de discipline qu'il leur sera possible, & notamment en leur propre païs, où ils ne souffriront jamais aucun dommage ny violence estre faits.

19. Que s'ils sont obligez à conduire une Dame ou Damoiselle, ils la serviront, protegeront & la sauveront de tout danger & de toute offense, ou ils mourront à la peine.

20. Qu'ils ne feront jamais violence à Dames ou Damoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par armes, sans leur volonté & consentement.

21. Qu'estans recherchez de combat

pareil ils ne le refuſeront point, ſans playe, maladie, ou autre empeſchement raiſonnable.

Titres propres à la Nobleſſe.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Serment.

22. Qu'ayans entrepris de mettre à chef une Empriſe, ils y vaqueront an & jour, s'ils n'en ſont r'appellez pour le ſervice du Roy & de leur Patrie.

23. Que s'ils font un vœu pour acquerir quelque honneur, ils ne s'en retireront point qu'ils ne l'ayent accomply, ou l'equivalant.

24. Qu'ils ſeront fidelles obſervateurs de leur parole & de leur foy donnée, & qu'eſtans pris priſonniers en bonne guerre, ils payeront exactement la rançon promiſe, ou ſe remettront en priſon au jour & temps convenu ſelon leur promeſſe, à peine d'eſtre declarez infames & parjures.

25. Que retournez à la Cour de leur Souverain, ils rendront un veritable compte de leurs avantures; encore meſme qu'elles fuſſent quelquefois à leur deſavantage, au Roy & au Greffier de l'Ordre, ſur peine d'eſtre privez de l'Ordre de Chevalerie.

26. Que ſur toutes choſes, ils ſeront fidelles, courtois, humbles, & ne failleront jamais à leur parole, pour mal ou perte qui leur en peuſt advenir.

Le ſerment fait, le nouveau Chevalier

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

étoit revêtu par un ou plusieurs Chevaliers, quelquefois par des Dames & Demoiselles de toutes les marques extérieures de la Chevalerie. On lui donnoit successivement, & dans l'ordre que nous suivons, les éperons, en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards & les gantelets, puis on lui ceignoit l'épée. Quand il avoit été ainsi *Adoubé*, c'est-à-dire, revêtu, il restoit à genoux avec la contenance la plus modeste. Alors le Seigneur qui devoit lui conférer l'Ordre, se levoit de son siége ou de son trône, & lui donnoit l'*Accolade* ou l'*Accolee*: c'étoit ordinairement trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur le col de celui qu'il faisoit Chevalier; c'étoit quelquefois un coup de la paume de la main sur la joue: on prétendoit l'avertir par là de toutes les peines auxquelles il devoit se préparer, & qu'il devoit supporter avec patience & avec fermeté, s'il vouloit être fidéle à ses engagemens. En donnant l'accolade, le Seigneur prononçoit ces paroles, ou d'autres semblables: *Au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais Chevalier*, auxquelles on ajoutoit quelquefois ces mots: soyez *Preux, Hardi & Loyal.*

Il ne lui manquoit plus que le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, & la lance

qu'on lui donnoit aussi-tôt : ensuite on amenoit un cheval qu'il montoit, &,pour faire parade de sa nouvelle dignité autant que de son adresse, il caracoloit en faisant *brandir* sa lance & *flamboyer* son épée. Ensuite il se montroit dans cet équipage au peuple, qui témoignoit sa joie par des acclamations, & par des danses autour du nouveau Chevalier.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

En temps de guerre on conféroit la Chevalerie d'une maniere plus expéditive & plus militaire. On présentoit seulement son épée, par la croix ou la garde, au Prince ou au Général de qui on vouloit recevoir l'accolade ; c'étoit tout le cérémonial ; la célérité des entreprises & le grand nombre de Chevaliers que l'on créoit à la guerre, ne permettoient pas de suivre avec exactitude toutes les loix établies pour la création d'un Chevalier.

Prérogatives des Chevaliers.

Les Chevaliers jouissoient de plusieurs avantages extérieurs qui rehaussoient l'éclat de cette profession par des prérogatives honorables, & qui donnoient à ceux qui l'exerçoient une prééminence marquée sur tous les Écuyers, & sur tout le reste de la Noblesse. Ces distinctions consistoient dans l'armure, dans l'habillement, dans les titres &c.

Une lance forte & difficile à rompre, un haubert, un haubergeon, c'est-à-dire,

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

une double cotte de maille tiſſue de fer à l'épreuve de l'épée, étoient les armes aſſignées aux Chevaliers excluſivement : la cotte d'armes faite d'une ſimple étoffe armoriée, étoit l'enſeigne de leur prééminence ſur tous les autres Ordres de l'Etat & de la guerre.

Titres propres à la Nobleſſe.

Chevaliers.

Prérogatives des Chevaliers.

Les Chevaliers avoient ſeuls le droit d'enrichir leurs vêtemens, les harnois de leur chevaux, leurs armes, d'ornemens en or : leurs femmes pouvoient auſſi porter de pareils ornemens ſur leurs robes. On les diſtinguoit dans le diſcours & dans les actes, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Meſſire*, *Monſeigneur* : on donnoit à leurs femmes les titres de *Dame*, de *Madame* &c. L'argent, deſtiné pour les Ecuyers, que l'on qualifioit de *Monſieur*, de *Damoiſeau*, & pour leurs femmes à qui l'on donnoit le titre de *Demoiſelles*, marquoit auſſi la différence qu'on devoit mettre entr'eux & les perſonnes d'un étage inférieur, qui ne portoient que des étoffes de laine, ou du moins ſans or ni argent. Les ſeuls Chevaliers avoient droit de fourrer leurs manteaux de vair, d'hermine & de petit-gris : d'autres fourrures moins précieuſes étoient pour les Ecuyers, & les plus viles pour le peuple.

La ſoie, interdite aux Bourgeois, étoit diſpenſée avec un ſage ménagement entre

les

les Chevaliers & les autres Nobles. Quand les Chevaliers paroissoient en cérémonie vêtus de damas, les Ecuyers ne l'étoient que de satin, ou si les derniers paroissoient en habit de damas, les premiers l'étoient de velours. L'écarlate & toute autre couleur rouge étoit appropriée aux Chevaliers à cause de son éclat. Elle s'est conservée dans l'habillement des Magistrats supérieurs & des Docteurs.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres de la Noblesse.

Chevaliers.

Il y avoit deux sortes de Chevaliers, les Chevaliers *Bacheliers*, & les Chevaliers *Bannerets*.

Deux sortes de Chevaliers.

Les Bacheliers étoient ceux d'entre les Chevaliers qui n'avoient pas assez de biens ou assez de vassaux, pour faire porter devant eux leurs bannieres à une bataille. On donnoit aussi ce titre à ceux mêmes de l'Ordre des Bannerets, qui, n'ayant pas encore l'âge qu'il falloit pour déployer leur banniere, étoient obligés de marcher à la guerre sous la banniere d'un autre.

Bacheliers.

Le Bachelier tenoit le milieu entre les Ecuyers & les hauts Chevaliers ou Chevaliers Bannerets. On disoit *Bachelier* au-lieu de bas Chevalier.

Les Chevaliers Bannerets étoient ceux d'entre les Chevaliers assez puissans en terres & en vassaux, pour former des especes de compagnies à la guerre: on les

Bannerets.

Digitized by Google

appelloit Bannerets parce qu'ils avoient le droit de porter banniere.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres de la Noblesse.

Bannerets.

Pour avoir cette prérogative, il falloit non-seulement être Gentilhomme de nom & d'armes; mais avoir pour vassaux des Gentilshommes qui suivissent la banniere sous le commandement du *Banneret*. Ducange rapporte la cérémonie observée dans la création d'un Banneret.

„ Quand un Bachelier a grandement „ servi & suivi la guerre, & que il a terre „ assez, & qu'il puisse avoir Gentilshom- „ mes, ses hommes & pour accompagner „ sa banniere; il peut licitement lever „ banniere, & non autrement; car nul „ homme ne doit lever banniere en ba- „ taille, s'il n'a au moins cinquante hom- „ mes d'armes, tous ses hommes & les „ archiers & les arbalestriers qui y appar- „ tiennent; & s'il les a, il doit à la pre- „ miere bataille où il se trouvera, appor- „ ter un pennon de ses armes, & doit „ venir au Connétable ou Maréchaux, „ ou à celui qui sera Lieutenant de l'ost, „ pour le Prince requérir qu'il porte ban- „ niere; & s'ils lui octroyent, doit som- „ mer les Héraults pour témoignage, & „ doivent couper la queue du *pennon* „ pour en faire banniere.

Le Pennon étoit une espece d'étendart

Digitized by Google

à longue pointe, que portoit autrefois à la guerre un Gentilhomme qui y alloit avec ses vassaux, pour servir sous un Banneret dont l'étendart étoit quarré.

DE LA NOBLESSE.

Dégradation d'un Chevalier.

Si les cérémonies observées dans la création d'un Chevalier étoient propres à faire naître dans le cœur de la jeune Noblesse, l'amour de l'honneur & de la vertu, celles qui s'observoient dans la dégradation d'un Chevalier coupable d'un crime déshonorant, ne l'étoient pas moins pour inspirer de l'horreur pour le crime & pour la lâcheté.

Un Gentilhomme qui avoit déshonoré la Chevalerie dont il étoit révêtu par quelqu'action honteuse, étoit reduit à l'état le plus ignominieux par une espece de dégradation, dans laquelle on remarque plusieurs traits de ressemblance avec celle des Ministres de l'Eglise.

Le Chevalier juridiquement condamné pour ses forfaits à subir cette flétrissure, étoit d'abord conduit sur un échaffaut, où l'on brisoit & fouloit aux pieds en sa présence ses armes & les différentes piéces de son armure, dont les Hérauts & Poursuivants d'armes le dépouilloient successivement, en commençant par le casque. Pendant ce temps, des Prêtres récitoient les Vigiles des Morts, après lesquelles ils prononçoient sur la tête du coupable le

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Dégradation d'un Chevalier.

Pseaume 108, qui contient plusieurs imprécations contre les traîtres. Cela fait, le Roi ou Héraut d'armes, demandoit par trois fois le nom du coupable, & chaque fois le Poursuivant d'armes le nommoit par son nom propre & par celui de sa Seigneurie; & le Héraut disoit toujours que ce n'étoit pas le nom de celui qu'il avoit devant les yeux, puisqu'il ne voyoit en lui qu'un *Traître deloyal, & foi mentie.* Ensuite prenant des mains du même Poursuivant d'armes, un bassin plein d'eau chaude, il le jettoit avec indignation sur la tête de cet infâme Chevalier, pour effacer le sacré caractere conferé par l'accolade.

Le coupable dégradé de la sorte, étoit ensuite tiré en bas de l'échaffaut par une corde passée sous les bras, & mis sur une claie, ou sur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, enfin porté à l'Eglise, où l'on faisoit sur lui les mêmes prieres & les mêmes cérémonies que pour les morts. Ce cérémonial achevé, le dégradé étoit livré au Juge Royal pour lui faire subir la peine de mort, ou telle autre qu'il avoit meritée. Après l'exécution, les Rois & Hérauts d'armes déclaroient les enfans & descendans du dégradé *ignobles, vilains & roturiers, incapables de porter les armes & de paroître à l'armée, aux joûtes*

Digitized by Google

ou tournois, sous peine d'être battus de verges comme *nés d'un pere infâme*.

DE LA NOBLESSE

Dégradation d'un Chevalier.

Des fautes plus légeres, mais toutefois déshonorantes, excluoient celui qui les avoit commises, de la table des Chevaliers. S'il osoit y prendre place, chacun d'eux étoit en droit de venir trancher la nappe devant lui. Les Ecuyers mêmes lui pouvoient faire un pareil affront.

Aujourd'hui, la maniere de révoquer l'Ordre de Chevalerie, est de retirer à l'accusé le collier ou la marque de l'Ordre, que l'on remet ensuite entre les mains du Trésorier de cet Ordre.

Titres de la Noblesse de Robe.

Le titre d'Ecuyer ou de Chevalier étoit d'abord affecté à la seule Noblesse faisant profession des armes. La Noblesse qui s'acquiert par les grands Offices, & surtout par le service dans les Cours Souveraines, ne donnoit point autrefois la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, qui paroissoit incompatible avec un office dont l'emploi est si différent de la profession des armes. Aussi les Présidens & Conseillers de Cours Souveraines, ne prirent d'abord d'autre titre que celui de *Maître* qui équivaloit à celui de *Noble* & d'*Ecuyer*: mais dans la suite les Gens de robe & autres Officiers, qui jouissoient du privilége de Noblesse, prirent les mêmes titres que la Noblesse d'épée. Il y eut des Chance-

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres de la Noblesse de Robe.

liers, des premiers Présidens du Parlement, qui furent faits Chevaliers ès loix, & depuis ce temps tous les Présidens ont pris les qualités de *Messire* & de *Chevalier*. Les Conseillers & autres Officiers jouissant de la Noblesse, ont pris pareillement la qualité d'*Ecuyer*. Il y en a même beaucoup qui prennent les qualités de *Messire* & de *Chevalier*, qui n'appartiennent néanmoins réguliérement qu'à ceux qui les ont par la naissance, ou à l'office desquels ces qualités ont été expressément attribuées.

Un arrêt du Parlement, rendu sur les conclusions du Procureur Général le 13 Aoust 1663, défend, en vertu des Ordonnances, à tous Gentilshommes de prendre la qualité de *Messire* & de *Chevalier*, sinon en vertu de bons & légitimes titres, & à ceux qui ne sont point Gentilshommes de prendre la qualité d'*Ecuyer*, ni de timbrer leurs armes, le tout à peine de quinze cent livres d'amende.

Malgré tant de sages réglemens, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'abus, tant de la part de ceux qui étant Nobles, au lieu de se contenter du titre d'*Ecuyer*, usurpent celui de *Chevalier*, que de la part de ceux qui n'étant point Nobles usurpent des Armoiries timbrées qui n'appartiennent qu'aux véritables Nobles.

Digitized by

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Les titres d'illustration sont ceux de *Barons*, de *Vicomtes*, de *Comtes*, de *Marquis* & de *Ducs*, auxquels on peut ajouter ceux de *Sires*, de *Damoiseaux* & de *Vidames*.

Barons.

Anciennement, en France, on entendoit par *Barons* tous les vassaux qui relevoient immédiatement du Roi ; ainsi ce mot comprenoit les Ducs, les Princes &c. qui tenoient leurs Seigneuries principales immédiatement de la Couronne en tous droits, excepté la Souveraineté & l'hommage ; comme on le peut voir dans l'arrêt rendu par Philippe-Auguste en 1216, pour l'hommage du Comté de Champagne, & dans l'arrêt rendu contre Pierre de Dreux Comte de Bretagne, en 1230, & encore dans celui qui fut rendu par Charles V, en 1378, contre Jean V Duc de Bretagne : les Princes du Sang, les Ducs & Pairs & les plus Grands Seigneurs y sont qualifiés Barons.

Aujourd'hui ce titre est employé dans une acception moins générale, puisqu'il ne signifie que le degré d'illustration au-dessous des Ducs, Marquis, Comtes & Vicomtes.

Les Auteurs ne sont point d'accord sur l'étymologie de ce nom. L'opinion la plus probable est qu'il vient de l'Espagnol *Varo*, homme brave & noble; de là vient

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

que, dans les batailles, ceux qui avoient leur place auprès du Roi, comme les plus braves, furent appellés *Barons*, & les fiefs dont les Princes récompenserent leur bravoure furent appellés *Baronies*.

Vicomtes.

Vicomte signifie en général celui qui tient la place d'un Comte. *Quasi vice Comitis* ou *vicem Comitis gerens*.

Quoique le titre de Comte fût usité chez les Romains, il est certain que l'on ne connoissoit point chez eux le titre de *Vicomte*, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les Comtes des provinces avoient sous eux les Comtes des villes : par exemple, le Comte de Champagne avoit pour ses Pairs les Comtes de Joigny, Retel, Brienne; Porcien, Grand-Pré, Roucy & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus. Ces Comtes des villes n'étoient point qualifiés Vicomtes.

Il y avoit cependant certaines provinces où les Comtes avoient sous eux, soit dans leur ville capitale, soit dans les autres, des Vicomtes au lieu des Comtes particuliers, comme le Comte de Poitiers. Ce Comté étoit composé des quatre Vicomtés de Chatelleraut, Thouars, Rochechouart & Brosse,

Les Comtes qui avoient le gouvernement des villes, étant chargés tout à la

Digitized by Google

fois du commandement des armes & de l'administration de la jûstice, se dechargeoient des affaires de justice sur des Vicaires ou Lieutenans qu'on appella Vicomtes.

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

On donna singuliérement ce nom à ceux qui tenoient dans les villes la place du Comte, soit que ces villes n'eussent point de Comte particulier, soit que les Comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure, ou enfin, pour suppléer à l'absence du Comte.

Vicomtes.

L'institution des Vicomtes remonte jusqu'à la premiére race. Ils étoient d'abord élus par les Comtes mêmes, &, comme le pouvoir du Comte s'étendoit dans le territoire de la ville dont il étoit Comte, celui du Vicomte eut aussi la même étendue. En l'absence du Comte, ou autre empêchement, le Vicomte le remplaçoit en tout.

Vers la fin de la seconde race, les Ducs & Comtes s'étant rendus propriétaires de leur gouvernement, les Vicomtes, à leur exemple, firent la même chose, & leurs offices furent inféodés, comme ceux des Ducs & des Comtes: les uns furent inféodés par le Roi, & les autres par les Comtes: les uns & les autres devinrent héréditaires.

Présentement, en France, les Vicomtes sont des Seigneurs dont les terres sont érigées en Vicomté.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Comtes.

Le nom de *Comte* étoit connu chez les Romains,mais ce ne fut que sous Constantin qu'on commença à désigner par le nom de Comte une personne constituée en dignité. Ce Prince créa trois classes de Comtes, dont la première fut celle des *Illustres*, la seconde *des Clarissimes* & la troisiéme des *Très-Parfaits :* ces derniers avoient des priviléges particuliers, mais il n'y avoit que les premiers & les seconds qui composassent le Sénat.

Ce titre fut bientôt ambitionné par une infinité de particuliers qui l'obtinrent & par conséquent l'avilirent en le rendant commun. Le moindre Officier de la maison de l'Empereur fut qualifié Comte. Il y en eut pour le service de terre,pour celui de mer, pour les affaires civiles, pour la Religion, pour les finances, pour la jurisprudence, pour les bâtiments publics, pour l'inspection des domaines &c. On honora même de ce titre ceux qui avoient bien mérité de l'Etat, comme des Professeurs en droit qui avoient vingt ans d'exercice &c.

La qualité de Comte différe beaucoup aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement : elle n'est ni aussi importante qu'au temps des premiers Comtes de la Nation, ni aussi commune qu'au temps des derniers Comtes de l'Empire.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Comtes.

Le Comte est un homme Noble qui possede une terre érigée en Comté, & qui a droit de porter sur ses armes une couronne d'or, rehaussée de perles. Ce titre d'honneur est immédiatement au-dessus du Vicomte & au-dessous du Marquis.

Les Empereurs tirerent du corps des Comtes ceux qu'ils établirent Gouverneurs des villes & des provinces. Les Ducs n'étoient pour lors distingués des Comtes que par la nature de leurs fonctions: ceux-ci étoient pour les affaires de la paix, & ceux-là pour celles de la guerre.

Les Francs conserverent dans les Gaules la forme du gouvernement Romain, & conserverent les titres de Comtes & de Ducs que portoient les Gouverneurs des provinces & des villes. Les Comtes qui gouvernoient des provinces étoient égaux aux Ducs : les uns & les autres étoient amovibles.

Ce fut sous les derniers Rois de la seconde race que ces Seigneurs rendirent leurs dignités héréditaires & usurperent même la souveraineté. Hugues Capet parvenu à la Couronne n'osa pas s'opposer à ces usurpations : peu à peu, ces Duchés ou Comtés sont revenus à la Couronne, & la qualité de Comte n'a plus été qu'un titre accordé par le Roi, en érigeant en Comté une terre, où il se reserve Jurisdiction & Souveraineté.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Comtes.

Les lettres-patentes d'érection portent ordinairement la clause de réversion à la Couronne faute d'hoirs mâles: cette réversion ne regarde que le titre & non le domaine, qui passe toujours à ceux à qui il doit aller selon les loix.

Il y a eu entre les Marquis & les Comtes des contestations pour la préséance. On alléguoit, en faveur des derniers, qu'il y avoit des Comtes-Pairs & non des Marquis ; cependant la chose a été décidée en faveur des Marquis, qui précédent les Comtes, quoique leur titre soit très-moderne en France, où il ne remonte pas au-delà de Louis XII, qui créa Marquis de Trans, un Seigneur de l'illustre & ancienne Maison de Villeneuve.

Marquis.

Les Marquis ou *Marchis* étoient les Gouverneurs des frontiéres appellées *Marck*, *Marches*. Les Princes de la Maison de Lorraine prenoient la qualité de Ducs & de Marquis de Lorraine. En Allemagne, la qualité de Margrave répond à celle de Marquis, ne signifiant autre chose qu'un *Seigneur Commandant sur la frontiére.* Il y a quatre Margraviats en Allemagne : celui de Brandebourg, possédé par le Roi de Prusse; tous les Princes de la Maison de Brandebourg prennent le titre de Margraves; celui de Misnie, possédé par l'Electeur de Saxe ; celui de

Bade, par le Margrave de ce nom ; les Princes de cette Maison se qualifient tous Margraves ; celui de Moravie possedé par la Maison d'Autriche.

Titres d'illustration.

Il y a quelques Marquisats en Italie, comme celui de Final; en Espagne, comme le Marquisat de Villena. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Marquis.

En France, le titre de Marquis est une simple qualification que le Souverain confére à qui il veut, sans aucun rapport à sa signification primitive ; & le Marquisat n'est autre chose qu'une terre ainsi nommée par lettres-patentes.

Le Comte d'Oxfort fut le premier qui, en 1385, porta le titre de Marquis en Angleterre, où il étoit alors inusité.

Ducs.

Un Duc est un Prince Souverain, sans titre où sans qualité de Roi. Tels sont le Duc de Holstein, le Duc de Mecklembourg, &c.

On compte en Europe deux Souverains qui portent le titre de Grand Duc, comme le Grand Duc de Toscane & le Grand Duc de Moscovie, que l'on appelle à présent le *Czar* ou l'Empereur des Russies. Avant que la Lithuanie eût été réunie à la Pologne, on donnoit à son Duc le titre de Grand Duc de Lithuanie que le Roi de Pologne ajoute à ses autres titres. On connoit en Allemagne l'Archiduc

DE LA NOBLESSE.

d'Autriche, qualification qui répond à celle de Grand Duc.

Titres d'illustration.

Le titre de Duc est aussi le titre d'honneur de celui qui, en France, a le premier rang après les Princes.

Ducs.

La dignité de Duc étoit une dignité Romaine sous le bas Empire. Elle exprimoit l'office d'un Chef d'armée ou d'un Gouverneur de province.

Le premier Gouverneur sous le nom de Duc, fut un Duc de la Marche Rhétique ou du pays des Grisons. On établit ensuite treize Ducs dans l'Empire d'Orient & douze dans l'Empire d'Occident. La plûpart de ces Ducs étoient ou des Généraux Romains, ou des descendans des Rois du pays auxquels, en ôtant le nom de Rois, on avoit laissé une partie de l'autorité, sous la dépendance de l'Empire.

Les Francs ne changerent rien, comme nous l'avons déja dit, à la forme du gouvernement établi par les Romains; ainsi ils diviserent toute la France en Duchés & en Comtés, & donnerent le nom de Ducs ou Comtes à ceux qu'ils en firent Gouverneurs.

Par la foiblesse des Rois de la seconde race, les Gouverneurs, Ducs ou Comtes se firent Souverains des Provinces confiées à leurs soins. Tout ce que Hugues Capet put faire, fut de se faire reconnoître par ces

Digitized by Google

Titres d'illustration.

Ducs.

Seigneurs pour leur Maître, & de les obliger à tenir de lui, à foi & hommage, les provinces dont ils vouloient s'emparer. Avec le temps, ces provinces démembrées de la Couronne y ont été réunies, & depuis ce temps le nom de Duc n'a plus été qu'un simple titre de dignité affecté à une personne & à ses hoirs mâles, sans lui donner aucun domaine, territoire ou jurisdiction sur le pays dont il est Duc. Tous les avantages consistent dans le nom & la préséance qu'il donne. Les Ducs sont créés par lettres-patentes du Roi. Leur dignité est héréditaire : s'ils sont Ducs & Pairs ils ont séance au Parlement.

Le nom de Duc, en Allemagne, emporte avec soi une idée de Souveraineté, comme dans les Ducs de Saxe, de Baviere, de Deux-Ponts, de Wolfembutel, de Brunswick.

Le nom de Duc est fort multiplié en Italie, surtout à Rome & dans le Royaume de Naples. Il est inconnu dans les trois Royaumes du Nord, la Suede, le Danemarck & la Pologne.

Duc-Duc est une qualité que l'on donne, en Espagne, à un Grand de la maison de Sylva, à cause qu'il possede plusieurs Duchés, réunissant en sa personne deux maisons considérables, celle de Sylva & celle de l'Infantado.

Digitized by Google

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Duchés.

Un Duché est une Seigneurie considérable, érigée sous le titre de Duché, & mouvante immédiatement de la Couronne.

Il y a deux sortes de Duchés; savoir, les Duchés simples & les Duchés-Pairies. Les uns & les autres peuvent être vérifiés en Parlement, ce qui opere une différence pour les prérogatives qui y sont attachées.

Les Duchés non-enregistrés au Parlement, ne donnent, en faveur de ceux qui en ont obtenu le brevet ou les lettres-patentes d'érection, d'autre prérogative que les honneurs du Louvre, leur vie durant seulement.

Les honneurs & droits de la Pairie n'appartiennent qu'à ceux dont les Duchés-Pairies ont été érigés par lettres duement vérifiées en Parlement.

Les terres érigées en Duchés ne doivent relever immédiatement que de la Couronne; c'est pourquoi les Seigneurs dont ces terres relevoient avant leur érection en Duchés, sont en droit de demander une indemnité à celui qui a obtenu des lettres d'érection. Cette mouvance immédiate étant acquise à la Couronne, ne retourne plus au précédent Seigneur, même après l'extinction du titre de Duché.

Enfin, il y a encore des Duchés par simple

Digitized by Google

simple brevet qui n'a point été suivi de lettres d'érection en Duché. Le titre de Duc est personnel à celui que le Roi en a gratifié ! DE LA NOBLESSE. *Titres d'illustration.*

Sire est un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au Roi seul, & qui est comme une marque de Souveraineté. Sire.

Il n'y avoit anciennement que certaines familles d'une noblesse distinguée qui pouvoient prendre le nom de Sire devant le nom de leur maison ou Seigneurie. C'étoit le titre par où les Barons de France qui possédoient les Duchés ou Comtés relevant de la Couronne, se distinguoient des Barons inférieurs. C'est dans ce sens que ces hauts Seigneurs s'appellerent Sires, comme Sire de Bourbon, Sire de Beaujeu, Sire de Coucy &c. Mais lorsque le mot de *Sire* se trouve dans nos anciens Auteurs avec le nom de baptême, il signifie peu de chose.

Le titre de *Damoiseau* ou *Damoisel*, marquoit anciennement un nom d'espérance, & quelque sorte de Grandeur & de Seigneurie. Ce titre étoit propre aux enfans des Rois & des grands Princes, & surtout aux héritiers présomptifs des Couronnes. On trouve dans l'histoire, Damoisel Pepin, Damoisel Louis-le-Gros, Damoisel Richard, Prince de Galles. Le Roi S. Louis est qualifié, dans un ancien Damoiseau.

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Damoiseau.

historien, de Damoiseau de Flandres, parce qu'il en étoit Seigneur suzerain. C'est dans ce sens qu'il est demeuré aux Seigneurs de Commerci sur la Meuse, & qu'ils se sont toujours qualifiés Damoiseaux de Commerci, qui est un franc-alleu qui imite en quelque sorte la souveraineté.

Dans la suite, ce nom fut donné, comme il a été dit, aux jeunes Gentilshommes qui n'avoient pas encore mérité le grade de Chevaliers.

Vidame.

Le Vidame est celui qui représente l'Evêque dans l'administration de la justice temporelle, & dans le commandement des armes, incompatibles avec le caractere Episcopal. Il n'y avoit qu'un seul Vidame dans l'étendue de chaque Evêché. Ils étoient d'abord de simples Officiers à la nomination de l'Evêque, mais ils se rendirent Seigneurs & changerent leurs offices en fiefs relevant de l'Evêque.

La plupart des Vidames prennent leur nom des Villes Episcopales, quoique la Seigneurie à laquelle étoit attaché le Vidamé en fût souvent fort éloignée, telles que les Vidames de Rheims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, de Beauvais, appellé aussi Vidame de Gerberoy, réuni aujourd'hui à l'Evêché de Beauvais.

Tel sont les titres d'illustration & d'honneur dont la Noblesse est décorée.

LEÇON XLVIII.

LA Nobleſſe ſe prouve tant par titres que par témoins : il faut prouver 1°. Que depuis cent ans, les aſcendants paternels ont pris ſans conteſtation la qualité de Nobles ou d'Ecuyers, ſelon l'uſage du pays. 2°. Il faut prouver la filiation. PREUVES DE NOBLESSE.

Les preuves de Nobleſſe ne ſe ſont pas toujours faites de même. Dans les premiers temps, on préſentoit ſeulement ſes armoiries aux Héraults qui étoient chargés de la police des tournois : ceux-ci les blaſonnoient à haute voix, en nommant le Gentilhomme à qui elles appartenoient. Les Chevaliers & Gentilshommes préſens faiſoient des reproches au prétendant s'ils en avoient à faire, ſinon il étoit reconnu pour Noble, & admis aux joûtes & tournois.

Dans la ſuite, on mit plus de façon dans les preuves : on voulut faire remonter la Nobleſſe du preſenté au moins juſques à ſes ayeux paternels & maternels. On la faiſoit atteſter par des témoins, ou bien on la prouvoit par titres. Cette maniere de prouver la Nobleſſe, eſt encore en uſage dans l'Ordre de Malte, pour les lan-

PREUVES DE NOBLESSE.

gues d'Italie & d'Espagne, où l'aspirant ne présente que quatre quartiers, ne remontant que jusques à ses ayeuls ; mais, en Italie, il doit prouver par titres que les quatre familles dont il descend, & dont il présente les quartiers, sont en possession de la Noblesse depuis 200 ans, à compter du jour de la présentation. En Espagne, on se contente des informations par témoins sur les lieux, qui font serment que les quatre familles dont descend le présente, ont toujours été regardées comme Nobles, & qu'elles ont toujours joui des priviléges de la Noblesse.

En France, les preuves doivent remonter jusqu'aux bisayeuls, & pour entrer dans les Colléges ou Ordres qui exigent la Noblesse paternelle & maternelle, il faut produire quatre degrés ou lignes qui font huit quartiers ; savoir, les quatre bisayeuls & bisayeules paternels, & les quatre bisayeuls & bisayeules maternelles. Quelques Chapitres, comme ceux de Lyon & de S. Claude &c. exigent même seize quartiers, ou cinq degrés ; c'est-à-dire, qu'il faut remonter jusqu'aux trisayeuls paternels & maternels, qui tous doivent être Nobles de nom & d'armes, c'est-à-dire, d'extraction. On rejetteroit, dans ces Chapitres, un quartier dont la Noblesse ne seroit que commencer.

En Allemagne, où les preuves ſont encore plus rigoureuſes, on exige que tous les quartiers préſentés puiſſent être admis dans tous les Colleges de Nobleſſe. Les preuves ſont auſſi de ſeize quartiers : il y en a quelques-unes où l'on en exige trente-deux ; c'eſt le plus qu'on demande. Les preuves de ſoixante-quatre, de cent vingt-huit, de deux cent cinquante-ſix ne ſont que pour l'oſtentation, ou de pure curioſité.

PREUVES DE NOBLESSE.

On voit par ce que nous venons de dire, qu'il y a une grande différence entre degrés & quartiers. Les degrés ou lignes ſont les générations du fils au pere, du pere à l'ayeul, de l'ayeul au biſayeul, du biſayeul au triſayeul &c. Les quartiers ſont les familles, ou les perſonnes dont celui qui fait preuve deſcend.

Degrés & Quartiers.

La progreſſion qui ſe fait dans la production des quartiers, par rapport aux degrés, eſt celle qu'on appelle géometrique, où chaque nombre ſe double de l'un à l'autre ſucceſſivement : ainſi un produit deux, deux produiſent quatre, quatre produiſent huit, huit produiſent ſeize, ſeize produiſent trente-deux, ainſi en doublant toujours.

Progreſſion des quartiers

La raiſon de cette progreſſion, eſt l'ordre des générations, chacune ayant

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE.

un pere & une mere dont on produit le quartier. Ainſi le preſenté, ou celui pour qui on produit, eſt obligé de produire pere & mere : ſon pere a auſſi pere & mere, & ſa mere a pareillement pere & mere ; en voilà quatre : chacun de ceux-là ont auſſi pere & mere, ce qui fait huit, & ainſi à l'infini.

Progreſſion des quartiers

Le premier degré ne produit qu'un quartier ; c'eſt celui du préſenté.

Le ſecond en produit deux, ſavoir le pere & la mere.

Le troiſiéme en produit quatre, ſavoir pere & mere du pere, pere & mere de la mere.

Le quatriéme en produit huit, qui ſont les biſayeuls paternels & maternels.

Le cinquiéme en produit ſeize, qui ſont les triſayeuls paternels & maternels.

Le ſixiéme en produit trente-deux, qui ſont les quatriémes ayeuls paternels & maternels.

Les preuves de Nobleſſe, comme il a été dit, ne paſſent pas ce nombre.

Il eſt aiſé de calculer la progreſſion des quartiers, en portant a un plus grand nombre les degrés de génération. Par exemple, M. le Dauphin, qui eſt au vingt-neuviéme degré, en remontant juſqu'à Robert-le-Fort, produiroit cinq

cent trente-six millions, huit cent soixante & dix mille, neuf cent douze quartiers, ce qui paroitroit d'abord passer toute créance, si les alliances multipliées ne faisoient que la même personne y peut être pour plusieurs quartiers, à raison des diverses filiations.

PREUVES DE NOBLESSE.

ARBRE GENEALOGIQUE.

Pour représenter les degrés & les quartiers d'un Gentilhomme qui veut faire ses preuves, on se sert d'une figure appellée *Arbre Généalogique*, qui représente d'un seul coup d'œil, les alliances paternelles & maternelles, depuis le fils jusqu'aux *Majeurs*, en montant, & depuis les *Majeurs* jusqu'aux fils, en descendant.

Pour dresser un arbre généalogique, il faut observer de mettre les quartiers paternels à droit & les maternels à gauche, commençant par le bas, qui sera la place du fils, ou de celui qui veut faire preuve. Il fera, en remontant, le premier degré de génération. Au-dessus il faut placer le pere à droit & la mere à gauche, qui feront deux quartiers & le second degré de génération. Au-dessus du quartier du pere, il faut metre les ayeuls paternels, & au-dessus du quartier de la mere, les ayeuls maternels, qui feront en tout quatre quartiers, & le troisiéme

PREUVES DE NOBLESSE.

degré ; enſuite les biſayeuls & biſayeules paternels & maternels, qui feront huit quartiers & le quatriéme degré. La ligne ſupérieure donnera ſeize quartiers, qui ſeront pour les triſayeuls, & repréſentera le cinquiéme degré.

Arbre généalogique du Roi.

L'arbre généalogique du Roi, repréſenté dans la *Pl. 49*, fera comprendre tous ce qui vient d'être dit.

On voit au bas les armes de France pour le Roi. La ſeconde ligne repréſente, à droit les armes de *France*, écartelées de *Dauphiné*, pour Louis de France Duc de Bourgogne, puis Dauphin, pere du Roi ; à gauche les armes de *Savoye*, pour Marie-Adelaïde de Savoye mere du Roi. La troiſiéme ligne, du côté paternel, préſente les armes de *France*, écartelées de *Dauphiné*, pour Louis de France Dauphin ; & les armes de *Baviere*, pour Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, ayeul & ayeule paternels du Roi : du côté maternel ſont les armes de *Savoye*, pour Victor-Amedée-François Duc de Savoye, & celles d'*Orleans*, pour Anne-Marie d'Orleans, Ducheſſe de Savoye, ayeul & ayeule maternels du Roi. La quatriéme ligne, du côté paternel, offre les armes de *France*, pour Louis XIV, Roi de France & de Navarre ; celles

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE.

Arbre généalogique du Roi.

d'*Autriche*, pour Marie-Therese d'Autriche, Reine de France; celles de *Baviere*, pour Ferdinand-Marie, Duc de Baviere; celles de *Savoye*, pour Adelaïde-Henriette de Savoye, Duchesse de Baviere, bisayeuls & bisayeules paternels du Roi. Du côté maternel sont les armes de *Savoye*, pour Charles-Emmanuel, Duc de Savoye; celles de *Savoye-Nemours*, pour Marie-Jean-Baptiste de Savoye-Nemours, épouse de Charles-Emmanuel; celles d'*Orleans*, pour Philippe de France, Duc d'Orleans; enfin celles d'*Angleterre*, pour Henriette-Anne d'Angleterre, Duchesse d'Orleans, bisayeuls & bisayeules maternels du Roi. La cinquiéme ligne donne, du côté paternel, les armes de *France*, pour Louis XIII, Roi de France & de Navarre; celles d'*Autriche*, pour Anne d'Autriche, Reine de France; celles d'*Autriche*, pour Philippe IV, Roi d'Espagne; celles de *France*, pour Elizabeth de France, Reine d'Espagne; celles de *Baviere*, pour Maximilien Electeur de Baviere; celles d'*Autriche*, pour Marie-Anne d'Autriche, Electrice de Baviere; celles de *Savoye*, pour Victor-Amedée, Duc de Savoye; celles de *France*, pour Chrestienne de France, Duchesse de Savoye, trisayeuls & trisayeules paternels

PREUVES DE NOBLESSE.

Arbre généalogique du Roi.

du Roi. Du côté maternel, cette ligne donne les armes de *Savoye*, pour Victor-Amedée, Duc de Savoye ; celles de *France*, pour Chrestienne de France, Duchesse de Savoye ; celles de *Savoye-Nemours*, pour Charles-Amedée de Savoye, Duc de Nemours ; celles de *Bourbon-Vendôme*, pour Elizabeth de Vendôme, Duchesse de Nemours ; celles de *France*, pour Louis XIII, Roi de France ; celles d'*Autriche*, pour Anne d'Autriche, Reine de France ; celles d'*Angleterre*, pour Charles I, Roi d'Angleterre ; enfin celles de *France*, pour Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, trisayeuls & trisayeules maternels du Roi.

Pour faire les trente-deux quartiers, il faut remonter aux quatriémes ayeuls, qui feront le sixiéme degré & la sixiéme ligne ; pour soixante-quatre quartiers, il faut encore ajouter une ligne qui fera le septiéme degré, & qui représentera les cinquiémes ayeuls tant paternels que maternels.

Pennon généalogique

Au lieu d'arbre généalogique, on se sert quelquefois d'un *Pennon*, c'est-à-dire, d'un écu écartelé d'autant de parties que l'on veut représenter de quartiers. Par exemple, pour faire le Pennon généalogique du Roi, de quatre quar-

Digitized by Google

pl 49

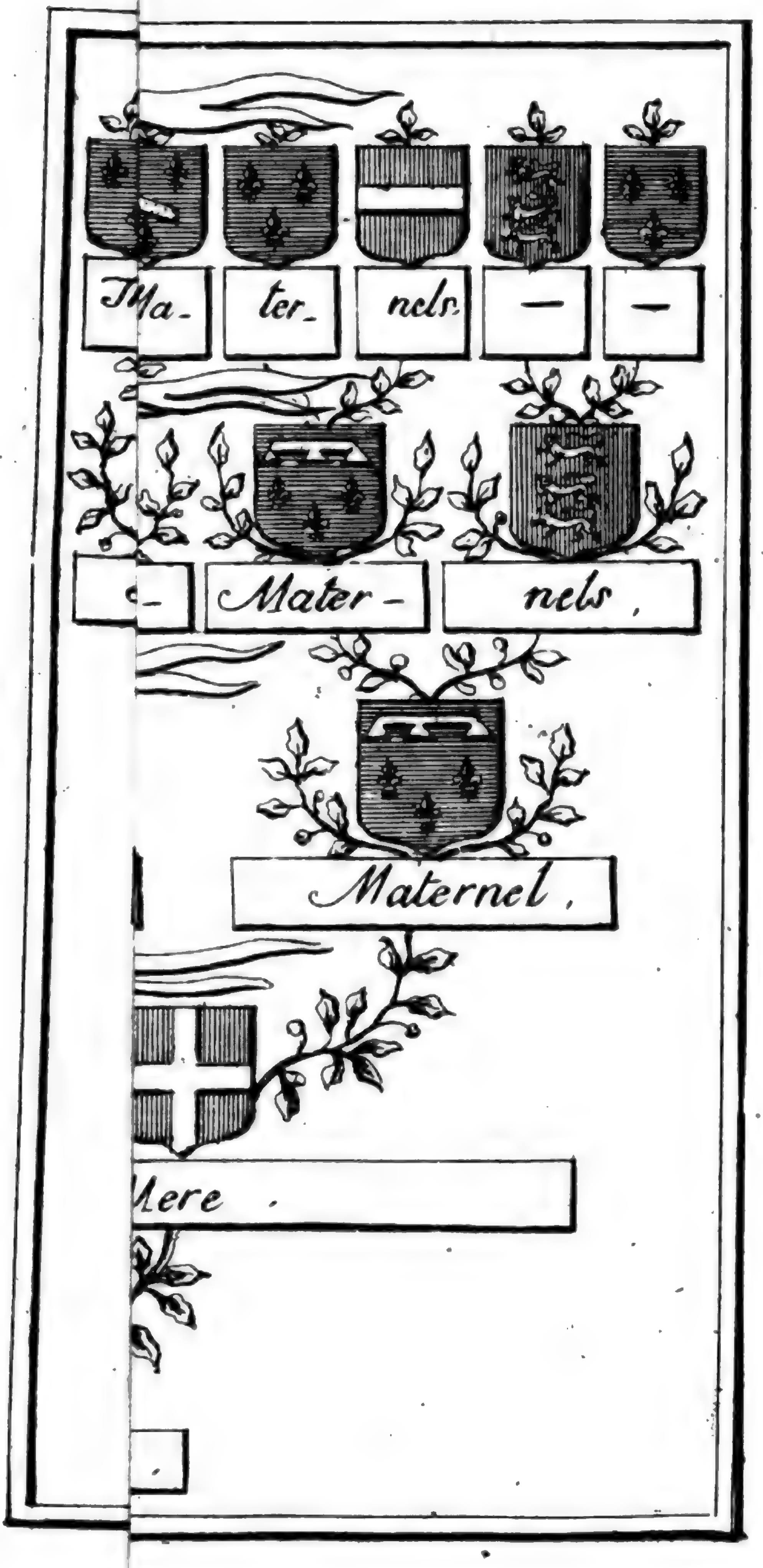

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE.

Pennon généalogique

tiers seulement, il faut écarteler & mettre au premier *France-Dauphin*, au second *Baviere*, au troisiéme *Savoye*, au quatriéme *Orleans*, c'est-à-dire, prendre les quatre quartiers représentés dans la troisiéme ligne de l'arbre généalogique, observant de mettre en haut les quartiers paternels. Pour faire le Pennon de huit quartiers, il faut partir de trois & couper d'un, ce qui donne huit quartiers, & mettre au 1 *France*, au 2 *Autriche*, au 3 *Baviere*, au 4 *Savoye*, au 5 *Savoye*, au 6 *Savoye-Nemours*, au 7 *Orleans*, au 8 *Angleterre*, qui sont les quartiers de la quatriéme ligne. Si le Pennon doit être de seize quartiers, il faut partir de trois & couper de trois, ce qui donnera seize, & mettre dans chacun les quartiers représentés dans la cinquiéme ligne de l'arbre. Enfin, si le Pennon devoit être de trente-deux quartiers, il faudroit partir de sept & couper de trois, ce qui donneroit trente-deux, & l'on mettroit dans chacun les quartiers de la sixiéme ligne. Ainsi de suite.

Pennon direct.

Ce Pennon, dont on vient de parler, s'appelle *Pennon généalogique Paternel & Maternel*: il différe du *Pennon généalogique direct*, lequel représente la descendance directe paternelle. Ce Pennon se

PREUVES DE NOBLESSE.

Pennon direct.

fait par la position des quartiers en commençant par les armes de la mere, ensuite celles de l'ayeule, de la bisayeule &c. ainsi en remontant jusques à la derniere & plus ancienne ayeule connue. On met sur le tout, les armes de la famille de celui dont on veut montrer la descendance.

Par exemple, pour dresser le Pennon direct de M. le Dauphin, & le porter jusques à Robert-le-Fort; ce qui donne 28 générations; il faut faire autant de quartiers, c'est-à-dire, partir de trois & couper de six. Au 1 de *Pologne*, sur le tout de *Saxe*, pour Marie-Josephe de Saxe, Princesse de Pologne, mere de M. le Dauphin; au 2 de *Pologne* & sur le tout d'argent à un rencontre de buffle de sable bouclé d'or, pour Marie Leczinska Princesse de Pologne, Reine de France, ayeule de M. le Dauphin; au 3 de *Savoye*, pour Marie-Adelaïde de Savoye, fille aînée de Victor-Amedée, Duc de Savoye, puis Roi de Sardaigne, bisayeule; au 4 de *Baviere*, pour Marie-Anne-Christine de Baviere, fille aînée de Ferdinand-Marie Duc de Baviere & Electeur, Dauphine de France, trisayeule; au 5 écartelé, au 1 contre-écartelé de *Castille* & de *Leon*, au 2 grand quartier d'*Aragon*, parti d'*Aragon-Sicile*. Ces deux premiers grands

quartier entés en pointe de *Grenade*; au 3, d'*Autriche* coupé de *Bourgogne-Ancien*; au 4 de *Bourgogne-Moderne*, coupé de *Brabant*; sur ces deux quartiers, de *Flandres* parti de *Tyrol*, qui est d'argent à l'aigle de gueules, couronné becqué & membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant de même, pour Marie-Thérese d'Autriche, Reine de France, quatriéme ayeule; au 6 de même, pour Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, Reine de France, cinquiéme ayeule; au 7 écartelé de *Medicis* & d'*Autriche*, pour Marie de Medicis, épouse d'Henri IV, Reine de France, sixiéme ayeule; au 8 de *Navarre*, parti d'*Albret*, qui est écartelé de France & de gueules plein, tiercé d'*Aragon*, soutenu de quatre quartiers, le premier écartelé de *Foix* & de *Bearn*, le second écartelé au 1 & 4 d'argent au lion de gueules, qui est *Armagnac*, au 2 & 3 de gueules au lion léopardé d'or, qui est *Rhodez*, au troisiéme d'*Evreux*, qui est de France à la cotice en bande, componnée d'argent & de gueules; au quatriéme d'*Aragon*, flanqué à dextre de *Castille* & à séneſtre de *Leon*; sur le tout, d'or à deux lions léopardés de gueules, armés & lampassés d'azur, qui est *Bigorre*, pour Jeanne d'Albret Reine de

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE.

Pennon direct.

Navarre, Princesse de Bearn, Comtesse de Foix &c. épouse d'Antoine de Bourbon, mere du Roi Henri IV, & septiéme ayeule de M. le Dauphin; au 9 d'*Alençon*, qui est de France à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent, pour Françoise d'Alençon, fille de René Duc d'Alençon, épouse de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, huitiéme ayeule; au 10 de *Luxembourg*, pour Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, épouse de François de Bourbon, Comte de Vendôme, neuviéme ayeule; au 11 d'argent à quatre lions de gueules, couronnés & lampassés d'or, qui est *Beauvau*, pour Elizabeth de Beauvau, fille unique & héritiére de Louis de Beauvau, Sénéchal d'Anjou, femme de Jean de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme, dixiéme ayeule; au 12 de *Laval-Montmorenci*, pour Jeanne de Laval, fille de Gui, XIII du nom, Sire de Laval, épouse de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, onziéme ayeule; au 13 de *Vendôme-Ancien*, qui est d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout, couronné & lampassé d'or, pour Catherine de Vendôme, fille de Jean, VI du nom, Comte de Vendôme, épouse de Jean de Bourbon, I du nom,

Penuon direct.

Comte de la Marche, mere de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, & douziéme ayeule de M. le Dauphin; au 14 de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une fleur-de-lys au pied nourri de sable, pour Jeanne de Chatillon-S.-Paul, Dame de Leuse, de Condé, de Carenci, fille aînée & héritiére de Hugues de Chatillon, dit de S. Paul, femme de Jacques de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche & de Ponthieu, treiziéme ayeule; au 15 écartelé, au 1 & 4 d'or, au lion de sable, armé & lampassé de gueules, qui est *Flandres*, au 2 & 3 trois d'or, au lion de gueules, armé & lampassé d'azur, qui est *Hollande*, pour Marie de Hainaut, fille de Jean, II du nom, Comte de Hainaut, épouse de Louis, I du nom, Duc de Bourbon, Pair & Chambrier de France, mere de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, & quatorziéme ayeule de M. le Dauphin; au 16 écartelé, au 1 & 4 bandé d'or & d'azur, de six pieces, à la bordure engrêlée de gueules, qui est *Bourgogne-Charolois-Ancien*, au 2 & 3 d'or au lion de gueules, accompagné de huit coquilles d'azur rangées en orle, qui est *Bourbon-Ancien*, pour Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, de Charo-

Digitized by Google

PREUVES DE NOBLESSE.

Pennon direct.

lois & de S. Juſt, fille de Jean de Bourgogne, Seigneur de Charolois, & d'Anne Dame de Bourbon, épouſe de Robert de France, Comte de Clermont en Beauvoiſis, ſixiéme fils du Roi S. Louis, & quinziéme ayeule; au 17 d'or à quatre pals de gueules, qui étoit *Provence*, pour Marguerite de Provence, fille de Raimond-Berenger, II du nom, Comte de Provence, femme de S. Louis, Reine de France, & ſeiziéme ayeule de M. le Dauphin; au 18 de *Caſtille*, pour Blanche de Caſtille, fille d'Alphonſe IX, Roi de Caſtille, épouſe de Louis VIII, Reine de France, mere de S. Louis, & dix-ſeptiéme ayeule; au 19 de ſinople à la croix de vair, accompagnée de quatre clochettes d'or, bataillées d'azur, qui eſt *Meranie*, pour Agnès de Meranie, fille de Berthold, IV du nom, Duc de Meranie, épouſe de Philippe-Auguſte, Reine de France, & dix-huitiéme ayeule; au 20 de *Champagne*, pour Alix de Champagne, fille de Thibaud IV, Comte Palatin de Champagne, femme de Louis VII, & dix-neuviéme ayeule; au 21 d'or à l'aigle de ſable, qui eſt *Savoye-Ancien*, pour Adelaïs, fille aînée de Humbert, II du nom, Comte de Maurienne & de Savoye, femme de Louis-le-Gros, VI du

nom,

Pennon direct.

nom, Roi de France, & vingtiéme ayeule; au 22 de *Hollande*, pour Berthe, fille de Florent, I du nom, Comte de Hollande, épouse de Philippe, I du nom, Roi de France, vingt-uniéme ayeule; au 23 de sable à un portail ouvert d'or, qui est *Russie-Ancien*, pour Agnès de Russie, fille de Jaroslas, Roi de Russie, femme d'Henri, I du nom, & vingt-deuxiéme ayeule; au 24 de *Provence*, pour Constance, fille de Guillaume, I du nom, Comte de Provence & d'Arles, femme de Robert Roi de France, & vingt-troisiéme ayeule; au 25 de .... pour Adelaïs, dont la famille n'est pas connue; elle étoit femme de Hugues-Capet; elle est la vingt-quatriéme ayeule de M. le Dauphin; au 26 de *Saxe-Ancien*, pour Hadwige, Duchesse de Lorraine, fille d'Henri de Saxe, Roi d'Allemagne, épouse de Hugues Duc de France & de Bourgogne, mere de Hugues-Capet, & vingt-cinquiéme ayeule; au 27 de *Vermandois*, pour Beatrix, fille de Pepin, I du nom, Comte de Vermandois & de Senlis, femme de Robert, II du nom, Duc de France, mere de Hugues-le-Grand, & vingt-sixiéme ayeule; au 28 de ..... pour Adelaïde, dont on ignore la famille; elle fut femme de Robert-le-Fort, Duc & Marquis de France; elle est la vingt-

Kk

PREUVES DE NOBLESSE.

Pennon direct.

ſeptiéme ayeule de M. le Dauphin ; ſur le tout, de *France*, écarteié de *Dauphiné*, pour M. le Dauphin, ce qui complette le nombre de vingt-neuf quartiers, qui indiquent que ce Prince eſt à la vingt-neuviéme génération, en remontant juſqu'à Robert-le-Fort, que l'on regarde comme la tige de la troiſiéme race de nos Rois.

Enfin, pour ne rien oublier de ce qui peut avoir rapport à la ſcience du Blaſon, nous finirons par donner un exemple de généalogie complette d'une famille, avec ſes différentes branches ou rameaux, pour montrer la maniere de la dreſſer. Nous choiſirons la généalogie de l'Auguſte Maiſon de France, & nous la commencerons ſeulement à Robert de France, Comte de Clermont, ſixiéme fils de S. Louis, tige de l'Auguſte Maiſon qui regne aujourd'hui en France, en Eſpagne, à Naples & à Parme.

Digitized by Google

GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON DE FRANCE.

DUCS DE BOURBON.

ROBERT de France, Comte de Clermont en Beauvoisis, Seigneur de Bourbon, de Charolois, de St. Just en Champagne & de Creil, Chambrier de France, sixéme fils de St. Louis, Roi de France, & de Marguerite de Provence, naquit en 1256. Il épousa en 1272, Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, de Charolois &c. fille unique de Jean de Bourgogne, & d'Agnès Dame de Bourbon. Il mourut le 7 Févrie 1317. Il eut de son mariage,

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

1. *Degré.*

1. *Louis*, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Jean de Clermont, Seigneur de Charolois & St. Just, lequel mourut en 1316. Il avoit épousé Jeanne, Dame d'Argies & de Catheu, dont il eut: 1. Beatrix de Clermont, mariée à Jean I, Comte d'Armagnac. 2. Jeanne de Clermont, mariée à Jean I, Comte d'Auvergne & de Boulogne. 3. Pierre de Clermont, Archidiacre de Paris,

Digitized by Google

EXAMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

2. *Degré.*

vivant en 1330. 4. Blanche de Clermont, mariée à Robert VII, Comte d'Auvergne. 5. Marie de Clermont, Religieuse de St. Dominique à Montargis. 6. Marguerite de Clermont, mariée à Jean de Flandres, Comte de Namur.

LOUIS, I du nom, Duc de Bourbon, Pair & Chambrier de France, Comte de Clermont, de la Marche &c. se signala dans les guerres de son temps où il eut la plus grande part au commandement des armées. Ce fut en sa faveur que le Roi Charles le Bel érigea la Baronnie de Bourbon en Duché-Pairie, par lettres données à Paris le 27 Décembre 1327. Il épousa en 1310, Marie de Hainaut fille de Jean, II du nom, Comte de Hainaut, & de Philippe de Luxembourg. Il mourut au mois de Janvier 1341. De son mariage il eut :

1. *Pierre*, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Jacques de Bourbon, mort en bas âge, en 1318.
3. *Jacques* de Bourbon, Comte de la Marche, qui a fait la branche des Comtes de la Marche rapportée ci-après.
4. Jeanne de Bourbon, mariée fort jeune à Guigue VII, Comte de Forez.

5. Marguerite de Bourbon qui épousa 1. en 1320, Jean II, Sire de Sulli. 2. Hutin de Vermeilles, Chambellan du Roi.

EXAMEN DE GENEALOGIE COMPLETTES.

6. Beatrix de Bourbon, mariée à Jean de Luxembourg Roi de Boheme, en 1334. 2. A Eudes de Grancey en Bourgogne.

Généalogie de la Maison de France.

7. Marie de Bourbon, mariée en premieres noces, le 4 Janvier 1330, à Gui, Prince de Galilée, fils ainé de Hugues IV, Roi de Chypre. En secondes noces elle épousa en 1347, Robert de Sicile, Prince d'Achaie & de Tarente, Empereur titulaire de Constantinople.

Ducs de Bourbon.

8. Philippe de Bourbon, morte en bas âge.

3. Degré.

PIERRE, I du nom, Duc de Bourbon, Comte de Clermont & de la Marche, Pair & Chambrier de France, &c. se trouva à la bataille de Créci en 1346, puis au siége de Calais. Il perit à la bataille de Poitiers, le 19 Septembre 1356. Il avoit épousé Isabelle de Valois, fille de Charles de France, Comte de Valois, & de Mahaud de Chatillon, dont il eut,

1. *Louis*, II du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Jeanne de Bourbon, mariée au Roi Charles, V du nom, Roi de France.
3. Blanche de Bourbon, mariée en 1352, à Pierre le Cruel, Roi de Castille.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Genealogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

4. Bonne de Bourbon, mariée à Godefroi de Brabant, fils puiné de Jean III, Duc de Brabant.
5. Catherine de Bourbon, qui épousa en 1359, Jean VI, Comte d'Harcourt & d'Aumale.
6. Marguerite de Bourbon, mariée en 1368, à Arnaud-Amanjeu, Sire d'Albret, Grand Chambellan de France.
7. Isabelle de Bourbon, decedée sans alliance.
8. Marie de Bourbon, Religieuse dès l'âge de quatre ans, dans le prieuré de Poissy. Elle fit profession étant âgée de dix-sept ans.

4. Degré. LOUIS, II du nom, Duc de Bourbon, Comte de Clermont, de Forez & de Chatel-Chinon, Seigneur de Beaujeu & de Dombes, Pair & Chambrier de France, surnommé le Bon, naquit le 4 Aoust 1337. Il fut l'un des Princes envoyés en ôtage en Angleterre pour la délivrance du Roi Jean, où il demeura huit ans: après son retour, il s'employa à la conquête du Poitou & de la Guienne sur le Roi d'Angleterre. Il fut un des Princes du Sang chargé de la personne du Roi Charles VI, durant sa minorité. Il commanda l'arriere garde à la bataille de Rosebecq, le 27 Novembre 1382. Il se signala dans toutes

les actions où il se trouva. Il mourut le 19 Aoust 1410. Il avoit épousé Anne, Dauphine d'Auvergne, Comtesse de Forez, fille unique & héritiere de Beraud II, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne. Il eut de ce mariage.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

1. *Jean*, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Louis de Bourbon, mort sans alliance le 12 Septembre 1404, âgé de 16 ans.
3. Catherine de Bourbon, morte en bas âge.
4. Isabelle de Bourbon, qui n'étoit point encore, mariée à la fin du mois d'Aoust 1402.

5. Degré.

JEAN, I du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Montpensier & de Forez, Seigneur de Beaujolois, de Dombes &c. Pair & Chambrier de France, né au mois de Mars 1380, fut d'abord Capitaine Général des pays de Languedoc & Duché de Guienne. Il suivit, comme avoit fait son pere, le parti de la Maison d'Orleans, contre le Duc de Bourgogne. En 1415, il se trouva à la bataille d'Azincourt, où il commandoit l'avant-garde; il y demeura prisonnier, & mourut en Angleterre en 1433, après dix-neuf ans de prison. Il avoit

Digitized by Google

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTES.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

époufé Marie de Berri, feconde fille de Jean de France, Duc de Berri, & de Jeanne d'Armagnac. De ce mariage il eut,

1. *Charles*, I du nom, Duc de Bourbon, qui fuit.
2. Louis de Bourbon, mort fans alliance en 1453.
3. *Louis*, de Bourbon, Comte de Montpenfier qui a fait la branche des Comtes de Montpenfier, qui fera rapportée ci-après.

6. Degré. CHARLES, I du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Forez &c. Pair & Chambrier de France, Gouverneur de Languedoc, prit le parti de *Charles*, Dauphin, qui fut depuis Charles VII. Il commença fes premiers exploits par le fiege de Beziers, qu'il prit fur le Comte de Foix. Il conclut pour le Roi le traité de paix à Arras, avec le Duc de Bourgogne, le 21 Septembre 1435. Il mourut à Moulins le 4 Décembre 1456. Il avoit époufé Agnès de Bourgogne, fille de Jean, Duc de Bourgogne, & de Marguerite de Baviere. Les enfans qu'il eut de ce mariage font,

1. *Jean*, II du nom, Duc de Bourbon, qui fuit.
2. Philippe de Bourbon, qui mourut jeu-

ne, étant fiancé à Marie de Chypre, fille de Jean de Lesignen, II du nom, Roi de Chypre & d'Arménie, & de Charlotte de Bourbon.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

3. Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque & Comte de Lyon, Legat d'Avignon & Evêque de Clermont, mort le 13 Septembre 1488.
4. *Pierre*, II du nom, Duc de Bourbon, successeur de Jean II, & qui suit.
5. Lous de Bourbon, Evêque de Liége, mort en 1482.
6. Jacques de Bourbon, mort sans alliance en 1468, âgé de 23 ans.
7 Marie de Bourbon, mariée à Jean d'Anjou, Duc de Calabre.
8. Isabelle de Bourbon, mariée à Charles Duc de Bourgogne.
9. Catherine de Bourbon, mariée à Adolphe d'Egmont, Duc de Gueldres, Chevalier de la Toison d'or.
10. Jeanne de Bourbon, qui épousa Jean de Chalon, Prince d'Orange.
11. Marguerite de Bourbon, femme de Philippe, II du nom, Duc de Savoye.

JEAN, II du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Forez &c. Pair, Connétable & Chambrier de France, se comporta vaillamment à la journée de Formigni, en 1450, à la prise de Caen & de Cher- *7. Degré.*

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Ducs de Bourbon.

bourg sur les Anglois, & à la reprise de Bourdeaux, en 1453. Il se trouva au Sacre de Louis XI, où il représenta le Duc de Normandie. Charles VIII le fit Connétable de France, en 1483. Il mourut à Moulins en 1488, sans enfans. Il avoit épousé 1 Jeanne de France, fille de Charles VII. 2. Catherine d'Armagnac. 3. Jeanne de Bourbon, fille de Jean II, Comte de Vendome. Il avoit eu de sa seconde femme, Jean de Bourbon qui mourut 16 jours après sa naissance, & de sa troisiéme femme il avoit eu Louis de Bourbon, mort dans son bas âge.

7. Degre. PIERRE, II du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne &c. quatriéme fils de Charles, I du nom, Duc de Bourbon, naquit en 1439. Il porta le titre de Seigneur de Beaujeu du vivant de son frere. Le Roi Louis XI le fit Chef de son Conseil. Il fut, conjointement avec sa femme, Gouverneur de l'Etat pendant la minorité de Charles VIII. Il assista au Sacre de ce Prince, où il représenta le Duc de Guienne. Il prit le titre de Duc de Bourbonnois & d'Auvergne après la mort de son frere. Il représenta au Sacre de Louis XII, le Duc de Normandie. Il mourut à Moulins le 8 Octobre 1503. Il avoit épousé

Anne de France, fille ainée de Louis XI, dont il eut :

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

1. Charles de Bourbon, mort jeune.
2. Susanne, Duchesse de Bourbon, née le 10 Mai 1491. Elle épousa Charles III, Duc de Bourbon, Comte de Montpensier, son cousin. Elle mourut le 28 Avril 1521.

BRANCHE DES COMTES *DE MONTPENSIER.*

Bourbon-Montpensier

6. Degré

LOUIS de Bourbon, I du nom, Comte de Montpensier, de Clermont, Dauphin d'Auvergne, &c. troisiéme fils de Jean I, Duc de Bourbon, & de Marie de Berri, assista au Sacre de Charles VIII, où il représenta le Comte de Flandre, & mourut au mois de Mai 1486. Il avoit épousé Jeanne, Comtesse de Clermont, Dauphine d'Auvergne, fille unique de Beraud III, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, & de Jeanne de la Tour dont il n'eut point d'enfans. Il épousa en secondes nôces, Gabrielle de la Tour, fille de Bertrand VI, Seigneur de la Tour, & de Jacquette de Péchin, cousine germaine de la Dauphine d'Auvergne sa premiére femme. De ce mariage il eut :

1. *Gilbert*, Comte de Montpensier, qui suit.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Montpensier

7. Degré.

2. Jean de Bourbon, mort sans alliance.
3. Gabrielle de Bourbon, mariée à Louis II, Sire de la Tremoille, Amiral de Guienne.
4. Charlote de Bourbon, mariée à Wolfart de Borselle, Seigneur de la Vere en Hollande, & de Grand-Pré en Champagne.

GILBERT de Bourbon, Comte de Montpensier, Archiduc de Sesse au Royaume de Naples, Dauphin d'Auvergne &c. assista aux Etats généraux tenus à Tours en 1467, Il remporta de grands avantages sur le Duc de Bourgogne au combat de Bussy en 1470. & à celui de Cluni. Il conduisit l'Avant-garde de l'armée que Charles VIII fit passer en Italie pour l'expédition de Naples. Il mourut à Pozzuolo le 5 Octobre 1496. Il avoit épousé Claire de Gonzague, fille de Frederic, Marquis de Mantoue, & de Marguerite de Baviere. Leurs enfants sont,

1. Louis de Bourbon, Comte de Montpensier, Dauphin d'Auvergne, qui signala son courage au siége de Capoue, & à la prise de Naples, où il mourut de fievre sans avoir été marié, le 14 Aoust 1501, à l'âge de 18 ans.
2. *Charles*, III du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
3. François de Bourbon, Duc de Chatel-

Digitized by Google

lerauc, Pair de France, tué à la bataille de Marignan, en 1515.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Montpensier

4. Louise de Bourbon, mariée 1. à André de Charvigni, Seigneur de Chateauroux, dont elle n'eut point d'enfants. 2. à Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon.
5. Renée de Bourbon, mariée à Antoine, Duc de Lorraine & de Bar.
6. Anne de Bourbon, qui mourut sans avoir été mariée.

8. Degré.

CHARLES, III du nom, Duc de Bourbon, d'Auvergne, de Chatelleraut, Comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, de Clermont en Auvergne, Dauphin d'Auvergne &c. Pair, Chambrier & Connétable de France, naquit le 17 Février 1489, fut élevé auprès de son cousin Pierre Duc de Bourbon, dont il épousa la fille unique. Ce fut après cette alliance qu'il se qualifia Duc de Bourbon : il donna des preuves de son courage en plusieurs occasions. Ayant reçu quelques mécontentemens de la Cour, il sortit de France, & se retira auprès de l'Empereur Charles V, qui le fit Chef de ses armées en Italie. Il fut tué au siége de Rome, le 6 Mai 1527. Il avoit eu de sa femme, Susanne, Duchesse de Bourbon,

1. François de Bourbon, filleul de François I, fait Chevalier à Moulins par le Chevalier Bayard. Il mourut jeune.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

2. Deux autres fils jumeaux, morts jeunes.

Généalogie de la Maison de France.

BRANCHE DES COMTES *DE LA MARCHE.*

Bourbon-la-Marche.

3. Degré.

JACQUES de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche & de Ponthieu, Seigneur de Condé & de Carency, Connétable de France, troisiéme fils de Louis I, Duc de Bourbon & de Marie de Hainault, se trouva à la bataille de Crécy en 1346, où il fut blessé; fut fait Connétable de France en 1354. Il combattit vaillamment à la funeste journée de Poitiers, en 1356, où il fut fait prisonnier. Il se trouva au combat de Brignais, le 2 Avril 1361, & mourut à Lyon des blessures qu'il reçut à cette rencontre, le 6 du même mois.

Il avoit épousé Jeanne de Chatillon St. Paul, fille & héritiere de Hugues de Chatillon, dit St. Paul, Seigneur de Leuse, de Condé, Carency &c. & de Jeanne, Dame d'Argies. Il eut de ce mariage,

1. Pierre de Bourbon, mort à Lyon des blessures qu'il reçut au combat de Brignais.
2. *Jean* de Bourbon, Comte de la Marche, qui suit.

Digitized by Google

3. *Jacques* de Bourbon, Seigneur de Préaux qui a fait la branche des Seigneurs de Préaux, qui seront rapportés ci-après.

4. Isabelle de Bourbon, mariée 1 à Louis Vicomte de Beaumont, au Maine. 2 à Bouchard VII, Comte de Vendôme & de Castres.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-la-Marche.

4. Degré.

JEAN de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, de Vendôme, de Castres &c. accompagna Bertrand du Guesclin Connétable de France, lorsqu'il passa en Castille, en 1366. De retour en France, il se joignit à Jean de France, Duc de Berri, pour faire la guerre en Guienne. Il se trouva au combat de Comines, à la bataille de Rosebecq en 1382. Il mourut le 11 Juin 1393. Il avoit épousé Catherine de Vendôme, fille de Jean, VI du nom, Comte de Vendôme, & de Jeanne de Ponthieu, héritiere des Comtés de Vendôme, Castres &c. par la mort de son frere Bouchard, VII du nom. Les enfans sortis de ce mariage, sont,

1. *Jacques* de Bourbon, II du nom, Comte de la Marche, qui suit.

2. *Louis* de Bourbon, Comte de Vendôme, tige des Comtes de Vendôme rapportés ci-après.

3. *Jean* de Bourbon, Seigneur de Carency, qui a donné origine aux Sei-

Digitized by Google

gneurs de Carency, dont il ſera fait mention ci-après.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

4. Anne de Bourbon, mariée 1 à Jean de Berri, Comte de Montpenſier. 2 à Louis, Duc de Baviere, Seigneur d'Ingolſtad.

Généalogie de la Maiſon de France.

5. Marie de Bourbon, mariée à Jean Seigneur des Croix.

Bourbon-la-Marche.

6. Charlote de Bourbon, mariée à Jean II, Roi de Chypre.

5. *Degré.* JACQUES de Bourbon, II du nom, Comte de la Marche & de Caſtres, grand Chambellan de France, accompagna Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, à ſon expédition de Hongrie, demeura priſonnier à la bataille de Nicopolis en 1396. De retour en France, il embraſſa le parti Bourguignon, eut la conduite de l'avant-garde de l'armée qui aſſiégea le Puiſſet en Beauce, y fut fait priſonnier. Il prit la qualité de Roi de Sicile après ſon mariage avec la Reine Jeanne II; mais les démêlés qu'il eut avec elle, l'obligerent de revenir en France. Il prit l'habit du Tiers Ordre de S. François à Beſançon, où il mourut le 24 Septembre 1438. Il avoit épouſé, en premiéres nôces, Beatrix de Navarre, fille de Charles III, Roi de Navarre, & d'Eléonore de Caſtille. Il ne laiſſa point de poſtérité.

BRANCHE

Digitized by Google

BRANCHE DES COMTES DE VENDOME.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

5. *Degré.*

LOUIS de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, Seigneur de Montdoubleau, Epernon &c. grand Chambellan & Grand Maître de France, second fils de Jean de Bourbon, Comte de la Marche, & de Catherine de Vendôme, se trouva à la funeste journée d'Azincourt en 1415, y fut fait prisonnier & conduit à la Cour de Londres, où il fut détenu jusqu'en 1422, qu'il se sauva d'une maniere qui parut miraculeuse. Depuis il servit le Roi Charles VII dans plusieurs occasions. Il mourut en 1446, âgé de 70 ans. Il avoit épousé, 1 Blanche de Roucy, qui ne lui donna point d'enfans. 2 Il épousa Jeanne de Laval, fille de Gui, Sire de Laval, & d'Anne, Dame & héritiére de Laval. De ce mariage, il eût :

1. *Jean* de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme, qui suit.
2. Catherine ou Gabrielle de Bourbon, morte sans alliance.

6. *Degré.*

JEAN de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme &c. fit ses premiéres actions militaires sous Jean d'Orleans, Comte de Dunois. Il représenta le

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

Comte de Champagne au Sacre de Louis XI, qu'il suivit à la bataille de Montlheri. Il mourut le 6 Janvier 1477, laissant de sa femme Isabelle de Beauvau, fille de Louis de Beauvau Seigneur de Champigni, & de Marguerite de Chambley,

1. *François* de Bourbon, Comte de Vendôme, qui suit.
2. *Louis* de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon, qui a fait la branche des Ducs de Montpensier, rapportée ci-après.
3. Jeanne de Bourbon, mariée à Louis de Joyeuse.
4. Catherine de Bourbon, mariée à Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton, dont elle n'eut point d'enfans.
5. Jeanne de Bourbon, mariée 1 à Jean, II du nom, Duc de Bourbon. 2 à Jean, I du nom, Sire de la Tour, Comte d'Auvergne. 3 à François de la Pause, Baron de la Garde.
6. Charlotte de Bourbon, mariée à Engilbert de Cleves, puis Religieuse à Fontevrault.
7. Renée de Bourbon, qui fut Abbesse de Fontevrault.
8. Isabelle de Bourbon, Abbesse de la Trinité de Caën.

7. Degré. FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, de S. Paul, de Soissons &c.

représenta le Comte de Toulouse au Sacre de Charles VIII, l'accompagna au voyage de Naples, combattit vaillamment à la journée de Fornoue, & mourut de maladie à Verceil le 3 Octobre 1495, âgé de 25 ans. Il avoit épousé Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, de Soissons &c. fille de Pierre II de Luxembourg, Comte de S. Paul, & de Marguerite de Savoye. Il eut de son mariage,

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

1. *Charles* de Bourbon, Duc de Vendôme, qui suit.
2. Jacques de Bourbon, mort jeune.
3. François de Bourbon, I du nom, Comte de S. Paul & Duc d'Estouteville, représenta le Comte de Champagne au Sacre du Roi François I, se trouva à la bataille de Marignan. Il se trouva aussi à la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier; mais il s'échappa heureusement & revint en France. Il eut dans la suite le commandement des troupes du Roi en Italie; mais, dans une rencontre avec Antoine de Leve, Général des Impériaux, il fut fait prisonnier, ayant été abandonné par les siens. Il ne fut élargi qu'à la paix de Cambrai, en 1529. Il fut ensuite employé dans les armées que le Roi envoya contre le Duc de Savoye en 1536,

Digitized by Google

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTES.

Généalogie de la maison de France.

Bourbon-Vendôme.

& contre l'Empereur en 1543, & mourut le 1 Septembre 1545. Il avoit épousé Adrienne, Duchesse d'Estouteville, Vicomtesse de Roncheville, &c. fille unique & héritiére de Jean III, Sire d'Estouteville, & de Jacqueline d'Estouteville, Dame de Moyon &c. De ce mariage naquirent 1. François de Bourbon, II du nom, Duc d'Estouteville, mort sans alliance le 4 Octobre 1546. 2. Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville, mariée 1 à Jean de Bourbon, Comte de Soissons, son cousin germain. 2 à François de Cleves, Duc de Nevers. 3 à Leonor d'Orleans, Duc de Longueville.

4. Louis, Cardinal de Bourbon, Evêque de Laon, Archevêque de Sens, mort le 11 Mars 1556.

5. Antoinette de Bourbon, mariée à Claude de Lorraine, Duc de Guise, Pair & Grand Veneur de France.

6. Louise de Bourbon, Abbesse de Fontevrault après la mort de sa tante.

8. Degré. CHARLES de Bourbon, Duc de Vendôme, Pair de France, Comte de Soissons &c. accompagna le Roi Louis XII au voyage d'Italie, se trouva à la bataille d'Aignadel en 1509, représenta le Comte de Flandre au Sacre de François I, se trouva à la bataille de

Marignan, où il eut son cheval tué sous lui de trois coups de picque. Il fut chef du Conseil de France pendant la prison de François I. Il travailla vigoureusement pour la liberté du Roi. Il contraignit l'armée impériale de lever le siége de Peronne en 1536, & mourut à Amiens la même année, le 25 Mars. Il avoit épousé Françoise d'Alençon, fille de René Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine. Ses enfans sont,

EXAMEN DE GENEALOGIE COMPLETTES.

Généalgoie de la maison de France.

Bourbon-Vendome.

1. Louis de Bourbon, Comte de Marle, mort jeune.
2. *Antoine* de Bourbon, Roi de Navarre, qui suit.
3. François de Bourbon, Comte d'Enguyen, qui gagna la fameuse bataille de Cerizoles le 14 Avril 1544. Il mourut le 23 Février 1545, fort regretté du Roi & de toute la Cour.
4. Louis, mort jeune.
5. Charles, II du nom, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Evêque de Beauvais, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé de S. Denis, de S. Germain-des-Prés, de S. Ouen, de Jumieges, de Corbie, de Vendôme, de la Couture, de Signy, d'Orcamp, de Montebourg, de Valemont,

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

de Perseigne, de S. Germer, de Chateliers, de Froidmont, de S. Etienne de Dijon, de S. Lucien de Beauvais, de S. Michel-en-l'Erm & autres. Le parti de la Ligue le proclama Roi après la mort d'Henri III, sous le nom de Charles X. Il mourut à Fontenaile-Comte le 9 Mai 1590.

6. Jean de Bourbon, Comte de Soissons & d'Enguyen, qui ne laissa point de postérité de sa femme Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville.

7. *Louis* de Bourbon, Prince de Condé, qui a fait la branche de Bourbon-Condé, rapportée ci-après.

8. Marie de Bourbon, accordée à Jacques V, Roi d'Ecosse, morte avant son mariage.

9. Marguerite de Bourbon, mariée à François de Cleves, Duc de Nevers.

10. Magdelaine de Bourbon, Abbesse de Sainte Croix de Poitiers.

11. Catherine de Bourbon, Abbesse de Notre-Dame de Soissons.

12. Renée de Bourbon, Abbesse de Chelles.

13. Eleonor de Bourbon, Abbesse de Fontevrault.

9. Degré. ANTOINE de Bourbon, Roi de Navarre; Prince de Bearn; Duc de Vendôme, de Beaumont, d'Albret; Comte de Foix &c. porta d'abord le titre de

Duc de Vendôme, puis celui de Roi de Navarre, après la mort d'Henri Roi de Navarre, son beau-pere. Il représenta le Duc de Bourgogne au Sacre de François II. Il fut Lieutenant-Général du Royaume, pendant la minorité de Charles IX. Il commanda l'armée royale pendant les troubles, & fut blessé au siége de Rouen, comme il visitoit la tranchée. Il mourut de cette blessure le 17 Novembre 1562. Il avoit épousé Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille & héritiére d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, & de Marguerite de Valois, dont il eut :

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

1. Henri de Bourbon, Duc de Beaumont, mort jeune.
2. Henri IV, Roi de France qui suit.
3. Louis-Charles, Comte de Marle, mort jeune.
4. Catherine de Bourbon, mariée à Henri de Lorraine, Duc de Bar.

HENRI IV, Roi de France & de Navarre, naquit à Pau en Bearn, le 13 Decembre 1553. Il eut d'abord le titre de Prince de Navarre. Il parvint à la Couronne de Navarre en 1572, par le decès de sa Mere; ensuite à celle de France, comme premier Prince du Sang, après la mort d'Henri III, en 1589. Nous n'en-

10. Degré.

Maison Royale.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

trerons point dans le détail des actions de ce Grand Prince, qui auroit fait le bonheur & la gloire de la France s'il eût vécu plus long-temps. Il fut cruellement assassiné au milieu de Paris, le 14 Mai 1610, agé de 57 ans, cinq mois & un jour. Ce Prince avoit d'abord épousé Marguerite de France, Duchesse de Valois, fille de Henri II; mais ce mariage fut declaré nul en 1599, par autorité de l'Eglise. Il prit une seconde alliance avec Marie de Medicis, fille de François de Medicis, Grand Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche. Il eut de ce mariage,

1. Louis XIII, Roi de France, qui suit.
2. N. de France, Duc d'Orleans, mort jeune.
3. Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d'Orleans, de Chartres, de Valois &c. lequel épousa Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, Dauphine d'Auvergne, &c. dont il eut Anne-Marie-Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes, Duchesse de Montpensier, Pair de France &c. qui mourut le 5 Avril 1693, sans avoir été mariée. Gaston prit une seconde alliance avec Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Catherine de Salmes,

Digitized by Google

dont il eut 1. N.d'Orleans, mort jeune 2. Marguerite-Louise, mariée à Cosme de Medicis, III du nom, Grand Duc de Toscane. 3. Elizabeth, mariée à Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise. 4. Françoise-Madeleine, mariée à Charles-Emmanuel, II du nom, Duc de Savoye. 5. Marie-Anne, decedée en bas âge.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

4. Elizabeth de France, mariée à Philippe IV, Roi d'Espagne.
5. Chretienne de France, mariée à Victor-Amedée, Duc de Savoye.
6. Henriette-Marie de France, mariée à Charles I, Roi d'Angleterre.

LOUIS, XIII du nom, Roi de France & de Navarre, naquit le 17 Septembre 1601, monta sur le Trône sous la tutelle de sa mere, qui fut déclarée Régente du Royaume le 15 Mai 1610, & regna jusqu'au 14 de Mai 1643, qu'il mourut âgé de 41 ans, 7 mois & 18 jours. Il avoit épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche. Il eut de ce mariage, *11. Degré*

1. Louis XIV, Roi de France, qui suit.
2. Philippe de France, Duc d'Orleans, Chef de la Maison d'Orleans, rapportée ci-après.

LOUIS XIV, Roi de France & de Na- *12. Degré*

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

varre, naquit à S. Germain en Laye, le 5 Septembre 1638, & succéda à la Couronne sous la tutelle de la Reine sa Mere, qui fit déclarée Régente au Parlement de Paris, le 18 Mai 1643. Ce Prince regna glorieusement jusqu'à sa mort, qui arriva le 1 Septembre 1715. Il avoit épousé Marie-Therese d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & d'Elizabeth de France. De ce mariage il eut,

1. *Louis* de France, Dauphin de Viennois, qui suit.
2. Louis de France, Duc d'Anjou, mort jeune.
3. Louis-François de France, Duc d'Anjou, mort jeune.
4. Anne-Elizabeth de France.
5. Marie-Anne de France.
6. Marie-Therese, toutes trois mortes en bas âge.

3. Degré LOUIS de France, Dauphin de Viennois, né le 1 Novembre 1661, épousa Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, fille de Ferdinand-Marie, Duc de Baviere, & d'Adelaïde-Henriette de Savoye, le 28 Janvier 1680, dont il eut:

1. *Louis* de France, Duc de Bourgogne, Dauphin de Viennois, qui suit.
2. *Philippe* de France, Duc d'Anjou,

Roi d'Espagne, dont la postérité sera rapporté ci-après.

3. Charles de France, Duc de Berri, qui épousa le 6 Juillet 1710, Marie-Louise-Elizabeth d'Orleans, fille de Philippe, II du nom, Petit-Fils de France, Duc d'Orleans, & de Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France. De ce mariage il eut, 1 Charles de Berri. 2 N. de Berri. 3 Marie-Louise-Elizabeth de Berri, tous trois morts jeunes.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Genéalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

LOUIS de France, Duc de Bourgogne, puis Dauphin de Viennois, naquit le 6 Aoust 1682, & épousa le 7 Decembre 1697, Marie-Adelaide de Savoye, fille de Victor-Amedée, Duc de Savoye, Roi de Sardaigne, & d'Anne-Marie d'Orleans. Ce Prince mourut le 18 Fevrier 1712, ayant eu de son mariage, *14. Degré.*

1. N. De France mort avant d'avoir été nommé.

2. Louis de France, Duc de Bretagne, puis Dauphin après la mort de son Pere. Ce Prince naquit à Versailles le 8 Janvier 1707, & mourut le 8 Mars 1712.

3. Louis, XV du nom, Roi de France, qui suit.

LOUIS XV, Roi de France & de Navarre, naquit à Versailles le 15 *15. Degré.*

Digitized by Google

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

Février 1710, & succéda à son bisayeul Louis XIV, le 1 Septembre 1715, sous la Regence de Philippe, Petit-Fils de France, Duc d'Orleans. Il épousa le 5 Septembre 1725, Marie Leczinska, fille unique de Stanislas I, Roï de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, & de Catherine Comtesse de Brin-Opalinska, morte le 24 Juin 1768. De ce mariage sont,

1. *Louis*, Dauphin de France, qui suit.
2. N... de France, Duc d'Anjou, mort en bas âge.
3. Louise-Elizabeth, mariée à Dom Philippe, Infant d'Espagne, Duc de Parme.
4. Anne-Henriette, née jumelle de Madame la Duchesse de Parme, morte en 1752.
5. Marie-Adelaide.
6. Marie-Louise-Therese-Victoire.
7. Sophie-Philippine-Elizabeth-Justine.
8. Louise-Marie.
9. Therese-Felicité, morte à Fontevrault en 1744.

26. Degré. LOUIS de France, Dauphin de Viennois, naquit le 4 Septembre 1729. Il épousa en premieres nôces, le 25 Fevrier 1745, Marie-Therese, Infante d'Espagne, fille de Philippe V, Roi d'Espagne, & d'Elizabeth Farnese, morte le 22 Juil-

Digitized by Google

let 1746. De ce mariage, naquit une Princesse nommée Marie-Therese, morte en 1748. M. le Dauphin épousa en 2des. nôces, le 9 Fevrier 1747, Marie-Josephe de Saxe, fille de Frederic-Auguste I, Roi de Pologne, Electeur & Duc de Saxe, & de Marie-Josephe d'Autriche. Ce Prince mourut le 20 Decembre 1765, & Madame la Dauphine est morte le 13 Mars 1767. De son second mariage il a eu,

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

1. Marie-Zephirine de France, morte en 1755.
2. Louis-Joseph de France, Duc de Bourgogne, mort en 1761.
3. Xavier-Marie Joseph de France, Duc d'Aquitaine, mort en 1754.
4. Louis-Auguste, Dauphin de France, qui suit.
5. Louis-Stanislas de France, Comte de Provence, né le 17 Novembre 1755.
6. Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, né le 9 Octobre 1757.
7. Marie-Adelaide de France, née le 23 Septembre 1759.
8. Elizabeth-Philippe de France, née le 3 Mai 1764.

17. Degré.

LOUIS-AUGUSTE de France, qualifié d'abord Duc de Berry, puis Dauphin après la mort de son Pere, est né à Versailles le 23 Aoust 1754. Il doit épou-

Digitized by Google

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

ser Marie-Antoinette, Archiduchesse d'Autriche, fille de François-Etienne de Lorraine, Grand Duc de Toscane, Empereur, & de Marie-Therese d'Autriche, Impératrice, Reine de Hongrie & de Boheme.

BRANCHE D'ESPAGNE.

Bourbon-Espagne.

24. Degré.

PHILIPPE de France, Duc d'Anjou, second fils de Louis de France, Dauphin de Viennois, né à Versailles le 19 Septembre 1683, fut appellé à la Couronne d'Espagne par le testament de Charles II, mort sans enfans le 1 Novembre 1700. Ce Prince avoit épousé en 1eres nôces, Marie-Louise-Gabrielle de Savoye, seconde fille de Victor Amedée. De ce mariage il eut,

1. Louis, I du nom, Roi d'Espagne par la démission volontaire du Roi son Pere, le 5 Janvier 1724, mort à Madrid le 31 Aoust de la même année, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louise-Elizabeth d'Orleans, fille de Mr. le Duc d'Orleans, Régent de France.
2. Philippe, Infant d'Espagne, mort en bas âge.
3. Philippe-Pierre-Gabriel, Infant d'Espagne, mort jeune.
4. Ferdinand, Prince des Asturies, Roi d'Espagne après la mort de son Pere,

Digitized by Google

décédé ſans enfans le 10 Aouſt 1759. Il avoit épouſé Marie de Portugal, morte en 1758.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maiſon de France.

Bourbon-Eſpagne.

Philippe V épouſa en ſecondes nôces Elizabeth-Farneſe, fille d'Edouard Ferneſe, II du nom, Duc de Parme, & de Dorothée-Sophie de Baviere-Palatin, de laquelle il a eu,

1. Dom *Carlos*, Infant d'Eſpagne, Roi des deux Siciles, puis Roi d'Eſpagne, qui ſuit.
2. Dom *Philippe*, Infant d'Eſpagne, Duc de Parme, dont la poſtérité ſera rapportée ci-après.
3. Dom Louis-Antoine-Jacques, Infant d'Eſpagne.
4. Marie-Anne-Victoire, mariée à Joſeph-Pierre, Roi de Portugal.
5. Marie-Thérеſe, mariée à M. le Dauphin.
6. Marie-Antoinette, mariée à Victor-Amedée, Duc de Savoye.

15. Degré.

Dom CARLOS, Infant d'Eſpagne, Roi des deux Siciles, puis Roi d'Eſpagne après la mort de ſon frere, naquit à Madrid le 20 Janvier 1716. Il avoit épouſé Marie-Amelie de Saxe, morte en 1760, de laquelle il a,

1. Dom *Charles-Antoine*, Prince des Aſturies, qui ſuit.
2. Dom *Ferdinand*, Infant d'Eſpagne, Roi

des deux Siciles, qui commence la branche d'Espagne-Sicile.

EXAMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTES.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Espagne.

3. Dom Gabriel - Antoine, Infant d'Espagne.
4. Dom Antoine-Paschal, Infant.
5. Dom François-Xavier, Infant.
6. Marie-Josephe, Infante d'Espagne.
7. Marie-Louise, Infante.
8. Marie-Louise.
9. Marie-Elizabeth.
10. Marie-Françoise.
11. Marie-Anne.
12. Dom Philippe - Antoine, Infant d'Espagne, né à Portici en 1747.

16. Degré. Dom CHARLES-ANTOINE, Prince des Asturies, né à Naples le 12 Novembre 1748, a épousé Louise-Marie-Thérese, Infante d'Espagne, Princesse de Parme.

BRANCHE D'ESPAGNE-SICILE.

Dom Ferdinand IV, Infant d'Espagne, Roi des deux Siciles, né à Naples le 12 Janvier 1751, a épousé Marie-Charlotte-Louise, Archiduchesse d'Autriche.

BRANCHE D'ESPAGNE-PARME.

15. Degré. Dom PHILIPPE, Infant d'Espagne, Duc de Parme, né le 15 Mars 1720, épousa en 1739, Louise-Elizabeth de France, de laquelle il a eu,

1. Dom *Ferdinand*-Marie-Philippe, qui suit.

Digitized by Google

2. Marie-Elizabeth, Princesse de Parme, mariée à l'Empereur.
3. Louise-Marie-Thérese, Princesse de Parme, mariée au Prince des Asturies.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Dom FERDINAND, Infant d'Espagne, Duc de Parme après la mort de son Pere, est né à Parme le 20 Janvier 1751. Il a épousé Marie-Amelie, Archiduchesse d'Autriche.

Généalogie de la Maison de France.

BRANCHE D'ORLEANS. *Orleans.*

12. Degré.

PHILIPPE de France, appellé *Monsieur*, Duc d'Orleans, de Valois, de Chartres &c. second fils du Roi Louis XIII, naquit à St. Germain le 21 Septembre 1640, & mourut à St. Cloud le 9 Juin 1701. Il avoit épousé 1 Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles I, Roi de la grande Bretagne. De ce mariage il eut,

1. Philippe-Charles d'Orleans, Duc d'Orleans, mort jeune.
2. Marie-Louise d'Orleans, mariée à Charles II, Roi d'Espagne.
3. N.... mort en naissant.
4. Anne-Marie d'Orleans, mariée à Victor-Amedée, Duc de Savoye.

Il épousa en secondes nôces, Elizabeth-Charlotte de Baviere-Palatin, fille de Charles-Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & de Charlotte de Hesse. De ce mariage il eût:

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Orleans.

1. Alexandre-Louis d'Orleans, Duc de Valois, mort jeune.
2. *Philippe* d'Orleans, petit fils de France, Duc d'Orleans, qui suit.
3. Elizabeth-Charlotte d'Orleans, mariée à Leopold-Charles, Duc de Lorraine.

13. Degré. PHILIPPE d'Orleans, II du nom, petit fils de France, Régent du Royaume pendant la mirorité de Louis XV, naquit à St. Cloud le 2 Aoust 1674, & mourut le 2 Décembre 1723. Il avoit épousé Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France, de laquelle il eut :

1. *Louis* d'Orleans, Duc d'Orleans, qui suit.
2. N.... d'Orleans, morte avant d'avoir été nommée.
3. Marie-Louise-Elizabeth d'Orleans, mariée à Charles de France, Duc de Berri.
4. Louise-Adelaïde d'Orleans, Abbesse de Chelles.
5. Charlotte-Aglaé d'Orleans, mariée au Duc de Modene.
6. Louise-Elizabeth d'Orleans, mariée à Louis, Roi d'Espagne.
7. Philippe-Elizabeth d'Orleans, Demoiselle de Baujollois.
8. Louise-Diane d'Orleans, Demoiselle de Chartres, mariée au Prince de Conti.

14. Degré. LOUIS Duc d'Orleans, de Valois &c. premier Prince du Sang, né à Versail-

Digitized by Google

les le 4 Aoust 1703, mort à Ste. Genevieve de Paris, ou il s'étoit retiré pour y mener une vie sainte & solitaire, le 4 Février 1752, a eu d'Auguste-Marie-Jeanne, Princesse de Bade, EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

1. *Louis-Philippe*, Duc d'Orleans, qui suit.
2. N.... d'Orleans, morte au berceau.

LOUIS-PHILIPPE Duc d'Orleans &c. premier Prince du Sang, a épousé Louise-Henriette de Bourbon-Conti, de laquelle il a eu Orleans. *15. Degré*

1. *Louis-Philippe-Joseph* d'Orleans, Duc de Chartres, qui suit.
2. Louise-Marie-Thérese-Mathilde d'Orleans. (Mademoiselle.)

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orleans, Duc de Chartres, a épousé Louise-Marie-Adelaïde de Bourbon, fille du Duc de Penthievre. *16. Degré.*

BRANCHE DE BOURBON-CONDÉ.

Bourbon-Condé.

LOUIS de Bourbon, I du nom, Prince de Condé, Pair de France &c. septiéme fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, naquit à Vendôme le 7 Mai 1530, & fut tué au combat de Jarnac par le S. de Montesquiou le 13 Mars 1569. Il avoit épousé Eleonore de Roye, dont il eut, *9. Degré.*

1. *Henry* de Bourbon, Prince de Condé, qui suit.
2. Charles de Bourbon, mort jeune.

Exemple de Genealogie complette.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Condé.

3. François de Bourbon, Prince de Conti, marié en premieres nôces à Jeanne de Coëme, Dame de Bonneſtable, & en ſecondes nôces à Marguerite de Lorraine-Guiſe, dont il eut Marie de Bourbon, morte au berceau.
4. Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Rouen.
5. Louis de Bourbon, frere jumeau de Charles, mort jeune.
6. Marguerite de Bourbon, morte jeune.
7. Magdelaine de Bourbon, morte jeune.
8. Catherine de Bourbon, morte jeune.

Le Prince de Condé prit une ſeconde alliance avec Françoiſe d'Orleans, fille de François d'Orleans, Marquis de Rothelin, de laquelle il eut :

1. *Charles* de Bourbon, Comte de Soiſſons, qui a fait la branche des Comtes de Soiſſons.
2. Louis, 3. Benjamin de Bourbon, morts jeunes.

10. Degré. HENRI de Bourbon, I du nom, Prince de Condé, Duc d'Enguyen, Pair de France &c. né le 29 Décembre 1552, mourut d'une bleſſure qu'il avoit reçue à Coutras, ou du poiſon que l'on diſoit lui avoir été donné le 5 Mars 1588. De ſon mariage avec Marie de Cleves, il eut Catherine de Bourbon, morte ſans alliance. Il épouſa en ſe-

Digitized by Google

condes nôces, Charlotte-Catherine de la Tremoille, de laquelle il eut :

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

1. *Henri* de Bourbon, II du nom, qui suit.
2. Eleonore de Bourbon, mariée à Philippe-Guillaume de Nassau, Prince d'Orange.

Bourbon-Condé.

11. Degré.

HENRI de Bourbon, II du nom, Prince de Condé, premier Prince du Sang, premier Pair de France &c. naquit posthume le 1 Septembre 1588, & mourut à Paris le 26 Décembre 1646. Il avoit épousé Charlotte-Marguerite de Montmorenci, fille d'Henri I, Duc de Montmorenci, Pair & Connétable de France, de laquelle il eut :

1. N... de Bourbon, mort peu après sa naissance.
2. 3. N. N. de Bourbon, nés jumeaux; morts avant d'être nommés.
4. *Louis* de Bourbon, Prince de Condé, qui suit.
5. *Armand* de Bourbon, Prince de Conti, qui a fait la branche des Princes de Conti.
6. Anne-Genevieve de Bourbon, mariée à Louis d'Orleans, II du nom, Duc de Longueville.

12. Degré.

LOUIS de Bourbon, II du nom, Prince de Condé, surnommé *le Grand*, naquit à Paris le 8 Septembre 1621, & mourut le 11 Décembre 1686. Il avoit épousé Claire-Clémence de Maillé,

Digitized by Google

Exemple de Genealogie complette.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Condé.

Duchesse de Fronsac & de Caumont ; de laquelle il eut :

1. *Henri-Jules* de Bourbon, qui suit.
2. Louis de Bourbon, mort jeune.
3. N... de Bourbon, morte en bas âge.

HENRI-JULES de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, né à Paris le 29 Juillet 1643, mourut le 1 Avril 1709. Il eut de son mariage avec Anne de Baviere-Palatin,

23. Degré.

1. Henri de Bourbon, mort jeune.
2. *Louis* Duc de Bourbon, qui suit.
3. Henri de Bourbon, Comte de Clermont, mort jeune.
4. Louis-Henri de Bourbon, Comte de la Marche, mort jeune.
5. Marie-Therese de Bourbon, mariée à François-Louis de Bourbon, Prince de Conti.
6. Anne de Bourbon, morte jeune.
7. Anne-Marie-Victoire de Bourbon, morte à l'âge de 25 ans.
8. Anne-Louise-Benedicte de Bourbon, mariée à Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, Prince de Dombes &c.
9. Marie-Anne de Bourbon, mariée à Louis-Joseph, Duc de Vendôme.
10. N... de Bourbon, morte sans avoir été nommée.

24. Degré. LOUIS, III du nom, Duc de Bourbon, naquit à Paris le 11 Octobre 1668, &

mourut le 4 Mars 1710. Il avoit épousé Louise-Françoise de Bourbon, légitimée de France, de laquelle il a eu

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

1. *Louis-Henri* de Bourbon, qui suit.
2. Charles de Bourbon, Comte de Charolois.
3. Louis de Bourbon, Comte de Clermont.
4. Marie-Anne-Gabrielle-Eleonore de Bourbon, Abbesse de S. Antoine-lez-Paris.

Bourbon. Condé.

5. Louise-Elizabeth de Bourbon, mariée à Louis-Armand, Prince de Conti.
6. Louise-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de *Charolois*.
7. Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de *Clermont*.
8. Henriette-Louise de Bourbon, dite Mademoiselle de *Vermandois*, Abbesse de Beaumont-lez-Tours.
9. Elizabeth-Alexandrine de Bourbon, dite Mademoiselle de *Sens*.

LOUIS-HENRI de Bourbon, Prince de Condé, naquit à Versailles le 18 Août 1692, & mourut le 27 Janvier 1740. Il avoit épousé en premiéres nôces, Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis de Bourbon, Prince de Conti, morte sans enfans, & en secondes nôces, Caroline, fille d'Ernest-Léopold, Langrave de Hesse-Rhinsfeld, de laquelle il a eu *15. Degré.*

Louis-Joseph, qui suit.

Digitized by Google

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTES.

Généalogie de la Maison de France.

LOUIS-JOSEPH, Prince de Condé, Duc de Bourbon, &c. eſt né le 9 Août 1736, a épouſé Charlotte-Godefroide-Elizabeth de Rohan-Soubiſe, morte en 1760. Il a de ce mariage

1. *Louis-Henri-Joſeph* de Bourbon, qui ſuit.
2. N... Mademoiſelle de Bourbon-Condé.

Bourbon-Condé.

LOUIS-HENRI-JOSEPH de Bourbon, Duc de Bourbon, eſt né le 13 Avril 1756. Il n'eſt pas encore marié.

Bourbon-Conti.

BRANCHE DES PRINCES DE CONTI

12. Degre.

ARMAND de Bourbon, Prince de Conti, fils puiné d'Henri, II du nom, Prince de Condé, & de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, naquit à Paris le 11 Octobre 1629, & mourut le 21 Février 1666. Il avoit épouſé Anne-Marie Martinozi, fille du Comte Jérome Martinozi Gentilhomme Romain, & de Laura-Marguerite-Mazarini. De ce mariage ſont nés,

1. Louis de Bourbon, mort le jour de ſa naiſſance.
2. Louis-Armand de Bourbon, Prince de Conti, mort ſans poſtérité dans la 25 année de ſon âge. Il avoit épouſé Anne-Marie de Bourbon, légitimée de France.
3. *François-Louis* de Bourbon, qui ſuit.

FRANÇOIS-LOUIS de Bourbon, Prince de Conti &c. naquit à Paris le 30 Avril 1664, & mourut le 22 Février 1709. Il avoit épousé Marie-Thérese de Bourbon, fille d'Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, de laquelle il a eu

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Conti

1. N. de Bourbon, mort en bas âge.
2. N. de Bourbon, mort jeune.
3. *Louis-Armand* de Bourbon, qui suit.
4. Louis-François, mort jeune.
5. Marie-Anne de Bourbon, mariée à Louis-Henri, Duc de Bourbon.
6. Louise-Adelaïde de Bourbon, dite Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.
7. N. de Bourbon, morte en bas âge.

LOUIS-ARMAND de Bourbon, Prince de Conti &c. né à Paris le 10 Novembre 1695, mourut le 4 Mai 1727. Il a eu de son mariage avec Louise-Elizabeth de Bourbon-Condé, *14 Degré.*

1. N. de Bourbon, mort jeune.
2. *Louis-François* de Bourbon, qui suit.
3. Louis-Armand de Bourbon, Duc de Mercœur, mort jeune.
4. N. de Bourbon, Comte d'Alais, mort peu après sa naissance.
5. Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée au Duc d'Orleans.

LOUIS-FRANÇOIS de Bourbon, Prince de Conti &c. a eu de son mariage avec Louise-Diane d'Orleans, *15. Degré.*

Louis-François-Joseph, qui suit.

Digitized by Google

LOUIS - FRANÇOIS - JOSEPH de Bourbon, Comte de la Marche, né le 1 Septembre 1734, a épousé Fortunée-Marie d'Eſt.

Exemple de Généalogie complette.

Généalogie de la Maiſon de France.

Il y a encore d'autres branches que nous ne ferons qu'indiquer pour éviter les longueurs, attendu que ces branches ſont éteintes.

Comtes de Soiſſons.

La premiere eſt celle des *Comtes de Soiſſons*, ſortie de celle de Condé, qui prend ſon commencement à CHARLES de Bourbon, Comte de Soiſſons, fils de Louis de Bourbon, I du nom, & de Françoiſe d'Orleans ſa ſeconde femme, & qui a pris fin dans la perſonne de ſon fils Louis de Bourbon, Comte de Soiſſons, tué à la bataille de la Marſée en 1641.

Ducs de Montpenſier

La ſeconde branche eſt celle des Ducs de Montpenſier ſortie de celle de Vendôme,& qui a pour tige LOUIS de Bourbon, I du nom, Prince de la Roche-ſur-Yon, ſecond fils de Jean de Bourbon,II du nom, Comte de Vendôme, & d'Iſabeau de Beauvau. Cette branche s'eſt éteinte dans la perſonne d'Henri de Bourbon, Duc de Montpenſier &c. mort à Paris le 27 Février 1608, ne laiſſant qu'une Princeſſe mariée à Gaſton-Jean-Baptiſte de France, Duc d'Orleans.

Seigneurs de Carency.

La troiſiéme eſt celle des Seigneurs de

Digitized by Google

Carency, sortie des Comtes de la Marche. Le premier de cette branche fut JEAN de Bourbon, Seigneur de Carency, troisiéme fils de Jean de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, & le dernier fut Charles de Bourbon, Comte de la Marche, Prince de Carency, dont les fils moururent sans avoir été mariés. Il ne laissa qu'une fille, qui fut mariée à François d'Ecars, Seigneur de la Vauguyon, en 1516.

EXEMPLE DE GENEALOGIE COMPLETTE.

Généalogie de la Maison de France.

La quatriéme branche est celle des Seigneurs de Preaux, commencée par JACQUES de Bourbon, Seigneur d'Argies, de Preaux &c. troisiéme fils de Jacques de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, & finie dans la personne de Pierre de Bourbon, Seigneur de Preaux, mort sans laisser d'enfans, le 11 Octobre 1422.

Seigneurs de Preaux.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE UNIVERSEL DES TERMES DU BLASON.

A

Dictionnaire Heraldique.

ABAISSÉ se dit des pieces qui sont au-dessous de leurs situations ordinaires, comme le chef qui occupe ordinairement le tiers de l'écu le plus haut, peut être abbaissé sous un autre chef de concession, de patronage, de religion, &c.

Ainsi les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qui ont des chefs dans leurs armoiries, les abbaissent nécessairement sous celui de leur religion. *V. pl. 8, fig 1.*

La fasce peut aussi être abbaissée quand on la place plus bas que le tiers du milieu de l'écu qu'elle occupe ordinairement. *V. pl. 8, fig. 5.*

Le chevron de même. *V. pl. 11. fig. 7.*

Le vol & les ailes des oiseaux peuvent aussi être abbaissés, quand, au lieu d'être élevés vers le chef de l'écu, ils descendent vers la pointe.

Digitized by Google

Abîme, c'eſt le centre ou le milieu de l'écu ; en ſorte que la piece, qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece : ainſi, on dit d'un petit écu qui eſt mis au milieu d'un plus grand, qu'il eſt en *Abîme. Pl. 4, fig. 19.* Ainſi toutes les fois qu'on commence par toute autre figure que celle qui occupe le milieu, on dit que cette piece qui eſt au milieu eſt en *Abîme :* comme ſi on vouloit dire que les autres plus grandes pieces étant relevées en relief, celle-là paroit petite & comme cachée & abîmée. *V. pl. 12, fig. 12; pl. 31, fig. 8.*

Abouté ſe dit de quatre hermines dont les bouts ſe répondent & ſe joignent en croix.

Accollé ſe prend 1°. pour deux écus joints & attenants enſemble : les femmes *Accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. *Pl. 31, fig. 18.*

2°. Les fuſées, les loſanges, les macles &c. ſont cenſées *Accollees* quand elles ſe touchent de leur flancs ou de leur pointe, ſans remplir tout l'écu. *Pl. 7, fig. 10 & 13.*

3°. *Accollé* ſe dit des chiens, des vaches & autres animaux, qui ont des colliers, ou des couronnes paſſés dans le col. *Pl. 17, fig. 7; pl. 18, fig. 4.*

4°. Des choſes qui ſont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échalas, un ſerpent à une colonne, à un arbre &c.

5. On se sert enfin de ce terme pour les clefs, bâtons, masses, épées, bannieres & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derriere l'écu. *Pl. 35, fig. 1; pl. 36, fig. 1; pl. 37, fig. 3, fig. 6 &c.*

Accompagné se dit de quelques pieces honorables qui en ont d'autres en séantes partitions. Une fasce, une bande, un chevron, un pairle, un lion, &c. peuvent être accompagnés de deux ou de plusieurs pieces. *Pl. 8, fig. 10 & 13; pl. 9, fig. 6 & 12; pl. 11, fig. 9, 10, 11, 12, 14. 19, 20; pl. 12, fig. 4; pl. 17, fig. 8.*

Accorné se dit de tous les animaux qui ont cornes, quand elles sont d'autres couleurs que l'animal. *Pl. 18, fig. 4.*

Accosté se dit de toutes les pieces de longueur, mises en pal ou en bande, quand elles en ont d'autres à leurs côtés; ainsi le pal peut être accosté de deux, de quatre ou de six annelets, trois d'un côté & trois de l'autre, de même un arbre, une lance, une pique, une épée, &c. On dit le même de la bande, quand les pieces qui sont à ses côtés, suivent le même sens qu'elle; ainsi on la dira accostée de deux, de quatre & de six billettes, quand elles seront couchées dans le même sens, trois d'un côté & trois d'un autre, suivant l'étendue de la bande. *Pl 9, fig. 3; pl. 8, fig. 18; pl. 28, fig. 1.*

Digitized by Google

Accroupi se dit du lion, quand il est assis, comme celui de Venise: on dit le même de tous les animaux sauvages qui sont en cette posture, & des liévres, lapins & conils qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, quand ils ne courent pas. *Pl. 19, fig. 15; pl. 48, fig. 1.*

Acculé se dit d'un cheval cabré, quand il est sur le cul en arriére, & de deux canons opposés sur leurs affuts, comme les deux que le Grand Maître de l'Artillerie met au bas de ses Armoiries pour marque de sa dignité. *Pl. 38, fig. 3.*

Adextré se dit des pieces qui en ont quelqu'autre à leur droite, comme un pal qui n'auroit qu'un lion sur le flanc droit seroit dit adextré de ce lion. *Pl. 11, fig. 8.* Voy. *Senestré.*

Adossé se dit de deux animaux qui sont rampans, les dos tournés, comme deux lions, &c. deux clefs sont aussi dites adossées quand leurs panetons sont tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; de même deux faux, & généralement tout ce qui est de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les douloires, les marteaux, &c. *Pl. 15, fig. 9; pl. 30, fig. 6; pl. 31, fig. 4.*

Affronté est le contraire d'adossé & se dit de deux choses qui sont opposées de

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

front, comme deux lions ou deux autres animaux. *Pl. 15, fig.. 10; pl. 17, fig. 8*

Aiglettes. On se sert de ce terme quand il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent becqués & membrés d'un autre émail que le reste du corps. *V. pl. 3, fig. 2, premier quartier.*

Aiguisé se dit de toutes les pieces dont les extrémités peuvent être aigues, comme le pal, la fasce, la croix, le sautoir. *Pl. 8, fig. 17.*

Ajouré se prend pour une ouverture du chef, de quelque forme qu'elle soit, ronde, quarrée, en croissant, &c. pourvu qu'elle touche le bout de l'écu : il se dit encore des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Aîlé se dit de toutes les pieces qui ont des aîles contre nature, comme un cerf aîlé, un lion aîlé, & des animaux volatils dont les aîles sont d'autres couleurs que le corps. *Pl. 23, fig 17, 18, 19.*

Alezé se dit des pieces honorables, retraites de toutes leurs extrémités, comme un chef, une fasce & une bande qui ne touchent pas les deux bords ou les deux flancs de l'écu, sont pieces alezées ; de même la croix & le sautoir qui ne touchent pas les bords de leurs quatre extrémités. *Pl. 9, fig. 17; pl. 11, fig. 3.*

Alérions

Alerions, sorte d'aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes. Les alerions ne différent des merlettes qu'en ce que celles-ci ont les aîles serrées & paroissent passantes, ceux-là ont les aîles étendues & sont répréséntés en pal. *Pl. 20, fig. 8.*

Allumé se dit des yeux des animaux, quand ils sont d'autre, couleur & d'un bûcher ardent: on dit le même d'un flambeau dont la flamme est d'autre couleur. *Pl. 26, fig. 1.*

Ancre est un instrument de fer, dont on se sert pour arrêter les vaisseaux. L'ancre est composée de plusieurs parties, qu'il faut distinguer par leurs noms particuliers, quand elles sont d'émail différent. Le *trabs*, c'est le bois ou traverse d'en haut, la *stangue*, c'est la tige, les *gumenes* sont les cables dont elles sont attachées. *Pl. 29, fig. 3 & 4.*

Ancré se dit des croix & des sautoirs dont les extrêmités se divisent en deux, & qui ressemblent à une ancre par la maniere dont ils sont tournés. *Pl. 9, fig. 18; pl. 11, fig. 1.*

Anché se dit seulement d'un cimeterre recourbé.

Anglé se dit de la croix & du sautoir, quand il y a des figures longues à pointes, qui sont mouvantes de ces angles: la Croix

Nn

Digitized by Google

de Malte des Chevaliers François est anglée de quatre fleurs-de-lys. *V. pl. 41.*

Animé se dit de la tête d'un cheval & de ses yeux, quand ils paroissent avoir action. *Pl. 16, fig. 14 & 16.*

Annellet: c'est ainsi qu'on appelle les anneaux propres à attacher les cables. *Pl. 13, fig. 5 & 7.*

Annilles sont des fers de moulins en forme de crochets adossés & liés ensemble par le milieu, lequel est percé en quarré. *Pl. 30, fig. 13.*

Antique se dit des couronnes à pointes de rayons, des coëffures anciennes, Grecques ou Romaines, parce que ces choses sont antiques & ne sont pas de l'usage moderne : ainsi on dit des bustes des Rois couronnés à l'antique, des têtes & bustes de femmes coëffées à l'antique. On peut dire le même des vêtemens, des bâtimens gotiques. *Pl. 27, fig. 3; pl. 14, fig. 7.*

Appaumé se dit de la main ouverte dont on voit le dedans qui est la paume. *Pl. 14, fig. 15 & 16.*

Appointé se dit de deux choses qui se touchent par les pointes, comme deux chevrons peuvent être appointés, trois épées mises en pairle peuvent être appointées en cœur, trois fléches de même, &c. *Pl. 12, fig. 1.*

Ardent se dit d'un charbon allumé. *Pl. 26, fig. 2.*

Digitized by Google

Argent se dit de la couleur blanche dans toute armoirie. L'argent s'exprime en gravure d'armoiries en laissant le fond tout uni sans points, & sans hachures. *Pl. 1, fig. 2.*

Armé se dit des ongles des lions, des griffons, des aigles, &c. & des fléches dont les pointes sont d'autre couleur que le fust : il se dit aussi d'un soldat & d'un cavalier, comme celui des armes de Lithuanie. *V. pl. 25, 26 & suiv.*

Armes ou Armoiries sont des marques de Noblesse & de Dignités, composées régulierement de certaines figures, & d'émaux, & autorisées par les Souverains pour la distinction des personnes & des maisons.

Armes parlantes sont des Armoiries dont les figures font allusion au nom de ceux qui les portent. Il ne faut pas qu'elles tiennent du rébus. Plusieurs familles ont des armes parlantes. La maison de Crequi porte un Crequier. Le Royaume de Grenade porte une Grenade, &c.

Arraché se dit des arbres & autres plantes qui ont des racines qui paroissent, & des têtes & membres d'animaux qui ne sont pas coupés nets, & qui ont divers lambeaux & filamens encore sanglans ou non-sanglans, qui paroissent des pieces arrachées avec force. *Pl. 26, fig. 8;*

Digitized by Google

Pl. 17, fig. 17; pl. 19, fig. 9; pl. 20, fig. 9; pl. 24, fig. 1.

Arrêté se dit d'un animal qui est sur ses quatre pieds, sans que l'un avance devant l'autre, qui est la posture ordinaire des animaux que l'on appelle passans. *Pl. 16, fig. 19; pl. 17, fig. 1.*

Arrondi se dit de certaines choses qui étant rondes naturellement ou par artifice, ont certains traits en armoiries qui servent à faire paroître cet arrondissement, comme les boules, pour les distinguer des tourteaux & des besans, & les troncs d'arbres.

Assis se dit de tous les animaux domestiques qui sont sur le cul, comme les chiens, chats, écureuls, &c. *Pl. 18, fig. 16.*

Avant-mur se dit d'un pan de muraille joint à une tour : par exemple, d'Oriol, en Bresse, porte d'azur à une tour séneftrée d'un avant-mur d'argent.

Azur est la couleur bleue. Dans la gravure on représente l'azur par des hachures tirées horizontalement. *Pl. 1, fig. 4.*

B.

B*Adelaires* sont des épées larges en coutelas & recourbées. *Pl. 28, fig. 5.*

Baillonné se dit des animaux qui ont un bâton entre les dents, comme les lions les ours, les chiens & les cochons.

Ban & *arriere-ban.* C'eſt un mandement public, adreſſé de la part d'un Souverain à ſes vaſſaux, de ſe trouver en armes à un rendez-vous pour ſervir dans l'armée, ſoit en perſonne, ſoit par un certain nombre de gens de pied ou de cheval qui les repréſentent à proportion du revenu ou de la qualité de leurs fiefs.

Le *Ban* ſe rapporte aux fiefs, & *l'arriére-ban* aux arriére-fiefs, ſelon quelques uns, mais d'autres croient que le *ban* eſt le ſervice ordinaire; & que *l'arriere-ban* eſt un ſervice extraordinaire que les vaſſaux rendent au Roi; d'autres qui font venir le mot *d'arriere-ban* de *Héri-Bannum*, Proclamation du Maitre ou Seigneur, penſent qu'on ne doit mettre aucune diſtinction entre *ban* & *arriere-ban.*

Les aſſemblées ont commencé en France dès le temps des Rois de la ſeconde race; mais elles ont été plus fréquentes ſous les Rois de la troiſiéme. Les Eccléſiaſtiques, comme les Archevêques, Evêques, Abbés, Prieurs, Chapitres, étoient obligés d'aller ou d'envoyer au *ban* & *arriere-ban*, à cauſe des fiefs qu'ils poſſédoient. Dans la ſuite ils en ont été diſpenſés, par pluſieurs Lettres-Patentes, & nommément par un acte du 29 Avril 1636, entre Louis XIII & le Clergé de France, moyennant certaines ſubventions

que le Clergé a promis de payer au Roi.

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

Autrefois l'assemblée du *ban* & de *l'arriere-ban* se faisoit par des Seigneurs de la premiere distinction appellés *Missi Dominici*, ensuite par les Bannerets sur les ordres du Roi ou du Connétable. Depuis, le Roi a adressé ses lettres aux Sénéchaux, & aux Gouverneurs des Provinces. C'est ainsi que Louis XIV, le convoqua en 1674; depuis ce temps on n'a point assemblé *l'arriere-ban* en France.

Bande est une des piéces honorables qui occupe le tiers de l'écu de droite à gauche. *Pl.* 4, *fig.* 5.

Bandé se dit de tout l'écu couvert de bandes ou de pieces bandées, comme le chef, la fasce, le pal, & même quelques animaux, comme le lion de Hesse. *Pl.* 8, *fig.* 1, 14, *&c.*

Banniere est une enseigne militaire que les Chevaliers-Bannerets avoient droit de porter. Elle étoit quarrée & armoriée des armes du Chevalier.

Barbé se dit des coqs & des dauphins, quand leur barbe est d'un autre émail. *Pl.* 20, *fig.* 13; *pl.* 21, *fig.* 10.

Barre est une piece honorable qui occupe le tiers de l'écu de gauche à droite. *Pl.* 4, *fig.* 6.

Barré se dit dans le même sens que bandé, de l'écu & des pieces couvertes

de barres, qui vont diagonalement de gauche à droite.

Bars sont deux poissons adossés, courbés & posés en pal. *Pl.* 21, *fig* 12.

Bastillé se dit des pieces qui ont des créneaux renversés, qui regardent la pointe de l'écu. *Pl.* 8, *fig.* 19; *pl.* 7, *fig.* 8.

Bataillé se dit d'une cloche qui a le batail d'autre émail qu'elle n'est. *Pl.* 30, *fig.* 20.

Bâton est une bande diminuée que l'on nomme aussi cotice.

Béfroi est de même figure que le vair, à la différence que le vair est de trois ou quatre traits, & le béfroi n'est ordinairement que de deux.

Béqué se dit des oiseaux dont le bec est d'autre émail. *Pl.* 20, *fig.* 2.

Besans sont des pieces de monnoie & par conséquent toujours d'or ou d'argent. *Pl.* 7, *fig.* 15.

Besans-Tourteaux sont des figures semblables aux précédentes, mi-parties de métal & de couleur. *Pl.* 7, *fig.* 17 & 18.

Besanté se dit d'une piece chargée de besans, comme une bordure besantée de huit piéces. *Pl.* 12, *fig.* 9.

Bigarré se dit du papillon & de tout ce qui a diverses couleurs. *Pl.* 26, *fig.* 6.

Billette est une figure à quatre angles

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

droits, plus haute que large : on dit que les billettes sont couchées lorsque leur côté le plus long est parallele au haut de l'écusson & que le plus court est perpendiculaire. *Pl.* 7, *fig.* 19; *pl.* 9, *fig.* 19.

Billetté se dit du champ semé de billettes. *Pl.* 7, *fig.* 20.

Bisse est un serpent, & vient de l'Italien *Biscia*. *Pl.* 22, *fig.* 8.

Blason : c'est l'art de blasonner les Armoiries des maisons Nobles, ou d'en expliquer toutes les parties dans les termes qui leur conviennent.

Des diverses étymologies du mot *Blason*, la plus probable est celle qui le fait venir du mot Allemand *Blasen*, qui signifie sonner du cors, parce que c'étoit autrefois la coutume de ceux qui se présentoient en lice dans les tournois de notifier ainsi leur arrivée : ensuite les hérauts sonnoient de la trompette, *Blasonnoient* les armes de ces Chevaliers, les décrivoient à haute voix, & se répandoient quelquefois en éloges au sujet des exploits de ces braves.

Il y a cette différence entre les Armes & le *Blason*, que les premieres sont des devises ou figures dont est chargé l'écusson, & que le *Blason* est la description que l'on en fait verbalement. Cependant on confond quelquefois *Blason* & Armoiries. On dit le *Blason* de telle famille, pour dire les Armoiries.

Digitized by Google

Bordé ſe dit des croix, des bandes, des gonſanons, & de toutes autres choſes qui ont des bords de différens émaux. *Pl.* 9, *fig.* 9.

Bordure eſt une eſpeece de briſure en forme de paſſement plat au bord de l'écu qu'elle environne tout au tour en forme de ceinture. La largeur de la *bordure* doit être environ une ſixiéme partie de l'écu: elle eſt ſimple ou chargée d'autres pieces, ou façonnée, c'eſt-à-dire, componnée, engrêlée, échiquetée, &c *Pl.* 4, *fig.* 15 *&* 16; *pl.* 12, *fig.* 6, *& ſuivantes.*

Bouclé ſe dit du mufle d'un taureau, d'un buffle qui a une boucle paſſée dans les nazeaux; il ſe dit auſſi d'un collier, d'un levrier & d'un autre chien qui a une boucle. *Pl.* 17, *fig.* 7 *&* 9; *pl.* 18, *fig.* 6.

Bourdonné ſe dit d'une croix dont les branches ſont tournées & arrondies en bourdons de Pélerins. *Pl.* 10, *fig.* 2.

Bouſe eſt une eſpéce de chantepleure avec laquelle on puiſe de l'éau en Angleterre. Voyez-en la fig. dans la *pl.* 32, *fig.* 18.

Bouterolle eſt un fer que l'on met au bout du fourreau d'un badelaire ou d'une épée: quelquefois la bouterole eſt repréſentée preſque comme un croiſſant. *Pl.* 28, *fig.* 6.

Boutoir ſe dit du bout de la hure d'un

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

sanglier. On se sert de ce terme quand la hure est posée perpendiculairement ou en bande ; il faut dire alors le boutoir vers le chef, vers l'angle droit &c. *Pl.* 19, *fig.* 9.

Boutonné se dit du milieu des roses & des autres fleurs, quand il est d'autre couleur que la fleur : il se dit aussi d'un rosier qui a des boutons & des fleurs-de-lys épanouies, comme celle de Florence dont sortent deux boutons.

Bretessé se dit des pieces crenelées haut & bas en alternative, comme la bande des Scarrons. *Pl.* 9, *fig.* 2.

Bris se dit d'une de ce happes de fer à queue pattée dont l'usage est de soutenir les portes sur leurs pivots, & de les faire rouler sur leurs gonds. Comme les fenêtres & les portes sont quelquefois brisées en deux par le moyen de deux de ces happes, dont les bouts entrent en pivôt l'un dans l'autre, on les nomme *bris*. *Pl.* 29, *fig.* 14.

Brisé se dit des armoiries des puînés & cadets d'une famille, où il y a quelque changement par addition, diminution ou altération de quelque piece pour distinction des branches. *Pl.* 31, *fig.* 7 & *suiv.* Il se dit encore des chevrons dont la pointe est déjointe ; c'est une erreur d'appeller les autres brisés. *Pl.* 11, *fig.* 5.

Digitized by Google

Brisure est une piece ou figure qu'on ajoute aux armoiries pour distinguer les cadets d'avec les ainés. Le lambel dans les armes d'Orleans, le bâton péri en bande dans les armes de Condé, la bordure dans les armes d'Anjou sont des brisures. *Pl. 31 fig. 7 & suiv.*

Brochant se dit des pieces qui passent sur d'autres, comme une fasce ou un chevron qui broche sur un lion : les chevrons de la Rochefoucaut brochent sur des burelés. *Pl. 5, fig.* 12 & 13; *pl. 6, fig.* 4, 6 & 10.

Broye se dit de certains festons qu'on trouve dans quelques armoiries posées en différentes situation. On les confond ordinairement avec les morailles. *Pl. 30, fig.* 17.

Burelles: c'est ainsi qu'on nomme les fasces lorsqu'elles passent le nombre de six dans un écu.

Burele se dit de l'écu rempli de longues listes de flanc à flanc, jusqu'au nombre de dix, douze ou plus, à nombre égal, & de deux émaux différens. *Pl. 6, fig. 6* & 7.

Buste est l'image d'une tête vue de face avec la poitrine, mais sans bras. *Pl.* 14, *fig.* 7.

Bute est le fer dont les Maréchaux se servent pour couper la corne des chevaux. *Pl. 30, fig.* 7.

Digitized by Google

C.

Dictionnaire Héraldique.

CAblé se dit d'une croix faite de cordes ou de cables tortillés.

Cabré se dit d'un cheval acculé. *Pl.* 16, *fig.* 13 & 14.

Cancerlin est une couronne de feuilles de rue mise ordinairement en bande comme dans les armoiries de Saxe. *Pl.* 6, *fig.* 4.

Canelé se dit de l'engrêlure dont les pointes sont en dedans & le dos en dehors, comme les canelures des colomnes en architecture.

Canettes sont des petites canes qu'on représente comme des merlettes avec les ailes serrées : toute la différence, c'est qu'on prétend que les canettes doivent montrer un peu du bec & des jambes. *Pl.* 8, *fig.* 12 & 13 ; *pl.* 20, *fig.* 11.

Canton est une des pieces honorables des armoiries. C'est une partie quarrée de l'écu séparée des autres. Elle n'a aucune proportion fixe : quoiqu'elle doive être, suivant les regles, plus petite que le franc-quartier, elle est souvent la neuviéme partie de l'écu. On l'employe quelquefois pour brisure. Le canton peut être chargé d'autres pieces. *Pl.* 4, *fig.* 11 ; *pl.* 21, *fig.* 16.

Cantonné se dit d'une piece seule placée dans un des deux cantons, du chef

Digitized by Google

ou de la pointe. *Pl.* 13, *fig.* 2. il se dit aussi de la croix & des sautoirs, accompagnés, dans les cantons de l'écu, de quelques autres figures. *Pl.* 16, *fig.* 6; *pl.* 11, *fig.* 3; *pl.* 20, *fig.* 8.

Carnation se dit de toutes les parties du corps humain, particuliérement du visage, des mains & des pieds, quand ils sont représentés au naturel. *Pl.* 14, *fig.* 1 & *suiv.*

Caudé se dit des étoiles ou des cometes qui ont dans le bas une trace de lumiere. *Pl.* 25, *fig.* 15.

Ceintré se dit du globe ou monde impérial, entouré d'un cercle & d'un demi-cercle en forme de ceintre. *Pl.* 23, *fig.* 20.

Cerclé se dit d'un tonneau.

Champagne est une figure qui occupe environ le tiers de l'écu vers la pointe. On la nomme anssi *plaine.* *Pl.* 4, *fig.* 3.

Chappé se dit de l'écu qui s'ouvre en chappe ou en pavillon, ou plutôt lorsque l'écu en divisé en chevron plein & rempli, si bien que rien ne se voit du champ que ce qui a la forme de ce chevron rempli, le surplus qui est des deux côtés de la pointe lui servant comme de chappe ou manteau. *Pl.* 2, *fig.* 29.

Chapeau est un ornement dont les Cardinaux, Archevêques, Evêques &c. timbrent leurs armoiries. Il est rouge

Digitized by Google

pour les Cardinaux, verd pour les Archevêques & Evêques; les Abbés & autres Eccléſiaſtiques, le doivent porter noir. On trouve auſſi des chapeaux pour figures dans certaines armes. *Pl.* 27, *fig.* 10; *pl.* 35 & 36.

Chaperon eſt un ancien habillement de tête en forme de capuchon, terminé en bourlet derriere la tête; du bourlet pendoit une manche étroite & longue que l'on entortilloit autour du col. *Pl.* 27, *fig.* 9.

Chaperonné ſe dit d'un faucon, d'un épervier qui a la tête couverte d'un morceau de cuir, appellé en terme de Fauconnerie *chaperon. Pl.* 20, *fig.* 18. On le dit auſſi de tout autre animal qui a la tête couverte d'un chaperon. *Pl.* 23, *fig.* 16.

Chargé ſe dit de toutes ſortes de pieces ſur leſquelles il y en a d'autres; ainſi le chef, la faſce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, &c. peuvent être chargés de coquilles, de croiſſans, de roſes, &c. *Pl.* 8, 9, 11 & 12.

Châtelé ſe dit d'une bordure & d'un lambel chargés de huit ou neuf châteaux: la bordure de Portugal & le lambel d'Artois ſont châtelés. *Pl.* 45, *fig.* 5.

Chauſſé eſt l'oppoſé de chappé. *Pl.* 2, *fig.* 30.

Chauſſe-trape eſt un inſtrument de fer

à quatre pointes diſpoſées en triangle, dont trois portent toujours à terre & la quatriéme demeure en l'air. On ſeme les chauſſe-trapes dans les endroits où la cavalerie doit paſſer, pour les lui rendre plus difficiles. *Pl.* 32, *fig.* 14 & 17.

Chef ſe dit de la partie ſupérieure de l'écu; par exemple, trois étoiles rangées en chef; mais il ſe dit plus particuliérement d'une de ſes piéces honorables, qui ſe place au haut de l'écu, dont elle occupe environ le tiers de la hauteur. Le chef peut recevoir divers attributs. *Pl.* 4, *fig.* 1; *Pl.* 8, *fig.* 1, 2, 3 & 7.

Quand le chef eſt contigu avec d'autres pieces honorables du même émail, ſans aucun filet pour les ſéparer, on le nomme chef-pal, chef-bande, chef-barre, chef-chevron, ſelon les pieces avec leſquelles il ſe trouve joint.

Chérubin. On appelle têtes de chérubins, des têtes d'anges jointes avec des aîles, qui ont quelquefois des poſitions qu'il faut remarquer. *Pl.* 26, *fig.* 18 & 19.

Chevelé ſe dit d'une tête dont les cheveux ſont d'autre émail que la tête. *Pl.* 14, *fig.* 6.

Chevillé ſe dit des ramures d'une corne de cerf, & on dit: *chevillé* de tant de cors. *Pl.* 18, *fig.* 17 & *ſuiv.* *Pl.* 19, *fig.* 1 & *ſuiv.*

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

Chevron est une des pieces honorables de l'écu, composée de deux bandes plattes assemblées en haut par la tête & s'ouvrant en bas en forme de compas à demi-ouvert. *Pl.* 4, *fig.* 9.

Chevronné se dit d'un pal & autre piece chargée de chevrons, ou de tout l'écu quand il en est rempli. *Pl.* 6, *fig.* 14.

Chicot, bâton noueux, ou tronc d'arbre dont on a coupé les branches. On l'appelle aussi *écot*. *Pl.* 24, *fig.* 9.

Cimier est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu & qui est à la cime du casque. *Pl.* 34, *fig.* 7.

Clariné se dit d'un animal qui a des sonnettes, comme les vaches, les moutons, les chameaux, &c. *Pl.* 16, *fig.* 18; *pl.* 18, *fig.* 4.

Cleché se dit des arrondissemens de la croix de Toulouse dont les quatre extrémités sont faites comme les anneaux des clefs. *Pl.* 10, *fig.* 3.

Cloué se dit d'un collier de chien, & des fers à cheval, lorsque les cloux paroissent d'autre émail. *Pl.* 28, *fig.* 20.

Colleté se dit des animaux qui ont un collier: il se dit aussi d'un sanglier qu'un chien arrête par les oreilles ou par le col. *Pl*, 17, *fig.* 5.

Componné se dit des bordures, paux, bandes,

Digitized by Google

bandes, fasces, croix & sautoirs, qui sont composés de pieces quarrées d'émaux alternés, comme une tire d'échiquier : ainsi la bordure de Bourgogne & la bande de Briçonnet sont componnées; la bordure de Seve est contrecomponnée, parce que l'écu étant fascé d'or & de sable, & la bordure componnée de même, les compons d'or répondent aux fasces de sable, & ceux de sable aux fasces d'or. *Pl. 9, fig.* 1; *Pl.* 12, *fig.* 7 & 8.

Contourné se dit des animaux ou des têtes des animaux tournées vers la gauche de l'écu. *Pl.* 15, *fig.* 13 & 14.

Contrebandé, *contrebarré*, *contrebretessé*, *contr'écartelé*, *contrefascé*, *contrefleuré*, *contrepallé*, *contrepotencé*, *contrevairé* sont pieces dont les bandes, barres, brétesses, écartelures, fasces, fleurons, pals, potences & vairs sont opposés. *Pl. 6, fig.* 15 & *suiv. Pl.* 5, *fig.* 11.

Contrepassant se dit des animaux, dont l'un passe d'un côté, l'autre d'un autre. *Pl.* 15, *fig.* 15.

Coquerelles sont des especes de noisettes dans le fourreau, jointes ensemble au nombre de trois. *Pl.* 24, *fig.* 19.

Cordé se dit des luths, harpes, violons & autres instrumens semblables, & des arcs à tirer, quand leurs cordes sont de différent émail.

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

Corniere eſt une anſe de pots, marmites, coffres, ainſi appellée parce qu'elle a ſuccédé aux cornes ou anſes qu'on mettoit anciennement aux angles des tables, des coffres pour pouvoir les porter plus aiſément. *Pl.* 27, *fig.* 18.

Cors, voyez *Huchet*.

Cotice eſt une eſpece de bande diminuée, plus étroite, qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire; elle ſe met de droite à gauche, comme la bande; elle ſert de briſure: on l'appelle auſſi bâton. Quand il y a plus de quatre bandes dans un écu, on les nomme *Cotices*. *Pl.* 5, *fig.* 8 & 13; *pl.* 6, *fig.* 11.

Coticé ſe dit du champ ou de l'écu rempli de bandes de couleurs alternées au nombre de 10 ou plus. *Pl.* 6, *fig.* 12.

Couché ſe dit du cerf, du lion, chien & autres animaux. *Pl.* 17, *fig.* 3; *pl.* 18, *fig.* 20.

Couliſſé ſe dit d'un château & d'une tour qui ont la herſe ou couliſſe à la porte.

Coupé ſe dit de l'écu partagé par le milieu horizontalement en deux parties égales, & des membres des animaux qui ſont coupés nets, comme la tête, cuiſſes, &c. *Pl.* 2, *fig.* 15; *pl.* 15, *fig.* 20; *pl.* 16, *fig.* 10, 18, &c.

Coupeau; c'eſt ainſi qu'on appelle dans

Digitized by Google

le blason, la cime ou sommet des montagnes & collines. *Pl. 26, fig. 9 & 10.*

Couple est un bâton d'un demi pied auquel pend deux attaches dont on se sert pour coupler les chiens.

Couple se dit des chiens de chasse liés ensemble.

Courant, de tout animal qui court. *Pl. 16, fig. 12; pl. 17, fig. 4.*

Courbé est la situation des dauphins & des bars, qui ne s'exprime pas, leur étant naturelle & propre en armoiries: il se dit des fasces un peu voûtées en arc.

Couronné se dit des lions, du casque & des autres choses qui ont couronne. *Pl. 16, fig. 2; pl. 35 & suiv.*

Cousu se dit du chef, quand il est de métal sur métal ou de couleur sur couleur, comme aux armoiries des villes de Paris & de Lyon, & des maisons de Bonne, de la Croix-Chevrieres & autres, en Dauphiné & ailleurs. On se sert aussi de ce mot pour les fasces, bandes, chevrons &c. de couleur sur couleur, ou de métal sur métal. *Pl. 8, fig. 2; pl. 12, fig. 1.*

Couvert se dit d'une tour qui a un comble. *Pl. 29, fig. 12.*

Crampon est un instrument de fer que les gens de guerre portoient lorsqu'ils alloient escalader quelques places; ils les plantoient dans la muraille & y atta-

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

choient leurs échelles de cordes. La figure du crampon est celle du Z aiguisé par les demiextrêmités.

Cramponné se dit des croix & autres pieces qui ont à leurs extrêmités une demi-potence. *Pl.* 10, *fig.* 17 & 18.

Crenelé se dit des tours, châteaux, bandes, fasces & autres pieces à creneaux. *Pl.* 8, *fig.* 9; *pl.* 29, *fig.* 10 & 11.

Crequier, sorte de prunier sauvage, qui croit dans les haies en Picardie, & qui porte un fruit qu'on appelle *creque* : ou plutôt c'est un cérisier sauvage mal représenté dans les temps où les peintres & les graveurs n'étoient pas fort habiles, & qui a toujours gardé depuis la même forme dans les armoiries. *Pl.* 24, *fig.* 8.

Crêté se dit des coqs à cause de leur crête. *Pl.* 20, *fig.* 13.

Cri d'armes, ou cri de guerre. On appelloit ainsi certaines paroles en usage chez nos premiers François, & chez les autres peuples de l'Europe, pour animer les soldats au combat, ou pour se faire connoître dans les batailles & dans les tournois. Le cri le plus ordinaire des Princes, des Chevaliers, & des Bannerets, étoit leur nom : quelques-uns ont pris le nom des maisons dont ils étoient sortis; d'autres, celui de certaines villes, parce qu'ils en portoient la ban-

Digitized by Google

niere; ainsi le Comte de Vendôme crioit *Chartres*. Le Comte de Hainault avoit pour cri, *Hainault au noble Comte* : & le Duc de Brabant, *Louvain au riche Duc*.

La seconde maniére de cri étoit celui *d'Invocation*. Les Seigneurs de Montmorenci crioient : *Dieu aide*, ensuite *Dieu aide au premier Chrétien*. La maison de Beaufremont crioit : *Beaufremont au premier Chrétien*. Les Ducs de Normandie croient : *Diez aye, Dam Diez aye*, c'est-à-dire, *Dieu nous aide, le Seigneur Dieu nous aide*. Le Duc de Bourbon crioit : *Notre Dame, Bourbon* ; & le Duc d'Anjou, *St. Maurice*.

La trosiéme espece de cri étoit celui de *Resolution*, comme celui que prirent les croisés : *Diez le volt*, c'est-à-dire, *Dieu le veut*.

La quatriéme sorte de cri est celui *d'Exhortation*, tel que celui du Seigneur de Montoison, de la maison de Clermont, à qui Charles VIII cria : *à la recousse, Montoison*, ou celui des Seigneurs de Tournon, *au plus drû*, c'est-dire, *au plus fort de la mêlée*.

La cinquiéme espece est celui de *Defi*, comme le cri des Seigneurs de Chauvigni : *Chevaliers pleuvent*, c'est-à-dire, *viennent en foule*.

La sixiéme sorte est celui de *Terreur* ou de *Courage*. Les Seigneurs de Bar crioient: *au feu, au feu*; & ceux de Guise, *place à la banniere*.

La septiéme espece est des *cris d'Evenement*, comme celui des Seigneurs de Prie, *Cant l'oiseau*, parce qu'un Seigneur de cette maison avoit chargé l'ennemi dans un bois où chantoient des oiseaux.

Enfin, la derniere espece est *le cri de Ralliement*, comme celui de France, *Mont-Joye St. Denis*; c'est-à-dire, *ralliez-vous sous la banniére de St. Denis*.

L'ainé seul pouvoit porter le cri de guerre de sa maison, les puinés le changeoient. Ainsi les Ducs de Bourgogne, de la maison de France, crioient: *Mont-Joye au noble Duc*, ou *Mont-Joye S. Andrieu*.

Croisé se dit du globe impérial, des bannières, & des besans qui ont des croix. *Pl.* 23, *fig.* 20; *pl.* 12.

Croisettes: c'est ainsi qu'on appelle dans le blason de petites croix qui accompagnent d'autres pieces, ou dont les écus sont semés sans nombre. *Pl.* 10, *fig.* 20; *pl.* 11, *fig.* 11.

D

D*Anché* se dit du chef, de la fasce, de la bande; & du parti, coupé,

tranché, taillé & écartelé, quand ils se terminent en pointes aiguës, comme des dents. *Pl.* 8, *fig.* 3 & 4.

Debout se dit des animaux dressés sur leurs pieds de derriere. *Pl.* 17, *fig.* 19.

Découpé se dit des lambrequins qui sont découpés à feuilles d'Acante, & du papelonné. *Pl.* 22, *fig.* 7.

Défendu. On dit qu'un sanglier est défendu d'un tel émail, quand sa défense ou sa dent de dessous est d'un autre émail que le corps ou la hure. *Pl.* 19. *fig.* 8 & 9.

Défense. C'est le nom que l'on donne à la dent de dessous du sanglier. *Même Pl. même fig.*

On dit d'une licorne qu'elle est en défense quand elle baisse la tête, & qu'elle présente la pointe de sa corne. *Pl.* 18, *fig.* 14.

On le dit aussi d'un hérisson lorsqu'il est roulé en peloton, comme il a coutume de faire pour empêcher qu'on ne le prenne.

De l'un en l'autre se dit du parti, du coupé, du tranché, de l'écartelé, du fascé, du pallé, du bandé, &c. quand ils sont chargés de plusieurs pieces qui sont sur l'une de ces parties, de l'émail de l'autre, réciproquement & alternativement. *Pl.* 16, *fig.* 20.

Digitized by Google

De l'un à l'autre se dit des pieces étendues qui passent sur les deux pieces de la partition ou sur toutes les fasces, bandes, pals, alternant les émaux de ces partitions, comme Rodes-Barbarel, en Dombes, porte parti de sable & d'argent à treize étoiles rangées en trois pals, les cinq du milieu de l'un à l'autre, & les quatre de chaque flanc de l'un en l'autre. *Pl.* 13, *fig.* 15; *pl.* 15. *fig.* 20; *pl.* 16, *fig.* 1.

Demembré se dit de l'aigle, du lion & de tout autre animal dont les membres sont séparés.

Denté se dit des dents des animaux.

Dentelé se dit de la croix, de la bande & autres piéces à petites dents. *Pl.* 9, *fig.* 14.

Denticulé, bordure semblable aux denticules qui se mettent aux corniches d'architecture. *Pl.* 12, *fig.* 10.

Desarmé se dit de l'aigle qui n'a point d'ongles.

Deux un se dit de la disposition ordinaire de trois pieces en armoiries, dont deux sont vers le chef & une vers la pointe, comme les trois fleurs-de-lys de France.

Dextrochere se dit du bras droit peint dans un écu, tantôt nud, tantôt habillé, garni d'un brasselet ou d'un fanon, quel-

quefois armé, & tenant en main quelque chose. *Pl.* 14, *fig.* 11, 12 & 13.

Diadêmé se dit de l'aigle qui a un petit cercle rond sur la tête. *Pl.* 20, *fig.* 2.

Diapré se dit des fasces, pals & autres pieces bigarrées de diverses couleurs. *Pl.* 8, *fig.* 10.

Diffamé se dit du lion ou léopard qui n'a point de queue. *Pl.* 19, *fig.* 5.

Divise se dit de la fasce & de la bande qui n'ont que la moitié de leur largeur : l'on dit fasce ou bande en divise.

Donjonné se dit des tours & châteaux qui ont des tourelles. *Pl.* 29, *fig.* 5.

Douloire ou *doloire* est une hache dont se servent les tonneliers pour dégrossir les douves. *Pl.* 30, *fig.* 6.

Dragonné se dit d'un lion ou autre animal qui se termine en queue de dragon. *Pl.* 23, *fig.* 6 & 7.

E

E*Cartelé* se dit de l'écu divisé en quatre parties égales, en banniére ou en sautoir. *Pl.* 1, *fig.* 9, 18 & 19.

Echiqueté se dit de l'écu & des pieces principales, & même de quelques animaux, comme les aigles & les lions, quand ils sont composés de pieces quarrées, alternées comme celles des échiquiers. Dans l'écu, il faut pour le

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

moins qu'il y ait vingt quarreaux pour être dit échiqueté, autrement on le dit équipollé, quand il n'y en a que neuf; & quand il n'y en a que quinze, comme aux armoiries de Tolede & de Quinnodes, on dit quinze points d'échiquier : les autres pieces doivent pour le moins être échiquetées de deux tires, autrement elles sont dites componées. *Pl.* 7, *fig.* 4 & 5.

Ecoté se dit des troncs & branches de bois dont les menues branches ont été coupées. *Pl.* 9, *fig.* 10.

Effaré se dit d'un cheval levé sur ses pieds. *Pl.* 16, *fig.* 13.

Effarouché se dit du chat, lorsqu'il est dans une situation rampante. On le dit aussi effrayé.

Effrayé le même qu'éffarouché.

Elancé se dit d'un cerf courant. *Pl.* 18, *fig.* 19.

Emanché se dit des partitions de l'écu où les pieces s'enclavent l'une dans l'autre en forme de longs triangles pyramidaux, comme aux armoiries da Vaudrey. *Pl.* 7, *fig.* 1 & 2.

Emaux ou *Email* se prend dans le blason pour un terme générique qui renferme les métaux & les couleurs dont sont composées les armoiries.

Eployé se dit de l'aigle à deux têtes & dont les ailes sont étendues. *Pl.* 20, *fig.* 2.

Embouté se dit des manches des marteaux dont les bouts sont garnis d'émail différent.

Embrassé se dit d'un écu parti ou coupé, ou tranché d'une seule émanchure qui s'étend d'un flanc à l'autre. *Pl.* 2, *fig.* 31.

Emmanché se dit des haches, marteaux, faulx & autres choses qui ont manche d'émail différent. *Pl.* 30, *fig.* 16.

Emmuselé se dit des ours, chameaux, mulets & autres animaux auxquels on lie le museau pour les empêcher de mordre & de manger. *Pl.* 17, *fig.* 20.

Empenné se dit d'un dard, trait ou javelot qui a ses aîlerons ou pennes. *Pl.* 28, *fig.* 7.

Empiétant se dit de l'oiseau de proie, quand il est sur sa proie qu'il tient avec ses serres. *Pl.* 20, *fig.* 17.

Empoigné se dit des fléches, javelots & autres choses semblables de figure longue, quand elles sont au nombre de trois ou plus, l'une en pal, les autres en sautoir, assemblées & croisées au milieu de l'écu: les fléches de la devise des Etats de Hollande sont de cette sorte. *Pl.* 28, *fig.* 7.

Enchaussé est le contraire de chappé, & une figure rare.

Encoché se dit du trait qui est sur un

Digitized by Google

arc, ſoit que l'arc ſoit bandé ou non. *Pl.* 28, *fig.* 7.

Enclavé ſe dit d'un écu parti dont l'une des partitions entre dans l'autre par une longue liſte. *Pl.* 32, *fig.* 20.

Enclos ſe dit du lion d'Ecoſſe qui eſt enclos dans un trécheur. *Pl.* 4, *fig.* 18.

Endenté ſe dit d'une faſce, pal, bande & autres pieces de triangles alternés de divers émaux. *Pl.* 12, *fig.* 12.

Enfilé ſe dit des couronnes, annelets & autres choſes rondes ou ouvertes, paſſées dans des bandes, pals, faſces, lances ou autres pareilles choſes. *Pl.* 9, *fig.* 4.

Englanté ſe dit du chêne chargé de glands. *Pl.* 24, *fig.* 4.

Engoulé, des bandes, croix, ſautoirs & toutes autres pieces dont les extrêmités entrent dans des gueules de lions, léopards, dragons, &c. *Pl.* 9, *fig.* 5.

Engrêlé ſe dit des bordures, croix, bandes, ſautoirs qui ſont à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondiſſent un peu. *Pl.* 9, *fig.* 15; *pl.* 12, *fig.* 11.

Enguiché ſe dit des cors, huchets & trompes, dont l'embouchure eſt de différent émail. *Pl.* 12, *fig.* 16.

Enlevé ſe dit de certaines pieces qui paroiſſent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure.

Digitized by Google

Enquérir. On dit des armoiries qui sont contre les regles ordinaires du blason, qu'elles sont à enquérir, c'est-à-dire, qu'en voyant telles armes, on est porte a s'enquérir ou à demander la raison de cette maniere extraordinaire. *Pl.* 13, *fig.* 19.

Ensanglanté se dit du pélican & autres animaux sanglans. *Pl.* 21, *fig.* 2.

Enté se dit des partitions. & des fasces, bandes, pals qui entrent les uns dans les autres à ondes rondement. *Pl.* 8, *fig.* 6.

Entravaillé se dit des oiseaux, qui ayant le vol éployé, ont un bâton ou quelqu'autre chose passée entre les aîles & les pieds.

Entrelassé se dit de trois croissans, de trois anneaux & autres choses semblables passées les uns dans les autres. *Pl.* 11, *fig.* 16; *pl.* 31, *fig.* 4.

Entretenu se dit des clefs & autres choses qui se tiennent liées ensemble par leurs anneaux. *Pl.* 31, *fig.* 4.

Epanoui se dit des fleurs-de-lys dont il sort des boutons entre les fleurons, & dont le fleuron d'enhaut est ouvert, comme en celle de Florence. *Pl.* 33, *fig.* 7.

Equipé se dit d'un vaisseau qui a ses voiles, cordages & autres choses. *Pl.* 48, *fig.* 10.

Digitized by Google

Equipollé se dit de neuf quarrés, dont cinq sont d'un émail & quatre d'un autre alternativement. *Pl.* 7, *fig.* 3.

Ebranché se dit d'un arbre dont les branches ont été coupées.

Ecaillé se dit des poissons.

Eclaté se dit des lances rompues & chevrons.

Ecorché se dit des loups de gueules ou couleur rouge.

Essorant se dit des oiseaux qui n'ouvrent l'aîle qu'à demi, pour prendre le vent, & qui regardent le soleil. *Pl.* 20, *fig.* 7 & 16.

Essoré se dit des toits des maisons de divers émail. *Pl.* 29, *fig.* 17.

Etincelant se dit des charbons dont sortent des étincelles, & *Etincelé*, d'un écu semé d'étincelles.

F.

F*Ailli* se dit des chevrons rompus en leurs montans. *Pl.* 4, *fig.* 6.

Fanon : c'est un ornement semblable à un manipule que les ministres de l'autel mettent au bras gauche. *Pl.* 14, *fig.* 13.

Fascé se dit de l'écu couvert de fasces & des pieces divisées par longues listes. *Pl.* 6, *fig.* 3 & 4.

Fasce est une piece honorable qui occupe le tiers de l'écu horizontalement,

& qui ſépare le chef de la pointe. *Pl.* 4, *fig.* 2. Cette piece ſe met en nombre. *Pl.* 5, *fig.* 1, 2 & 3.

Faux ſe dit des armoiries qui ont couleur ſur couleur, ou métal ſur métal.

Fer de moulin. Voyez *Anille.*

Fermail ou *fermaux* : c'eſt ainſi qu'on appelle en blaſon de grandes boucles garnies de leurs ardillons, qui ſe mettent aux baudriers & ceintures militaires. *Pl.* 28, *fig.* 17 & 18.

Feuille de ſcie : faſce ou bande danchée d'un ſeul côté. *Pl.* 8, *fig.* 4.

Feuillé ſe dit des fleurs ou fruits accompagnés de quelques feuilles. *Pl.* 24, *fig.* 14.

Fiché ſe dit des croiſettes qui ont le pied aiguiſé. *Pl.* 21, *fig.* 12.

Fier ſe dit du lion hériſſé.

Fierté ſe dit des baleines dont on voit les dents.

Figuré ſe dit du ſoleil ſur lequel on exprime l'image du viſage humain, de même des tourteaux, beſans & autres choſes ſur leſquelles la même figure paroît, comme ſeroit un miroir, &c. *Pl.* 13, *fig.* 18.

Flambant ſe dit des pals ondés & aiguiſés en forme de flammes. *Pl.* 25, *fig.* 19.

Flanqué, des pals, arbres & autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés :

Digitized by Google

Diction-naire Heraldique.

aux armoiries de Sicile, les pals d'Aragon sont flanqués de deux aigles.

Fleurdelisé, voyez *Florencé*.

Fleuré se dit des bandes, bordures, orles, trécheurs & autres pieces dont les bords sont en façon de fleurs ou de tréfles. *Pl.* 4, *fig.* 18.

Fleuri se dit des rosiers & autres plantes chargées de fleurs.

Florencé se dit de la croix dont les extrêmités se terminent en fleurs-de-lys. *Pl.* 9, *fig.* 19.

Flotant se dit des vaisseaux & des poissons sur les eaux.

Forces : il y en a de deux façons ; les unes pour couper les cuirs, & les autres pour tondre les draps : les premieres se terminent en pointe, les secondes sont quarrées par le bout. *Pl.* 30, *fig.* 14.

Foy sont deux mains jointes en signe d'alliance ; on la met ordinairement en fasce, quelquefois en bande. *Pl.* 14, *fig.* 17 & 18.

Franc-quartier ; c'est le premier quartier de l'écu. *Pl.* 4, *fig.* 10.

Frangé se dit des gonfanons qui ont des franges, dont il faut spécifier l'émail. *Pl.* 26, *fig.* 17.

Fretté se dit de l'écu & des pieces principales couvertes de bâtons croisés en

sautoirs

sautoirs, qui laissent des espaces vuides & égaux en forme de lozanges. *Pl*. 7, *fig*. 6.

Fruité se dit d'un arbre chargé de fruits.

Furieux, d'un taureau élevé sur ses pieds. *Pl*. 18, *fig*. 2.

Fusée est une figure qui représente une losange allongée. *Pl*. 7, *fig*. 10.

Fusélé, d'une piece chargée de fusées. *Pl*. 7, *fig*. 12.

Fusté, d'un arbre dont le tronc est de différente couleur, & d'une lance ou pique dont le bois est d'autre émail que le fer. *Pl*. 24, *fig*. 3.

G.

GAi se dit d'un cheval nud, sans harnois. *Pl*. 16, *fig*. 13.

Garni, d'une épée dont la garde ou la poignée est d'autre émail. *Pl*. 28, *fig*. 4.

Giron est une figure triangulaire, ou un quartier du gironné. *Pl*. 4, *fig*. 13.

Gironné est l'écu divisé en six, huit ou dix parties triangulaires, dont les pointes s'unissent au centre de l'écu. *Pl*. 1, *fig*. 20.

Gonfanon est une banniere d'Eglise à plusieurs pendants. *Pl* 26, *fig*. 17.

Gorge se dit de la gorge & col du paon, cygne & autres semblables oiseaux, quand ils sont d'autre émail.

Gousset est une figure semblable au

Digitized by Google

pairle, excepté qu'il est rempli dans la partie supérieure. *Pl.* 4, *fig.* 20.

Griffon est un animal chimérique qu'on représente moitié aigle, moitié lion. *Pl.* 23, *fig.* 8.

Grilleté se dit des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds. *Pl.* 20, *fig.* 15.

Gringolé se dit des croix, sautoirs, fers de moulin & autres choses pareilles qui se terminent en têtes de serpens. *Pl.* 10, *fig.* 6.

Gueules: c'est dans le blason la couleur rouge; elle se marque en gravure par des traits perpendiculaires. *Pl.* 1, *fig.* 3.

Guidon est une enseigne militaire longue, étroite & fendue. *Pl.* 28, *fig.* 12.

Guivre est une grosse couleuvre ondée, tortillée, mise en pal, & qu'on peint ordinairement devorant quelqu'animal. *Pl.* 22, *fig.* 11.

Guivré est le même que *vivré*. *Pl.* 8, *fig.* 20.

Gumene c'est ainsi qu'on appelle la corde ou cable d'une ancre.

H.

HAbillé est un terme entendu de tout le monde. *Pl.* 14, *fig.* 2.

Habillé se dit aussi d'un vaisseau avec tous ses agrêts. *Pl.* 48, *fig.* 10.

Hachemens sont la même chose que les lambrequins qui ornent les casques.

Hamade est une piece composée de trois

fasces alezées, c'est-à-dire, qui ne touchent point les bords de l'écu. *Pl.* 5, *fig.* 18.

DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE.

Haussé se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire.

Haut se dit de l'épée droite. *Pl.* 28, *fig.* 1.

Heaume est la même chose que casque: il se voit quelquefois pour pieces d'armoiries, mais ordinairement il sert de timbre. *Pl.* 28, *fig.* 12; *pl.* 34.

Héraut, ou *Héraut d'Armes*, étoit anciennement un Officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & priviléges.

Du Cange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui signifie Gendarme, Sergent d'armes, ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidéle à son Seigneur; ce sont-là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces Officiers de guerre & de cérémonie, en Roi d'armes, Hérauts & Poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit Roi d'armes; les autres étoient simplement Hérauts, & l'on donnoit le nom de Poursuivant aux surnuméraires.

Les Hérauts, y compris le Roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Mont-Joie Saint Denis, étoit

le titre affecté au Roi d'armes ; les autres portoient le nom des Provinces de France, comme de Guienne, Bourgogne, Normandie, &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies, de leur cotte-d'armes de velours violet cramoisi, chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lys d'or, de brodequins pour les cérémonies de paix, & de bottes pour celles de guerre. Aux pompes funébres, ils portoient une longue robe de deuil trainante, & tenoient à la main un bâton, qu'on appelloit caducée, couvert de velours violet, & semé de fleurs-de-lys d'or en broderie.

Le principal emploi des Hérauts, étoit de dresser des armoiries, des généalogies, des preuves de Noblesse ; de corriger les abus & usurpations des couronnes, casques, timbres & supports ; de faire dans leurs Provinces les enquêtes nécessaires sur la Noblesse, & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois, de convier à y venir, de signifier les cartels, de marquer le champ, les lices, ou le lieu du duel, d'appeller, tant l'assaillant que le tenant, & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient

Digitized by Google

aussi la fête de la célébration des Ordres de Chevalerie, & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des Rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes Fêtes de l'année, quand le Roi tenoit Cour pléniére, où ils appelloient le Grand Maître, le Grand Pannetier, le Grand Bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obséques des Rois, ils enfermoient dans le tombeau, les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les Cours des Princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs personnes alors étoient sacrées comme celles des Ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendart, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, sommoient les Places de se rendre, & marchoient dans les capitulations, devant le Gouverneur de la Ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les Cours étrangeres alliées.

Les premiers commencemens des Hérauts d'armes ne furent pas brillans; nous voyons par les anciens livres de roman-

Digitized by Google

Dictionnaire Heraldique.

cerie, & par l'histoire des Rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les Hérauts que comme de vils messagers, dont on se servoit en toute sorte d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les Trouveres & Chanterres sur la préséance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produisirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des priviléges, & à composer leur corps de gens Nobles; mais, dit Fauchet, « ce corps est abatardi par aucuns qui y „ sont entrés, indignes de telle charges, „ & par le peu de compte que les Rois „ & Princes en ont fait, principalement „ depuis la mort d'Henri II, quant à „ l'occasion des troubles, les cérémonies „ anciennes furent méprisées, faute d'en „ entendre les origines. Depuis il n'a „ plus été question du corps des Hérauts.„

Hérissonné, d'un chat ramassé & accroupi.

Hermine est une fourrure dont le fond est toujours blanc & les mouchetures noires. On l'appelle contre-hermine quand le contraire arrive, c'est-à-dire, que le fond est noir & les mouchetures blanches. *Pl.* 1, *fig.* 8 & 9.

Herse est une coulisse ou porte-coulisse que l'on met aux entrées des portes des vil-

les & places fortes. Les membrures en ſont aiguiſées & garnies de fer. *Pl.* 29, *fig.* 13.

Herſé, d'une porte qui a ſa couliſſe abbatue.

Hie eſt une figure très-rare dans les armoiries, c'eſt une piece de bois large dans le milieu, qui va en ſe retréciſſant aux extrêmités qui ſont garnies d'un anneau de fer de chaque côté. On prétend que cet inſtrument ſervoit à enfoncer les pavés. *Pl.* 30, *fig.* 18.

Honneur (point d') eſt un point dans l'écu, immédiatement au-deſſous du chef & au-deſſus de la faſce. *Pl* 2, *fig.* 37. Le point d'honneur eſt préciſément entre les lettres B & A.

Houſſé, d'un cheval qui a ſa houſſe.

Houſſette eſt un habillement de jambes. *Pl.* 27, *fig.* 13 & 14.

Huchet ou *Cors*, eſt un inſtrument de chaſſeur, pour appeller les chiens. Les poſtillons s'en ſervent auſſi pour avertir de leur arrivée. *Pl.* 12, *fig.* 16.

I.

ISſant ſe dit des lions, aigles & autres animaux dont il ne paroît que la tête avec bien peu de corps. *Pl.* 15, *fig.* 17.

Jumelle eſt une eſpece de filet double: on l'appelle jumelle, parce qu'on les met toujours de deux en deux. On peut les

poser en fasce, en bande, en croix, en sautoir, &c. *Pl.* 5, *fig.* 16.

L.

L*Ambel* est un filet qui se met en chef ou en fasce, auquel sont plusieurs pendants. Il vient, dit-on, des rubans que les jeunes Gentilshommes portoient au col. Le lambel sert de brisure. *Pl.* 31, *fig.* 7 & 12.

Lambrequins sont des pieces d'étoffe découpées en forme de feuillages, qui entourent le casque, & descendent aux deux côtés de l'écusson. *Pl.* 34, *fig.* 7.

Lampassé se dit de la langue des lions & autres animaux. *Pl.* 15 & 16.

Langué, de celle des aigles. *Pl.* 20.

Léopard est un lion passant qui montre les deux yeux, au lieu que le lion proprement dit, se montre toujours de profil. *Pl.* 15, *fig.* 7.

Léopardé, du lion passant. *Pl.* 15, *fig* 7.

Levé, de l'ours en pied. Voyez *Debout*.

Lié, des choses attachées, comme clefs, huchets, &c. *Pl.* 12, *fig.* 16.

Lionné, des léopards rampans. *Pl.* 15, *fig.* 4.

Litre ou ceinture funébre, est une trace de peinture de couleur noire, large d'un pied & demi, qui s'applique contre les

Digitized by Google

murailles d'une Eglife en figne de deuil pour la mort du Patron de l'Eglife, ou du Seigneur haut-jufticier, dont on peint les armes fur la litre de diftance en diftance.

Lorré, des nageoires des poiffons. *Pl.* 21 *fig.* 10.

Lofange eft une figure quadrangulaire, un peu plus haute que large. Les lofanges fe pofent toujours perpendiculairement, de forte que les deux angles du côté de fa plus grande longueur regardent l'un le chef, & l'autre la pointe de l'écu. *Pl.* 13, *fig.* 6.

Lofangé, de l'écu & figures couverts de lofanges. *Pl.* 7, *fig.* 9.

L'un fur l'autre, des animaux & autres chofes, dont l'une eft pofée & étendue au-deffus d'une autre. *Pl.* 15, *fig.* 8.

M.

M*Acle* eft une maille de cuiraffe ou une lofange ouverte, & percée en lofange. *Pl.* 13, *fig.* 9.

Maçonné, des traits des tours, pans de mur, châteaux & autres bâtimens. *Pl.* 29, *fig.* 7.

Mal ordonné fe dit de trois pieces mifes en armoiries, une en chef, deux autres paralléles en pointe. *Pl* 25, *fig.* 11.

Mal taillé fe dit d'une manche d'ha-

bit bizarre ; il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. *Pl.* 27, *fig.* 12.

Mantelé se dit du lion & autres animaux qui ont un mantelet, & de l'écu ouvert en chappe.

Marché est un vieux terme des anciens manuscrits pour la corne du pied des vaches, &c.

Mariné se dit des lions & autres animaux qui ont queue de poisson, comme les sirenes. *Pl.* 23. *fig.* 10.

Masqué se dit d'un lion qui a un masque.

Massacre est un bois de cerf avec une partie du crâne tout décharné. Il ne faut pas confondre le massacre avec le rencontre. *Pl.* 19, *fig.* 3.

Membré, des cuisses & jambes des aigles & autres oiseaux. *Pl.* 20, *fig.* 2.

Merlette est un oiseau qui se représente toujours sans bec & sans jambes ; elle différe peu de la canette. *Pl.* 11, *fig.* 9.

Miraillé, des aîles de papillons. *Pl.* 22, *fig.* 6.

Molette, c'est la piece principale de l'éperon, elle est toute semblable à une étoile : toute la différence, c'est que la molette est percée en rond dans le milieu. *Pl.* 28, *fig.* 14.

Monstrueux, des animaux qui ont face

humaine. *Pl.* 23, *fig.* 5, 11 & *autres.*

Montant, des écreviſſes, croiſſans, épis & autres choſes dreſſées vers le chef de l'écu. *Pl.* 21, *fig.* 13; *pl.* 25, *fig.* 17.

Morailles ſont des eſpeces de tenailles cranelées dont on ſerre le nez d'un cheval pour en jouir plus facilement dans le travail du Maréchal; elles ne différent pas des *Broyes* pour la forme. Voyez *Broyes*.

Morné, du lion & autres animaux ſans dents, bec, langue & griffes. *Pl.* 16, *fig.* 4.

Mortier eſt la marque de la Juſtice Souveraine. Le Chancelier, les Préſidens à mortier le portent pour timbrer leurs armoiries. C'eſt une eſpece de bonnet rond & plat. *Pl.* 37, *fig.* 3; *pl.* 40, *fig.* 5 & 6.

Moucheté ſe dit du milieu du papelonné, quand il eſt plein de mouchetures; des hermines.

Mouvant ſe dit des pieces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu, dont elles ſemblent ſortir. *Pl.* 16, *fig.* 11.

N.

N*Aiſſant* ſe dit des animaux qui ne montrent que la tête, ſortant de l'extrêmité du chef ou du deſſus de la faſce, ou du ſecond du coupé. Voyez *Iſſant*.

Digitized by Google

Naturel se dit des animaux, fleurs & fruits, représentés comme ils sont naturellement.

Nebulé se dit des pieces en forme de nuées, comme la bordure des Comtes de Fustemberg. *Pl.* 47, *fig.* 5.

Nervé se dit de la fougere & autres feuilles dont les nerfs & fibres paroissent d'un autre émail.

Noué se dit de la queue du lion, quand elle a des nœuds en forme de houpes.

Noueux se dit d'un écot ou bâton à nœuds.

Nourri se dit du pied des plantes qui ne montrent point de racine, & des fleurs-de-lys dont la pointe d'en bas ne paroît pas, comme aux armoiries de Vignacourt. *Pl.* 25, *fig.* 2.

O.

O*Mbre de Soleil* : on appelle ainsi une figure de soleil qui est de tout autre émail que d'or. *Pl.* 25, *fig.* 6.

Ombré se dit des figures qui sont ombrées ou tracées de noir, pour les mieux dstinguer.

Ondé se dit des fasces, pals, chevrons & autres pieces un peu tortillées à ondes. *Pl.* 8, *fig.* 5 & 16.

Onglé se dit des ongles des animaux.

Or est le premier métal en blason. C'est

ainsi qu'on appelle le jaune. On le marque dans la gravure par des points. *Pl.* 1, *fig.* 1.

Oreillé, des dauphins & des coquilles.

Orle est une bordure qui ne touche pas les bords de l'écu. *Pl.* 4, *fig.* 17.

Otelle sont des bouts de fer de piques que quelques-uns appellent *Amandes pelées*. *Pl.* 28, *fig.* 10.

Ouvert, des portes, des châteaux, tours, &c.

P.

P*Aillé* est le même que *diapré*.

Pairle est un pal, qui, mouvant de la pointe, se partage vers le milieu en deux branches égales qui vont aboutir aux deux angles du chef. *Pl.* 4, *fig.* 14.

Paissant se dit des vaches & brebis qui ont la tête baissée pour paître. *Pl.* 18, *fig.* 9.

Pal est une piece honorable, qui occupe le tiers de l'écu perpendiculairement. On le met en nombre, comme la fasce, la bande &c. *Pl.* 4, *fig.* 4; *pl.* 5, *fig.* 4, 5 & 6.

Pallé se dit de l'écu & des figures chargées de pals. *Pl.* 6, *fig.* 1 & 2.

Palissé se dit des pieces à pals ou fasces aiguisées, enclavées les unes dans les autres.

Digitized by Google

Pâmé, du dauphin ſans langue, la hure ouverte. *Pl.* 21, *fig.* 11.

Papillonné ſe dit d'un ouvrage à écailles.

Parti ſe dit de l'écu, des animaux & autres pieces diviſées de haut en bas, en deux parties égales. *Pl.* 1, *fig.* 14; *pl.* 16, *fig.* 1.

Pas-d'Armes eſt une place que les anciens Chevaliers entreprenoient de défendre, (d'où lui étoit venu le nom d'*Empriſe*) par exemple, un pont, un chemin &c., par lequel on ne ſauroit paſſer ſans combattre la perſonne qui le garde.

Les Chevaliers qui défendoient le *pas* pendoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes &c. élevées pour cet uſage; & quiconque étoit diſpoſé à diſputer le paſſage, touchoit une de ces armoiries avec ſon épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

On appelloit auſſi Pas-d'armes le combat ou défi qu'un tenant, ou ſeul ou accompagné de pluſieurs Chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans; ainſi en 1514, François Duc de Valois, entreprit un pareil combat, appellé *le Pas*

de l'Arc Triomphal, pour les fêtes du mariage de Louis XII ; & le tournois où Henri II fut blessé en 1559, étoit aussi *un Pas-d'armes*, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel, que *le Pas est ouvert par Sa Majesté Très-Chrétienne*, &c. *pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés*. Le funeste accident qui mit ce Prince au tombeau, a fait cesser ces dangereux divertissemens.

Passant, des animaux qui semblent marcher.

Passé en sautoir, des choses qui sont mises en forme de croix de S. André.

Patté, des croix dont les extrêmités s'élargissent en forme de patte étendue. *Pl. 9*, *fig.* 16.

Pate-nostre est un dizain de chapelet, ou le chapelet entier. *Pl. 26*, *fig.* 20.

Pavillon signifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des Rois & des Souverains qui ne relevent que de Dieu & de leur épée.

Pavillonné : on se sert de cet mot pour exprimer l'émail du pavillon d'un cors, d'une trompette, lorsque le pavillon est d'un autre émail que le reste.

Peautré, de la queue des poissons. *Pl.* 21, *fig.* 10.

Pendant de deux, trois, quatre & cinq pieces, se dit d'un lambel dont il

est nécessaire d'énoncer les pendants; quand ils passent le nombre de trois, ou qu'il est moindre; il en est de même des gonfanons.

Penneton: c'est la partie de la clef qui joue dans la serrure. C'est la position du penneton qui fait que les clefs sont dites affrontées ou adossées.

Pennon est une espece de banniere semblable au guidon pour la forme.

Pennon est un écusson de plusieurs quartiers, pour marquer les alliances paternelles & maternelles, ou pour marquer la descendance & les degrés de génération d'un Gentilhomme. Le premier s'appelle Pennon généalogique paternel & maternel. Le second Pennon généalogique direct. Voy. la derniere leçon.

Percé, des pieces ouvertes à jour. Voy. *ajouré*.

Perché, des oiseaux sur la perche & sur des branches. *Pl.* 20, *fig.* 15.

Péri en bande, en barre, en croix, en sautoir, de ce qui est mis dans le sens de ces pieces.

Pignonné, de ce qui s'éléve en forme d'escaliers de part & d'autre pyramidalement. *Pl.* 29, *fig* 20.

Plaine est la même chose que la champagne: quelques-uns prétendent qu'on ne doit se servir du mot de *plaine*, que pour exprimer

Digitized by Google

exprimer une champagne extrêmement diminuée. *Pl.* 30, *fig.* 9.

Plié, des oiſeaux qui n'étendent pas les aîles, particuliérement des aigles que l'on dit alors au vol plié.

Pointe eſt une piece mouvante du bas en haut de l'écu, plus étroite que le chappé. Lapointe ſe poſe perpendiculairement. *Pl.* 4, *fig.* 12. Quelquefois en bande, ou abſolument renverſée. *Pl.* 12, *fig.* 19 & 20. On l'appelle auſſi pile.

Plumeté eſt le même que le moucheté ou papelonné.

Pommetté ſe dit des croix, & rais tournés en pluſieurs boules ou pommes. *Voy.* bourdonné.

Poſé ſe dit du lion arrêté ſur ſes quatre pieds.

Potencé ſe dit des pieces terminées en T. *Pl.* 10, *fig.* 1.

Pourpre eſt une des cinq couleurs du blaſon, & qui eſt compoſé de l'azur & du gueules, tirant par conſéquent ſur le violet. Le pourpre ſe marque dans la gravure par des traits tirés diagonalement de gauche à droite. *Pl.* 1, *fig.* 6.

Proboſcide c'eſt ainſi que dans le blaſon on appelle les trompes d'élephant. *Pl.* 16, *fig.* 20.

Q

QUarte-feuille, sont des fleurs à quatre feuilles. *Pl.* 24, *fig.* 20.

Quartier est une des quatre parties de l'écu. *Voyez* franc-quartier.

Quinte-feuille, est une fleur de pervanche de cinq feuilles, ouverte en rond ou percée dans le milieu. *Pl.* 26, *fig.* 20.

R

RAcourci est le même qu'alezé.

Rais sont des bâtons pometés & fleurdelisés, mis comme les rais d'une roue. On les nomme quelquefois *Rais* d'*Escarboucle* quand ils ont en cœur une de ces pierreries, comme les anciennes armoiries de Cleves, dont les modernes changent l'escarboucle en un écusson. *Pl.* 27, *fig.* 7.

Ramé est le même que chevillé pour les cornes des cerfs, daims, &c.

Rampant se dit du lion droit. *Pl.* 15, *fig.* 1.

Ramures sont les cornes d'un cerf attachées à une partie du crâne vues de face. *Pl.* 19, *fig.* 5.

Rangé, de plusieurs choses mises sur une même ligne en chef, en fasce ou en bande. *Pl.* 13, *fig.* 3, 5, 6, &c.

Ravissant, d'un loup portant sa proie. *Pl.* 17, *fig.* 14.

Rayonnant, du soleil & des étoiles.

Recercelé, de la croix ancrée, tournée en cerceaux, & de la queue des cochons & lévriers. *Pl.* 10, *fig.* 9.

Recoupé, des écus mi-coupés & recoupés un peu plus bas.

Recroisetté, des croix dont les branches sont d'autres croix. *Pl.* 9, *fig.* 20.

Redorte est une branche de frêne ou d'un autre arbre, tortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y en a sans feuilles, & avec feuilles. *Pl.* 24, *fig.* 7.

Renchier est une espece de cerf dont les cornes sont larges & plattes. *Pl.* 19, *fig.* 6.

Rencontre est la tête d'un bœuf, d'un cerf, d'un belier & de tout autre animal dont on voit les deux yeux. *Pl.* 18, *fig.* 5, 6 & 10. *Pl.* 19, *fig.* 1.

Resercelé, des croix qui en ont une autre conduite en filet d'autre émail. *Pl.* 10, *fig.* 13.

Retrait, des bandes, pals & fasces, qui, de l'un de leurs côtés seulement, ne touchent pas les bords de l'écu. *Pl.* 12, *fig.* 16 & 17.

Roc est le fer morné d'une lance de tournois. On l'appelle aussi *Roc* d'*Echiquier*, parce que les tours des échecs, que les Espagnols nomment *roque*, ont la même forme. *Pl.* 31, *fig.* 6.

Rompu, des chevrons rompus ou separés en leur montant. *Voyez* Failli.

Rouant, du paon qui étend sa queue. *Pl.* 20, *fig.* 14.

Rustre est une lozange percée en rond. *Pl.* 7, *fig.* 14.

S.

S*Able* est dans le blason la couleur noire. En gravure, on la marque par des traits croisés. *Pl.* 1, *fig.* 7.

Saillant, d'une chévre & mouton ou belier en pied. *Pl.* 18, *fig.* 8 & 11.

Sanglé, du cheval & des pourceaux & sangliers qui ont par le milieu du corps une espece de ceinture d'autre émail.

Sautoir est une piece honorable, composée de la bande & de la barre. C'étoit autrefois un instrument dont on se servoit pour s'aider à monter ou à sauter sur un cheval; c'est de là que cette figure à pris le nom de *Sautoir*. *Pl.* 4, *fig.* 8.

Sellé, du cheval. *Pl.* 16, *fig.* 14.

Semé, des pieces dont l'écu est chargé, tant plein que vuide, & dont quelques parties sortent de toutes les extrêmités de l'écu. *Pl.* 13, *fig.* 16 & 17.

Senestre, c'est ainsi qu'en blasonnant on nomme le côté gauche.

Senestré se dit d'une piece accompagnée à gauche d'une autre piece. Par exemple, la Ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, sénestrée d'une clef d'argent.

Senestré se dit encore lorsqu'un écu est

Digitized by Google

parti en pal, de sorte que les deux tiers, & même plus, sont d'un émail, & que le restant à sénestre est d'un autre. *Pl* 2, *fig*. 34. Dans ces deux significations, c'est le contraire d'*adextré*.

Thomassin, en Provence, porte de sable semé de faux d'or, le manche en haut à dextre & sénestré de même.

Sénestrochere se dit du bras gauche, comme dextrochere du bras droit. *Pl*. 14, *fig*. 14.

Sinople est la couleur verte dans le blason. Il se marque dans la gravure par des traits tirés diagonalement de droite à gauche. *Pl*. 1, *fig*. 5.

Sommé, d'une piece qui en a une autre au-dessus d'elle. *Pl*. 28, *fig*. 12.

Soûtenu, au contraire de celle qui en a une autre au-dessous.

Stangue c'est la tige d'une ancre, quand elle est d'émail différent du reste de la figure. *Pl*. 29, *fig*. 4.

Supports, sont les figures d'animaux qui supportent de chaque côté un écusson.

Sur le tout se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure, & des pieces qui brochent sur les autres.

Sur le tout du tout se dit de l'écusson qui est sur le milieu de l'écartelure d'un écusson qui est déja sur le tout.

Surmonté est le même que sommé.

Digitized by Google

DICTIONNAIRE HÉRALDIQUE.

T.

TAillé se dit de l'écu divisé diagonalement de gauche à droite, en deux parties égales. *Pl.* 1, *fig.* 17.

Tarrer veut dire tourner le heaume ou casque. On dit tarré de front, tarré de profil.

Tenants se dit des figures humaines ou d'anges, qui soutiennent de chaque côté un écusson : ainsi les armes de France ont pour tenants deux anges.

Terrasse se dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

Tiercé se dit de l'écu divisé en trois parties en long, en large, diagonalement ou en mantel. *Pl.* 2, *fig.* 21 *& suiv.*

Tierces, sont trois filets qui se mettent toujours de trois en trois, comme les jumelles se mettent de deux en deux. Les tierces se posent en fasce, en bande, en croix, en sautoir, &c. *Pl.* 5, *fig.* 17 & 19.

Tigé se dit des palmes & fleurs. *Pl.* 25, *fig.* 3.

Timbre, c'est tout ce qui se met sur l'écu, & comprend par conséquent le heaume, la couronne, le cimier, les lambrequins, &c. *Pl.* 34, *fig.* 7.

Timbré se dit de l'écu couvert du casque ou timbre. *Pl.* 34, *fig.* 7.

Torque, est un bourlet de différentes couleurs qui se met sur le casque. On le

nomme aussi *tortil* ou *bourlet*. Il étoit ordinairement composé des couleurs du Chevalier. *Pl.* 34, *fig.* 5 & 6.

Tortil, est la bande qui entoure les têtes des maures. *Pl.* 14, *fig.* 10. Ces têtes de maures ainsi ornées, sont dites *tortillées* de tel émail.

Tortillant se dit de la guivre ou serpent. *Pl.* 22, *fig.* 8 & 11.

Tourné, du croissant & autres pieces tournées. *Pl.* 25, *fig.* 9.

Tournois, exercice & divertissement de guerre & de galanterie, que faisoient les anciens Chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. Les premiers tournois ont été des courses de chevaux en tournoyant avec des cannes en guise de lances; au lieu que les joûtes sont des courses accompagnées d'attaques & de combats de lances émoussées & des épées qu'on appelloit *glaives courtois*, parce que le tranchant eu étoit rabattu. Le Prince qui ouvroit le tournois envoyoit un Roi d'Armes qui portoit un sauf-conduit avec une épée à tous les Princes, *en signifiant qu'il querelloit de frapper un tournois, & bon hourdis d'armes, en la présence des Dames & Damoiselles*. C'étoit la formule ordinaire. On se battoit d'abord seul à seul, & puis troupe contre troupe, & après le combat, les Juges adjugeoient le

prix au meilleur *Chevalier frappant de l'epée*, ensuite on le conduisoit en pompe à la Dame du tournois qui lui faisoit des présens. Les tournois étoient le divertissement le plus ordinaire dans les 13 & 14 siécles.

L'inventeur des tournois a été un nommé Géofroi, Seigneur de Preuilli, vers l'an 1066. Ils ont passé de France en Angleterre, en Allemagne, &c. Quand il n'y a qu'un quadrille c'est proprement un tournois ou course ; les joûtes demandent au moins deux partis opposés, & les carrousels quatre.

On y combattoit avec des épées rebouchées & des lances sans fer, & il étoit défendu d'y combattre de la pointe : quand on se battoit tout de bon, on appelloit ces combats, *Combats à outrance* ou *duels.*

C'est autant à l'exercice des tournois, qu'aux croisades que l'on peut rapporter le premier usage des armoiries : car le nom de *blason*, la forme des écus, les émaux, les figures principales, les timbres, les lambrequins, les supports en sont des témoignages irréprochables.

On faisoit en Allemagne tous les trois ans les tournois solemnels, qui servoient de preuves de Noblesse. Le Gentilhomme qui y avoit assisté deux fois étoit suffisamment *blasonné* & publié, c'est-à-dire,

Digitized by Google

reconnu pour *Noble*, & portoit deux trompes en cimier, que plusieurs ont pris pour des proboscides d'éléphant.

L'usage des tournois est aboli. Ce fut principalement le funeste accident d'Henri II blessé à mort dans un tournois en 1559, sous les yeux de toute la nation, qui modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoigné jusques-là pour ces sortes d'exercices.

Les jeux qu'on continua depuis d'appeller tournois, ne furent que des carrousels, & ces même carrousels ont entiérement passé de mode dans toutes les Cours de l'Europe.

Tourteau, est une figure ronde semblable au besant, mais qui est toujours de couleur. *Pl.* 7, *fig.* 16.

Trabe, est la partie d'une ancre qui traverse par le haut la stangue. *Pl.* 29. On nomme aussi trabe le bâton d'une banniere ou d'un guidon, & on se sert de ce terme quand le trabe n'est pas du même émail que le guidon ou banniere. *Pl.* 29, *fig.* 2.

Tracé est le même qu'ombré.

Tranché se dit de l'écu divisé diagonalement en deux parties égales de droite à gauche. *Pl.* 1, *fig.* 16.

Treffle, c'est une espece d'herbe à trois feuilles jointes ensemble par une petite queue. *Pl.* 22, *fig.* 3.

Digitized by Google

Treillissé est le fretté plus serré. *Pl.* 7, *fig.* 7.

Trescheur, est une orle ornée de fleurons; quelquefois il est double, comme dans les armoiries d'Ecosse. *Pl.* 4, *fig.* 18.

Trois, deux, un, se dit de six piéces disposées, trois en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu. *Pl.* 13, *fig.* 7.

V.

VAir est une fourrure dont les émaux sont toujours argent & azur. Chaque vair est fait à-peu-près en forme de cloche renversée. *Pl.* 1, *fig.* 11.

Quand les vairs de métal sont opposés aux vairs de métal, & ceux de couleur à ceux de couleur, on le nomme alors contre-vair. *Pl.* 1, *fig.* 10.

Vairé se dit lorsque les vairs sont d'un autre émail qu'argent & azur. On dit vairé d'or & de gueules. *Pl.* 1, *fig.* 13.

Vannets, sont des coquilles qui montrent le dedans: on les appelle *Vannets* à cause qu'elles ressemblent à des vans. *Pl.* 21, *fig.* 20.

Vergette est un pal diminués. *Pl.* 5, *fig.* 11. Le pal contrebretessé est chargé d'une vergette de sable.

On appelleroit aussi vergettes des pals qui seroient dans un écu au nombre de cinq & plus.

Digitized by Google

Vergetté se dit d'un écu dont les pallés surpasseroient le nombre de huit.

Versé se dit des glands, pommes de pin, croissans, &c. *Pl.* 24, *fig.* 14; *pl.* 25, *fig.* 8.

Vestu se dit des espaces qui laissent une grande lozange qui touche les quatre flancs de l'écu. *Pl.* 2, *fig.* 32.

Vires sont des anneaux concentriques ordinairement au nombre de trois. *Pl.* 28, *fig.* 19.

Virolé, des boucles, mornes & anneaux, des cornes, huchets, trompes. *Pl.* 12, *fig.* 16.

Vivré se dit des bandes & fasces qui sont sinueuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrants & saillants, comme des redens de fortification. *Pl.* 8, *fig.* 20.

Vol est deux aîles d'oiseau jointes ensemble. Une aîle séule s'appelle demi-vol. *Pl.* 21, *fig.* 8 & 9.

Vuidé se dit des croix & autres pieces ouvertes, au travers desquelles ou voit le champ de l'écu. *Pl.* 10, *fig.* 3.

FIN.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS

DONT LES ARMOIRIES sont contenues dans cet Ouvrage.

A

Availle, 64
Abarga, 215
Abbot, 173
d'Abillon, 67
Aboval, 50
Abſchatz 143
Abſperg, 17
Territoire Adriatique, 435
Æſchingen, 163
d'Agueſſeau, 72
Aidié de Riberac, 145
d'Aigle, 41
Aigremont, 117
Le Duc d'Aiguillon, 282
Ailli, 280
d'Ailly en Auvergne, 72
Aimart de Château-Regnart, 154
d'Aingeville, 35
Alamani, 53
d'Albon ancien, 153
d'Albon en Dauphiné, 30
Albret, 21
Albrici, 207
d'Aldart, 73
Aldenberg, 213
Alençon, 99
Aleſſo, 164
d'Aligre, 178
Alinge, 30
Allaiſe, 162
Allegrin, 82
Allemand, 156
Allemand de Champier, *Arm. de l'Egl. de Lyon*, q. 5.
Alſace, 189
Burgraviat d'Altemberg, 416
Altembourg, 166
Altingen, 214
Amance, 36
d'Amanzé, 160
d'Amanzis, 61
d'Amalby, 41
d'Amboiſe, 49
d'Amerval, 64
Amiens, 43
Amory, 93
d'Ancezune, 166
Andelberg, 111
Andelin, 164
Andrada, 77
Andranſt, 75
Andrehan, 71
Andrezel, 117
Angennes, 30
Angoulevent, 27
Le Roi d'Angleterre, 400
Angrie, 195 396 414
d'Anglure, 210
Angouleme ancien, 62

Digitized by Google

Anguien, 83
Les Princes d'Anhalt, 419
Anhalt-Zerbst, 431
Anjorant 177
Anjou, 35 221 238 392
Les Comtes d'Anjou, 257
Anjou-Sicile, 274
Anjou moderne 275 413
d'Annebault, 80
Antonis du Hasoy, 144
Ansberg, 225
Anspach, 405
Le Marquisat d'Anvers, 412
Anvers, 392
Anyel en Touraine, 38
Aoste, 396
Aplepy, 174
Appenzell, 437
Aquilar, 59
Arbaleste de Melun, 196
Arc, 196
Arcella, 88
Arces, 32
Arcussis, 196
l'Ardenois, 74
Ardinghelli, 89
d'Ardres, 47
Arelanada, 131
Arensberg, 414
d'Argelot, 172
Argenlieu, 204
l'Argentier de Chappelaine, 187
Argenton, 64
d'Argentré, 81
d'Argi, 39
d'Argies, 104 150
d'Argonges, 176
d'Anstrude, 58
Arlatan, 104
Armagnac, 123
Armenie, 395
d'Armes, 195
Des Armoises en Lorraine, 15
Arpajon 209
d'Arpo, 225
d'Arquainvilliers, 162
Aragon Royaume, 41
Aragon, 275 391 412
Ars, 50
La branche d'Arschot, 220
Artois, 221
Arzac, 41
d'Arzac, 77
Ascanie, 430
Le Comté d'Asperg, 187
Aspremont en Lorraine, 30
d'Aster, 278
Astracan, 408
Avanson, 47
Avaugour en Bretagne, 27
Auber, 100
Anberticourt, 48
l'Aubespine, 92
d'Aubigny, 123
Aubigni, 27
Aubry, 39
d'Aubusson de la Feuillade, 82
Au Chat-Plessis, 131
Arenes, 52
Avenes, 114
d'Avessens, 77
Aumale, 41
d'Aumont, 93
Le Duc d'Aumont, 279
Aunay, 64

Digitized by Google

Aunoy, 279
Aurac, 60
d'Aure, 278
d'Avray, 62
Avrigni, 65
Aurillac, 41
Auſt, 173
Auteville, 50
Autriche, 27 392
Autriche, 411
Auvergne, 187
Auvergne, 277
Auxi de Monceaux, 60
Auzerville, 117
Ayrault, 42

B

BAbut, 178
De Bachod, 186
De Balonet, 178
Bacqueville, 210
Margraviat de Bade, 426
Les Margraves de Bade-Baden, 426
Les Margraves de Bade-Durlack, 427
Badonweiller, 426
Bagey, 123
Baillet, 279
Bailleul, 14
Bailleul, 213
Bailly, 88
Balatier, 28
Balbiano 118
Bâle, 437
Balency, 33
Balincourt, 120
Balla-grange, 42
Ballenſtoedt, 430
De Ballone, 80
La Balme, 41
De Balme, 78
La Balme-Andrenet, 49
Bandinelli, 21
Bandinelli, 38
Banes, 180
Le Duché de Bar, 158
Bar, 275 388 413
De Bar, 52
Barauſt, 178
Barbançon, 120
Barbaſan en Gaſcogne, 30
Barberin, 161
Barbeſieux, 56
Barbier de Leſcoet, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 9
Barbier de Kerno, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 28
Les Comtes de Barcelone, 220
Bardonanche, 61
Bareith, 405
De Barge, 21
Bariſans, 75
Barlaimont, 51
Barby, 416
Baronnat, 199
Barragan, 115
Des Barres, 129
Jean des Barres, 62
Barri, 41
Barrin de la Galliſſoniere, 162
Bart, 111

Digitized by

Barth, 402
Bartole, 125
Barville, 41
Basset, 174
Bassompierre, 42
La Bastie, 82
Bataille, 83
Bancé en Poitou, 82
Bandri, 211
Baudricourt, 119
La maison de la Baume, 222
Baviere, 63 419 420
l'Electeur de Baviere, 419
Bavin, 114
Baulon, 31
La Baume, 29
La Baume-Montrevel, 75
De Baux, 182 280
Bazoges 121
Bazoille, 39
Bearn, 136
Beauveau & Béguillon, 118
Beaucamp, 35
Beauchamp-Rezin, 216
Beaufort, 38
Beaufremont, 13 22
Beauje, 39
Beaujeu, 119
Beaumanoir-Lavardin, 66
Beaumenil, 37
De Beaumont de S. Quentin, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 25
Beaupoil, 200
Beauprau, 84
Beaulduc, 133
Beausat, 106
Beauval, 118
Beauveau, 103 120
Beauvilliers S. Agnan, 150
Du Bec, 63
Becari, 139
Becquet, 138
Begue de Vilaine, 32
Le Bel, 158
Belanger en Poitou, 31
Belhomme, 88
Beligni, 42
Du Bellay, 63
Belle-combe, 120
Bellegarde, 216
De Bellone, 137
Belloy, 38
Belloi d'ami, 41
Bellune, 434
De Belly, 151
Belot, 61
Belo, 111
Benard de Mont-Bize, 139
Benevine de Tire, 144
Benneville, 50
Bentoux, 18
Berard, 161
Berbis, 137
Berbisi, 137
Berg, 401 415 417 420
Bergame, 435
Berkley, 94
De Bermond, 133
De Bern, 133
De Bernage, 130
Bernage, 73
Bernard de Graville, 92
Bernard Montessus, 181
Bernard de Champigni, 217
De Bernard de Rully, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 32
Bernburg, 430
Berne, 133 437

Digitized by Google

Le Baron de Bernstein, 136
Berri, 99 221
Beri, 70
Berthon de Crillon, 42
Bertier de Sauvigny, 135
Bertrad, 15
Bertrand, 183
De Bertrand de Richemont, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 30
De Berulle, 198
De Bescot, 172
Bethisi, 60
Bethune, 27
Bethune ancien, 53
Le Duc de Bethune-Charost, 280
Betteler, 110
Le Duc de Bevern, 424
Beurl, 226
Beynac, 145
De la Beyvieres, 82
Bichi, 163
Bierley, 83
Du Biez, 73
Bigot, 164
Billy, 22
Binan, 84
Biron, 15
Le Duc de Biron, 281
Biscaye 131
Du Blaisel, 41
Blanquet, 79
Blanot, 173
Bligny, 49
Blossac, 28
Blot-Chauvigni, 62
Blumen-Eck, 432
Boba, 136
Bocquet, 21
Bodenek, 190
Bodin, 37
Bodungen, 190
Boheme (Royaume) 407
Bois-Avesne, 81
Dubois des Bordeaux, 58
Boldagione, 151
Boleuvre, 162
Bolomier en Dauphiné, 28
Bonvoust, 72
Les aînés de Bon, 220
Les cadets de Bon, 220
Bonadies, 126
Du Bouchet, 37
Bonlieu, 62
Bonneau, 177
Bonnevil, 172
Bonpart, 167
Bons d'Entremont, 79
Bordeaux, 21
Borsan, 53
Du Bosc, 88
Bossu d'Escry, 36
Bossuet, 212
Bossut, 29
Boton, 161
Bouc de Grave, 139
Boucherat, 150
Boudrac, 166
Du Bouesc en Poitou, 37
Bouflers, 83
Boulhier, 135
Le Duc de Bouillon, 277
Bouillon, 27 277
Le Duc Souverain de Bouillon, 439
Boulainvilliers, 38 50
Bouliers de la Tour-d'Aigues, 98

Boulogne,

Boulogne, 64 277
Boulone, 173
Bourbon-Vendosme, 46
Bourbon, 221
Bourbon-S. Paul, 222
la branche de Bourbon-Condé, 255
Bourbon-ancien, 160
Bourgogne-ancien, 53 412
Bourgogne-moderne, 392
Antoine de Bourgogne, 46
Jean de Bourgogne-Ameural, 46
Bourgogne, 44 98
Bourgogne-Montagu, 222
les Ducs de Bourgogne, 218
Le Bourgoin, 82
Bournonville, 32
De Bournonville, 129
Bonshoms, 142
Bouteiller, 187
Le Boutillier de Maigremont, 43
Bouton, 28
Bouvet, 136
Boyléon, 126
Bourbourg, 47
La Bourdaisiere, 113
De Bourdeaux, 149
De Bourdeille, 149
De Bourdillon, 94
Bourg, 42
la Ville de Bourges, 137
Brabant, 275 388 392 412
Brabant, 117
Bracaléoni, 41
Brachet-Peruse, 129
la Maison de Bragance, 33
De Brakele, 43
les Ducs de Brancas, 128
le Duc de Brancas-Villars, 281
Brancavio, 126
l'Electorat de Brandebourg, 36 403
la Marche de Brandebourg, 401
Brandebourg, 189
Brandichidt, 184
Bras de fer-Châteaufort, 198
De Breauté, 175
Bredel, 33
Brederode, 117
Brehan, 118
Bremont, 169
Comté de Brene, 415
Bressen, 38
Le Bret, 150
le Duché de Bretagne, 22
Bretagne, 209 276 277 278
Breteuil, 152
Le Breton, 154
La Bretonniere, 63
Du Breuil, 167
Briançon, 30
Briçonnet, 76
Briéle, 81
Brique-Bec, 119
Briqueville, 49
Langraviat de Brisgau, 426
le Duc de Brissac 177
l'Evêché de Brixen, 138
Brixen, 434
Brochant, 28
Broglio, 91
Brouva, 50
De Brosse, 193
Brumser-von-Rudisheim 43

Bruncoff, 17
Brunet, 99
Electeur de Brunswick-Lunebourg, 422
le Duc de Brunswick-Wolfenbutel, 424
De Brurges, 82
Bruyset, 195
Buatier, 129
Bubendorf, 59
Bucelli, 135
Buccamazi, 168
Budos, 41
Buenc, 39
Busevent, 85
Bussiere, 117
Buocafoco, 165
Burckersroda, 101
Burdian, 166
Buren, 72
Du Buret, 65
Burgaw, 54
Burgensis, 119
Burgraviat, 401
Busdraghi, 168
Bussi, 59
Bussi, 42
Butet, 211

C

Cadenet, 168
De Caën, 111
Cahorsi, 212
Cahource, 52
Cailleu, 37
De Cailly, 165
Calois de Mesville. 166
Cambouſt-Coaslin 71
Cammin, 402
Campomarino, 22
Le Camus, 153
Canali à Venise, 28
Candalle, 40
De Canillac, 77
Canillac-Beaufort. 99
Canisy, 65
l'Archevêché de Cantorbery, 34 97
Cany, 62
Capeci, 167
Capinel, 22
Capponi, 15
Caravail, 106
Carbonele, 204
Carboniere, 184
la Ville de Carcassonne, 138
Careto-Final, 40
le Duché de Carinthie, 118
Carn, 22
Carnevoi, 70
Cassillac, 117
Casan, 408
Case-Nove, 42
Castel-Fromont. 82
De Castellas, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 4
De Castellas de Nuzargues, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 26
De Castellas, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 31
Castelnau, 202
De Castelnau, 179
De Castille, 202
Castille, 391

Castriot-Scanderberg, 107
Castro, 104
Cussubie, 401
Catagna, 148
Catel, 122
Catin, 197
Catinat, 80
Catzenellnbogen, 399 428
La Care, 29
Caumont, 16
Cepedes, 189
Chabanay, 118
Chabannes, 123
Chabannes de Vions, 139
De Chabanne, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 42
De Chabans, *Ibid. q.* 16
Chablais, 396
Chabot, 159 277
Chaffardon, 131
Chailly, 22
Chalançon, 125
Chalandray, 50
Chalant, 29
Chambellais, 50
Chamboran, 118
Chamont, 199
Champagne la Suse, 120
Champdivers, 31
Champeaux, 173
Champestieres, 31
Champ-Girault, 159
Champier, 181
Champiré-Baranton, 81
Champlitte, 115
Champluisant, 92
Chantelou, 132
Chantrans, 42
Chapelain, 93
La Chapelle, 27
Le Chapitre de l'illustre Eglise de Lyon, *A. de l'Egl.*
Chapponay, 151
Charansonnai, 99
Charcney, 156
Charlot, 130
Charlot, 35
Charnai, 86
le Comté de Charolois, 120
Charpentier, 139
La Charon, 94
Charrier, 212
Chartier, 153
Chartres, 37
Chasay, 149
De Chastelus, 66
Châtillon-sur-Marne, 39
Chastillon, 118
Chate, 216
Château-Duñ, 62
Château-Giron, 27
Château-Gontier, 42
Château-neuf, 182
Château-neuf, en Dauphiné, 27
Château-neuf, 117
Châteauneuf-Rochebonne, 202
Le Chatel, 51
Chatelain, 204
Chatelier, 27
Du Chatelier, 113
De Chatenay, 150
Châtillon-lès-Dombes, 122
La Chatre, 82
le Duc de Chaulnes, 280
De Chaumelis, 183
De Chauvirey, 67

Chênet, 172
La Chétardie, 131
La Chevalerie, 127
Chevalier, 139
Chevalier, 155
Chevalier, 193
Cheyna, 109
hhiflet, 163
Ciavaro, 217
Chini, 31
Chifi, 17
Chiffey, 203
Choifeul, 90
Choifeul (Maifon de) & branches cadettes de cette Maifon, 220
le Duc de Choifeul, 282
Chourfes, 39
Chur, 139
Royaume de Chypre 435
Cicon, 27
Circy, 82
Clapiffon, 172
la Maifon de Clare, 222
Claret, 183
Le Clerc, 100
Le Clerc, 146
Le Clerc de la Verpilliere, 94
Clerembault, 51
Clermont, 216
les Clermonts de Savoye, 219
Clermont-Galerande, 93
Clermont-Lodeve, 51
Clermont-Nefle, 128
De Clés, 93
Clettemberg, 422
Cleves, 189 401 415 420
Cliffon, 117
Clochefter, 89
De Clugny, Arm. de l'Egl. de L. q. 8
De Clugny de Theniffey, Arm. de l'Egl. de L. q. 23
Cluni, 217
Du Clufeau, 34
Coefnes, 60
Coet-gourheden-locMaria, 80
Coetlogon, 48
Coet-Menec, 51
Coetles, 145
Coetivy, 25
Coétivy, 51 276
Coetquen, 41
Du Coin, 153
Colbert, 164
Coligni, 147
Electorat de Cologne, 414
Colombiers, 31
Comares, 109
Comminges, 197
Compaing, 142
Condette, 213
Conflans-Brienne, 106
De Conigan, 34
Contay, 50
De Conty, 97
Coppier, 27
Coquerou, 154
Coq-Beaumont, 102
Cor, 156
Corbin-Villarceau, 153
De Cordovennes, 62 104
Corfou, 435
Corneville, 117
Cornu, 35
Corpeaux, 38
Corrario, 18

Corraro, 226
le Royaume de Corse, 436
Corsini, 53
Costaing, 72
Cossa, 115
Cossart, 121
Cossé de Brissac, 70
La Coste, 90
Coublan, 51
Coucy, 51
Couet-Gousan, 144
Coullonges, 50
Coulombier, 146
Courcelles, 60
Courchi, 60
De Courcy, 29
Courtenay, 64 102
Court-Jambe, 195
Courtin, 115
le Vicomte de Courtrai, 43
La Cous, 146
Cousans, 82
Cousonnay, 50
Couvran, 104
Cougtaing, 62
De Craon, 25 62 276
Crema, 435
Crequi, 171
Creve-Cœur, 42
Crispi, 182
Royaume de Croatie, 408
La Croisette-Rochefort, 23
Croisilles, 83
La Croix-Chevrieres de S. Vallier, 128
La Croix-Chevrieres de Pisançon, 69
Cronembourg, 71
De la Cropte de Bourzac, 77
Crossen, 402
Crossern, 405
Croy-Renty, 38
De Croy, 210
Crussol, 51 274
Culan, 123
Culan, 106
De Cupis, 139
De Cussan, 188
De Cussé, 159
De Cussé-Bourgneuf, 32
De Cuseau, 33 101
Cussiny, 48
Cybo, 68
Cygni, 157

D

DAbolia, 74
D'aillon du Lude, 80
Dalesevola, 123
Royaume de Dalmatie, 408
De Damas, 82
Damas de Jouancy, 214
Dambach, 180
le Maréchal de Damville, 87
Roi de Danemarck, 397
Royaume de Danemarck, 115
Danewitz, 113
la Ville de Dantzig, 110
Daune, 47
Dauphiné, 157 439
Monseigneur le Dauphin, 439
le Dauphin d'Auvergne, 157
Dauvet des Marets, 153

Defay de Maubourg,
Arm. de l'Egl. de L q. 10
Defen, 151
D'Affé, 59
Delmenhorst, 398
Delphini, 158
S. Denouac, 109
Descordes, 119
Desessards, 31
Des-Lions-Despaux, 125
Destrades, 119
Dety, 180
Die Hochsteter, 227
Die-Manstein, 28
Diephoft, 422
Die-Segger, 201
Dieft & Namur, 37
Die-Tangel, 98
Diëtz, 428
Die Volcker, 18
De Digoine, 59
De Dinan, 63
Ditmarse, 398
Dobblestein, 85
Domants, 18
Dompierre, 40
Donat, 138
Dons, 55
Doussy, 115
Drancourt, 171
Dreux, 60
les Comtes de Dreux, 219
Dreux de Mello, 72
Dreux de Maignaux, 99
Drocomir, 191
Dublé d'Uxelles, 42
Duchemin, 123
Dudley, 125
le Comte de Dunois, 46
Dupac de Bellegarde,
Arm. de l'Egl. de L. q. 19
Dupleffis-Augers, 22
Durant, 115
Duras, 117
Duras-Durfort, 117
le Duc de Duras, 282
Duret de Chevery, 189
Durfort, 29

E

EBerspach, 145
Eberstein, 422
l'Etat Ecclésiastique, 411
Echaute, 85
Ecker, 95
Ecosse, 100
Edelften, 180
d'Effiat, 96
d'Egernpach, 61
l'Eglantier, 65
Egmont, au bas Rhin, 55
Egmont, en Hollande, 55
Comté d'Eisemberg, 416
le Duc d'Elbœuf, 274
Elphinston, 128
l'Empire, 147 433
l'Empereur, 387
Engelsohofen, 165
d'Engern, 417
la branche d'Enghien, 220
d'Entragues, 92
Eply, 168
Erbestein, 426
d'Eréac, 27

Digitized by Google

Erlin-von-Norbeck, 168
d'Ernencourt, 83
Erouſſel, 146
Eſcaieul, 54
d'Eſcars-la-Vauguion, 28, 282
d'Eſcars, 278
Eſchalad, 31
l'Eſchaſſier, 157
Eſclavonie, 190
Royaume d'Eſclavonie, 408
d'Eſcornaix, 100
Eſcoubleau, 29
d'Eſcrots, 78
Le Roi d'Eſpagne, 391
d'Eſparbez d'Aubeterre, 72
d'Eſparon, 195
Eſpeignes, 193
Eſpernon ancien, 27
l'Eſpervier, 151
d'Eſpinay, 66
Eſpine-fort, 62
d'Eſplan, 156
Eſptingen, 148
Des Eſſards de Montagne, 126
Des Eſſars, 179
d'Eſtaing, 43 69
d'Eſtampes, 101 188
d'Eſtampes de Valencey, 69
la Maiſon d'Eſt, 433
d'Eſt de Ferrare, 100
Eſtelan, 38
Eſtiſſac, 40
L'Eſtourge, 170
d'Eſtournelle, 81
d'Eſtrées, 60
d'Eſtuert de Cauſſade, 282
De l'Etang, 104
Evreux, 275
d'Eylenburgk, 121

F

FAbert, 80
Fagundes, 217
Farcy, 60
La Fare, 184
Fauche de Dompré, 140
Du Faur de Pybrac, 73
Faverges, 42
Favier du Boulai, 174
Fauquieres, 213
Faure, 77
Fauſten, 114
Du Faulx, 213
Faydet, 204
Faye-Joulain, 85
La Fayette, 100
Le Febvre de l'Aubiere, 136
Le Febvre d'Ormeſſon, 177
Le Febvre-Caumartin, 52
Feltrino, 435
Fennden, 166
Fenoil, 135
Ferrare, 433
Ferret-Mont-Laurent, 142
Ferrier, 197
De Ferrieres, 99 199 204
Ferri-Paſté, 31
La Ferté-Senneterre, 63
De Fetans, 31
Fetigni, 42
Feuquieres, 210
Fentzl, 122
Le Fevre, 39

De Ficte, 55
Figueroa, 172
Fiesque, 52
Fiquemont, 74
Filtz, 128
Le Duc de Fitz-James, 28
Fitz-James, 98 158
Fitz-Hugon, 96
Flacken, 55
Flamen, 120
Flandres, 118 392
De Flandres, 412
Flansen, 168
Fleuranges, 71
Fleuri, 163
Flogny, 160
Floques, 56
De Foissy, 152
La Maison de Foix, 220
Foix, 40
Fonseca, 181
La Font, 184
Fontaine, 50
Fontenay, 105
Fontenay, 49
Fontlebon, 147
Forcalquier, 117
De Forcheville, 92
Forets des Traicts, 43
Forestier, 65
Formentieres, 37
Foudras, 38
De Foulaines, 48
Fouleuse de Flavacourt, 162
Fouquet, 146
Fraguier, 174
France, 177 275
Le Roi de France, 390
Franconville, 61
Francesqui, 82
De Francs, 47
Franquemont, 125
Fredeville, 88
Freisburg, 418
Frelag, 216
Du Fresne, 170
De Fresnoy, 22
Fressigni, 37
Freval, 152
Freyberg, 185
Frezeau de Maillot, 52
Fribourg, 437
Frioul, 434
Frise, 436
Frizon, 173
Fronheimer, 110
Froissard, 38 141
Fromberg, 225
Froment, 167
Fromerg, 225
Le Duc de Fronssac, 277
Frotier, 74
Froulai de Tessé, 91
Fuensalda, 65
Fulach, 180
De Fumilis, 86
les Princes & les Comtes de Furstemberg, 432

G

GAbians, 122
Gabrieli, 76 99
Gadagne, 80
Galerand de Vaux, 38

Galicaia, 215
Galice, 187
Galiva, 181
Galiot, 274
Le Gallod, 43
Gamaches, 27 119
Gamin, 107
De Gand, 26
Garandeau, 201
Garces, 152
Gardaner, 128
La Garde, 85
La Gardette, 76
Garencheres, 42
Garnier, 136
Gaſt, 38
Gaſt-Bavorny, 174
De Gaſt-Lucé, 64
Gaſtelier, 209
Gatta, 131
Gaubert, 41
De la Geliere, 45
Gemmel, 110
Le Gendre, 111
la République de Genes, 436
De Genetines, 86
la République de Geneve, 438
les Comtes de Genevois, 59
Genevois, 396
Gentien, 75
Le Gentil, 148
Gentil, 212
Gérard, 42
Gerards-Aubers, 96
De Germigney, 140
Germini, 36
Geyaudan, 172
Geuffrion, 164
le Pays de Gex, 214
Gibing, 18
Gigault de Bellefonds, 94
Gilgen, 128
Gillon, 119
De Giſſe, 185
Girard, 155
Glaris, 437
Glauburg, 95
Gleiſenthal, 226
Gletins, 62
Goadefroy, 201
Godon, 152
Goldy, 177
Gondrin-Monteſpan, 112
Gorrevord, 31
Got de Rouillac, 38
Gothie, 398
Royaume des Goths, 399
De Govean, 87
De Gouffier, 47
Gourdon-Genouillac, 274
De Gournai, 204
Gourvinec, 22
Gouſſencourt, 27
Gouyon, 172
Goy, 129
De Goy, 177
Goyon-Matignon, 281 434
Gracham, 27
Grafs,
Grailli, 40
Grailli, 65
Grammont, en Fr. Com. 112
le Duc de Grammont, 278
Grammont, en Dauph. 117
Granata, 177
Grancey, 118

Le Grand, 22
Grande-Ville, 128
La Grange, 55
La Grange-Trianon, 97
Grange en Franche-Comté, 31
Granfon, 49
Grantz, 189
Graffin, 177
Grattel de Dolomieux, 167
Grateloup, 132
Graville, 199
Grenade, 178
Du Grezil, 188
Grignan, 41
Grigny, 211
Grille-Robiac, 161
Grillet, 161
Grimaldi, 63 281 434
Grimault, 128
Grimonville, 47
Les Grifons, 111
Grivel de Peffeliere, 76
Grebell, 124
Grolandt, 213
Grolée, 15
les Grolées de Breffe, 219
les Grolées de Dauphiné, 219
Groningue, 437
Le Gros, 48
Grofer, 54
Groffer, 176
Groftein, 95
Gruben, 74
De Gruel du Villars, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 13
Gruffel, 51
Le Gruyer, 203
De Guain de Linars, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 18
Du Gué, 127
le Duché de Gueldres, 120
Gueldres, 275 388 413 436
De Guenegaud, 117
De la Guiche, 44
La Guiche en Bourgogne, 30
Guibert, 152
Guichenon, 92
Guinieres, 70
Les Gufmans, 193
Gutzkou, 402
Guyenne, 119
Guyot, 154

H

HAbart, 51
Hacklelberg, 124
Hainault ancien, 54
Halberftadt, 402 405 406
Du Halgouet, 124
Haller, 45
De Hals, 155
De Hameyde, 48
l'Evêché de Hamin, 87
Handt, 214
Hangeft, 66
d'Hangeft, 80
Harcourt, 37 280
Hardouin de Perefixe, 181
Hargicourt, 27
Harlay, 39
Harling, 140
Hasbourg, 412

Hastiche, 191
Hastings, 191
Hattes, 168
Haubert, 164
Havert, 85
Hautefort, 213
Haute-Saxe, 396
Hay, 124
Haydtn-Zum-Dorft, 109
De la Haye-Ventelet, 56
Heidenheim, 425
Heiligenberg, 432
Hellande, 210
Hemart, 39
Henin de Bossut, 29
Henneberg, 416
Herbelot, 53 60
Heride, 182
l'Hermite, 188
Herse, 121 399 428
les Langraves de Hesse, 427
Hesselin, 85
Heusen-stein, 58
Heynitz, 109
le Duc de Saxe-Hildburghausen, 417
Histemair,
Hirschfeld, 399 427
Hirtsbach, 141
De Hodicq, 82
Hoenstein, 408
Hofer, 97
Hohenach, 421
Hoja & Bruchussen, 423
la République de Hollande, 436
Hollen-Zollern, 406
les Ducs de Holstein, 428
Holstein, 398
Hombourg, 422
Hombourg, 418
Royaume de Hongrie, 407
Hongrie, 274 388
l'Hospital, 150
le Chancelier de l'Hospital, 185
Horbler, 56
Horitzar, 131
la branche de Hornes, 220
De Hof, 167
Hotman, 59
Du Houlley, 182
Huart-de-grand-Riviere, 153
Huaut de Montmagni, 175
Hubert de Landrevilles, 129
Huchet de la Bedoiere, 67
Huis, 47
d'Humiéres, 60
Hurault, 178

J

JAcob, 94
Jacob, 142
Jagerndorff, 405
La Jaille, 118
Jardelay, 129
De Jarente, 31
Jaucourt, 124
De Jaucourt, 118
Jérusalem, 107 275 388 412 413
Immenhausen, 206
le Duc de l'Infantada, 77

Digitized by Google

Joinville, 121 214
Joli, 177
Joly-Allery, 42
Jofferand, 81
Joubert, 42
De Jouffroy d'Uzelles, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 14
Journefort, 203
Joyeufe, 166
Irlande, 209 400
Ifcgi, 182
les Comtes d'Ifembourg, 38
De l'Ifle, 89
De l'Ifle de S. Aignan, 84
l'Ifle-Jourdain, 81
De l'Ifle Marivault, 73
Ifles de Kresbo & d'Abfore, 435
Iffoudun, 97
Julien, 117
Juliers, 401 403 413 415 420
Jufti, 14

K

KAer, 85
De Kaifferftal, 101
Kawfungen, 226
Kerlec, 51
Keller 139
Kelner, 208
Kemmerer-von-dalburgk, 44
Kempley, 213
Kerandais, 22
Kerchreac, 158
Kergorlay, 22
Kergournadec, 60
Kergreac, 155
Kerharo, 142
Kerjan, 37
Kermaffemant, 209
Kermornan, 82
Kerfanzon, 199
Kerven, 97
Kippenheim, 158
Kiow, 408
Klamftein, 208
Klufer, 126
Klufer, 134
Knippinck, 171
Kolbsheim, 191
Kollere, 226
Kolles, 83
Kofiel, 139
Krumenaw, 71
Kundiger, 114
Kunige, 228

L

LAon, 188
Labadie, 195
Labenfchker, 193
Le Laboureur, 182
Lecare, 154
Lahr, 427
De Laifier, 78
Lambert, 41
De Lamet, 83
Lamieres, 29
Lamoignon, 32 62
Lampardi, 148

Landsberg en Osterlande, 415
Langeac, 40
Langen, 213
Lanhore, 41
Lanorinski, 112
Lanschaden, 209
De Lara, 192
Larcher, 85
Lascaris, 80
Lastic, 27
Launay, 49
Launoi, 41
Lauterback,
Lauterberg, 422
Lauzon, 163
Lecheraine, 79
Legier, 115
De Legne, 185
Lemps, 122
De Lens, 120
Leneysen, 149
Leon, 123
le Royaume de Leon, 117 391
Lesbahi, 144
Leschitz, 206
Lescot, 143
Lescun, 41
Lesdiguieres, 69
Lesparée, 62
Lespinasse, 50
De Lestang, 111
Levi-Mirepoix, 42
Levi, 274
De Levi, *Arm. de l'Eglise de Lyon*, *q.* 3
De Lezai de Marnesia, *Arm. de l'Eglise de Lyon*, *q.* 20
Lickenstin, 18
Lieu-Dieu, 39
Limbeuf, 210
De Limieu, 165
Limoge, en Normandie, 65
Limoges, 22
Lindeczu-Lizana, 227
Liniac, 50
Linibadi, 74
Linstten, 181
Lippe, 72
Du Lis, 194
Listenois, 125
le Duché de Lithuanie, 127
Des-Loges, 103
Lombard, 122
la Lombardie, 412
Lomonie, 169
les Comtes de Looz,
Lorraine, 149 275 279 388 413
Losada, 164
Lospice, 66
Loubens de Verdalle, 132
London, 38
Le Loup de Foix, 132
Louvain, 27
Louvet, 175
Louviers, 132
De Luc-Fontenay, 159
Lucerne, 437
Lucinge, 41
la République de Lucque, 458
Ludovisio 100
Luna, 180
Lunati, 180
Lupilles, 59
Margraviat de la haute &c

basse Lusace, 407 415 417
Lusignan, 118 395
Luxen, 124
Luxembourg, 124 277 279 396
De Luzac, 176
Luzi, 209
le Duc de Luynes & Chevreuse, 276
Lyobard, 118
la Ville de Lyon, 69 439
Luyrieu, 31
Du Lys, 129
Lyton, 137

M

MAcedonia, 22
De Machault, 154
Machecon, 43
Macon, en Auvergne, 78
De Madron, 136
Madrotschi, 193
Magdebourg, 401
Burgraviat de Magdebourg, 415
Magny, 38
Maignac, 39
Maillard, 106
De Maillé, 70
Mailli, 210
les aînés de Mailli, 219
Maillisy, 101
Des Maillots, 210
Le Maingre de Boucicaut, 148
Le Mairal 151
Maizieres, 27
Malet, 33
la Ville de Malines, 55
le Grand-Maître de Malte, 423
De Malvin de Montazet, Archevêque de Lyon, *Armor. de l'Egl. de Lyon.*
Mancini, 159
Mandy, 132
Maneville, 88
Manfredy, 84
Manneser, 110
Marbeuf, 195
Marc, 136
Marchins, 158
Marcilly, 38
De Marcilly, 86
La Marck, 71 402
Mardoigne, 82
La Mare, 30
Margaillan, 197
Marguillet, 179
Marigni, 37
Marillac, 202
Morisot 173
Marqueron, 142
Mars, 49
Marsant, 65
Marschalek, 96
Mateville, 62
Martin des Hurlieres, 175
Martin-Puylobier, 154
Martotilde, 153
Martonville, 43
Mascranny, 10
Mascarel, 71
Massalieu, 22

La Masserie, 38
Massi, 44
Matherons, 201
Matignon, 119
Maugis, 170
Mauleon, 117
Maulnourry, 132
Mauquenchy, 90
De Maure, 278
Maureni, 40
Maurienne, 396
De Mauvoisin, 83
Mauger, 155
Electorat de Mayence, 413
Mayot, 174
Mazarin, 44
Mazarini, 281
De Mazilles, 213
Mazurier, 41
Le Mazurie, 153
Maupeou, 145
De Meaupeou-d'Ableges, 144
De Meaux, 189
Mechlenbourg, 405
le Duc de Mecklenbourg-Schwerin 429
le Duc de Mecklenbourg-Strelitz, 419
Mechlingen, 430
La Meilleraye, 101
Meliorati, 281
Melun, 104
Memptscher, 167
Mendoça-Baeza, 215
Mendorf, 227
Meneses, 21
De Meules, 81
De Menthon, 76
Meulent, 125
Meranie, 216
Merceret, 155
Merlon, 95
Merode, 40
Merville, 60
Merville-Prelles, 206
Mesgrigny, 118
Mestich, 167
Meulandt, 122
Meunsingen, 227
De Meurs, 27
Meyrans, 55
Meyseria, 28
Michaeli, 107
Michailles, 180
Michal, 150
Michelbourg, 39
Micheli, 50
De Migieux, 181
le Duché de Milan, 25 163 276 278 412
Milly, 189
Minden, 402 405 406
Minutolo, 123
Miolans, 52
Mirabel, 45
Miraulmont, 65
Mirebel, en Dauphiné, 41
De Miremont, 74
Missirien, 179
Margraviat de Misnie, 415 417
Moaledon, 50
le Duc de Modene, 433
Principauté de Mœurs, 420
De Molan, 121
Molambay, 198
Molembai, 38
Molon, 59

Mombar, 17
le Prince de Monaco, 433
Monchen, 109
De Monchy, 210
Moncornet, 40
Mondoucet, 88
Monferrat, 27
Monfort, 192
De Montjouvent, *Arm. de l'Egl. de Lyon, q.* 1
Monjoir, 123
Mont, en Lyonnois, 50
Montagne des Essards, 149
De Montagu, en Espagne, 101
De Montagu, 125
Montagu, 53
De Montaigu, 179
Montaigu, 183
De Montaigu, en Dauphiné, 203
Montaigu, 123
Montalais, 95
Montalier, 40
Montault, 181
le Duc de Montbazon, 275
Montbazon, 117
Montbeliard, 425
Montboucher du Bordage, 193
Montconis, 70
Montdragon, 166
Montesquieu d'Artagnan, 102
Montferrand, 50
Montferrat, 396
Montfort, en Bretagne, 85
Mont-Gascon, 27
Monthausier, 27
De Montholon, 137
Montigni, en Normandie, 54
Montigni, 52
De Mont-Luc, 132
Montmiral, 59
Montmorency, 145
De Montmorency, 279
Montmorency-Beaussobre, 32
Montmorency-Laval, 25 276
Montmorency-Luxembourg, 89
Montmorency-Montberon, 222
De Montmorillon, *Arm. de l'Egl. de Lyon, q.* 7
De Montmorillon, *Arm. de l'Egl. de Lyon, q.* 12
De Montmorillon, *Arm. de l'Egl. de Lyon, q.* 21
Montolivet, 171
Monteregnard, 145
Montrelais, 42
la branche de Mont-Revel, 222
Montreuil, 134
Montreuil, en Bretagne, 65
Montrichar, 30
Margraviat de Moravie, 407
Morainvilliers, 104
Moreau, 112
Morelli, 182
Moreuil, 121
Morianes, 43
Morien, 75
Morin, 38
Mornay-Laferté, 124
Le Mort, 201
Le Duc de Mortemar, 278
Mosbach, 143
La Mothe-Ferchaud, 100

La Mothe en Vermandois, 22
De Moulins, 82
De Mouffy, 170
Mouffac, 28
Du Mouton, 138
De Mouy, 91
De Moyenville, 35
Moyere, 213
Mozen, 183
Muhlberg, 427
Mulhaufen, 212
Munchaw, 112
la Ville de Munfter, 206
Murard, 71
Mutifchen, 211
Myr, 41

N

NAgrol, 76
De Nagu, 63
Nani, 65
Nantouillet, 60
Naples, 106 388 412
Nara, 103 179
le Royaume de Navarre, 215 275 277
Nedonchel, 29
Néreftang, 181
De Neri, 130
Nernier, 158
Neubourg, 53
Neadech, 103
le Duc de Nevers, 281
Neuf-Chatel, 74
Neuhoter, 208
Neydech, 160
Nicolai, 130
Nicolas de Claye, 72
Nidda, 399
Nidda, 428
Nimits, 56
le Duc de Noailles, 28 279
Noé, 62
Nogaret, 170
Des Noifettes, 175
De Norfant, 94
Nompar de Caumont, 119
Normandie, 119
Normanville, 87
Norvege, 398
La Noue, 53
Novogorod, 408
Nowigma, 193
De Nully, à Paris, 83
Nuremberg, 404 406

O

OBerpunt, 86
Oify, 81
Oldembourg, 397
Oldemburg, 398
Olier-Nointel, 174
Olivier-la-Chategneraie, 82
d'Oliwa, 175
d'Oppede, 93
Orbée, 117
les Princes d'Orange, 200
d'Orgeoife, 171
Orgemont, 173

l'Empire d'Orient, 408
Comté d'Orlamunde, 415
Orleans, 221
Orleans-Angoulême, 221
Orleans-Longueville, 223
la branche d'Orleans, 255
Orleans, 276
d'Orleans, Maison particuliere, 50
d'Orn, 103
d'Ornano, 203
Oryot d'Aspremont, *Armor. de l'Egl. de Lyon*, q. 22
d'Osmont, 156
Ostende, 27
d'Ossun, 133
Ourciere, 133
Overisel, 436
d'O-Verigni, 137

P

PAdoue, 434
Paernon, 21
Pagni, 30
le Palatinat du Rhin, 419
Palatinat, 420
l'Electeur Palatin, 169 420
le Prince Palatin Duc des deux Ponts, 421
le Prince Palatin Duc de Birkenfeld-Gelnhausen, 421
De Paluau, 51
Pamphili, 154
Par, 25
Parades de l'Estang, 118
Pardaillan, 48
Paris, 201 439
Parise, 161
Parisot-la-Valette 155
Paviot, 178
le Duc de Parme, 411
Parsay, 118
Parthenai, 81
Parthenay de Maillé, 31
Paschal, 138
Passart, 143
Pastcowitz, 168
Pathe, 50
Patornay, 175
le Patrimoine de S. Pierre, 411
Pergeuscker, 56
Du Perenno, 173
Perné, en Saintonge, 82
Perrin, 145
Perrot, 138
Du Persil, 70
Peruti, 173
Petitepierre, 46
les Comtes de Pembrock, 222
Pentzen, 123
De Pernes d'Espinac, 82
Du Perray, 183
Du Perrier, 170
Du Perron, 209
Peyrer, 134
Pfaten, 110
Pfeil, 134
Phelippeaux, 175
De Phény, 153
Pidoux, 64

Digitized by Google

Pierre-vive, 189
De Pierre de Bernis, *Armor. de l'Egl. de Lyon*, q. 17
Pilles, 196
Pimentel, 104
De Pingon, *Armor. de l'Egl. de Lyon*, q. 15
Pinson de la Martiniere, 149
Piolans, 173
La Place-Fumechon, 181
Du Planet, 135
Plantey, 29
Pleissen, 415
Plessis-les-brai, sur Seine, 38
Plorec, 60
Plocuc, 54
Plomet, 17
Philippes de Poges, 175
De Poictiers, 64
De Poisieux, 45
Poissy, 62
De Poix, 156
De Poix de Marecreux, *Armor. de l'Egl. de L.* q. 29
Polani, 16
Polhein, 53
Polignac, 50
Polly, 44
le Roi de Pologne, 395
Poméranie, 401 404 406
De Pommereul, 174
De Pons, 73
De Pontac, 185 205
De Pontailles, 117
Pontbriant, 205
De Pontevez, 205
Ponthieu, 41
Ponty, 117
Popoleschi, à Florence, 30
Popon, 18
Porcar, 61
Porcelet, 145
Port, 207
De la Porte, 207
La Porte, en Dauphiné, 30
Porte Etend. de l'Emp. 425
Portnaw, 207
le Roi de Portugal, 394
Pot de Rhodes, 27
Potier de Gesvres, 114
Poulpry, 142
De Poyanne, 149
La Poype, à Lyon, 27
La Poype S. Sulpis, 117
Prandner, 184
le Duc de Praslin, 282
Du Prat, 176
Du Pré, 74
Des Prés de Montpesat, 70
Prevning, 54
Prevost, 149
Prevost, en Suisse, 181
Le Prévôt, à Paris, 32
Priesen, 17 226
Prieur de Chantèlou, 160
Proser, 208
Provenchere, 81
Des Pruetz, 186
Prully, 148
Prunelay, 104
le Roi de Prusse, 401
La Presse, 403
Puget, 135
Pui-Paulin, 21
Pulcher-von-Rigers, 18
Pussay, 163
Putod, 18
Puy-du-Fou, 64

Q

QUayrel (de), 196
La Queille, 80
Quelen, 282
Quercy, 205
Quesnoy, 60
Quignones, 60
Quiqueron de Beaujeu, 58
Quintin Monfort, 27

R

RAbensteiner, 191
Rabiel, 127
Le Ragois, 214
Raguenau, 174
Raguier, 155
la République de Raguse, 438
Ratzebourg, 405
Rambures, 38
Rancrolles, 162
Randaw, 35
Raoul, 159
Rappach, 29
Rappolstein, 421
Ratelwitz, 213
Ravensberg, 402 416
Raviel, 29
Raux, 40
Ray, 189
Raimondy-d'Aubeterre, 62
Rebours, 189
Rechenberg, 211
Recourt, à Dijon, 45
De Refuge, 163
Regnauldin, 155
Reinach, 168
Reinstein Blankenbourg, 423
Remefort, 189
La Renardiere, 145
Renaud-Lallaing, 105
Renel, 42
Principauté de Ratzeburg, 429
Revest, 55
Reuport, 54
De Rhetel, 211
Richebourg, 54
Richelieu, 42
le Duc de Richelieu, 277
Richemont, 22
Richer, 207
Rieux d'Acerac, 64
Rindtorf, 135
Ripault, 92
La Riviere, 31
La Riviere, en Normandie, 37
Rivoire, 185
Rocci, 174
Rochas, 84
La Roche, 147
Rochebaron, 280
Rochebocт, 49
Rochechouart, 70 278
La Rochedaim, 143
Rochefort, 106

Digitized by Google

La Rochefoucaud, 52
le Duc de la Rochefoucaud, 278 283
Rocheguyon, 42
Rochette, 217
La Rocque, en Normandie, 38
Rocquefeuille des deux Vierges, 109
La Rocquette, 49
Rocourt, 52
Rodes, 105
Rodigine, 435
Rœteln, 427
Rogier de la Ville, 206
Rohan, 63
le Duc de Rohan-Rohan, 281
Rohan, 276 278
le Duc de Rohan-Chabot, 277
Rohemhild, 418
Le Roi, en Bourgogne, 16
Rollaincourt, 210
Des Rollands, 100
Rollat, 38
Romieu, 192
Romeu, 215
Romeu, en Arragon, 75
Roncherolles, 37
Ronquerolles, 162
Roquelaure, 217
Rosberg, 127
Rosmadec, 49
Rosſheim, 95
De Roſtaing, 212
Roſtaing, 117
Roſternam, 38
Roſtock, 405
Roten, 111
Roubaix, 27
La Rovere, 81
la Ville de Rouen, 138
Rougemont, 117
Rouſſel-Medavi, 150
De Rouvray, 179
Rouville, 158
Roi-Nointeau, 81
De Royer, 190
Rozier, en Forez, 42
Ruault, 50
Ruays, 38
Rubat, 84
Rubis, 189
De Ruddere, 210
La Rue, 38
Ruel, 149
Rueſdorf, 100
Rupen, 403
l'Empereur des Ruſſies, 408
la Ruſſie, 408
Ruſticuli, 168

S

SAble (la), 168
Sabran, 117
Sachet, 17
Saconnay, 121
Saguier, 112
Saintonge, 188
le Duc de S. Aignan, 279
S. Amand, 51

S. Amadour 132
S. Amour, 29
S. André, 30
De S. Anthost, 72
De S. Aulbin de Saligny, *Armor. de l'Egl. de L. q.* 2
De S. Aulbin de Saligny, *Armor. de l'Egl. de L. q.* 6
S. Bausan, 103
S. Cheron, 278
S. Cheron, 212
S. Clar, 216
De S. Cyr, 95
S. Didier, 99
S. Felici, 150
S. Felix, 130
S. Fontaine, 53
S. Fuscien, 187
S. Gelais, 59
S. Georges, 30 42
S. Gobert, 85
S. Han, 96
De S. Hermine, 22
S. Julien, 137
S. Marcel, 42
la République de S. Marin, 438
De Ste. Marthe, 63
S. Martin, 106
Ste. Maure, 27
S. Mauris, 69
S. Paul de Ricaut, 151
De S. Pern, 66
De S. Pierre, 167
S. Pons de Thomieres, 170
S. Priest, 103
S. Seine, 47
S. Severin, 275
S. Severin, 27
S. Simon, 80
S. Valeri, 60
S. Yon, 216
Sala, 112
La Salle, en Poitou, 65
La Salle, en Auvergne, 203
La Salle, en Bourbonnois, 32
Saleneuve, 50
Salern, 207
Saliceta, 88
Saligdon, 94
Salmes, 159
Salvaing, 35
Saluces, 27
Samay, dans le Maine, 65
Sanglier, 144
Sapin, 170
le Roi de Sardaigne, 395
Sardaigne, 396
Saresbery, 124
De Sartine, 159
Sassé 114
Satelin, 198
Saturnini, 166
Saubourg, 99
Saumaise, 95
Savonieres, 89
Savoie, 30 279 396
Savoie-Villards, 80
Saxe, 51
Electeur de Saxe, 414
Duché de Saxe, 414
Palatinat de Saxe, 415 416
Saxe moderne, 396
le Duc de Saxe Cobourg, 417
le Duc de Saxe Gotha, 417
le Duc de Saxe Meinungen, 417

le Duc de Saxe-Weimar, 417
le Comté de Sayn, 418
Scaden, 197
Scarron, 76
Scepaux, 22
Schaffouse, 137 437
Schaumburg, 399 428
Schelen, 212
Schelmen, 196
Schencken, 146
Schellemdorf, 45
Schesnaye, 64
Schlanwiths, 144
Schlufelberg, 216
Schomberg de Metola, 127
Schonfeldt, 56
Schwerin, 405 406
Schwiebus, 402
Schurstab, 184
Schwitz, 437
Scindel, 103
Scomberg, 121
Scombourg, 53
De Scoti, 36
Sculemberg, 69
Seybolsdorf, 228
Sechelles, 60
Seckendorf, 171
Le Sénéchal, 63
Ségoing, 152
Seguier, 138
Semicourt, 27
Sémur, 41
Senet, 124
Senitz, 169
Senemont, 133
De Senneret, 137
Senneton-la Verriere, 141
De Sens de Folleville, 187
Sernai, 131
La Sesquiere, 166
De Seve, Baron de Flécheres, 98
Severat, 50
De Seyturier, 213
Shwet, 405
Siberie, 409
le Roi des deux Siciles, 393
Sicile, 391 412
Signi, 152
Sigongné, 87
Sigristlin, 114
Siléfie, 407
Simiane, 106
Sirdey, 139
Sclevie, 118
Slesvic, 398
Slon, 128
Soderini, 143
Soldancry, 22
Soldati, 196
Solages, 178
Soleurre, 437
Solis, 178
De Sommiévre, 142
Souabe, 412
Souvin, 81
Souvré de Courtenvaux, 42
Souyneret, 64
le bas Comté de Spanheim, 421 426
Spanheim, en Flandres, 60
Stainville, en Lorraine, 82
Stainville, 282
Stampa, 206
Standley, 142
Stangen, 134

Stapleton, 195
Stargard, 402 405
Stargard, 406
Sterneck, 74
Stens, 97
Stetin, 401
Stetin, 404
Stormarie, 398
Robert Stuart, 91
Jean Stuart, 191
Stumpfen, 172
Stermb, 113
Sturmen, 46
Strachuvitz, 160
Strozzi, 180
Styrie, 165
Sublet de Royers, 44
Suede, 188 398 399
Roi de Suede, 399
Sueting, 209
Suffolk, 30
les treize Cantons Suiſſes, 437
le Duc de Sulli, 276
De Suramont, 196
Surian, 220
Les puinés de Surian, 220
Sutlon, 224
Swienezic, 85
Switz, 102

T

TAgliavia, 170
Taillebourg, 51
Talaru, 29
Talbot, 123
De Talhouet, 174
Tallard-Hoſtung, 80
Tanberg, 228
Tarle, 226
Tarques, 39
la Marche de Tarvis, 434
Tavannes, 119
Taxis, 146
Tech, 62
Teck, 425
De Teligni, 35
Telles de Meneſes, 215
Le Tellier, 164
Téméricourt, 42
Tenarre, 42
Tende, 27
Ternier, 40
Du Terrail, 45
Texier, 130
De Thée, 61
Thermes, 115
De Theſut, 92
De Thévalle, 89
De Thiard-de-Biſſy, 160
Thibouſt, 164
Thieuville, 79
De Thierry, 130
De Thoiſy, 174
De Thomas de la Valette, 86
Thomas d'Embry, 78
Thomaſſin, 89
Thomaſſin, en Provence, 18
De Thorigny, 179
De Thou, 161
Thouars, 25 32 276
Du Tillet, 81
Thumeri, 178
Langraviat de Thuringe, 414

Digitized by

Palatinat de Thuringe, 415
Tiercelin, 47
Tignonville, 64
De Tigny, 86
Tingry, 136
Tocquet, 95
Tolede, 188
De Tolede, 98
Tollinger, 155
Tonna en Gleichen, 418
Tonnerre, 28
Tornaboni, 122
Torsy, 40
Torta 171
le Grand Duc de Toscane, 413
Grand Duché de Toscane, 275 413
Touard, 77
Touchard, 209
La Touche, 64
La Touche, en Bretagne, 117
Toulongeon, 278
Toulouse, 84
La Tour, en Xaintonge, 199
La Tour, 277
La Tour-du-Pin, 208
La Tour-Gouvernet, 203
La Tour-Maubourg, 143
La Tour-Montbelet, 203
Tournebu, 29
Tourteville, 204
De Tourville, 113
Toustain, 192
Tranchemer, 184
Treana, 65
La Tremoille, 24
le Duc de la Tremoille, 276
le Duc de Tresmes, 279
De Tresco, 190
la ville de Treves, 109
Tricastel, 216
Trivulce, 50
Trouttebeck, 159
Le Trouvé, 112
Trudaine, 143
Tschetschke, 87
Tudert, 61
De Tulles, 162
Tunstal, 194
Turenne, 54 277
Turin, 103
Turpain, 62
Turpain de Crissé, 62
l'Empereur de Turquie, 410
Tussé, 47

V

VAche (la) du Sauffay, 135
Vachon, 135
Vaillant de Guelis, 201
La Vairie, 64
Vaise, 65
Du Val, 29
Valence, Royaume, 206
le Duc de Valentinois, 281
Valerani, 71
Valhauserin, 140
le Duc de la Valiere, 282
De Valles, 141
Vallin, 76
Valon, 139
Vandalie, 201

Vandales, 405
Ancien Royaume des Vandales, 398
Vannelat, 160
Varennes, 211
Vatteville, 156
Vauban, 94
Vaubecour-Nettancourt, 31
Vauxbois-Dupin, 122
Vaucler, 156
Vaudetar de Persan, 50
Vaudrey, 58
Vaudemont, 52
Vauglas, 82
Vaugrigneuse, 30
le Duc de la Vauguion, 282
Vautravers, 50
Vauvreday, 62
De Vaux, 185
De Vaux, en Bourgogne, 190
Uchi, 22
Vela-Rodriguez, 84
Comté de Veldentz, 420 421
Venasque, 84
Du Vendel, 196
Vendosme ancien, 23 279
Venet, 95
la République de Venise, 434
Ventadour, 60
Ventis, 60
De Vera, 22
Verjon, 27
Vermandois, 60
les Comtes de Vermandois, 218
Verone, 434
Verospio, 130
Vers, en Franche-Comté, 31
Verse, 170
Vertaing, 43
Verteuil, à Bordeaux, 16
Verthamont, 117
Verthon, 161
Vervins, 166
Vestphalie, 414
Vialard, 84
De Vic, 114
Vicentz, 434
De Vienne, 141
De Vielle-Maison, 205
De la Vieuville, 172
Vigier, 181
Vignacourt, 177
Vignori, 48
Vignerot, 282
le Duc de Villars, 198 280
Villars, en Bresse, 52
Ville, 162
De Villeblanche, 97
Villebranche, 159
Villefargeau, 69
La Villeleon, 170
Ville-neuve, 62
Villeneuve, en Limousin, 82
De Villeneuve, 197
Villeprouvé, 76
Villequier, 82 280
Villeroi, 94 278
Villery, 22
Villiers, 50
Villiers-l'Isle-Adam, 113
Villon, en Mâconnois, 31
De Vinghe, 144
Vintimille, 27
De Vion, 146
Vion-d'Oinville, 96
Virieu, 199

Viry, 86
De Vichi, 22
Visemalz, 93
Vissac, 40
Du Vivier de Lansac, *Arm. de l'Egl. de L. q.* 11
Vivonne, 27
Underwalde, 437
Volerot, 156
Vraurin, 36
Uretieres, 78
d'Urfée, 27
Des Ursins, 68
Ury, 136 437
Usedon, 402
Usenberg, 426
Usez, 41
le Duc d'Uzes, 274
Utrecht, 436

W

WAibling, 143
Waldersée, 430
Waldstein, 122
Walen, 103
Walliopi, 78
Walther-Nieuburg, 431
Warmsdorff, 430
Wehren, 41
Wecheimer, 101
Weissen, 168
Wendecks, 29
Principauté de Wenden, 429
Wenger, 167
Werdenberg, 432
Werderen, 127
Westfrise, 67
Westhausen, 56
Weyers, 86
Weyer, 155
Willerval, 22
Wilsdimerie, 409
Windischgræts, 227
le Duc de Wirtemberg-Oels, 425
le Duc de Wirtemberg-Stuttgard, 425
Wisbecker, 227
Witgenstein, 418
Witzendorf, 211
De Wodode, 126
Wolgast, 402
De Woode, 186
Woodville en Angleterre, 28
Woodville, 227
De Wornes, 35

X

XAintrailles, 81
Ximenes, 50

Y

YAtton, 227
De Yltinger, 171
d'Yonne, 17
Yver, 45

Z

ZAndt, 58
Zante, 435
Zeeland, 436
Zephalonie, 435
Ziani, 41
Ziegenhain, 399 427
Die Ziegler, 71
Zirchaw, 180
Zirn, 100
Zobel, 128
Zollern, 402
Zoihs, 101
Zug, 437
Zurich, 15 437
Zutphen, 436

Fin de la Table.

Digitized by Google

PRIVILÉGE GÉNÉRAL.

N°. 376.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé BRUYSET PONTHUS, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public : *une Méthode du Blason, par le Pere* MENESTRIER, s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de rénouvellement de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance ; comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le sieur DE MAUPEOU ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPEOU : le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir

Digitized by Google

ledit Expoſant & ſes ayans cauſes, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Préſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenue pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & feaux Conſeillers, Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel eſt notre plaiſir. Donné à Paris le mercredi quinziéme jour du mois de Mars, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-neuf, & de notre Régne le cinquante-quatriéme. Par le Roi en ſon Conſeil.

LE BEGUE.

Régiſtré ſur le Régiſtre XVII, de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 376, fol. 657, conformément au Réglement de 1723. A Paris ce 18 Avril 1769.

DELORMEL, Adjoint.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

191

Digitized by Google